

193

LES

FAMILLES D'OUTRE-MER

DE DU CANGE,

pt. 1

PUBLIÉES

PAR M. E.-G. REY,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, ETC. ETC.



PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXIX.

COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

PREMIÈRE SÉRIE.

HISTOIRE POLITIQUE.

PRÉFACE.

Si la publication des Assises du royaume de Jérusalem et celle de plusieurs cartulaires, tels que ceux de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean et du Saint-Sépulcre, ont répandu beaucoup de lumière sur l'état intérieur des principautés de Syrie durant les croisades. il reste encore de nombreuses lacunes que d'heureuses découvertes permettront peut-être un jour de combler. Nous ne saurions donc nous dissimuler tout ce qu'il y a encore à faire pour l'étude de cette époque si féconde en grands événements.

L'histoire des familles composant la société franco-orientale, qui pendant plus de trois siècles habita les colonies chrétiennes de Terre Sainte, est si intimement liée à la nôtre, qu'elle devient un des sujets les plus intéressants sur lesquels puissent se porter les investigations et les recherches. Parmi ces familles, les unes conservèrent alors les noms qu'elles portaient en Europe; les autres latinisèrent en les adoptant ceux des fiefs qu'elles possédèrent en Orient : ce dernier point est surtout remarquable pour les familles établies en Chypre.

C'est leur histoire, ainsi que celle des grands dignitaires de ces principautés que Du Cange s'était proposé d'écrire en complétant le livre dit *Lignages d'outre-mer*, à l'aide de tous les docu-

ments historiques d'une authenticité incontestable qu'il avait pu réunir.

Malheureusement son travail demeura inachevé. Déposé depuis dans la collection des manuscrits de la Bibliothèque impériale, il y demeura longtemps oublié. Ce fut seulement à l'époque où M. de Mas-Latrie commença ses savants travaux sur le royaume de Chypre que cette œuvre inédite fut appréciée à sa juste valeur.

Sur la proposition du Comité des documents écrits de l'Histoire de France, la publication du manuscrit des Familles d'outre-mer de Du Cange fut décidée au mois de décembre 1849.

Le Comité voulant que ce livre fût à la hauteur des progrès faits par la science depuis la mort de l'illustre érudit, il fut résolu que l'ouvrage serait continué et complété au moyen de notes et d'additions.

Un arrêté de M. de Parieu, alors Ministre de l'instruction publique et des cultes, confia l'édition à MM. de Mas-Latrie et Taranne. Plus tard, le premier n'ayant pu participer aux travaux préparatoires de cette publication, M. Taranne, bibliothécaire à la Mazarine, en resta seul chargé par une décision du 6 juin 1854.

Quand une mort prématurée vint enlever M. Taranne à la science, le travail complémentaire du volume de Du Cange était loin d'être terminé, et les chapitres additionnels indiqués par l'auteur lui-même restaient entièrement à faire. De plus, l'annotation de la plupart des autres avait besoin d'être revue. Par suite de cet événement, le projet de publication fut ajourné et le travail demeura en cet état aux mains de la famille Taranne jusqu'à la fin de 1860.

A cette époque, je rentrais en France, après avoir rempli en Syrie et en Chypre une mission que j'avais reçue du Ministère de l'instruction publique, et je commençais à préparer la publication de mes études sur l'architecture militaire des croisades.

Ce sujet touchait de si près à celui de Du Cange et les recherches nécessaires pour l'un pouvaient si facilement être menées de front pour l'autre, que M. de Mas-Latrie me conseilla d'entreprendre l'achèvement du travail interrompu par la mort de M. Taranne.

Ayant donc alors été chargé par Son Exc. le Ministre de l'instruction publique de la publication de l'histoire des Familles d'outre-mer, je crois devoir indiquer la part de mon prédécesseur et la mienne dans la préparation de cet ouvrage.

Lorsque le manuscrit de M. Taranne me fut remis, je dus procéder à une révision complète des parties déjà annotées.

Les rois de Jérusalem et de Chypre sont demeurés tels que les avait laissés mon devancier.

Pour les rois d'Arménie et les autres chapitres concernant ce pays, j'ai dû refaire en entier le travail avec le concours de M. Édouard Dulaurier, membre de l'Institut, à la bienveillance duquel je tiens à rendre ici un juste hommage.

Plusieurs familles importantes furent également à reprendre, entre autres, celles des seigneurs de Saone, du Toron et de Montfort, de Tyr, de Giblet, etc.

Aux familles données par Du Cange j'ai cru utile d'ajouter celle de Brie, ainsi que toutes celles qui composent les feuilles 76 et 77.

Les chapitres que j'ai consacrés aux grands officiers d'Arménie et à ceux des principautés d'Antioche et de Tripoli sont de même venus compléter cette première partie du travail, où j'ai dû, en outre, combler un grand nombre de lacunes et de desiderata laissés en blanc par mon prédécesseur.

Quant à la seconde partie, comprenant la Syrie Sainte et les ordres militaires, l'annotation des patriarches, des archevêques et des évêques était assez avancée, mais les autres chapitres se bornaient au texte de Du Cange.

Pour ce qui concerne les grands maîtres de l'ordre du Temple,

il n'y avait que le texte de Du Cange, et quant aux chevaliers teutoniques, tous les documents consistaient alors en une simple mention indiquant ce chapitre comme *à faire*.

La nécessité de ne pas nous écarter du plan adopté par Du Cange et de respecter intégralement son manuscrit, ainsi que l'obligation de rédiger les notes et les additions de manière à ce qu'elles se rapprochassent le plus possible du texte primitif, nous a amenés successivement, mon prédécesseur et moi, à adopter pour les parties que nous avons ajoutées le style bref et la rédaction un peu sommaire du manuscrit que nous ne nous sommes pas crus autorisés à modifier, pas plus pour la forme que pour le fond.

Je ne terminerai pas cette Préface sans remercier hautement M. Huillard-Bréholles, chef de section aux Archives de l'Empire, membre du Comité, délégué comme commissaire de cette publication, dont le concours si amical m'a permis de mener à bonne fin la tâche délicate qui m'était confiée.

Je tiens également à témoigner ici ma reconnaissance à mon confrère et ami, M. Paul Riant, qui pour le chapitre des chevaliers teutoniques a bien voulu mettre à ma disposition une partie des précieux documents qu'il a réunis sur cet ordre célèbre.

G. REY.

LES

FAMILLES D'OUTRE-MER

DIVISION

DU ROYAUME DE HIÉRUSALEM.

Comme j'entreprens de décrire icy les suites, l'histoire et les généalogies des roys de Hiérusalem, comme aussi des princes et des grands seigneurs qui ont possédé divers Estats en ce royaume, ou qui s'y sont habituez, il semble nécessaire, avant que d'entrer d'abord dans mon sujet, de donner un léger crayon de ces nouvelles conquestes, afin qu'ayant représenté les provinces et les places qui ont servi comme de théâtre à leur valeur, je puisse donner quelque ordre à tout cet ouvrage, en reduisant chaque seigneurie particulière sous les générales.

Ç'a esté une maxime et une politique pratiquées de tout temps par ceux qui ont entrepris de grandes conquestes, d'en faire part aux compagnons de leurs fortunes, et aux soldats qui les avoient suivis dans leurs expéditions militaires; et véritablement il estoit juste qu'ayant partagé avec eux les périls et les fatigues qui accompagnent ordinairement les guerres, les uns et les autres recueillissent le fruit des victoires et des avantages ausquels ils avoient contribué par leurs armes: ce qui s'est observé particulièrement dans les entreprises qui ont esté faites par ceux qui estoient en quelque manière égaux en dignité et en condition. Car, comme ils ne cédoient les uns aux autres que dans la subordination du commandement, il estoit de l'équité qu'ils parta-

geassent ensemble avec une espèce d'égalité les places et les provinces conquises. D'autre part, comme l'indépendance cause ordinairement l'anarchie et la confusion, jette la division entre les princes égaux en dignité et en naissance, et donne les moyens à leurs ennemis communs de les attaquer avec plus de succès, les conquérans se sont choisi des souverains; et, comme ils se sont soumis volontairement aux hommages et aux services militaires envers eux, ainsy les souverains de leur costé se sont obligez de secourir de leurs forces leurs vassaux, lorsqu'ils seroient attaquez par leurs ennemis.

C'est ce qui s'est pratiqué dans la conqueste du royaume de Hiérusalem et dans celle de l'empire de Constantinople par les François.

Les auteurs [1] remarquent que celle du royaume de Hiérusalem fut entreprise par divers princes et seigneurs particuliers qui, s'estant faits chefs de quelque nombre de trouppes, conspirèrent tous à une mesme fin, qui estoit de délivrer la terre sainte des mains des infidèles; mais l'expérience de quelques divisions qui survinrent entre eux dans les commencemens leur fit connoistre qu'ils ne pourroient pas subsister longtemps dans ces terres éloignées s'ils ne se choisissoient un général à qui ils dussent obéir tous : c'est ce qui les porta, après la prise de la ville de Hiérusalem, d'élire Godefroy de Bouillon pour souverain, s'estans obligez de le servir [lui] et ses successeurs, dans leurs guerres, et de leur faire hommage, à cause des terres qui leur échurent en partage, comme l'on avoit coutume d'en user en France.

Par ce partage le royaume de Hiérusalem fut divisé en quatre principautez ou baronnies, sçavoir, la seigneurie de Hiérusalem, le comté de Tripoly, la principauté d'Antioche, et le comté d'Édesse [2]. Les possesseurs de ces quatre baronnies avoient droit d'avoir un connétable.

[1] Willelmus Tyrensis, l. XVI, c. xxix. — Jacobus de Vitriaco, l. I, c. xxx, xxxi et seq. — Marinus Sanutus, *Secreta fidelium*, l. III, part. 7, c. 1. — *Gesta Ludovici VII*, c. xvii. — *Assises de Jérusalem*, préface, p. 462, édit. Labbe. — *Livre de J. d'Ibelin*, t. I, c. 1, p. 21, 22, édit. Beugnot.

[2] *Assises de Jérus.* t. I, c. cclxix, p. 417, 419, et not. *b*, p. 418. — Marinus Sanutus, *Secreta fidelium*, l. III, part. 7, c. 1, p. 173, 174.

un maréchal, et cette prérogative qu'ils ne pouvoient estre jugez de leurs corps, de leurs fiefs et de leur honneur, c'est-à-dire en choses qui regardoient leurs baronnies, que par leurs pairs, ausquels aucuns ajoutent le connétable et le maréchal du royaume.

La baronnie de Hiérusalem fut laissée au roy comme la principale, d'où elle est appelée ordinairement par Albert d'Aix et Guillaume de Tyr, *Regnum*, « le royaume[1]. » Elle commençoit à un petit ruisseau qui est entre Gibelet et Barut, villes maritimes de la Phénicie, et finissoit au désert, qui est au delà de Darun, du côté de l'Égypte[2]. Elle comprenoit les villes de Hiérusalem, de Naples, d'Acre et de Tyr, et quelques autres places, bourgs et villages, qui appartenoient immédiatement au roy, comme de son domaine. Outre cela le roy y avoit plusieurs seigneurs qui lui estoient vassaux, sçavoir : quatre barons principaux, qui estoient les comtes de Japhe et d'Ascalon, desquels dépendoient les seigneurs de Rame, de Mirabel et d'Ibelin; les princes de Galilée; les seigneurs de Sajette, desquels les seigneurs de Césarée et de Bethsan, ou Bessan, relevoient; et les seigneurs de Crac et de Montréal[3]. Tous ces seigneurs avoient cour, coins, c'est-à-dire droit de monnoye et justice, qui est ce que l'on appeloit *haute cour*[4]. Les seigneurs de Rame, d'Ibelin, de Bessan, de Saint-Abraham, de Blanchegarde, d'Arsur, du Chasteaupèlerin, de Cayphas, de Caimont, de Scandélion, de Sur, de Thoron, de Belinas, de Barut, et quelques autres, qui tous estoient dans l'étendue de la baronnie de Hiérusalem, avoient encore les mesmes priviléges[5].

Les comtes de Japhe devoient, à cause de Japhe, vingt-cinq chevaliers, et autant à cause d'Ascalon; quarante à cause de Rame et de Mirabel, et dix à cause d'Ibelin[6].

[1] Albertus Aquensis, l. XII, c. XXX. — Will. Tyr. l. XIV, c. VIII.

[2] Marin. Sanut. l. III, part. 7, c. 1, p. 174.

[3] *Assises de Jérusalem*, *Livre* de Jean d'Ibelin, t. I, c. CCLXIX, p. 417, 418 et note.

[4] *Assis. ibid.* c. CCLXX, p. 419.

[5] Albertus Aquensis, l. XII, c. XXX.

[6] *Assises de Jérusalem*, Labbe, t. II, p. 553-560. — *Assises de Jérusalem*, *Livre* de Jean d'Ibelin, t. I, c. CCLXXI, CCLXXII, p. 422-427, édit. Beugnot.

Les princes de Galilée devoient cent chevaliers, sçavoir, soixante à cause de la terre en deçà du Jourdain, et quarante pour celle qui est au delà.

Les seigneurs de Sajette devoient, à cause de Sajette et de Beaufort, soixante chevaliers; à cause de Césarée, vingt-cinq, et quinze à cause de Bethsan.

Les seigneurs du Crac devoient, à cause du Crac et de Montréal, quarante chevaliers, et vingt à cause de Saint-Abraham.

La seigneurie du comte Joscelin, c'est-à-dire de Joscelin III, comte d'Édesse, dont le père avoit esté dépossédé de son comté par les infidèles, devoit vingt-quatre chevaliers, tant à cause des chasteaux du Roy et de Montfort que pour d'autres seigneuries.

L'évesque de Saint-Georges de Lidde devoit dix chevaliers; l'archevesque de Nazaret, six; le Thoron, quinze; le Maron, trois, et ainsy du reste.

La cité de Hiérusalem, à cause des vassaux qui en dépendoient immédiatement, devoit quarante-trois chevaliers; la ville de Naples, vingt-cinq; la cité d'Acre, soixante-douze, et celle de Sur, vingt-huit. Les églises et les bourgeois des villes devoient encore certain nombre de sergeans ou de gens de pied, que le livre des Assises fait monter, en la baronnie de Hiérusalem, à 5,075, comme celuy des chevaliers à 670[1], ne s'accordant pas avec Sanudo[2], qui ne compte que 518 chevaliers et 4,775 sergeans.

La seconde baronnie du royaume de Hiérusalem estoit le comté de Tripoly, qui commençoit au ruisseau d'entre Gibelet et Barut, et finissoit à un autre qui est entre Maraclée et Valenie, villes maritimes, et qui coule au-dessous du chasteau de Margat[3].

La troisième baronnie estoit la principauté d'Antioche, qui comprenoit toute cette étendue de pays qui est depuis le ruisseau dont je

[1] Ces nombres varient selon les manuscrits, et les additions ne sont presque jamais exactes. (Voir *Assises de Jérusalem*, t. I, p. 422-427, édit. Beugnot.)

[2] Sanut. l. III, part. 7, cap. 1.

[3] Jacobus de Vitriaco, *Histor. Hierosol* cap. XXX-XXXIV.

viens de parler, et qui coule sous Margat, à la ville de Tharse en Cilicie, du costé de l'occident.

La quatrième estoit le comté d'Édesse ou de Rohas, situé au pays des Mèdes, qui commençoit à la forest de Marrins ou Marhit, et s'étendoit du côté de l'orient au delà de l'Euphrate, et contenoit plusieurs villes et chasteaux.

Toutes ces baronnies avoient semblablement leurs vassaux qui devoient le service militaire, comme je viens de remarquer de celle de Hiérusalem. Et ordinairement les barons ne se contentoient pas d'aller trouver le roy, dans les occasions de guerre, avec le seul nombre des chevaliers et des sergeans qu'ils estoient obligez de luy fournir[1], mais chacun s'efforçoit de luy en conduire un plus grand, selon la puissance de leurs facultez et la force de leurs seigneuries.

[1] Sanut. l. III, part. 7. c. 1.

LES ROYS DE HIÉRUSALEM.

Godefroy, duc de la basse Lorraine, seigneur du chasteau de Bouillon, en suite de la prise de la ville de Hiérusalem par les chrestiens le vendredy 15e jour de juillet, l'an 1099, en fut élu seigneur et prince huit jours après[1]. Il refusa le titre de roy, qui lui fut déféré par les barons d'un consentement universel, n'ayant pas voulu porter la couronne royale en un lieu où le Sauveur du monde avoit esté couronné d'épines, quoyque Orderic Vital et quelques autres disent le contraire[2].

[Ekkehard, auteur contemporain, appelle Godefroi *duc* : « anno MC, sub Godefrido *duce* Ierosolymitanam ecclesiam defensante[3]... » Enfin, ce qui semble prouver d'une manière péremptoire que Godefroi n'avait pas pris le titre de roi, c'est qu'il n'est pas compté parmi les rois de Jérusalem. Baudouin Ier, Baudouin II, Foulques, etc. s'intitulent toujours dans leurs diplômes[4], 1er, 2e, 3e roi des Latins de Jérusalem, et, quand ils parlent du fondateur de ce royaume, ils ne l'appellent que le *duc* Godefroi. Mais ce duc n'en était pas moins regardé comme le souverain du royaume de Jérusalem. Tancrède, prince

[1] Albertus Aquensis, l. VI, c. XXXIII. — Tutdebodus, l. V. — Du Chesne, t. IV, p. 812. — Fulcherius Carnotensis, et alii. — *Assises de Jérus. Livre* de Jean d'Ibelin, t. II, c. 1, p. 21, édit. Beugnot. — *La Clef des assises de la haute cour*, prologue, p. 575. — Will. Tyr. l. IX, c. II. — Fulcher. l. I, c. XVIII, édit. Bongars. — Guibert. Novigent. l. VII, c. XXII. — *Gesta Francorum expugnantium Jerusalem*, l. I, c. XXXV, p. 579, apud Bongars. (Voir *Not. ad Annam Comnen.* à la suite de Cinnamus, p. 370, 371, édit. 1670.) — *Assises de Jérus.* Labbe, t. I, p. 493. — La Thaumassière, c. CCLXXXI, p. 186; édit Beugnot, t. I, c. 1, p. 22; c. CCLXXIII, p. 482 et 575.

[2] Ordericus Vitalis, l. X, p. 793.

[3] Ekkehardus, *De sacra expeditione Ierosolymitana*, apud Martène, *Amplissima Collectio*, t. V, col. 524 b, d.

[4] *Cartul. S. Sepulc.* — *Codice diplomat.* passim

de Galilée, dans un acte de 1001[1], le qualifie de «prince sérénissime de tout l'Orient;» et dit que son frère Baudouin lui succéda «au royaume d'Asie.»]

Il estoit fils d'Eustache, II[e] du nom, comte de Bologne, et de Ide, fille de Godefroy II, duc de la basse Lorraine, et petit-fils d'Eustache I[er], comte de Bologne, qui espousa Mahaut, fille de Lambert, comte de Louvain[2]. Il mourut sans alliance le 18[e] jour d'aoust l'an 1100, ayant gouverné cet Estat un an un mois et deux jours, et fut inhumé en la ville de Hiérusalem, en l'église du Saint-Sépulchre, sous le mont du Calvaire, où Nostre-Seigneur souffrit la passion, et où ses successeurs furent depuis inhumez. On lui dressa cette épitaphe, qui se voit en la chapelle du saint mont de Calvaire[3] :

HIC IACET INCLITVS DVX GODEFRIDVS
DE BVLLON; QVI TOTAM ISTAM TERRAM
ACQVISIVIT CVLTVI CHRISTIANO; CVIVS
ANIMA REGNET CVM CHRISTO. AMEN.

Ou cette autre, qui est rapportée par Reineccius[4] :

FRANCORVM GENTIS, SION LOCA SANCTA PETENTIS,
MIRIFICVM SYDVS DVX HIC RECVBAT GODEFRIDVS
ÆGYPTI TERROR, ARABVM FVGA, PERSIDIS ERROR;
REX LICET ELECTVS, REX NOLVIT INTITVLARI,
NEC DIADEMARI, SED SVB CHRISTO FAMVLARI.
HVIVS ERAT CVRA, SVA SION REDDERE IVRA,
CATHOLICEQVE SEQVI PIA DOGMATA IVRIS ET EQVI,
TOTVM SCHISMA TERI CIRCA SE IVSQVE FOVERI;
ET SIC CVM SVPERIS POTVIT DIADEMA MERERI,
MILITIÆ SPECVLVM, POPVLI VIGOR, ANCHORA CLERI.
HVIC VIRTVTE PARI FRATER DATVR ASSOCIARI,
BALDVIN INSIGNIS, GENTILIBVS ET FERVS IGNIS.

[1] Sebastien Paoli, *Codice diplomat.* t. I, p. 200, n° 156.

[2] Guibert. l. VII, c. XXII. — *Gesta Francorum expugnant. Jerus.* l. I, c. XXXV. — Will. Tyr. l. IX, c. XXIII; l. XI, c. XII. — Albert. Aquens. l. VII, c. XXI. — Lupus protospath. *Chron.* apud Muratori, *Italicarum rerum scriptores*, t. V, col. 49. — Fulcher. Carnot. l. I, cap. ult. edit. Bongars, c. XXII; et alii. — *De viris illustr. diæces. Tarvanens.* apud Martène, *Ampl. Coll.* t. V, col. 539 e.

[3] Fr. Quaresm. *Elucid.* l. VIII. — Jean Zwallardo, *Viaggio di Gierusalemme*, p. 186, 187.

[4] Reinerus Reineccius. *De bello sacro histor.* fol. 268 v°.

[Godefroi de Bouillon[1] avait établi, pour la police de son nouveau royaume, deux cours de justice : la haute cour, pour les seigneurs, présidée par le roi; la basse cour, pour les bourgeois, présidée par un vicomte. Il avait fait aussi rédiger un code de lois ou de coutumes qui est devenu célèbre sous le nom d'*Assises de Jérusalem;* mais cette première rédaction fut modifiée peu à peu jusqu'à celle qui fut exécutée par Jean d'Ibelin, vers le milieu du XIIIe siècle, et qui est restée le texte définitif, du moins pour les assises de la haute cour.]

BAUDOUIN, comte d'Édesse, fut appelé à la succession du royaume de Hiérusalem après la mort du duc Godefroy, son frère, et en fut couronné roy solemnellement en l'église de Bethléem par Daimbert, patriarche de Hiérusalem, le jour de Noël[2], et non pas le jour de la Pentecoste, comme écrit un auteur[3], l'an 1101[4]; ayant esté le premier qui prit ce titre, comme il tesmoigne luy-mesme en ses patentes, et n'ayant pas voulu recevoir la couronne en la ville de Hiérusalem pour la mesme raison qui avoit porté son frère à la refuser[5].

Il mourut le 16e jour du mois de mars, l'an 1119[6], selon nostre façon de compter, en un lieu appelé Laris[7], au retour de la guerre qu'il fit dans l'Égypte, après avoir régné dix-huit ans et trois mois[8]. Son corps fut apporté en la ville de Hiérusalem le jour de Pasques flories, et fut inhumé auprès de son frère[9] sous le Calvaire, au lieu appelé

[1] *Assises de Jérus.* édit. Beugnot, t. I, préface, p. XIV, XV. — *Livre* de Jean d'Ibelin, c. I, II, p. 22, 23. — *Hist. littér. de la France*, t. XXI, p. 439.

[2] Will. Tyr. l. X, c. IX. — Albert. Aquens. l. VII, c. XLIII. — Fulcher. Carnot. l. II, c. V; édit. Bongars, c. XXIV. — Ekkehard. apud Martène, *Ampl. Coll.* t. V, col. 525 d, e.

[3] Conrad. Usperg.

[4] L'an 1100, selon notre manière de compter. (*L'Art de vérifier les dates : les Rois de Jérusalem.*) Guillaume de Tyr semble commencer l'année à Noël.

[5] Will. Tyr. l. II, c. XII. — Jacobus de Vitriaco, *Histor. Hierosol.* c. XCIII. — Albert. Aquens. l. VII, c. XLIII.

[6] En 1118. (*L'Art de vérifier les dates.*)

[7] Ville maritime, située dans le désert, entre l'Égypte et la Syrie (aujourd'hui El-Arisch).

[8] Albert. Aq. l. XII, c. XXVIII. — Fulcher. Carnot. l. II, c. LXII; édit. Bongars, c. XLIV. — *Histor. Hierosol.* part. 2, p. 613, apud Bongars. — Will. Tyr. l. XI, cap. ult. — Willelmus Malmesb. *Gesta regum Anglorum*, l. IV, p. 150. — Sanut. t. III, part. 14, c. XII, p. 261.

[9] *Hist. Hierosol.* part. 2, p. 613.

Golgotha, où cette épitaphe luy fut dressée, qui est rapportée par l'auteur du Lignage d'outre-mer[1] et autres[2] :

> REX BALDEWINUS, JUDAS ALTER MACHABEUS,
> SPES PATRIE, VIGOR ECCLESIE, VIRTUS UTRIUSQUE :
> QUEM FORMIDABANT, CUI DONA, TRIBUTA FEREBANT
> CEDAR ET ÆGYPTUS, DAN AC HOMICIDA DAMASCUS,
> PROH DOLOR! IN MODICO CLAUDITUR HOC TUMULO[3].

Il fut marié trois fois, la première avec une dame nommée par Albert d'Aix[4] *Godwere*, par Guillaume, archevesque de Tyr[5], *Gutueve*, et par Orderic Vital[6] [et Guillaume de Jumiéges[7]], *Godehilde*. Elle estoit fille de Raoul, IIe du nom, seigneur de Toëny et de Conches, porte-enseigne de Normandie, et d'Élisabeth, fille de Simon, comte de Montfort, et petite fille de Roger, seigneur de Toëny, qui tiroit son extraction de Malahulce, oncle de Rollo, premier duc de Normandie. Elle avoit espousé premièrement Robert de Beaumont, comte de Meulant[8], duquel ayant esté séparée, elle fut conjointe avec Baudouin, qu'elle accompagna en son voyage de la terre sainte, où elle

[1] *Lignages d'outre-mer,* édit. Beugnot, t. II, c. I, p. 441.

[2] Zwallardo, *Viagg. etc.* p. 186, 187. — *Assises de Jérus. Livre* de J. d'Ibelin, t. I, c. CCLXXIII, p. 429.

[3] Cette épitaphe et celle de Godefroi ayant été rapportées par les divers voyageurs avec quelques différences dans la disposition des lignes, la forme des lettres, l'orthographe et même la nature de certains mots, nous avons cru devoir les reproduire telles que les a données Du Cange, mais non, comme lui, en caractères d'inscription, puisque nous ne pouvons établir quelle leçon est la représentation fidèle des épitaphes originales, maintenant détruites. (Voir Cotovic. *Itinerar. Hierosolym.* p. 188, 189. — Fabricius. *Salutaris lux Evangelii,* p. 521 seq. et Châteaubriand, *Itinéraire,* 3e partie, t. II, p. 195, édit. Ladvocat. — *Archives des missions scientifiques,* 1850, t. I, p. 107, Rapport de M. de Mas-Latrie.)

[4] Albertus Aquensis, l. III, c. XXVII.

[5] Willelmus Tyrensis, l. III, c. XVIII; l. X, c. I.

[6] Ordericus Vitalis, t. II, l. V, c. XIII, p. 401-404, 576; t. III, l. VIII, c. XIV, p. 349, 350, 689.

[7] Willelmus Gemetic. l. V, c. X; l. VII, c. III.

[8] Selon Guillaume de Jumiéges (l. VIII, c. XLI), c'est à Robert de Neubourg, neveu de Robert, comte de Meulan, que Godehilde fut mariée en premières noces. M. Le Prévost adopte cette opinion. *L'Art de vérifier les dates* a suivi, comme Du Cange, celle d'Orderic Vital. (Ordericus Vitalis, t. II, p. 404, note 4.)

mourut, avant que les nostres arrivassent à Antioche, des grandes fatigues du voyage, en la ville de Marèse, où elle fut inhumée. Albert d'Aix[1] et Guillaume de Tyr[2] l'ont estimée Angloise d'origine, peut-estre parce qu'elle estoit sujette du roy d'Angleterre, à qui la Normandie appartenoit. Baudouin estant devenu ensuite comte d'Édesse, Taphnuz, l'un des principaux seigneurs d'Arménie, luy donna en mariage sa fille, dont le nom n'est pas exprimé dans les auteurs[3] [Sébastien Paoli[4] la nomme *Arda*, sans citer aucune autorité], avec soixante mille bezans de dot, outre toutes les forteresses qu'il possédoit, dont il l'institua son héritier. Il la quitta vers l'an 1105, et l'obligea de s'enfermer au monastère de Sainte-Anne de Hiérusalem et d'y prendre l'habit de religieuse. Les raisons qui le portèrent à ce divorce sont rapportées par Guibert[5] et par l'archevesque de Tyr[6], qui semblent l'en blasmer. Le dernier écrit qu'elle s'évada de ce monastère sous prétexte d'aller visiter ses parens à Constantinople, où elle s'abandonna à tous venans, sans aucun respect de sa dignité royale.

Quelque temps après, sçavoir l'an 1114[7], il espousa en troisièmes noces Adèle, nièce [ou fille] de Boniface, marquis de Montferrat[8], pour lors veuve de Roger, comte de Sicile, qui luy apporta de grands trésors, en veue desquels il contracta cette alliance contre toutes les formes, sa femme estant encore vivante[9]. Il la quitta pareillement incontinent après, Arnoul, patriarche de Hiérusalem, l'ayant obligé à s'en

[1] Albertus Aquensis, l. III, c. XXVII.

[2] Willelmus Tyrensis, *loc. citat.*

[3] Albertus Aquensis, l. III, c. XXXI; l. V, c. XVIII. — Willelmus Tyrensis, l. X, c. I. — Ordericus Vitalis, l. XI, p. 831. — Fulcherius, l. I, c. XXIII; c. XXI, édit. Bongars. (Voir *Les Rois d'Arménie.*)

[4] *Codice dipl.* t. I, p. 346, 355.

[5] Guibertus Novig. l. VII, c. XLIII. — *Assises de Jérus.* t. II, p. 182.

[6] Willelmus Tyr. l. XI, c. I.

[7] Willelmus Malmesb. l. IV, p. 150. — Albertus Aquensis, l. XII, c. XIII. — Fulcherius Carnotensis, l. II, c. XLIX; c. XL, éd. Bongars. — *Hist. Hierosol.* part. 2, p. 610, 611. — Willelmus Tyr. l. XI, c. XXI. — Ordericus Vitalis, l. XII, p. 884; l. XIII, p. 898. — Albericus, ann. 1113. — Sanutus, l. III, part. 15, c. XX. — *Chron. magn. Belg.* p. 142.

[8] *L'Art de vérifier les dates : Chronol. des marquis de Montferrat.* — Ekkehardus, *Ampliss. Collect.* t. V, col. 533 E.

[9] Du Cange, *Les Familles normandes*, ms. fol. 287. (Voir plus loin dans ce volume.) — Albertus Aquensis, l. XII, c. XXIV. Willelmus Tyr. l. XI, c. XV.

séparer, en suite de l'ordre qu'il en avoit receu du pape : ce qu'il fit solemnellement en l'église de Sainte-Croix d'Acre. Quelques-uns[1] écrivent qu'il la quitta, sous prétexte qu'elle avoit les parties propres à la génération rongées d'un chancre. Elle se retira en Sicile, l'an 1117, et mourut l'année suivante incontinent après son mari[2], et fut inhumée en l'église cathédrale de Pacte[3] où se voit son épitaphe.

Il ne laissa point d'enfans de ses trois femmes[4], quoyque Orderic Vital[5], luy donne une fille, qu'il confond avec la fille de Baudouin II.

[Baudouin Ier est qualifié dans certains actes de roi de Babylone et d'Asie[6]. En 1100, il s'empara d'Assur et de Césarée; en 1101, il possédait, outre Jérusalem et ces deux villes, Bethléem, Joppé, Nicopolis ou Emmaüs, le mont Thabor, Hébron, Tibériade. Il y ajouta Acre et Accaron, peu avant son troisième mariage avec Adèle, et, vers le même temps, rendit Ascalon tributaire des chrétiens; mais, à ce qu'il paraît, cet assujettissement ne fut que temporaire. Libéral envers l'Église[7], il confirma et augmenta les priviléges du Saint-Sépulcre et de l'ordre naissant des Hospitaliers. A l'église du Saint-Sauveur, sur le mont Thabor, il fit don de trente-trois casaux, dont plusieurs étaient encore au pouvoir des Turcs.]

Baudouin, IIe du nom, comte d'Édesse, surnommé *de Bourg*[8], parce qu'il estoit seigneur de ce lieu, en Rethelois[9], et *d'Aiguillon* ou *Aculeus*, et par Romuald[10], archevesque de Salerne, *de Rubain*, sans que j'en sache la raison, fils de Hugues, comte de Rethel et de Mélissende de

[1] Willelmus Malmesb. — Albericus.

[2] Fulcherius Carnotensis, l. II, c. LVIII; c. XLIV, éd. Bongars. — Willelmus Tyr. l. XII, c. V.

[3] Rocch. Pirrus, in *Episcopatu Pactensi*, p. 390.

[4] Willelmus Malmesb. — Albericus.

[5] Ordericus Vitalis, l. XI, p. 830.

[6] *Cartul. S. Sepulc.* n° 36, p. 71. — *Codice diplom.* t. I, n° 156, p. 201. — Ekkehardus, *Ampl. Coll.* t. V, col. 525 e, 529 e, 532, 533. — Guibertus Novig. l. VII, c. XLI, éd. Bongars, p. 537. — *Assis. de Jérus.* éd. Beugnot. Anonyme cité, t. II, p. 181-184. — Willelmus Tyr. l. XI, c. XII. (Voir, plus loin, *Les Comtes de Japhe et d'Ascalon.*)

[7] *Cartul. S. Sepulc.* n° 29, p. 54, 55. — *Codice diplom.* t. I, n° 1, p. 1; n° 2, p. 2, 3.

[8] Titres mss.

[9] *Assis. de Jérus.* p. 493, *Livre* de Jean d'Ibelin, t. I, c. CCLXXIII, p. 29. — Willelmus Tyr l. XII, c. I.

[10] Romualdus, arch. Salernit. *Chron.* apud Muratori. *Italic. rer. script.* t. VII, col. 182.

Montlhéry[1], fut élu roy de Hiérusalem, le jour mesme de la mort du roy Baudouin Ier, duquel il estoit proche parent [*cognatus*], si nous en croyons l'auteur de l'Histoire des comtes d'Anjou[2] [*germanus*, selon Guibert de Nogent[3]; *consanguineus*, dans Guillaume de Tyr[4]]. Il fut ensuite couronné solemnellement par Arnoul, patriarche de Hiérusalem, le jour de Pasques, selon Albert d'Aix[5], ou, selon Guillaume de Tyr[6], le 2e jour d'avril, l'an 1119; et derechef en l'église de Bethléem, le jour de Noël, l'an 1120[7]. Eustache[8], comte de Bologne, avoit esté mandé par quelques barons, pour venir recueillir la succession à la couronne qui lui estoit écheue par la mort de Baudouin, son frère[9]; et mesme il estoit venu jusque en la Pouille; mais, ayant appris que Baudouin II avoit esté élu, il s'en retourna en son pays, de crainte de troubler le succez des armes des chrestiens.

Le roy Baudouin mourut en la ville de Hiérusalem, le 15, selon Orderic Vital[10], ou, selon Guillaume de Tyr, le 21e[11] jour d'aoust, l'an 1131[12], s'estant fait porter, durant sa maladie, dans la maison du patriarche, qui estoit voisine de l'église de la Sainte-Résurrection, ou du Saint-Sépulcre, où il se fit donner l'habit de chanoine régulier. Il fut inhumé sous le mont de Calvaire, vis-à-vis de Golgotha, et régna douze ans quatre mois dix-huit jours.

Il avoit espousé Marfie, fille d'un grand baron d'Arménie, nommé

[1] Guibertus Novig. l. VII, c. xxxv. — Willelmus Tyr. l. XII, c. ii, iii.

[2] *Gesta consul. Andegav.* apud d'Achery, *Spicil.* t. X, p. 507.

[3] Guibertus Novig. l. VII, c. xxxvi.

[4] Willelmus Tyr. l. XII, c. i.

[5] Albertus Aquensis, l. XII, c. xxx. — Fulcherius Carnotensis, l. III, c. 1; c. xliv *bis*, éd. Bongars.

[6] Willelmus Tyr. l. XII, c. iv.

[7] Will. Tyr. l. XII, c. xii. — Fulcher. Carnot. l. III, c. vii; c. xlvi, éd. Bongars.

[8] Du Cange avait mis *Estienne;* ce qui était probablement un *lapsus calami*, puisque les auteurs qu'il cite à la marge le nomment *Eustache*. C'était Eustache III. (Voir aussi *L'Art de vérifier les dates : Les Comtes de Boulogne.*)

[9] Willelmus Tyr. l. XII, c. iii. — Sanutus, l. III, part. 6, c. ix.

[10] Ordericus Vitalis, l. XII, p. 889.

[11] Guillaume de Tyr, au chapitre xxviii du livre XIII, dit qu'il mourut le 21 août; au chapitre ii, l. XIV, le 11e jour des calendes de septembre; ce qui serait le 22 août.

[12] Sanutus, l. III, part. 6, c. xiv. — *Assis. de Jérus.* t. I, c. cclxxiii, p. 429, 493. — Matthieu Paris, ann. 1131.

Gavéras par Albert d'Aix[1], et par d'autres[2] *Gabriel*, qui estoit seigneur de Meletin ou de Mélitène, ville capitale de la seconde Arménie, et, quoyque Arménien de nation, suivoit la créance de l'Église grecque. Il en eut quatre filles, sçavoir Mélissende, Alix, Hodierne ou Odiart, et Juëte ou Joye[3]. Mélissende fut mariée, du vivant de son père, à Fouques, comte d'Anjou, qui succéda à son beau-père, au royaume de Hiérusalem. Alix espousa Boémond II, prince d'Antioche; Hodierne fut conjointe par mariage avec Raymond II, comte de Tripoli; et Joye[4], qu'il eut de sa femme depuis qu'il fut parvenu à la couronne, fut abbesse du monastère de Saint-Lazare de Béthanie[5].

Galbert[6] écrit que, durant la prison de Baudouin[7] [qui dura de février 1123 au 29 août 1124, c'est-à-dire dix-huit mois], les barons, qui n'estoient pas satisfaits de son gouvernement et qui le haïssoient, à cause de son avarice, envoièrent offrir la couronne à Charles de Danemarc, comte de Flandres, mais qu'il ne la voulut pas accepter.

[Comme son prédécesseur, Baudouin II accorda des priviléges aux églises, surtout à celle du Saint-Sépulcre[8], à laquelle il fit plusieurs dons de casaux et de villains. Par égard pour le patriarche de Jérusalem, et sur sa demande,

[1] Albertus Aquensis, l. VII, c. XXVII, XXVIII, XXIX.

[2] Willelmus Tyr. l. X, c. XXIV; l. XI, c. II; l. XII, c. IV. — Jacobus de Vitriaco, l. I, c. LXXIV.— *Lignages d'outre-mer*, t. II, c. I, p. 442. — Ordericus Vitalis, l. XI.

[3] Willelmus Tyr. l. XII, c. IV.

[4] Willelmus Tyr. l. XIII, c. XVI; l. XV, c. XXVI; l. XVIII, c. XXVII; l. XXI, c. II. — *Lignages d'outre-mer*, t. II, c. I, p. 442.

[5] Willelmus Tyr. l. XII, c. XVII; l. XIII, c. XV.

[6] Galbertus, in *Vita Caroli, comit. Flandr.* n° 9. Bolland. 2 mars, p. 181. — *Histor. de France*, t. XIII, p. 350 a, b, note *b*.

[7] L'objet de Du Cange n'était pas de raconter, même sommairement, les actions des rois de Jérusalem ni les événements de leur règne; il ne voulait que dresser un tableau exact et aussi complet que possible de leur généalogie et de leurs alliances. Il se contente donc de mentionner ici, par un seul mot, la captivité de Baudouin II, dont il suppose l'histoire connue d'ailleurs. Nous ne devons pas non plus prétendre à combler toutes les lacunes de ce genre que l'on rencontrera dans cet ouvrage. Qu'il nous suffise de renvoyer, pour les détails de ce fait et de plusieurs autres assez importants, au principal historien des croisades (Willelmus Tyrensis, l. XII, c. XVII-XXI), et d'indiquer quelques actes qui auront pour but de faire mieux connaître l'esprit religeux ou les vues politiques des rois de Jérusalem.

[8] *Cartul. S. Sepulc.* n° 30, p. 56, 57; n°s 43, 44, p. 80-83; n° 45, p. 83-85.

il exempta du droit d'entrée, aux portes de Jérusalem, tous les marchands, chrétiens ou sarrasins, qui y apportaient du blé, de l'orge, des fèves, des lentilles et des pois. Par le même motif, et probablement aussi en vue d'encourager le commerce, il accorda certaines franchises au port d'Acre, par exemple, l'exemption de tout droit d'entrée pour les draps et les étoffes coupées et cousues en forme de vêtements, et pour tout autre objet de marchandise n'excédant pas 40 besants[1], etc. Un des diplômes de Baudouin II est daté de son palais de Tyr[2]. Cette ville avait été prise par les chrétiens en 1124, la seconde année de la captivité du roi. Par un acte du 2 mai 1125, daté d'Acre[3], il accorda des priviléges à la république de Venise[4].]

FOUQUES, comte d'Anjou, de Tours et du Mans, succéda à Baudouin II, roy de Hiérusalem[5]. Il estoit fils de Fouques, surnommé *Rèchin*, comte d'Anjou et de Tours, et de Bertrade de Montfort, et avoit esponsé en premières noces Guiburge ou Éremburge, fille unique d'Hélie, comte du Mans, de laquelle il eut, entre autres enfans[6], Geoffroy [Plantagenet], comte d'Anjou, qu'il maria, en l'an 1127, à Mahaut, fille unique d'Henry, Ier du nom, roy d'Angleterre[7]. Ce mariage achevé[8], Fouques, estant veuf de sa femme et presque sexagénaire[9], fut

[1] *Cartul. S. Sepulc.* n° 46, p. 85, 86.

[2] *Cartul. S. Sepulc.* n° 30, p. 57.

[3] *Brevis narratio belli sacri*, apud Martène, *Ampl. Coll.* t. V, col. 539. (Voir, plus loin, *Les Seigneurs de Tyr.*)

[4] *Fontes rerum Austriacarum*, t. XII, n° 41, p. 90, 94.

[5] Willelmus Tyrensis, l. XIV, c. I. — Conradus Usperg. ann. 1107.

[6] Willelmus Malmesb. *Hist. Nov.* l. I, apud Savile, p. 175. — *Chron. S. Albini*, ann. 1126, 1129. — Labbe, t. I, p. 277. — Ordericus Vitalis, l. XII, p. 889. — Willelmus Tyr. l. XIII, c. XXIV. — Robertus de Monte, ann. 1127.

[7] Les trois autres enfants que Foulques eut de sa première femme sont : Hélie, prétendant au comté du Maine; Mathilde, épouse de Guillaume, fils de Henri Ier, roi d'Angleterre, puis religieuse à Fontevrault; Sibylle, femme de Thierri d'Alsace, comte de Flandre, morte en Syrie, dans l'exercice des bonnes œuvres. (Sébastien Paoli, *Codice diplom.* t. I, p. 371, 362. — *L'Art de vérif. les dates : les Comtes, vice-ducs d'Anjou.*)

[8] *Chron. S. Albini*, ann. 1128. — Willelmus Tyr. l. XIV, c. I, II. — Joannes Monach. Major. Mon. l. I, *Hist. Gaufred.* p. 21.

[9] C'est une erreur de Guillaume de Tyr. Bertrade, mère de Foulques, n'avait pas été mariée à Foulques le Rechin avant l'année 1089; leur fils n'était né que vers 1091 ou 1092; il n'avait donc, en 1129, que trente-sept ou trente-huit ans au plus. (*L'Art de vérif. les dates : Les Rois de Jérusalem.* — *Histor. de France*, t. XVI, introd. p. 40.)

mandé par le roy Baudouin, l'année suivante, à dessein de luy faire épouser Mélissende, sa fille: ensuite de quoy il vint en la terre sainte, et arriva en la ville d'Acre[1] avec une belle suite, vers le printemps de l'an 1129, et là, suivant les traitez qui avoient esté arrestez auparavant, il espousa solemnellement, peu avant la Pentecoste, la princesse Mélissende. Quelques auteurs[2] écrivent que Baudouin envoya en France, pour chercher un gendre à sa fille, de l'avis des principaux du royaume, et que Fouques fut choisy par le conseil du roy Louys, des évesques et des grands seigneurs. Tant y a que Baudouin, attendant la succession du royaume, qui devoit appartenir à Fouques après sa mort, luy donna la jouissance des villes de Tyr et d'Acre. Guillaume de Tyr[3] dit qu'il refusa d'accepter la couronne du royaume de Hiérusalem du vivant de son beau-père, qui la lui offrit; cependant il y a lieu de croire qu'entre les conditions de son mariage avec la fille de Baudouin, il fut convenu que, dès l'instant du traité qui en fut passé en France, il prendroit le titre de roy, veu qu'il se voit un titre de luy[4], sans date, passé à Angers, avec les chanoines de Saint-Lô de la même ville, où il prend la qualité de roy de Hiérusalem et de comte d'Anjou. Mais il est constant qu'il ne fut couronné avec sa femme qu'après le décez du roy, en l'église du Saint-Sépulcre de Hiérusalem par les mains du patriarche Guillaume, le 14e jour de septembre, auquel échet la feste de l'exaltation de Sainte-Croix, l'an 1131.

Il mourut de la chute de son cheval, poursuivant un lièvre à la chasse[5], en la plaine d'Acre, le 13e jour de novembre, l'an 1142[6], ayant régné onze ans deux mois vingt-trois jours. Il fut inhumé en la mesme église du Saint-Sépulchre, sous le mont de Calvaire, entrant à droite,

[1] *Chron. S. Albini*, ann. 1128.

[2] Joannes Monachus, l. I, p. 21. — *Gesta consulum Andegavensium*, apud d'Achery, *Spicil.* t. X, p. 505, 506.

[3] Willelmus Tyr. l. XIII, c. XXIV; l. XIV, c. II.

[4] Du Cange n'indique pas où il a vu ce titre.

[5] Willelmus Tyr. l. XV, c. ult. — Mathieu Paris, ann. 1142. — Robertus de Monte, 1143. — Nicol. Trivett. ann. 1143, apud d'Achery, *Spicil.* t. VIII. — *Assises de Jérusalem*, t. I, p. 429; t. II, p. 195 et note *b*.

[6] Il mourut en 1144. (*L'Art de vérif. les dates : Les Rois de Jérusalem.*)

vers la porte, avec ses prédécesseurs[1]. La reyne Mélissende, sa femme, après avoir gouverné prudemment le royaume, qui luy appartenoit de son chef, l'espace de trente années, tant du vivant de son mary, que sous le jeune Baudouin, son fils, décéda le 11 de septembre, l'an 1161, ayant eu deux enfans de son mary, Baudouin et Amaury, qui furent successivement roys de Hiérusalem. Saint Bernard luy a écrit quelques lettres[2].

[Foulques, qui n'était roi que par sa femme, déclare dans les actes[3] où il fait quelque donation, soit au Saint-Sépulcre, soit à l'ordre de l'Hôpital, qu'il agit du consentement de la reine Mélissende, son épouse, et même de son fils Baudouin, lequel, en effet, tenait de sa mère ses droits à la couronne. Par un motif analogue[4], tandis qu'il était baile de la principauté d'Antioche et tuteur de la jeune princesse Constance, il ne confirma au Saint-Sépulcre la possession de certaines terres, situées dans le territoire d'Antioche, qu'après avoir pris conseil du patriarche, des évêques, des barons de cette principauté et des bourgeois de la ville, dont plusieurs furent témoins de l'acte.]

Baudouin, IIIe du nom, estoit agé de treize ans lorsque son père mourut et lorsqu'il vint à la couronne de Hiérusalem[5], laquelle il reçut, avec sa mère, par les mains du patriarche Guillaume, en l'église du Saint-Sépulchre, le dimanche qui suivit le décez de son père.

Guillaume de Tyr[6] s'est étendu fort au long sur les belles qualitez de ce prince, qui donna des marques de sa générosité et de sa prudence dans le cours de sa vie, qu'il finit en la ville de Barut[7], à l'age

[1] Willelmus Tyr. l. XVI, c. III; l. XVIII, c. XXVII, XXXII.

[2] Sancti Bernardi *Epist.* 206, 289, 376; ou 354 et 355, éd. Mabillon, 1690, col. 195, 278, 321.

[3] *Cartul. S. Sepulc.* n° 31, p. 57, 58; n[os] 32, 33, p. 58, 61. — *Assises de Jérus.* t. II, p. 492, 493. — *Codice diplomat.* t. I, n° 17, p. 18.

[4] *Cartul. S. Sepulc.* n° 86, p. 166, 167. — *Assises de Jérus.* t. II, p. 491.

[5] Willelmus Tyrensis, l. XV, c. XXVII; l. XVI, c. I, III.

[6] Willelmus Tyrensis, l. XVI, c. I et seq.

[7] Willelmus Tyrensis, l. XVIII, c. XXXIV. — Du Chesne, *Histoire de France*, t. IV, p. 694. — *Epist. Amalrici regis ad regem Ludovicum VII.* (*Recueil des Historiens de France*, t. XVI, p. 36, 37.) — Cinnamus, l. V, c. XVII.

de trente-trois ans, en l'an 1163, selon nostre façon de compter, le 10e jour de février, non sans soupçon d'avoir esté empoisonné, ayant régné vingt ans trois mois moins deux jours. Son corps fut porté en la ville de Hiérusalem, et y fut inhumé en l'église du Saint-Sépulchre, avec ses prédécesseurs. Il espousa, au mois de septembre, l'an 1158, Théodora, fille d'Isaac Comnène Sebastocrator, et nièce de l'empereur Manuel[1], pour lors agée de treize ans, de laquelle il n'eut point d'enfans[2].

[Baudouin III confirma plusieurs fois[3], et presque toujours avec l'assentiment de sa mère Mélissende et de son frère Amauri, toutes les concessions faites précédemment au Saint-Sépulcre et à l'ordre de l'Hôpital. On peut croire que c'est lui qui fit le serment[4] d'accorder loi, justice et paix à l'Église de Jérusalem et au peuple à lui soumis, et de confirmer toutes les donations faites aux patriarches et aux évêques par les empereurs, les rois et les princes.

A l'exemple de Baudouin Ier, il donna aux Hospitaliers de Jérusalem (1160, 29 novembre) cinquante tentes de Bédouins qui ne lui étaient pas soumis[5].

Il est à remarquer que, dans un acte[6] où Baudouin III confirme la vente d'un terrain faite au Saint-Sépulcre par Hugues d'Ibelin, le 14 janvier 1155, on voit, parmi les témoins, des barons du roi et des hommes du roi formant deux classes distinctes; mais les actes de Hugues, qui fait cette vente, et d'Amauri, frère du roi, qui l'approuve, quoique conçus tous deux dans les mêmes termes et reproduisant les noms des mêmes témoins, ne présentent pas cette distinction.

Nous remarquerons aussi un accord[7] de Baudouin III avec Rainald le Fauconnier, qui autorise le roi à détourner du fleuve Belus, près d'Acre, autant de cours d'eau qu'il voudra pour l'exploitation d'un plant de cannes à sucre.

[1] Voir la Généalogie des Comnènes, dans Du Cange, *Familiæ Augustæ Byzantinæ*, p. 183. — *Codice dipl.* t. I, n° 50, p. 51.

[2] *Assises de Jérus.* Labbe, t. I, p. 493; La Thaumassière, c. CCLXXXI, p. 187; édit. Beugnot, t. I, c. CCLXXIII, p. 429.

[3] *Cartul. S. Sepulc.* nos 33, 34, 51, 52, 53, 54 et suiv. — *Codice dipl.* t. I, nos 24, 30, 32, 34 et suiv.

[4] *Cartul. S. Sepulc.* n° 122, p. 225.

[5] *Codice dipl.* t. I, n° 36, p. 37.

[6] *Cartul. S. Sepulc.* n° 56, p. 112; n° 59, p. 119; n° 62, p. 126.

[7] *Codice diplom.* t. I, n° 50, p. 50, 51.

à condition que, tous ses frais couverts, le roi accordera à Rainald le cinquième de son gain, et, sur tous les moulins d'Acre, les mêmes droits que ce dernier avait déjà sur ceux du fleuve Belus. Ce diplôme fut donné par le roi, tandis qu'il assiégeait[1] Blahasent (Bethasem?), avec l'assentiment de sa femme Théodora et de son frère Amauri, comte d'Ascalon.

Plusieurs autres documents attestent que la culture des cannes à sucre était pratiquée en Syrie au temps des croisades. Hugues de Césarée (an 1166) se réserve[2] la faculté de conduire de l'eau d'une certaine fontaine au canal des buffles, *ad cannamellas faciendas*. Baudouin IV accorde[3] (1182) à la maison des Hospitaliers d'Acre un *quintarium* de sucre par an, pour le soulagement des malades. Les cannes à sucre sont encore mentionnées dans un accord[4], entre les Hospitaliers et les Templiers, fait à Acre en 1262; ce qui n'a rien d'étonnant, puisqu'elles étaient un produit du sol dans le royaume de Jérusalem, comme on le voit par le chapitre CCXLII des Assises de la cour des bourgeois, article 15, et par les observations de plusieurs historiens des premiers temps des croisades[5].

Il paraît que la culture n'en fut abandonnée qu'après la prise d'Acre par les Turcs; mais on la retrouve florissante en Chypre sous les Lusignan. Une infinité de documents[6] nous prouvent que le sucre était pour ce pays un des objets de commerce les plus lucratifs.]

AMALRIC OU AMAURY, comte de Japhe et d'Ascalon, frère et successeur de Baudouin III, estoit agé de vingt-sept ans lorsqu'il arriva à la couronne[7], laquelle il reçut solemnellement en l'église du Saint-Sépulchre, par les mains du patriarche Amalric[8], le 18e jour de février, l'an 1163, selon nostre façon de compter, et la tint dix ans cinq mois moins sept jours, estant décédé d'une fièvre en la ville de Hiérusalem, le 11e jour

[1] Willelmus Tyrensis, l. XIII, c. XXV.

[2] *Cartul. S. Sepulc.* n° 155, p. 277.

[3] *Codice dipl.* t. I, n° 207, p. 249.

[4] *Codice dipl.* t. I, n° 142, p. 178.

[5] *Assises de Jérus.* t. II, p. 174, et note *e*. — *Codice dipl.* t. I, p. 501. — Fulcherius Carnotensis, c. XX, apud Bongars, p. 401. — Albertus Aquensis, l. V, c. XXXI; *ibid.* p. 270. — Jacobus de Vitriaco, l. I, c. LIII; *ibid.* p. 1075.

[6] De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 95, 373, 403, 424, 499, 500, 529; t. III, p. 88-90, 175, 218-221, etc.

[7] *Cartul. S. Sepulc.* n°s 48, 49, p. 88, 91, etc.

[8] Willelmus Tyrensis, l. XIX, c. I.

de juillet, l'an 1173, agé de trente-huit ans. Il fut inhumé avec ses prédécesseurs.

[Guillaume de Tyr[1] dit qu'il mourut en 1173, dans la douzième année de son règne; mais 1173 n'en serait que la onzième. Nous avons dans Paoli[2] deux diplômes de ce prince, 18 avril et fin de juin 1174. Ce dernier chiffre cadrerait mieux avec le compte de ses années de règne. La date de ces deux diplômes est-elle fausse? Y a-t-il altération dans le chiffre de l'année et de l'indiction VII, qui correspond à l'année 1174, ou Guillaume de Tyr s'est-il trompé sur l'année de la mort d'un roi dans l'intimité duquel il vivait, étant le précepteur de son fils? C'est ce que nous ne prendrons pas sur nous de décider.]

Il fut marié deux fois : la première, en l'an 1157, avec Agnès de Courtenay, nommée par quelques-uns[3] Béatrix, fille de Joscelin II, comte d'Édesse, pour lors veuve de Renaud de Mares, de laquelle il eut[4], vers l'an 1161, Baudouin IV, roi de Hiérusalem, et Sibylle, qui fut donnée en mariage par son frère à Guillaume Longue-Espée, marquis de Montferrat, duquel elle eut Baudouin V, roi de Hiérusalem; puis, en secondes noces[5], elle se remaria avec Guy de Lusignan, fils de Hugues le Brun, qui fut aussi roi de Hiérusalem à cause de cette alliance. Ce premier mariage du roy Amaury fut contracté contre les formes, Amaury ayant enlevé cette princesse à Hugues d'Ibelin, qui l'avoit fiancée, et qui la reprit depuis, et nonobstant l'opposition que le patriarche Foucher y fit, à cause qu'ils estoient parens au quatrième degré[6]. C'est pourquoi Amaury venant à la couronne après le décez de son frère, le patriarche Amalric refusa de le couronner qu'il ne l'eust

[1] Willelmus Tyrensis, l. XX, c. XXXIII. — *Assises de Jérus.* Labbe, t. I, p. 493; La Thaumassière, c. CCLXXXI, p. 187; édit. Beugnot, t. I, c. CCLXXIII, p. 429.

[2] *Codice dipl.* t. I, n° 200. 201, p. 243, 244.

[3] Robertus de Monte, ann. 1157. — Willelmus Tyrensis, l. XIX, c. IV. — *Histor. Hierosolym.* p. 1170, apud Bongars.

[4] Willelmus Tyrensis, l. XVIII, c. XXIX; l. XXI, c. XIII. — Arnoldus Lubec. l. III, c. XXIII. — Roger de Hoveden, p. 515. — Jacobus de Vitriaco, l. I, c. XCIII.

[5] Willelmus Tyrensis, l. XXII, c. I.

[6] Willelmus Tyrensis, l. XIX, c. IV. — *Lignages d'outre-mer,* c. I.

quittée; ce qu'il fut obligé de faire. Cecy a esté touché par Guillaume de Tyr[1] en termes couverts. Ce mariage ayant esté dissous à condition que les enfans qui en estoient issus seroient réputés légitimes[2], Agnès reprit Hugues, seigneur d'Ibelin.

Le roy Amaury espousa, en l'an 1167[3], Marie Comnène, fille de Jean Comnène, petite-fille d'Andronique Comnène Sebastocrator, qui estoit frère aisné de l'empereur Manuel, et eut d'elle Isabelle[4], mariée premièrement à Humfroy, seigneur de Toron, puis à Conrad de Montferrat, à Henry, comte de Champagne, et à Amaury de Lusignan; et une autre fille [Alix][5], qui mourut en jeunesse. La reyne Marie, estant veuve du roy Amaury[6], elle se remaria avec Balian, seigneur d'Ibelin.

[Comme comte de Joppé et d'Ascalon, aussi bien que comme roi, Amaury confirma aux divers établissements religieux[7], à l'église du Saint-Sépulcre entre autres et à l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, tous les dons, tous les priviléges accordés par ses prédécesseurs, et leur en concéda de nouveaux : ce qui lui fut commun avec les autres rois de Jérusalem. Mais on peut remarquer un acte du 11 octobre 1168[8], par lequel il donne aux Hospitaliers la ville de Belbeis ou Péluse, en Égypte, avec des terres et des hommes sur le territoire de cette ville, jusqu'à concurrence d'un revenu annuel de 100,000 besants; plus 50,000 besants assignés sur dix villes de l'Égypte, Babylone (le Caire), Tanis, Damiette, Alexandrie, etc. Les 100,000 besants furent portés à 150,000 par un diplôme de l'année suivante. Il ne lui en aurait pas coûté davantage de leur abandonner tout le royaume de Noradin, où déjà il ne possédait plus rien. C'est ainsi qu'il leur céda, en 1170, deux châteaux ruinés

[1] Willelmus Tyrensis, l. XIX, c. I. IV.

[2] Continuateur de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. III. — *Historiens des Croisades*, t. II, p. 5.

[3] Willelmus Tyrensis, l. XX, c. I, XXIV. — *Hist. translat. brachii s. Philippi*, n° 4. — Robertus de Monte, ann. 1167. — Cinnamus, l. V, c. XVII, p. 137, 138. — *Généalogie des Comnènes, Familiæ Byzant.* p. 182. P. Papebroch. t. I maii, p. 16.

[4] Willelmus Tyrensis, l. XXI, c. XIII. — Jacobus de Vitriaco, l. I, c. XCIII.

[5] *Hist. Hierosol.* p. 1170, apud Bongars. — *Lignages d'outre-mer*, c. III; édit. Beugnot, t. II, p. 445.

[6] *Lignages d'outre-mer*, c. VI. — Labbe, p. 371, 430.

[7] *Cartul. S. Sepulc.* n°s 58, 60, 61, p. 115, 120, 123; n° 144, p. 262-268. — *Assises de Jérus.* t. II, n° 39, p. 324. — *Codice diplom.* t. I, n° 32, p. 34; n° 197, p. 241, etc.

[8] *Codice dipl.* t. I, n°s 47, 48, p. 48, 49.

par un tremblement de terre, et d'autres droits dans le comté de Tripoli, dont il était le procurateur, et où il agissait comme souverain pendant la captivité du comte Raymond II [1].

Un différend du roi Amaury avec Gérard, seigneur de Sidon ou de Sajette, son vassal, changea la loi constitutive de l'hommage pour les vassaux [2]. Gérard avait dépossédé un homme de son fief sans en donner connaissance à la cour du souverain. Amaury poursuivit son droit par la guerre; et l'accord se fit au moyen d'une assise ou loi, ordonnant que désormais les hommes d'un vassal du roi feraient hommage au roi directement : prérogative jusqu'alors réservée aux hommes liges ou vassaux immédiats de la couronne.]

Baudouin, IVe du nom [3], succéda à son père, ayant à peine atteint l'age de treize ans, et fut couronné solemnellement, dans l'église du Saint-Sépulchre, par le patriarche Amalric, le 15e jour de juillet, l'an 1173. Il fut surnommé *le Mesel*, ou le Lépreux, parce qu'il fut atteint de la lèpre [dès son enfance, comme l'atteste Guillaume de Tyr [4], qui avait été son instituteur]; nonobstant laquelle maladie il ne laissa pas d'agir et de faire de belles actions contre les infidèles, sur lesquels il remporta des victoires signalées. A la fin néantmoins il fut obligé de se démettre du gouvernement [5]; et, ayant fait couronner le jeune Baudouin son neveu, fils de sa sœur Sibylle, qui n'avoit pas encore cinq ans, il donna la régence du royaume, premièrement à Lusignan [6], comte de Japhe et d'Ascalon, qui avoit espousé sa sœur après la mort du marquis, et, la luy ayant ostée sur quelques démeslez [et surtout pour cause d'incapacité [7]], il la donna à Raymond, comte de Tripoly. Il décéda quelque

[1] *Codice dipl.* t. I, n° 51, p. 51, 52, 501, 502.

[2] *Assises de Jérus.* t. I, c. CXL, p. 214, notes *a*, *b*. — *Livre* de Jacques d'Ibelin, c. III, p. 455 et note *c*; p. 456-458, et note *a*. — *Livre* de Philippe de Navarre, c. XL, p. 517; c. XLII, p. 518; c. L, p. 525, 526.

[3] Willelmus Tyrensis, l. XXI, c. II.

[4] Willelmus Tyrensis, l. XXI, c. I.

[5] Roger de Hoveden, p. 631. — Willelmus Tyrensis, l. XXII, c. XXIX. — *Assises de Jérus.* éd. Beugnot, t. I, c. CCLXXIII, p. 429.

[6] Mathieu Paris, ann. 1184. — Arnoldus Lubec. l. III, c. XXIII. — Willelmus Tyrensis, l. XXII, c. XXV, XXIX. — Jacobus de Vitriaco, l. I, c. XCIII.

[7] Continuateur de Guill. de Tyr. l. XXIII, c. I, II. — *Histor. occident. des Croisades*, t. II, p. 1-4.

temps après, sçavoir l'an 1184, ou l'année suivante, selon le Moine d'Auxerre[1], sans avoir esté marié, ayant régné onze ans.

[Entre autres concessions, ce prince confirma (1176)[2] à l'Hôpital de Jérusalem les donations de son père sur les terres d'Égypte, quand on les aurait conquises, et y ajouta 30,000 besants de rente annuelle, à prendre sur le territoire de Belbeis, si toutefois on pouvait les en retirer. Ces clauses conditionnelles, sans lesquelles la donation était nulle et dérisoire, n'étaient pas énoncées dans les actes de ce genre donnés par les rois précédents. Ils ne doutaient pas, en effet, que tout ne cédât bientôt à leurs armes, ou que l'ordre célèbre auquel ils faisaient ces concessions ne trouvât en lui-même toutes les ressources nécessaires pour rendre la donation valable et réelle, et pour remplir les intentions du donateur. Mais il semble que la confiance abandonne ce roi malade, qui n'avait, il est vrai, que trop de sujets de pressentir la décadence rapide et la chute prochaine du royaume de Jérusalem.]

Baudouin, V^e^ du nom, fils de Guillaume, marquis de Montferrat, et de Sibylle[3], fut couronné le 20 de novembre, l'an 1183, du vivant de son oncle, qui luy fit rendre les hommages par les barons du royaume, et, en mourant, le mit sous le gouvernement du comte de Tripoly.

[Le Continuateur de Guillaume de Tyr[4] place le couronnement de Baudouin V après que le roi Baudouin IV eut fait accepter la bailie ou régence du royaume à Raymond de Tripoli; Guillaume de Tyr dit qu'il eut lieu auparavant. Le petit prince, à son couronnement, fut porté par Balian d'Ibelin, pour qu'il ne parût pas plus petit que les chevaliers. A la mort de Baudouin IV, il fut conduit à Acre, sous la garde du comte Joscelin, son grand-oncle maternel; car le comte de Tripoli avait refusé la garde du jeune prince, pour n'être pas responsable des accidents qui pourraient survenir[5].]

[1] Monachus Altissiodor. p. 88, ann. 1185.

[2] *Codice dipl.* t. I, n° 60, p. 60.

[3] Willelmus Tyrensis, l. XXII, c. XXIX, p. 1040, 1041. — Continuateur de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. V. — *Histor. des Croisades*, t. II, p. 7-9. — *Assises de Jérus.* t. I, p. 429.

[4] Continuateur *loc. citat.* et c. IV, p. 7; c. VI, p. 9, 10; c. VII, p. 25.

[5] Continuateur, l. XXIII, c. IV, p. 6.

Il décéda [dans la ville d'Acre][1] l'an 1186, agé de sept ans, ou de neuf, selon Arnoul de Lubeck[2] et Guillaume de Neubourg[3], non sans soupçon d'avoir esté empoisonné par le comte [de Tripoli] son tuteur, qui aspiroit à la couronne. Mais le patriarche et les barons l'adjugèrent à la mère du roy, qui estoit pour lors mariée à Guy de Lusignan, qui fut aussy couronné roy[4]. Baudouin fut inhumé avec ses prédécesseurs, où cette épitaphe lui fut dressée[5] :

SEPTIMUS IN TUMULO PUER ISTO REX TUMULATUS
EST BALDEWINUS, REGUM DE SANGUINE NATUS,
QUEM TULIT E MUNDO SORS PRIME CONDITIONIS,
UT PARADYSIACE LOCA POSSIDEAT REGIONIS[6].

Guy de Lusignan, fils puisné de Hugues, seigneur de Lusignan [ou Lesignan), VIIIe du nom, comte de la Marche, ayant esté banny d'Angleterre[7] pour avoir tué Patrice, comte de Sarisbery, en l'an 1168, entreprit le voyage de la terre sainte, et vint se mettre au service de Baudouin le Lépreux[8], qui luy donna en mariage Sibylle, sa sœur, pour lors veuve du marquis de Montferrat. Cette alliance luy apporta la couronne du royaume de Hiérusalem. [Il] en fut solemnellement investy[9], et fut couronné roy vers la my-septembre, l'an 1186, sans prendre le consentement du comte de Tripoly, à qui la régence du

[1] *Hist. Hierosol.* p. 1170, apud Bongars. — Roger de Hoveden, p. 634.

[2] Arnoldus Lubec. l. III, c XXIII.

[3] Willelmus Neubrig. l. III, c. XVI. (*Histor. de France*, t. XVIII, p. 8.)

[4] Mathieu Paris. p. 98, ann. 1186.

[5] J. Cotovic. *Itinerarium Hierosolymit.* p. 189.

[6] Cette épitaphe est rapportée par Du Cange en caractères d'inscription et en écriture ordinaire. Nous la donnons sous cette dernière forme seulement, pour les mêmes motifs que nous avons exposés plus haut, p. 10, note 3, à l'occasion des épitaphes de Godefroi et de Baudouin Ier. Celle-ci est tirée des mêmes relations, quoique Du Cange ne cite ici aucune autorité.

[7] Roger de Hoveden, p. 514, an 1168. — Willelmus Neubrig. l. III, c. XVI.

[8] Willelmus Tyr. l. XXII, c. I. — Nic. Trivett. ann. 1181.

[9] *Hist. ms. des guerres saintes.* — Continuateur de l'histoire de Guill. de Tyr en français. — Martène, *Ampl. Coll.* t. V, col. 594. — Mathieu Paris, p. 100, ann. 1186. — Arnoldus Lubec. l. III, c. XXIII, XXIV, XXV, XXVI, XXVII. — Jacobus de Vitriaco, l. I, c. XCIII, XCIV, XCV.

royaume avoit esté donnée par le roy Baudouin IV, jusqu'à ce que le jeune roy eust atteint l'age de quinze ans[1], soit qu'il vécust ou non.

[Malgré le vice de la construction de la phrase, on comprend que ces derniers mots doivent s'entendre de Baudouin IV. Gui fut élu roi de Jérusalem[2], seulement après que sa femme Sibylle eut été reconnue et sacrée reine par les chefs du clergé, le grand maître du Temple et ses chevaliers, Renaud de Châtillon, seigneur de Montréal, et d'autres amis, qui avaient fait fermer les portes de Jérusalem, pour que personne ne pût entrer ni sortir pendant l'absence des grands barons du royaume, qui se seraient opposés à l'élection.

Gui fut couronné à la mi-septembre[3]. Baudouin de Rame prédit alors qu'il ne serait pas roi un an.]

Ce qui donna matière à une grande division entre ces princes[4], laquelle causa par la suite la ruine totale de la terre sainte. Car Saladin, ayant eu avis du mécontentement du comte, qui d'abord feignit une réconciliation avec le nouveau roi, s'allia avec luy et entra avec de puissantes troupes dans les terres des chrestiens[5]; et, ayant deffait le roy Guy, qu'il fit prisonnier, et toute l'armée chrestienne[6], le 4 de juillet, l'an 1187, il s'empara des villes d'Acre, de Barut, de Sajette, de Gibelet, d'Ascalon et des principales places de la principauté d'Antioche, et enfin de la ville de Hiérusalem[7], laquelle il prit le 2e jour d'octobre

[1] Arnoldus Lubec. l. III, c. XXIII.

[2] Radulphus Coggeshale, *De Expugnat. terræ sanctæ*, apud *Ampliss. Collect.* t. V, col. 547. — Continuateur de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. XVII, p. 26-29.

[3] Continuateur, etc. *ibid.* c. XVIII, p. 30.

[4] Continuateur de Guill. de Tyr, *ibid.* c. XXIV, p. 35.

[5] Willelmus Neubrig. l. III, c. XVI, XVII, XVIII. — Marinus Sanutus, l. III, part. 9, c. VI. — Monachus S. Mariani Altissioder. ann. 1187, fol. 89 et v°. — Mathieu Paris, an 1187. — Roger de Hoveden. — Albericus. — Arnoldus Lubec. — *Expeditio Asiatica Frederici.* — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. XXIX, p. 45.

[6] Continuateur, etc. l. XXIII, c. XL, XLI, p. 62-64; c. XLIV, XLV, p. 66-68. (Voir *Les Comtes de Japhe et d'Ascalon.*)

[7] Continuateur, etc. c. LV-LXI, p. 82-94. — *Art de vérifier les dates : Les Rois de Jérusalem.* — Marinus Sanutus. — Monachus S. Mariani, *loc. cit.* fol. 90. — *Appendix ad chron. Marcianense*, p. 902. — Abulfarag. p. 273. — Arnoldus Lubec. l. III, c. XXVII. — Radulphus Coggesh. *Ampliss. Coll.* t. V, col. 567-572. — Reinaud, *Extraits des historiens arabes*, p. 200-209.

après quatorze jours de siége [le 3 octobre, selon Coggeshale], ou, selon d'autres, le 28 de septembre de la mesme année, après avoir esté possédée par les nostres l'espace de quatre-vingt-huit ans. Un auteur de ce temps-là[1] semble attribuer la prise de Hiérusalem, ou plutost les succez de Saladin, non-seulement à la perfidie du comte de Tripoly, mais encore à celle d'Isaac, empereur de Constantinople.

[Thierri, grand précepteur de l'ordre du Temple, dans une lettre au roi Henri II d'Angleterre (1188, janvier)[2], lui fait connaître l'état du royaume après la prise de Jérusalem, et la résistance qu'opposent encore à Saladin Crach de Montréal; Saphet, appartenant à l'ordre du Temple; Crach, appartenant à l'ordre de l'Hôpital; Margat, Chastelblanc; la terre de Tripoli et la terre d'Antioche.

Enfin Saladin, dit-il, a été forcé de lever le siége de Tyr, défendue par Conrad, marquis de Montferrat.

Gui, devenu libre, le 4 septembre 1187[3], s'était rendu à Tyr; mais, n'y ayant pas été reçu par le marquis Conrad de Montferrat, il alla avec peu de monde former le siége d'Acre, quoiqu'il eût promis, par serment, à Saladin de ne jamais porter les armes contre lui; il prétendait remplir sa promesse en faisant porter son épée par son cheval.

Ce siége entrepris avec si peu de moyens, où les assiégés étaient quatre fois plus nombreux que les assiégeants[4], réveilla l'ardeur belliqueuse de la chevalerie en Europe et stimula son émulation. Le camp des chrétiens devant Acre fut, comme on sait, le rendez-vous de tous les guerriers de la troisième croisade. La prise de cette ville importante (1191) prolongea d'un siècle l'existence d'un royaume chrétien en Syrie. C'est une obligation que la chrétienté eut à Gui, ce prince si peu capable d'ailleurs, mais dont elle se montra, même alors, peu reconnaissante, puisqu'on le dépouilla de la royauté de Jérusalem en faveur de Conrad de Montferrat, célèbre, il est vrai, par la défense de Tyr, mais qui avait abandonné le siége d'Acre lors de son mariage avec la

[1] *Appendix ad chron. Marcianense*, p. 903.

[2] Roger de Hoveden, *Annal.* p. 645. — *Codice diplom.* t. I, n° 36, p. 315, 316. — *Histor. de France*, t. XVII, p. 482.

[3] Radulph. Coggeshal. *loc. cit.* col. 573 e-574 a. — Continuateur de Guill. de Tyr, l. XXIV, II, p. 121; c. XIII-XV, p. 124-126 et suiv. XX, p. 131.

[4] Continuateur, etc. l. XXIV, c. XIV, p. 125.

princesse Isabelle[1], et avait négligé d'envoyer aux assiégeants les vivres et les secours qu'il leur avait promis, en les laissant dans une situation des plus critiques.]

Il survint incontinent après une autre division dans l'Estat d'outre-mer[2]; car, la reyne Sibylle estant décédée sans enfans de ce mariage, Conrad, marquis de Montferrat, qui avoit espousé Isabelle, sa sœur, prétendit à la couronne. Le roy Guy[3] eut d'elle [Sibylle] quatre filles, qui moururent du vivant de leur mère, laquelle décéda aussy bien qu'elles durant le siége d'Acre, l'an 1189 [ou plutôt vers juillet 1190]. Roger de Hoveden[4] ne parle que de deux filles, comme aussy Conrad, abbé d'Usperg[5] [et le Continuateur de Guillaume de Tyr[6]].

Conrad de Montferrat, fils de Guillaume III, marquis de Montferrat [et non de Boniface, comme il est dit dans la continuation de Guillaume de Tyr[7]], et frère puisné de Guillaume Longue Espée, qui avoit espousé Sibylle de Hiérusalem[8] estant arrivé, incontinent après la malheureuse deffaite de Guy[9], en la ville de Tyr, la défendit généreusement contre les attaques de Saladin, et en obtint la seigneurie, qui luy fut contestée par le roy Guy[10]. Cette division s'accrut incontinent après par le mariage de Conrad avec Isabelle[11], sœur consanguine de la reyne Sibylle, laquelle il enleva à Humfroy, seigneur de Toron, son légitime espoux, la princesse consentant à cet enlèvement, sous prétexte de

[1] Radulph. Coggesh. *Ampliss. Coll.* t. V, col. 574 d, 576 d.

[2] Jacobus de Vitriaco, l. I, xcviii.

[3] *Hist. Hierosol.* p. 1170, 1171.

[4] Roger de Hoveden, p. 679, 685.

[5] Conradus Usperg.

[6] Continuateur, etc. l. XXV, c. x, p. 151.

[7] Continuateur, etc. l. XXIII, c. x, p. 14, 15; c. xliv, p. 66.

[8] *Codice diplom.* t. I, p. 367, 368. — *L'Art de vérifier les dates : Les Marquis de Montferrat.* — Ughelli. *Archiep. Pisan.*

[9] Continuateur, etc. l. XXIII, c. xlix, 74-76.

[10] Voir *Les Seigneurs de Tyr.* — Radulfus de Diceto, apud Twisden, l. II, col. 642.

[11] Radulfus de Diceto, *ibid.* col. 657. — *Acta Innocentii III*, p. 36. Innocent III. *Epist.* xvi, 151. — *Hist. Hierosol*, p. 1171, 1172. — Arnoldus Lubec. l. V, c. iii. — Radulph. Coggeshal. *Ampliss. Collect.* t. V, col. 575 e, 576 a. — Continuateur de Guillaume de Tyr, l. XXV, c. xi, xii, p. 151-154.

nullité de son mariage, à cause du défaut de consentement. [Isabelle cédait surtout aux obsessions de sa mère, Marie Comnène II, qui haïssait son gendre Humfroy de Toron, autant qu'elle en était haïe, et favorisait les prétentions de Conrad[1].] Mais Philippe-Auguste, roy de France, et Richard, roy d'Angleterre, qui estoient venus en la terre sainte pour réparer les pertes des chrestiens, moiennèrent un accord entre ces princes, l'an 1191, le 28e jour de juillet[2], par lequel il fut convenu que Guy jouiroit de la dignité de roy sa vie durant[3], sans que, quoyqu'il se remariast, ses enfans pussent rien prétendre au royaume, qui appartiendroit à Conrad et à sa femme et à leurs héritiers, après le décez de Guy; cependant que les revenus seroient partagez entre eux; que Conrad possèderoit les villes de Tyr, de Sajette, de Barut, et la moitié d'Acre, dont il feroit hommage au roy, avec les services accoutumez. Mais ces différends ne furent pas tellement appaisez, qu'il n'y eust eu encore quelques mauvaises suites, si la mort de Conrad ne fust survenue, ayant esté tué par deux assassins envoyez par le Vieil de la Montagne, au sortir d'un repas qu'il avoit fait avec l'évesque de Beauvais [Philippe de Dreux], le 28e jour d'avril, l'an 1192[4].

[Ce fut, dit-on[5], une vengeance du prince des Assassins, parce que, sur le conseil de Bernard du Temple, son bailli à Tyr, Conrad avait fait piller des barques de marchands de cette peuplade. Selon la plupart des historiens, le meurtre de Conrad eut lieu le 27 avril; selon *L'Art de vérifier les dates*, le 29 avril.]

[1] Continuateur de Guill. de Tyr, l. XXV, c. II, p. 151-153.

[2] Roger de Hoveden, p. 697. — Joann. Brompton, p. 1208.

[3] On voit un acte du 31 janvier 1191, par lequel Gui donne aux Hospitaliers d'Acre une rue de cette ville, en mémoire de feu la reine Sibylle, sa femme; il y prend encore le titre de huitième roi des Latins dans la ville de Jérusalem. (*Codice diplom.* t. I, n° 79, p. 85, 86.)

[4] Voir *Les Rois de Chypre*. — Mathieu Paris. — Willelmus Neubrig. l. IV, c. XXIV. — Roger de Hoveden, ann. 1192, p. 716. — *Histor. de Fr.* t. XVII, p. 548. — Brompton, p. 1243, 1245, 1246, 1252, 1268. — *Acta Innocentii III*, p. 36. — Godefridus monach. ann. 1191, 1193. — Arnoldus Lubec. l. III, c. XXXVII. — Monachus S. Mariani, fol. 93 v°. — Jacobus de Vitriaco, l. I, c. C. — Radulfus de Diceto, ann. 1192. — Nicetas, *Isaac*. l. II, note 1.

[5] Continuateur de Guill. de Tyr, l. XXVI, c. XIII, p. 192, 193 et note *b*.

Conrad, abbé d'Usperg[1], dit qu'on parloit diversement de la cause de sa mort, les uns l'attribuant au roy d'Angleterre, les autres à Humfroy de Toron[2]. Cet auteur lui donne un fort bel éloge. Il laissa une fille nommée Marie, de laquelle il sera parlé dans la suite.

Henry, comte de Champagne, qui estoit arrivé en la terre sainte durant le siége d'Acre[3] [et qui avait été mis à la tête de l'armée[4] avant l'arrivée de Richard et de Philippe-Auguste], esponsa, le 5e jour de may, l'an 1192, la veuve du marquis, sept jours, et non pas trois, comme dit Sanudo[5], après sa mort, par les intrigues et à la persuasion de Richard, roy d'Angleterre, son oncle, et des Templiers[6].

[Raoul de Diceto[7] dit que le meurtre eut lieu le 4 des calendes de mai (28 avril), et le mariage le 3 des nones de mai (5 mai) suivant. Selon le Continuateur de Guillaume de Tyr[8], Richard fit épouser à Henri, le jeudi, la veuve de Conrad, tué le mardi précédent; ce qui le fit soupçonner de n'avoir pas été étranger à l'assassinat du marquis. Il paraît du moins que le comte Henri resta en bonne relation avec le prince des Assassins. A son retour d'Arménie[9], où il avait été médiateur d'un accord entre Livon et Boémond III d'Antioche (1197), il visita le Vieux de la Montagne, qui lui fit connaître, dit-on, par un exemple terrible, jusqu'où allaient le dévouement de ses hommes pour sa personne, et leur soumission à ses ordres.]

Par cette alliance [avec Isabelle], il devint seigneur d'Acre et de Tyr, et, après la mort du roy Guy, arrivée en l'an 1194, de tout le royaume de Hiérusalem. Mais il ne voulut pas s'en faire couronner roy[10] parce

[1] Conradus Uspergensis.

[2] *Codice diplomat.* t. I, p. 369.

[3] *Hist. Hieros.* p. 1169, 1170.

[4] Radulphus Coggesh. *Ampl. Coll.* t. V, col. 575 e.

[5] Sanutus, l. III, part. 10, c. VII.

[6] Radulfus de Diceto, p. 667; *Hist. de France*, t. XVII, p. 643. — Mathieu Paris, p. 116. — Jacobus de Vitriaco, l. I, c. C. — Rigord, ann. 1192. *Hist. de France*, t. XVII, p. 37. — *Chron. Marcianense*, l. III, p. 877; *Histor. de France*, t. XVIII, p. 557 c, d.

[7] Radulfus de Diceto, *loco citato.*

[8] Continuateur, etc. l. XXVI, c. XIV, p. 195.

[9] Continuateur, etc. l. XXVI, c. XXVIII, p. 216.

[10] Jacobus de Vitriaco. — Continuateur de Guill. de Tyr, l. XXVI, c. XXI, p. 208.

qu'il [se] proposait toujours de retourner en France. Et comme, quelques années après, il faisoit des préparatifs pour cet effet, la mort le surprit, s'estant laissé tomber du haut de la fenestre du chasteau d'Acre, où il prenoit l'air, ou, selon d'autres, où il urinoit, dans les fossez de la ville, s'estant écrasé la teste; ce qui arriva en l'an 1197 [1]. [Isabelle, qui l'avoit espousé presque malgré elle tesmoigna de sa mort la plus vive douleur [2].] Il eut de son mariage avec Isabelle trois filles [3] : Marie, qui décéda sans alliance, l'an 1209; Alix, mariée premièrement avec Hugues, roy de Cypre, puis avec Boémond, prince d'Antioche, et en troisièmes nosces [4] avec Raoul, frère du comte de Soissons [5], et Philippe, qui fut alliée avec Érard de Brienne, seigneur de Rameru, qui disputa longtemps le comté de Champagne au droit de sa femme. L'estat de la naissance de ces filles fut disputé devant le pape Honorius III, au sujet du comté de Champagne, dont elles se prétendoient héritières [6].

Amaury de Lusignan, frère puisné de Guy, roy de Hiérusalem, auquel il succéda au royaume de Cypre en l'an 1194 [7], devint aussy roy de Hiérusalem par le mariage qu'il contracta avec la reyne Isabelle [8], l'an 1198, à la prière des barons [des Templiers et des Hospitaliers], qui dépeschèrent vers luy l'archevesque de Tyr.

[1] Continuat. etc. l. XXVI, p. 216. — Rigord. — Math. Paris. — Otho de S. Blasio, c. xlii, apud Urstis. p. 221. — Albericus, ann. 1197. — Roger de Hoveden, p. 772; *Hist. de France*, t. XVII, p. 584; t. XVIII, p. 760. — Conradus Usperg. — Arnoldus Lubec. l. V, c. ii. — Sanutus. — Monachus S. Mariani. — *Chron. Andrense*, p. 998, 999. — D'Achery, *Spicil.* t. IX, p. 519. *Chron. Sclav.* inter *Scriptores rerum Sept.* p. 285. — Continuateur de Guill. de Tyr. l. XXVII, c. iii, p. 220.

[2] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXVII, c. iv, p. 221.

[3] Sanutus, l. III, part. 11, c. iv.

[4] Sanutus, l. III, part. 11, c. iv, xvi; part. 12, c. i. — *Lignages d'outre-mer*, c. iv; édit. Beugnot, t. II, p. 447.

[5] Jean II de Nesle, dit *le Bon* et *le Bègue*. (*L'Art de vérifier les dates.*) Voir plus loin : Alix, reine de Jérusalem.

[6] Voir *Compilat. Decret.* tit. V, c. i. — *Decret. Gregor.* l. II, tit. X, c. iii. — Honorii III *Epist. Histor. de France*, t. XIX, p. 631-633, 649-651, 675, 676, 688-690, 710, 711, 735, 736, 739.

[7] Voir *Les Rois de Chypre.*

[8] Sanutus, l. III, part. 10, c. viii. — Jacobus de Vitriaco, l. I, c. c. — Innocent III, *Epist.* l. I, p. 287, 308.

[Les barons s'étaient déterminés en sa faveur, de préférence à Raoul de Tabarie, qui prétendait à la main d'Isabelle, parce qu'il leur paraissait, plus que tout autre, capable de défendre et de protéger le royaume de Jérusalem. Ils ne voulaient plus d'un souverain pauvre et sans ressources pécuniaires[1], tel qu'avait été le comte de Champagne, qui vivait au jour le jour, et souvent le matin ne savait pas ce que lui et sa maison mangeraient dans la journée. Par ce mariage, Isabelle eut pour la première fois le titre de reine.]

Le patriarche de Hiérusalem, qui d'abord avoit apporté quelque opposition à ce mariage, sous prétexte de parenté, s'en estant départi, les couronna solemnellement en la ville de Barut[2], en présence de l'archevesque de Mayence, chancelier de l'empereur Henry [VI]. Il tint ce royaume jusques à sa mort, arrivée l'an 1206.

Il eut de la reyne sa [seconde] femme un fils nommé Amaury [ou Amarin], auquel les barons donnèrent pour tuteur Jean d'Ibelin, seigneur de Barut, frère uterin de la reyne Isabelle. Mais il décéda du vivant de sa mère [avant son père, selon Robert d'Auxerre et le Continuateur de Robert du Mont; après, selon Sanudo et le Continuateur de Guillaume de Tyr; ce qui est plus probable, puisque les barons lui nomment un tuteur][3]. Quelques-uns ont mis en avant qu'il mourut de poison[4] ou de sortilége. Il laissa encore [de la reine Isabelle] deux filles : Isabelle [ou plutôt Sibylle], qui espousa Léon, Ier du nom, roy d'Arménie[5]; et Mélissende, femme de Boémond, surnommé le Borgne, prince d'Antioche et comte de Tripoly. La reyne Isabelle survécut son

[1] Continuateur de Guill. de Tyr, l. XXVII, c. v, p. 222, 223.

[2] Roger de Hoveden, p. 773; *Histor. de France*, t. XVII, p. 585.

[3] Sanutus, l. III, part. II, c. II. — Monachus Altissiodor. fol 101; *Histor. de France*, t. XVIII, p. 272 c. — *Acta Innocentii III papæ*, p. 98. — Anonym. continuat. append. Roberti de Monte; *Hist. de France*, t. XVIII, p. 342 d. — *Lignages d'outre-mer*, c. III; édit. Beugnot, t. II, p. 444, 445. — Continuateur de Guillaume de Tyr, l. XXX, c. XI, p. 305.

[4] Il cavaliere Loredano, *De' re' Lusign.*[(a)] l. I, p. 24; trad. fr. t. I, p. 27.

[5] *Codice diplom.* t. I, p. 370.

[(a)] Le titre de cet ouvrage est : *Historie de' re' Lusignani publicata da Henrico Giblet cavalier, libri undeci*, in Bologna, 1647, in-4°. — Traduite en français, 1732, 2 vol. in-12. — Le véritable auteur est François Lorédan. Il est souvent inexact dans les commencements de son histoire. (Voir, entre autres exemples, ce qu'il dit des premiers maris de la reine Isabelle.)

mary et son fils de peu de temps, estant décédée [vers] l'an 1208[1]. Après sa mort, les barons du royaume de Hiérusalem, avec le patriarche et les prélats[2], avisèrent ensemble pour choisir un prince qui pust gouverner et deffendre cet Estat attaqué par tant d'ennemis, et qui pust, par un mariage avec Marie, fille de Conrad, marquis de Montferrat [surnommée pour cette raison *la marquise*] légitime héritière du royaume, en prendre possession à juste titre[3]. Pour y parvenir, ils envoyèrent [en 1208, selon Sanudo[4], ce qui fait supposer la reine Isabelle morte peu auparavant], l'evesque d'Acre et Aymar, prince de Césarée, vers Philippe, roy de France, qui leur présenta Jean de Brienne comme l'un des plus vaillans chevaliers de son royaume, frère puisné de Gautier III, comte de Brienne en Champagne.

[Gautier III est appelé Gautier II dans la généalogie de la maison de Brienne[5]. Il épousa Albicie, fille aînée de Tancrède, roi de Sicile, et fut père de Gautier III, ou IV, le Grand, comte de Jaffa[6], qui épousa Marie de Chypre, fille du roi Hugues I[er], et mourut en 1244. Jean n'était pas comte de Brienne[7], mais il tenait le comté pour son neveu Gautier. Au dire de quelques personnes, le choix que Philippe-Auguste fit de ce seigneur aurait été déterminé par des motifs moins honorables pour tous les deux.]

Jean de Brienne partit de France avec un grand nombre de croisez, et arriva [non] en la ville d'Acre [mais au port de Cayphas, à 4 lieues au sud d'Acre], le jour [ou plutôt la veille] de l'Exaltation de la Sainte-Croix [13 septembre], l'an 1210[8]. Le lendemain [14 septembre][9], il épousa Marie de Montferrat, reyne de Hiérusalem; et le dimanche

[1] Continuateur. etc. l. XXX. c. xi. p. 305.

[2] Marin. Sanutus. l. III, part II. c. III et IV.

[3] Continuat. etc. l. XXX, c. xi. p. 305; c. xii, p. 305. 506; c. xiv. p. 308; l. XXX, c. viii, p. 320.

[4] Sanutus, *l. c.* c. iii, p. 205.

[5] Du Cange, *Histoire de Constantinople sous les empereurs français*, p. 317.

[6] Voir *Les Comtes de Japhe et d'Ascalon.*

[7] Marin. Sanutus, l. III. part. II, c. IV. — Continuat. etc. l. XXX, c. xiii. p. 306 et note *f*, p. 307; c. xiv, p. 308.

[8] Monachus S. Mariani, 1209; *Histor. de France*, t. XVIII, p. 276. — Sanutus, l. III. part. II. c. IV. V. — *Codice diplom.* t. I, p. 438.

[9] Continuat. etc. l. XXX, c. xvi, xvii. p. 310 et note *d*; l. XXXI. c. i. p. 311, 312.

après la feste de saint Michel [3 octobre], l'un et l'autre furent couronnez solemnellement en la ville de Tyr [et trois jours[1] après ils rentrèrent dans Acre].

[Selon le Continuateur de Guillaume de Tyr[2], Jean de Brienne aborda au port de Caypha un mercredi, veille de la Sainte-Croix, en septembre, en l'an 1208. C'est donc le 13 septembre. Mais on ne trouve le 13 septembre tombant un mercredi que pour les années 1200, 1206, 1217, dont aucune ne peut s'accorder avec les autres notes chronologiques relatives à ce fait. On voit plus loin[3] que les deux époux furent couronnés à Tyr le dimanche 1er octobre 1208; or le 1er octobre ne tombe un dimanche que dans ces mêmes années 1200, 1206, 1217, etc. De toute façon il y a erreur, soit dans le jour de la semaine, soit dans le chiffre de l'année, et probablement dans tous les deux. Une lettre d'Innocent III à Philippe-Auguste[4], pour l'exhorter à seconder de tout son pouvoir Jean de Brienne, époux désigné de la reine de Jérusalem, est datée du 9 des calendes de mai (23 avril), 12e année du pontificat, c'est-à-dire en l'an 1209. Cette lettre, on le voit, est antérieure au mariage, qui, par conséquent, n'a pu avoir lieu, au plus tôt, que le 14 septembre de cette même année. Mais les députés étaient partis en 1208[5], pour demander un roi à Philippe-Auguste. Lorsque Jean de Brienne eut été choisi[6], il promit de se rendre à la terre sainte, dans deux ans, époque où devait expirer la trêve faite avec Saphadin. C'est donc, d'après ce récit, en 1210 qu'eurent lieu son arrivée et son mariage, comme l'indique Sanudo[7]. D'autre part, deux lettres d'Innocent III, du 9 janvier 1213, adressées au patriarche et au roi de Jérusalem, et dans lesquelles il parle de la mort de la reine Marie comme d'un événement récent, nous prouvent que cette princesse mourut en 1212. Et le Continuateur de Guillaume de Tyr[8] nous apprend qu'elle ne vécut que deux ans après son mariage. Ce qui en fixe encore l'époque à l'année 1210. Il ne peut pas non plus avoir été célébré plus tard, puisqu'un diplôme de Jean de Brienne et de la reine Marie, sa femme[9], en faveur du Saint-Sépulcre, est daté du 1er juillet

[1] Continuat. etc. l. XXXI, c. II, p. 313.

[2] Continuat. etc. l. XXX, c. XVII, p. 310.

[3] Continuat. etc. l. XXXI, c. I, p. 311, 312.

[4] *Histor. de France*, t. XIX, p. 516, 517.

[5] Sanutus, l. III, part. II, c. III, p. 205.

[6] Sanutus, l. III, part. II, c. IV, p. 205. — Continuat. etc. l. XXX, c. XIV, p. 308. — Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. I, p. 264.

[7] Sanutus, l. III, c. V, p. 206. — Innocent. III, *Regist. epistol.* l. XXV, epist. 210, 211; édit. Baluze, t. II, p. 708.

[8] Continuat. etc. l. XXXI, c. VIII, p. 320.

[9] *Cartul. S. Sepulc.* n° 145, p. 268, 269.

1211. Ce mariage est donc au plus tôt de 1209 et au plus tard de 1210, mais plus vraisemblablement de cette dernière année [1].]

Sanudo[2] écrit que cette reyne mourut en l'an 1219, durant le siége de Damiette, et que sa mort fut suivie de celle de son fils, à l'age de quatre ans, qui survint quinze jours après. Ce qui est contraire à ce que portent les épistres du pape Innocent III[3], qui nous apprennent qu'elle mourut en l'an 1212 [deux ans après son mariage], et qu'elle ne laissa qu'une fille, qui fut Isabelle [appelée Yolande par quelques auteurs[4]], que son père accorda en mariage[5], en présence du pape Honorius III, en l'an 1223, à l'empereur Frédéric II, pour estre accomply lorsque la princesse auroit atteint l'age de quatorze ans, n'en ayant alors que dix ou onze.

[Marin Sanudo n'a rien dit de la mort de la reine Marie de Montferrat. Dans le passage cité et critiqué par Du Cange, il parle évidemment de la seconde femme de Jean de Brienne, princesse d'Arménie, dont il va être question dans l'alinéa suivant, morte, en effet, pendant l'occupation de Damiette, (1220). Il est vrai que Sanudo n'avait pas mentionné ce second mariage de Jean de Brienne; mais il n'y avait pas lieu de s'y tromper, ce semble, puisque ce même auteur ajoute que le roi Jean se préparait à revendiquer, au nom de sa femme, le trône d'Arménie, vacant par la mort du roi Livon, lorsqu'elle-même mourut, et que, quinze jours après, son fils, âgé de quatre ans, mourut aussi. Ce fils n'était donc pas le fils de Marie de Montferrat, comme l'a cru Le Nain de Tillemont[6].]

Ce roy, dans une lettre qu'il écrivit à Gervais, abbé de Prémonstré[7], lui donne avis de son mariage avec la fille du roy d'Arménie, par le

[1] Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. I, p. 264.

[2] Sanutus, l. III, part. 11, c. IX.

[3] Innocentius III *Epist.* l. III, 208, 209. — Continuat. etc. l. XXXI, c. VIII, p. 320; édit. Bosquet, p. 481, 482.

[4] *Codice diplom.* t. I, p. 380.

[5] Sanutus, l. III, part. 11, c. X. — Albericus, ann. 1223. — Conradus Usperg. — Raynald. 1223, n° 3, 4. — Godefridus monachus, ann. 1223. — Continuateur de Guill. de Tyr, l. XXXI, c. IX, p. 320; l. XXXII, c. XIX, p. 355, 356.

[6] Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. I, p. 266.

[7] Hugon. Stivag. *Sacræ antiquitatis monumenta*, t. I, p. 36, 37. *Epist.* Gervasii Præmonstr. 36 et 37.

conseil de tous ses barons, dans l'espérance que cette alliance devoit estre beaucoup utile à la terre sainte; et Gervais l'en congratule par une autre lettre. Cette reyne ne peut avoir esté autre qu'Isabelle, fille de Rupin, roy d'Arménie, qui vivoit alors. Cependant nous ne lisons pas qu'il soit parlé de ce mariage dans aucun auteur; ce qui peut faire présumer que ce mariage n'eut aucun effet dans la suite du temps, non plus que celui de ceste princesse avec le fils du roy de Hongrie.

[Le mariage de Jean de Brienne, veuf de Marie, avec une princesse d'Arménie, est attesté par les deux lettres que cite Du Cange, par deux diplômes de Léon ou Livon, roi d'Arménie [1], qui parlent de l'alliance de sa fille avec le roi de Jérusalem; enfin par le Continuateur de Guillaume de Tyr [2], qui la nomme Estefenie, princesse évidemment distincte d'Isabelle, qui succéda à son père Livon, et non pas Rupin, comme le disait Du Cange. En 1220 [3], Jean de Brienne, chef de l'armée des croisés, apprenant la mort de Livon, saisit cette occasion de quitter Damiette, alors au pouvoir des chrétiens [4], parce que le légat Pélage prétendait diriger seul toutes les opérations, et alla faire valoir ses droits sur le royaume d'Arménie. Lorsqu'il se disposait à y mener sa femme, elle mourut, et, quinze jours après, il perdit un fils qu'il avait eu d'elle, âgé de quatre ans [5]: c'est celui dont parle Marin Sanudo [6]. Une variante porte qu'il en avait une fille [7], et qu'ayant appris que sa mère voulait l'empoisonner par jalousie contre cette enfant, dont Jean de Brienne tirait ses droits au trône d'Arménie, il frappa sa femme de ses éperons si violemment qu'elle en mourut. Cette version ne dit pas ce que devint l'enfant. L'alliance de Jean de Brienne avec le roi d'Arménie est donc un fait hors de doute, quoique *L'Art de vérifier les dates* [8] n'en ait rien dit. Jean de Brienne retourna à Damiette, et, par suite de l'impéritie du légat, fut contraint de rendre cette ville (1221) que les chrétiens avaient gardée trois ans [9].]

[1] *Codice diplom.* t. I, n°s 99, 100, p. 104, 105.

[2] Continuateur, etc. l. XXXI, c. IX, p. 320.

[3] Continuateur, etc. l. XXXII, c. I, p. 329.

[4] Continuateur, etc. l. XXXII, c. XV, XVI, p. 348, 349. — Étienne de Lusignan. *Généalogie des rois d'Armenie*, fol. 30. (Voy. plus bas *Les Rois d'Arménie.*)

[5] Oliverius. *Hist. Damiat.* apud Eccard. t. II, col. 1424.

[6] Sanutus, l. III, part. 11, c. IX, p. 209, 342, 343.

[7] Martène, *Ampliss. Coll.* t. V, col. 638.

[8] *L'Art de vérif. les dates : Les Rois de Jér.*

[9] Continuateur, etc. l. XXXII, c. XVI, p. 350, 351.

Tant y a que le roy Jean estant venu en France[1] pour chercher des secours du roy Philippes [après avoir établi à sa place, pour garder le pays, le connétable Eudes de Montbeliard[2]], il passa de là en Espagne, où il épousa Bérengère, sœur du roy de Castille et nièce de Blanche, reyne de France, mère du roy saint Louys[3] : de laquelle alliance il eut plusieurs enfans qui furent surnommez d'Acre, à cause que leur père estoit vulgairement reconnu sous le titre de roy d'Acre.

Frédéric II, empereur, envoya l'archevesque de Capoue en la terre sainte pour amener la princesse Isabelle, qui lui avoit esté accordée en mariage[4], laquelle fut couronnée solemnellement en la ville de Tyr par l'archevesque Simon, et de là elle fut conduite par son père en la ville de Brandis, en la Pouille[5], où le mariage fut accomply. L'empereur ensuite, dès le jour même du mariage[6], fit instance vers son beau-père pour lui faire lascher la possession du royaume, contre la parole qu'Herman, grand maistre des Allemans, qui avait esté médiateur en ce mariage, luy avoit portée de sa part, qu'on luy en laisseroit la jouissance sa vie durant. Jean de Brienne ayant esté obligé de quitter le royaume à l'empereur[7], il se retira en France, mal satisfait de son gendre, avec lequel il fut, depuis ce temps-là, en mauvaise intelligence. De là, Frédéric dépescha en la terre sainte l'évesque de Melphe, pour recevoir les hommages, y laissant néantmoins Hugues [ou plutôt Eudes] de Montbéliard en qualité de baile ou de régent[8], laquelle il avoit tenue auparavant sous le roy Jean[9], et auquel il fit succéder en cette dignité Thomas, comte de Calan.

[1] Willelmus Brito, l. XII, p. 250, 251 : v. 543 et 643, 663; *Histor. de France*, t. XVII, p. 280, 281, 282.

[2] Continuat. etc. l. XXXII. c. xix, p. 355.

[3] *Vita Ludovici VIII regis Fr.* (*Histor. de France*, t. XVII, p. 303, c.) — Marinus Sanutus, l. III, part. 11, c. x.

[4] Henricus Stero, *Annal.* ann. 1223. — Sanutus, l. III, c. x.

[5] Loredano, l. I, p. 35; traduction française, t. I, p. 40.

[6] Continuateur de Guill. de Tyr. l. XXXII. c. xx. p. 357, 358, 359. — Raynaldus, ann. 1226, n° 11; ann. 1227. n° 1, 2.

[7] Sanutus, *loc. cit.*

[8] Continuat. etc. l. XXXII, c. xx, p. 359.

[9] Continuateur, etc. l. XXXII, c. xxiv. p. 364 et note 2. — *Ass. de Jér.* t. II, p. 399.

[Ce Thomas, comte de Calan, qui aurait remplacé Eudes de Montbéliard comme baile du royaume de Jérusalem, est appelé par Sanudo[1], et dans les documents relatifs à la successibilité au trône et à la régence[2], le comte Thomas, sans aucun surnom. Loredano[3] et les traducteurs français le nomment Tomaso, Thomas, avec des points à la suite du mot, qui tiennent la place du surnom ou de la qualification. C'est assurément le même que Thomas de Lacerne, mentionné par Du Cange un peu plus loin, c'est-à-dire Thomas d'Aquin, comte d'Acerra, ou de Lacherne, comme l'appelle le Continuateur de Guillaume de Tyr[4] et que l'on voit, précisément à la même époque, établi par Frédéric II pour être son lieutenant au royaume de Jérusalem.

C'est donc par suite d'une confusion que Du Cange l'appelle comte de Calan, nom qui paraît être une altération de celui de Celano. Il y eut bien à la même époque un autre Thomas, comte de Celano, qui, s'étant révolté contre Frédéric II, fut dépouillé de ses biens. C'est celui-là qui est nommé comte de Chalan par le Continuateur de Guillaume de Tyr[5], et qui, en 1229, fut, avec Jean de Brienne, capitaine des troupes du pape contre l'empereur. Quant à Thomas d'Aquin, comte d'Acerra, il ne reçut et ne porta jamais le titre de comte de Celano.]

Cependant l'impératrice Isabelle estant décédée en couche[6] l'an 1228, d'un fils nommé Conrad, qui fut depuis empereur et roy de Hiérusalem, l'empereur Frédéric partit pour la terre sainte, non obstant les deffenses du pape Grégoire IX[7], parce qu'il estoit excommunié, et vint au royaume de Cypre, d'où il passa en la ville d'Acre, puis il envoya[8] Balian, seigneur de Tyr [ou plutôt Balian, seigneur de Sajette,], et Thomas, comte de Lacerne, vers Melec-Equemel, sultan des Turcs[9]

[1] Marinus Sanutus, l. III, part. 11, c. x, p. 211.

[2] *Assis. de Jérus.* t. II, c. II, p. 399.

[3] *Historie de' re' Lusignani*, p. 38; traduction française, t. I, p. 43.

[4] Continuateur de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. XXXIV, p. 363, 364 et note *d*; l. XXXIII, c. I, p. 367. — *Codice diplom.* t. I, n° 3, p. 119. — De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 16 et notes.

[5] Continuateur, etc. l. XXXIII, c. VII, p. 373; c. XII, p. 378, 379.

[6] Henricus Stero, ann. 1228. — Sanutus, *loc. cit.* — Continuateur, etc. l. XXXIII, c. I, p. 366 et notes *a*, *b*, *c*. — *Assis. de Jérus.* t. II, p. 399.

[7] Sanutus, l. III, c. XI, XII. — Gregorii IX *Epist.* l. III, 24, 34, apud Raynald. ann. 1229, n° 3.

[8] Continuateur de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. IV, VI, p. 370, 372. (Voir *Les Seigneurs de Tyr.*)

[9] Malek el-Kamel, sultan d'Égypte. (*L'Art de vérifier les dates.*)

[pour lui demander la remise des saints lieux]; et ayant fait alliance, sous certaines conditions, avec luy, il vint en la ville de Hiérusalem, qui luy fut livrée, où il prit, en l'église du Saint-Sépulcre, la couronne de dessus l'autel et se la mit sur la teste, pas un prélat n'ayant osé faire les cérémonies accoutumées en ces occasions, à cause qu'il estoit excommunié[1]. De là, il retourna à Acre, d'où il passa, par l'isle de Cypre, à Brandis, où il arriva en l'an 1229. Après le départ de l'empereur, Alix, reyne de Cypre, mère du roy Henry, vint à Acre, et demanda le royaume de Hiérusalem, comme petite-fille du roy Amaury, de par sa fille[2]. Les barons luy firent response qu'ils ne pouvoient pourvoir à sa demande, parce que l'empereur avoit un baile ou régent qui, en son nom et en qualité de tuteur de son fils Conrad, gouvernoit le royaume. Ils avisèrent néantmoins de dépescher des ambassadeurs vers l'empereur, pour le prier de leur envoier Conrad, qui prenoit alors le titre d'héritier du royaume de Hiérusalem, en dedans l'an, lequel passé ils aviseroient à se donner un roy. L'empereur leur dit qu'il en useroit pour le mieux, et leur envoya Richard, fils d'Oger [*filium Augeri*[3], ou, en un seul mot, *Filangerium, Felingher, Filangieri*], maréchal de l'empire, qui continua les persécutions et les malversations de son maistre. Enfin les barons, lassez de ce genre de gouvernement, et piquez de ce que l'on enfreignoit journellement leurs priviléges [s'allièrent d'abord contre Frédéric avec Henri, roi de Chypre[4], puis enfin] reconnurent, en l'an 1240,

Alix, veuve du roy de Cypre, pour reyne de Hiérusalem, sauf néantmoins le droit de l'héritier Conrad[5]. Alix s'estoit pour lors remariée avec

[1] Raynaldus, ann. 1229, c. xv, xvi. — Mathieu Paris, 1229, p. 245, 247. — Conradus Usperg. cod. A. — Gio. Villani, l. VI, c. xviii. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 626, 629. — Continuateur, etc. l. XXXIII, c. viii, p. 374, 375.

[2] Sanutus, l. III, c. xiii. — Continuat. l. XXXIII, c. xiii, p. 380.

[3] Continuateur, etc. p. 367, note *b*. — De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 16, note 2.

[4] Continuat. etc. l. XXXIII, c. xl, p. 406.

[5] Continuat. etc. l. XXXIII, c. l, p. 420. — *Assis. de Jérus.* t. II, p. 401, 402. — *Documents sur la successibilité, etc.* t. I, c. ii, p. 312, note.

Raoul, que Sanudo dit[1] avoir esté frère d'un comte qu'il nomme *comes Asasonis;* mais il faut lire en cet endroit *Suessionis.* Ce Raoul estoit seigneur de Cœuvres et frère de Jean II, comte de Soissons, comme nous apprenons de Baudouin d'Avesnes[2], et, après luy, de l'auteur du lignage de Coucy, qui parle de ce seigneur, en ces termes : «Cis «Raoul fut moult vaillant homs, et, pour la bonté de ly, le print à «mary la reine de Cypre; mais il n'ot nul hoir de ly[3].» Raoul fit plusieurs instances envers les barons pour avoir le gouvernement du royaume, qui appartenoit de droit à sa femme, et la délivrance de la ville de Tyr, qui avoit esté enlevée [1240], par le seigneur de Barut[4] [Balian d'Ibelin], au [frère du] régent [Ytier Filangieri]. Mais, voyant qu'il n'estoit pas en grande considération parmy les barons[5], et que les parens de la reyne faisoient tout, il la quitta et s'en retourna en France avec le roy de Navarre, le comte de Bretagne, et autres croisez[6], où il espousa, après le décez de la reyne Alix, arrivé en l'an 1246, la fille de Jean de Hangest, de laquelle il laissa une seule fille, héritière de la terre de Cœuvres.

[Un autre lignage de Coucy, du xve siècle[7], dont le manuscrit de Duchesne paraît être un extrait, dit que Raoul de Soissons eut par sa femme la bailie du royaume de Chypre et du royaume de Jérusalem. Il fut, en effet, gouverneur, plutôt que baile, du royaume de Jérusalem, au nom de sa femme; mais sans aucune autorité, comme l'affirment les témoignages contemporains. Quant au royaume de Chypre, il n'en pouvait avoir la bailie, puisque le roi Henri Ier était majeur, âgé de vingt-trois ans en 1240, lorsque Alix, sa mère, épousa Raoul de Soissons. Le lignage dit aussi que ce seigneur, après la mort de la

[1] Marinus Sanutus, l. III, part. 11, c. XVI, p. 216.

[2] *Chronique de Flandres,* c. XX. — *Hist. de Béthune,* l. IV, c. III.

[3] *Lignage de Coucy,* mss. de Du Chesne, 48, fol. 31 v°. — Bald. de Avenis, apud d'Achery, *Spicil.* t. VII, p. 607.

[4] Continuat. l. XXXIII, c. LII, LIII, LV, p. 422, 423, 426, 427.

[5] Continuat. l. XXXIII, c. L, p. 420, c. LIII, p. 423. — *Assis. de Jérus.* t. II, p. 400, 401. — *Hist. littér. de la France,* t. XXIII, p. 699.

[6] Sanutus, l. III, part. 11, c. XVI, part. 12, c. I. — Jordan. apud Raynald. ann. 1246, n° 51, t. XXI, p. 365, édit. Lucques, 1747.

[7] Biblioth. impér. mss. de dom Grenier, n° 6, p. 49.

reine de Chypre, épousa la fille de Jean de Hangest; mais il se tait sur son retour précipité en France, tandis que la reine sa femme restait en Syrie.

Cependant (1244) les Karismiens avaient pris Jérusalem, qui, dès ce moment, fut à jamais perdue pour les chrétiens[1].]

HENRY, roi de Cypre, après la mort de sa mère, prit le titre de roy de Hiérusalem, et envoya en cette qualité un baile ou régent en la ville d'Acre[2]. Mais c'estoit toujours sauf le droit de l'héritier Conrad, lequel ayant esté élu roy des Romains, du vivant de son père, prenoit ce titre : *Conradus dom. Augusti Imp. Frederici filius, Dei gratia rex electus, semper Augustus, hæres et dominus regni Hierosolymitani*[3]. Et mesme l'empereur Frédéric eut quelque dessein de laisser le royaume de Hiérusalem à son fils Henry, qu'il avoit eu de son mariage avec Isabelle d'Angleterre[4], si la disposition qu'il en fit, au rapport de Mathieu Paris, est véritable. Néantmoins, le pape Innocent IV[5], qui estoit en division avec Frédéric, favorisa le roy de Cypre en cette occasion, ayant exhorté les barons du royaume [de Jérusalem] de luy obéir, et l'ayant relevé du serment de fidélité qu'il avoit fait à l'empereur [1247, 5 mars][6]. Henry mourut l'an 1253[7] [et Conrad, fils de Frédéric, en 1254].

HUGUES, IIe du nom, roy de Cypre, prit, comme son père, le titre de roy de Hiérusalem[8], et, comme il estoit fort jeune lorsque son père mourut[9], la reyne Plaisance, sa mère, tint le bail et la régence des deux royaumes, et laissa celle du royaume de Hiérusalem à Jean d'Ibelin, seigneur d'Arsur.

[1] Mathieu Paris, ann. 1244. — *Codice diplom.* t. I, p. 321, 324, n° 44. — Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXXIII, c. LVI, p. 428, etc.

[2] Sanutus, *loc. cit.* — Jordan. *loc. cit.* n° 52, p. 366.

[3] *Cartul. de Manosque.* — *Codice diplom.* t. I, n° 111, p. 118.

[4] Mathieu Paris, ann. 1251.

[5] Innocentius IV, l. IV, *Ep. cur.* ep. 45; l. V, ep. 1, apud Raynald. ann. 1247, n° 55; 1246, n° 52.

[6] De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 63, 64.

[7] Marinus Sanutus, l. III, part. 12, c. IV, p. 220.

[8] *Assis. de Jérus.* t. II, p. 401, 402.

[9] Sanutus, l. III, part. 12, c. V, VI, VII.

[A la mort du roi Henri (1253)[1], les barons du royaume de Jérusalem nommèrent baile du royaume Jean d'Ibelin, seigneur d'Arsur[2], troisième fils de Jean d'Ibelin le vieux, sire de Baruth. Son cousin, Jean d'Ibelin, seigneur de Japhe et d'Ascalon, le remplaça dans cette dignité (1254), qu'il lui rendit en 1256[3]. En 1257 seulement, la reine Plaisance vint à Acre avec son fils, et là requit et obtint la bailie du royaume. Lorsqu'elle s'en retourna à Tripoli, l'année suivante, elle laissa la bailie au seigneur d'Arsur[4].]

Qui mourut en l'an 1258[5], auquel succéda Geofroy de Sergines, sénéchal du royaume, qui extermina tous les malfaiteurs par la rigueur de sa justice[6]. Cependant la reyne Plaisance estant décédée en l'an 1261, Henry d'Antioche, avec Isabelle sa femme, fille du roy Hugues I[er], vint quelque temps après à Acre, pour demander le bail du royaume de Hiérusalem, duquel il estoit le plus apparent héritier, à cause de sa femme, ce qui lui fut accordé[7]; mais, parce qu'il n'avoit pas amené avec soy l'héritier, les barons refusèrent de luy faire hommage; ce qui fut cause qu'Isabelle retourna en Cypre, laissant son mari à Acre, en qualité de baile. Cela se passa en l'an 1264. Henry tint cette dignité tant que sa femme vécut[8]. Estant décédée [en cette même année 1264], il y eut une grande contestation entre Hugues, son fils, d'une part, et Gautier, comte de Brienne, fils de Marie, sœur aisnée d'Isabelle, d'autre : celuy-cy soutenant qu'il devoit estre préféré, dans le bail du royaume de Hiérusalem, à Hugues, parce qu'il estoit fils de l'aisnée; l'autre prétendant qu'il luy devoit appartenir, parce qu'il estoit le plus agé. Les raisons et les plaidoyers de l'un et de l'autre sont rapportez dans les Assises de Hiérusalem[9]. Enfin, l'affaire

[1] *Assis. de Jérus.* t. II. p. 401; *Successibilité, etc.* c. II.

[2] Voir plus loin les généalogies de la famille des Ibelin.

[3] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. II, p. 441; c. III, p. 442.

[4] Continuat. l. XXXIV, ch. III, p. 443. — Sanutus, l. III, part. 12, c. V, p. 220, 221.

[5] Continuat. l. XXXIV, c. III, p. 443.

[6] Continuat. l. XXXIV, c. III, p. 444.

[7] Continuat. l. XXXIV, c. IV, p. 447.

[8] *Assises de Jérusalem*, p. 515, édit. de Labbe, c. XII et suiv. édit. Beugnot, t. II, append. p. 401, c. III et suiv. — Continuat. l. XXXIV, c. IV, p. 448.

[9] Cette discussion, publiée par Labbe (*Abrégé royal de l'alliance chronologique, etc.* t. I, p. 514 et suiv. c. XII et suiv. de la

ayant esté meurement discutée en la haute cour de ce royaume, le bail fut adjugé à Hugues, et, à l'instant, Geofroy de Sergines, se dépouillant de la qualité de baile, il alla, le premier, faire hommage à Hugues, et fut suivi des autres barons et des bourgeois[1]. Le jeune roy mourut en l'an 1267, et eut pour successeur le même

Hugues III, roy de Cypre[2], lequel vint en la terre sainte, et se fit couronner roy de Hiérusalem, en la ville de Tyr, par l'évesque de Lidde, commis à cet effet par le patriarche, le 24e jour de septembre, l'an 1269[3].

[Ce royaume était alors presque réduit à rien, par les pertes successives d'Ascalon en 1247, d'Azot, de Césarée, de Saphet, etc. en 1266[4]. On peut voir, sur l'état des affaires à cette époque[5], la lettre du patriarche de Jérusalem, des grands maîtres de l'Hôpital, du Temple, de l'ordre Teutonique, de Geoffroy de Sargines, sénéchal du royaume, à Thibaud V, comte de Champagne. Quelques années plus tard, Beybars Bendoqdâry, soudan d'Égypte, par une trêve conclue, le 22 avril 1272, avec Hugues III, ne lui garantissait que la plaine d'Acre et le chemin de Nazareth[6]. Et cependant ce débris de royaume était encore un objet d'ambition et un sujet de discorde entre des princes chrétiens et les membres d'une même famille.]

Marie, fille de Boémond IV, prince d'Antioche, s'opposa au couronnement de Hugues, soutenant qu'elle lui devoit estre préférée, comme

2e partie des *Assises de Jérusalem*) par La Thaumassière (p. 195 et suiv. c. CCXCIII et suivants de son texte des *Assises*), a été rejetée par le dernier éditeur des *Assises* dans un appendice, sous le titre de *Documents relatifs à la successibilité au trône et à la régence*, c. III et suiv. t. II, p. 401 et suiv.

[1] *Assis. de Jérus.* t. II, c. II, p. 415.

[2] Marinus Sanutus, l. III, part. 12, c. IX.

[3] Continuat. l. XXXIV, c. XII, p. 457, et note 1. — *Codice diplomat.* t. I, p. 188, 189, n° 148.

[4] Continuat. l. XXXIII, c. LXI, p. 434, 455. — Martène, *Thesaur. anecdot.* t. II, col. 422; epist. 402. — *Codice diplomat.* t. I, n° 45, p. 325, 556.

[5] Du Cange, *Observ. sur Joinville*, p. 63, 64. — *Codice diplomat.* t. I, n° 46, p. 326.

[6] Continuat. l. XXXIV, c. XV, p. 462. — Marinus Sanutus, l. III, part. 12, c. II, p. 224.

seule héritière légitime de ce royaume, d'autant qu'elle estoit fille de Mélissende, qui estoit fille d'Amaury de Lusignan, roy de Hiérusalem, et de la reyne Isabelle, où le roy Hugues III ne pouvoit rien prétendre à raison de la parenté, l'alliance en vertu de laquelle les roys de Cypre l'avoient tenu estant finie en la personne de Hugues II, décédé sans enfans, qui estoit issu de la reyne Alix, fille de la reyne Isabelle[1]. Le roy Hugues se deffendoit par des raisons de droit et de l'usage du royaume, qui se voient aux Assises de Hiérusalem, dont la principale estoit que, par cet usage, celuy qui veut demander une succession ou héritage, le doit faire de par celuy qui en a esté ensaisiné le dernier, s'il est du lignage; et ainsy Hugues estant le plus prochain héritier du roy Hugues II, qui avoit esté saisy le dernier du royaume de Hiérusalem, il devoit seul lui succéder. Enfin, sur ce que le patriarche tesmoigna vouloir couronner le roy de Cypre, elle en appela au Saint-Siége, nonobstant lequel appel, le patriarche passa outre. Sur ce différend, le pape Grégoire X commit, en l'an 1272, l'archevesque de Nazareth et les évesques de Béthléem et de Belinas, pour informer des droits des parties, et pour les citer, en la cour de Rome, devant Sa Sainteté, qui y rendroit son jugement[2]. L'affaire ayant traisné en longueur, Marie vint en France, au concile qui se tenoit à Lyon l'an 1276, pour y demander justice. Le roy de Cypre y envoya aussy des ambassadeurs; et, sur leurs contestations, l'évesque d'Albe, cardinal, fut commis par le concile pour décider ces différens. Le roy de Cypre soutint qu'ils ne devoient pas estre jugez par la cour romaine, mais par les barons du royaume; ce que Marie accepta. Mais durant le procez[3], dont elle craignoit l'événement à cause de la puissance du roy de Cypre, elle céda, en l'an 1277, en présence des cardinaux, des prélats et de la plus

[1] *Assises de Jérus.* p. 537 et seq. édit. Labbe, c. XVIII-XXVI; édit. Beugnot, t. II p. 415-419. — *Assis.* t. I, p. 275, note *h*. — Sanutus, l. III, part. 12, c. XIII, XV. — Continuat. l. XXXIV, c. XVII, p. 464.

[2] Sanutus, l. III, part. 12, c. XIII, XV. — Raynald. ann. 1272, n° 18, 19, 20. — Bzov. ann. 1276, n° 10. — Jordan. apud Raynald. ann. 1277, n° 17, t. XXII, p. 418: André Dandul. *Jacob. Contar.* c. IX.

[3] Continuat. de Nangis, ann. 1278; ou plutôt la Chronique elle-même.

grande partie de la cour romaine, tous les droits qu'elle avoit au royaume de Hiérusalem, comme en estant légitime héritière, à Charles Ier du nom, roy de Sicile[1], moyennant une pension annuelle de quatre mille livres tournois sur son comté d'Anjou, dont il fut dressé un acte authentique, autorisé des sceaux des cardinaux et des prélats[2].

Charles, roy de Sicile, ayant esté saisy du royaume de Hiérusalem par cette donation, non-seulement il commença à prendre le titre de roy de ce royaume et à apposer à ses patentes la date du temps qu'il en entra en possession, mais encore il envoya des trouppes sous la conduite de Roger de Saint-Severin, comte de Marsique[3] [dont Lorédan[4] fait deux personnages différents], à qui il donna la qualité de baile ou de régent de ce royaume; lequel arriva, avec six galères, le 7e jour de juin, l'an 1277, à Acre[5], qui lui fut rendue [sans résistance, grâce à ses intelligences avec les Templiers] par Balian, seigneur d'Arsur, qui l'avoit enlevée à l'empereur Frédéric[6]; reçut les hommages des barons [qui avaient d'abord consulté Hugues III sur ce qu'ils devaient faire, et n'en

[1] *Descript. vict. obt. per Carolum I.* (*Histor. de France*, t. V, p. 850.)

[2] Marinus Sanutus, l. III, part. 12, c. xv, p. 227. — Continuateur de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. xxix, xxx, p. 475, 476 et note *b*. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 85-89, 130. — Joh. Iperius, *Chr. S. Bertini. Thes. anecd.* t. III, col. 754 e.

[3] Raynald. ann. 1278, n° 66. — Sanut. l. III, part. 12, c. xvi, p. 227, 228. — *Gesta Philippi III, reg. Franc.* p. 539. — Du Chesne, t. V. et *Histor. de France*, t. XX, p. 516 d.

[4] Loredano, l. III, p. 168; traduction française, t. I, p. 186, 187.

[5] Continuat. l. XXXIV, c. xxxiii, p. 478, 479. — *Chron.* de Fr. Jordan. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 80, 81, 130, 131. — Joh. Iperius, *Chr. S. Bertini. Thes. anecd.* t. III, col. 755 a, d; 756 a.

[6] Il y a ici probablement quelque confusion dans les noms et dans les faits. On n'a vu ni quand ni par qui Acre fut enlevée au parti de l'empereur, et occupée par les officiers du roi de Chypre Henri Ier; mais ce ne peut être, au plus tard, que vers l'an 1247, lorsque le pape délia ce prince du serment de fidélité à l'empereur. Or, à cette époque, Balian d'Ibelin, sire d'Arsur, devait être bien jeune encore, puisqu'il fut armé chevalier, dans la ville d'Acre, par saint Louis, en 1254. (Contin. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. ii, p. 441. — Marinus Sanutus, l. III, part. 12, c. iv, p. 220.) Mais Tyr avait été enlevée aux impériaux (1240) par Balian III d'Ibelin, sire de Baruth, oncle de Balian, sire d'Arsur. C'est peut-être la ressemblance des noms qui aura été cause de l'erreur.

avaient point reçu de réponse], et mesme du prince d'Antioche, et établit un séneschal, un connestable, un mareschal, un vicomte et autres officiers. La guerre s'excita ensuite entre les deux roys, que le pape Nicolas tascha d'apaiser, sans effet. Le roy de Cypre vint la mesme année à Tyr, avec 700 chevaliers et d'autres trouppes, à dessein de faire une entreprise sur la ville d'Acre, dans laquelle il avoit intelligence : mais, n'ayant pas réussi, il s'en retourna en Cypre[1]. Depuis, il passa encore une fois en la terre sainte, et vint à Barut au mois de janvier, l'an 1283; et, au mois de septembre suivant, il vint à Tyr, où il mourut le 26e jour de mars, l'an 1284[2].

Le roy Charles avoit rappelé quelque temps auparavant le comte de Saint-Severin, après la révolte de la Sicile, et luy avoit substitué un autre baile ou régent. Ce comte prend ces titres en des lettres du 18 de septembre 1278[3] : « Roger de Saint-Severin, par la grace de Dieu, « comte de Marsique et général vicaire et baile au royaume de Hiérusa- « lem, de par le roy de Hiérusalem[4]. »

Henry [II], fils du roy Hugues III[5], ayant succédé à Jean son frère aux royaumes de Hiérusalem et de Cypre, vint en l'an 1286, avec une belle armée navale, à Acre, où il fut reçu sans difficulté par les barons[6], ayant obligé Hugues de Pélichin, qui tenoit le chasteau pour le roy Charles, où il avoit fait entrer toutes les trouppes de France, et ceux qui tenoient le party du roy de Sicile, de le rendre après cinq jours

[1] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre. Chron. de frère Jordan*, t. II, p. 131.

[2] Sanutus, l. III, c. XIX, p. 229.

[3] *Cartul. de Manosque.*

[4] Nous trouvons ces mêmes qualifications données à Roger de Saint-Severin dans un acte du même jour (*Codice diplomat.* t. I, n° 155, p. 198, 199, 536), par lequel Boémond VII, prince d'Antioche, comte de Tripoli, déclare que Roger de Saint-Severin et Nicolas de Lorgne, grand maître de l'Hôpital de Jérusalem, se sont entremis comme arbitres pour terminer ses différends avec frère Pol, évêque de Tripoli. Nous croyons bien que cet acte est celui que Du Cange avait vu dans le cartulaire de Manosque.

[5] Nicol. de Triveto, ann. 1287. — Sanutus, l. III, c. XIX, p. 229.

[6] *Assises de Jérus.* t. II, p. 357; *Bans et ordonnances des rois de Chypre*, n° 1. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 131; t. III, p. 671-673.

de siége [29 juillet?]. Ensuite de quoy le roy Henry fut couronné solemnellement roy de Hiérusalem en la ville de Tyr[1], ou en celle d'Acre, comme écrivent Walsingham[2] et le Continuateur de Guillaume de Nangis[3], le jour de l'Assomption de Nostre-Dame; et parce que le comte d'Artois, qui estoit régent du royaume de Naples, crut que les chevaliers du Temple et de l'Hospital avoient trempé dans les desseins du roy de Cypre, il fit saisir tous leurs revenus dans l'étendue du royaume dont il avoit le gouvernement. Le roy Henry, après avoir établi Philippe d'Ibelin, son oncle, baile ou régent du royaume, retourna en Cypre la veille de la feste de saint André. Mais il jouit peu de temps du fruit de ce succez[4]; car Melec-Messor, sultan de Babylone, entra en la terre sainte avec une armée de 60,000 chevaux et de 160,000 piétons; prit premièrement les villes de Tripoli et de Laodicée, en l'an 1287 et 1288, puis, en l'an 1291[5], il vint mettre le siége devant Acre [alors partagée entre dix-sept juridictions différentes, et par conséquent sans unité dans son gouvernement et dans ses moyens de défense[6]], qu'il emporta [le 18 mai]; comme il fit encore les villes de Tyr, de Barut, de Sajette, de Tortose et autres, qui furent, pour la plupart, abandonnées par les chrestiens, qui se retirèrent au royaume de Cypre. Ce prince estoit venu au secours de la ville d'Acre, sur l'avis des grands apprests des Sarrazins, et s'y enferma [le 4 mai] avec 300 chevaliers, [200 chevaliers et 500 hommes de pied, selon Sanudo,] ausquels se

[1] Loredano, l. IV, p. 181; traduction française, t. I, p. 199.

[2] Thomas Walsingh. ann. 1288.

[3] Continuat. [ou plutôt Chronique] de Guillaume de Nangis, ann. 1287. — Nicol. de Trivet, *loc. cit.*

[4] Marinus Sanutus, l. III, part. 12, c. XX, XXI, XXII. — Thomas Walsingh. ann. 1292.

[5] D'après Marin Sanudo lui-même, l. III, part. 12, c. XXI, Melec-Messor (Malek el-Mansour) mourut en 1290, lorsqu'il s'avançait pour assiéger la ville d'Acre. Ce fut son fils Séraf (Kalil-Aschraf) qui s'en empara sur les chrétiens, en 1291, le 18 mai. — On sait que nos auteurs du XIIIe et XIVe siècle appellent sultans de Babylone les sultans d'Égypte, du nom de la ville de Babylone, que l'on croit avoir été sur l'emplacement du Vieux-Caire. (Danville, *Géographie ancienne,* c. 194, grand in-fol. — *Histor. de France,* t. XX, p. 89, 212, note, etc.)

[6] Étienne de Lusignan, *Hist. de Cypre,* fol. 138 v°, 139. — Lored. l. IV, p. 186, 187; traduction française, t. I, p. 206, 207.

joignirent la plupart des trouppes chrétiennes qui restoient dans la terre sainte[1] [mais il se retira peu honorablement, le 15 mai, en voyant l'état désespéré des affaires]. Depuis ce temps-là, le roy Henry ordonna qu'à l'avenir les roys de Cypre prendroient la couronne du royaume de Hiérusalem en la ville de Famagouste, et celle de Cypre en la ville de Nicossie[2] : ce qui fut observé jusques à la prise de Famagouste par les Génois. Car alors les roys de Cypre prirent les deux couronnes dans Nicossie. Ils continuèrent aussy de donner les dignitez et les titres des charges de ce royaume aux grands de leur cour; mesme conservèrent les noms des plus illustres seigneuries, qu'ils affectèrent à certains fiefs, dont ils revestirent les principaux seigneurs[3].

[Henri II ne désespéra pas de voir se rétablir à son profit ce royaume de Jérusalem dont il avait conquis le titre. Il existe de ce prince un mémoire[4] envoyé au pape Clément V, en 1311-1312, sur les moyens de reconquérir la terre sainte et d'anéantir la puissance des sultans d'Égypte. A la même époque, selon le texte de Baluze[5], mais probablement avant l'arrestation des Templiers, le grand maître de l'ordre avait donné à ce pape des conseils pour le même objet. En 1311-1312, des mémoires furent également adressés à Clément V par Guillaume Nogaret[6], chancelier, et Benoît Zacharia, amiral du roi de France, sur le projet d'une nouvelle croisade. C'est encore dans le même but que Marin Sanudo composa son traité *Secreta fidelium, etc.* de 1306 à 1321, et qu'un anonyme, avocat du roi dans les causes ecclésiastiques au duché de Guyenne, adressa au roi d'Angleterre Édouard Ier un curieux mémoire *De recuperatione Terræ Sanctæ*, qui se lit à la fin du recueil de Bongars, p. 316-361. Tous ces conseils, tous ces expédients, proposés comme infaillibles pour le recouvrement de la terre sainte, n'aboutirent à rien, pas même à l'entreprise d'une nouvelle croisade.]

[1] *Hist. excidii Acconis*, ms. apud Martène, *Ampliss. Collect.* t. V, col. 765 c, d; 770 b, c. — Reinaud, *Extraits des histor. arabes*, p. 570-573.

[2] Étienne de Lusignan, *Généalogies : Les Rois de Hiérus.* fol. 13 v°. — *Hist. génér. de Cypre*, fol. 137.

[3] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 636, note 2. — Ét. de Lusignan, *Hist. gén. de l'isle de Cypre*, c. XVIII, p. 79 et suiv.

[4] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 118-125.

[5] Baluze, *Vitæ paparum Avenion.* t. II, col. 176-180.

[6] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 128, 129.

Le roy de Hiérusalem avoit cour, coing ou droit de monnoye et justice, qui estoit la haute cour; et il la pouvoit tenir en tous les lieux de son royaume, où bon lui sembloit[1].

[Le roi de Jérusalem, dit Jean d'Ibelin[2], ne tient son royaume que de Dieu. Il doit être couronné à Jérusalem, en l'église du Saint-Sépulcre, si cette ville est entre les mains des chrétiens; sinon, à Tyr, par le patriarche; s'il n'y a pas de patriarche, par l'archevêque de Tyr, primat des archevêques du royaume; à son défaut, par l'archevêque de Césarée; et, à défaut de ce dernier, par l'archevêque de Nazareth.

On peut lire, dans le chapitre suivant du même Jean d'Ibelin[3], la cérémonie du couronnement du roi, avec la formule de son serment au patriarche. Ce serment se retrouve encore ailleurs[4], le même pour le fond, mais assez différent par la forme : tel est celui qui fut prononcé par Aimeri, roi de Chypre et de Jérusalem[5].

L'existence du royaume de Jérusalem se termine à la prise d'Acre; mais le nom survécut longtemps à la réalité. Les rois de Chypre se regardèrent toujours comme rois de Jérusalem. En même temps, les empereurs, comme successeurs de Frédéric II et de Conrad; les rois de Sicile, comme successeurs de Frédéric II et de Charles d'Anjou, auquel Marie d'Antioche avait cédé ses droits, prenaient également ce titre. Plus tard, les ducs de Savoie, par suite de la cession des droits de Charlotte, reine de Chypre et Venise, par le fait même de la possession de cette île, s'intitulèrent aussi rois de Jérusalem. Parmi ces divers prétendants au titre, à la couronne et à la possession du royaume de Jérusalem, et une foule d'autres énumérés par le père Étienne de Lusignan, dans un ouvrage spécial sur ce sujet[6], les ducs de Savoie, rois de Sardaigne, paraissent avoir eu les prétentions les mieux fondées[7], comme héritiers légitimes des rois de Chypre, qui avaient été les successeurs naturels des anciens rois de Jérusalem.]

[1] *Assises de Jérusalem*, p. 551; édition Labbe, t. I, p. 419, c. CCLXX, et édition Beugnot.

[2] *Assises de Jérusalem*, t. I, c. VI, p. 29.

[3] *Assises de Jérus.* t. I, c. VII, p. 29-31; c. CCLVI, p. 407.

[4] *Assis. de Jérus.* t. I, p. 454; *Livre* de Jacques d'Ibelin.

[5] *Cartul. S. Sepulc.* n° 154, p. 275, 276.

[6] *Les droits, autoritez et prérogatives que prétendent au royaume de Hiérusalem les princes et seigneurs, etc.* 1586, in-4°.

[7] *Ibid.*

LES ROYS DE CYPRE.

Je ne prétens pas écrire l'histoire entière de l'isle de Cypre, ny qui furent ceux à qui elle a obéi premièrement : je me contente seulement de remarquer que, depuis qu'elle fut enlevée aux Ptolémées d'Égypte par les Romains, elle demeura toujours en leur domination, jusques au règne du grand Constantin : auquel temps Calocère, qui en estoit gouverneur, s'estant révolté, s'en fit proclamer roy; mais il fut deffait par Dalmace César, qui le fit brusler vif en la ville de Tarse[1].

Les Sarrazins et les Arabes, ayant commencé à faire des courses dans les terres de l'empire, se jetèrent sur l'isle de Cypre, qu'ils conquirent, sous la conduite de Mégavie, ou Muhavie, fils d'Abubachar, général des armées du calyphe Othman[2], l'an 7 de l'empire d'Héracléonas[3]. Il la ruina de telle manière qu'il en chassa les habitans[4] et la laissa toute déserte, en sorte que Jean, l'archevesque de cette isle, s'estant retiré à Constantinople, l'empereur Justinien Rhinotmète luy donna la ville de Cyzique pour y exercer les fonctions de métropolitain, et fit ordonner au synode qui fut tenu *in Trullo*[5], l'an

[1] Cedrenus, p. 296. — Étienne de Lusignan, *Histoire de Cypre*, 107, 108.

[2] Elmacin, c. IV. — Theophanes, p. 285. — Cedren. p. 431. — Constantin. *De Thematibus*, l. I, p. 46. (Banduri, t. I, p. 17.)

[3] Héracléonas n'avait régné que six mois. C'est en 648, la septième année du règne de Constant II, que Chypre fut enlevée aux empereurs par Moavias, fils d'Abou Soffiant, et non d'Abubècre. (Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, t. XII, p. 529. — *L'Art de vérifier les dates*.)

[4] Constantin. *De Administrando imperio*, c. XXII, XLVII, XLVIII. (Banduri, t. I, p. 74, 129, 130.)

[5] *Synodus Trulliana*, c. XXXIX, apud Constantin. *De Administrando imperio*. (Banduri, t. I, p. 130.)

707[1], qu'à l'avenir celuy qui seroit archevesque de Cyzique, le seroit aussi de Cypre. Sept ans après, cet empereur la repeupla; ce qu'il fit du consentement du calyphe, qui donna ordre que tous les habitans qui avoient esté dispersez dans la Syrie fussent renvoyez en Cypre. Mais depuis, ensuite des guerres survenues entre les Arabes et les Grecs, sous l'empereur Nicéphore [ancien Logothète], général, le calyphe Aaron la ruina entièrement, y renversa les églises et en chassa encore une fois les habitans, qu'il dispersa en divers endroits de ses Estats : ce qui arriva vers l'an 807[2]. L'empereur Basile le Macédonien, qui régna quelque temps après, la repeupla derechef, et luy donna le titre de province de l'empire[3], y ayant envoyé Alexandre pour en prendre le gouvernement, qui le tint l'espace de sept ans, à la fin desquels les Sarrazins s'en rendirent maistres pour la troisième fois; et ils la conservèrent tant que l'empereur Nicéphore Phocas s'en empara sur eux, l'an 966, en ayant chassé tous les habitans sarrazins, et l'ayant repeuplée de chrétiens.

Cette isle demeura en cet estat, sous l'empire des Grecs, jusques sous le règne d'Andronique le Tyran, qu'Isaac Commène, de la famille duquel j'ay parlé ailleurs[4], durant les divisions de l'empire, s'en empara, et, assisté des forces de Sicile, s'y maintint longtemps, s'y faisant appeler empereur. Ce seigneur commandoit à cette isle[5], lorsque Richard, roy d'Angleterre, alla en la terre sainte, avec toute son armée navale, dont une partie fut attaquée de la tempeste et jetée sur les costes de Cypre. Isaac, en ayant eu avis[6], fit marcher ses troupes contre les Anglois, les battit et en fit beaucoup de prisonniers, qu'il maltraita inhumainement, ayant, suivant quelques auteurs, usé du droit receu

[1] Ce concile fut tenu en 692, sous le premier règne de Justinien II. (Fabricius, *Biblioth. græc.* t. XI, p. 470, 471. — Fleury, *Hist. ecclés.* l. XL, n° 51. — Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, t. XIII, p. 182-184, etc.)

[2] Cedrenus, p. 478.

[3] Constantin. *De Thematibus*, l. I, p. 47. (Banduri, t. I, p. 17.)

[4] Dans les *Familiæ Augustæ Byzantinæ*, p. 184.

[5] Continuateur de Guillaume de Tyr. l. XXV, c. XVII. — *Hist. occid. des Croisades*, t. II, p. 159. — Martène, *Ampliss. Collect.* t. V, col. 632 d.

[6] Continuateur de Guill. de Tyr, l. XXV, c. XIX-XXII, p. 161-169.

en ce temps-là dans toutes les costes de la mer, qui permettoit au seigneur de s'emparer des personnes qui avoient fait naufrage et de tous leurs biens. La nouvelle en estant venue à Richard, il fit voile du costé de Cypre, à dessein de tirer vengeance de cette déloyauté; et, y estant descendu avec ses troupes, il la réduisit entièrement sous son pouvoir, le premier jour de juin, veille de la Pentecoste. ou, selon quelques autres écrivains, au mois de juillet l'an 1191, s'estant saisi de la personne d'Isaac et de sa fille, qui eurent la fortune que j'ay décrite ailleurs[1]. Cette conqueste se fit en l'espace de deux mois[2]; un autre auteur[3] dit en moins de quinze jours.

Richard estant ainsy devenu possesseur de Cypre, avant son départ pour la terre sainte, en laissa le gouvernement à Richard de Camville et à Robert de Tournehem[4], ou, selon d'autres, aux chevaliers du Temple[5]. Les barons et les nobles du pays le vinrent trouver en mesme temps, et luy accordèrent la moitié de leurs biens, à condition qu'il les laisseroit dans les libertez et les priviléges dont ils avoient jouy sous l'empire de Manuel[6]. Estant arrivé en la terre sainte, il y trouva les affaires fort brouillées, à cause du différent qui estoit entre Conrad, marquis de Montferrat, et Guy de Luzignan, au sujet du royaume de Hiérusalem que l'un et l'autre prétendoient. Le roy de France favorisoit le marquis, à la persuasion duquel il demanda à l'Anglois la moitié de l'isle de Cypre[7], suivant les conventions qui avoient esté faites entre eux, par lesquelles ils étoient demeurez d'accord de partager également leurs conquestes. Mais, comme les traitez ne regardoient que celles qui se devoient faire sur les infidèles, le roy Philippe s'en désista. Pendant ce temps-là, Robert de Tournehem[8], qui

[1] Voir *Stemma Comnenicum* (*Familiæ Aug. Byzantinæ*, p. 184.)

[2] Willelmus Armoric. Philipp. l. IV, p. 138.

[3] Nicol. de Trivetto, ann. 1191.

[4] Brompton, p. 1200.

[5] Sanutus, l. III, part. 10, c. IV, p. 198.

[6] Brompton, p. 1200.

[7] Brompton, p. 1202. — Willelmus Neubrig. l. IV, c. XXI. — Innocentius III, l. I, epist. 135.

[8] Du Cange, *Hist. Byzant.* p. 184.

tion de Guillaume de Tyr. On peut les voir réunies dans le tome II des *Historiens occidentaux des Croisades,* pages 159-169, 189-192; et dans les preuves de l'*Histoire de Chypre* par M. de Mas-Latrie, t. II, p. 1-23, et t. III, p. 591-595.]

Guy de Luzignan, roy de Hiérusalem, ayant esté fait seigneur de l'isle de Cypre, partit aussytost de la terre sainte pour en aller prendre possession, et emmena avec soy grand nombre de familles de ces provinces, qui vinrent s'habituer dans cette isle, ausquelles il distribua les fiefs, pour estre régis et gouvernez suivant les usages et les statuts du royaume de Hiérusalem, qu'il voulut y estre observez[1]. Il érigea les grandes dignitez, et donna celle de connestable à son frère Amaury; bastit la ville de Limissa et l'église cathédrale de Nicossie, dédiée à sainte Sophie; et enfin, après avoir possédé Cypre environ trois ans, il mourut agé de soixante-cinq ans, l'an 1194, selon Sanudo[2], et non pas 1196, comme écrit Estienne de Luzignan[3]. Guy ne prit, de son vivant, autre titre que celuy de roy de Hiérusalem et seigneur de Cypre[4].

Aimery de Luzignan, connestable de Hiérusalem et de Cypre, succéda à son frère en la seigneurie de Cypre [au défaut de Geoffroi, comte de Joppé, son frère ainé, qui, appelé à la souveraineté de Chypre par les dernières volontés de Guy et par l'assentiment des seigneurs, refusa obstinément de se rendre à leurs désirs[5]]. Désirant s'en faire couronner roy, il envoya Renier de Gibelet en ambassade vers l'empereur Fré-

[1] Étienne de Lusignan, *Histoire de Cypre*, l. I, p. 123. — Loredano, l. I, p. 6, 7, et suiv. la traduct. française, t. I, p. 7 et suiv. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXVI, c. XII, p. 191, 192, et variant. p. 188-190.

[2] Sanut. l. III, part. 10, c. VIII.

[3] Ét. de Lusig. *Hist. de Cypre*, fol. 123 v°.

[4] De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 11 et note 2; t. III, p. 643.

[5] Continuateur de Guillaume de Tyr, l. XXVI, c. XII, p. 192 et note *b*; c. XXI, p. 203 et 208, 211. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 3 et note 9, p. 22 et 23; t. III, p. 595, 596 et note 5. — Benoît de Péterboroug (*Historiens de France*, t. XVII, p. 540 b). — *Cod. diplomat.* t. I, p. 370: tableaux généalogiques.

déric II [ou plutôt Henri VI], pour en obtenir de luy le titre[1]. L'empereur, qui avoit receu une mesme prière de la part de Léon, prince d'Arménie, leur envoya Conrad, archevesque de Mayence, son chancelier, qui, au sortir de Sicile, vint aborder en l'isle de Cypre, assisté du comte Adolphe et d'autres grands seigneurs allemans, et y couronna solemnellement Aimery en l'église du Dome de Nicossie [1196][2]; et de là il passa en Arménie, où il couronna le roy Léon. Incontinent après, la mort de Henry, comte de Champagne, estant survenue, et le roy Aimery estant veuf de sa femme Eschive, fille de Baudouin d'Ibelin, seigneur de Rame, les barons du royaume de Hiérusalem dépeschèrent vers luy pour le prier de vouloir espouser la reyne Isabelle, veuve du comte, et de recevoir par mesme moyen le gouvernement du royaume[3]; ce qu'il accepta en l'an 1198, ayant espousé la reine et ayant ensuite esté couronné roy de Hiérusalem. L'auteur des Assises de ce royaume[4] écrit qu'Amaury, de *pauvre varlet et gentilhomme*, s'éleva à la supresme qualité de roy de deux royaumes par sa propre vertu, ayant passé auparavant par toutes les dignitez du royaume de Hiérusalem, depuis celle de chambellan jusques à celle de connestable, et qu'il gouverna ses Estats tant qu'il vécut avec beaucoup de prudence, observant les assises et les usages[5], dont il avoit une parfaite connoissance[6]. Il mourut [d'indigestion, après avoir mangé des dorades[7]], l'an 1206, agé de soixante ans, ayant laissé de la reyne Isabelle, qui lui survécut, deux

[1] Arnoldus Lubec. l. V. c. II. — *Itin.* Willebr. ab Oldimborg. p. 142.

[2] Loredano, l. I, p. 17; traduct. française, t. I, p. 19. — Continuateur de Guill. de Tyr l. XXVI. c. XXIV, p. 212; c. XXVII, p. 215.

[3] Sanut. l. III. part. 10. c. VIII, p. 201. — Roger de Hoveden. p. 773.

[4] *Assises de Jérusalem*, p. 493, 494. — Labbe, *Abrégé royal:* édit. Beugnot. t. I, c. CCLXXIII, p. 429, 430. — De Mas-Latrie. *Histoire de Chypre*, t. I. p. 23.

[5] *Assises de Jérus.* t. I, p. 569. 570 et note *a*.

[6] Il y aurait encore d'autres observations intéressantes à faire sur le caractère et sur les actes d'Aimeri de Lusignan, comme connétable du royaume de Jérusalem, seigneur puis roi de Chypre, enfin roi de Jérusalem. Mais pour les détails de la vie de ce prince, comme de tous les autres Lusignan rois de Chypre, ses successeurs, nous nous contenterons de renvoyer en général à l'*Histoire de Chypre*, par M. de Mas-Latrie.

[7] Marin. Sanut. l. III, part. 11, c. III, p. 205. — Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXX. c. II, p. 305.

filles dont j'ay parlé ailleurs[1]. Quant à ceux qui naquirent du premier lit, il y eut trois fils et trois filles[2]. Les fils furent Hugues, qui lui succéda; Guy et Jean, qui décédèrent jeunes. Le *Lignage d'outre-mer* ne fait mention que du premier. Les filles furent Bourgoigne, qui espousa Gauthier de Montbéliard[3], qui eut de cette alliance une fille nommée Eschive, mariée à Girard, neveu d'Eustorge, archevesque de Nicossie; Helvis, conjointe avec Rupin d'Arménie, prince d'Antioche, qui l'enleva à Eudes de Dampierre, qui l'avoit espousée en légitime mariage[4]; et Agnès, décédée en jeunesse. Le moine des Vaux de Sernay[5] fait mention d'une fille du duc de Cypre qui, ayant esté alliée à Raymond VI, comte de Tolose, fut par luy répudiée; ce qui peut estre rapporté à quelqu'une des filles d'Aimery.

[L'existence d'une fille d'Aimeri mariée au comte de Toulouse, Raimond VI, était un point resté obscur jusqu'ici. Dom Vaissète[6], se fondant sur le texte du Continuateur de Guillaume de Tyr, donné par Martène[7], dit que Raimond VI épousa Bourgogne, fille du roi Aimeri. *L'Art de vérifier les dates*[8] suit l'opinion de dom Vaissète. Cependant le texte de Martène ne nomme pas ici Bourgogne, et dit seulement qu'une dame, fille du roi de Chypre (qu'il ne nomme pas non plus), fut prise pour femme par le comte de Saint-Gilles (Raimond VI), et que ce seigneur la répudia peu après pour épouser la sœur du roi d'Aragon; que cette dame épousa ensuite un chevalier parent du comte de Flandre Baudoin, qui passa en Chypre et requit du roi Aimeri le royaume au nom de sa femme. Sa requête fut repoussée avec mépris, et le roi lui enjoignit avec menaces de quitter l'île au plus vite. Or le texte de Martène ne dit pas que ce fût à son beau-père que le chevalier flamand adressât cette réclamation. Elle eût été, en ce cas, le comble de l'absurdité, puisque Aimeri tenait le royaume de Chypre de son chef, comme héritier de son frère Gui,

[1] Voir *Les Rois de Jérusalem.*

[2] Loredano, l. I, p. 183; traduction française, t. I, p. 20. — Marin. Sanut. l. III, part. 11, c. IV, p. 205. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXX, c. XV, p. 308.

[3] Continuat. etc. l. XXVI, c. XXI, p. 208.

[4] Innocentius III, l. IV, epist. 105.

[5] Monachus [Petrus] Vallium Sarnaii, c. IV. (*Hist. de Fr.* t. XIX, p. 9, c. note.)

[6] *Histoire du Languedoc,* t. III, p. 85, 86, 102, 103, 548, 549, note *x*.

[7] *Ampliss. Coll.* t. V, col. 659 a, b, c.

[8] *Les Rois de Chypre;* — *Les Comtes de Toulouse.*

et que sa fille, en supposant même qu'elle eût été son héritière unique, n'avait rien à y prétendre qu'après sa mort. Pierre des Vaux-de-Cernay[1] dit que Raimond VI avait épousé successivement Béatrice, sœur du vicomte de Béziers; une fille du duc de Chypre, qu'il ne nomme pas; Jeanne, sœur du roi d'Angleterre; Éléonore, sœur du roi d'Aragon. Les éditeurs du XIX[e] volume des *Historiens de France* ont pensé aussi, d'après Vaissète, qu'il s'agissait ici d'une fille du roi Aimeri; et nous voyons que Du Cange avait avancé la même opinion.

Cependant Sanudo[2] avait dit que la fille de l'empereur de Chypre, prise autrefois par Richard, se maria à un chevalier de Flandre, qui réclama en son nom le royaume de Chypre; et Du Cange lui-même a rappelé ce fait dans ses Familles byzantines[3].

Or nous savons que la dame mariée à Raimond VI de Toulouse était la même que celle qui épousa depuis un chevalier flamand, et que cette princesse était fille d'Isaac, ancien roi, duc ou empereur de Chypre. Mais la Continuation publiée par Martène était inconnue à Du Cange, qui paraît n'avoir que peu consulté les copies manuscrites des diverses continuations de Guillaume de Tyr.

Enfin le texte de la Continuation, qui forme le II[e] volume des *Historiens occidentaux des Croisades* lève toutes les difficultés[4], en établissant nettement que ce chevalier flamand, nommé Baudoin, parent du comte Baudoin, empereur de Constantinople, rencontra à Marseille une dame, fille de l'empereur de Chypre, autrefois emmenée captive par le roi Richard. Devenue libre après la mort du roi d'Angleterre, elle s'était rendue à Marseille; là le comte de Saint-Gilles (Raimond VI, comte de Toulouse) l'avait épousée, puis répudiée quelque temps après. De retour à Marseille, elle épousa en secondes noces le chevalier flamand qui réclama en son nom le royaume de Chypre, etc.

Ainsi tout s'explique : il n'y a plus ni obscurité, ni contradiction, ni invraisemblance, dans les divers mariages d'une fille d'un roi de Chypre, ni dans les revendications poursuivies en son nom. Quant à Bourgogne, fille du roi Aimeri, il paraît certain qu'elle n'épousa jamais le comte Raimond VI, et qu'elle n'eut d'autre mari que Gautier de Montbéliard[5].]

[1] *Hist. Albigens.* c. IV. (*Historiens de France*, t. XIX, p. 9 et note c.)

[2] Livre III, part. II, c. I, p. 203.

[3] *Famil. August. Byzant.* p. 184.

[4] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXVIII, c. V, p. 256, 257.

Labbe. *Lignages d'outre-mer*, p. 358, 495. — *Codic. diplom.* t. I, p. 372 ; *Notices*

Hugues, fils d'Aimery, estoit fort jeune lorsque son père mourut[1]. C'est pourquoy les estats avisèrent de luy donner pour tuteur et régent du royaume, Gautier de Montbéliard, son beau-frère, qui le gouverna en cette qualité avec peu de conduite[2], ayant fait plusieurs et indues exactions sur les peuples, qui luy attirèrent non-seulement leur haine, mais encore l'aversion de Hugues, qui, estant devenu majeur, le cita devant la cour des pairs[3], arresta tous ses biens, et l'obligea de se retirer à Acre[4]; dont Gautier se plaignit au pape Innocent III, qui donna commission, en l'an 1211, au patriarche de Hiérusalem, pour apaiser ce différent[5]. L'année suivante, il eut quelques démeslez avec Jean de Brienne, roy de Hiérusalem, comme on apprend des épistres du mesme pape[6].

Hugues se trouva avec le roy de Hongrie, le duc d'Autriche et autres princes chrestiens, en la ville d'Acre l'an 1217, lorsqu'ils se préparèrent pour le siége de Damiette[7]. Mais le roy de Hongrie abandonna laschement cette entreprise et attira à son party le roy Hugues avec lequel il se retira en la ville de Tripoly, où le roy de Cypre mourut quelque temps après [peu de jours après le mariage de sa sœur Mélissende avec Boémond IV le Borgne, prince d'Antioche], l'an 1218[8], ayant à peine atteint l'age de trente ans. Son corps fut inhumé en l'église de Tripoli, et depuis fut porté en Cypre en l'église de Saint-Jean de l'Hospital de Nicossie.

généalogiques. — Du Cange, *Observations sur Villehardoin*, p. 252.

[1] Sanut. l. III, part. 11, c. III, p. 205. — Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXVI, c. XVI, p. 208; l. XXX, c. XII, p. 305. — *Assises de Jérusalem*, t. II, p. 428.

[2] Loredano, l. I, p. 25; trad. fr. t. I p. 28. — Sanut. l. III, part. 11, c. v, p. 206.

[3] *Assises de Jérus.* t. I, p. 496, note 1.

[4] Selon le Continuateur de Guillaume de Tyr (l. XXXI, c. v, p. 315, 316) et Lorédan (l. I, p. 28; traduction française, t. I, p. 30-32), c'est Gautier qui, de lui-même, se réfugia à Acre, au lieu de rendre ses comptes.

[5] Innocentius III, l. XIV, epist. 104.

[6] Innocentius III, l. XV, epist. 206.

[7] Sanutus, l. III, c. VI. — Continuat. l. XXXI, c. x, p. 322, 323.

[8] Sanut. l. III, c. VII, p. 208. — Godefridus Mon. ann. 1217, p. 286. — Jordan. apud Raynald. t. XX, p. 436; 1218, n° 18. — Continuat. l. XXXI, c. XIII, p. 325; l. XXXII, c. XXI, p. 360. — Loredano, l. I, p. 33, 34; traduction française, t. I, p. 38, 49.

Il avoit espousé, dès l'an 1208, Alix, fille de Henry, comte de Champagne et d'Isabelle, reyne de Hiérusalem [comme il avait été convenu dès l'année 1194 entre le comte Henri de Champagne et Aimeri, alors connétable du royaume de Jérusalem: et] suivant les conventions qui en avoient esté dressées l'année précédente [1207] entre Jean d'Ibelin, baile ou régent du royaume de Hiérusalem, son frère Philippe d'Ibelin et Guillaume de Dampierre d'une part, et Garnier de Legny chevalier de la part de la comtesse de Champagne, en présence de C[larembaud], archevesque de Tyr[1]. Ce Guillaume de Dampierre avoit eu dessein de l'espouser dès l'an 1205[2]; mais il en fut empesché par le pape Innocent III[3], à cause de la parenté qui estoit entre eux, comme l'on apprend d'une bulle de ce pape, adressée à cet effet à l'archevesque de Sens et à l'évesque de Chaalons. Il se maria depuis avec Marguerite, qui fut comtesse de Flandres.

[Cette bulle, qui serait en effet de l'an 1205, 18 août, c'est-à-dire de la 8e année du pontificat d'Innocent III, si elle était de ce pape, est d'Honorius III, la 8e année de son pontificat, c'est-à-dire 1223, même date du mois. En effet la princesse Alix y est traitée de reine de Chypre: or elle n'épousa le roi de Chypre, Hugues Ier, qu'en 1208; donc cette bulle ne peut être que d'une date postérieure à son veuvage, qui eut lieu en 1218. D'ailleurs, en 1205, Alix avait à peine onze ou douze ans, étant née au plus tôt en 1193, peut-être en 1194, puisque Henri de Champagne, son père, n'épousa la reine Isabelle qu'en 1192, et qu'Alix ne fut pas l'aînée de ses filles, s'il faut en croire *L'Art de vérifier les dates*[4], qui nomme une princesse Marie, morte enfant, comme étant née avant elle. Baluze et les éditeurs du tome XIX des *Historiens de France* ont publié cette lettre comme étant d'Honorius. Le Cartulaire même

[1] Sanut. l. III, c. IV, p. 205. — Cartulaire de Champagne de M. de Thou, n° 80. (Bibliothèque impériale, fonds latin, ms. 5992, fol. 61 v°.) — *Pactum Matrimonii, etc.* (Martène *Thesaur. Anecdot.* t. I, col. 806, 807.) — Innocentius III papa. *Epist.* — De Baluze, t. II — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 34. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXVI, c. XXI, p. 309; l. XXX, c. XV, p. 309.

[2] Cartul. de Champagne de la Bibl. du Roy, fol. 30. (Bibl. imp. anc. ms. lat. 5993 A.)

[3] *Epist. Innocentii III;* Baluze, append. t. II, p. 852. — *Histor. de France*, t. XIX, p. 735.

[4] *Comtes de Champagne.*

de Champagne, cité par Du Cange, la donne sous le nom d'Honorius. D'après ce document, le mariage d'Alix avec Boémond V ne serait pas antérieur à l'année 1223; et par conséquent Guillaume de Dampierre n'aurait épousé Marguerite de Flandre qu'en cette même année au plus tôt, quoique les *Dates* [1] mettent cette alliance en 1218.]

Le roi Hugues laissa de cette alliance Henry, qui lui succéda, et deux filles, dont l'une, nommée Marie, espousa Gautier IV, comte de Brienne; l'autre, appelée Isabelle, fut donnée en mariage à Henry, fils puisné de Boémond IV, prince d'Antioche, qui en eut Hugues III, roy de Cypre, et Marguerite, femme de Jean de Montfort, seigneur de Tyr [2]. La reyne Alix, après le décez de son mary, reprit une seconde alliance avec Boémond V, prince d'Antioche, l'an 1222 [3]; et, ce mariage ayant esté dissous l'an 1238 [4], elle se remaria, deux ans après, avec Raoul, seigneur de Cœuvre, frère du comte de Soissons, comme j'ay remarqué ailleurs [5].

Henry, surnommé le Gros, fils du roy Hugues et de la reyne Alix, n'avoit que neuf mois lorsque son père décéda [6]. D'abord il y eut quelques bruits et quelques difficultez sur le gouvernement, tant que le jeune prince eust atteint son age. Ce qui obligea le pape Honorius III [7], non-seulement de prendre le soin de ce royaume en le mettant sous la protection du Saint-Siége, mais encore donnant ordre à Pélage, évesque d'Albe, légat apostolique, et au grand maistre des Templiers, de veiller à sa conservation. D'autre part la reyne Alix, mère du roy, donna la

[1] *Comtes de Flandre.*

[2] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. XXI, p. 360. — Étienne de Lusignan, *Généalogie des roys de Cypre*, fol. 15 v° et 16. — Labbe, *Lign. d'outre-mer*, p. 359, 425.

[3] Continuat. etc. l. XXXII, c. XXI, p. 361; l. XXXIII, c. XIII, p. 380.

[4] Continuat. etc. l. XXXIII, c. XLI, p. 408; c. L, p. 420.

[5] Voir *Les Rois de Jérusalem*.

[6] *Assises de Jérusalem*, p. 543; Labbe, édit. Beugnot, t. II, p. 420. — Sanut. l. III, part. 11, c. VII, p. 208. — Jordan. apud Raynald. 1218, n° 18, t. XX, p. 436 b. — Contin. de Guillaume de Tyr, l. XXXII, c. XXI, p. 360. — De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 33, note 2.

[7] Honorius III, *Epist.* l. II, 1267, 1270. — De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 47; t. III, p. 610, 611.

conduite de toutes les affaires du royaume à ses deux oncles Jean et Philippe d'Ibelin, qui firent couronner le jeune Henry par Eustorge, archevesque de Nicossie, n'estant encore agé que de sept ans, du consentement de sa mère et de la haute cour[1]. Philippe d'Ibelin, baile de Cypre, estant décédé l'an 1228[2], le gouvernement demeura au seigneur de Barut, son frère, contre lequel la reyne eut quelques différents, et mesme ayant esté obligé de se retirer en la ville de Tripoli, elle voulut déposséder le seigneur de Barut et luy substituer Camerin Barlas; mais il ne put estre receu par la haute cour en cette qualité.

[D'après le Continuateur de Guillaume de Tyr[3], c'est peu après son mariage avec Boémond V (1222) que la reine Alix voulut déposséder, non le seigneur de Baruth, mais Philippe d'Ibelin, son frère, de la régence du royaume de Chypre, pour lui substituer Camerin ou Aimeri Barlais. Mais Philippe résista, et tous les seigneurs s'accordèrent pour le maintenir dans ses fonctions, hors un seul, Baudouin de Belesme, qui déclara ne reconnaître d'autre baile du royaume que la reine mère. A ces mots, tous les partisans des Ibelin lui coururent sus et le laissèrent pour mort. Le récit de Lorédan[4] est un peu différent, et suppose que Philippe d'Ibelin avait quitté la régence, mais qu'il ne voulut point souffrir Camerin Barlais pour successeur.]

Ensuite quelques barons de Cypre, qui favorisoient la reyne, appelèrent l'empereur Frédéric, qui passoit en la terre sainte pour recueillir la couronne du royaume de Hiérusalem, qui luy estoit échue du chef de sa femme[5]. Frédéric estant entré en Cypre, le seigneur de Barut le vint trouver avec le jeune roy[6]. L'empereur les traita d'abord humainement, puis, faisant éclater son dessein, fit arrester l'un et l'autre. Il forma ensuite diverses contestations contre le seigneur de Barut, luy

[1] Loredano, l. I, p. 34; traduction française, t. I, p. 39.

[2] Sanut. l. III, c. XI, p. 211.

[3] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. XVI, p. 360-363.

[4] Lored. l. I, p. 43; trad. fr. t. I, p. 49.

[5] Marin. Sanut, l. III, c. XI, p. 211, 212. — Mathieu, Paris, ann. 1229. — Jordan. ap. Raynald. 1229, n° 31, t. XXI, p. 9.

[6] Continuat. etc. l. XXXIII, c. I-III, p. 366-369

disputant la seigneurie de Barut et la qualité de baile de Cypre. Mais par l'entremise de quelques grands il fut convenu que, pour le premier point, il serait décidé par les barons du royaume de Hiérusalem, et, pour le second par ceux de Cypre. Cependant Frédéric, avant de passer en la terre sainte, donna le gouvernement de Cypre à cinq seigneurs, sçavoir : à Camerin Barlas, Almeric de Bessan, Caain Le Roux, Guillaume de Rivet et Hugues de Gibelet, tant que le roy fust majeur[1], y laissant des trouppes alemandes pour garder les places.

[Le Continuateur de Guillaume de Tyr[2] présente ces derniers faits tout autrement. C'est au moment de partir d'Acre pour l'Italie (1229), et non avant de passer dans la terre sainte, que l'empereur Frédéric céda à ces cinq seigneurs le gouvernement ou la bailie de Chypre, qu'il avait droit de tenir pendant trois ans, jusqu'à la majorité du roi. Il le leur vendit pour dix mille marcs d'argent, qu'ils devaient remettre à Balian de Sajette et à Garnier l'Alemant, ses baillis au royaume de Jérusalem.]

Les affaires demeurèrent en cet estat jusques en l'an 1232, que le seigneur de Barut, avec des troupes, entra dans l'isle de Cypre[3], se joignit avec le roy, qui estoit en la garde des cinq barons, et se rendit maistre de l'isle. L'empereur ayant envoyé contre luy Richard, mareschal de l'empire, il le deffit entièrement. Il y eut divers siéges de places, où plusieurs grands seigneurs perdirent la vie.

[Ce récit est confus et obscur; voici l'ordre des faits tel qu'il résulte du Continuateur de Guillaume de Tyr[4]:

Richard Filangieri, maréchal de l'empereur Frédéric II, envoyé par ce prince en Chypre et en Syrie pour y soutenir ses prétentions à la bailie de Chypre contre le sire de Baruth, Jean d'Ibelin, enleva à ce seigneur sa terre, et assiégea son château de Baruth (1231). Jean d'Ibelin détermina le roi Henri[5], et une partie des seigneurs cypriotes, à se joindre à lui contre Richard. Tandis qu'il était à Acre, occupé à soulever le peuple contre l'autorité

[1] Forme souvent employé par l'auteur pour : *jusqu'à ce que le roi fût majeur.*

[2] Continuateur de Guillaume de Tyr, l. XXXIII, c. IX, p. 375.

[3] Godefridus mon. ann. 1232.

[4] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. XXIV-XXVI, p. 389-391.

[5] Continuat. etc. l. XXXIII, c. XXVIII, p. 394.

de Richard et de l'empereur [1], Richard surprit son armée à Casal-Imbert et la mit en déroute (1232, 3 mai)[2], puis envahit l'île de Chypre, qu'il soumit tout entière, excepté les châteaux de Dieu-d'Amour et de Buffavent (1232)[3]. Cependant le sire de Baruth ranima les Cypriotes et le roi lui-même, découragés par ces revers, en leur prêtant de l'argent, produit de la vente de deux casaux par ses deux neveux, Jean de Césarée et Jean d'Ibelin[4], et en levant de nouvelles troupes, avec lesquelles il rentra en Chypre, reprit avec le roi la plupart des villes; battit Richard à Agridi, le 15 juin 1232; reprit Cérines après un an de siége (1233), et força les Impériaux de quitter l'île et de se retirer pour la plupart en Arménie [5].]

Henry devint ensuite seigneur du royaume de Hiérusalem[6], qui luy échut par le décez de sa mère arrivé en l'an 1246.

[Par un acte de 1247, il céda à son neveu, Jean de Brienne, fils de sa sœur Marie et de Gautier de Brienne, tous ses droits sur les comtés de Brie et de Champagne[7].]

Deux ans après [la mort de sa mère], le roy saint Louys estant descendu en l'isle de Cypre pour passer en la terre sainte, non-seulement Henry le recueillit et luy rendit tous les honneurs possibles, mais encore prit la croix avec la plupart des barons et des prélats de Cypre, à dessein de l'accompagner en son entreprise d'Afrique[8]: ce qu'il fit, s'estant trouvé avec luy au siége de Damiette. Il vint encore au secours du même roy en l'an 1252[9] lorsqu'il entreprit avec le sultan de Babylone d'aller attaquer le sultan d'Halape[10]. Il mourut la mesme année, ou selon le cavalier Loredan, le 8[e] jour de juin de l'année suivante. [Loredan[11]

[1] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXXIII, c. XXIX, XXXIII, p. 395.

[2] *Id. ibid.* c. XXX, XXXI, p. 396-398.

[3] *Id. ibid.* c. XXXIII, p. 399.

[4] *Id. ibid.* c. XXXII, p. 398-399. — *Cod. diplom.* t. I, n° 14, p. 292.

[5] Continuat. etc. l. XXXIII, c. XXXIV-XXXVI, p. 400-402. — Loredano, l. II, 102-108; traduction française, t. I, p. 119-127.

[6] Sanut. l. III, part. 12, c. I.

[7] Labbe, *Alliance chronolog.* t. II, p. 656.

[8] Guillaume de Nangis, *In sanctum Ludovicum*, p. 347, 348, 354; édit. Duchesne. — Vincentius Bellov. l. XXXII, c. XCVIII.

[9] Mathieu Paris, ann. 1252, p. 564.

[10] Sanut. l. III, part. 12, c. IV. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. II, p. 441.

[11] Loredano, l. II, p. 132; traduction française, t. I, p. 151.

dit le 8 janvier.] L'empereur Frédéric avoit eu dessein, lorsqu'il estoit maistre de Cypre, de luy faire espouser la fille de Guillaume Longue-Espée, comte de Sarisbéry, bastard de Henri II, roy d'Angleterre. Mais, outre que le roy avoit de l'aversion pour ce mariage[1], elle vint à décéder presque au mesme temps en la ville de Cérines. Incontinent après, sçavoir en l'an 1238 [ou 1237][2], il espousa Esthiennette ou Stéphanie, sœur d'Aithon Ier, roy d'Arménie. Elle semble estre nommée Émeline dans Guillaume de Naugis[3]. Cette reyne estant décédée, il s'allia en secondes noces avec Plaisance, fille de Boémond V, prince d'Antioche[4]. Ce second mariage se fit en l'an 1250, au mois de septembre, duquel il laissa un seul fils, qui luy succéda[5]. Plaisance se remaria depuis au seigneur d'Arsur.

Hugues, IIe du nom, fils du roy Henry, reçut la couronne de Cypre, si nous en croions Loredan[6]; ce qu'il y a lieu de révoquer en doute, vu que Sanudo[7] écrit en termes exprès qu'il mourut avec la qualité d'héritier de ce royaume[8]. La reyne Plaisance, sa mère, gouverna l'Estat durant la minorité de son fils, avec le titre de régente et de baile. Elle prit en cette qualité le party des Vénitiens et des Pisans, en la querelle qu'ils eurent, en l'an 1257, contre les Génois, en la terre sainte, et amena, à cet effet, son fils à Acre. Ce qu'elle fit à la persuasion du prince d'Antioche, son frère, du comte de Japhe et du maistre du Temple[9]. Cette reyne estant décédée l'an 1261, Hugues de

[1] Loredano, l. II, p. 113; traduction française, t. I, p. 132.

[2] Sanut. l. III, part. 11, c. xiv. — *Spicileg.* t. VII, p. 217.

[3] Guill. de Nangis, *In sanctum Ludovicum*, p. 348.

[4] Vincentius Bellovac. l. XXXII, c. xcii. — Continuateur de Guillaume de Tyr, l. XXXIII, c. xli, p. 408. — De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 61, note 1.

[5] Sanut. l. III, part. 12, c. iii. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. 1, p. 439.

[6] Loredano, l. II, p. 133; traduction française, t. I, p. 151.

[7] Sanuto, l. III, part. 12, c. v, vi.

[8] Étienne de Lusignan, *Généal. des roys de Cypre*, fol. 17.

[9] Sanut. l. III, c. vi, vii, viii. — Continuat. l. XXXIV, c. iii, p. 443. — *Assis. de Jérus.* t. II, p. 401, 402.

Lusignan, fils de Henry d'Antioche et d'Isabelle, fille de Hugues Ier, roi de Cypre, fut fait baile et régent du royaume de Cypre[1] [malgré les prétentions de sa mère Isabelle et de son cousin Hugues de Brienne[2]]: et, en cette qualité, il conduisit, en l'an 1265, une belle armée navale à Acre, contre Bendochar, ayant en sa compagnie cent trente chevaliers, sans les autres gens de cheval; auquel temps la chevalerie de la milice de Cypre estoit en grande réputation. Il conduisit encore des troupes, en l'an 1266, vers Tabarie, où, ayant esté rencontré des Turcs, il reçut quelque échec et fut deffait par eux. L'année suivante, le jeune roy Hugues décéda au mois de novembre, agé de quatorze ans, et eut pour successeur le mesme Hugues, régent du royaume, son cousin[3]. Il fut inhumé en l'église des dominicains de Nicossie, où estoit la sépulture des Ibelin, que le monastère reconnoist pour fondateurs[4]. Il fut accordé en mariage à Isabelle, fille aisnée de Jean d'Ibelin[5], seigneur de Barut, et d'Alix d'Athènes; d'autres écrivent qu'il l'espousa; mais ce mariage ne fut pas consommé à cause du bas age du prince.

Hugues, IIIe du nom, fut couronné roy de Cypre[6] par Guillaume, patriarche de Hiérusalem, et prit le nom de Lusignan, à cause de sa mère, que ses successeurs conservèrent depuis. Il fut aussy couronné roy de Hiérusalem, ayant succédé aux droits de ce royaume à Hugues II, comme j'ay remarqué ailleurs[7]. Ce titre néantmoins luy fut contesté par Marie, fille de Boémond IV, prince d'Antioche, laquelle

[1] Sanut. l. III, c. vi, p. 221. — Continuat. l. XXXIV, c. iv, p. 446. — *Assis. de Jérus.* t. II, p. 420.

[2] Mais la bailie du royaume de Jérusalem fut adjugée à Isabelle, et Hugues ne l'eut qu'après la mort de sa mère. (*Assis. de Jérus.* t. II, p. 402.)

[3] Loredano, l. III, p. 154, 155: traduction française, t. I, p. 172, 173. — Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXXIV, c. x, p. 456. — *Assis. de Jérus.* t. II, p. 415.

[4] Étienne de Lusignan, *Généalogie des roys de Cypre*, fol. 27, v°.

[5] *Lignages d'outre-mer;* Labbe, p. 360, 372, 406 et 430.

[6] Sanut. l. III, part. 12, c. viii, p. 223. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. x, p. 456. — *Assis. de Jérusalem*, t. II, c. xii, p. 515.

[7] Voir *Les Rois de Jérusalem*, p. 42. — *Assis. de Jérus.* t. II, c. xiii, xvii, p. 415, 419.

céda ses droits à Charles Ier, roy de Sicile, ce qui donna occasion à une grande guerre entre les deux roys, dans la terre sainte. Durant lequel temps il fit diverses expéditions contre les infidèles[1]; et enfin, après avoir acquis beaucoup de réputation durant le cours de sa vie, à cause de sa valeur, qui lui fit donner le surnom de Grand, il mourut en la ville de Tyr, le 26e jour de mars, l'an 1284. Son corps fut apporté en Cypre, et fut inhumé en une abbaye de l'ordre de Prémontré, qu'il avoit construite et fondée près de Cérines. Il avoit espousé Isabelle d'Ibelin, fille de Guy d'Ibelin, connestable de Cypre, et de Philippe de Barlais[2], de laquelle il eut six fils et quatre filles, sçavoir : Jean[3], qui luy succéda au royaume de Cypre; Boémond, prince de Galilée, dont la mort, arrivée en l'an 1283, causa celle de son père[4], par le desplaisir qu'il en conçut; Henry, roy de Cypre; Amaury ou Amalric, seigneur de Tyr; Guy, connestable du royaume de Cypre, et Aimery, que Loredan[5] nomme Camerin, qui succéda en la dignité de connestable de Cypre, après le décez de Guy, son frère, avenu en l'an 1303 [et qui, lui-même, mourut en prison, l'an 1311[6]]. Les filles furent Marie, qui espousa, en l'an 1315, Jacques II, roy d'Aragon[7], après la mort duquel elle retourna en Chipre[8]; Marguerite, femme de Toros, roy d'Arménie; Alix, mariée à Balian d'Ibelin, prince de Galilée, et Helvis, laquelle mourut sans alliance, au mesme jour que son frère Boémond, si nous en croions Loredan[9].

[1] Sanut. l. III, part. 12, c. II, XIV, XIX.

[2] *Lignages d'outre-mer*, Labbe, p. 360, 420. — Sanut. l. III, c. XIX, p. 229.

[3] Étienne de Lusignan, *Chronograffia, etc.* tableaux généalog. fin du volume. — *Lign. d'outre-mer*, c. II, Labbe, p. 360, 361, 426.

[4] Sanut. l. III, c. XIX, p. 229.

[5] Loredano, l. IV, p. 205, 206; traduction française, t. I, p. 227. — De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 136 et note 7.

[6] Loredano, l. V, p. 280; traduction française, t. I, p. 309.

[7] Ramon Montaner, c. 280. — Buchon, t. II, p. 376, 377. — Surita, ann. 1314, 1315. — Hier. Blanca. — Loredano, p. 166. — Constanzo, l. IX, part. 1.

[8] Nous conservons ici cette forme, qui, dans une correction de troisième main, paraît avoir échappé à Du Cange. Mais partout ailleurs il emploie la forme *Cypre*, quand il parle en son nom.

[9] Loredano, l. III, p. 167; traduction française, t. I, p. 185, 186; l. VI, p. 305; traduction française, p. 337.

[Selon Étienne de Lusignan[1], Chelvis épousa le roi d'Arménie Théodore, c'est-à-dire Thoros III; mais cette alliance aurait eu lieu après le retour du roi Henri II dans son royaume (1310), et Thoros III mourut en 1299.

Peut-être faut-il ajouter aux princesses filles de Hugues III une cinquième fille appelée Lucie[2], inconnue d'ailleurs, mais nommée dans un acte du roi Hugues IV (1330, 31 janvier), où ce prince déclare avoir acheté une maison à la princesse Lucie, sa tante.]

La reyne Isabelle décéda l'an 1327. [Hugues III avait une sœur nommée Marguerite, qui épousa Jean de Montfort, seigneur de Tyr et du Toron[3].]

Jean, ayant succédé à son père en ses Estats, fut couronné solemnellement roy de Cypre en la ville de Nicossie, le 11e jour de may, l'an 1284[4]. Il mourut l'année suivante, le 20 de may, sans avoir pris alliance, et fut inhumé en l'église de Saint-Dimitri de Nicossie. Quelques auteurs[5] ont écrit qu'il fut empoisonné par ses frères.

Henri, IIe du nom, parvint à la couronne de Cypre après le décez de son frère. Les commencemens de son règne furent peu heureux, toute la terre sainte estant retournée en la puissance des infidèles, nonobstant tous ses efforts et l'alliance qu'il fit, à cet effet, avec les Tartares.

[Un moment, en l'année 1300, si l'on en croit Lorédan[6], par suite d'une grande victoire de Casan, roi des Tartares (Casan-Khan, empereur des Mongols), sur Malek en-Naser (Naser-Mohammed), sultan d'Égypte, toutes les villes de Syrie rentrèrent sous l'obéissance des chrétiens, et les chevaliers du Temple et de l'Hôpital revinrent à Jérusalem, où se rendit aussi, en qualité de gouverneur et accompagné de 300 cavaliers, Amaury, frère du roi, prince

[1] *Histoire de Chypre*, fol. 143.

[2] De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 163.

[3] De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 73 note 3.

[4] Sanut. l. III, c. XIX.

[5] Loredano, l. III, p. 178; traduction française, t. I, p. 198.

[6] Loredano, l. IV, p. 202. 205; traduction française, t. I, p. 224. 226.

de Tyr et connétable du royaume de Jérusalem[1]. Mais bientôt le départ de Casan, obligé d'aller comprimer des soulèvements dans son royaume, et sa mort, qui suivit de près, firent retomber la Syrie sous la domination du sultan d'Égypte. Sanuto[2], rappelant le même fait, ne parle pas de Jérusalem, et dit seulement que le prince Amauri se rendit, avec 200 cavaliers, à Tortose, où arrivèrent, le même jour, les grands maîtres des Hospitaliers et des Templiers.]

La pluspart des chrestiens de ces provinces s'habituèrent en Cypre. Il donna la ville de Limisso aux chevaliers du Temple et de l'Hospital, qui la fortifièrent[3]. Il n'eut pas plus de bonheur dans la suite; car [à l'occasion des ravages des Génois, à Piscopia, sur les terres de Gui d'Ibelin[4], qui servirent de prétexte à ses ennemis pour le décrier comme incapable] les barons de Cypre se soulevèrent contre luy, en l'an 1306[5]; et, ayant formé leur conspiration, le 26e jour d'avril, en la maison de Hugues de Presteron, ils donnèrent le gouvernement de l'Estat et la conduite de toutes les affaires à Amalric, prince de Tyr [frère du roi], qui [en vertu de deux accords faits avec le roi, 1306, mai, 1307, juin[6]] se saisit aussitost des trésors et des finances, fit faire les bans et les cris publics en son nom, et obligea les peuples de luy faire hommage. Henry, auquel ils avoient résolu de laisser, et à la reyne, quelques revenus, seulement pour subsister, tascha de rallier ses amis, ce qui ébranla d'abord le prince, qui fut ès termes de remettre sa qualité de baile et de régent; ce qu'il auroit fait, si les conjurez ne l'eussent menacé de la conférer à un autre, au cas qu'il s'en démist. Cependant le roy tascha de se deffendre dans la ville de Nicossie, dans le palais du séneschal son oncle, ayant pris les armes; mais, comme il fut abandonné, en cette occasion, de la pluspart de ses

[1] Ét. de Lusignan. *Hist. de Cypre*, fol. 140.

[2] Marin. Sanut. l. III, part. 13, c. x, p. 241, 242.

[3] Loredano, l. IV, p. 200; traduction française, t. I, p. 221.

[4] Beugnot, *Assis. de Jérus.* t. I, p. 363, note 6. — Loredano, l. IV, p. 206; traduction française, t. I, p. 228, ann. 1304.

[5] Marin. Sanut. l. III, part. 13, c. II, p. 242.

[6] De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 101, 102, 110, 111.

barons, il tomba en la puissance de son frère, qui, après l'avoir tenu resserré quelque temps, l'envoya en Arménie, pour y estre gardé, le premier jour de février, l'an 1309; et envoya en exil les principaux seigneurs qui tenoient le party du roy. Oyssin, pour lors roy d'Arménie, dont Amalric avoit espousé la sœur nommée Isabelle, le fit resserrer dans le chasteau de Lambron. Le roy Henry, incontinent après avoir esté arresté, s'estoit plaint au pape Clément V, de cette entreprise de son frère qui, s'estant arrogé tout le pouvoir, ne luy avoit laissé que le seul nom de roy. Le prince, d'autre costé, tascha de se justifier envers Sa Sainteté [1], luy représentant que le roy estant sujet à de grandes indispositions, peu propre au gouvernement, et qui s'adonnoit à ses plaisirs, il avoit esté choisy par les barons et le peuple et de son consentement, pour prendre le timon de l'Estat. Le pape, prévoyant bien que cette division civile pourroit apporter du changement aux affaires de la Chrestienté, envoya Nicolas, archevesque de Thèbes, et Raymond des Pins, chanoine de Bazas, son chapelain, pour essayer de la terminer.

L'année suivante [1310, mars ou avril, un nouvel accord fut ménagé par le nonce apostolique Raymond de Pins et le roi d'Arménie [2], entre le roi et le régent. Ce traité confirmait les deux précédents et ajoutait 10,000 besants de revenu annuel aux 200,000 qui avaient été précédemment accordés au roi pour ses dépenses. Peu après, le 5 juin de la même année,] le prince [régent] fut assassiné en sa chambre [3], comme il reposoit, par Simon de Mont-Olympe [ou Montolif], son plus intime amy, qui, pour se sauver, se jeta dans la mer, où il perdit la vie.

Amalric ou Aimery [4], connestable de Cypre, frère du roy, fut ensuite

[1] Clément V, l. III, ep. cur. 8, apud Raynald. 1308, n° 37.

[2] De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 111. — Extrait de la Chronique d'Amadi.

[3] Ptol. de Luca, *Histor. eccl.* l. XXIV, c. XXIV. — Sanut. l. III, part. 13, c. II, p. 243. — Loredano, l. V, p. 252; traduction française, t. I, p. 279. — Philippe de Maisières, *Songe du vieil pèlerin*. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 116 et note 2.

[4] C'était celui que Lorédan nomme Camerin. *L'Art de vérifier les dates* ne fait pas

déclaré gouverneur du royaume, mais la pluspart des barons, à qui il n'agréoit pas, résolurent de rappeler le roy[1] et élurent pour leur chef Agne [ou Ague] de Bessan, avec Robert de Momegard et Renaud Sanson, qui reçurent les sermens au nom du roy. Puis ils envoyèrent en Arménie pour faire l'eschange de sa personne avec la veuve du prince Amalric.

[Le 4 août 1310, un accord fut arrêté, par le légat et le nonce du Saint-Siége[2], entre les rois de Chypre et d'Arménie, et au nom de la princesse de Tyr, veuve d'Amauri, sur les conditions du retour du roi en Chypre.]

Ce qui ayant esté exécuté, Henry retourna en Cypre, où il arriva le 26e jour d'aoust; et, pour reconnoistre les obligations qu'il avoit à Agne de Bessan, il luy continua la qualité de lieutenant du royaume[3], et le fit capitaine de Famagouste. Il eut ensuite de grands démeslez avec les Génois, qui durèrent longtemps, sans que le pape Jean XXII ayt pu les pacifier. Il eut aussy quelque querelle avec Balian d'Ibelin, prince de Galilée et de Tyr, son beau-frère, en l'an 1318[4]; et nonobstant la division qui estoit entre luy et Léon IV, roy d'Arménie, il ne laissa pas de le secourir puissamment en la guerre qu'il eut, en l'an 1322, contre le sultan d'Égypte, luy ayant envoyé des troupes considérables, sous la conduite de Hugues Beduin; ce qui luy attira les armes de ce prince en ses Estats. Il eut aussy à démesler avec les chevaliers hospitaliers, en l'an 1323[5]. En l'année suivante, il mourut de mort subite, le samedi, dernier jour de mars, agé de cinquante-trois ans[6]. Aucuns écrivent qu'il mourut de mal caduc, auquel il estoit

mention de ce prince, et le confond avec Gui, mort en 1303, auquel Aimeri avait succédé, en qualité de connétable de Chypre.

[1] Loredano, l. V, p. 254 et suiv. traduction française, t. I, p. 280 et suiv. — De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 112, 113. — Extraits de la Chronique d'Amadi.

[2] Loredano, l. V, p. 260, 262; traduction française, t. I, p. 288, 289. — De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 113, 115. — Extraits d'Amadi.

[3] Raynald. 1317, 35; 1318, 17; 1319, 10; 1320, 49; 1327, 51; 1328, 35.

[4] Raynald. 1318, 17; 1322, 46; 1323, 12.

[5] Wadd. 1323, 18.

[6] *Assis. de Jérus.* p. 542; Labbe, *Abrége*

sujet; ce qui n'empescha pas qu'il n'ayt régné tout le cours de sa vie avec beaucoup de prudence et de conduite.

[C'est ce que prouvent les lois et les règlements qu'il fit pour l'administration et la police de son royaume, et où il se montre législateur éclairé et prévoyant [1]. Dans l'*Abrégé des assises de la cour des Bourgeois* [2], où l'on rappelle quelques-uns de ses actes, il est appelé «le bon roi Henri.» Et, en effet, Lorédan raconte [3] qu'à sa mort les larmes et les cris du peuple attestèrent à la fois et l'amour des sujets et la bonté du prince.]

Jean Agapite, gentilhomme de naissance, favory de la reyne Constance, fut accusé de l'avoir empoisonné [4]. Son corps fut inhumé en l'église de Saint-François de Nicossie, près de l'autel. Il avoit espousé, dès l'an 1318 [5], Constance, nommée par aucuns Éléonore, fille de Frédéric d'Aragon, roy de Sicile, de laquelle il n'eut point d'enfans. Les écrivains espagnols disent qu'il ne la toucha pas [6]. Après le décez de Henry, elle fut recherchée en mariage par [plusieurs princes, entre autres par] Pierre, comte de Ribagorce [7], frère du roi d'Aragon; et, la dispense ayant esté refusée par le pape, elle espousa Léon IV, roy d'Arménie.

Hugues, IV[e] du nom, roy de Cypre et de Hiérusalem, succéda, en ces deux royaumes, au roy Henry, son oncle, qui estoit mort sans enfans. Il estoit fils de Guy de Lusignan, connestable de Cypre, ou plustost de Hiérusalem, qui décéda l'an 1303, et d'Eschive d'Ibelin [8], fille et héritière de Jean d'Ibelin, seigneur de Barut, et d'Alix d'Athènes. [On

royal; édit. Beugnot, t. XVIII, p. 419. — Loredano, l. V, p. 290, 291; traduction française, t. I, p. 321.

[1] Beugnot, *Assises de Jérusalem : Bans et Ordonnances des rois de Chypre*, t. II, p. 357, 363, 368, 371.

[2] *Id. ibid. Abrégé des Assis. etc.* t. II, p. 249, 253, 315 et note *c*, 320, 322.

[3] Loredano, l. V, p. 291, 292; traduction franç. t. I, p. 322, 324.

[4] Loredano, l. VI, p. 304, 305; traduction française, t. I, p. 136.

[5] Loredano, l. V, p. 287; traduction française, t. I, p. 317.

[6] De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. III, p. 718.

[7] De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, p. 709-720, et 712, n. 1.

[8] *Lignages d'outre-mer*, c. VI. — Labbe, t. I, p. 372, 373, 430.

parlera incessamment de sa sœur Isabelle.] D'abord que le roy Henry fut mort[1], il se présenta devant la haute cour et demanda, par messire Barthélemy de Montolif, chevalier, d'estre saisy de ces royaumes et d'estre préféré aux sœurs du roy [Alix et Helvis], qui estoient encore vivantes; attendu que les masles, suivant les Assises, estoient préférés aux femelles : ce qui luy fut accordé, par le lieutenant du séneschal [au nom de la haute cour du royaume], le second jour d'avril suivant. Il fut ensuite couronné[2], avec la reyne sa femme, en l'église de Sainte-Sophie de Nicossie, où il reçut la couronne du royaume de Cypre des mains de Jean, archevesque de Nicossie; puis reçut celle du royaume de Hiérusalem, en l'église de Famagouste, de Mathieu, évesque de Barut. Je ne trouve rien de ses actions, sinon qu'il se joignit, ou du moins contribua de ses galères, à la ligue qui fut entreprise, par les princes chrestiens, contre les Turcs, l'an 1345[3].

[Le pape Clément VI, par un bref du 8 août 1343, avait décidé que le roi de Chypre devait fournir quatre vaisseaux[4].

L'an 1350, 11 août, Hugues IV conclut un traité d'alliance contre les Turcs avec l'ordre des chevaliers de Rhodes et la république de Venise[5]. Ce traité fut renouvelé le 20 mars 1357; mais le roi ne participait qu'à regret à cette ligue[6], qui, d'ailleurs, ne produisit aucun résultat sérieux.]

Philippe de Maisières[7], chancelier de Cypre, et après luy le cavalier Loredan[8], escrivent que, se voyant agé, il se démit de son royaume, l'an 1360, en faveur de Pierre son fils, et se retira en une abbaye qu'il avoit bastie à Castel-Stravile, et que, l'année suivante, il mourut, ayant régné trente-six ans et vécu soixante-quatre.

[1] *Ass. de Jérus.* p. 542; Labbe, *Abrégé royal*, t. I; éd. Beugnot, t. I, préface, p. 3, 4; t. II, p. 419-422.

[2] Loredano, l. V, p. 293-295; traduction française, t. I, p. 325-327.

[3] Du Cange, *Hist. de Constantinople sous les empereurs français*, p. 265.

[4] *Cod. diplom.* t. II, p. 87, n° 69.

[5] De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 217-219.

[6] *Cod. diplomat.* t. II, p. 93 et 94, n° 74.

[7] Phil. de Maseriis, *Vita S. Petri Thomæ*, c. VIII.

[8] Loredano, l. VI, p. 339; traduction française, t. I, p. 374, 375.

[Il paraît, d'après les monuments les plus authentiques, que le roi Hugues IV avait, dès son vivant, investi de l'autorité royale son fils Pierre, comte de Tripoli [1]; mais il n'avait point abdiqué, encore moins s'était-il retiré dans un monastère. L'association de Pierre à la couronne avait eu lieu en novembre 1358; et Hugues IV mourut l'année suivante, 1359, le 10 octobre.]

Son corps fut inhumé en l'église de Saint-Dominique de Nicossie, vers la porte du cloistre. Il avoit espousé, du vivant de son oncle, dès l'an 1319, Alix d'Ibelin, fille de Guy [ou Balian] d'Ibelin, et petite-fille de Balian d'Ibelin, séneschal de Cypre [2]. Il en eut plusieurs enfans, sçavoir : Guy de Lusignan, fils aisné, lequel il maria, en l'an 1328 [3], à Marie de Bourbon, fille de Louys, Ier du nom, duc de Bourbon, et de Marie de Hainaut. [Les négociations pour ce mariage avaient commencé en 1328 [4]. Le contrat, dressé le 29 novembre de cette même année, ne fut ratifié par le roi que le 14 janvier 1330.] Duquel mariage naquit un fils unique, Hugues de Lusignan, prince de Galilée [dont il sera question plus bas. Les autres enfants de Hugues IV furent] Pierre, comte de Tripoly, puis roy de Cypre; Jean de Lusignan, [fait] prince d'Antioche, [et] connestable de Cypre [par son père [5], au moment où celui-ci fit couronner roi de Chypre Pierre, son fils aîné]; Jacques de Lusignan, séneschal [6], depuis connestable et roy de Cypre; Thomas ou Thomacin de Lusignan, qui se noya, le 15 de novembre [1340], dans la fontaine d'un jardin, avec sa sœur Isabelle [7], laquelle avoit

[1] De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 224 et n. 2; p. 225-227.

[2] Loredano, l. V, p. 288: trad. franç. t. I, p. 318.

[3] Continuator Naugii, ann. 1329, t. II, p. 108-110. — *Histoire de Constantinople*, l. V, c. VIII, n° 11, p. 269, 270. — Titres de la chambre des comptes de Paris. — De Mas-Latrie, t. II, p. 162-164.

[4] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 140-142, 144-149, 158-162.

[5] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 225; extrait de la Chronique d'Amadi.

[6] Loredano, l. VI, p. 345; trad. franç. t. I, p. 381. — *Assises de Jérus.* p. 460. Labbe, *Abrégé, etc.* édit. Beugnot, t. I, p. 6, préface.

[7] Cet accident, marqué à l'année 1359 par Lorédan (l. VI, p. 336; traduction française, t. I, p. 371, 372), avait eu lieu en 1340, comme nous l'apprend un mémoire du prince Fernand de Majorque, publié par M. de Mas-Latrie (t. II, p. 190). En effet, le prince et la princesse qui se noyèrent si malheureusement étaient deux jeunes enfants, au dire même de Lorédan;

espousé, en l'an 1324, Eudes de Dampierre, connestable de Hiérusalem, l'un des plus puissans et des plus riches seigneurs du royaume [cette Isabelle, qui avait épousé le connétable en 1324, était non la jeune fille morte en 1340, mais la sœur même du roi, fille, comme lui, de Gui de Lusignan, mort en 1303. C'est ce que prouvent Lusignan, dans sa Chorographie de l'île de Chypre et dans les Tableaux généalogiques de sa famille[1], et les formules des lettres adressées par le roi Hugues IV à sa sœur Isabelle la connétablesse[2], et à Eudes de Dampierre, son beau-frère, connétable de Jérusalem]; Cive ou Eschive, mariée à Fernand de Majorque, vicomte d'Omelas. J'ai veu des lettres[3] de Sance, reyne de Hiérusalem et de Sicile, données à Naples, le 15 de mars l'an 1338, par lesquelles cette reyne donne à Fernand de Majorque, vicomte d'Omelas, frère du roy de Majorque, qui avoit espousé depuis peu Scive, fille du roy de Cypre, et qu'elle avoit élevé en sa maison, une somme de 50,000 florins d'or, pour emploier en l'achat d'une terre. Quelques autres mémoires de la Chambre des comptes de Paris portent que Hugues, roy de Cypre, donna 30,000 besans d'or pour dot à sa fille Eschive, qui avoit espousé Fernand, infant de Majorque, et les assigna sur un casal près de Nicossie, l'an 1340.

[Lorédan[4] dit que Hugues IV donna une très-riche dot à sa fille Cive ou Eschive en la mariant à Ferrand, roi de Majorque. Le père Ét. Lusignan[5] dit aussi que le mari d'Eschive était le roi de Majorque. On voit que ces deux auteurs se trompent. Ferrand ou Fernand était le frère du roi de Majorque Jacques II, fils de Fernand de Majorque, prince d'Achaïe, et d'Isabelle d'Ibelin[6], mariée depuis à Hugues d'Ibelin, comte de Joppé. Il paraît que la dot

ce qui peut s'accorder avec la date de 1340, mais non avec celle de 1359, terme du règne et de la vie de Hugues IV.

[1] Étienne de Lusignan, *Chorograffia dell' isola di Cipro*, p. 77; 2e *tableau généalogique*.

[2] *Assises de Jérus.* t. II, p. 383, 384. *Formules de lettres*, nos 2, 5.

[3] Cf. De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 179.

[4] Loredano, t. VI, p. 308; trad. franç. t. I, p. 341.

[5] Étienne de Lusignan, *Généalogie des roys de Cypre*, fol. 19 v°; *Chorograffia, dell' isola di Cipro*, p. 77; 2e *tableau généalogique*.

[6] Du Cange, *Hist. de Constantinople sous les empereurs franç.* t. VII, n° 18, p. 250. *Généalogie des Ibelins.*

fut très-inexactement payée, si même elle le fut jamais; ce qui fut peut-être la première origine des graves dissentiments qui s'élevèrent entre le beau-père et le gendre. Une lettre du pape Benoît XII[1], adressée au roi Hugues IV, nous les avait déjà fait connaître vaguement; mais un nouveau document[2], publié par M. de Mas-Latrie[3], nous donne des détails très-circonstanciés, sinon sur les causes, du moins sur les effets de cette mésintelligence, qui se manifesta dès les premiers jours qui suivirent le mariage. C'est un mémoire original, écrit probablement sous la dictée du prince Fernand, vers la fin de 1342, et adressé par lui à son frère, le roi de Majorque, où il énumère les contrariétés, les persécutions, les avanies de toute espèce que lui fait endurer son beau-père depuis deux ans. Le prince enfin quitta l'île en fugitif, et à l'insu du roi, en 1343. Sa femme, retenue en Chypre par son père, mourut en 1363[4].]

Marie, femme de Gautier de Dampierre, frère de Eudes, fut la dernière fille du roy Hugues[5]. Une épistre du pape Grégoire XI, de l'an 1372[6], nous apprend que la femme du roy Hugues, mère du roy Pierre, pour lors décédé, estoit remariée avec le frère d'Othon, duc de Brunswic, qui espousa Jeanne, reyne de Naples. Ce frère d'Othon semble estre celuy que le cavalier Loredan[7] nomme Philippes, et qu'il qualifie mal comte de Bresinic, au lieu de duc de Brunswic. Quelques généalogistes[8] ont écrit que le père d'Othon, qui fut Henry, surnommé le Mer-

[1] Raynald. *Annal. eccles.* 1341, n° 44, t. XXV, p. 259.

[2] Nous avons découvert ce document, en 1842, dans le carton L des archives de la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, dont nous explorions alors les manuscrits, par ordre de M. le ministre de l'instruction publique (M. Villemain), pour lui signaler ce que nous y trouverions de documents inédits relatifs à l'histoire de France. Cet acte est confondu avec des papiers de toute nature, entre autres l'original du certificat donné, par la reine Christine, en faveur du catholicisme de Descartes, sur la demande des amis de ce philosophe, 30 août 1667; plusieurs originaux de lettres patentes de Henri III et du duc d'Alençon, nommant des députés pour conclure le mariage du prince avec la reine Élisabeth, etc.

[3] De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 182-203.

[4] De Mas-Latrie, *ibid.* t. II, p. 203, note 2.

[5] Étienne de Lusignan, *Généal. des roys de Cypre*, fol. 19 v°; *Chorograffia*, etc. 2e *tableau généalogique.*

[6] Greg. XI pap. *Ep. secr.* t. II, fol. 4; apud Wadding, ann. 1372, 26.

[7] Loredano, l. VII, p. 374; trad. franç. t. I, p. 412.

[8] Sainte-Marthe, t. II de la 2e éd. p. 939.

veilleux[1], duc de Brunswic en Grubenaguen, espousa en premières noces Hélène, fille de Waldemar, électeur de Brandebourg, dont il eut Othon; et qu'en secondes il fut conjoint avec Marie, reyne de Cypre, dont il eut deux fils morts sans postérité. Mais cette épistre dont je viens de parler découvre l'erreur de ces auteurs. Ce duc de Brunswic fit sa résidence au royaume de Cypre, et y eut divers emplois sous le règne de Pierre Ier, roy de Cypre, dès l'an 1366. Il eut une fille nommée Hélène, Chelvis ou Héloïse, qui espousa Jaques de Lusignan, connestable, et depuis roy de Cypre[2].

[Hugues IV avait établi une bonne police dans tout son royaume[3]. Plusieurs ordonnances prouvent son zèle pour la justice[4]; et, afin de perpétuer les bonnes traditions dans la décision des affaires judiciaires et contentieuses, il fit construire une maison à voûte destinée à garder les registres de la Cour des bourgeois[5].]

Pierre, comte de Tripoli, fils puisné du roy Hugues IV, fut préféré, en la succession du royaume de Cypre, à Hugues de Lusignan, prince de Galilée, son neveu[6], quoyque celui-ci fust fils unique de Guy de Lusignan, fils aisné du roy, décédé de son vivant, avant 1347; en laquelle année Marie de Bourbon, sa veuve, reprit une seconde alliance avec Robert de Sicile, empereur titulaire de Contantinople : ce qui se fit, attendu que l'on prétendoit que la représentation n'avoit point de lieu au royaume de Cypre. J'ai veu des lettres de ce prince données à Tolose, l'an 1358[7], où il prend qualité de *chevalier, fils de l'aisné fils du roy de Cypre;* son sceau a un escu fassé avec un lyon, brisé d'une bande

[1] Henri le Merveilleux, duc de Brunswick-Grubenhagen, fut l'aïeul et non le père d'Otton de Brunswick, quatrième mari de Jeanne de Naples. (*L'Art de vérifier les dates : Ducs de Brunswick-Grubenhagen.*)

[2] Loredano, l. VIII, p. 486; trad. franç. t. II, p. 78. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 392 et note 5.

[3] De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 231, et note 4. — *Assises de Jérus.* t. II, p. 312, 373, n° 29.

[4] *Assises de Jérus.* Bans et Ordonn. des rois de Chypre, t. II, p. 373-378.

[5] *Assises*, etc. t. II, c. XIX, p. 250, note 6.

[6] Du Cange, *Histoire de Constantinople*, l. VIII, n°s 11, 24, p. 269, 282, 308.

[7] De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 223, 224.

qui semble parsemée de fleurs de lys, laquelle peut-estre il avoit prise à cause de sa mère. Il mourut vers l'an 1386, sans postérité, et fut inhumé en l'église des Frères prescheurs de Nicossie, comme j'apprends d'un acte de l'an 1399, qui est en la Chambre des comptes de Paris. Ceux qui ont écrit que Guy eut d'autres enfans se sont asseurément mespris, estant constant que, s'il en eust eu, ils auroient esté héritiers de leur mère, qui, par son testament de l'an 1387 [1], institua Louys, duc de Bourbon, son neveu, son héritier universel en tous ses biens. Dans un mémoire dressé en la mesme année, qui est en la 30e liasse des titres de Bourbon, en la Chambre des comptes de Paris, il est porté que le prince Hugues décéda en Cypre; et frère Jean de Paris, carme de Nicossie, son confesseur, y déclare « qu'avant son décez il ordonna Monsieur de Bourbon son héritier principal, et que le seigneur de Cypre « s'est depuis emparé des casaux du prince par défaut d'héritier, lesquels « valent par an cinquante mille besans, sans le droit du royaume de « Cypre, lequel on tenoit luy appartenir. »

Il y a un autre acte [2] au mesme endroit, passé à Rome le 20e jour de may, l'an 1368, indiction 6, par lequel Marie de Bourbon, impératrice de Constantinople, traite, en présence de Hugues, prince de Galilée, son fils, avec Philippes d'Ibelin, seigneur d'Azot; Jacques de Nores, turcoplier de Cypre; Simon de Tinory, mareschal de Hiérusalem; Pierre Marcel, chambellan du royaume, et Jean Nostri, chambellan du roy, chevaliers et ambassadeurs de Pierre, pour le payement de son douaire de cinq mille florins de Florence annuels, à cause de son premier mariage avec Guy, fils aisné du roy Hugues, que le roy Pierre s'oblige de faire payer à Venise. Les termes de cet acte sont remarquables : « Domino Petro, « Dei gratia Hierusalem et Cypri regnorum regi, filio dicti Hugonis, et « heredi ac legitimo in dictis regnis causa maris primogenituræ, qua præ« cellens repertus extitit a migratione dicti domini Guidonis usque ad « obitum domini regis Hugonis, etc. [3] » Pierre, ayant esté couronné roy

[1] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 407, et note 1, 408, 409.

[2] Voyez cet acte dans M. de Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 289-291.

[3] Ces mots ne se trouvent pas dans l'extrait de l'acte donné par M. de Mas-Latrie.

de Cypre dès le vivant de son père, se fit couronner roy de Hiérusalem à Famagouste[1], après sa mort, par Pierre Thomas, évesque de Caraxe, nonce du pape[2]. Il ne fut pas d'abord [maître] paisible du royaume; car le prince Hugues, son neveu, prétendit que la couronne de Cypre luy devoit appartenir, et le fit appeler devant le pape Innocent VI. Pierre y envoya le comte de Rohas, maréchal de Cypre, et Thomas de Montolif, auditeur; et enfin, après plusieurs contestations, le prince se déporta de ses prétentions, moyennant cinquante mille besans de revenu [cinq mille ducats, selon Lorédan[3]]. Lorédan, qui le qualifie mal prince d'Antioche, dit qu'il traita de son mariage durant son retour en Cypre, sans dire avec qui[4]. En tout cas il n'est pas probable que Hugues ait esté marié. Incontinent après, le roy Pierre trouva des occasions de signaler sa valeur et l'inclination particulière qu'il avoit à faire la guerre aux infidèles. Car, d'abord sur l'avis qu'il eut que le roy d'Arménie estoit attaqué puissamment par eux, il luy envoya un secours considérable; puis, avec une armée navale, assisté des chevaliers de Rhodes et des Catelans, il alla mettre le siége devant Satalie, et, l'ayant prise, il en donna le gouvernement à Jacques de Nores[5]. Enfin, après avoir obligé tous les petits princes de la Cilicie à luy payer tribut, et fait une entreprise sur la ville de Smyrne, laquelle il prit et démantela, il retourna glorieux en Cypre, l'an 1362. Non content d'avoir fait ces progrez sur les Turcs, il prit résolution d'engager avec luy les princes chrestiens dans une ligue contre ces infidèles[6]. A cet effet [il écrivit d'abord de Nicosie[7], le 15 juin 1362, à la seigneurie de Florence, et, le 15 septembre suivant, à Nicolas Accaiuoli, grand sénéchal du royaume de Sicile, les engageant à seconder ses armements pour le recouvrement du saint sépulcre; puis, s'étant em-

[1] Philippus de Maseriis, *Vita S. Petri Thomae*. c. VIII. — Loredano, l. VII, p. 351, 352; trad. fr. t. I, p. 386, 387. — De Mas-Latrie. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 224-227.

[2] De Mas-Latrie, *ibid.* t. II, p. 225.

[3] Loredano, l. VII, p. 352.

[4] Lorédan dit positivement en cet endroit que c'était avec la fille du comte de Rochas.

[5] Philippus de Maseriis. *Vita S. Petri Thomae*. c. IX.

[6] Philippus de Maseriis, *Vita, etc.*

[7] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 236, 239.

barqué le 24 octobre de la même année pour passer en Europe], il vint à Rhodes, de là à Venise, où les Vénitiens luy offrirent des vaisseaux; puis à Gènes, et de là à Avignon, où il arriva au mois de février l'an 1363, et où il conféra avec le pape Urbain V. Il y trouva Jean, roy de France, qui, sur l'exhortation du pape, et à la persuasion du roy de Cypre, prit solennellement la croix le jour du vendredy saint, avec Talerand, cardinal de Périgord, qui fut nommé légat par le pape pour cette entreprise; les comtes d'Eu, de Dammartin et de Tancarville, et autres grands seigneurs de France[1]. De là le roy Pierre alla trouver l'empereur Charles IV, puis retourna aux duchez de Juilliers et de Brabant, et au comté de Flandres, où il conféra avec les ducs de Juilliers et de Brabant, le comte de Flandres et le roy de Danemarch, qui estoit venu visiter le comte; et, après avoir conféré encore une fois avec le roy Jean, il passa à Londres, où il vit les roys d'Angleterre et d'Escosse. Estant retourné en France, il alla visiter le duc de Guienne, pendant lequel temps le décez du roy Jean arriva, qui fit évanouir tous ces grands projets. L'histoire remarque qu'il assista à ses obsèques avec les princes du sang de France. Il passa encore en Allemagne, en Pologne et en Hongrie; employa un an entier en tous ces voyages : mais, voyant que toutes ses peines estoient inutiles et ses espérances perdues, il retourna en Cypre avec plusieurs troupes de France et d'Angleterre. Quelques-uns escrivent que le pape, avant son retour, le créa sénateur et gouverneur de Rome, et qu'il réduisit les Romains qui s'estoient bandez contre Sa Sainteté; mais il est plus probable que ce fut au second voyage qu'il fit à Rome.

Tant y a qu'estant arrivé en Cypre, il équipa une armée navale, laquelle, avec celle des chevaliers hospitaliers de Rhodes, faisoit cent soixante-cinq voiles; et, ayant laissé le gouvernement du royaume au prince d'Antioche, son frère, il alla mettre le siége devant Alexandrie, en Égypte, prit la partie de la ville qui estoit en deçà du bras de

[1] Froissart, t. I, c. CCXVII, CCXVIII, CCXXI. — Mathieu Villani, l. XI, c. XXXIV, XCI. — *Vita Urbani V*, p. 147, 148, 155. — De Mas-Latrie. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 237-246.

mer qui la sépare, et, sur le bruit de l'arrivée du sultan avec un puissant secours, la ruina, la brusla et la démantela, et en emporta un si grand butin que tous ceux qui se trouvèrent à cette entreprise furent riches[1]. Jacques, frère du roy, s'y signala entre autres, et reçut à cette occasion l'ordre de la chevalerie[2]. La prise d'Alexandrie se fit en un vendredy, le 15e ou, selon d'autres, le 11e jour d'octobre, l'an 1365. L'année suivante, s'estant joint avec les Vénitiens, les Génois et ceux de Rhodes, il alla mettre le siége devant la ville de Tripoly, en Syrie, la prit, la pilla et la démolit. Il fit de mesme de Tortose et de plusieurs autres places de ces costes-là. Estant retourné en Cypre, il prit résolution d'aller trouver le pape une seconde fois. Ayant laissé le gouvernement du royaume au prince d'Antioche, son frère, il vint avec son fils unique, qu'il avoit créé comte de Tripoly, à Rhodes, d'où il passa à Naples, et de là à Rome[3], où il arriva au mois de mars, l'an 1368, et y termina les différends qui estoient entre le pape Urbain et Barnabé Visconti, seigneur de Milan. Estant retourné incontinent après en Cypre, il s'éleva une grande conjuration des barons du royaume contre luy, fomentée par ses frères, qui la prétextèrent sur l'inobservance des usages du royaume, mais effectivement à cause de ses amours déréglées, s'adressant aux personnes de condition, et aussy à cause de sa trop grande sévérité contre les barons, ce qui ternit beaucoup la gloire de ses belles actions. Enfin les conjurez l'assassinèrent inhumainement en son palais, le 16e jour de janvier, l'an 1369[4], selon nostre façon de compter les années[5]. Froissart, racontant la mort de ce prince, en

[1] Thom. Walsingh. *Eduard III*, ann. 1365. — *Vita Urbani V*, p. 155, col. 371, 372, édit. Baluze. — Froissart, t. III, c. XXI. — *Chr. de Flandr.* c. XCVI. — Sabell. dec. II, l. IV. — Henr. de Knighton, ann. 1363. — Phil. de Maser. c. XV, XVI. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 273-280; extraits de Guill. de Machaut.

[2] Loredano, l. VII, p. 372; trad. franç. t. II, p. 409.

[3] *Vita Urbani V*, p. 170, col. 381, édit. Baluze.

[4] *Assises de Jérus.* p. 456. Labbe, *Abrégé royal, etc.* édit. Beugnot, t. I, p. 5, préface. — *L'Art de vérifier les dates : Rois de Chypre.* — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 241, 344.

[5] L'an 1368, selon le texte des Assises. Mais il faut qu'il y ait ici une erreur de chiffre, à moins que le redacteur de ce préam-

donne l'éloge, qui mérite d'estre inséré en cet endroit[1]. «Se le noble «roy de Cypre, Pierre de Lusignan, qui fut si vaillant homme et de si «haute entreprise, et qui conquit la grande cité d'Alexandrie et de «Satalie, eust longuement veccu, il eust tant donné à faire aux Soudans «et aux Turcs que, depuis le temps de Godefroy de Bouillon, ils «n'eurent autant d'affaires comme ils eussent eu; et bien le savoient les «Turcs et les Tartres et les mécréans qui connoissoient les prouesses «et les hautes emprises de luy, et pour ce, pour le destruire, ils marchan«dèrent à son frère Jacques de l'occire et meurtrir, et fit occire le gentil «roy, son frère, gisant en son lit.» Puis il ajoute que Philippes, chevalier, seigneur de Mesières, en Picardie, son chancelier, luy fit dresser cette inscription, au chapitre des Célestins de Paris : «Pierre de Lusignan, «quinzième roy latin de Hiérusalem après Godefroy de Bouillon, et «roy de Cypre, par sa grande prouesse et haute emprise, prit par «bataille et à ses fraiz les citez d'Alexandrie, en Égypte; Triple, en «Surie; Layas, en Arménie; Satalie, en Turquie, et plusieurs autres «citez et chasteaux, sur les ennemis de la foy de Jésus-Christ. *Anima «ejus requiescat in pace.*» Gilles de Roye[2] remarque pareillement que Jacques, son frère, fut le principal auteur de sa mort[3]. Son corps fut inhumé aux Jacobins de Nicossie. Un auteur grec[4], qui vivoit de son temps, écrit qu'il sçavoit parfaitement la philosophie, et qu'il aimoit la conversation des personnes savantes, en ayant attiré plusieurs en sa

bule n'ait suivi le calcul français, qui commençait l'année à Pâques; ce qui est difficile à croire, car, en Chypre, on suivait ordinairement le calcul romain, qui commençait l'année au 1er janvier, ou à la Noël précédente (de Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, préface, p. xx, xxi). Quant à la date de l'année 1368, pour époque réelle de la mort de Pierre Ier, elle est contredite par les autorités que M. de Mas-Latrie a réunies, t. II, p. 241 et 341-345. Le meurtre eut lieu le mercredi matin, 17 janvier 1369.

[1] Froissart, t. III, c. xxi.

[2] Ægidius de Roya, ann. 1395, p. 68, apud Swertium.

[3] M. de Mas-Latrie croit, d'après les autorités les plus rapprochées de l'événement, que non-seulement les frères du roi ne furent pas les auteurs du meurtre, mais même qu'ils furent étrangers au complot. (*Histoire de Chypre*, t. II, p. 342-345, note sur les extraits relatifs au meurtre de Pierre Ier.)

[4] Agathangelus, apud Allatium, *De Georgiis diatrib.* p. 343, à la suite de George Acropolite; byzantine, 1651, Paris, in-fol.

cour[1]. Il fut marié deux fois, la première avec Eschive de Montfort, fille de Rupin de Montfort. Ce mariage se fit en l'an 1342[2], pour l'accomplissement duquel le pape Clément VI donna le pouvoir à Élie, archevesque de Nicossie, promu au patriarcat de Hiérusalem, d'accorder les dispenses à cause de la parenté qui estoit entre eux. Nous ne lisons pas s'il y eut des enfans de ce mariage, ny si Marie, qui espousa Jacques de Lusignan, comte de Tripoly, fils de Jean, prince d'Antioche, en estoit issue. Tant y a que Pierre se remaria en secondes noces, l'an 1359, à Éléonore[3] (quelques titres la nomment encore Constance), fille de Pierre d'Aragon, comte de Ribagorce, frère de Jacques II, roy d'Aragon, qui, après le décez de Jeanne de Foix, sa femme, se fit religieux de l'ordre de Saint-François. Il laissa d'elle Pierre de Lusignan, qui luy succéda; Jacques de Lusignan, qui fut aussy roy de Cypre[4], et Marguerite de Lusignan, que sa mère donna en mariage à Charles Visconti, seigneur de Parme[5], du bourg de Saint-Donin et de Crème, fils puisné de Barnabé Visconti, duc de Milan, et de Béatrix de la Scale. Il y a divers titres en la chambre des comptes de Paris qui concernent ce mariage, entre lesquels est une procuration de Pierre, roy de Cypre, et de la reyne sa mère, qui y est nommée Clémence, pour traiter cette alliance, en date du 12[e] jour d'avril l'an 1376, indiction 14. Et par un autre acte de la mesme année, il paroist que Charles Visconti l'espousa par parolles de présent, avec une dot de 40 mille ducats, et la clause expresse que Pierre, son frère, décédant sans héritiers masles, elle et ses enfans masles luy succéderoient au royaume de Cypre et à sa mère Éléonore. Les dispenses furent données par le pape Urbain pour ce mariage, à cause que le roy Pierre, père

[1] Voir un récit des actions de Pierre I[er], roi de Chypre, d'après le poëte Guillaume de Machaut, dans une dissertation du comte de Caylus. (*Mémoires de l'Acad. des inscript.* t. XX, p. 415-439.)

[2] Wadd. 1342, 4.

[3] Loredano, l. VI, p. 338; trad. franç. t. I, p. 373. — Wadd. 1358, 2; 1373, 6.

[4] Ceci est une singulière inadvertance échappée à la plume de Du Cange. Il a dit ailleurs et plusieurs fois, comme tous les historiens, que le prince Jacques, qui parvint à la couronne, était le frère de Pierre I[er].

[5] Sansovino, *Nell. Fam. di Visconti.*

de Marguerite, avoit tenu sur les fonts de baptesme Charles Visconti. Il y a néantmoins lieu de douter si ce mariage se fit et s'il fut consommé[1]; d'autant que Valentine, fille de Jean Galéas, duc de Milan, et d'Isabelle de France, fut depuis accordée au mesme Charles, en présence de François, évesque de Pavie, au cas qu'on pust obtenir dispense du pape, par traité fait à Pavie le 10e jour de may, l'an 1380. En effet les dispenses furent données par le pape Urbain VI; mais, par une autre bulle, la première fut déclarée subreptice, attendu que Charles avoit espousé, par paroles de présent, Marguerite de Cypre, quoyqu'il eust soutenu que ce mariage estoit nul. Le pape Clément [VII] refusa encore depuis la dispense, de sorte que les docteurs donnèrent avis à Valentine qu'elle pouvoit se marier à un autre; ce qu'elle fit, ayant espousé, en l'an 1386, Louys, duc d'Orléans. La reyne Éléonore se retira en Aragon vers l'an 1380[2], et mourut à Barcelonne, le 26e jour [de] décembre l'an 1417, à la façon de compter d'Aragon, où l'on commençoit les années à Noel, et fut inhumée en l'église des frères mineurs de Barcelonne, où est son épitaphe en vers, qui se lit en la chronique d'Espagne[3] de Michel de Carbonel[4].

Pierre, IIe du nom, comte de Tripoli, surnommé le Gras, succéda à son père au royaume de Cypre[5], et d'autant qu'il estoit fort jeune, Jean, prince d'Antioche, son oncle, se fit déclarer par la haute cour,

[1] Il est certain que ce mariage n'eut pas lieu. Marguerite n'était pas encore mariée en 1383, comme on le voit par une lettre de Pierre IV d'Aragon au pape, du 18 mai de cette même année; et elle épousa, vers 1385, son cousin germain, Jacques de Lusignan, comte de Tripoli, fils de Jean, prince d'Antioche, frère de Pierre Ier, qui avait été connétable de Chypre et régent du royaume. (De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. III, p. 770, et note 1, p. 771. — Ét. de Lusignan, *Chorographia dell' isola di Cipro*, 2e tableau généalogique. Ce dernier donne à cette princesse le nom de *Mariette*.

[2] Loredano, l. VIII, p. 506; trad. franç. t. II, p. 99. — Wadding, 1830, 37.

[3] Page 214.

[4] Voir différentes pièces concernant la reine Éléonore, veuve de Pierre Ier, dans de Mas-Latrie. (*Histoire de Chypre*, t. III, p. 761-763, 764, 767-774, 778, 791, 792, 794-796, 797, 799.)

[5] *Assises de Jérus.* p. 456, Labbe; édit. Beugnot, t. I, p. 3, préface. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 342.

[assemblée le jour même de la mort du roi], baile et régent du royaume, tant qu'il auroit atteint l'age de majorité, comme se prétendant son principal héritier; ce qui se fit à l'exclusion de la reyne Éléonore, à qui la régence appartenoit de droit.

Le jeune roy ayant atteint l'age de quatorze ans en l'an 1371[1], il fut couronné roy de Cypre à Nicossie, et de Hiérusalem à Famagouste. Aux cérémonies de ces couronnemens, il s'éleva une grande querelle entre le baile de Venise et le podestat de Gènes, pour la préséance, qui fut adjugée aux Vénitiens par les intrigues du prince d'Antioche, qui les favorisoit; et, sur les mécontentemens que les Génois en témoignèrent, et sur ce qu'au festin qui se fit ensuite ils estoient venus avec dessein de disputer cette préséance par la force, il les fit maltraiter indignement[2]. Les Génois, sur cette nouvelle, firent équiper une armée navale de cinquante vaisseaux et de quatorze mille hommes, sous la conduite de Pierre Frégosse, frère du duc, pour tirer vengeance de cet affront. Le pape Grégoire XI, sur l'avis qu'il eut de cet armement, prévoyant que cette division pourroit causer la ruine de cette isle, qui avoit servi jusques-là de rempart à toute la chrestienté, fit ses efforts d'en arrester les mauvaises suites par ses soins, employant à cet effet le roy de France, et par ses ambassadeurs qu'il envoya à Genes[3]. D'autre part, le jeune roy et ses oncles, dans la crainte de cet orage, firent alliance avec les Turcs, ausquels ils restituèrent Satalie, à la charge de quelque tribut. Les Génois estant arrivez, le roy se retira de Nicossie à Cérines pour plus grande seureté, et la reyne demeura à Famagouste, qu'elle rendit laschement au Génois, croiant par là se venger des assassins de son mary. Les Génois se servirent encore d'elle pour se rendre maistres de la personne du roy, qu'ils attirèrent en cette place sous des prétextes apparens de bienveillance. Mais c'estoit effectivement pour y surprendre les oncles du roy, qui, se doutant bien de

[1] Loredano, l. VIII, p. 430; trad. franç. t. II, p. 9.

[2] Doglioni.—Foglietta, l. VIII.—De Mas-Latrie, t. II, p. 351-357. Extr. de la Chron. de Diomède Strambaldi.—Loredano, l. VIII, p. 430 et suiv. trad. fr. t. II, p. 10 et suiv.

[3] Greg. XI, an. 3, fol. 255, apud Wadding, 1373.

leur ruse, s'enfermèrent dans les forteresses. Se voyant frustrez de leur espérance, ils commencèrent à maltraiter le roy, et mesme leur général eut l'effronterie de luy donner un soufflet. La reyne, piquée de cette action et désirant délivrer son fils de cette captivité, fit son accommodement avec les barons du royaume, et traitta la paix entre eux et les Génois, au mois de mars l'an 1375[1]. En suite de la quelle les princes, oncles du roy, estant venus trouver la reyne, elle fit assassiner le prince d'Antioche, principal auteur de la mort de son mary, après qu'il fut entré dans sa chambre. Le séneschal s'évada sur la nouvelle de cette mort, et les Génois, ne se trouvant pas en seureté à Nicossie, à cause de la reyne, se retirèrent à Famagouste, d'où ils ne voulurent pas emmener leurs troupes, que les deux enfans du prince d'Antioche eussent esté donnés en otages. Le séneschal qui prévoioit que ces divisions causeroient la ruine du royaume, s'offrit de se donner luy-mesme, avec sa femme, en otage; ce qui fut exécuté. Mais les Génois, au lieu de tenir leur parole, se fortifièrent dans Famagouste, et emmenèrent le séneschal et sa femme à Genes[2], où ils le resserrèrent estroitement, sur la nouvelle qu'ils eurent que le roy, après leur départ, avoit assiégé Fagamouste par mer et par terre. Ils envoyèrent une armée navale pour secourir les assiégez; mais le roy Pierre leur alla à la rencontre, et les défit; et comme il fut retourné victorieux en Cypre, la maladie le surprit peu de temps après, dont il mourut le 17e jour d'octobre l'an 1382, agé de vingt-six ans, ayant institué par son testament son héritière au royaume, Marie, sa sœur [ou Marguerite], femme de Jacques de Lusignan, comte de Tripoli. Il fut inhumé en l'église de Saint-Dominique de Nicossie.

Il avoit espousé peu auparavant Valence ou Valentine de Milan, fille de Barnabo Visconti, seigneur de Milan. Le traité de ce mariage fut passé le 2e jour d'avril, l'an 1376, indiction 14[3], et fut ratifié à Nicossie en présence de Jean de Brie, turcoplier du royaume; de Jean Gorab

[1] Wadding, 1375, 35.

[2] Froissart, t. III, c. XXI.

[3] Titr. orig. — De Mas-Latrie, t. II, p. 370-373.

auditeur; de Philippes Prévost, bailly de la secrète royale; de Jean Beduin l'ancien, et de Thomas Barec, chevaliers. Et le mariage se fit par paroles de présent, le 9e jour de mars, l'an 1378, indiction 1. Il n'en laissa point d'enfans.

[La Chronique de Reggio[1] dit que Pierre II avait laissé une fille en bas âge; mais que, comme les femmes ne règnent pas en Chypre, les grands du royaume avaient appelé au trône le prince Jacques, oncle du feu roi. Cependant l'autorité de cette seule chronique ne peut prévaloir sur tous les autres documents qui attestent que Pierre II ne laissa point d'enfants. Il est vrai que la Chronique de Strambaldi[2] parle d'une fille du roi Pierre, à qui semblerait appartenir le trône : mais les conseillers qui défendent ses droits proposent en même temps de la marier à un noble personnage du pays. Il ne peut donc s'agir ici d'une enfant en bas âge. Cette princesse est évidemment la fille du roi Pierre Ier, Marie, à qui son frère avait voulu laisser l'héritage de sa couronne. Nous avons vu précédemment qu'elle ne fut mariée que vers 1385, deux ou trois ans après l'avénement de Jacques Ier.]

Jacques de Lusignan, séneschal, et depuis connestable de Cypre, fils puisné du roy Hugues IV, fut élu roy de Cypre par les barons du royaume[3], sans avoir égard à la disposition du roy Pierre II, qui avoit déclaré ses héritiers Marie, sa sœur, et le comte de Tripoly, son mary. Loredan se méprend, écrivant que le père du comte, qui fut le prince d'Antioche, consentit à l'élection, veu qu'il estoit mort dès l'an 1375, comme j'ay remarqué ailleurs[4]. Et d'autant que Jacques estoit prisonnier à Genes, on élut pour lieutenant général du royaume Jean de Brie, avec douze chevaliers de la haute cour, tant qu'il seroit arrivé. A l'effet de quoy on envoya des ambassadeurs pour traiter de sa liberté[5], qui y fut arrestée sous certaines conditions, dont l'une fut que

[1] Muratori, *Scriptor. rer Italic.* t. XVIII, col. 90, a, b.

[2] De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 392.

[3] Bapt. Fulgos. l. VI, c. II.—Ægidius de Roya, ann. 1395.— Froissart, l. III, c. XXI.

[4] Voir *Les Princes d'Antioche*, et ci-dessus, p. 84.

[5] Loredano, l. IX, p. 514, 515; trad. franç. t. II, p. 108, 109.

Famagouste demeureroit engagée aux Génois, avec deux lieues à l'environ, et les *daces*[1] ou gabelles, pour la somme de deux cent mille bezans, et que le roy payeroit comptant outre cela huit cent mille bezans, pour lesquels il laissa Jean, son fils aisné, quelque temps en otage[2]. Le roy Jaques estant retourné en Cypre, l'an 1384, il fut couronné roy de Cypre en la ville de Nicossie, et deux [jours[3]] après roy de Hiérusalem, en la mesme ville, à cause que Famagouste estoit au pouvoir des Génois. Il se fit aussy couronner roy d'Arménie après le décez de Léon V, roy d'Arménie, arrivé [à Paris], en l'an 1393 [le 29 novembre][4]. Deux ans après, il envoya Jean de Lusignan, seigneur de Barut, son neveu, en France pour traiter une alliance avec le roy Charles VI, qui fut arrestée à Paris en la maison du chancelier de Corbie[5], le 7e jour de janvier, l'an 1397 (1398), entre Guillaume, vicomte de Melun, député par le roy de France, et le seigneur de Barut, dont la procuration fut expédiée à Nicossie, le 16e jour d'aoust, l'an 1395, en présence des barons et des hommes liges qui composoient la haute cour du roy, lesquels y sont nommez.

Il mourut le 20e jour de septembre, l'an 1398, agé de 64 ans, et fut inhumé en l'église de Saint-Dominique de Nicossie. Les historiens parlent diversement des femmes de ce prince[6]. Car Loredan en un endroit, en l'an 1374[7], donne pour femme au connestable de Cypre, laquelle dignité Jaques tenoit alors, Élène, fille du duc de Brunswic, qui avoit espousé la veuve du roi Hugues IV. [Lorédan l'appelle, en cet endroit même, *Clevis* et *Chelvis*.] Estienne de Lusignan nomme la

[1] *Data*, ou *datio*, dans le sens de tribut. (Voir Du Cange, *Glossar. mediæ et infim. latinit.* voce *Data*, I, t. II, col. 1310.)

[2] De Mas-Latrie, t. II, p. 395; Chron. de Strambaldi.

[3] Ce mot manquait dans le texte de Du Cange; nous l'avons rétabli d'après Étienne Lusignan, p. 152 v°. *L'Art de vérifier les dates* porte qu'il ne reçut la couronne de Jérusalem qu'en 1393; Strambaldi, en 1389 (De Mas-Latrie, t. II, p. 396); Lorédan, en 1386 (l. IX, p. 519; trad. fr. t. II, p. 113).

[4] De Mas-Latrie, t. II, p. 396, et note 1.

[5] Trésor du roi, layette *Cypre*, tit. IX. — De Mas-Latrie, t. II, p. 428, 429, 438-441.

[6] De Mas-Latrie, t. II, p. 392 et note 5. — Voir plus haut, p. 75.

[7] Loredano, l. VIII, p. 486; trad. franç. t. II, p. 78.

femme de ce prince Cive ou Eschive d'Ibelin[1]; et ajoute qu'il espousa en secondes noces Agnès de Bavière, fille d'Estienne, duc de Bavière[2]. Tant y a que Loredan remarque qu'il eut cinq fils et quatre filles[3]; sçavoir : Janus, qui luy succéda au royaume de Cypre; Guy, mort au berceau; Henry, prince de Galilée, qui eut postérité [et duquel descendit le père Étienne de Lusignan, l'historien de son pays et de sa famille[4]]; Hugues, archevesque de Nicossie, qui fut fait cardinal du titre de Saint-André, par le pape Martin V, l'an 1426, et mourut l'an 1442[5]; et Philippes, connestable de Cypre. Ses filles furent Marie, que son père donna en mariage à Ladislas, roy de Naples, avec quatre-vingt mille ducats de dot;

[Cette princesse, accompagnée de son oncle, le seigneur de Lotrech ou de la Meccha, frère de l'ancien roi de Chypre[6], Jacques Ier[7], s'était rendue à Naples, où elle épousa, le 12 février 1402, le roi Ladislas.

[1] *Hist. de Cypre*, p. 152 b.

[2] Ét. de Lusignan ne parle nulle part d'un second mariage du roi Jacques avec Agnès de Bavière; ni dans son *Histoire générale de l'isle et royaume de Cypre*, ni dans sa *Chorograffia dell' isola di Cipro*, ni dans sa *Généalogie des roys de Cypre*. Lorédan ne dit rien non plus de ce second mariage.

[3] Lorédan, aux années 1387-1389 (l. IX, p. 520-522, et trad. fr. t. II, p. 114-116), nomme quelques enfants du roi Jacques Ier, mais il n'en donne pas l'énumération complète. Cette énumération se trouve dans Lusignan (*Généalogie des roys de Cypre*, fol. 22; et *Chorograffia, etc.* 2e tableau généalogique, à la fin du vol.). On y trouve six fils et quatre filles. Aux fils nommés dans le texte de Du Cange, il ajoute Gui, connétable de Jérusalem et Eudes, sénéchal de Chypre, mort dans une bataille en l'île de Corse; il omet Gui, mort au berceau. Les quatre filles sont les mêmes. Cette liste cependant est encore incomplète, s'il est vrai qu'en 1395 le roi Jacques présente au voyageur Oger, seigneur d'Anglure, qui était venu lui rendre visite, une partie de sa famille, c'est-à-dire *quatre de ses fils, et cinq de ses filles*. (De Mas-Latrie, t. II, p. 432 et notes 3, 4.)

[4] Lusignan, *Généal. des roys de Cypre*, fol. 22 v°. — *Hist. du royaume de Cypre*, fol. 154 v°.

[5] De Mas-Latrie, t. II, p. 518-521, 523-526, etc. t. III, p. 73 note 2. — *L'Art de vérifier les dates : Rois de Chypre*, Jacques Ier. — Monstrelet, t. II, fol. 30 v°, qui le nomme Gilles. — Loredano, l. IX, p. 542; l. X, p. 580; trad. franç. t. II, p. 137, 177.

[6] De Mas-Latrie, t. II, p. 465.

[7] On ne sait quel était ce frère des rois Pierre Ier et Jacques Ier, qui leur avait survécu. (De Mas-Latrie, t. II, p. 465 et note 3.) Peut-être était-ce un fils naturel de Hugues IV. Il semble s'être fixé à la cour de Ladislas;

Au 1er mai 1414, ce prince réclamait le payement de la dot promise à sa femme[1]. Le 4e septembre de la même année, la reine mourut, par suite des drogues qu'elle prenait pour devenir enceinte[2].]

Isabel, mariée à Pierre de Lusignan, comte de Tripoli [son cousin, fils de Jacques, comte de Tripoli[3], et de Mariette, fille de Pierre Ier]; Agnès, décédée à l'age de seize ans, et Cive ou Eschive, morte sans alliance.

[Il faut y joindre probablement une autre Agnès, qui fut élue en 1451 abbesse de Wunstorpen, en Westphalie[4], et qui mourut en 1459 à Venasca près de Saluces, en Piémont, où elle avait accompagné sa nièce Anne, mariée au comte de Genève.]

Jennes ou Janus de Lusignan succéda à son père au royaume de Cypre, estant pour lors agé de vingt-quatre ans[5] et reçut la couronne, en l'église de Sainte-Sophie de Nicossie par les mains de l'évesque de Tortose. Il fut ainsy nommé, à cause qu'il prit naissance à Gènes durant la prison de son père[6]. D'abord pour premier de ses exploits, il mit le siége devant la ville de Famagouste par mer et par terre. La nouvelle en estant venue aux Génois qui estoient en ce temps-là sous la protection et la seigneurie du roy de France, le maréchal de Boucicaut, qui estoit leur gouverneur, dépescha aussytost l'Hermite de la Faye pour aller trouver le roy Janus et se plaindre de la rupture de la paix[7]. Cependant ayant équipé une flotte de huit galères, il partit le 3e jour

quand ce prince maria sa sœur Jeanne au duc d'Autriche, le seigneur de *la Meccha* fut un des soixante notables personnages qui servirent d'escorte à la princesse. (*Giornali napolitani*, apud Muratori, t. XXI, col. 1069 b.)

[1] De Mas-Latrie, t. II, p. 477-481.

[2] De Mas-Latrie, t. II, p. 466.

[3] Étienne de Lusignan, *Généalog. des rois de Cypre*, fol. 22 v°; — *des comtes de Tripoly*, fol. 45 v°; — *Chorograffia, etc.* 2e et 3e tableau généalogique. — Loredano, l. IX, p. 520; trad. franç. t. II, p. 114.

[4] De Mas-Latrie, t. II, p. 432 note 4, et t. III, p. 18 et note 1.

[5] Pius II, *Asia*, c. xcvii, *De Bello Cyprio.*

[6] Étienne de Lusignan, *Hist. du royaume de Cypre*, fol. 154. — De Mas-Latrie, t. II, p. 395; Chron. de Strambaldi.

[7] *Hist. du maréchal de Boucicaut*, 2e part. c. ii et les chapitres suivants. — Coll. Petitot et Monmerqué, 1re série, t. VII, p. 26 et suiv. — De Mas-Latrie, t. II, p. 466-477.

d'avril, l'an 1403, et fit voile vers Rhodes, à dessein d'y attendre la response du roy, qui tesmoigna vouloir persister en son entreprise. Le mareschal estant résolu d'aller en Cypre, Philibert de Naillac, grand maistre de Rhodes, alla trouver le roy, et fit tant que la paix se conclut[1]; laquelle fut ratifiée ensuite par le mareschal[2], qui [après avoir saccagé Lescandelous[3], en Turquie, tandis que l'affaire se traitait] vint visiter le roy à Nicossie. Ce fut au retour de ce voyage que Boucicaut alla faire une course sur les costes de la terre sainte, prit et pilla les villes de Botron[4], de Barut, de Laodicée, de Tripoly et autres. Le roy de Cypre luy donna deux galères pour l'accompagner en cette expédition.

[Ce qui ne l'empêcha pas, après le départ de Boucicaut (1408), de recommencer les hostilités contre les Génois et de renouveler ses entreprises sur Famagouste. Mais enfin une paix plus durable fut conclue avec Gênes, le 9 décembre 1410[5].]

Continuant toujours d'ailleurs ses courses sur les infidèles, et faisant des prisonniers sur eux; ce qui, joint aux entreprises du roy Pierre sur Alexandrie, porta Melec-Ella [Al Malek-el-achraf-Barse Bay], sultan d'Égypte à prendre résolution de se venger des Cypriotes. A cet effet il fit équiper une armée navale de cinquante-trois vaisseaux, laquelle arriva en Cypre au mois d'aoust, l'an 1426, ou, selon d'autres, l'année précédente[6]. Le roy leva ce qu'il put de troupes pour s'opposer à cet orage, et eut assez de cœur pour aller combattre les Sarrazins. Mais comme ses forces estoient inégales, il perdit la bataille [de Chierokitia, le 7 juillet 1426] et fut fait prisonnier. Le prince de Galilée [Henri de Lusignan], frère du roy, chef de l'armée, et grand nombre de ba-

[1] *Codice diplom.* t. II, p. 107, 108, n° 85 et p. 468.

[2] *Livre des faicts du maréchal de Boucicaut,* 2° part. t. VII, c. XIV, p. 36-38.

[3] *Livre des faicts du maréchal de Boucicaut,* 2° part. t. VII, c. XV-XVII.

[4] *Livre des faicts, etc.* c. XIX-XXIII.

[5] De Mas-Latrie, t. II, p. 495-498.

[6] Wadding, 1426. 9. — Philelf. *Epist.* l. VIII. — Monstrelet, II vol. c. XXXVI. fol. 30. 31. — De Mas-Latrie, t. II, p. 506-514. 533-543.

rons perdirent la vie en cette occasion. Les Sarrazins, après avoir pillé et ravagé toute l'isle, s'en retournèrent en Égypte et y emmenèrent le roy, où il demeura jusques en l'an 1427, qu'il fut délivré, moyennant une rançon de deux cent mille bezans, que Jean Podocatero[1], seigneur cypriote, paya de ses deniers, ayant vendu tout son bien pour faire cette somme; et à la charge de reconnoistre le sultan pour seigneur supérieur et de luy payer certains tributs tous les ans.

[Après que l'on se fut accordé sur le prix de la rançon du roi, et que le payement en eut été à peu près assuré, le sultan le tira de sa prison le 15 août 1426; mais Janus ne rentra en Chypre que le 12 mai 1427, dix mois après la perte de sa liberté[2].

On croirait, à lire la phrase de Du Cange, qui est la traduction de celle de Lorédan[3], que le seigneur Podocatero paya à lui seul toute la rançon du roi. Mais Étienne de Lusignan[4] et Monstrelet[5] lui associent dans cette œuvre généreuse Bénédict Pernessin, citoyen de Gênes. D'autres documents d'ailleurs[6] nous apprennent que, leur noble dévouement n'ayant pas suffi pour compléter la somme convenue, il fallut quêter dans différentes provinces des États chrétiens. Le pape Martin V avait accordé des indulgences à tous ceux qui voudraient contribuer à la délivrance du roi Janus. Le chevalier Jacques d'Allemagne, au nom de l'ordre des Hospitaliers, emprunta pour la rançon 15,000 ducats à la république de Venise. Le diocèse d'Elne (Roussillon) paya la somme de 226 liv. 14 sous 6 deniers de Barcelone, comme on le voit par une reconnaissance de ladite somme, du 5 mars 1431 (1432) et du 3 septembre 1432, donnée par-devant notaire par le collecteur des sommes à percevoir pour le même objet[7].]

Le roy, estant de retour en son royaume, y vécut avec beaucoup d'incommoditez causées par cette irruption, et enfin mourut le

[1] Loredano, l. IX, p. 568; trad. franç. t. II, p. 164. — Étienne de Lusignan, *Hist. de Cypre*, fol. 155 et v°.

[2] Monstrelet, t. II, fol. 31. — De Mas-Latrie, t. II, p. 543. — Loredano, l. IX, p. 568; trad. franç. t. II, p. 165.

[3] Loredano, *loc. cit.*

[4] Étienne de Lusignan, *Hist. de Cypre*, fol. 155 et v°.

[5] Monstrelet, *loc. cit.*

[6] Jauna, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 937. — De Mas-Latrie, t. II, p. 517, 518.

[7] Champollion, *Mélanges historiques*, t. IV. n° XI, p. 315.

19[e] jour de juin, l'an 1432. Il fut inhumé en l'église de Saint-Dominique de Nicossie, avec cette épitaphe, qui contient son éloge[1] :

EPITAPHIUM GIANI REGIS SERENISSIMI CYPRI,
M CCCC XXXII, DIE XXIX MENSIS JUNII, CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE.

HIC SITUS EST JANUS, QUI CYPRUM REXIT AMŒNAM,
TRAJANO SIMILIS INTEGRITATE FUIT.
CÆSAR ERAT BELLO, SUPERANS GRAVITATE CATONEM,
NOBILIBUS FUERAT PORTUS ET AURA VIRIS.
UT DEUS IN TERRIS, DECIMO CARISSIMUS ANNO
VIXIT, ET IN POPULIS GRATIOR IPSE DEO.
SANCTIOR HIS CUNCTIS ET SANGUINE CLARIOR EXTAT :
UMBRA POLUM CELEBRAT, DETINET OSSA LAPIS.

Il avoit espousé Charlotte de Bourbon, fille puisnée de Jean de Bourbon, comte de la Marche, et de Catherine, comtesse de Vendosme[2]. Les espousailles s'en firent par procureur au chasteau de Melun, le 2[e] jour du mois d'aoust, l'an 1409, à la solemnité des quelles toute la cour de France assista. Elle arriva en Cypre l'an 1411, au port de Cérines, où elle fut recueillie par le roy, qui la conduisit à Nicossie, où se firent les cérémonies de la bénédiction. Il eut de cette alliance trois fils, dont le premier fut étouffé au berceau par sa nourrice[3]; l'autre, nommé Jean, succéda au royaume de Cypre; le troisième fut Jacques qui, suivant Estienne de Lusignan[4], fut séneschal de Cypre. Il eut encore deux filles, dont l'aisnée, Anne de Lusignan, mal nommée Agnès par Loredan[5], fut recherchée en mariage par le seigneur de Césarée et le comte de Japhe, qui tenoient les premiers rangs dans la cour de Cypre[6]. Elle fut ensuite accordée à Amé de Savoye, fils aisné

[1] Loredano, l. IX, p. 571.

[2] Monstrelet, vol. I, c. LXIV, fol. 89; édit. de P. Lhuillier, 1572. — De Mas-Latrie, t. II, p. 494, 495. — Étienne de Lusignan, *Généalog. des rois de Cypre*, fol. 22 v°. — Loredano, l. IX, p. 542, 543; trad. franç. t. II, p. 136, 137.

[3] Loredano, l. IX, p. 546; trad. franç. t. II, p. 141.

[4] Étienne de Lusignan, *Généalogie des rois de Chypre*, fol. 23 v°.

[5] Loredano, l. X, p. 574, 575; trad. franç. t. II, p. 170, 171.

[6] Étienne de Lusignan, *Généalog. des rois de Cypre*, fol. 23 v°. — De Mas-Latrie, t. II, p. 525-527, 529 et note 7; t. III, p. 4, 10, 11, 12-15, 17-23, 805-807. — Guichenon, *Hist. généalog. etc.* t. I, p. 498, 521.

d'Amé VIII, premier duc de Savoye, par traité du 9e jour d'aoust, l'an 1431; mais, ce prince estant décédé peu de temps après, elle espousa, en l'an 1432, Louys de Savoye, comte de Genève, depuis duc de Savoye, frère d'Amé. Guichenon[1] en a donné les traitez en son Histoire généalogique de la maison de Savoye, où elle est qualifiée fille aisnée du roy. L'autre, nommée Marie, fut accordée à Philippe de Bourbon, seigneur de Beaujeu, fils puisné de Charles Ier, duc de Bourbon, qui mourut avant les noces[2]. Janus eut encore un fils naturel nommé Phœbus[3], et qui est peut-estre ce Phœbus de Lusignan, qui en l'an 1452 se disoit seigneur de Sajette, et qui fut envoyé ambassadeur en France avec Hugues Pocodatore, docteur en loix, par Jean II, roy de Cypre, pour obtenir du roy Charles VII une subvention qui luy avoit esté accordée par le pape au sujet de la guerre qu'il avoit avec les Turcs, comme j'apprens de quelques lettres de la Chambre des comptes de Paris. Il laissa un fils nommé Hugues de Lusignan, qui fut marié deux fois[4]; la première avec une fille de la maison de Babin, puis avec Isabeau Placoton. Il eut, de la première, Isabeau, femme de Werwic de Zimblet, baron de Macrasique; de la seconde, vint Lucrèce de Lusignan, qui espousa Olivier de Flatres et en eut Hugues et Olivier de Flatres, qui moururent à la prise de l'isle, l'an 1570, et une fille mariée à Hercules Palol, décédé en la mesme occasion.

Jean, IIe du nom, roy de Cypre, naquit l'an 1413[5] [le 16 mai 1414, selon Strambaldi], et fut couronné roy des trois royaumes, en l'église de Sainte-Sophie de Nicossie, par Salomon, évesque de Tortose. Sa mère, qui estoit une dame ornée de belles qualitez, gouverna quelque temps l'Estat, et jusques à sa mort, arrivée le 13e jour de décembre, l'an 1434[6]. Il fut obligé, comme son père, de reconnoistre le

[1] Guichenon, *Hist. généalogique, etc.* t. II, p. 364, 365.

[2] Sainte-Marthe. — Étienne de Lusignan, *loc. cit.*

[3] Étienne de Lusignan, *loc. cit.* et fol. 24; *Chorograffia*, 3e tableau généalogique.

[4] Étienne de Lusignan, *loc. cit.* — De Mas-Latrie, t. III, p. 257.

[5] Loredano, l. X, p. 572; trad. franç. t. II, p. 168. — De Mas-Latrie, t. II, p. 529.

[6] Loredano, l. X, p. 575; trad. franç. t. II, p. 171.

sultan pour seigneur, et de luy continuer le tribut. Il prit ensuite résolution de se marier; et, ayant jeté les yeux sur Aymée de Montferrat, fille de Jean-Jaques Paléologue, marquis de Montferrat (Loredan[1] [ainsi que les historiens Amadi et Strambaldi[2]] la nomme Médée, au lieu d'Amédée; d'autres, Isabelle[3]), il l'esponsa par procureur, à Ripaille, le 23e jour de décembre, l'an 1437[4]. Hugues de Lusignan, cardinal de Cypre, espousa la princesse au nom du roy.

[Mais, différentes causes ayant retardé le départ d'Aimée[5], elle ne s'embarqua à Venise pour se rendre en Chypre que le 27 mai 1440. Le mariage eut lieu le 3 juillet suivant.]

Laquelle estant décédée [le 13 septembre 1440], deux mois après qu'elle fut arrivée en Cypre, par l'intempérie de l'air[6], ou, comme aucuns estiment, de poison, il prit une seconde alliance avec une dame de la mesme famille, qui fut Hélène Paléologue[7], fille unique de Théodore Paléologue, despote de Selyvrée, second fils de l'empereur Manuel. Aucuns la font fille d'André, despote, neveu de Théodore, contre la vérité. Car Spandugino[8], Volaterran[9] et autres, la font fille de Théodore. Phranzès[10], qui en fait mention, la qualifie fille du frère de l'empereur Constantin. [Le mariage fut célébré à Sainte-Sophie de Nicosie, le 3 février 1442, nouveau style[11].] Cette dame, d'abord qu'elle eut espousé le roy, comme elle estoit artificieuse et de grande conduite, s'empara de l'esprit de son mary, qui avoit esté nourry parmy les femmes et dans l'oysiveté, et estoit fort peu propre aux affaires, et fit en sorte qu'il luy abandonna le gouvernement. Ce fut alors qu'elle renversa

[1] Loredano, *loc. cit.*

[2] De Mas-Latrie, t. III, p. 79, 80.

[3] Nous n'avons pas trouvé dans quels auteurs cette princesse est appelée Isabelle. Ce nom était celui d'une sœur d'Aimée.

[4] Guichenon, *Histoire généalogique, etc.* t. I, p. 484, 1245. — Du Cange, *Famil. Aug. Byzant.* p. 252.

[5] De Mas-Latrie, t. III, p. 79 et note 1, p. 80 et note 2.

[6] Loredano, *loc. cit.* — De Mas-Latrie, *loc. cit.*

[7] Pius II, *Asia*, c. XCVII, *De bello Cyprio*. — Gobelin, *Comment. Pii II*, l. VII, p. 176. — Du Cange, *Famil. Aug. Byzant.* p. 243. — Dogliani.

[8] Spandug. p. 189.

[9] Volat. l. IX.

[10] Phranz. l. III, c. v.

[11] De Mas-Latrie, t. III, p. 80.

l'estat de la religion romaine[1], y introduisant la grecque, dont elle estoit infectée, changeant tous les prélats latins dans les églises, au lieu desquels elle mit des prestres grecs. Elle estoit gouvernée, d'ailleurs, par une sienne nourrice, et celle-cy par son fils [Thomas], qu'elle fit élever à la dignité de chambellan du roy.

Cependant le roy, désirant reprendre Famagouste[2], y mit le siége en l'an 1441; mais les Génois l'obligèrent à se désister de ses prétentions et de faire paix avec eux. Après la mort de sa première femme, il s'estoit pris d'une dame nommée Marie, de Patras, de l'archipelage, a laquelle la reyne Hélène, par jalousie, fit couper le nez [selon Lusignan[3], elle le lui coupa elle-même avec les dents], d'où elle fut nommée *Comomuteua*, c'est-à-dire sans nez[4], et en eut un fils nommé Jacques, qui naquit en l'an 1436[5]. En la mesme année, Hélène acoucha d'une fille, qui fut nommée Charlotte. Cette princesse, estant encore toute jeune, fut mariée à Jean de Portugal, duc de Coymbre, petit-fils de Jean, Ier du nom, roy de Portugal; lequel, estant arrivé en Cypre, non-seulement fut fait et créé prince d'Antioche, mais encore le roy luy abandonna le gouvernement des affaires[6].

Le prince réforma d'abord les abus qui s'estoient glissez dans la religion, laquelle il rétablit en son ancien estat, et gagna, par sa conduite,

[1] Loredano, l. X, p. 576, 577; trad. franç. t. II, p. 173. — Étienne de Lusignan, *Hist. de Cypre*, fol. 156 v°.

[2] Loredano, l. X, p. 579, 580; trad. franç. t. II, p. 176, 177.

[3] Étienne de Lusignan, *Hist. du royaume de Cypre*, fol. 156; *Chorograffia dell' isola, etc.* fol. 60 v°.

[4] Étienne de Lusignan (*Hist. de Cypre*, fol. 156 v°) l'appelle *Comomutene*, et Lorédan (l. X, p. 577, 578; trad. franç. t. II, p. 174, 175), *Comomuteua*, forme préférable à celle que donne Du Cange. C'est, en effet, une légère altération du grec *κομμομύτην*, qui a le nez coupé, substantif à l'accusatif, composé de *κόπτω* et de *μύτης*, le même que *μύτις*, *μήτη*, *μίτη*, qui semblent tous provenir de *μυκτήρ*, nez. Ainsi les Grecs disaient, par un mot de forme tout à fait semblable, *κομμοπόδας*, qui a les pieds coupés. (Du Cange, *Glossar. med. et inf. græcitatis*, t. I, col. 700, 929.)

[5] Cette date est tout à fait inadmissible, surtout pour la naissance de Charlotte, puisque sa mère ne fut mariée qu'en 1442. Quant au prince Jacques, puisqu'on le disait âgé de trente-trois ans lorsqu'il mourut en 1473, il devait être né en 1440.

[6] Loredano, l. X, p. 587 et suiv. trad. franç. t. II, p. 185 et suiv. — Ét. de Lusignan, *Histoire de Cypre*, fol. 156 v°. — De Mas-Latrie, t. III, p. 81 et note 2.

les affections des Cypriotes, qui se lassoient du gouvernement des femmes. Mais, d'ailleurs, cela luy attira la haine de la reyne, qui, à la persuasion de sa nourrice et de son fils, prit résolution de s'en deffaire : ce qu'elle fit par le poison, que le chambellan luy donna. Ce fut alors que ce faquin, devenu insolent par la mort de son ennemy, commença à maltraiter la jeune princesse[1], laquelle eut recours, en cette occasion, à son frère naturel, qui, pour la venger, le tua de sa main. Ce jeune prince commença dès lors à aspirer à la couronne, se persuadant qu'elle ne pouvoit tomber entre les mains de sa sœur, par les Assises du royaume, qui en excluoient les femmes[2]. La reyne, qui avoit préveu le dessein de Jaques, l'avoit engagé dans l'estat ecclésiastique, et, l'archevesché de Nicossie estant venu à vacquer après la mort du cardinal[3], elle l'en avoit fait pourveoir, sans néantmoins que le consentement du Saint-Siége y fust intervenu. Cette dernière action confirma à la reyne la pensée qu'elle en avoit eue auparavant : c'est pourquoy elle fit en sorte qu'il vidast le royaume. Jaques se cacha quelque temps chez le baile de Venise, puis se retira à Rhodes, où il fut très-bien accueilly des chevaliers. En cet entre-temps, la reyne vint à décéder, le 11e jour d'avril, l'an 1458[4]. D'autre part, Charlotte estoit recherchée en mariage par divers princes. Le pape Alexandre VI[5] luy offrit Balthazar Borgia, son neveu; mais l'occasion se présenta d'une autre plus illustre alliance, qui fut de Louys de Savoye, comte de Ge-

[1] Loredano, t. X, p. 593 et suiv. trad. franç. t. II, p. 191 et suiv.

[2] La loi, ou plutôt la coutume, n'était pas formelle sur ce point en Chypre comme en France. Hugues III était monté sur le trône (1267) en vertu des droits que semblait lui avoir transmis sa mère Isabelle. Un siècle après (1382), on en avait écarté Marie, fille de Pierre Ier, que son frère Pierre II avait nommée son héritière, pour prendre Jacques, son oncle, frère de Pierre Ier, sous prétexte que les filles ne succédaient pas à la couronne. Cependant Charlotte succéda à son père, sans opposition de la part du clergé, des nobles et du peuple; et son frère, qui la déposséda, fut toujours regardé, surtout par les anciennes familles franco-cypriotes, comme un usurpateur.

[3] De Mas-Latrie, t. III, p. 72, 73, note 2.

[4] De Mas-Latrie, t. III, p. 76, note 3.

[5] Inadvertance échappée à Du Cange. Alexandre VI ne fut pape qu'en 1492. Il faut lire ici, d'après Lorédan (t. X, p. 607; trad. fr. t. II, p. 205), Calliste III (Alfonse Borgia), qui fut pape de 1455 à 1458.

nève[1], second fils de Louys, duc de Savoye, et d'Anne de Cypre. [La reine s'y était vivement opposée; mais, après sa mort,] le traité de ce mariage fut conclu à Turin, le 10[e] jour d'octobre de la mesme année, par Janus de Montolif, mareschal de Cypre, et Odet Bossat, ou du Puyset, gouverneur de la princesse, ambassadeurs du roy. Par ce traité, il fut convenu que Louys prendroit le titre de prince d'Antioche, et que, après la consommation du mariage, les barons de Cypre luy feroient hommage, comme à l'héritier présomptif du royaume, qui luy appartiendroit après le décez du roy. Durant ce temps-là[2], Jaques, perdant l'espérance de parvenir à la couronne, fit ses instances vers le pape Nicolas pour avoir les provisions de l'archevesché de Nicossie, à quoy la reyne et sa fille s'estoient opposées puissamment, l'ayant traitté non-seulement de bastard, mais encore d'homicide. Leurs lettres estant tombées entre ses mains, piqué de sentimens de vengeance, il vint, déguisé, en Cypre, et, accompagné de plusieurs de ses amis, entra dans le palais, où il passa au fil de l'espée tout ceux qu'il croioit lui estre contraires, puis alla loger en la maison archiépiscopale. [Lusignan[3] et Lorédan[4] racontent le fait avec quelque différence, surtout dans les motifs qui poussèrent Jacques à cet acte de violence. Il était indigné, disent-ils, qu'on ne lui rendît point les revenus de son archevêché, dont il était privé depuis le meurtre du chambellan Thomas.] Les tendresses que son père avoit pour luy firent qu'il ne vengea pas avec vigueur cette action pleine de présomption et de mépris. Au contraire, il le laissa paisible tant qu'il vécut, et jusques à sa mort, arrivée le 26[e] jour de juillet de la mesme année 1458. Quelques auteurs ont avancé qu'il mourut de poison, qui luy fut donné par son fils. [Lorédan[5] parle de poison, mais ne dit pas qu'on eût soupçonné le prince Jacques. Pie II lui-même[6], quoique fort partial contre ce prince, n'en dit rien.] Il fut inhumé en l'église de Saint-Dominique de Nicossie, près de son père.

[1] Guichenon, *Histoire généalogique, etc.* t. I, p. 537, 538; t. II, p. 386.

[2] Pius II, *De bello Cyprio*, c. XCVII.

[3] Lusignan, *Hist de Cypre*, fol. 159.

[4] Loredano, l. X, p. 607 et suiv. trad. franç. t. II, p. 205 et suiv.

[5] L. V, p. 628.

[6] Pius II, *loc. cit.*

Charlotte, fille unique de Jean II et d'Hélène Paléologue, fut, après la mort de son père, reconnue reyne de Cypre par les barons[1], et fut couronnée solemnellement en l'église de Nicossie. Ce fut en cette qualité qu'elle conféra l'ordre de Cypre, dit *de l'Espée*, à Martin Villain, seigneur de Rasseghem en Flandres, au retour de son voyage de la terre sainte[2], comme on reconnoist par ses lettres données au palais de la citadelle de Nicossie, le 23e jour de juillet l'an 1459, indict. vii, auquel temps le prince Louys, son mary, n'estoit pas encore arrivé en Cypre, n'y estant abordé qu'au mois d'octobre suivant[3]. Il y fut reçu avec joye par les barons, qui firent solemniser son mariage avec la reyne, en l'église de Sainte-Sophie de Nicossie, le 7 du mesme mois, où il fut ensuite couronné roy de Cypre, la reyne ayant desjà reçu la couronne. Aucuns écrivent que ce mariage se fit sans la dispense du pape[4], et que, pour cela, les évesques ayant refusé de faire la bénédiction, un chapelain de la reyne la fit; ajoutant qu'alors, en l'église grecque, on n'admettoit pas les dispenses. Mais, si cela estoit véritable, il faudroit inférer que les roys de Cypre eussent en ce temps-là reconnu cette église, depuis le changement que la reyne Hélène Paléologue y introduisit.

Cependant Jacques, bastard du roy deffunt, n'ayant pas osé attendre l'arrivée du prince, alla trouver le sultan d'Égypte[5]; ce qu'il fit par le conseil de Marc Cornaro, gentilhomme vénitien, qui mesme luy donna son vaisseau à cet effet. Estant arrivé au Caire, il fit si bien, par ses pratiques et son adresse, qu'il gagna l'esprit de ce prince infidèle, qui luy donna une armée navale, avec laquelle il recouvra son royaume, Louys et la reyne Charlotte ayant esté obligez de céder à la puissance d'un si grand ennemy. J'omets les circonstances et les événemens singuliers de cette guerre, la chose ayant esté traitée à fond par le pape

[1] Étienne de Lusignan, *Hist. de Cypre*, fol. 162 v°. — De Mas-Latrie, t. III, p. 82. — Chron. de Georges Bustron. — Loredano, l. X, p. 629; trad. franç. t. II, p. 227, 228.

[2] *Hist. de Guines*, aux preuves, p. 621.

[3] Guichenon, *Hist. de Savoye*, t. I, p. 538.

[4] Loredano, l. X, p. 639, 640; trad. franç. t. II, p. 238, 239.

[5] Pius II, *loc. cit.* — Ét. de Lusignan, *Hist. de Cypre*, fol. 166 et suiv. — Loredano, l. X, p. 639, 640.

Pie II[1], au traité qu'il en a fait, et [rappelée aussi] en [une de] ses épistres; [racontée en détail] par le cavalier Loredan et Estienne de Lusignan en leur Histoire de Cypre, et particulièrement par Guichenon[2] en son Histoire de la maison de Savoye, où il a rapporté la transaction que cette infortunée princesse fit avec Louys, duc de Savoye, et la duchesse Anne de Cypre, sa femme, en l'abbaye de Saint-Maurice de Chablais, le 18e jour de juin, l'an 1462, par laquelle il fut arresté que, la reyne venant à décéder sans enfans du roy Louys, son mary, le duc demeureroit seigneur et roy du pays de Cypre, et les siens, ainsy qu'il avoit esté accordé par leur contrat de mariage et au couronnement du roy. Cette donation du royaume de Cypre fut ratifiée par une autre que cette reyne fit à Rome, le 25e jour de février, l'an 1485[3], en faveur de Charles, duc de Savoye, son neveu, par laquelle elle luy donne, en termes exprès, le royaume de Cypre, avec le titre et la qualité de roy, pour luy et ses successeurs ducs de Savoye. C'est en suite de ces donations que les ducs de Savoye prennent le titre de roys de Cypre. Cette princesse, après avoir inutilement essayé d'engager les papes et les princes à son restablissement [et refusé noblement l'asile que Venise lui offrait sur son territoire, avec une pension annuelle de 5,000 ducats d'or[4]], mourut, sans enfans, à Rome, d'une paralysie, le 16e jour de juillet, l'an 1487[5], et fut inhumée en l'église de Saint-Pierre, entre les chapelles de Saint-Thomas et de Nostre-Dame, entrant à main gauche, avec cette épitaphe[6] :

CAROLA, HIERUSALEM, CYPRI ET ARMENIÆ REGINA,
OBIIT XVI JULII, ANNO DOM. M.CCCC.LXXXVII.

Le roy Louys, son mary, en suite de ces disgraces, se retira au prieuré de Ripaille, près de Thonon, et y mourut au mois d'aoust, l'an 1482.

[1] Pius II, *De bello Cyprio*, *Histor. rerum ubique gestarum : De Asia*, c. XCVII, epist. 401, édit. de 1518; epist. 387, édit. de 1551. — Volaterr. l. IX.

[2] Guichenon, *Histoire de la maison de Savoye*, t. I, p. 541, et t. II, p. 391; *Hist. des évesques de Belley*, p. 79.

[3] Guichenon, *Hist. etc.* t. I, p. 545; t. II, p. 401-403. — De Mas-Latrie, t. III, p. 151, 152 et notes. — Ét. de Lusignan, fol. 186.

[4] De Mas-Latrie, t. III, p. 148-150.

[5] De Mas-Latrie, t. III, p. 82, note 1.

[6] *Roma subterr.* l. II, c. IX, § 18.

Jaques, s'estant ainsy rendu maistre du royaume de Cypre, tant par le secours du sultan d'Égypte que par sa valeur, commença à travailler à régler les affaires de son Estat. Premièrement il assiégea, sur les Génois, qui avoient favorisé la reyne Charlotte, la ville de Famagouste[1], et la leur enleva [par capitulation, le 20 janvier 1464], après qu'ils l'eurent possédée l'espace de quatre-vingt-dix ans; puis, sur la deffiance qu'il eut que les Sarrazins, qu'il avoit appellez à son secours, ne s'emparassent du royaume, il les fit tous tuer en une nuit[2]. Cette action luy eust attiré la guerre [de la part] du sultan, s'il n'en eust destourné l'orage par ses adresses ordinaires et par ses pratiques vers ce prince. Puis il appliqua ses soins à s'appuier de quelque alliance. Il avoit recherché d'abord la fille d'André Paléologue, ou plustost de Thomas, despote, qui estoit réfugié à Rome; mais le pape[3], estimant qu'il devoit chercher un autre appuy, luy offrit sa nièce, qu'il refusa, sur le bruit de sa vie un peu licencieuse. Ce refus irrita tellement le pape qu'il ne le traita plus que de tyran et d'apostat. Enfin André Cornaro[4], noble vénitien, qui avoit esté fait auditeur de Cypre, luy offrit Catherine, sa nièce, fille de Marc Cornaro, chevalier, son frère, avec cent mille ducats de dot, et avec promesse de la faire reconnoistre par la république de Venise fille de Saint-Marc[5].

L'appuy et l'alliance des Vénitiens[6], qui s'engageoient par là à son secours et à sa protection, luy firent accepter ces propositions, en suite desquelles il envoya Philippes Pocodataro, son ambassadeur à Venise, où les espousailles se firent, par paroles de présent, l'an 1469. Catherine, toutefois, n'arriva en Cypre que l'an 1471[7].

[1] Ét. de Lusignan, *Histoire de Cypre*, fol. 178. — Loredano, l. XI, p. 681, 682; trad. franç. t. II, p. 281, 282. — De Mas-Latrie, t. III, p. 170, note 1, p. 173.

[2] Ét. de Lusignan, *loc. cit.* fol. 179. — Loredano, *loc. cit.*

[3] Ét. de Lusign. *loc. cit.* fol. 181. — Lored. l. XI, p. 699, 700; trad. fr. t. II, p. 301, 302. — De Mas-Latrie, t. III, p. 174, note 1.

[4] Paolo Morosini, *Dell' histor. di Venet.* l. XXIV. — Paul. Crassus Patav. in præfat. ad Theophil. protospatharium.

[5] Ét. de Lusignan, *Histoire de Cypre*, fol. 181 v° et 182. — Loredano, l. XI, p. 702, 703; trad. franç. t. II, p. 305-307.

[6] P. Bembo, *Hist. Venet.* l. I.

[7] De Mas-Latrie, t. III, p. 343, note 2.

[Les fiançailles avaient eu lieu en 1468, et Catherine ne partit pour Chypre qu'en 1472[1]. Dans l'intervalle, Jacques, comprenant que, par cette alliance, il se mettait en quelque sorte à la discrétion de la république, avait hésité longtemps, et tenté de renouer l'affaire de son mariage avec la fille du despote de Morée. Mais enfin il céda aux pressantes instances de Venise, qui le sommait presque avec menaces de remplir ses engagements.]

Le roy survécut peu de temps à ce mariage, et mourut le 5e jour de juin [ou mieux le 6 juillet de] l'an 1473, agé de trente-trois ans. Quelques-uns tiennent qu'il fut empoisonné par Cornaro et Bembo, ses oncles, qui vouloient se rendre maistres du royaume. Il fit son testament avant que de mourir, par lequel il institua la reyne et l'enfant dont elle estoit grosse héritiers du royaume de Cypre, sous la protection de la république de Venise[2]. L'enfant qui naquit de cette alliance fut nommé Jacques et succéda au royaume[3]. Il laissa encore trois enfans naturels, sçavoir : Janus, Jean et Charlotte, qu'il eut de quelques nobles concubines, entre lesquelles fut la sœur de Balian de Nores, qui furent envoyez à Venise, où ils moururent sans postérité[4]. Quelques-uns écrivent que leur père les substitua, par son testament, à l'enfant qui devoit naistre de sa femme, et à ceux-ci, le plus proche de la maison de Lusignan[5]. Charlotte espousa Sor di Naves, prince d'Antioche. Mais je doute que ce mariage ait esté accompli, si toutefois c'est cette Charlotte, fille de Jacques, laquelle décéda à l'age de douze ans, et dont l'épitaphe se voit à Padoue, en l'église de Saint-Augustin, en ces termes :

ZACHI, CYPRI REGIS, CERLOTA F. H. SEPT. T. [hic sita est?]
ANNO SUÆ ÆTATIS XII, MENS. III, M.CCCC.LXXX, JULII XXIIII[6].

Il y a encore, dans la mesme église, l'épitaphe de Marie de Patras,

[1] De Mas-Latrie, t. III, p. 182-184, 307-310, 312-315.

[2] Ét. de Lusignan, *Hist. de Cypre*, fol. 182, 183. — Loredano, l. XI, p. 705-707; trad. franç. t. II, p. 308-311. — De Mas-Latrie, t. III, p. 344-345, 345-347.

[3] Thuan. l. XLIX.

[4] De Mas-Latrie, t. III, p. 346, note 3; p. 408-412.

[5] Voir le testament, Chron. de Georges Bustron. — De Mas-Latrie, t. III, p. 345-347.

[6] Schrader, *Monum. Ital.* p. 15. — De Mas-Latrie, t. III, p. 346, n. 3. — Jac. Salomonius, *Inscript. urb. Patavinæ*, p. 59.

mère du roy Jacques, qui fait voir qu'elle survécut à son fils. Elle est ainsy conçue :

MARIETA, MATER QUONDAM IACOBI, CYPRI REGIS,
VIVENS SIBI FECIT M.CCCC.LXXXIII, MENS. SEPT[1].

[OBIIT AUTEM M.D.III. DIE XII APRILIS[2].

Elle fut transportée à Venise en 1476, par ordre du Conseil des Dix, avec les enfants naturels de Jacques II[3].]

Quelques auteurs de ce temps-là écrivent que Ferdinand, roy de Naples, envoya des ambassadeurs en Cypre, pour rechercher en mariage la fille naturelle du roy Jacques, qui estoit alors décédé. Je ne sçay si c'estoit cette Charlotte[4].

[La Charlotte promise à Sor de Naves mourut en 1469[5]. Une autre Charlotte survécut à son père; c'est celle qui mourut, âgée de douze ans, le 24 juillet 1480, celle que le roi Ferdinand rechercha en mariage, non pour lui, mais pour son fils naturel, en 1473, lorsqu'elle n'avait encore que cinq ou six ans[6].

Lusignan, dont le bisaïeul Clarion avait été maltraité et dépouillé de ses biens par Jacques II, a jugé ce prince sévèrement. Lorédan, après un récit assez impartial de ses actes comme homme privé et comme roi, résume l'ensemble de sa conduite et les traits de son caractère par un éloge à peu près complet, auquel il oppose le blâme et les reproches des partisans de Charlotte. Sans vouloir atténuer ni excuser ses torts et ses actes nombreux de violence, on ne saurait disconvenir qu'il n'ait été un des rois de Chypre les plus remarquables par la justesse autant que par l'élévation de son esprit. D'une activité qui lui faisait tout entreprendre et réussir partout, il conquit son royaume et reconstitua l'unité du territoire; il eût peut-être réparé les malheurs des règnes précédents s'il eût vécu[7]. On peut consulter, comme un monument de sa sagesse et de son

[1] Schrader, *loc. cit.* fol. 15 v°.

[2] Jac. Salomon. *loc. cit.*

[3] De Mas-Latrie, t. III, p. 408.

[4] Josaph. Barbar. *Itinerarium persicum*, p. 460.

[5] De Mas-Latrie, t. III, p. 308 et note 2; p. 346 et note 3.

[6] Loredano, l. XI, p. 817, 724; trad. franç. t. II, p. 322, 323-330.

[7] De Mas-Latrie, t. III, p. 184-306.

habileté, une suite d'actes enregistrés à la secrète royale de Nicosie, pour les années 1468, 1469, que M. de Mas-Latrie a publiés d'après un manuscrit du Vatican.]

Jacques, IIIe du nom, naquit après la mort de son père, en suite de laquelle, et suivant sa disposition, Catherine, sa mère, fut reconnue reyne de Cypre. Jacques estant né, il fut aussytost couronné, pour empescher les mouvemens des grands, qui sembloient favoriser la mère, qui fut obligée de se retirer à Rhodes.

[Les faits sont ici confondus et rappelés d'une manière inexacte [1]. Il y eut, le 15 septembre 1473, une violente émeute des Cypriotes, non en faveur de Catherine au détriment de son fils, mais contre l'influence déjà prépondérante des partisans de Venise. Deux oncles de la reine, André Cornaro et Marc Bembo, y perdirent la vie, ainsi que plusieurs notables personnages qui étaient attachés à sa personne [2]. Ce fut une occasion favorable pour Venise d'établir sa domination dans l'île, en plaçant des hommes à elle dans toutes les villes, les forteresses et les ports [3]. Mais la reine resta en Chypre, sous sa dépendance, et continuellement surveillée par ses agents, jusqu'au moment où la république lui signifia l'ordre de quitter Chypre [4]. C'est alors seulement que, pour échapper à cette tyrannie, elle tenta de se réfugier à Rhodes; mais ce projet ne put recevoir son exécution [5].]

Mais le jeune prince vécut peu de temps, estant décédé l'année suivante, ou l'an 1475, non sans soupçon de poison. Il fut inhumé à Famagouste [6]. [Jacques III, né le 27 ou le 28 août 1473, mourut le 26 août 1474 [7].]

Catherine Cornaro, sa mère, comme héritière de son mary et de son fils, gouverna le royaume paisiblement l'espace de quinze ans, sous la protection de la république de Venise, qui dissipa à divers

[1] De Mas-Latrie, t. III, p. 353-362.

[2] De Mas-Latrie, *loc. cit.* p. 370, 371.

[3] De Mas-Latrie, *loc. cit.* p. 414-416.

[4] De Mas-Latrie, *loc. cit.* p. 420-425.

[5] De Mas-Latrie, t. III, p. 429-431.

[6] Bembo, l. I. — Sabell. Dec. III, l. X. — Doglioni.

[7] De Mas-Latrie, t. III, p. 348, note 1.

temps les vains efforts de la reyne Charlotte, qui, après la mort du bastard, avoit repris ses espérances de rentrer en ses Estats [par l'entremise de Rizzo de Marin, ancien chambellan de Jacques II, et de Tristan de Giblet[1]]. Ferdinand, roy de Naples, la rechercha en mariage pour son fils Frédéric, [ou plutôt pour son fils naturel Alfonse, selon Marin Sanut le jeune, ou pour lui-même, selon Lusignan[2]; ce qui paraît moins vraisemblable]; mais les Vénitiens, qui aspiroient à la possession de ce royaume, craignant d'en estre frustrez si cette alliance se faisoit, la firent persuader, par Georges Cornaro, son frère, d'en faire la cession à la république, et de se décharger du soin du gouvernement en se retirant à Venise, où la république luy donneroit de quoy subsister selon sa dignité : ce que la reyne, qui dépendoit des Vénitiens, fut obligée d'accepter, contre son inclination. Estant ensuite partie de Cypre, elle arriva à Venise, où elle fut reçue, avec beaucoup de magnificence, l'an 1489, et y résigna publiquement tout le droit qu'elle avoit au royaume de Cypre. [Mais il n'y a point d'acte écrit de la cession de ce royaume faite aux Vénitiens par la reine Catherine.] La république luy donna la ville d'Ascoli [Asolo, dans la Marche trévisane] et 50,000 livres de pension tous les ans [8,000 ducats, dont les revenus d'Asolo formeraient une partie[3]]. Il fut encore arresté que la famille des Cornares, dont elle estoit issue, pourroit ajouter, à l'avenir, à ses armes celles de Cypre.

Ainsy les Vénitiens [moyennant le tribut annuel de 8,000 ducats qu'ils continuèrent de payer au sultan d'Égypte, comme au seigneur suzerain des derniers princes de la maison de Lusignan] devinrent possesseurs de l'isle de Cypre, qu'ils tinrent jusques en l'an 1570[4], qu'elle leur fut enlevée par Sélim [II], sultan des Turcs, qui se prétendoit estre au droit des sultans et des mamelucks d'Égypte, de qui ce royaume dépendoit et estoit tributaire[5]. [Nicosie fut emportée d'as-

[1] De Mas-Latrie, t. III, p. 418 et note 1, p. 419, 435-545.

[2] Étienne de Lusignan, *Hist. de Cypre*, fol. 185.

[3] De Mas-Latrie, t. III, p. 452-454, 428 et note 1.

[4] De Mas-Latrie, t. III, p. 479 et note 1.

[5] De Mas-Latrie, t. III, p. 559, note 2.

saut par les Turcs le 9 septembre 1570; Famagouste, la place qui résista le plus longtemps, capitula le 1er août 1571[1].]

La reyne Catherine mourut à Venise le 2e [10e] jour de juillet, l'an [1510], agée de cinquante-quatre [ou plus vraisemblablement cinquante-six] ans [étant née en 1454][2]. Son corps fut inhumé en l'église des Apostres, d'où il fut transporté en celle de Saint-Sauveur, durant que l'on rebastit cette église[3]. Georges Cornaro, son frère, luy fit élever un superbe tombeau de marbre, avec une chapelle.

[Tous les malheurs qui affligèrent Chypre depuis le meurtre de Pierre Ier, et même son assujettissement à la domination des infidèles, avaient été, si l'on en croit Lusignan[4], prédits clairement par sainte Brigitte, qui, à son retour de Jérusalem, était venue à Famagouste peu après la mort de ce prince. « Il n'y « a plus qu'une de ses prédictions à accomplir, ajoute Lusignan, qui écrivait en « 1578, celle qui annonce le retour de l'île sous la puissance des chrétiens. »

Or voici cette prédiction telle qu'elle se trouve au livre des Révélations de sainte Brigitte, chap. XIX[5]:

« Peuple de Cypre, je te déclare que, si tu ne veux te corriger et amender, « j'effaceray ta génération et race du royaume, et ne pardonneray ny au pauvre « ny au riche, et t'effaceray en telle sorte qu'en brief temps ta mémoire s'es- « coulera des cœurs des hommes, tout ainsi que si jamais n'eusses esté au monde. « Vray est qu'après cela j'y planterai de nouvelles plantes qui accompliront mes « commandemens et m'aimeront de tout leur cœur. »

Il faut avouer que cette prophétie ressemble parfaitement à celles du *Mirabilis liber* de Nostradamus, et, en un mot, à toutes les prophéties de ce genre, qui deviennent claires après les événements.]

[1] Ange Calepien, *Disc. de la prinse de Nicossie*, p. 258 et suiv. — *Disc. sur la prinse de Famagouste*, p. 283 et suiv.

[2] De Mas-Latrie, t. III, p. 448 et note 2, p. 449-551.

[3] P. Bembo, *Hist. Venet.* l. X, p. 249. — Sansov. *Nella Venet.* l. II et III.

[4] Lusignan, *Hist. de Cypre*, fol. 147 v° et 148.

[5] Lusign. *Hist. de Cypre*, fol. 233 r° et v°.

LES ROYS D'ARMÉNIE.

Les géographes du moyen temps divisent l'Arménie en deux parties, dont l'une, appelée *la Grande Arménie*, avoisine la mer Caspie, du costé du septentrion, et est séparée par le fleuve d'Euphrate de *la Petite Arménie*, qui joint de l'autre costé à la Cilicie et à la mer Méditerranée. Mélitène estoit la capitale de cette seconde Arménie[1], qui fut autrefois le siége des peuples nommez Leuco-Syres ou Syriens blancs, au rapport de Procope, ou plustost des Mélano-Syres, comme veut Hérodote[2]. Il y avoit encore, outre ces deux Arménies, *le Thème arméniaque*[3], qui estoit une partie de la Cappadoce qui avoisine le Pont-Euxin, ainsy

[1] Procope, *De bello Persico*, l. I, p. 27; édit. de Par. c. XVII, p. 49.

[2] On ne trouve dans Hérodote aucune mention des Mélano-Syres, ni même des Leuco-Syres. Cet historien dit seulement (l. I, c. LXXII) que les Grecs donnent le nom de Syriens aux Cappadociens. Les Leuco-Syres sont nommés par Procope (*loco citato*), Pline (*Hist. natur.* l. VI, c. III), Strabon (l. XII, p. 544, a, et l. XVI, p. 737, a; édit. de Casaubon, Paris. 1620), etc. En ce dernier passage, Strabon fait remarquer cette dénomination de Leuco-Syres, ou Syriens blancs, comme supposant, par contraste, des Syriens noirs, ὡς ἂν ὄντων τινῶν Σύρων καὶ μελάνων; mais il ne nomme point les Mélano-Syres comme un peuple existant dans ces parages. Constantin Porphyrogénète s'exprime ainsi dans son traité des *Thèmes* de l'empire d'Orient, c. II (Banduri, t. I, p. 6 b, c) : «Hérodote appelle «Leuco-Syres tous les Cappadociens qui ha«bitent jusqu'à la mer Pontique, pour les «distinguer des Syriens qui habitent au delà «du Taurus et de la Cilicie, et que l'on «nomme Mélano-Syres.» Nous avons vu qu'Hérodote ne dit pas cela. Du reste, Constantin n'attribue pas à cet auteur la dénomination de Mélano-Syres. Nous ne saurions dire d'où est provenue l'erreur de Du Cange. Les auteurs de *L'Art de vérifier les dates*, qui ont transcrit, mot pour mot, ce début de Du Cange sur les rois d'Arménie, ne font aucune remarque sur les Mélano-Syres d'Hérodote.

[3] Constant. Porphyr. *De Themat.* l. I, c. II. — *De Administ. imper.* c. L. (Banduri, t. I, p. 5, 135.)

nommé, parce qu'il estoit joignant à l'Arménie. La principale ville de ce canton estoit Amasée. Mais, dans les derniers siècles, le royaume d'Arménie comprenoit particulièrement les provinces qui sont aux environs du mont Taurus, du costé de la Cilicie[1].

Sous les premiers empereurs de Constantinople, l'Arménie estoit gouvernée par des ducs et des comtes[2], jusques sous l'empire de Justinien, qui en donna le gouvernement à ACACIUS[3], puis à SITTAS, Persan de nation, à qui il avoit fait épouser Comito, sœur de sa femme Theodora, qui la tint sous le titre de général d'armée. Ce Sittas fut tué par les Arméniens. DOROTHÉE[4] tint encore ce gouvernement sous Justinien, et JEAN MUSTACON[5] sous Maurice. Chosroès se rendit maistre de l'Arménie[6] et de la Cappadoce, sous Phocas, durant les désordres de l'empire. Héraclius la reprit, lorsqu'il alla en Perse, et y fit mesme hiverner son armée[7].

[C'est alors probablement (632) que David Saharhouni[8], autrefois marzban ou gouverneur d'Arménie pour le roi de Perse, fut envoyé par l'empereur Héraclius, pour administrer ce pays, avec le titre de europalate.]

Pasagnathès [Sempad, fils de Varazdirots, de la race des Pagratides[9]], patrice des Arméniens, se révolta, quelque temps après[10], contre l'empereur Constans, à l'ayde des Arabes. Deux ans après, Abib, chef des Arabes, y fit une irruption et deffit Maurian, chef des Grecs. Ensuite SABORIUS [Sapor], Persan de nation, gouverneur de l'Arménie[11], se revolta contre l'empereur Constans, avec le secours de Muavias [le calife Moawiah], sultan des Arabes, et fut deffait, l'an de Nostre-Seigneur 658 [666].

[1] Voir plus loin l'addition, p. 108.

[2] Theophan. p. 124, 149. — Cedrenus, p. 367. — Anastas. *Hist. eccles.* p. 55, 60.

[3] *Novell.* XXXI, c. 1. — Procope. *De bello Persico*, l. I, p. 48, 49, et l. III; *De Ædific.* c. 1. — Theophan. p. 149, 181.

[4] Theophan. p. 161.

[5] Theophan. p. 214.

[6] Theophan. p. 248.

[7] Theophan. p. 255, 256.

[8] Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie*, t. I, p. 335, 336, 415.

[9] Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie*, t. I, p. 416.

[10] Theophan. p. 286. — Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie*, t. I, p. 337.

[11] Theophan. p. 290. — Anastas. *Hist. eccles.* p. 109.

[Il périt par un accident[1], et il n'y eut point de bataille livrée entre son parti et l'armée impériale[2]. Yézid, fils du calife Moawiah, envoyé par son père pour soutenir le parti du rebelle, prit Amorium, en Galatie; mais cette ville fut reprise, l'année suivante (667), par l'eunuque André, fidèle ministre du jeune prince Constantin, fils de l'empereur Constant.

Il paraît que les Arabes s'emparèrent d'une partie [de l'Arménie] sur les Grecs, sous l'empire de Constantin le Barbu, et, sous son successeur, qui fut Justinien Rhinotmète, il se fit un traité de paix entre les Grecs et les Arabes dont Abimelech [Abdul-Malek] estoit le sultan[3], par lequel il fut arresté que les uns et les autres partageroient les revenus de l'Arménie, de Cypre et de l'Ibérie également. Mais, la mesme année, Justinien, sans avoir égard à ce traité, envoya Leontius avec une armée dans l'Arménie et la reprit, ensemble l'Ibérie, l'Albanie et la Médie. Enfin l'Arménie vint en la puissance des Arabes[4], l'an 687 [693, la 8e année du règne de Justinien], par la lascheté de Sabbas ou Symbatius, patrice, qui en estoit gouverneur; lequel, voiant que les Grecs avoient esté deffaits par ces peuples, leur abandonna cette province[5].

L'année suivante [695, la 10e du règne de Justinien], Muamed [Mohammed], leur chef [fils du calife Abdul-Malek], passa jusques dans la quatrième Arménie[6], que Baanes, surnommé Heptademon, assujettit entièrement aux Arabes[7], l'an quatre d'Apsimare [702]. L'année suivante,

[1] Theophan. p. 290. — Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, t. XIII, p. 74, 79.

[2] Ce Saporius ou Sapor paraît être, sinon par la ressemblance du nom, du moins par la coïncidence des temps et des événements, le même que Hamazasb. (Saint-Martin, *Mém.* t. I, p. 337, 338, 416.)

[3] Theophan. 302, p. 303. — Const. Porphyrog. *De Admin. imper.* c. XXII. Apud Banduri, t. I. p. 74, 75. — Anastas. p. 116.

[4] Theophan. p. 306 a. — Cedrenus, p. 440, 441. — Anastas. p. 117.

[5] La ressemblance du nom peut faire prendre Sabbas ou Symbatius pour Sembat ou Sempad, de la race des Pagratides; mais les faits ne s'accordent pas. D'abord général des troupes de l'empereur, Sempad, nommé par Léonce europalate, en 695, resta toujours attaché au parti de l'empire contre les Arabes. Celui dont la défaite livra l'Arménie aux Arabes (693) est le europalate Nerseh. (Saint-Martin, *Mém.* t. I, 339, 341, 416.)

[6] Theophan. 307. — Anastas. p. 118.

[7] Theophan. p. 311, 341. — Anastas. p. 119, 120. — Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie*, t. I. p. 339, 340.

[les grands de l'Arménie se révoltèrent, massacrèrent les Sarrasins et se remirent sous la domination des Romains; mais] Muhamed y vint en personne, y deffit les rebelles et en fit brusler les principaux [703]. De là, il passa en Cilicie, d'où il fut repoussé par Héraclius, frère de l'empereur.

[Ce n'est pas Mohamed, ce sont deux autres généraux arabes, Azar, en 703, et Azib, en 704, qui attaquèrent la Cilicie, et qui furent repoussés par Héraclius.]

Marvan (Merwân), qui fut depuis calyphe[1], fils de Muhamed, succéda à son père au gouvernement de l'Arménie [737]. Théophanes[2] ajoute[3] que l'empereur Philippicus [712] obligea les Arméniens qui avoient esté chassez de leurs terres par les Arabes, et qui s'estoient retirez dans celles de l'empire, d'aller habiter la quatrième Arménie et Mélitène; laquelle place, ayant esté depuis enlevée par les Arabes, fut reprise par l'empereur Constantin Copronyme[4], qui établit, pour gouverneur de la Petite Arménie, Paul, qui fut deffait par les Arabes.

C'est cette quatrième Arménie qui a donné les roys et les princes dont j'entreprens l'histoire.

[Du Cange aurait dû appeler ce pays la *troisième* Arménie. En effet, aux deux Arménies de la Notice de l'empire, Justinien avait ajouté deux autres provinces du même nom[5], ce qui forma quatre Arménies, ainsi distribuées : la *première* ou *intérieure*, comprenant plusieurs villes de la Grande Arménie, entre autres Theodosiopolis, qui devint la capitale de cette nouvelle province; de l'ancien *Pontus Polemoniacus*, sur le littoral du Pont-Euxin (Trébizonde et Cérasonte), et de la province qui était anciennement la première Arménie (Satala et Nicopolis); la *seconde* Arménie, qui avait été la première, ayant pour

[1] Theophan. p. 351 b. — Saint-Martin, *Mém.* t. I, p. 417.

[2] Theophan. p. 320, 358 d, 362, 375 a. — Anastas. p. 124.

[3] Dans la première rédaction de Du Cange, cette phrase suivait immédiatement celle qui se termine par ces mots : *Héraclius, frère de l'empereur.* Plus tard Du Cange a inséré entre les deux celle qui a rapport à Mervan, et détruit ainsi la liaison des idées et l'ordre chronologique des faits qu'il indique.

[4] Anastas. p. 145, 146.

[5] *Novell.* XXXI, c. 1. — Gui Pancirol. *In Notit. imper. Orient. Commentarium*, fol. 99 v°.

ville principale Sébaste, aujourd'hui Siwas; la *troisième,* la seconde d'autrefois, dont la ville principale était Mélitène, Malathiah[1]; la *quatrième,* qui n'était pas auparavant une province romaine, composée de différentes contrées barbares, et surtout de la *Sophène,* au delà de l'Euphrate; une de ses villes principales, Amide, fut un des boulevards de l'empire grec[2]. Les trois premières Arménies, dont la deuxième et la troisième représentaient ce qu'on avait appelé la *Petite Arménie,* étaient distinctes, sauf quelques villes de la première, de la *Grande Arménie,* située au nord de la Perse, et au sud de laquelle se trouvait la Sophène. A ces diverses Arménies il faut joindre encore le *Thème arménien* qui, sous Constantin Porphyrogénète, occupait la partie occidentale de l'ancien Pont Polémoniaque; et la *Comagène* ou *Euphratèse,* que les Arméniens regardent comme ayant été une des grandes divisions de la Petite Arménie.

Les divisions et les dénominations des quatre Arménies furent modifiées et changées plusieurs fois[3]; cependant on ne voit pas que la province dont Mélitène était la capitale se soit jamais appelée la *quatrième* Arménie. C'est donc de la *troisième* Arménie établie par Justinien, celle dont Mélitène était le capitale, et non de la *quatrième,* que Du Cange se propose de donner l'histoire. Quoiqu'il s'autorise de Théophane, Constantin Porphyrogénète, Anastase, Cedrenus, pour l'appeler *quatrième* Arménie, les passages où ces auteurs (qui d'ailleurs n'ont guère fait que se copier successivement) parlent de la *quatrième* Arménie, peuvent très-bien s'entendre de la Sophène et des autres pays au delà de l'Euphrate.

Plus tard, les princes roupènes de la *troisième* Arménie et de l'Euphratèse ayant conquis sur les Grecs (1156-1185) la Cilicie, où s'étaient formés, depuis un siècle des établissements d'Arméniens[4], la dénomination d'Arménie franchit avec eux le Taurus, s'étendit à l'ancienne Cilicie, et, durant les XIIIe et XIVe siècles, s'y appliqua presque exclusivement. Cette région est aujourd'hui nommée Caramanie; elle est, en partie, habitée par des Turcomans, en partie par des Grecs, et surtout par des Arméniens[5]. L'arménien vulgaire y est encore en

[1] Hierocles, *Synecdemus imperii Orient.* (Banduri, t. I, p. 46).

[2] Danville, *Géograph. ancienne*, col. 115, 118. — Saint-Martin, *Hist. d'Arménie*, du patriarche Jean VI, p. 12.

[3] Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, t. I, p. 20, 32.

[4] Saint-Martin, *Mém.* t. I, p. 197.

[5] Saint-Martin, *loc. cit.*—Vict. Langlois. *Numismat. etc.* p. 7.

usage, surtout dans les montagnes du Taurus et dans les monastères. Les Arméniens, aujourd'hui indépendants du *Zëithoun*, parlent un arménien vulgaire des plus corrompus, concurremment avec le turc.]

[Quant à la troisième Arménie], nous ne lisons pas quand elle s'est soustraite de l'obéissance des Grecs, quoyqu'il y ayt lieu de croire que ce fut avant l'empire de Basile le Macédonien[1], qui fit la guerre aux Arméniens et assiégea la ville de Mélitène, qu'il ne put toutefois emporter. Cette place estoit pour lors en la puissance des Arabes, et fut enlevée, sous l'empire de Constantin Porphyrogénète, sur Apocaps, neveu d'Amir, qui en estoit seigneur. L'histoire remarque qu'en l'an 916 il y avoit un prince, en Arménie, qui estoit indépendant de leur empire, qui tesmoigna au pape Jean X vouloir se réunir au Saint-Siége[2]. Scylitzès[3] fait encore mention de

Philarète Brachame, prince d'Arménie, qui, tenant fort dans les places et les lieux qui sont enfermez de montagnes, refusa de reconnoistre Michel Ducas; mais, après la mort de cet empereur, il se soumit volontairement à Nicéphore Botoniate, duquel il obtint la dignité de curopalate. Il vivoit vers l'an 1080. Après luy paroissent

Constantin, et Taphroc, appelé par d'autres Taphnuz, frères, princes d'Arménie, qui avoient leurs principales forteresses dans les détroits du mont Taurus, qui estoient si puissans en biens et en hommes qu'ils estoient estimez comme les roys de ce pays-là[4], ainsy qu'écrit Guillaume,

[1] Constantin Porphyr. *In Basilio*, c. xxviii, xxix, xxxiii, xxxix, xl, xlvi, et l. I, *De Them.* p. 34. (Banduri, t. I, p. 12). — Leo Grammat. p. 472, 504.

[2] Leo Grammat. *ibid.* — Scylitz. 827, post Cedrenum. — Cedrenus, t. II, p. 627. — Theophan. continuat. l. VI, *De Romano imperio*, p. 257. — Baronius, hoc anno, t. XI, p. 605; edit. Ven. ann. 917. t. XV; edit. Luciæ, 1744, p. 594, 595.

[3] Scylitzes, p. 866, post Cedren. t. II; édit. de 1647. — Lebeau, *Histoire du Bas Empire*, t. XVII, p. 426, 427.

[4] Theophan. p. 119. — Cette citation de Théophane renvoie au récit d'une expédition qui eut lieu, sous l'empire d'Anastase (485, 486), contre les Isaures, retranchés dans les gorges du Taurus. Mais ce fait semble avoir bien peu de rapport, même indirectement, avec les princes arméniens du xie siècle, qui occupaient alors les mêmes défilés.

archevesque de Tyr[1]. Car l'Arménie estoit pour lors divisée en plusieurs principautez, qui s'estoient formées par la foiblesse et l'impuissance des Grecs[2]. L'histoire de ces temps-là a nommé plusieurs de ces petits princes arméniens, sçavoir GABRIEL, seigneur de Mélétin (Mélitène), capitale de la quatrième Arménie[3], qui donna sa fille en mariage au roy Baudouin II[4]; PANCRACE et CORVASIL, frères[5]; FER et NICHUZ, qui avoient leurs chasteaux du costé de Turbaissel (Tell-Bascher)[6]; URSIN, qui avoit les siens dans les montagnes voisines d'Antioche; ANTEVEL et LÉON, son frère; SIMÉON et autres[7]. Abulpharage[8] fait encore mention de BASILE, seigneur des détroits d'Arménie, qui fut surnommé *le Larron*, à cause des chasteaux qu'il enlevoit de temps en temps à ses voisins, qui mourut en l'an 1118. Il semble le faire fils de Léon.

[Il serait inutile de vouloir établir aucun ordre de succession entre ces différents seigneurs, dont plusieurs dominaient en même temps sur divers cantons de la Petite Arménie, de la Comagène et de la Cilicie. Nous nous contenterons d'indiquer les altérations que quelques-uns de ces noms ont subies dans les récits des Occidentaux. Ainsi Taphnuz ou Taphroc paraît être une corruption du mot Thoros ou Théodore; Corvasil est le *Kogh-Vasil,* ou Basile le Voleur des écrivains arméniens[9], désigné, quelques lignes plus bas, sous le nom de *Basile,* comme étant un personnage différent. Ursin est le même qu'*Oschin*, et plus loin, le Turolt des montagnes est aussi un *Thoros.*]

Constantin et Taphnuz sont ordinairement surnommez, comme aussy leurs successeurs, DE LA MONTAGNE, ou *de Montanis*, par les auteurs, à cause du pays qu'ils habitoient et auquel ils commandoient, qui estoit rempli de rochers et de montagnes[10], ainsy qu'il est décrit

[1] Will. Tyr. l. X, c. 1.

[2] Robert. Monach. l. III, p. 44.

[3] C'était la troisième Arménie de Justinien, comme on vient de le voir.

[4] Voir *Les Rois de Jérusalem.*

[5] Albertus Aquensis, l. III, c. XVII; l. IV, c. VI; l. V, c. XIII, XIV; l. XI, c. XL. — Will. Tyr. l. IV, c. 1.

[6] Alb. Aquensis, l. III, c. XVIII; l. IV, c. IX. — Will. Tyr. l. V, c. IX.

[7] Alb. Aquensis, l. XI, c. IV, XL. — Guibert. l. IV, c. 1.

[8] P. 245.

[9] Saint-Martin, *Mém.* t. I, p. 387.

[10] Alb. Aquensis, l. III, c. XVIII, XXXI; l. IV, c. VI; l. V, c. XVIII.

par saint Basile, en l'épistre 342, et par Tagenon de Passau[1] et Willebrand d'Oldenbourg[2].

Ceux d'Édesse, désirant se donner à Baudouin, frère de Godefroy de Bouillon, et se deffaire de leur duc, s'appuyèrent de Constantin, prince puissant, dit Albert d'Aix[3]; et Baudouin en ayant esté fait seigneur, Taphnuz, frère de Constantin, luy donna sa fille en mariage, et le déclara héritier de tous ses biens. Il est probable que ces princes portèrent le surnom de RUPINS [ROUPÉNIENS], comme on peut colliger d'Anne Comnène[4], lorsqu'elle parle des deux frères Rupins[5], LÉON et THÉODORE [THOROS], qui commandoient à l'Arménie sous l'empire d'Alexis, peut-estre parce que ce nom estoit familier en leur famille, comme nous verrons encore dans la suite, et qu'il fut pris par eux à cause qu'ils estoient seigneurs de cette partie d'Arménie qui est remplie de rochers. Ordéric[6] semble dire que ces deux frères estoient enfans de Taphnuz, écrivant qu'Alix, fille du roy Baudouin II, et femme de Boémond II, prince d'Antioche, estoit nièce de Léon, qui estoit fils, à ce qu'il dit, de Turolt ou de Théodore des Montagnes; ce que je ne voudrois pas garantir pour véritable, d'autant qu'il est bien peu vraisemblable que Taphnuz eust donné sa principauté à son gendre en faveur de son mariage, ayant des enfans masles. Ce qui me porteroit à réformer le mot *filius* dans Orderic, et à y substituer *frater*, en sorte que Léon auroit esté frère et non fils de Toros. Tant y a que Léon et Toros eurent encore Milon pour frère, et deux sœurs, dont l'une fut mère de Thomas, qui posséda l'Arménie après ses oncles; et la seconde espousa Jocelin le Grand, premier du nom, comte d'Édesse[7].

[Tout cet article est singulièrement confus. Mais il est facile d'y rétablir

[1] Tageno Pasav. p. 14.

[2] *Itiner. terræ sanctæ*, p. 134.

[3] Albertus Aquensis, l. III, c. XXXI.

[4] Anna Comnen. l. XIII, c. XXXI, p. 412; c, d; édit. de 1651.

[5] Le grec ne les appelle pas *frères* : Ἄνευ δηλονότι τῆς τῶν Ρουπενίων διακρατήσεως. Λέοντός τε καὶ Θεοδώρου τῶν Ἀρμενίων... dans le traité de Boémond avec Alexis. — Voir aussi Du Cange, *In Ann. Comn. Alexiadem notæ*, p. 399, 400. Il y renvoie à ses *Familles de Jérusalem* ou *d'outre-mer*.

[6] Ordericus, l. XI, p. 828, 831; édit. Le Prévost, t. IV, p. 257, notes; p. 267, notes.

[7] Willelmus Tyr. l. XIV, c. III.

l'ordre et d'identifier les personnages à l'aide des Tableaux généalogiques que nous plaçons à la fin de cette Notice.

Le fondateur de la dynastie des Roupéniens fut un nommé Roupen (Ruben), parent de Kakig II, dernier prince pagratide d'Arménie, dont il vengea la mort sur les Grecs (1080). Il se jeta en partisan dans les gorges du Taurus cilicien; son fils Constantin fixa sa résidence à Pardzerpert, château très-fort, situé au nord de Sis. Cette petite souveraineté se transmit aux descendants de ces deux princes, et fut connue au moyen âge sous la dénomination de royaume de la Petite Arménie, ou comme disent les auteurs arabes, les États du fils de Léon.

Le fils de Roupen, CONSTANTIN, lui succéda vers 1092 ou 1095. Il vint spontanément au secours des croisés pendant le siége d'Antioche. Ses deux fils, THOROS et LÉON Ier, le remplacèrent l'un après l'autre (1100-1129).

L'an 1141 [5], Léon mourut à Constantinople, prisonnier de l'empereur Jean Comnène. Son fils THÉODORE ou THOROS II s'échappa de Constantinople, et fut reconnu par les Arméniens pour leur chef (1143 ou 1141). Il mourut (1167 ou 1168), laissant pour successeur un jeune enfant sous la tutelle de THOMAS, son beau-père, qui prit le titre de baile. Cet enfant est nommé ROUPEN dans la chronique arménienne du connétable Sempad.

L'année suivante, MLEH (Milon ou Meslier), frère de Thoros, usurpa la souveraineté sur son neveu, et le fit périr; mais il se rendit insupportable par sa tyrannie; ses officiers le massacrèrent (1175), et proclamèrent à sa place ROUPEN III. Ce dernier était neveu de Thoros II et de Mleh.

Roupen, après dix ans de règne, se retira dans un cloître, où il mourut quelques jours après, sans laisser de fils. Son frère, LÉON II, lui succéda en 1185, d'abord sous le titre de baron, et ensuite, en 1198, sous le titre de roi.

LÉON (ou Livon), nommé par les Arméniens LEVON, d'où les Grecs ont formé le nom qu'ils luy donnent de Λεβούνης, eut à démesler avec Boémond II, prince d'Antioche, son neveu [1], qui luy porta la guerre dans son pays; en laquelle Leon s'appuya des Turcs, qui deffirent et tuèrent dans une rencontre le prince Boémond; mais ceux d'Antioche eurent leur revanche incontinent après [2], l'ayant fait prisonnier en une autre bataille, et ne le relaschèrent que lorsque l'empereur Jean Comnène.

[1] Ordericus, l. II, p. 831.

[2] Cinnamus, l. I, p. 15.

fils d'Alexis, vint pour faire la guerre à Raymond de Poitiers, prince d'Antioche, offensé de ce que ce prince avoit esté préféré à son fils Manuel au mariage de Constance, fille et héritière de Boémond. Sur le bruit du dessein de l'empereur, ils le mirent en liberté et firent alliance avec luy. En suite de quoy, Léon entra dans les terres de l'empire et mit le siége devant Séleucie[1] [*Seleucia ad Calycadnum*, Selef. aujourd'hui Selefké], ce qui attira l'armée de l'empereur en ces quartiers-là, qui, après avoir fait lever ce siége, entra dans la Cilicie, prit les villes d'Adana et de Tarse, puis passa jusques dans l'Arménie, y prit le fort chasteau de Braca [Valıga][2], qui fut vaillamment deffendu par Constantin, l'un des grands seigneurs d'Arménie, et Anavarze (ou Anazarbe). De là il vint à Antioche, où il mit le prince à la raison. Je ne scay si c'est ce Léon dont Albert d'Aix[3] a entendu parler en son histoire [lorsqu'il nomme deux frères, Antevel et Léon].

[Du Cange a confondu Thoros Ier, frère de Léon Ier, avec Thoros II, fils et successeur de ce dernier; c'est à ce Thoros II que se rapportent les événements qui vont suivre.]

C'estoit un prince noble et puissant, au rapport de Guillaume de Tyr[4], qui, par son inconstance, s'attira plusieurs fois les armes de l'empereur Manuel Comnène, se fiant sur ce qu'il estoit éloigné de luy. Ce qui luy donna l'envie d'entrer dans la Cilicie, qui appartenoit à l'empire, depuis qu'elle fut enlevée au prince d'Antioche par l'empereur Manuel, et d'en entreprendre la conqueste. Mais Manuel envoya aussitost des troupes contre luy, sous le commandement d'Andronique Comnène, son cousin, qui fut depuis empereur, que Toros deffit en diverses rencontres, l'ayant obligé de se retirer avec honte à Constantinople, et comme Toros ne cessoit pas de continuer ses entreprises ordinaires, Manuel, qui estoit occupé ailleurs[5], donna charge à Re-

[1] Cinnamus. — Nicetas, *In Joann.* c. vi, vii.

[2] Saint-Martin, *Mém.* t. I, p. 201, 202.

[3] Albertus Aquensis, l. II, c. xl.

[4] Willelmus Tyr. l. XVIII, c. x. — Cinnamus, l. III, p. 131. — Nicet. *In Man.* l. III, c. i.

[5] Cinnamus, l. IV, p. 191.

naud de Chastillon, prince d'Antioche, de l'aller combattre. Ce prince le deffit entièrement et l'obligea par sa valeur de se retirer dans ses Estats. Renaud, ayant eu quelque mescontentement de l'empereur pour n'avoir pas eu la rescompense de cette action qui luy avoit esté promise, se souleva contre luy et fit alliance avec Toros[1], qui vint à Antioche avec ses troupes pour les joindre à celles du roy Baudouin III, qui avoit résolu d'aller attaquer les Sarrazins, sur le bruit de la mort de Noradin (Noureddin). Il se trouva avec luy au siége de Césarée, sur le fleuve d'Oronte, vers l'an 1156. Il prit encore occasion d'entrer derechef dans la Cilicie[2], où il se rendit maistre des villes de Tarse et d'Anavarze [Anazarbe], capitales de la première et seconde Cilicie, et de celles de Mamistre (Mopsueste)[3], d'Adane et de Sisium [Sis, qui fut plus tard la capitale du royaume]. Manuel, piqué extraordinairement contre Toros et contre ce prince[4], descendit dans cette province avec une puissante armée, et vint se présenter devant Mamistre, où le roy Baudouin III, ayant obtenu de l'empereur le pardon du prince Renaud, moyenna aussy l'accord de Toros, qui rendit la pluspart des places qu'il avoit prises, puis fit hommage à l'empereur, et le suivit mesme en ses guerres contre les Turcs; ce qui arriva vers l'an 1159.

Quelque temps après, Noradin estant venu assiéger Harenc, en la principauté d'Antioche, Toros se trouva avec les nostres et avec Calaman, cousin de l'empereur, qui l'avoit estably gouverneur de la Cilicie, pour l'aller combattre; en laquelle occasion les chrestiens perdirent la bataille[5] et furent deffaits, au mois d'aoust, l'an 1165, et Calaman fait prisonnier. Toros, qui n'avoit pas esté de sentiment d'aller combattre les ennemis qui avoient levé le siége, se sauva avec une partie de ses troupes, et depuis, s'estant soustrait de l'obéissance de

[1] Willelmus Tyr. l. XVIII, c. XXVII. — *Gesta Dei, etc.* p. 1179. — Du Chesne, *Hist. fr.* t. IV, p. 695.

[2] Willelmus Tyr. l. XVIII. c. XXIII.

[3] Saint-Martin, t. I, p. 199, 200, 201.

[4] Nicetas, *In Man.* l. III, c. I. — Willel. Tyr. l. XVIII, c. XXIII, XXIV. — Cinnam. l. IV. p. 202, 216.

[5] *Gesta Dei, etc.* p. 1179, 1182. — Willel. Tyr. l. XIX, c. IX.

Manuel [1], il luy enleva plusieurs places dans la Cilicie, sur Andronique Euphorbènes, cousin de l'empereur, qui l'avoit estably gouverneur de cette province durant la prison de Calaman. Ce qui donna sujet à Toros de quitter le parti des Grecs, fut la mort d'Estienne [Sdéphanê], son frère, qu'il imputoit à ce gouverneur. Il décéda sans enfans, avant l'an 1170 [2]. [En décembre 1167 ou 1168.]

Thomas, fils de la sœur de Toros [3], luy succéda [4] en la principauté d'Arménie, à laquelle il fut appelé par les grands du pays. Guillaume de Tyr [5] nous apprend qu'il estoit Latin, c'est-à-dire François de nation, sans néantmoins désigner sa famille, et ajoute qu'il n'avoit pas toute l'adresse pour gouverner que l'on auroit pu souhaiter de luy, et qu'il avoit beaucoup manqué encore en ce point, en ce qu'il n'exerça aucune libéralité à l'endroit de ceux à qui il avoit l'obligation de sa promotion à une si haute dignité, ce qui luy causa son dernier malheur, car

Milon [Mleh, frère de Thoros II et de Sdéphanê], ou comme les Arméniens le nommoient, Melich ou Melier, ainsy qu'il est encore appelé par Guillaume de Tyr [6] (ce nom estoit familier aux Arméniens), prenant l'occasion de la froideur des grands seigneurs du pays, s'allia sous certaines conditions avec Noradin [7], avec les troupes duquel il entra dans l'Arménie et en chassa Thomas, ayant esté le premier qui, contre la coutume de ses prédécesseurs, avoit introduit les infidèles dans ses terres. C'est peut-estre la raison pourquoy Arnoul de Lubec [8]

[1] Cinnamus, l. IV, p. 247.

[2] Il eut deux enfants, comme on peut le voir dans le premier tableau généalogique de M. Dulaurier. — *Lignages d'outre-mer*, l. III. — Will. Tyr. l. XX, c. XXVII, XXVIII. — Contin. de Guill. de Tyr. l. XXV, c. XIX, p. 161.

[3] La parenté de Thomas avec Roupen II, son pupille, n'est pas clairement établie, et les auteurs varient sur ce point. (Voir le premier tableau généalogique.)

[4] Cinnamus, l. IV, p. 195.

[5] Willelmus Tyr. *loc. cit.*

[6] Willelmus Tyr. l. XX, c. XXVIII. — *Lignages d'outre-mer*. — Saint-Martin, *Mém.* t. I, p. 390, 392.

[7] Leo Grammat. p. 49. — Constant. Porphyr. *De Them.* l. I, p. 36. (Banduri, t. I, p. 13.)

[8] Arnoldus Lubec. l. II, c. IX.

le qualifie *Sarrazin*. Estant [devenu possesseur] paisible de sa principauté, il chassa les chevaliers templiers de la Cilicie, et leur osta leurs commanderies, quoyque dans les commencemens il eust porté l'habit de cet ordre. Il conserva une telle amitié avec Noradin et les Turcs, qu'il se joignit presque en toutes rencontres avec eux contre les chrestiens, dont il se déclara l'ennemy, pillant et volant ceux d'entre eux qui prenoient leur chemin par ses terres pour s'en retourner, et commettant tous les excez imaginables contre eux. Ce qui obligea le prince d'Antioche de luy déclarer la guerre, à laquelle le roy Amaury, qui avoit tasché inutilement d'adoucir cet esprit farouche, se joignit. L'un et l'autre entrèrent dans la Cilicie, et y avoient commencé le ravage, lorsque le roy en fut rappelé pour aller secourir Crach, dans l'Arabie, qui estoit assiégée par Noradin. Ce qui arriva en l'an 1171.

L'empereur Manuel ne fut pas plus heureux en la guerre qu'il entreprit contre luy vers ce mesme temps, Milon ayant deffait ses généraux en diverses rencontres[1], sçavoir Michel Vranas, Andronique Euphorbènes, cousin de l'empereur, et Calaman, gouverneur des places que les Grecs tenoient en Cilicie. Ces désordres n'empeschèrent pas que Manuel ne prist l'occasion d'attirer derechef les Arméniens à l'Église grecque, et de les soumettre au patriarche de Constantinople, comme ils avoient esté auparavant. A cet effet, il envoya, en l'an 1170, Théorian[2] à Norsesis [saint Nersès, surnommé *Schnorhali*, ou le Gracieux[3]], *catholique* d'Arménie, c'est-à-dire chef de l'église de ce pays-là [ou patriarche], et non prince, comme veut Baronius, et, si nous en croyons la relation de cette ambassade, les Arméniens embrassèrent entièrement l'Église grecque.

Milon laissa pour fils Rupin[4]. Le Lignage d'outre-mer[5] écrivant que Dolet, qui esponsa Bertrand de Giblet, fils puisné de Hugues Ier, sei-

[1] Cinnamus, l. VI, p. 311, 314.

[2] Théorien, *Legat.* Baron. ad. ann. 1170.

[3] Saint-Martin, t. I, 442.

[4] Du Cange avait d'abord ajouté «et Livon;» mais il a ensuite rayé ces deux mots; il aurait été plus exact de dire que l'on ignore entièrement si Mleh laissa des enfants; les historiens n'en mentionnent aucun.

[5] *Lignages d'outre-mer*, c. III, XIX. — *Hist. ms. d'outre-mer.*

gneur de cette place, fut nièce du roy Léon ou Livon, je me persuade qu'elle estoit issue de quelque sœur de ce roy.

Rupin [Roupen III, fils d'Estienne ou Sdephanè, frère de Mleh et de Thoros II], prince d'Arménie, tenoit cette principauté en l'an 1180[1]. Il fut fort différent, en sa façon d'agir, du prince Milon, son père [*lisez* son oncle], ayant toujours esté amy des chrestiens et d'un naturel magnifique. Boémond III[2], prince d'Antioche, voyant qu'il luy seroit malaisé de conserver la ville de Tarse, capitale de la Cilicie, qui luy avoit esté rendue par l'empereur, la vendit, en l'an 1182, pour une grande somme d'argent, au prince Rupin, en la bienséance de qui elle estoit. Quelque temps après, ayant mandé Rupin à Antioche sous prétexte d'entrevue, il le fit arrester prisonnier contre le droit des gens[3], et, sur ce qu'il ne voulut pas luy faire hommage, il entra en son pays, y fit le dégast et prit plusieurs de ses places. Il [c'est-à-dire Rupin] favorisa l'entreprise d'Andronique Comnène, lorsqu'il s'empara de l'empire sur le jeune Alexis, fils de Manuel, et se joignit au sultan de Coni [Iconium] contre les Grecs[4]. Il espousa Isabeau[5], fille d'Humfroy II, sire de Thoron, et de sa femme Estiennette, et en eut deux filles, Alix et Philippes. Alix fut mariée avec Raymond, fils aisné de Boémond III, prince d'Antioche[6], qui mourut du vivant de son père et laissa un fils nommé Rupin, qui prétendit à la principauté d'Antioche. Philippes fut alliée avec Théodore Lascaris, empereur des Grecs, qui en eut un fils nommé Constans, puis la répudia. Brompton[7], parlant du retour de Philippe-Auguste, roy de France, de la terre sainte, dit qu'il passa par l'Arménie, en les terres de Rupin de la Montagne, qui n'est autre que ce Rupin, quoyqu'alors il fust décédé, l'Arménie estant possédée, au temps de ce retour, par Léon, comme tuteur des filles de Rupin.

[1] Willelmus Tyr. l. XXII, c. VII.

[2] Willelmus Tyr. l. XXII, c. XXIV.

[3] Sanutus, l. III, part. 10, c. VIII.

[4] *Chron. Vosiense*, l. II, c. XV. — Roger de Hoveden, p. 595, 651.

[5] *Lignages d'outre-mer.*

[6] Continuateur de Guill. de Tyr, l. XXVI, c. XXV, p. 213.

[7] Brompton, p. 1215.

Léon, ou Livon [II], ainsy qu'il est nommé par les Arméniens[1], succéda à Rupin. Presque tous les auteurs écrivent qu'il fut frère puisné de ce prince; et luy-mesme, parlant du jeune Rupin, prince d'Antioche, petit-fils de Rupin, prince d'Arménie, l'appelle toujours son neveu. Mais une épistre du pape Innocent III[2] semble former un doute là-dessus, qualifiant Milon oncle de Léon, *avunculus*. Comme encore un titre de Léon du mois d'aoust, l'an 1210, dont l'original est au trésor des chartes des chevaliers de Malte de Manosque[3], souscrit avec le cinnabre ou vermillon, et scellé d'un sceau d'or, où il se dit fils d'Estienne, en ces termes : *Leo, filius domini Stephani bone memorie, Dei et Romani imperii gratia rex, etc.* ce qui justifie qu'il estoit fils d'Estienne, frère de Toros et de Milon, qui fut tué par Andronique Euphorbènes, gouverneur de la Cilicie sous l'empereur Manuel, comme j'ay remarqué cy-devant[4].

Rupin luy commit le gouvernement de l'Arménie[5] et luy laissa la tutelle de ses filles, qui en estoient héritières; mais il [c'est-à-dire Léon] le retint par droit de bienséance. Nous ne lisons pas précisément quand il en prit possession, mais seulement que ce fut avant l'an 1190[6], en laquelle année il envoya ses ambassadeurs et des vivres à l'empereur Frédéric Ier, qui devoit passer par ses Estats pour aller en la terre sainte. L'année suivante[7], il accompagna Guy de Lusignan, roy de Hiérusalem, lorsqu'il passa en l'isle de Cypre pour y aller ren-

[1] Vincentius Bellov. *Speculum historiale*, l. XXXII, c. XXIX. — Sanut. l. III, part. 10, c. VIII. — *Lignages d'outre-mer*, c. III. — Hoveden, p. 691. — Jo. Brompton, p. 1198. — *Hist. ms. d'outre-mer*. — *Cod. diplomat.* t. I, p. 95, 106, 107. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXVI, c. XXV, p. 213; l. XXXI, c. III, p. 313.

[2] Innocent. III, *Epist.* l. II, p. 556.

[3] *Cartul. Manosc.* — *Codic. diplom.* t. I, p. 100, 101.

[4] Voyez le 1er tableau généalogique de M. Dulaurier, où sont établies la descendance et la parenté des princes arméniens ici nommés.

[5] Vincentius Bellov. l. XXXII, c. XXIX.

[6] Tageno Passav. — Godefr. Mon. ann. 1190. — *Chron. Reichersperg.* p. 282. — Saint-Martin, *Mém.* t. I, p. 393. — Continuateur de Guillaume de Tyr, l. XXIV, c. XXV.

[7] Hoveden, part. post. p. 691. — Brompton, ann. 1191. — Benedict. Petroburg. (*Hist. de Fr.* t. XVII, p. 518, etc.)

contrer Richard, roy d'Angleterre. Trois ans après[1], il eut un grand différend avec Boémond III, prince d'Antioche, qui, l'ayant mandé sous prétexte d'une entrevue, tascha de l'arrester. Mais Léon, qui connoissoit le peu de fidélité qu'il y avoit en ce prince, dont il avoit un exemple tout récent en la personne de Rupin, son prédécesseur, s'estant fait accompagner de deux cents chevaux qu'il avoit mis en ambuscade, non-seulement échappa de ses mains, mais encore le fit prisonnier, et le fit conduire en Arménie.

Boémond, voyant bien qu'il luy seroit malaisé de s'accommoder avec Léon, pria l'empereur Henry VI, qui estoit pour lors en la terre sainte, de vouloir s'entremettre de leurs différens. L'empereur vint en Arménie, où il fut très-bien reçu par Léon, qui lui remit toutes ses places en son obéissance, et se soumit de tous les différens qu'il avoit avec le prince. Par l'accord qui fut traité, il fut arresté que Boémond seroit mis en liberté, et que la seigneurie d'Arménie seroit quitte pour l'avenir de l'hommage qu'elle devoit à la principauté d'Antioche; et que le prince Boémond en seroit vassal et feroit hommage à Léon, auquel les terres qu'il avoit prises dans le détroit de la principauté d'Antioche sur le prince demeureroient; et enfin que, pour establir une parfaite concorde entre eux, Raymond, fils aisné du prince, espouseroit la fille aisnée de Rupin, prince d'Arménie.

En suite de ces traitez, Léon pria l'empereur de lui vouloir accorder la couronne[2], et de lui donner le titre de roy, attendu qu'il estoit assez puissant en terres et en provinces pour en estre revestu; ce que l'empereur luy accorda. Arnoul de Lubec[3] semble dire que l'empereur ne passa pas en Arménie, mais qu'il y envoya Conrad, archevesque de Mayence et évesque de Sabine, au lieu de son chancelier, qu'il avoit commis à cet effet, tant pour terminer les différens d'entre ces deux princes que pour couronner Léon; ce qu'il fit avec grande solemnité [dans l'église de Sainte-Sophie, à Tarse, le 6 jan-

[1] Sanut. l. III, part. 10, c. VIII. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXVI, c. XXVI, XXVII, p. 214, 215.

[2] Willebr. ab Oldenb. *Itinerar.* t. V, p. 134.

[3] Arnoldus Lubec. l. V, c. V.

vier 1198 [1]]. A quoy est conforme ce qui est porté sur ce sujet dans les épistres du pape Innocent III[2], qui semblent confirmer ce que Baronius a avancé, que la couronne fut envoyée à Léon tant de la part de l'Église romaine que de l'empereur. Néantmoins Léon en ses titres ne parle point du Saint-Siége, mais se dit : *Leo per Dei et Romani imperii gratiam rex omnium Armeniorum*[3]. Vincent de Beauvais[4] écrit qu'il envoya depuis un ambassadeur au pape et à l'empereur Othon IV, pour les prier de trouver bon qu'il fist hommage de son royaume à l'un et à l'autre; ce que le pape et l'empereur luy accordèrent, sauf le droit de l'héritier de cet Estat, qui estoit le jeune Rupin. Tant y a qu'il est constant que Léon, à la persuasion de l'archevesque de Mayence, se soumit à l'Église romaine dont il embrassa la créance; comme fit encore le catholique, ou patriarche, des Arméniens. Mais je ne sçay d'où Gilles, moine d'Orval[5], a puisé ce qu'il escrit, que l'empereur Frédéric, en son voyage de la terre sainte, l'an 1190, couronna un roy d'Arménie qu'il nomme Gédéon, confondant asseurément cet empereur avec Henry.

Je passe en cet endroit les grands différens que ce nouveau roy eut avec Boémond IV, prince d'Antioche, au sujet de cette principauté, qui appartenoit de droit au jeune Rupin, petit-fils de Rupin, prince d'Arménie, que ce roy appelle toujours son héritier légitime[6], tant parce que j'en ay remarqué les principales circonstances dans la suite des princes d'Antioche, que pour ce que l'histoire en a esté écrite au long par les historiens[7], et dans les épistres du pape Innocent, qui

[1] Willebr. ab Oldenb. p. 137. — Saint-Martin, t. I, p. 394.

[2] Innocent. III, *Epist.* l. II, p. 525, 526. — Rainald. 1199, n. 65. — *Gesta Innocent.* p. 117 et seq. — Baron. ann. 1197.

[3] Innoc. III, l. II, p. 527; l. XIII, epist. 119. — *Cod. diplom.* t. I, p. 95, 98, 100.

[4] Vincent. Bellov. *loc. cit.* — Sanut. l. III, part. 8, c. III.

[5] Ægid. Aureæ Vallis, *Episc. Leod.* c. LVI.

[6] Innocent. l. XIII, ep. 119 et alibi sæpe.

[7] *Gesta Innocent. III,* p. 117 et seq. — Innoc. III, l. II, ep. 551; l. XIII, ep. 123; l. XIV, ep. 64; l. XVI, ep. 2. — Rainald. ann. 1210, n. 34; ann. 1211, n. 25. — Willebr. ab Oldenb. p. 134, 138. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXVIII, c. VI, p. 257; l. XXXI, c. III, p. 313. — Vincent. Bellovac. *Specul. historiale*, l. XXXII, c. XXIX.

marquent encore quelques démeslez qu'il eut avec les chevaliers du Temple, au sujet desquels il fut excommunié. La bonne intelligence qu'il eut avec le jeune Rupin, qu'il avoit toujours considéré comme son héritier, et qu'il fit couronner roy par l'empereur Othon IV, ayant obligé les barons du pays de luy prester hommage, s'altéra peu avant sa mort : ce qui fit bien juger que toute la guerre qu'il avoit faite au sujet de la principauté d'Antioche, au nom de Rupin, n'estoit qu'un prétexte pour agrandir son Estat. De fait, il le chassa d'Antioche, après qu'il s'en fut emparé; et, non content de cela, estant à l'extrémité de la maladie dont il mourut, il refusa de le voir[1].

[Vers l'an 1216, Léon avait été le principal agent de la révolution qui avait rétabli le prince Raimond Rupin dans Antioche. Il paraîtrait, d'après les inductions qui découlent des textes de Marin Sanut[2] et du Continuateur de Guillaume de Tyr[3], que ce jeune prince, sans doute par défiance, s'était hâté de congédier son oncle, et l'avait à peu près forcé de quitter Antioche. Lorsqu'en 1219 il fut chassé lui-même de cette ville, il revint auprès de Léon pour requérir son aide; il avait oublié, dit Sanut[4], l'injure qu'il lui avait faite, en le chassant d'Antioche : *immemor injuriæ qua ipsum de Antiochia expulit.* Mais le vieux roi s'en souvenait. «Li rois Livons, dit le Continuateur de Guillaume de «Tyr[5], estoit mal de lui por la honte que il li avoit faite de lui faire chacer «d'Antioche.» C'est pourquoi il abandonna entièrement les intérêts de son petit-neveu, et laissa son royaume à sa fille Isabelle.

Du Cange, en cet endroit et plus bas, aux princes d'Antioche, explique autrement ces deux textes, et suppose que c'est le roi Léon qui, par ses intrigues, inquiet de voir son neveu trop puissant, l'avait fait chasser d'Antioche. Mais Léon était alors mourant, et probablement il était étranger à cette dernière révolution.

Le roi Léon avait été bien secondé en différentes circonstances par les chevaliers de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. En reconnaissance[6], il confirma le don de la ville de Gibel, ou Gibelet, fait à cet ordre par son neveu Rai-

[1] Marin. Sanut. l. III, part. 11, c. IX.

[2] Marin. Sanut. l. III, part. 11, c. VI.

[3] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXI, c. VII, p. 318.

[4] Marin. Sanut. l. III, c. IX.

[5] Continuat. etc. l. XXXII, c. XV, p. 347.

[6] Sebast. Paoli, *Codic. diplom.* t. I, n° 91, p. 95, 96, 517, 518.

mond Rupin, comme prince d'Antioche. dont il était le baile et le tuteur (22 mai 1207).

Il leur accorda (année incertaine)[1], en récompense des secours qu'ils lui avaient donnés contre les Sarrasins, la cité de Saleph, le Château-Neuf (en arménien *Norpert*) et *Camardesium*. — En août 1210[2], du consentement de son héritier, Raimond Rupin, il leur concéda la ville de Laranda (Karaman), si elle venait jamais à tomber en son pouvoir.

Il donna à l'Hôpital[3] (1214, 23 avril) un casal. en nantissement d'un prêt de 10,000 besants qu'il en avait reçus. pour aider au mariage de sa fille Estefenie[4] avec le roi de Jérusalem, Jean de Brienne. Par un acte du même jour[5], il consigna au même ordre la terre de Giguerium (en arménien *Djĕguer*) avec toutes ses dépendances. en gage. pour 20,000 besants qu'il lui avait empruntés à la même occasion.

Ces deux derniers diplômes sont datés de Tarse.]

Cependant Léon mourut l'an 1219, durant que les chrestiens assiégeoient la ville de Damiette[6]. Il avoit espousé Isabelle [ou Sibylle][7]. fille d'Alméric, roy de Hiérusalem et de Cypre, de laquelle il eut une fille unique, nommée Isabelle [en Arménien *Zabêl*], comme sa mère. Il la donna en mariage au fils d'André, roy de Hongrie[8] (estant incertain si ce fut Bela IV, roy de Hongrie, ou Coloman, roy de Galicie), avec le royaume en dot pour luy et ses héritiers; ce qu'il fit du consentement des barons du pays : et, à cet effet, le roy de Hongrie envoya son fils en Arménie. Mais nous ne lisons pas que cette alliance ait esté effectuée. quoyque le roy André, dans une épistre qu'il écrit au pape Honorius III. le dise formellement : estant toutefois probable qu'on n'en vint qu'aux promesses, attendu le bas age du jeune prince qui y est remarqué. Il

[1] *Cod. diplomat.* t. I, n° 94. p. 95. 99.

[2] *Cod. dipl.* t. I. n° 96, p. 100, 101, 519, 520.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 99, p. 104.

[4] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXXI. c. IX. p. 320.

[5] *Cod. diplomat.* t. I, n° 100, p. 105.

[6] Sanut. *loc. cit.* — Vincentius Bellovac. l. XXXI. c. XCIII. — Jacobus de Vitriaco. l. III, p. 1142. — Oliver. *Hist. Damiatina*. apud Eccard. t. II, col. 1417.

[7] *Lignages d'outre-mer.* — Sanut. l. III. part. 11, c. III. — Contin. de Guill. de Tyr. l. XXX, c. XI, p. 305.

[8] *Gesta Dei per Francos*. apud Bongars, p. 1193.

est probable que la mesme chose arriva du mariage de cette princesse avec Jean de Brienne, roy de Hiérusalem, qui n'eut point pareillement son effet, ainsy que j'ay remarqué cy-devant[1]. Tant y a que Sanudo[2] semble dire qu'elle n'estoit pas mariée lorsque son père mourut, et qu'elle n'espousa qu'après sa mort Philippe d'Antioche, quoyque Vincent de Beauvois dise le contraire, l'ayant laissée sous la tutelle et le gouvernement de Constans, son cousin, l'un des plus puissans barons du royaume[3].

[Avant Constans (Constantin), Adam de Gastim, sénéchal d'Arménie[4], nommé par les Arméniens *Sire Adam*, avait été désigné par Léon pour être le baile du royaume et le tuteur de sa fille[5]. Mais il fut tué neuf mois après par les Bathéniens ou Assassins pendant qu'il passait dans une ruelle de Sis; et Constantin, connétable du royaume, resta seul chargé de la régence.]

Philippe, fils puisné de Boémond IV[6], prince d'Antioche, et de Plaisance de Giblet, sa première femme, ayant espousé, en l'an 1221, la princesse Isabelle, fut, à cause d'elle, roy d'Arménie.

L'histoire remarque que plusieurs princes prétendirent à ce royaume après le décez de Léon: sçavoir le prince Rupin, qui[7], ayant esté

[1] La princesse, fille de Léon, qui fut mariée à Jean de Brienne, s'appelait Estefenie, comme on l'a vu précédemment. Sébastien Paoli (*Codic. diplom.* t. I, p. 378, 379) l'appelle par erreur Isabelle, peut-être d'après Étienne de Lusignan, qui (*Généalogie des rois d'Arménie*, fol. 30) donne deux filles au roi Léon. Selon cet historien, Isabelle, l'aînée, à qui appartenait le royaume, fut mariée au roi Jean de Brienne, veuf alors de sa première femme, Marie, reine de Jérusalem; mais elle mourut peu après son père. Marie, la plus jeune, celle que tous les autres historiens nomment Isabelle, épousa Héthoum, fils de Constantin, grand baron d'Arménie.

[2] Sanut. l. III, part. 11, c. ix.

[3] Continuat. etc. l. XXXII, c. xv, p. 347.

[4] Sebast. Paoli, *Cod. dipl.* t. I, n[os] 96, 99, 100, 101, 102, p. 100, 104, 105, 106, 107.

[5] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. xv, p. 347. — *Biographie univers.* t. XIX, p. 524; art. *Hayton*, par Saint-Martin.

[6] Sanut. l. III, part. 11, c. x. — Oliverius, *Hist. Damiatina*, apud Eccard. t. II, col. 1450.

[7] Sanut. l. III, c. ix. — Honorius III, c. v, epist. 263 apud Rainald. 1220, n° 57. — Oliverius, *Histor. Damiatina*, apud Eccard. t. II, col. 1424. — Saint-Martin. *Mém.* t. I, p. 394.

chassé par son oncle, comme je viens de remarquer, vint trouver Pélage, légat apostolique au siége de Damiette, pour tirer du secours pour recouvrer le royaume d'Arménie et la principauté d'Antioche: duquel ayant obtenu des troupes, il descendit dans l'Arménie, et, ayant esté receu en la ville de Tarse et reconnu roy, il y fut fait prisonnier par Constans, qui le laissa mourir en prison. Le Lignage d'outre-mer dit qu'il fut tué par les Arméniens.

D'autre part, Jean de Brienne[1], qui estoit au siége de Damiette, ayant appris la mort de Léon, abandonna le siége, dans l'espérance d'y retourner, et vint à Acre, avec le dessein de passer en Arménie pour y recueillir ce royaume au droit de la reyne Marie, sa femme, et mesme écrivit au pape Honorius pour obtenir la confirmation de son droit. Mais il ne se lit pas qu'il ait continué dans ce dessein[2].

Philippe de Montfort y eut aussy des prétentions mieux fondées[3], à cause de Marie, sa femme, qui estoit fille et héritière de Raymond Rupin, prince d'Antioche, qui avoit esté emprisonné par Constans.

Mais Philippe [d'Antioche] en demeura possesseur au droit de sa femme, laquelle il espousa du consentement de Constans, et en jouit peu de temps. Car, l'année suivante, c'est-à-dire l'an 1222[4], s'estant attiré la haine et le mépris des peuples, Constans prit l'occasion de s'emparer de ce royaume et de la personne de Philippe, qu'il fit mourir en prison[5], faisant espouser sa veuve, malgré elle, à son fils Aiton (Héthoum). Il se deffit encore de soixante-deux barons d'Arménie[6], lesquels il fit mourir pour s'assurer davantage en son usurpation.

[1] Sanut. *loc. cit.* — Honorius III, t. IV, c. XXVI, p. 662. Apud Rainald. an. 1220, nos 55, 57.

[2] Voir Jean de Brienne, aux *Rois de Jérusalem*, et la note précédente. Du Cange avait d'abord écrit *Isabelle*, et a remplacé ce nom par celui de *Marie*; il faut lire *Estéfénie*, fille aînée de Léon II, du chef de laquelle Jean de Brienne prétendait au trône d'Arménie.

[3] Vincentius Bellov. l. XXXII, c. XXIX. — *Lignages d'outre-mer*, c. III; Labbe, t. I, p. 362, 426.

[4] Sanut. l. III, c. X.

[5] *Lignages d'outre-mer*, c. III et IV; Labbe, t. I, p. 363, 367, 426, 427, et 429.

[6] Saint-Martin, *Mém.* p. 374, 375. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. XV, p. 348.

Vincent de Beauvais[1] écrit que ce fut Léon qui tua Philippe après luy avoir donné sa fille: ce qui est contraire à ce que les historiens plus fidèles ont dit de ce prince.

CONSTANS[2], auquel le Lignage d'outre-mer[3] donne la qualité de connétable d'Arménie[4], ne prit pas le titre de roy, mais seulement de baile ou de régent d'Arménie, sous le roy AITHON, son fils, sous le nom duquel il gouverna le royaume tant qu'il vécut. En ce temps-là les roys d'Arménie estoient tributaires du sultan de Coni [Iconium], lequel ils estoient tenus de servir quatre mois l'année, dans ses guerres, avec quatre cents lances[5]. [Le texte de différentes éditions de Vincent de Beauvais[6] porte *trois cents lances*.] Mais Constans luy garda mal la foy qu'il luy avoit jurée, car, sur le bruit que les Tartares devoient entrer dans la Turquie, le sultan Azatin [Iz-Eddin[7]] luy ayant envoyé sa mère et sa sœur pour les garantir de leurs outrages, il les livra entre leurs mains et fit alliance avec eux; ce qui irrita tellement le sultan qu'il entra avec une armée dans l'Arménie, et vint mettre le siége devant la ville de Tarse, durant lequel il mourut, l'an 1238.

[Dans la lutte des impériaux contre les Ibelins, Constantin paraît s'être déclaré pour les premiers, et lorsque, vaincus par les Cypriotes (1232), près d'Agridi, ils se réfugièrent en Arménie, Constantin et le roi Héthoum, son fils, les accueillirent avec de grands honneurs.

L'année suivante Constantin s'attira la haine des Templiers par le supplice d'un chevalier de cet ordre[8]. Les Templiers étaient appuyés par le prince d'Antioche, Boémond V, qui voulait venger la mort de son frère le roi Philippe.

[1] Vincentius Bellov. l. XXXII c. XIX.

[2] Vincentius Bellov. *loc. cit.*

[3] *Lignages d'outre-mer,* c. III.

[4] Ce titre lui est donné aussi par le Continuateur de Guillaume de Tyr (l. XXXII, c. XV, p. 347) et dans plusieurs actes (*Codic. diplomat.* t. I, p. 100, 104, 105, 106, 107).

[5] Joinville, p. 52; p. 26, édit. de Du Cange. — Mathieu Paris, an 1246, p. 473.

[6] Vincentius Bellov. l. XXXI, c. XCLIV; l. XXXII, XIX.

[7] Abulfarage, p. 320.

[8] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. XXXVI, p. 402. — *Hist. litt. de la France,* t. XXI, p. 448.

Mais un accord ménagé entre le roi d'Arménie et les Templiers prévint une rupture, qui semblait imminente [1]. Dans ces deux circonstances, quoique le roi Héthoum soit nommé avec son père, on voit que c'est Constantin qui était de par le fait le véritable souverain.]

L'histoire ne remarque pas le temps de la mort de Constans, mais seulement qu'il eut pour enfans, outre Aithon, Sembat, Senibald ou Rembath [Sempad][2], qu'il établit connétable d'Arménie[3], par l'entremise duquel il fit son traité avec les Tartares; Estiennette [ou Stéphanie], mariée en l'an 1238 à Henry, roy de Cypre[4], et Marie[5], femme de Jean d'Ibelin [comte de Jaffa, le rédacteur des Assises].

[Sempad était l'aîné des fils de Constantin, comme on le voit par le passage des Assises de Jérusalem[6], où Jean d'Ibelin rappelle que le baile d'Arménie, Constantin, le consulta pour savoir si la coutume et la loi du royaume de Jérusalem lui permettaient de disposer d'un fief de conquêt en faveur de celui de ses fils qu'il voudrait. Sur la réponse affirmative de Jean d'Ibelin, Constantin donna le château de Core (Gorigos) à son second fils Oissin (Oschin), au préjudice et malgré les réclamations de son fils aîné Sempad, connétable d'Arménie.

On peut ajouter à Héthoum, Sempad et Oissin, un quatrième frère, nommé Basile, qui fut abbé-seigneur du couvent de Trazarg.]

Aithon, Ier du nom [Héthoum], ou Othon, ainsy qu'il est nommé par Sanudo et quelques autres, ou Al-Taephur Hatem [c'est-à-dire le Thakavor ou roi Hatem], comme il est nommé par Abulfarage[7], prit

[1] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. XL, p. 405, 406.

[2] Cette forme *Rembath* ou *Rembach*, si altérée, et qui n'est probablement qu'une erreur de copiste, ou une faute d'impression, se trouve dans la lettre d'Eudes, évêque de Tusculum, à Innocent IV (an. 1249), sur les affaires d'Orient. (D'Achery, *Spicileg.* t. VIII, p. 217.)

[3] Vincentius Bellovac. l. XXXII, c. XXIX. — Abulfarag. p. 320. — Saint-Martin. *Mém.* t. I, p. 395.

[4] Sanut. l. III, part. 11, c. XIV. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. LXI, p. 408.

[5] *Spicileg.* t. VII, p. 217. — *Miscellanea epistolarum.*

[6] *Assises de Jérusal.* t. I, c. CXLV, p. 220. — *Hist. litt. de la France*, t. XXI, p. 450.

[7] Abulfarag. p. 320, 321, 328.

l'entier gouvernement du royaume d'Arménie, auquel il parvint au droit de la princesse ISABELLE, sa femme, fille du roy Léon. Ayant appris, en l'an 1248, l'arrivée de saint Louys, roy de France, en l'isle de Cypre, il y envoya ses ambassadeurs avec plusieurs présens, pour luy offrir ses services[1]. Non-seulement le roy le reçut honorablement, mais encore travailla à accommoder les différens qu'il avoit avec le prince d'Antioche, et moyenna entre eux une trefve de deux ans. Le connestable d'Arménie, son frère[2], qui estoit allé en ambassade vers Mango, can et empereur des Tartares, de laquelle [ambassade] nous avons quelque relation en la Vie de saint Louis[3], ayant esté quatre ans entiers près de ce prince[4], en retourna l'an 1253. Et, sur le recit qu'il luy fit des bons traitemens qu'il y avoit reçus, Aithon se résolut, en l'an 1252, de l'aller trouver en personne : lequel, ayant esté traité avec de semblables accueils de ce prince infidèle[5], fit tant, par ses paroles, qu'il luy persuada d'embrasser la religion chrestienne et de se faire baptizer. [Il en obtint aussi que les églises arméniennes fussent exemptes du tribut. Enfin] il retourna de la cour de ce prince en l'an 1253[6]. Le sire de Joinville semble rapporter le voyage de ce roy vers le can des Tartares avant l'arrivée de saint Louys en l'isle de Cypre, qui fut en l'an 1248, écrivant qu'il obtint alors de lui un grand secours, au moyen duquel il deffit le sultan de Coni et des Turcs, et s'affranchit ainsy du servage et du tribut auquel il lui estoit obligé, ajoutant que la renommée de cette victoire entraisna beaucoup de chrestiens en Arménie, dont on n'entendit plus de nouvelles; mais cela se peut rapporter à la négociation du con-

[1] Nangis, *Vita S. Ludovici*, p. 352. — Vincentius Bellovac. l. XXXII, c. XCII. — Joinville, p. 26, 27; édit. Du Cange. — Rainald. ann. 1239, n° 82. — *Spicileg.* t. VII, p. 215.

[2] Aithon, c. XXIII. — Sanut. l. III, part. 13, c. VI.

[3] Joinville, p. 27. — Abulfarag. p. 320.

[4] Nangis, *Vita S. Ludovici*, p. 348. — Vincentius Bellovac. l. XXXII, c. XCII. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. II. p. 441.

[5] Abulfarag. p. 328. — Saint-Martin. *Mém.* t. I, 395, 396.

[6] Abulfarag. p. 330. — Voir la relation du voyage du roi Héthoum à la cour de Mangor-Khan, dans le travail intitulé *Les Mongols*, d'après les historiens arméniens, par M. Dulaurier, extrait de Guiragos. (*Journal asiatique*, 1865.)

nestable. Le Tartare[1], ayant esté baptizé avec les principaux seigneurs de sa cour par un évesque d'Arménie qui estoit chancelier de ce royaume, envoya Haolau (Houlagou), son frère, avec le roy Aithon, pour faire la guerre aux Sarrazins et aux Perses, et, les ayant subjuguez, il entra dans le pays des Assassins [et] du sultan d'Halape, qu'il deffit pareillement[2]; et luy fit part de ses conquestes, qu'il eust poussées plus avant si la mort de son frère ne l'eust rappelé en son pays[3]. Le moine Aithon[4], qui rapporte cette mort à l'an 1260, et qui vivoit en ce temps-là, comme il escrit luy-mesme, dit qu'alors le royaume d'Arménie estoit si puissant qu'il pouvoit mettre en campagne douze mille chevaux et quarante mille hommes de pied[5].

[En conséquence de ces rapports intimes avec les souverains mongols, l'Arménie se trouva, il est vrai, affranchie de tout servage à l'égard des sultans d'Iconium, mais elle n'y gagna que de devenir bientôt vassale et presque sujette de ses nouveaux alliés, comme le prouve la suite des faits[6].]

De là, après la prise de Césarée et d'Azot par les infidèles, l'an 1265[7], il [c'est-à-dire Héthoum, roi d'Arménie] fut prié, par le pape Clément IV, de vouloir secourir la terre sainte; et, deux ans après, il envoya des troupes à Antioche, qui estoit menacée de siége; et luy-mesme n'échappa pas à leurs incursions[8]. Car le sultan d'Égypte, prenant l'occasion de son absence, et durant qu'il estoit avec les forces du royaume avec les Tartares, envoya une puissante armée dans l'Arménie sous la conduite d'un de ses généraux. Les enfans du roy, sur cette nouvelle, levèrent promptement des troupes pour les opposer à ces infidèles, et, leur ayant livré combat, les Arméniens furent défaits [1266]. Léon, fils aisné du roy, fut fait prisonnier[9], et un autre [nommé Thoros],

[1] Aithon, *Hist. orient.* c. XXIV-XXVIII.

[2] Aithon, c. XXIX.

[3] Aithon, c. XXXI.

[4] Voir, sur ce moine Aithon, les observations de Du Cange, plus bas, p. 138, 139.

[5] Aithon, c. XXVIII.

[6] Aithon, c. XXVIII, XXXVI, XXXVII, XL, XLII, etc.

[7] Rainald. ann. 1265, n° 40; ann. 1267, n° 69.

[8] Aithon, c. XXXIII. — Abulfarag. p. 356. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. IX, p. 455. — Saint-Martin, *Mém.* t. I, p. 396.

[9] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIV, c. IX, p. 455.

tué : ce qui donna facilité aux ennemis de courir et de ravager l'Arménie. Cependant Aithon, qui n'avoit pu obtenir du secours des Tartares, à cause qu'ils estoient occupez ailleurs, s'accommoda au temps, et fit tresve avec le sultan, qui luy rendit son fils [en échange de Sangor[1], ou Soncor Alaschkar, émir égyptien, parent du sultan, qui avait été pris par les Tartares], et lui, restitua au sultan le chasteau de Tempesak (Derbeçak), en fit démolir deux autres, et luy rendit encore un de ses principaux chefs, qu'il tenoit prisonnier. Abulfarage raconte toute cette histoire avec d'autres circonstances sous l'an 1268[2] [l'année même de la prise d'Antioche].

Ensuite Aithon, après avoir régné quarante-cinq ans, et avoir travaillé beaucoup pour les chrestiens, se résolut, non-seulement de quitter la couronne et de la donner à son fils Léon, mais encore de s'enfermer dans un monastère, où il prit l'habit de moine, s'estant fait appeler *Macaire*, et mourut incontinent après, l'an 1270[3].

Il eut plusieurs enfans de la reyne, sa femme, sçavoir : deux fils et cinq filles[4]. Les fils furent Livon ou Léon III, roi d'Arménie, et Toros, qui fut tué en la bataille par les Sarrazins. Les filles furent Sibylle, qui espousa [en septembre[5] 1254] Boémond VI, prince d'Antioche; Fémie ou Eufémie, mariée à Julian, sire de Sajette [avec 25,000 besants de dot[6], par un acte du roi Héthoum, sans date, mais non antérieur à l'année 1243]; Ritta, femme du sire de Roche[7]; Marie, alliée à

[1] Contin. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. II, p. 457 et note *e*.

[2] Abulfarag. *Historia dynastiarum*, p. 356, 357.

[3] Il ne serait mort qu'en 1273, selon l'auteur de l'Histoire générale de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin. (Luigi Torelli, *Secoli Agostiniani*, *etc.* t. IV, p. 773.)

[4] *Lignages d'outre-mer*, c. III.

[5] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. II, p. 442.

[6] *Codic. diplom.* t. I, n° 119, p. 134, 135.

[7] Ce nom de *Rita*, abréviation familière de Marguerite, se retrouve dans un état des sommes réclamées au nom du roi d'Arménie (1307) pour dommages et frais occasionnés à lui ou à ses sujets par les gens des galères vénitiennes d'André Sanuto et de Paul Morosini, qui s'étaient emparés du château de Lajazzo. (De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. III, p. 685.) On y voit l'énumération de divers objets d'habillement enlevés à une femme nommée Rita, *uni mulieri nomine Rita*, mais qui n'a évidemment rien de commun avec la fille du roi d'Arménie.

Guy d'Ibelin, fils de Baudoin, séneschal de Chypre, qui en eut postérité, et Isabeau, qui mourut sans alliance.

Léon ou Livon, IIe [lisez IIIe] du nom, ayant succédé à son père au royaume d'Arménie[1] [après avoir été couronné à la manière des Arméniens[2]], continua de cultiver l'alliance des Tartares, avec le secours desquels il fit ses efforts pour détruire les Sarrazins d'Égypte. Abaga, roy des Tartares, après avoir conquis le royaume de Turquie ou de Coni, l'offrit à Léon[3]; mais il s'excusa de l'accepter, sur ce qu'il luy seroit impossible de le conserver, à cause qu'il avoit toujours Bendecar ou Bendocbar [Bondokdâr], sultan d'Égypte, sur les bras, qui menaçoit à tous momens ses Estats, et qui, l'an 1275, estoit entré dans la plaine d'Arménie, où il avoit mis à mort plus de vingt mille hommes, et avoit fait plus de dix mille captifs[4], et avoit enmené un butin sans prix; ce qui obligea le roy de se retirer dans les montagnes, et les habitans de s'embarquer sur mer, pour se sauver de la rage du sultan; une partie tomba entre les mains des pirates, l'autre arriva heureusement à Acre. Il pria seulement le Tartare de se vouloir joindre avec lui pour chasser le sultan de la Syrie, ce qu'il accorda, et l'un et l'autre le deffirent depuis en la plaine de la Chamelle.

[Cette victoire, remportée en 1282 sur Kélaoun, successeur des deux fils de Bibars Bondokdâr, mort en 1277, fut sans résultat, par suite de l'inexpérience de Mangou-Temour, frère d'Abaga, qui abandonna trop tôt le champ de bataille[5]. En 1285, un traité de paix et de commerce fut conclu entre Léon III et Kélaoun[6].]

Le moine Aithon[7] écrit qu'il fut (le roi d'Arménie) doué de pru-

[1] Abulfarag. p. 358, 360. — Marin. Sanut. l. III, part. 13, c. viii. — Aithon, c. xxxiv.

[2] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXXIV, c. xvi, p. 463.

[3] Aithon, c. xxxv, xxxvi.

[4] Sanut. l. III, part. 12, c. xiv. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. xx, p. 467.

[5] Continuat. etc. l. XXXIV, c. xxxiv, p. 479.

[6] Reinaud, *Extraits des Histor. arabes relatifs aux croisades*, p. 552, 557.

[7] Aithon, c. xxxiv.

dence et de valeur, et qu'il fut aymé également des siens et des Tartares. Pachymères[1] escrit qu'il maltraita le patriarche d'Antioche, qu'il tint quelque temps prisonnier, et qu'il l'eust fait mourir, s'il ne se fust sauvé. Il ne dit pas le sujet de ce démeslé; mais il y a apparence que ce fut pour cette action qu'il encourut l'excommunication, dans laquelle il estoit encore en l'an 1282.

Il espousa Guiran[2], fille et héritière de Constantin, seigneur de Lambron [ou Lampron], qui estoit une forte place[3] [au nord de Tarse], entre l'Arménie et la Turquie; duquel Constantin il est fait mention dans Vincent de Beauvais[4], Brompton[5], et ailleurs[6]. Il eut d'elle sept fils et trois filles[7] : Aiton, Toros, Semblat ou Sembat, Constantin, successivement roys d'Arménie; Norses [Nersès]; Rupin, nommé encore Alinah (Alinakh) ou Almach[8]; Oissim [ou Ochim], roy d'Arménie; Ysabeau, qui espousa Alméric, prince de Tyr, fils de Hugues, roy de Cypre; Ricta, mariée à Michel, fils aisné d'Andronique le Vieil, empereur de Constantinople[9], nommée par les Grecs Marie et Xène [c'est-à-dire *l'étrangère*]; et Téphanon ou Théophanô, comme elle est nommée par Pachymères[10], duquel nous apprenons qu'elle espousa Jean l'Ange, fils de Jean, sébastocrator et despote d'Épire; les Grecs luy donnèrent le nom de Théodore. Le Lignage d'outre-mer dit qu'elle décéda en jeunesse.

Aithon, IIe du nom, succéda à son père au royaume d'Arménie.

[1] Pachymer. l. VI, c. I; l. VII, c. XIX.

[2] *Lignages d'outre-mer,* c. III.

[3] Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie,* t. I. p. 202.

[4] Vincentius Bellov. *Speculum historiale,* l. XXXI, c. CXLIV; l. XXXII, c. XXVII, XXVIII.

[5] Brompton, p. 1215.

[6] Rainald. ann. 1277, n° 86.

[7] *Lignages d'outre-mer,* c. III, p. 365, 427. — Rain. 1306, n° 13, t. XVIII, p. 410. — Wadd. eodem anno, n° 26.

[8] Roupen dit *Alinkh* est mentionné dans le Lignage d'outre-mer; ce nom se trouve transcrit fautivement *Almach* dans Rainaldi (*Annal eccl.* ann. 1306, n° 13), qui rapporte une lettre du pape adressée au roi Léon IV, ainsi qu'à frère Jean, de l'ordre des Mineurs, gouverneur du royaume, à Uxiam (Ochin) et Almach, oncles du jeune roi.

[9] Du Cange, *Familiæ Byzant.* p. 236.

[10] Pachymer. l. IX, c. V, VI. — Du Cange, *Familiæ Byzant.* p. 210.

en l'année 1289, ou la précédente[1]. Le pape l'exhorta, par ses lettres, à embrasser l'Église romaine, à quoy il avoit tesmoigné beaucoup d'inclination. Il écrivit sur le même sujet[2] à Marie, sœur de la reyne, pour lors décédée, à Toros, frère du roy, et à Léon, connestable d'Arménie, et mesme il luy envoya quelques frères mineurs, à cet effet, en l'an 1290, pour instruire les Arméniens en la créance orthodoxe, et sur ce qu'après la prise d'Antioche par Bendocbar, ce sultan estoit entré dans l'Arménie, où il avoit fait de grands dégasts, et, y ayant esté tué, Nelpus[3], son fils et son successeur, pour venger la mort de son père, la menaçoit d'une seconde irruption, il exhorta le roy de France de donner une favorable audience aux ambassadeurs d'Aithon, et de le vouloir secourir en de si pressans besoins.

Quelque temps après, Aithon, se lassant du gouvernement, à cause des guerres continuelles des infidèles, résolut de prendre l'habit des frères mineurs[4], où il prit le nom de frère Jean, et quitta le commandement à son frère Toros, si nous en croyons le Lignage d'outremer, d'où nous apprenons que c'est ce roy d'Arménie qui estoit à Constantinople, en la cour de l'empereur Andronique, au mois de décembre, l'an 1296, Pachymères[5] remarquant qu'il demeuroit parmy des frères italiens, c'est-à-dire qu'il avoit l'habit de frère mineur.

Toros III espousa [du vivant de son père (1286)] Marguerite[6], fille de Hugues III, roy de Cypre [moyennant dispenses[7] accordées

[1] Wadd. ann. 1289, n[os] 7, 8; ann. 1290, n° 10. — Rainald. 1289, n[os] 57, 58. — Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie*, t. I, p. 398.

[2] Waddington, ann. 1292. — Rainald. ann. 1292.

[3] Herold (*Continuatio belli sacri*, l. V, c. II), continuateur de Guillaume de Tyr, le nomme *Helpin*. Il est difficile de reconnaître dans ces deux formes le nom d'un des fils de Bibars, soit *Berèké-khan-saïd Naser-eddin*, nommé par nos historiens *Essaid*, soit son frère *Selamesch*.

[4] Wadd. ann. 1294, n[os] 11, 12.

[5] Pachym. l. IX, c. XX.

[6] *Lignages d'outre-mer*, c. III, p. 166. Selon Lorédan, cette fille du roi Hugues III s'appelait *Charlotte*, et elle épousa Chaton (Aithon ou Héthoum), roi d'Arménie.

[7] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 85, et note 2.

par Honorius IV, pour cause de parenté, parce qu'Amaury, frère de Marguerite, espousa, vers le mesme temps, Isabelle, sœur de Toros]: en faveur duquel mariage le roy de Cypre donna à Toros quelques chasteaux du royaume de Hiérusalem qui confinoient à l'Arménie, avec clause de ne les pouvoir aliéner sans le consentement des deux cours.

Après deux ans de règne, Toros entra dans le cloistre, et Héthoum remonta sur le trosne. (Toros), estant allé avec son frère Aithon à Constantinople[1] soit pour y chercher du secours [contre les infidèles, et peut-être contre les menées de leur frère Sempad[2]], soit pour y visiter sa sœur, qui avoit espousé Michel Paléologue, fils de l'empereur Andronique le Vieil,

Sembat ou Sembald, son autre frère, prenant l'occasion de son absence, s'empara du royaume et se fit couronner roy, en l'an 1294. Cependant Aithon et Toros estant retournez dans l'Arménie, ils en furent chassez, ce qui les obligea de passer en l'isle de Cypre; de là à Constantinople, d'où ils allèrent trouver le can des Tartares, pour se plaindre de l'usurpation de leur frère, et tirer du secours contre luy. Mais Sembat les prévint, et, pour gagner l'amitié de ce prince, espousa, à ce que l'on dit, une dame de Tartarie; et, ayant pris ses deux frères au retour de leur voyage, il les fit conduire en Arménie, où il fit crever les yeux à Aithon, qui recouvra depuis la veue par la permission de Dieu et par miracle, et fit étrangler Toros avec la corde d'un arc. Sembat fut aussy travaillé par les irruptions des Sarrazins, qui l'obligèrent, en l'an 1298, d'avoir recours au pape Boniface VIII, et aux roys de France et d'Angleterre, auxquels il dépescha ses ambassadeurs pour avoir du secours[3]. Cependant Constans, son frère, ne pouvant souffrir plus longtemps son usurpation, se souleva contre luy et, l'ayant arresté, le mit en prison et en tira Aithon[4]. Le

[1] Sanut. l. III, part. 13. c. 11.

[2] Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie*. t. I, p. 398.

[3] Rainald. 1298, n° 16.— Wadd. n° 5. — Bzovius, n° 7.

[4] Sanut. l. III, part. 13. c 11.

Lignage d'outre-mer ne convient pas que Sembat ait usurpé le royaume, mais dit qu'il luy fut donné par son frère, après qu'il l'eut osté à Toros. [Selon un historien arménien[1], Héthoum avait abdiqué une seconde fois (1296) en faveur de son frère Sempad; et c'est alors qu'il s'était rendu à Constantinople avec son frère Thoros.] Il y a aussi lieu de douter de la circonstance, rapportée par Sanudo, du mariage de Sembat avec une dame tartare, veu que les épistres du pape Boniface VIII[2] nous apprennent qu'il avoit espousé Isabelle, fille de Guy de Japhe, avec laquelle, non-seulement il vivoit l'an 1298, mais encore dont il avoit des enfans qui estoient chevaliers. Et d'autant que Sembat craignoit que la dispense qu'il avoit obtenue du catholique, ou patriarche d'Arménie, ne fust pas valable [comme cette dame était sa parente au troisième degré], il demanda, en cette année-là, celle du pape Boniface; qui la luy accorda. Le Lignage d'outre-mer ajoute qu'Aithon, estant sorty de prison, donna le royaume d'Arménie à son frère

Constans [ou Constantin II], à qui il devoit sa liberté, mais que, depuis, il le luy osta. Sanudo ne dit pas que Constans ait esté déclaré roy par luy; mais il convient avec le Lignage d'outre-mer, en ce qu'il escrit, qu'Aithon fit arrester Constans et l'envoya avec Sembat à l'empereur de Constantinople, auquel il en recommanda la garde[3]. Il ne faut pas douter qu'il n'ait eu de puissans motifs pour en venir à cette violence contre Constans, à qui il estoit redevable de sa délivrance. [Aithon remonta ainsi sur le trône pour la troisième fois.] Il fit ensuite couronner Léon, son neveu [1305].

Léon, IIIe du nom, roy d'Arménie[4], estoit fils de Toros et de Marguerite, fille de Hugues III, roy de Cypre. Et d'autant qu'il estoit encore tout jeune, Aithon se chargea de la régence du royaume : ce que nous apprenons d'une épistre que le pape Clément V adressa, en l'an 1306, au roy Léon, à frère Jean, de l'ordre des frères mineurs,

[1] Le connétable Sempad.

[2] Rainald. ann. 1288, nos 19, 20.

[3] Saint-Martin, *Mém.* t. I, p. 399.

[4] *Lignages d'outre-mer.* — Aithon, c. XLVI.

gouverneur d'Arménie, qui est le roy Aithon, à Oissin et Almach, oncles de Léon, par laquelle il leur donne espérance d'un prompt secours de la part des princes chrestiens, contre les Sarrazins qui attaquoient l'Arménie[1]. Cassan ou Cassian, empereur des Tartares, qui avoit succédé à Baydon, en cette principauté, continuant les erremens de ses prédécesseurs, entreprit la guerre contre les Sarrazins d'Égypte, ayant en sa compagnie les roys d'Arménie et de Géorgie, et les deffit en un lieu nommé le Cannet, l'an 1300[2]. Ces roys le suivirent depuis en cette guerre, jusques à ce qu'après le retour de Cassan, le sultan d'Égypte reprist la pluspart de ses places par trahison. Cotulossa y ayant esté envoyé, en l'an 1301, pour en chasser derechef les Sarrazins, le roy d'Arménie l'y accompagna, comme il fit encore Cassan, qui y retourna en personne, l'an 1303, où les succez de la guerre furent différens. Enfin, après la mort de Cassan, le roy estant retourné en Arménie, les Sarrazins, pour se venger de luy, firent des irruptions dans ses Estats.

Ce fut pour lors qu'Aithon rechercha le secours des princes chrestiens[3], au défaut desquels il appela les Tartares. Balargan [Bilarghou-Khan] y ayant esté envoyé avec des troupes par Carbaganda [Ald-djaptou, dit *Khodabendeh*], frère et successeur de Cassan, Aithon ne l'estant pas venu trouver avec la diligence et la promptitude qu'il eust souhaitées, ce barbare, en estant irrité comme d'un mespris, arresta Aithon et le jeune roy Léon, qui estoient arrivez en sa tente, et les fit tuer tous deux avec leur suite, en sorte qu'il ne resta [qu'une seule] personne qui en pust porter la nouvelle; ce qui arriva en l'an 1307[4].

[En cette année 1307[5], le 20 mai, Léon III avait accordé aux Vénitiens un privilége commercial, où il s'intitule «Lyon en Crist feable, roy de tote

[1] Rainald. ann. 1306, n° 13. — Wadd. eod. ann. n° 26.

[2] Aithon, c. XLI, XLVI. — Sanut. l. III, part. 13, c. VIII, X. — Nangis, *Chron.* ann. 1299.

[3] Sanut. l. III, part. 13, c. II. — Rainald. ann. 1307, n° 5.

[4] Saint-Martin, *Mém.* t. I, p. 399, 400.

[5] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 106, note 3; t. III, p. 687, 690.

- Ermenie, fils dou Christ amant et bien aorant roy de toute Hermenie, Lyon - en Crist repose des puisans et haus Ropinans... » Nous avons de la même année, 30 mai, une quittance du connétable d'Arménie[1], donnée au nom du roi, pour toutes les indemnités dues par les Vénitiens, suivie d'un état des sommes réclamées pour les dommages occasionnés par les galères vénitiennes qui s'étaient emparées de Lajazzo[2]. Cet état est sans date, mais il paraît être également de 1307.

Clément V, dans une lettre[3] au grand maître et aux chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à Rhodes, déplore les ravages des Sarrasins en Arménie et en Chypre; mais il ne parle pas de la mort récente d'un roi d'Arménie; cette lettre est donc antérieure à la mort de Léon III. Or elle est datée du 3 des ides d'août (11 août), 3e année du pontificat. Cette année est 1307, si Clément V compte les années de son pontificat du jour de son élection, 5 juin 1305[4], et 1308, s'il compte seulement depuis son couronnement, qui avait eu lieu le 14 novembre 1305. Dans tous les cas la mort du roi Léon ne pourrait être que de peu antérieure au 11 août 1307, et peut-être même faut-il la différer jusqu'à l'année suivante.]

D'autres écrivent que Balargan commit cette action[5] en haine de ce qu'Aithon ne luy avoit pas voulu mettre entre les mains l'importante forteresse de Navarzan [Anazarbe], et que, piqué de ce refus, il le fit assassiner et son neveu, en un festin où il les avoit invitez.

Quelques écrivains[6] assurent que Cassan, dont je viens de parler, espousa la fille du roy d'Arménie, en l'an 1299, et qu'il se fit chrestien par les persuasions de sa femme; ce qu'il y a sujet de révoquer en doute, veu que le moine Aithon, qui parle de luy avantageusement, n'auroit pas oublié cette circonstance.

Nous ne lisons pas si le roy Aithon fut marié, n'est que nous ajoutions foy à ce que nous apprend Estienne de Lusignan, qui escrit qu'il

[1] De Mas-Latrie, t. III, p. 683, 684.

[2] De Mas-Latrie, p. 684, 687.

[3] Sebast. Paoli, *Codice diplomat.* t. II, n° 18, p. 17, 20.

[4] *Annuaire de la Soc. de l'hist. de France,* année 1852, p. 138, 139.

[5] Loredano, *De' Re' Lusignani,* l. V, p. 233, 234; trad. française, t. I, p. 258, 259.

[6] Walsingh. *Edward.* I, p. 76, 93. — Bzovius, ann. 1299, n° 13. — *Chron. ms. franc.* finissant en 1322. — Nangis. *Chron.*

espousa Marie, fille de Hugues III, roy de Cypre. Mais, outre qu'il la confond avec Marguerite, femme du roy Toros [et que le roi Aithon, dont parle Lusignan[1] en cette circonstance, est Aithon Ier, fils du baile Constant, et non pas Aithon II, son petit-fils], la circonstance du temps auquel il vivoit peut faire croire que c'est luy qui espousa la fille de Louys d'Acre [fils du roi Jean de Brienne[2], et devenu, par son mariage], vicomte de Beaumont, qu'une ancienne généalogie[3] qualifie reyne d'Arménie. Au reste, Waddingue, en ses Annales des frères mineurs, confond imprudemment les deux roys qui portèrent le nom d'Aithon, faute d'avoir veu une généalogie exacte des roys d'Arménie. Le cavalier Loredan[4] [comme Estienne Lusignan[5]] a pareillement confondu le roy Aithon avec Aithon, seigneur de Curco [Gorigos], qui estoit une place forte sur la frontière d'Arménie[6] et le rivage de la mer qui regarde la pointe de l'isle de Cypre. Car cet Aithon, lequel ayant esté chassé de l'Arménie comme séditieux et brouillon, en l'an 1305, se retira en l'isle de Cypre, où il gagna les bonnes graces d'Alméric, prince de Tyr, qui gouvernoit ce royaume, après en avoir chassé le roy Henry, son frère, estoit cet Aithon[7] dont nous avons l'histoire, qui s'y qualifie seigneur de.Curch (Gorigos), et escrit qu'en cette mesme année[8], après s'estre trouvé en toutes les expéditions militaires des roys d'Arménie contre les Sarrazins, et avoir conversé avec les Tartares qui estoient alliés de ces roys, [il] prit congé du roy Léon III, et se retira en l'isle de Cypre, où il se fit religieux de l'ordre de Prémonstré[9], au monastère d'Épiscope [Piscopi], qu'Estienne de Lusignan[10] nomme de la Paix. Il est sans doute qu'il estoit proche

[1] Étienne de Lusignan, *Généalogie des rois d'Arménie*, fol. 30 v° et 31.

[2] Moréri, *Dictionnaire historique*, art. *Brienne*.

[3] Nous ne pouvons dire quelle est cette ancienne généalogie que Du Cange ne désigne par aucune indication précise, ni quelle est cette fille de Louis d'Acre, mariée à un roi d'Arménie.

[4] *De' Re' Lusignani*, l. IV, c. v.

[5] Ét. Lusignan, *Généalogie des rois d'Arménie*, fol. 31 et v°.

[6] Froissart, vol. III, c. XXII.

[7] Aithon, in præfat.

[8] Aithon, c. XLVI.

[9] Lepaige, *Biblioth. Præmonstr.* p. 588.

[10] Étienne de Lusignan, *Généal. des rois d'Arménie*, fol. 31 et v°.

parent de ce roy, comme il escrit lui-mesme; mais l'on ne peut pas remarquer, de ses escrits, si ce ne fut de son chef ou par alliance; car ceux qui ont avancé qu'il estoit neveu du roy d'Arménie l'ont fait sans aucun fondement. Quelques-uns[1] le font fils d'une sœur du roy Aithon I[2], peut-estre que cet Aithon fut père d'Oissim, comte et gouverneur de Churc ou de Curico, l'un des principaux barons d'Arménie, qui vivoit sous le règne de Léon IV[3].]

Oissim [Ochin ou Auchin][4], appelé par quelques-uns Chioyssin, ou plutôt Chir Oyssin [Κὺρ Οἴζιν], succéda à son frère Aithon et à son neveu Léon, au royaume d'Arménie, auquel il fut appelé par les barons. D'abord Balargan[5], ensuite de la mort des deux roys, assiégea la forteresse de Navarzan [Anazarbe]; mais, faute de vivres, il fut contraint d'abandonner le siége et de se retirer en Tartarie. Il [Ochin] favorisa le party d'Alméric, prince de Tyr, son beau-frère, durant les divisions du royaume de Cypre, en faveur duquel il tint le roy Henry [II], frère de ce prince, prisonnier dans le chasteau de Lambron, après avoir esté chassé de ses Estats par son frère. [En 1310, Ochin intervint pour ménager un nouvel accord entre Henri II et Amauri ou Alméric[6];] mais Alméric estant décédé, il se fit un échange des personnes de Henry et d'Isabelle, veuve d'Alméric. Cela n'apaisa pas toutefois la rancune et la division qui resta entre ces deux roys; pour raison de laquelle Oyssim offrit de se soumettre au pape Clément V, en l'an 1311[7].

[1] Labbe, *Abrégé royal de l'alliance chron.* t. I, p. 363.

[2] Sur quel fondement *L'Art de vérifier les dates* (*Rois d'Arménie*, Léon II, not.) le fait-il fils de Sembat, frère du roi Aithon I? Voir aussi ce qu'en a dit Lepaige (*Biblioth. Præmonstr.* p. 306, 307, 588).

[3] Cf. sur l'historien Aithon, *Haytonus monachus* (Hethoum), le Tableau généalogique de la famille des Héthouniens, princes de Lampron. On y voit qu'il était petit-cousin du roi Héthoum I[er], par une cousine de ce dernier, mariée à sire Adam de Gastim, baile d'Arménie.

[4] *Regist. Vatic.* Clement. V, pp. ep. 771, 774, apud Wadding. ann. 1311, n° 2, et in reg. p. 42, n° 27.

[5] Loredano, l. V, p. 235; trad. française, t. I, p. 260.

[6] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 111, 113, 115.

[7] Rainald. ann. 1311, n° 77.

[Il semble que le roi d'Arménie[1] avait eu quelques démêlés avec les chevaliers de Rhodes, puisque le pape Jean XXII écrivit à ceux-ci (1318, 5 mai) de vouloir bien protéger et assurer le retour d'une ambassade que le roi lui avait envoyée, pour plusieurs motifs non spécifiés, et, en particulier, pour régler les intérêts de l'ordre, relativement à ses possessions en Arménie.]

Ayant eu aussy à démesler, et estant entré en guerre avec le roy de Sicile[2], en l'an 1319, le pape Jean XXII moyenna une tresve, et enjoignit, l'année suivante, aux ambassadeurs de Gènes, de conclure une ferme paix entre eux; en laquelle année [1320], Oissim mourut. Il fut encore attaqué par les Sarrazins[3], qui coururent son pays, ce qui l'obligea, en l'an 1317[4], d'implorer le secours des princes chrestiens.

[Ochin, avant d'être roi[5], était connétable du royaume et prince de Gantchi. Dans une liste de grands personnages du royaume d'Arménie[6], il est appelé *Hoissinus de Alticovanta*[7], *genere Ruppinorum, Armenie rex.*

Ochin montra un grand zèle pour la réunion de l'Église d'Arménie avec l'Église romaine. Ce fut par ses soins et en sa présence que se tint, en 1316, le concile d'Adana, où l'on confirma les décrets du concile de Sis, tenu en 1307, pour le même objet[8].]

Il avoit espousé Jeanne[9], appelée par quelques-uns Irène [ou Anne], fille de Philippe de Sicile, prince de Tarente, de laquelle il eut deux fils : Léon, roy d'Arménie, et un autre, lesquels il laissa en bas age.

Léon ou Livon IV, [comme roi, V^e^] du nom, succéda à son père au

[1] Sebast. Paoli, *Codice diplomat.* t. II, p. 67, n° 48.

[2] Rainald. ann. 1319, n° 17; 1320, n°s 47, 48.

[3] Rainald. ann. 1319, n° 17.

[4] Rainald. ann. 1317, n° 35; 1320, n° 21.

[5] Saint-Martin, *Mém.* t. I, p. 400.

[6] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 692.

[7] Cf. *Archivo storico italiano*, appendice, n° 29; Firenze, 1853, in-8°, p. 371, n° 4 et note.

[8] *L'Art de vérifier les dates : Concils: Rois d'Arménie.* — Clemens Galanus, *Conciliatio ecclesiæ Armenæ cum Romana*, c. XXVIII, XXIX, p. 422, 479.

[9] Rainald. ann. 1318, n° 17. — Giov. Villani, l. IX, c. CXLVIII. — Wadding. ann. 1317, n° 49; 1322, n° 70.

royaume d'Arménie[1]. Et d'autant qu'il estoit fort jeune lorsqu'il mourut, sa mère prit le gouvernement en main[2], et, pour s'appuyer de quelque personne puissante, elle espousa le seigneur de Layco ou de Layasso [Lajazzo, Laïas ou Aïas], oncle du roy, sans aucune dispense du pape. [Ce seigneur était Ochin[3], comte de Gorigos.] Les barons du royaume furent mal satisfaits de ce mariage, contracté contre les formes et entre des personnes si proches, dont la reyne n'en fit qu'une raillerie, disant que la première femme qui pécha en fut quitte pour demander pardon.

Ce discours les irrita encore davantage et causa de la division dans l'Estat; laquelle donna occasion au sultan de Babylone[4] de faire une irruption dans l'Arménie avec plus de trente mille chevaux, où il fit un grand nombre d'esclaves, dont il en fit mourir plusieurs. Il y prit encore presque toutes les places, à la réserve de celles qui estoient situées dans les montagnes, près desquelles s'estant approché, il fut deffait dans les détroits par les Arméniens, qui estoient en petit nombre: ce qui arriva au commencement de l'an 1322[5]. Henry, roy de Cypre, quoique d'ailleurs mal satisfait des Arméniens, envoya en cette occasion du secours au roy Léon, et s'attira par ce moyen les troupes de ces infidèles dans ses terres. D'autre part, Boyssethan [Abousaïd], empereur des Tartares, à la suscitation du pape Jean XXII, envoya vingt mille chevaux au secours de Léon, et obligea le sultan d'abandonner l'Arménie comme un pays qui relevoit des Tartares et leur estoit tributaire[6]; ayant moyenné un accord et un traité en l'an 1323, par lequel la paix fut conclue entre eux pour quinze ans, moyennant que le roy d'Arménie s'obligeroit de payer chaque année 50,000 florins au sultan. La paix fut aussy arrestée en la mesme année entre Léon et le roy de Cypre. Mais celle qui avoit esté faite avec le sultan subsista peu

[1] Rainald. ann. 1323, n° 13; 1320, n° 48. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 726, 727.

[2] Villani, *loco citato*.

[3] Saint-Martin, *Mém.* t. I, p. 204, 400.

[4] Michas Mad. de Barbazanis, *Hist.* c. XV.

[5] Rainald. ann. 1322, n° 33 et seq.

[6] Rainald. ann. 1323, n°s 4, 7, 10. — Wadd. ann. 1322, n° 70; ann. 1323, n°s 18, 20.

de temps, comme on peut assez reconnoistre des extrémitez où Léon se trouva depuis l'an 1324 jusques en l'an 1341[1]; pendant lequel temps l'histoire remarque qu'il se donna une sanglante bataille en Arménie, en la plaine de Lyas ou de Layasso[2], le jour de Sainte-Catherine, l'an 1330, entre les chrestiens et les infidèles, où Cassan, roy de Tarse, demeura sur la place avec cinquante-huit mille des siens, les chrestiens en ayant perdu sept mille.

[En même temps des divisions agitaient l'intérieur de la famille royale, et ajoutaient aux maux du pays. En 1330[3], Léon V se brouilla avec Ochin, son tuteur. Soutenu par les Lusignans, il le vainquit, le mit à mort, ainsi que beaucoup d'autres grands du royaume d'Arménie, et donna leurs biens à des Latins qui l'avaient secouru; ce qui augmenta le mécontentement et la haine de ses compatriotes. Il avait même, dans un accès de fureur, fait mourir sa femme, si l'on en croit les bruits qui coururent alors et que les chroniqueurs ont enregistrés.]

Toutes ces grandes secousses firent que Léon ne cessa pas d'importuner les princes chrestiens par ses ambassadeurs, pour avoir du secours. Et ce fut alors que le roy Philippes de Valois lui donna une somme de 10,000 florins d'or de Florence, pour servir à la garde de ses chasteaux, par des lettres dont voicy la coppie, tirée d'un registre de la Chambre des comptes de Paris[4].

«Philippes, par la grace de Dieu, roy de France, à nos amés et «féaus les gens de nos comptes et nos trésoriers à Paris, salut et di«lection.

«Pour ce que nostre tres-chier cousin, le roy de Arménie, Nous a «seguefié que les Sarasins de par de là le guerroient efforciement, nous

[1] Sanut. ep. 1, 4, 5, 8. — Rainald. ann. 1324, n[os] 42, 43; ann. 1330, n° 43; ann. 1331, n° 30; ann. 1332, n[os] 12, 24, 25; ann. 1334, n° 12. — Wadding. ann. 1341, n[os] 1, 2.

[2] H. Knighton, p. 2559.

[3] Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie*, t. I, p. 204, 400, 401.

[4] Mémorial de la Chambre des comptes, coté B, fol. 17; communiqué par M. d'Hérouval. — *L'Art de vérifier les dates : Rois d'Arménie*, Livon IV.

« volans li faire aide pour ce qu'il puisse miex garder ses chatiaux et « son pays et résister aux dis Sarasins, si que le dit pays d'Arménie, « qui est pays convenable, si comme lon dit, à recevoir nous et nos « gens, se nous nous y transporterons pour le saint voiage d'outre-mer « dou quel faire, Dieu aidans, nous avons grant dévotion et désir, soit « retenu et ne puisse estre prins ou grevé par les Sarasins mescreans, « avons donné au dit roy et donnons de grace especiale par ces lettres « diz mille florins d'or de Florence, pour estre convertis en la garde « des dis chatiaus et pays; les quels nous volons qui li soient paiés, ou « à son certain mandement, en trois ans: si vous mandons que les diz « mille florins dessus dis, vous li assenés sur aucunes de nos receptes: « et mandés à noz receveurs sur les qués vous les assenerés, qui les « paient au certain mandement dou dit roy, en trois ans prochains ve« nans, à deus termes en l'an, c'est assavoir à Noël et à la Saint-Jehan, « le premier terme en commençant à Noël prochain venant; et nous « volons et vous mandons que iceus diz mille florins ainsi paiés, vous « aloés ez compte des diz receveurs qui les paieront en vous raportant « les lettres par quoi vous les y aurés assenés, et quittance de ceuls qui « les recevront pour le dit roy, qui auront de li pouvoir de recevoir. « Donné à Paris, le 11[e] jour de juign, l'an de grace mil ccc trente « deux.

« Collatio hujus transcripti facta fuit in camera compotorum, tertia « die julii, anno Domini m° ccc xxx ii°, cum originali signato sic :

« *Par le Roy*, à la relation de Vous, de Martin de Essars, de mons. « Guy Chevrier, et des tresoriers. Ja. de Boulay, per me J. de Noeriis, « et me J. Aquilæ. »

Ensuite de ces grandes secousses[1], le pape publia en faveur de ce roy une croisade pour la deffence du royaume d'Arménie contre les infidèles. Le roy de France, qu'il vint visiter à cet effet, prit la croix, et les autres princes luy donnèrent espérance de secours; mais il ne s'effec-

[1] Giov. Villani, l. XII, c. xi.

tua rien de ces beaux projets, de sorte que Léon fut obligé de retourner en Arménie, où il fut attaqué derechef par les Sarrazins; ce qui réveilla la haine de ses peuples contre luy, aigris d'ailleurs de ce qu'il sembloit les négliger, s'attachant par trop aux coutumes et aux mœurs des Latins, ayant toute sa maison composée de gentilshommes de cette nation, à cause de sa femme. Et cette haine alla si avant qu'ils l'assassinèrent en l'an 1344, selon Villani].

[Ce prince, en 1332 [1], avait cédé à l'ordre des chevaliers de Rhodes deux châteaux ou places fortes qu'il ne pouvait plus défendre contre les Turcs. En 1333 [2], 10 novembre, il accorda aux Vénitiens un privilége commercial, où il se dit fils d'Oissin, *potens et sublimis de Rubinis*. L'acte est signé de son chancelier Jean, et le nom du roi, *Leo, rex omnium Hermenorum*.]

Il avoit espousé, dès l'an 1329 [3], Éléonore, nommée encore Constance, fille de Frédéric, roy de Sicile, pour lors veuve de Henry II, roy de Cypre. Pierre, comte de Ribagorce, frère du roy d'Aragon, l'avoit recherchée en mariage en mesme temps, mais il ne put obtenir la dispense du pape. Il est probable qu'il n'en eut point d'enfans. Villani dit qu'il avoit pour femme, lorsqu'il fut assassiné, la fille du prince de Tarente et de la Morée, nièce de Robert, roy de Naples, et que, par cette alliance et l'amitié qu'il tesmoigna pour sa femme, il se conforma aux mœurs et aux coutumes des Latins, laissant celles des Arméniens, et retenant à sa solde de la cavalerie et de l'infanterie latine, ce qui augmenta la haine de ses peuples et causa en quelque façon le dessein qu'ils prirent de s'en défaire.

[Depuis le règne d'Héthoum Ier jusqu'à la mort de Léon V, Du Cange s'accorde avec les auteurs modernes de l'histoire d'Arménie pour la succession et la généalogie des rois; mais à partir de l'avénement des rois Lusignans jusqu'à la mort du dernier roi Léon VI, l'histoire redevient incertaine, et les auteurs varient pour l'ordre et la parenté de ces souverains. Sans rappeler ici, pour les discuter, les systèmes divers proposés par Labbe [4] dans ses tableaux du Lignage d'outre-mer, par Étienne de Lusignan, qui en présente deux différents

[1] *Codice diplom.* t. II, p. 81, 82, n° 64.
[2] De Mas-Latrie, t. III, p. 726, 727.
[3] Rainald. ann. 1329, n°s 88, 91.
[4] Labbe, *Abrégé, etc.* t. I, p. 364.

dans ses Généalogies[1] et dans son Histoire de Chypre[2], par le père Anselme[3], etc. nous renverrons le lecteur au 3e tableau généalogique de M. Dulaurier, intitulé : *Souverains de la Petite Arménie, 3e branche, Lusignans.* Ce tableau contient tout ce que l'on peut savoir par l'étude et la comparaison des divers documents que l'on a obtenus jusqu'à présent.

Alméric ou Amauri, frère de Henri II, roi de Chypre, connétable du royaume, prince de Tyr, avait épousé Isabelle d'Arménie, sœur des rois Héthoum II, Thoros III, Sempad, Constantin II et Ochin. Il en eut trois fils, Henri, Jean et Guy, dont les deux derniers, après la réconciliation de leur oncle Henri II avec leur mère Isabelle et le baile Ochin (1322), passèrent en Grèce, où ils se firent remarquer par leur bravoure.

A la mort de Léon V (1342), les barons d'Arménie confièrent la régence à Jean de Lusignan, et, quelque temps après, l'élurent pour roi. Jean, en montant sur le trône, prit le nom de Constantin III, et fut couronné dans la ville de Sis. Ce prince régna à peine un an, et fut tué par les barons irrités, qui lui reprochaient ses préférences et sa partialité pour les Latins. Son frère Gui, élu à sa place (1343), périt lui-même, deux ans après, victime d'une pareille révolution (1345).

Les barons placèrent ensuite sur le trône un prince nommé Constantin IV, fils de Baudouin, maréchal d'Arménie. On ne sait à quel degré il appartenait à la famille des Lusignans. Il mourut en 1363, après avoir repoussé en plusieurs rencontres les Égyptiens. Il avait eu deux fils, Léon et Ochin. Il n'est pas prouvé que Léon VI ne soit pas le premier des deux.

Suivirent plusieurs années d'anarchie. En 1368, Pierre Ier, roi de Chypre[4], fut élu roi d'Arménie; il mourut en 1369. Alors la couronne fut donnée à Léon VI, ou Livonet, prince de la famille des Lusignans, mais dont on ignore la filiation. Son avénement peut être rapporté avec assez de probabilité à l'année 1365. Ce prince mourut en 1393, ayant été le cinquième roi latin et le dernier souverain de la Petite Arménie.

Maintenant reprenons en détail, dans le texte de Du Cange, les règnes des cinq derniers rois, selon l'ordre où il les a placés.]

[1] *Généalogie des roys d'Arménie*, fol. 32 v°, 34 v°.

[2] *Histoire générale de l'isle de Cypre*, fol. 153.

[3] *Hist. généalog. des maisons de France*, t. II, p. 606.

[4] Voir plus loin, aux articles de Draco et de Pierre Ier.

Guy de Lusignan fut appelé à la couronne d'Arménie par les peuples[1]. Il estoit[2] alors en la cour d'Andronique Paléologue le Jeune, empereur de Constantinople[3], sous lequel il eut plusieurs beaux emplois dans les commandemens d'armées et les gouvernemens des places, et sous Jean[4], son fils. Cantacuzène, qui parle de luy en divers endroits de son histoire, le nomme[5] Σὺρ Γήs τε Λεξίανο [Συργὴs Ντελεξιάνο. ou Ντελενουσίαν], c'est-à-dire « sire Guy de Lusignan, » et dit formellement qu'il estoit fils du roy de Cypre[6], c'est-à-dire d'Alméric de Lusignan, prince de Tyr, qui s'empara du gouvernement du royaume de Cypre sur le roy Henry II, son frère, [et] qui avoit espousé Isabelle, fille de Léon II [lisez III], roy d'Arménie. Ce que Cantacuzène fait assez connoistre, écrivant que le sire Guy de Lusignan estoit cousin germain d'Andronique le Vieil [*lisez* le Jeune], par la mère de cet empereur [Ricta, Marie ou Xène], qui estoit pareillement fille de Léon II[7]. Il est probable que les enfans d'Alméric, après sa mort et le restablissement du roy Henry, furent obligés de se retirer de Cypre, et que ce fut pour cela que Guy alla en la cour de Constantinople.

Nicéphore Gregoras[8], en la seconde partie de son histoire, escrit qu'au temps que l'empereur Andronique le Jeune mourut [ann. 1361], il estoit gouverneur de la ville de Serres et des autres petites places jusques à Christopoli, estant en la cour de Constantinople depuis vingt-quatre ans, où il avoit esté appelé d'Arménie par la sœur de son père, sçavoir par l'impératrice [Ricta], mère du jeune Andronique, empereur, où il espousa la cousine germaine de Jean Cantacuzène, depuis empereur, avec laquelle il vécut longtemps sans en avoir eu d'enfans, et, après son décez, il se remaria avec la fille de Sigianès[9], qui estoit fils d'un autre Sirgianès, originaire de Comanie, qui se retira en la

[1] Cantacuz. l. III, c. XLIX.

[2] Cantacuz. l. III, c. XLVIII, XLIX.

[3] Cantacuz. l. I, c. LVI; l. III, c. XXXI.

[4] Cantacuz. l. III, c. XXXVII, XXXVIII, XLI.

[5] Cantacuz. l. I, c. LVI; l. III, c. XXXI.

[6] Cantacuz. l. III, c. XXXI.

[7] Du Cange, *Famil. Byzant.* p. 236.

[8] Gregoras, l. I, c. XXI; ou bien l. XII c. XV.

[9] Ce nom devrait être écrit ici comme dans la ligne suivante. Il semble être une altération de *sir Gian* (Jean).

cour de Constantinople, [et] dont il eut des enfans. Il ajoute qu'estant à la cour de Constantinople il véeut toujours à la manière des Arméniens, lui donnant le nom de Gim.

Tant y a qu'il fut appelé à la succession de la couronne d'Arménie, comme l'héritier le plus apparent à cause de sa mère. [On vient de voir que Gui fut le successeur et non le prédécesseur du roi Constant ou Constantin III.]

Je ne lis rien de particulier de ce qui s'est passé sous son règne, sinon que, d'abord qu'il fut parvenu au royaume [1], il envoya les archevesques de Mascare et de Trebesonce [Trébizonde], Daniel, frère mineur, et Grégoire de Sargen, chevalier, ses ambassadeurs, au pape Clément VI, pour luy prester obéissance, et l'assurer qu'il feroit tous ses efforts pour arracher et extirper les opinions erronées qui s'estoient glissées de longtemps parmy les Arméniens; à quoy le pape l'invita particulièrement par la lettre qu'il luy écrivit en l'an 1344. Le pape y envoya mesme deux ans après, à cet effet, les évesques de Caiche et de Corone, de l'ordre des frères mineurs. Mais il mourut incontinent après. Car, en l'an 1347, Constans, que je crois avoir esté son fils, tenoit le royaume d'Arménie. [Ce Constans, qui régnait en 1347, était Constantin IV.] Il eut encore une fille, qu'il accorda à Manuel Cantacuzène, fils de Jean Cantacuzène [2], grand domestique et depuis empereur, durant qu'il estoit à la cour de l'empereur Andronique.

Constans [ou Constantin IV], estant parvenu au royaume d'Arménie, envoya, en l'an 1347 [3], Constans, chevalier, son ambassadeur, au pape Clément VI, à Philippes de Valois, roy de France, et à Édouard III, roy d'Angleterre, pour leur demander du secours contre les infidèles. Nous ne lisons rien des actions de ce prince, mais seulement qu'il eut pour successeur Constantin, sans que nous sçachions s'il estoit son fils ou son frère.

[1] Wadding. ann. 1344, n°s 1, 2; ann. 1346, n°s 1, 2, 3.

[2] Du Cange, *Famil. Byzant.* p. 260.

[3] Wadding. ann. 1347, n° 3.

Constantin estoit roy d'Arménie en l'an 1349[1], en laquelle année Jean Scherlat fut éleu archevesque de Pise, l'histoire remarquant que n'ayant que le titre de diacre et d'éleu de Corone, il fut envoié avec Antoine, évesque de Caiche, en qualité d'ambassadeur, vers ce roy. En l'an 1351[2], le pape Clément VI l'invita, par une lettre qu'il luy écrivit, de joindre ses soins à extirper les erreurs des Arméniens, et, pour l'y porter davantage, il luy promit du secours contre ses ennemis, et lui fit tenir à cet effet 6,000 florins.

Ce fut de son temps que les Arméniens, se voyant pressez par les infidèles, eurent recours à Pierre, roy de Cypre, lequel leur envoya Robert de Tolose, chevalier anglois; puis, avec une armée navale de cinquante galères, assisté encore des chevaliers de Rhodes et des Catalans, vint mettre le siége devant Satalie et l'enleva; et enfin obligea les petits seigneurs de la Cilicie de luy payer tribut; ce que le cavalier Loredan[3] rapporte à l'an 1362 [et au règne de Lionnet en Arménie]. Quelque temps après, les Turcs de Caramanie estant venus assiéger Curcho, le mesme roy de Cypre y envoya le prince son frère, le seigneur de Tyr, le séneschal de Cypre, et Philippes, duc de Brunswic, avec dix galères et quatre vaisseaux de guerre, qui obligèrent les Turcs de se retirer avec perte. Ce que le mesme auteur rapporte à l'an 1366[4].

Il avoit espousé Marie, laquelle estoit veuve de luy en l'an 1372[5]. Les épistres[6] du pape Grégoire XI [d'après les dates, il paraît qu'il s'agit plutôt, dans les lettres de Grégoire XI, de Marie, femme de Léon VI: on la croyait veuve depuis la disparition de son mari] la qualifient nièce de Philippes, empereur de Constantinople[7], et de Jeanne, reyne de Sicile, ce qui pourroit faire présumer qu'elle estoit fille de la reyne

[1] Ughelli, *Arch. pisan.* n° 58.

[2] Wadding, ann. 1351, n° 2.

[3] Loredano, l. VII, p. 352, 353; trad. franç. t. I, p. 487-489.

[4] Lorédano, l. VII, p. 374, 375; trad. franç. t. I, p. 411-413.

[5] L'auteur confond ici Constantin IV avec Léon VI; c'est ce dernier souverain qu'il faut sous-entendre dans tout ce qui va suivre.

[6] Wadding, ann. 1372, n° 25, 26, 27.

[7] Fils de Catherine de Valois et de Philippe, prince de Tarente, empereur titulaire de Constantinople. (Du Cange, *Histoire de Constantinople sous les empereurs français*, p. 308.)

Irène, sœur de l'empereur Philippes, qui fut mariée deux fois, comme j'ay remarqué[1], et peut-estre de son second mariage, ou bien du roy Léon IV. Quoi qu'il en soit, cette princesse, estant veuve et se voyant attaquée de tous costez par les Turcs, eut recours au pape pour luy demander du secours, et pour emploier son entremise envers les princes chrestiens. Elle lui envoia, à cet effet, Jean, de l'ordre des frères mineurs, archevesque de Sitie [Sis, capitale de l'Arménie], son ambassadeur. Le pape, ayant appris par sa bouche le péril où estoit le royaume d'Arménie, escrivit aussytost à l'empereur Philippes, à la reyne de Naples, au prince d'Antioche, gouverneur de Cypre, aux ducs de Venise et de Gènes, et au grand maistre de l'Hospital, et les conjura de se joindre ensemble pour se bander contre l'ennemy commun de la chrestienté; et sur les propositions que l'archevesque luy fit qu'il seroit à propos que la reyne s'alliast à quelque prince puissant de l'Occident, il jeta la veue sur Othon de Brunswich, cousin de Jean, marquis de Montferrat, dont il avoit conduit les armées, et qui, d'ailleurs, estoit allié au roy de Cypre, lequel, quoyqu'il portast le titre de duc, ne jouissoit pas toutefois de ce duché, qui appartenoit à son aisné, et n'avoit aucuns biens, estant au reste en réputation de valeur et de conduite[2]. Mais ces propositions n'eurent point d'effet, et Othon espousa depuis Jeanne, reyne de Naples.

L'histoire est fort incertaine en cet endroit, car, quoyqu'il soit indubitable qu'il y eut un autre roy d'Arménie entre Constantin et Léon, qui mourut à Paris, son nom ne paroist pas avec certitude dans les auteurs. Ce dernier roy estant qualifié *quint roy latin* dans son épitaphe, il faut qu'il y ait eu quatre roys qui n'estoient pas originaires d'Arménie, mais issus de familles latines, qui l'aient précédé, dont le premier fut Guy de Lusignan, le second, Constans, le troisième, Constantin, et le quatrième fut le prédécesseur de Léon V; car tous les autres furent de race arménienne.

[1] Du Cange, *Hist. de Constantinople sous les empereurs français*, p. 259, 308.

[2] *Vita Gregorii XI, papæ*, p. 210.

X... roy d'Arménie après Constantin, est nommé Léon ou Livon par Estienne de Lusignan[1] et Loredan[2], qui le confond imprudemment avec Léon, qui mourut à Paris. L'un et l'autre semblent convenir que Léon, prédécesseur du dernier, ayant perdu tous ses Estats, qui luy avoient esté enlevez par les Turcs, tomba en la puissance de ces infidèles, qui le firent mourir avec sa femme et son frère. Loredan ajoute que ces barbares le firent empoisonner, n'ayant pu le persuader d'embrasser leur religion. D'autres disent qu'ils le firent mourir, sur l'avis qu'ils eurent qu'il avoit traité avec quelques marchands sarrazins pour se sauver de leurs mains[3].

Quoy qu'il en soit, il y a peu de certitude quant au nom de Léon, qu'ils donnent à ce prince. Je me persuaderois plustost qu'il se nommoit Drago, duquel nom quelques monnoyes d'argent de la grandeur d'un teston, et un peu plus pesantes, nous représentent un roy d'Arménie chrestien qui ne peut estre que le prédécesseur de Léon V [VI]. Il y en a deux dans le cabinet du roy, dont la première a d'un costé une sainte à demy-corps, les bras étendus, le chef diadémé à la façon des saints, et pour inscription, en lettres gothiques, DRAGO REX ARMEN. Le rond de l'autre costé est party; au premier est un dauphin en pal; au second est une femme de profil, à demy-corps, échevellée, regardant le dauphin; et pour devise ces mots : MONE[T]A MACRI CHIO[4]. L'autre monnoye a, d'un costé, une teste d'homme sans barbe, en forme de buze, avec un manteau, et une main qui tient un globe; et pour légende : DRAG. REX ARM. AGAPI. Le revers est semblable à l'autre.

[1] Ét. de Lusignan, *Généal. des rois d'Arménie*, fol. 33 et v°: — *Hist. de Chypre*, fol. 153 et v°.

[2] Loredano, t. IX, p. 519, 520; trad. franç. t. II, p. 113, 114.

[3] Lusignan place ici deux rois du nom de Livon, le neveu et l'oncle. Ce dernier, en succédant à son neveu, aurait épousé Irène, sa veuve. Du Cange lui-même en parle dans son *Hist. de Constantinople sous les empereurs franç.* p. 239, d'après Giov. Villani, *Istor.* l. IX, c. cxlviii. Mais Villani a confondu ces deux princes, en supposant qu'ils ont existé, avec Léon V, et son oncle et tuteur Ochin, qui épousa sa mère. (Voir plus haut, p. 141.)

[4] Cette médaille, qui existe au cabinet de la Bibliothèque impériale, n'a absolument aucun rapport avec les pièces arméniennes.

tant par les figures que pour l'inscription, sauf que la teste du dauphin ressemble à la teste d'une femme. Ce nom de Drago estoit fort commun en ce siècle-là, et particulièrement parmi les Dalmates[1].

[A la place de ce prétendu roi Draco, des autorités plus certaines présentent PIERRE Ier, roi de Chypre. Ce prince, appelé au trône d'Arménie par les barons du royaume[2], fatigués de l'anarchie qui suivit la mort de Constantin IV, prit possession, au moins par le titre, en septembre 1368, comme nous l'apprend Guillaume de Machaut; et le témoignage de cet écrivain est confirmé par une médaille de «Pierre, roi de tous les Arméniens.»]

LÉON DE LUSIGNAN V [comme roi, VIe] du nom [, était, selon des rapports dignes de foi[3], fils d'un roi et d'une impératrice grecque. Il] estoit roy d'Arménie lorsque les Tartares ou les Turcs se rendirent maistres de ce royaume[4], en ayant enlevé toutes les places, à la réserve de celle de Curcho, que les Génois, qui la gardoient, deffendirent longtemps contre ces infidèles. Dorronville[5] semble dire que son royaume luy fut enlevé par le sultan d'Égypte.

[Il serait inutile de répéter ici ce que Saint-Martin[6] a dit sommairement des événements de son règne, et de son impuissante résistance aux attaques incessantes des sultans d'Égypte. Nous rappellerons seulement que sa capitale, Sis, fut prise et brûlée en 1371; que lui-même se réfugia dans des montagnes inaccessibles, et qu'en 1373, au moment où, sur le bruit de sa mort, sa femme, Marie, allait épouser Othon, duc de Brunswick[7], il reparut tout à coup. Mais les ravages continuèrent : ses villes, ses châteaux furent tous pris et brûlés; et lui-même, renfermé dans la forteresse de Gaban avec sa femme, sa fille et Schahan, prince de Gorigos, son gendre, après avoir soutenu un siége de neuf mois, se rendit prisonnier en 1375. Léon fut conduit, avec sa famille, à Jérusalem, puis au Caire, où il resta captif six ans. En 1380 (3 septembre), Pierre IV, roi d'Aragon[7], écrivit en sa faveur au sultan d'Égypte, et, en même

[1] Jo. Lucius, *De regno Dalmat.* passim.

[2] De Mas-Latrie, *loc. cit.* t. II, p. 309-311.

[3] *Chron. de Charles VI*, t. I, p. 320, 321.

[4] Froissart, vol. III, c. XXI, XXII.

[5] Dorronville, *Vie de Louys III, duc de Bourbon*, c. LXXXV.

[6] Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie*, t. I, p. 401-403. — *Biographie univers.* t. XXIV, p. 146, 147.

[7] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 759 et note 1; p. 760; copies extraites des archives de Barcelone.

temps, à l'amiral du sultan, pour l'intéresser à la délivrance du roi. En 1381, Léon obtint sa liberté par la médiation de Jean I[er], roi de Castille. Mais il avait perdu son royaume sans retour.]

Tant y a qu'en estant chassé[1] il vint premièrement en Cypre, puis passa en Italie [ensuite en Espagne, où il confirma aux habitants de Madrid[2] (1389, 19 octobre), dont le roy Jean I[er] lui avait concédé la souveraineté (1389, 2 octobre), leurs priviléges, droits et coutumes] et de là en France, en la cour du roy Charles V, duquel il fut fort bien reçu. Le temps de son arrivée est rapporté par plusieurs à l'an 1385; mais l'Histoire de Charles VI semble dire que ce fut deux ans auparavant [ou seulement en 1384[3]].

Durant son séjour en France, il fit ses efforts pour obtenir du secours et pour engager les princes chrestiens à son restablissement; et d'autant que la guerre estoit entre les François et les Anglois, qui pouvoit causer quelque refroidissement de leur part[4], il travailla à moyenner une paix entre les deux princes, et vint, à cet effet, en Angleterre, l'an 1386, trouver le roy Richard II, qui tenoit sa cour à Eltham; mais ce fut sans effet. Le roy ne laissa pas de luy faire grand accueil; et, outre plusieurs présens qu'il luy fit, il le gratifia d'une pension de mille livres par an, ce qu'il fit à l'exemple du roy de France, qui luy en accorda une de six mille, qui estoit à raison de cinq cens francs par mois : ce qui est tesmoigné par Froissart[5] et quelques comptes de l'an 1385. Il luy accorda encore, pour sa demeure, l'hostel de Saint-Ouyn, près de Saint-Denys. Il eut aussy plusieurs pensions des autres princes chrestiens; en sorte que Thomas de Walsingham dit qu'il posséda plus de biens que lorsqu'il estoit roy, et qu'il fut plus heureux en sa fuite et en son exil qu'il ne fut en son royaume. Enfin, après avoir demeuré en cette cour l'espace de dix ans, il finit ses jours à Paris, l'an 1393[6], et

[1] Ét. de Lusignan, p. 152 b.

[2] Gonzalès Davila, *Teatro de las grandezas di Madrid*, p. 152-156.

[3] *Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. I, l. IV, c. v, p. 320-327.

[4] Walsingh. an. 1386, p. 321-325.

[5] Froissart, vol. III, c. XXIII.

[6] *Hist. ms. Caroli VI*, an. 1393, t. II l. XIV, c. XIV, p. 112. — Dubreuil, *Antiq de Paris*, p. 913.

fut inhumé en l'église des Célestins, à costé du grand autel, où il est représenté en marbre blanc, vestu d'un manteau royal, la couronne non fermée en teste, le sceptre en la main, couché tout de son long sur un tombeau de marbre noir, enchassé dans le mur sous une arcade, avec ces deux inscriptions; la première, qui est en peinture, a ces mots :

ci gist lyon·roy darmenie·priez dieu pour luy·

Et plus bas, en lettres gravées :

ci gist tres noble excellent prince lyon de lizingnen
quint roy latin du royaume darmenie
qui rendi lame a dieu a paris
le xxix jour de novembre lan de grace mil trois cens quatre vingts treize·

Ses armes y sont représentées *d'Arménie, parties de Hiérusalem, et tiercées de Lusignan.* L'Arménie est *d'or, au lyon couronné de gueules, brisé sur l'espaule d'une croisette d'or.*

[Ce tombeau, que l'on a vu pendant vingt ans au musée des Monuments français, est maintenant dans l'église de Saint-Denis. Il a été représenté dans la Statistique monumentale de Paris, par M. Albert Lenoir[1].]

L'Histoire de Charles VI[2] remarque qu'il mourut fort chrestienne-

[1] *Statistique monument. de Paris,* 29e livraison, *Célestins,* 14e planche. — Hurtaut. *Dictionnaire de Paris,* t. II, p. 103. — Dans la planche de M. Lenoir, la première inscription peinte n'existe plus. Elle est remplacée par une table de marbre, gravée au XVIIIe siècle, où on lit, en capitales romaines :

LEO·LVSIGNANE⁹·ARMENORV⁹·REX·NOVIS
SIM⁹·AB·OTOMANNIS·SOLIO·DETVRBATVS
ET·A·CAROLO·VI·FRANC·REGE.BENI
GNISSIME·EXCEPT⁹·IPSI⁹·SV̄PTIB⁹·HOC
IN·LOCO·REGALITER·SEPVLT⁹·FVIT·AN·D·1393·

[2] *Hist. ms. Caroli VI,* ann. 1393, etc. — *Les Gr. Chron. de France.*

ment, et que, par son testament, il distribua tous les grands biens qu'il avoit amassez des libéralitez des princes; sçavoir, une partie aux pauvres et aux religieux mendians; la seconde à Guy, archidiacre de Brie, son fils naturel; la troisième à ses domestiques, et la quatrième aux intendans de sa maison. Elle ajoute que son corps fut porté aux Célestins, revestu d'ornemens royaux blancs, sur un lit de parade blanc, ayant près de sa teste la couronne d'or. Ses domestiques assistèrent à ses obsèques, en habits pareillement blancs, suivant la coutume d'Arménie, ceux qui portèrent les torches et les flambeaux estant revestus d'habits de mesme couleur.

[L'historien Tchamitch[1] dit que Léon VI laissa au couvent des Célestins 2,000 sicles (*sic*) pour dire des messes.]

Ce roy estant décédé sans enfans [mâles], Jacques, roy de Cypre, se prétendant son héritier au tiers degré, se fit couronner roy d'Arménie; ce qui donna sujet à plusieurs de s'étonner qu'il prist le titre de roy de trois royaumes, luy qui à peine en possédoit un.

Calcondyle[2], Phranzes[3] et les Annales des Turcs[4], écrivent que Bajazeth, sultan des Turcs, se rendit maistre de l'Arménie, au commencement de son règne, avant la bataille de Nicopoli, qui se donna l'an 1396. Mais il semble que cette Arménie est autre que celle où les Lusignans commandoient, qui estoit proprement la Cilicie, Calcondyle faisant assez connoistre que cette province, qui fut conquise par les Turcs, estoit voisine de l'Euphrate, et que la capitale fut Ertzique, et la principale forteresse Lamaque.

[Chalcondyle dit seulement que Scander, alors roi d'Arménie, étendait sa domination jusqu'à l'Euphrate; ce qui n'empêche pas que l'Arménie dont il était souverain ne soit, en grande partie, l'Arménie des Roupènes et des Lusignans.]

Achamed, fils de Guerapec, en l'Histoire de Tamberlan[5], fait men-

[1] *Hist. d'Arménie*, t. III.

[2] Laonic Chalcond. l. II, p. 41, 42.

[3] Phranzès, l. I, c. XXIX.

[4] *Annal. turc.*

[5] *Hist. de Tamberl.* l. VI, n° 5.

tion de ces deux places, nommant la première Avzangène, et la seconde, qui en est à une demi-journée, Camaque ou Camache; laquelle, suivant cet auteur, est située sur l'Euphrate. Du temps de Bajazeth, Scender [ou Iskander, appelé le Grand Karaman] estoit roy de cette Arménie, et estoit le plus puissant prince des Barbares (ce sont les termes de Laonic), c'est-à-dire Turcs, qui régnoient en l'Asie, et avoit rendu des preuves de sa valeur contre ses voisins.

Sa femme le fit tuer et prit le gouvernement avec son fils, et ce fut sur eux que Bajazeth s'empara de cette Arménie. Il la restitua incontinent après à ce prince, que les annales des Turcs[1] nomment Techrin Beg, et Achamed Taharkan, ayant retenu ses enfans pour otages. Tamberlan [Ling-Timour] enleva cette province aux uns et aux autres, et particulièrement les deux places que j'ay nommées.

[Les provinces qui formaient le royaume de la Grande et de la Petite Arménie retombèrent bientôt au pouvoir des Turcs, et constituent aujourd'hui les pachaliks d'Adana et de Marasch.]

[1] *Annal. turc.* an. 1396. — Leunel, n° 60. — Achamed. l. VI, c. XII; l. VII, c. I.

Les Tableaux généalogiques des rois de la Petite Arménie, que nous donnons ci-après, sont extraits du mémoire intitulé : *Étude sur l'organisation politique, religieuse et administrative de la Petite Arménie à l'époque des Croisades*, par M. Édouard Dulaurier, membre de l'Institut de France. Nous sommes encore redevables à son obligeance de plusieurs des notes qui sont jointes à cette partie de notre travail.

FAMILLES ARMÉNIENNES

ET LEURS ALLIANCES AVEC LES FAMILLES FRANÇAISES.

D'APRÈS LE LIVRE DES *LIGNAGES D'OUTRE-MER*,

A PARTIR DU RÈGNE DE THOROS II (1151), JUSQU'A LÉON V (1321).

(Les minuscules entre parenthèses indiquent les renvois aux tableaux généalogiques ci-dessus.)

CHAPITRE II. — CI PARLE DES LIGNAGES DES ROIS DE CHIPRE.

Marguerite [l'une des filles de Hugues III, roi de Chypre] esposa Thouros (*jj*), le fils au roi Livon de Ermenie..... Amaury [fils de Hugues III] esposa Ysabeau (*pp*), la fille au roi Livon d'Ermenie, et orent quatre fils et une fille: Hugue (*tt*), Henry (*uu*), Gui (*xx*) et Jehan (*vv*) et Marie (*yy*).

CHAPITRE IV. — CI DIT DES ROIS D'ERMENIE.

Thoros de la Montaigne (*a*) fu sire d'Ermenie, et moru sans heir, et escheut Ermenie au Melih son frère (*b*), lequel Melih ot deus fis, Rupin (*c*) et Sanon[1]. Rupin esposa Isabeau, la fille Hanffroy dou Thoron, et orent deus filles, Aalis (*e*) et Phelippe (*f*). Aalis esposa le prince Beimont et orent un fis qui ot nom Rupin, que l'on appelait le prince Rupin (*g*), et esposa Helvis, la fille dou roy Emeri de Chipre, si com est dit, et orent deus filles, Eschive (*i*) et Marie (*j*). Eschive moru; Marie esposa Phelippe de Montfort, sire de Sur. Phelippe (*f*), l'autre fille Rupin de la Montaigne, esposa Pacre[2], et orent un fils Constans (*h*), qui moru. Puis la mort de Rupin de la Montaigne, Livon son frère (*d*) se saisit de la terre et se fit coroner à roy, et fu le premier roy d'Ermenie, et esposa Sebille, la fille dou roy Emeri de Chipre et de la royne Isabeau, et orent une fille qui ot nom Isabeau (*l*). Après la mort dou roy Livon, la dite Isabeau espousa Phelippe, le fis dou prince Borgne, lequel valut mont poi, et le tuerent li baron d'Armenie; puis esposa la royne Ysabeau d'Ermenie Heïton (*m*), le fis Constans (*zz*), qui estoit conestable et baill d'Ermenie[3], et orent deux fis

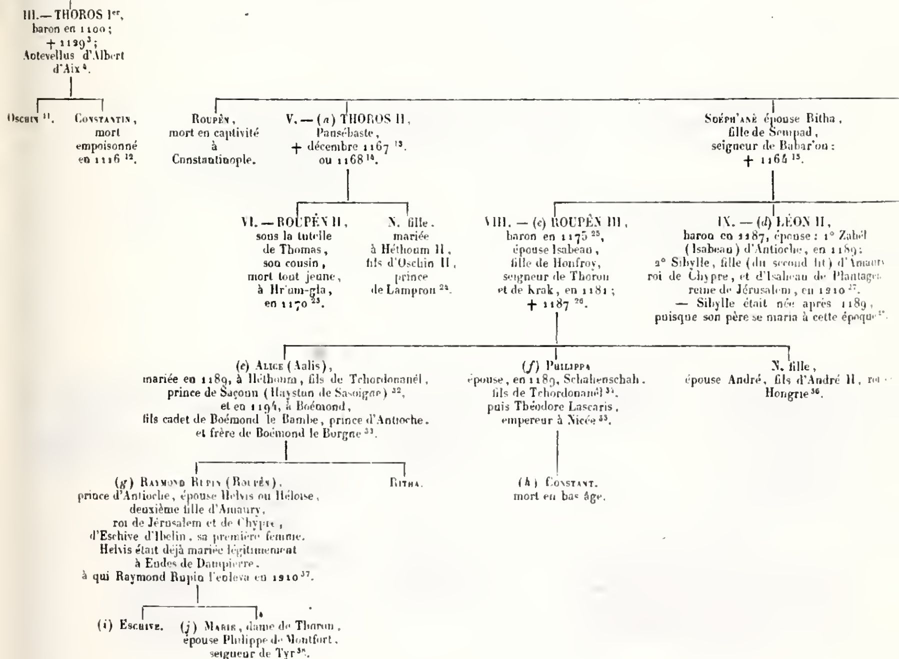
[1] Lisez *Livon* ou *Léon* (*d*). Le compilateur commet ici une grave erreur en attribuant à Melih ou Mleh, les deux fils du frère de ce dernier. Stéph'anè.

[2] Lisez *Lascre* (*Lascaris*).

[3] Au chapitre xv. *Ci dit des filles qui furent de messire Philippe de Naples*, on lit de plus : «Et les filles dou baill si furent mariées, l'une (*bbb*) au roi de Chipre, et l'autre (*aaa*) à Johan de Ybelin, qui fu conte de Japhe.»

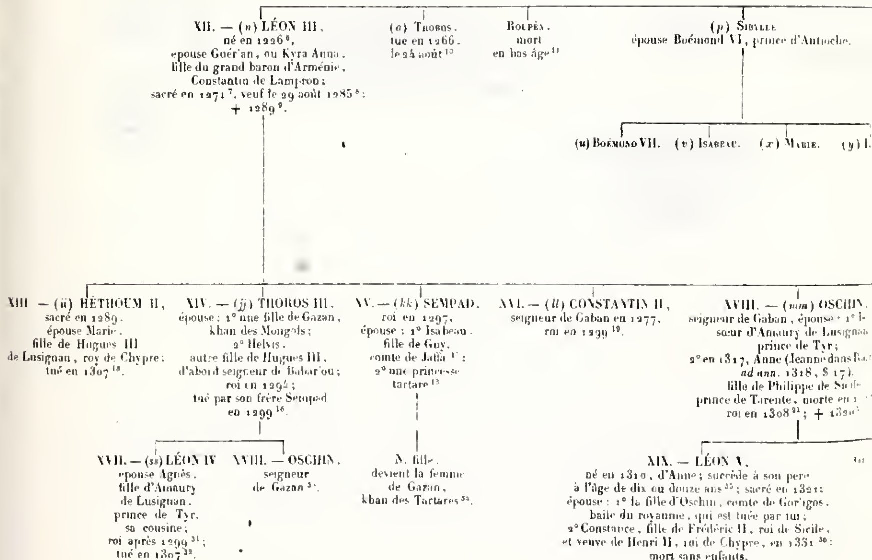
LÉGENDE EXPLICATIVE.

[1] Sémpad, *Chronique, ad ann.* 541 et 549.
[2] Guillaume de Tyr, X, I; Albert d'Aix, *Hist. Hieros.* III, III.
[3] Sĕmpad, *ad ann.* 549 et 578.
[4] *Hist. Hieros.* XI, XL.
[5] Vahram, *Chronique rimée.*
[6] Aboulfaradj, *Chron. syr.* p. 315; Matthieu d'Édesse et Grégoire le Prêtre, *ad ann.* 585 et 586.
[7] Sémpad, *ad ann.* 578, 585 et 588.
[8] Guillaume de Tyr, XIV, III.
[9] *Id.* X, I; Orderic Vital, l. V, p. 576; t. VIII, p. 689.
[10] Guillaume de Tyr, XI, I.
[11] Inscription de la chapelle du château d'Anazarbe. (*Inscriptions de la Cilicie*, recueillies par Victor Langlois, p. 10-15.)
[12] Vahram, *Chron. rimée*, et Samuel d'Ani, *Chron. ad ann.* 574; Tchamitch, t. III, p. 139.
[13] Aboulfaradj, p. 365.
[14] Sĕmpad, *ad ann.* 617.
[15] *Id. ad ann.* 613.
[16] Sĕmpad, *ad ann.* 585; Tchamitch, t. III, p. 51.
[17] Héthoum. *Table chronolog. ad ann.* 685.
[18] Guill. de Tyr, XX, XXV; Cinnam. VI, XI-XII.
[19] Michel le Syrien, *Chronique.*
[20] Sémpad, *ad ann.* 624.
[21] Guillaume de Tyr, XX, XXVIII.
[22] Aboulfaradj, p. 393; Matthieu d'Édesse, *ad. ann.* 565.
[23] Sĕmpad, *ad ann.* 619.
[24] *Id. ad ann.* 600.
[25] *Id. ad ann.* 624.
[26] *Id. ad ann.* 636.
[27] *Id. ad ann.* 630, 638 et 659.
[28] Du Cange, *Histoire ms. des Principautes de Hiérusalem, de Cypre et d'Arménie*, fol. 13 v°; *Lignages d'outre-mer*, p. 343, et Étienne de Lusignan, *Histoire de Chypre*, c. XXII.
[29] Paoli, *Codice diplomatico*, t. I, p. 517. — Dans les *Lignages d'outre-mer*, c. I, p. 465, édit. Beugnot, elle est appelée *Douce, niesse dou roy Livon d'Ermenie.* — De Guignes, t. I, p. 460, d'après l'édition des *Lignages* donnée par le P. Labbe, l'appelle *Clolet*, leçon vicieuse, mais qui se rapproche davantage de la véritable forme *Doleta.*
[30] Guillaume de Tyr, XX, XXVIII.
[31] Vahram, *Chron. rimée.*
[32] Sĕmpad, *ad ann.* 643; Tchamitch, *Histoire d'Arménie*, t. III, p. 141; Continuat. de Guill. de Tyr, p. 208 et 212.
[33] Charte de 1207.
[34] Sĕmpad et Tchamitch, *loc. cit.*
[35] Vahram, *Chron. rimée*; *Lignages d'outre-mer*, p. 445 et 462.
[36] Bongars, t. I, p. 1197.
[37] *Lignages d'outre-mer*, p. 443 et 445; Innocentii III, *Epistolæ*, t. II, p. 555, édit. Baluze; Étienne de Lusignan, c. XXII, et Du Cange, *Hist. des Principautez, etc.* fol. 21 r°. De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. I, p. 167.
[38] Vincent de Beauvais, *Spec. hist.* XXXI, XXIX; *Lignages d'outre-mer*, c. IV: *Ci-dit des rois d'Ermenie.*



LÉGENDE EXPLICATIVE.

[1] Abulfaradj, *Chron. syr.* p. 458.
[2] Continuateur de Guillaume de Tyr, XXXI, IX, p. 320 : et Chartes des Roupéniens, Paoli, t. I, p. 304-305, 379-380.
[3] Continuat. de Guill. de Tyr, XXXII, XVI, p. 349 ; Sanuto, p. 209 ; Olivier le Scholastique, *apud* Ecrard, t. II, col. 1423 ; de Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. I, p. 205.
[4] Sémpad, *ad ann.* 671.
[5] *Id. ad ann.* 719 et 720.
[6] *Id. ad ann.* 675.
[7] Tchamitch, t. III, p. 270 et 282 ; *Conférence* du docteur Mékhithar de Daschir avec le légat du pape à Saint-Jean-d'Acre, manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris, n° 12 : *Lignages d'outre-mer*, p. 445.
[8] Sémpad, *ad ann.* 719 et 720.
[9] Continuateur de Sémpad, *ad ann.* 733 ; *Lignages d'outre-mer*, p. 445.
[10] Continuat. de Sémpad, *ad ann.* 715 ; Abulfaradj, p. 510.
[11] Vahram, *Chron. rimée.*
[12] Continuat. de Guill. de Tyr, XXXIV, II ; cf. Lebas, *ibid.* note *n* ; Sanuto, p. 220.
[13] Aboulfaradj, p. 570 ; D'Ohsson, *Hist. des Mongols*, t. III, p. 476.
[14] *Lignages d'outre-mer*, ch. XVIII, *Ci-dit des hiers de Saette.*
[15] Continuat. de Sémpad, *ad ann.* 756 ; Ét. de Lusignan, c. XXII.
[16] Continuat. de Sémpad, *ad ann.* 748 ; *Lignages d'outre-mer*, p. 444 ; Ét. de Lusignan, c. XX et XXII. (Cet historien appelle *Chelvis* la femme de Thoros.)
[17] Buchon, *Recherches et matériaux*, 1re part. tableau généalogique des rois chrétiens d'Arménie.
[18] Spondanus, *Annal. ecclesiast.* t. I, 1294, VIII ; Contin. de Samuel d'Ani, *ad ann.* 740.
[19] Contin. de Sémpad, *ad ann.* 748.
[20] *Id. ad ann.* 759.
[21] *Id. ad ann.* 757.
[22] Continuat. de Sémpad, *ad ann.* 769.
[23] État nominatif des seigneurs et feudataires de la Petite Arménie, n° 5.
[24] Tchamitch, t. III, p. 279.
[25] État nominatif, etc. n° 5.
[26] Continuat. de Sempad, *ad ann.* 758.
[27] *Lignages d'outre-mer*, p. 444.
[28] Tchamitch, t. III, p. 270 et 279.
[29] Nicéphore Grégoras, VI, IX.
[30] Aboulfaradj, p. 574 et 584-585.
[31] Continuat. de Sempad, *ad ann.* 748 ; Ét. de Lusignan, c. XXII, fol. 201 v°.
[32] Contin. de Sémpad, *ad ann.* 756.
[33] État nominatif, etc. n° 3.
[34] Villani, VIII, 35.
[35] Continuat. de Sémpad, *ad ann.* 780.
[36] *Id. ad ann.* 770 ; Villani, XII, 39.
[37] Tchamitch, t. III, p. 341.
[38] Ét. de Lusignan, c. XXII.
[39] Buchon, *Recherches et matériaux*, 1re part. p. 395



[1er TABLE

SOUVERAINS DE LA PETITE ARMÉNIE.

PREMIÈRE BRANCHE : ROUPÉNIENS.

BARONS.

I. — ROUPÊN Ier, dit le Grand, parent du dernier roi bagratide, Kakig II, vers 1080.

II. — CONSTANTIN Ier. En 1092, il s'empare de la forteresse de Valiga, et établit définitivement la domination arménienne dans la Cilicie; + 1100 [1].

Tafroc ou Taphnuz [2].

IV. — LÉON Ier épouse : 1° la fille d'Isaac, frère de l'empereur Jean Comnène [5]; 2° la sœur de Baudouin, du Bourg, comte d'Édesse [6]; baron en 1129, fait prisonnier et conduit à Constantinople, 1136; + 1139 [7].

N. fille, mariée à Josselin de Courtenay, dit le Vieux [8].

Aroa, mariée, en 1100, à Baudouin, frère de Godefroy de Bouillon, veuf de Godevilde, répudiée et forcée d'entrer au couvent de Sainte Anne, à Jérusalem [10].

Constantin, fils naturel, a les yeux crevés par ses frères, en 1139 [16].

VII. — (b) MLEH, autrement appelé Mleh Khodoron [17] (Milo, Melier, Meslier, *Mestas* [18]), marié à une fille du catholicos Grégoire IV Degh'a [19], règne sept ans; tué en 1175 [20]. Il avait d'abord été templier et avait apostasié [21].

N. fille.

N. fille, épouse le prince Vasil Degh'a [22].

Doleta, mariée à Bertrand de Gibelet [29].

N. fille.

Thomas [30], fils de la tante maternelle de Thoros II, suivant Aboulfaradj (*Chron. syr.* p. 365); son beau-père, d'après Tchakedj'an; ambassadeur d'Arménie à Antioche [31].

-inq filles : Livon (*n*), Thoros (*o*), Sebille (*p*), Femie (*q*), Ritta (*r*), Isabeau (*s*), Marie (*t*). · esposa le prince Beimont d'Antioche, Femie esposa Julien le sire de Saïette, Ritta sire de la Roche, Marie esposa Gui de Ibelin, Ysabeau moru, Thoros fu oceis de ' 'von fu roy après la mort de son père, et esposa Guiran, la fille au seignour do. -t orent sept fis et trois filles : Heïton (*ii*), Thoros (*jj*), Semblat (*kk*), Constans (Rupin que ils nomerent Alinah (*oo*), Oïsin (*mm*), Ysabeau (*pp*), Ritta (*qq*, -n (*rr*). Puis la mort du roy Livon, Heïton son fis (*ii*) ot la seignorie et ne se vost co. er, eins ves.i abit de menours, et dona la seignorie a Thoros son frere (*jj*); puis li toli et la dona a Semblant, son autre frere (*kk*) et fu coroné dou royaume d'Ermenie. Thoros esposa Marguerite, la fille dou roi Hugue de Chipre, et ot un fis, Livon (*ss*); Isabeau esposa Amauri, le fils dou roy Hugue de Chipre, si com vous avez oy; Ritta esposa le fis de l'empereur de Constantinople; Jefanon morut. Le dessusdit Semblat fit tuer Thoros son frere, puis Heïton le fit prendre, et dona la seignorie à Constans, son frere (*ll*); puis fit il prendre Constans, et manda Semblat et Constans en Constantinople; là morut Constans, et il dona la seignorie a Livon son neveu (*ss*), qui fu fis Thoros et de Marguerite, la fille dou roy Hugue de Chypre, come a esté dessus dit.

CHAPITRE V. — CI PARLE DES PRINCES D'ANTIOCHE.

Beimont fut prince puis la mort de son pere, et esposa Sebille (*p*), la fille au roi Heïton d'Ermenie, et orent un fis et trois filles : Beimont (*u*), Isabeau (*v*), Marie (*x*) et Lucie (*y*). Ysabeau moru damoiselle; Marie esposa Nicole de Sainct Omer, et moru sans heir; Lucie esposa Nerio de Toussi, et moru sans heirs.

CHAPITRE VI. — CI DIT DES HOIRS QUI DESCENDIRENT DOU PRINCE BORGNE.

Le prince Borgne si ot a feme Plaisence, qui estoit fille de Hue de Gibelet et de Estefenie, le segonde fille de Henri le Buffle, et orent quatre fiz et deux filles : Reimont et Buemont et Phelippe (*l bis*) et Henri et Orgueillouse et Marie. . . . . Marie fu feme de Thoros [2], et ot un fiz Buemont, et morut..... Phelippe fut baron de la royne Isabiau d'Ermenie (*l*), et les Ermins le tuèrent.

CHAPITRE VIII. — CI DIT ET PARLE DE CEAUS DE YBELIN.

Gui, le fis Baudouin de Ibelin, seneschal de Chipre, esposa Marie (*t*), la fille au roy Heïton d'Ermenie, come a esté dit, et orent un fis et une fille, Thoros (*cc*) et Isabeau (*dd*). Thoros esposa Sebille, la fille Oïssin de la Roche, et orent un fis et une fille, Livon (*gg*) et Riffa (Ritta) (*hh*); Isabeau esposa Heïton le sire dou Courc (*ddd*), et orent quatre fis et une fille, Oïssin (*fff*), Constans (*eee*), Livon (*ggg*) et Baudouin (*hhh*) et Diffa (*iii*).

[1] Lisez *Nerses* (*nn*). — [2] Ce Thoros, qui m'est inconnu, ne figure pas dans mes Tableaux généalogiques.

CHAPITRE XVIII. — CI DIT DES HIERS DE SAÏETTE.

Julien (fils de Balian d'Ibelin) fut sire de Saïette, et esposa Femie (*q*), la fille au roy Heïton d'Ermenie, et orent deux fils et une fille : Balian (*z*), Johan (*aa*) et Marguerite (*bb*), qui esposa Gui, le seignor de Gibelet. Johan noia en Ermenie; Balian esposa Marie, la fille au seignor de Giblet, et orent deus filles, Femie (*ee*) et Isabeau (*ff*). Femie esposa Heïton, le fils dou maraschal d'Ermenie (*ccc*), et orent deux fis et une fille. Isabel esposa Manse de Buillon, et orent une fille.

LES PRINCIPAUX SEIGNEURS

DES ROYAUMES DE HIÉRUSALEM ET DE CYPRE.

LES SEIGNEURS D'ADELON.

Adam est le premier que l'on remarque avoir esté seigneur d'Adelon[1]. [Il était fils de Hugues de Giblet, seigneur de Besmedin, et d'Agnès de Ham, si l'on en croit un nouveau chapitre du Lignage d'outre-mer[2].] Il ne laissa qu'une fille unique, qui suit :

Agnès, dame d'Adelon, fille d'Adam, espouse Thierry de Tenremonde [ou Terremonde], qui estoit fils puisné de Gautier, IIe du nom, seigneur de Tenremonde, en Flandres[3]. Il se voit au cartulaire de Manosque un titre d'Aymery, roy de Hiérusalem, de l'an 1198, où il souscrit avec plusieurs autres barons.

[Cet acte est celui qui se lit à la date d'octobre 1193, dans le recueil de Sébastien Paoli[4]. Thierri de Tenremonde a souscrit aussi deux actes du comte Henri de Champagne, roi de Jérusalem[5] (janvier 1193, et 5 janvier 1194), un acte du roi Amauri[6] (août 1198), et le diplôme, suspecté de faux, du même roi[7] (octobre 1198), en faveur de la commune de Marseille.]

[1] *Lignages d'outre-mer*, c. XXIII; édition Beugnot, c. XXXV.

[2] *Lignages d'outre-mer*, c. XXXI.

[3] Du Chesne, *Hist. de Guines*, l. IV, c. II. p. 142. et preuves, p. 237. — Lindan. l. I. c. VI.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, giunta n° 8, p. 287.

[5] *Cod. diplomat.* t. I, p. 37, 216, 511 et 512.

[6] *Cod. diplomat.* t. I. n° 189. p. 235.

[7] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 25

Ayant quitté la terre sainte, il vint au service de Baudouin Ier, empereur de Constantinople, qui luy donna la charge de connestable de Romanie, et fut tué en un combat contre les Bulgares, comme Villehardouin raconte plus au long[1]. Il fut père de Daniel, qui lui succéda [et d'Isabelle, nommée seulement par le Lignage d'outre-mer[2], sans autre indication; elle est appelée ailleurs *Marguerite*].

Daniel de Tenremonde, seigneur d'Adelon, espousa Agnès de Francleu, qui pouvoit estre fille de Gerard *de Franco loco*, qui souscrit le titre dont je viens de parler; laquelle, après la mort de son mary, s'allia, en secondes noces, à Garnier Aleman le Jeune[3], ainsy que semble dire le Lignage d'outre-mer, quoyque ses termes ambigus peuvent faire attribuer le mariage à Agnès, fille de Daniel.

[Le Lignage[4] dit qu'Agnès de Franclen épousa Garnier Aleman le Jeune. S'il s'agissait de la mère, le texte devrait indiquer un mariage en secondes noces, après la mort de son premier mari, Daniel de Tenremonde. D'un autre côté, s'il s'agit de la fille, celle-ci devrait s'appeler *de Tenremonde* ou *d'Adelon,* comme son père. et non *de Francleu,* qui était le nom de famille de la mère. André Du Chesne[5], qui s'appuie uniquement sur le texte du Lignage, pense que cette Agnès de Francleu, qui épousa Garnier Aleman, était la fille; La Thaumassière[6] suppose que c'est la mère qui se remaria. Labbe[7] reste dans le vague du texte du Lignage.

Un des nouveaux chapitres du Lignage[8] présente ces alliances d'une manière plus claire, mais toute différente. Suivant ce texte,

Thierri de Tenremonde, époux d'Agnès d'Adelon, eut deux enfants, Daniel. qui lui succéda, et une fille, nommée *Marguerite,* au lieu d'Isabelle, première femme de Philippe de Maugasteau, et morte sans enfants.

[1] Villehard. nos 168, 210, 211, 213, et p. 334, édition Du Cange.

[2] *Lignages d'outre-mer*, c. XXXI, édition Beugnot.

[3] Voir *La Famille Aleman*.

[4] *Lignages d'outre-mer*, Labbe, c. XXIII, p. 406, 447; édition Beugnot, c. XXXV.

[5] A. Du Chesne, *loc. cit.*

[6] *Assises de Jérusalem, notes et observations*, p. 288.

[7] *Abrégé royal de l'alliance chronolog.* t. I, p. 406.

[8] *Lignages d'outre-mer,* c. XXXI, édition Beugnot.

Daniel épousa Isabelle, sœur de ce même Philippe, son beau-frère, et en eut deux filles, Agnès et Isabelle. Ce texte ne mentionne pas son fils, Daniel II, mort sans héritiers.

Isabelle eut le titre de *dame d'Adelon,* et n'eut point d'enfants.

Agnès de Tenremonde, sa sœur, épousa Garnier l'Aleman, qui était fils d'Aimé l'Aleman et d'Agnès de Francleu[1], etc.

Dans ce texte on ne voit qu'une personne qui porte le nom d'Agnès de Francleu, et qui n'a d'autre rapport d'alliance avec Daniel que par le mariage de leurs deux enfants, par conséquent il n'y a plus de difficulté à résoudre: reste à savoir de quel côté est la vérité.

Ce Daniel de Tenremonde, époux d'Agnès de Francleu, ou d'Isabelle de Maugasteau, paraît être, par les dates, celui qui est nommé, dans la Continuation de Guillaume de Tyr[2], parmi les chevaliers qui, en 1225, accompagnèrent la reine Isabelle, fille de Jean de Brienne, lorsqu'elle se rendit de Tyr à Brindes pour épouser l'empereur Frédéric II.]

Il laissa trois enfans, Daniel, Agnès, femme de Garnier le Jeune, suivant A. Du Chesne, et Isabeau.

[C'est probablement cette Isabelle à laquelle Jean Aleman ou l'Aleman, seigneur de Césarée, s'engage, par acte du 1er mai 1255[3], à payer une rente annuelle de 600 besants, comme faisait le seigneur de Césarée, Jean, son beau-père.]

Daniel [II] de Tenremonde, seigneur d'Adelon, décéda sans enfans.

[En 1254, on voit un Pierre d'Avalon, qualifié de seigneur d'Adelon[4], vassal de Julien, seigneur de Sajette, dont il souscrit un acte (août 1254). Nous ne pouvons dire s'il succéda immédiatement à Daniel II de Tenremonde, ni à quel titre il possédait la seigneurie d'Adelon. Il y avait bien quelque affinité entre les familles d'Avalon et d'Adelon, puisque Gilles Aleman, fils de Garnier Aleman le Jeune et d'Agnès de Francleu, épousa une nièce de Pierre

[1] Voir la suite de cette généalogie à *La Famille Aleman.*

[2] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. xx, p. 358, et note *e.*

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 181, p. 223, 541 et 542.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 123, p. 143.

d'Avalon le Jeune[1]. Ce Pierre d'Avalon est-il le même que le neveu d'Eudes de Montbéliard, nommé par Joinville[2]; son cousin, par le Continuateur de Guillaume de Tyr[3], et par le Lignage d'outre-mer[4]? Est-il aussi le même que Pierre d'Avalon, seigneur d'Adelon? Enfin, quand toutes ces identités seraient prouvées et bien établies, nous n'y verrions pas encore comment un sire d'Avalon se trouvait l'héritier de la seigneurie d'Adelon.]

Les Assises de Hiérusalem parlent de JOURDAIN de Tenremonde[5], qui devoit un chevalier de service à cause du fief qu'il possédoit en la baronnie d'Acre; il estoit probablement issu de la mesme famille.

[1] *Lignages d'outre-mer,* Labbe, c. XXIII, p. 406, 447; édition Beugnot, c. XXXI.

[2] Joinville, édition Du Cange, p. 37, 82, et observations, p. 70.

[3] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. XXXVIII, p. 403 et 404.

[4] *Lignages d'outre-mer,* Labbe, c. VII, p. 376, 433. — *Cod. diplomatic.* t. I, p. 527.

[5] *Assises de Jérusalem,* Labbe, p. 557; édition Beugnot, t. I, p. 425 : *Assises de la haute cour,* c. CCLXXI.

LES DUCS D'ANTIOCHE.

La ville d'Antioche, assise sur la rivière d'Oronte[1], métropolitaine de la Cœlésyrie, fut autrefois la capitale des roys de cette contrée, et depuis, le siége d'un patriarche. Elle vint, comme les autres villes de l'Asie, en la puissance des Romains, qui se la conservèrent jusques au temps de l'empire de Justinien[2], que Cosröes, roy de Perse, s'en empara, et la ruina presque de fond en comble. L'empereur Justin[3] le Thracien la rétablit incontinent après, et luy donna le nom de *Theopolis ;* ce que Théophanes[4] attribue à Justinien. Omar, roy des Arabes, l'enleva derechef aux empereurs d'Orient, sous la conduite de Muavias, l'an 21 d'Héraclius, ou, comme escrit Cedrenus[5], après Theophanes, le 28. Elle demeura ensuite sous la domination des Sarrazins, jusques à l'empire de Nicéphore Phocas[6], sous lequel Michel Burzès, patrice, l'un de ses généraux, s'en rendit le maistre, vers l'an 966. Depuis lequel temps elle obéit aux empereurs de Constantinople, qui y envoyoient de temps en temps des gouverneurs[7] avec le titre de *ducs,* jusques à ce que les Turcs s'en emparèrent.

L'histoire nous ayant marqué les noms et les familles de la pluspart

[1] Willelmus Tyren. l. IV, c. IX. — Joan. Phocas, *Descript. terræ sanctæ,* n° 2; *apud* Allatium, Συμμίκτα.

[2] *Historia. miscell.* l. XVI, p. 46. — Procop. *De Bello Persico,* l. II. — Evagrius, l. IV, c. XXIV. — Gregorius Tur. l. IV, c. XXIII; l. X, c. XXIV.

[3] Evagr. l. II, c. XII; l. IV, c. V, VI.

[4] Theophan. p. 151.

[5] Cedrenus, p. 429. — *Historia miscell.* l. XVIII, p. 582. — Niceph. Constantinopolitanus, p. 69. — Sigebert. ann. 640. — Aithon, c. XV.

[6] Zonar. p. 161, 163. — Manass. p. 228. — Scylitzes. — Abulfaragius, p. 207.

[7] Zonar. p. 184. — Balsam. ad can. 8 synodi Ephes. — Niceph. Callist. l. X, c. XI; l. XII, c. IV. — Anna Comn. l. XIII, p. 413. — Sebast. Paoli, *Cod. diplomat.* t. I, p. 415.

de ces ducs, il ne sera pas hors de propos d'en donner la suite avant que de parler des princes d'Antioche.

Florent [1], patrice ou duc d'Antioche, sous l'empire d'Arcadius.

Michel Burzès [2], fils, si je ne me trompe, du premier, qui s'empara d'Antioche sur les Arabes, tenoit cette qualité sous l'empire de Basile et de Constantin.

Damianus [3] et

Nicephorus Uranus [4] la tinrent sous Basile Porphyrogénète, comme

Michael Spondylas [5], eunuque, sous Constantin, frère de Basile, et

Constantinus Carantenus [6], sous Romain Argyre, dont il avoit espousé la sœur. Celuy-cy eut pour successeurs :

Spondylas [7], et

Nicétas de Mysthée [8], qui furent suivis par un autre

Nicétas [9], et par

Constantinus, frères de l'empereur Michel Paphlagon, sous son empire.

Maurocatacalon [10] et

Michael [surnommé] Vranus Magister [11] tinrent ensuite cette dignité sous l'empire de Michel Stratiotique [12].

[1] Codinus, *Origin. Constantinop.* p. 53.
[2] Georg. Cedrenus, p. 684, 685.
[3] Cedrenus, p. 701.
[4] Cedrenus, p. 705.
[5] Cedrenus, p. 720-724.
[6] Cedrenus, p. 725.
[7] Glycas, p. 439.
[8] Cedrenus, p. 727.
[9] Zonar. 188. — Cedrenus, p. 736.
[10] Cedrenus (p. 793) et Zonare (p. 209) ne l'appellent que *Catacalon*, surnommé *le Brûlé*, Κεκαυμένος.
[11] Ce mot, dans le grec, indique sa fonction : Μάγιστρος Ἀντιοχείας.
[12] Cedrenus, p. 793. — Mich. Cérulaire, patr. Constantinop. *Epist.* n° 11.

Sclère [1], sous celuy de Constantin Monomaque, et

Catatcrius [2], Arménien de nation, sous celuy de Romain Diogène. Après eux,

Nicephoritzès [3], eunuque, fut duc d'Antioche sous Michel Ducas [VII, surnommé *Parapinace*], et eut pour successeur

Joseph Trachaniote [4], protoproèdre, et, celuy-cy estant mort,

Isaac Comnenus [5], frère aisné d'Alexius, qui fut depuis empereur, luy succéda. Il obtint le gouvernement de Michel Ducas, lequel il ne tint pas longtemps, car Phylarète, Arménien, que l'empereur Diogène avoit élevé à la dignité de domestique, ayant porté impatiemment la disgrace de son maistre et de son bienfaiteur [6], et le mauvais traitement qui luy avoit esté fait par ses ennemis, qui lui avoient fait crever les yeux, se souleva en sa faveur, et se saisit de la ville d'Antioche. Mais comme il n'estoit pas assez puissant pour la conserver contre les incursions et les attaques continuelles des Turcs voisins, il prit résolution de s'allier étroitement avec eux, en embrassant leur religion, et se faisant circoncire. Son fils eut horreur d'une action si impie et si extraordinaire [7], et, voyant qu'il ne pouvoit rien gagner sur son esprit, pour le démouvoir de cette résolution, traita avec Soliman, sultan de Nicée, fils de Ptolomée, et luy persuada de s'emparer de la ville d'Antioche; ce qui fut exécuté sous le caliphat de Muquetadibelle [Moctadi-Bamrillah]. Ce sultan ne la posséda pas longtemps, car, ayant esté vaincu en bataille par Ragroldule, nommé par les Grecs *Tutusès* [Toutousch], sultan [seldjoucide] de la ville de Hiérusalem et de Damas, il se retira par désespoir, et laissa par ce moyen An-

[1] Baronius, *Annal.* ann. 1054, n° 29.

[2] Zonar. p. 222, 226. — Scylitz. p. 832, 844. — Niceph. Bryenne. l. I, n° 22.

[3] Scylitz. p. 845.

[4] Bryenn. l. II, n° 28.

[5] Anna Comnena, l. II, p. 43.

[6] Anna Comnena, l. VI, p. 168, 169. — Zonar.

[7] Georg. Elmacin, *Histoire des Calyphes*, p. 289, 293, 294.

tioche à son ennemy. Cela arriva vers l'an 1084, sous l'empire d'Alexis Comnène[1], comme on peut colliger de ce que Raymond d'Agiles[2], Orderic Vital[3], Guillaume de Tyr[4], et les autres auteurs escrivent que, lorsque Antioche vint au pouvoir des François, qui fut le 3e jour de juin, l'an de Nostre-Seigneur 1098, elle avoit esté sous la domination des Turcs et des Sarrazins de la Syrie l'espace de quatorze années. Aussy Georges Elmacin rapporte la mort de Soliman à l'an de l'hégire 478, qui revient à l'an de Nostre-Seigneur 1085. Les nostres la leur enlevèrent après neuf mois de siége[5], ou, comme veut un autre auteur[6], huit mois et un jour.

[1] Willelmus Tyr. l. I, c. IX. — Aithon, c. XIV, XV. — Math. Paris, ann. 1174.

[2] Raym. d'Agiles, p. 148.

[3] Ordericus Vital. l. X, p. 796; l. XIII, p. 914.

[4] Willelmus Tyr. l. V, c. II.

[5] Albertus Aquensis, l. IV, c. XXV. — Raym. d'Agiles, p. 149. — Guibertus, l. IV, c. VI. — Willelmus Tyr. l. V, c. XXIII.

[6] Robert. Monachus, l. VIII, p. 68.

LES PRINCES D'ANTIOCHE.

Boémond [1] fut choisy par les chefs de l'armée pour prendre le gouvernement et la seigneurie de la ville d'Antioche, après sa prise, à cause qu'il s'estoit signalé plus que les autres au siége qui y fut dressé, et de ce qu'après sa reddition il la défendit vigoureusement contre les forces et les efforts de Corbaham, sultan des Sarrazins, qui l'estoit venu assiéger incontinent après que les nostres s'en furent rendus maistres; encore que par le traité qui avoit esté arresté entre l'empereur Alexis Comnène et les François, lorsqu'ils passèrent à Constantinople, il eust esté convenu qu'au cas qu'ils vinssent à la prendre ils seroient tenus de la remettre au pouvoir de cet empereur [2].

Il estoit fils aisné de Robert Guichard [3] [Guiscard], prince de la Pouille, et de sa première femme, Alberade, quoyque Anne Comnène, qui vivoit de son temps, ait escrit qu'il estoit frère puisné de Roger. Orderic [4] nous apprend qu'il eut pour son nom de baptesme celuy de Marc, et que son père, ayant ouy raconter en un festin familier la fable du géant Boémond ou Buamond, luy en donna le surnom par forme de raillerie, probablement pour la hauteur de sa taille, passant le commun des hommes d'une coudée, comme escrit Anne Comnène [5], qui l'avoit veu, et qui nous l'a dépeint au naturel dans son *Alexiade*. Elle ajoute [6] qu'il fut surnommé *Sanisque*, sans que j'en aye

[1] Albertus Aquensis, l. V, c. II. — Tudebod. — Willelmus Tyr. et alii. — Abulfaragius, p. 242.

[2] Albert. Aquensis, l. V, c. II.—Tudebod. p. 792. — Willelmus Tyren. l. V, c. XVI. — Baldric. l. II, p. 108, 109. — Guibertus, l. III, c. III. — Anna Comnena, l. XI, p. 333.

[3] Malaterra.

[4] Ordericus, l. IX, p. 724; l. XI, p. 817.

[5] Anna Comn. l. XIII, p. 404.

[6] Anna Comn. l. IV, p. 115.

pu deviner la raison. Luy-mesme se qualifie ainsi en quelques titres[1] : *Ego Marcus, qui et Abbamonte, Rubberti regis filius* : c'est-à-dire *Baemont*.

Il fut qualifié prince d'Antioche à cause qu'avant qu'il entrast en possession de cette ville, il estoit et se qualifioit prince, au rapport de Guillaume de Tyr[2], sçavoir de Tarente en Italie, comme on recueille du Lignage d'outre-mer[3] et de Jean Villani[4]. Car entre les places qui luy furent laissées en son partage par son frère Roger[5], furent celles de Bari et de Tarente.

[Dans un acte où le roi Foulques[6], comme baile d'Antioche, confirme les concessions faites par Boémond Ier et IIe en faveur de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem, ces deux princes sont appelés «seigneurs d'Antioche,» *domini Antiocheni.*]

Je ne prétens pas rapporter icy tous ses combats, ni comme il fut fait prisonnier par les Sarrazins, puisque cela seroit de trop longue haleine, et que tous les auteurs de son temps en ont escrit amplement. Il suffit de remarquer qu'il mourut en la ville de Bari, en la Pouille, non sans quelque soupçon de poison, comme il se préparoist pour passer à Antioche[7], et qu'il fut inhumé en l'église de Saint-Nicolas[8]. Les auteurs ne s'accordent pas pour l'année de son décez. Anne Comnène[9] et Guillaume de Tyr[10] disent qu'il mourut six mois après la levée du siége qu'il avoit mis devant la ville de Duras en Albanie, qui fut en l'an 1109. Albert d'Aix[11] escrit qu'il mourut au temps que l'empereur Henry IV estoit à Rome, où il se vengea de ses ennemys par le fer et par le glaive. Pierre diacre[12], dit la mesme chose, et que Boémond et Roger, duc de la Pouille, son frère, finirent leurs jours durant ces mouvemens; d'où il faut conclure que Boémond mourut en

[1] Angel. a Nuce, ad lib. IV *Chr. Cassin.* c. x.

[2] Willelmus Tyr. l. VI, c. xxiii.

[3] *Lignages d'outre-mer*, c. iv.

[4] J. Villani, l. IV, c. xviii.

[5] Ordericus Vital. l. VIII, p. 677.

[6] *Cartularium Sancti Sepulchri*, n° 86, p. 167.

[7] Guibertus, l. VII, c. xxxiv. — Math. Paris, ann. 1109, p. 44.

[8] Albertus Aquensis, l. XI, c. xlviii.

[9] Anna Comnena, l. XIV, p. 419.

[10] Willelmus Tyr. l. XI, c. vi.

[11] Albertus Aquensis, l. XI, c. xlviii.

[12] Petrus diac. *Chr. Cassin.* l. IV, c. xlii — *Chron. Fossæ Novæ*, ann. 1111.

l'année 1110, comme escrit Mathieu Paris, ou la suivante, ausquelles les auteurs rapportent le voyage d'Italie de l'empereur Henry. Romuald, archevesque de Salerne, dit qu'il mourut l'an 1111, quatorze jours après la mort de son frère. et qu'il fut inhumé près de l'église de Saint-Sabin, en la ville de Canusio. La Chronique de Maillezais[1], celle de Fosse-Neuve[2] et Orderic Vital[3], cotent aussi cette mort en l'an 1111. Mais le dernier se méprend lorsqu'il escrit qu'elle arriva à Antioche. Enfin le Nécrologe de l'abbaye de Molesmes[4] la rapporte au 8e jour d'octobre. Un auteur ancien[5] dit qu'il mourut au mois de février; un autre[6], au mois de mars. Le cardinal Baronius[7] a rapporté diverses épitaphes qui luy furent dressées à Canusio en la Pouille, en l'église de Saint-Sabin, où il fut inhumé.

Il espousa[8] Constance, fille de Philippe Ier, roy de France, l'an 1104. Les noces s'en firent en la ville de Chartres, avec grand appareil, incontinent après la feste de Pasques. Elle estoit pour lors veuve de Hugues, comte de Champagne. Il en procréa deux fils[9], dont l'aisné, nommé *Jean*, mourut jeune dans la Pouille; l'autre, nommé *Boémond*, fut prince d'Antioche. Constance demeura dans la Pouille avec son fils[10], et l'histoire remarque[11] qu'elle fit plusieurs bienfaits à l'église de Jyvenazzo en l'an 1113, au monastère des religieuses de Brindes, en l'an 1116, et qu'elle fit bastir le monastère des religieuses de Saint-Barthélemy de Tarente. Elle vivoit encore l'an 1120, en laquelle année l'histoire remarque que le pape Calixte, estant venu à Béné-

[1] *Chron. Malleac.* ann. 1111.

[2] *Chron. Fossæ Novæ*, ann. 1111.

[3] Ordericus Vital. l. XI, p. 824, et not. ad Annam.

[4] *Necrol. Molism.*

[5] *Necrol. Cassin.* — Falco Benevent.

[6] Anonym. Barensis.

[7] Baronius, *Annal.* ann. 1111.

[8] *Chron. Cassin.* l. IV, c. L. — Fulcherius Carnot. l. II, c. XXVIII. — Guibert. l. VII, c. XXXIV. — Willelmus Tyren. l. XI, c. I. — Suger, in *Lud. VI*, c. IX. — Ordericus, l. V. VIII, XI. — *Fragm. histor.* (*Historiens de France*, t. IV, p. 94, 98.) — Anna Comnena, l. XII, p. 346. — *Chron. Marcian.* l. III. c. IV. — *Conin. Aimoini.* l. V, c. XLVIII.

[9] Fulcherius Carnot. l. II, c. XXVIII. — Guibert. l. VII, c. XXXIV. — Romuald. ann. 1105. — Suger, in *Ludovic. VI*, p. 288.

[10] *Chron. Fossæ Novæ*, ann. 1120.

[11] Ughelli, *Arch. Benev.* n° 17; *Arch. Tarent.* n° 21; *Arch. Juvenacensi*, epist. n° 4.

vent, y reçut les hommages du duc Guillaume et des grands de la Pouille; et, de là, estant allé à Bari, il mit en liberté la femme de Boémond, à laquelle elle donne le nom de reyne, parce qu'elle estoit fille de roy. [Elle était morte, en 1126 [1].]

Tancrède [prince de Galilée] fut choisy [2] pour prendre le gouvernement de la seigneurie d'Antioche, durant la prison de Boémond, qui avoit esté pris en une rencontre par les Sarrazins, l'an 1100, comme son principal héritier, et jusques à ce qu'il auroit recouvré la liberté. Il estoit fils d'Eudes [3] Bon-Marchis, ou, comme quelques auteurs le nomment, Marchis ou Marquis, et d'une des filles de Robert Guichard, dont le nom a esté supprimé par l'histoire. [Elle est nommée Emma dans l'Histoire de la guerre sacrée, publiée par Mabillon [4].] D'où vient qu'Eudes est nommé par Orderic [5] *sororius* de Guillaume de Grantmesnil, c'est-à-dire beau-frère de par sa femme, l'un et l'autre ayant espousé deux sœurs, filles de Robert, dont l'une, femme de Guillaume, fut Mabile. Ainsy Tancrède [6] estoit neveu de Boémond, qu'Albert d'Aix [7] et quelques autres qualifient oncle, *avunculus*, de Tancrède [8]. Boémond fut deux ans prisonnier, au rapport d'Albert d'Aix [9] et de Foucher de Chartres [10], ou, selon Guillaume de Tyr [11] et Mathieu

[1] Voir plus bas, à l'article de son fils Boémond II.

[2] Albertus Aquensis, l. VII, c. XXVII, XLV. — Fulcher. Carnotens. l. II, c. VI. — Willel. Tyr. l. X, c. V. — *Gesta Francor. exp. Hier.* l. I, c. XXXVIII. — Abb. Usperg. ann. 1102. — Mathieu Paris, ann. 1101.

[3] Ordericus Vital. l. VIII, p. 717; l. IX, p. 724. — Romuald. ann. 1114. — Tudebod. l. I et II. — Anna Comnena, l. XI, p. 341.

[4] Voir la note ci-après.

[5] Ordericus Vital. l. VII, p. 645.

[6] Anna Comnena, l. XIII, p. 410.

[7] Albertus Aquensis, l. II, c. XIX. — Willelmus Malmesb. l. IV, p. 151.

[8] Du Cange, dans ses *Familles Normandes*, fait la mère de Tancrède sœur et non pas fille de Robert Guiscard, de sorte que, dans ce cas, Marc Boémond et Tancrède auraient été cousins. C'est aussi l'opinion de Sébastien Paoli (*Cod. diplomat.* t. I, p. 386); il cite, entre autres preuves, l'Histoire de la guerre sacrée, publiée par Mabillon (*Musæum Italicum*, t. I, p. 136).

[9] Albertus Aquensis, l. IX, c. XXXVI.

[10] Fulcher. Carnot. l. II, c. XXI.

[11] Willelmus Tyr. l. X, c. XXV; l. XI, c. IV, V, VI.

Paris[1], quatre ans. La chronique du Vigeois[2] dit qu'il fut délivré par l'intercession de saint Léonard. Estant retourné à Antioche, il entreprit incontinent après son voyage d'Italie, d'où il passa en France[3], durant lequel il donna la garde de sa principauté à Tancrède, son neveu, et ayant espousé, durant son voyage de France, Constance, fille du roy Philippe Ier, il obtint[4] en mesme temps, pour Tancrède, Cécile, fille naturelle du mesme roy, et qu'il avoit eue de Bertrade de Montfort. Enfin, Boémond estant décédé en Italie, Tancrède retint la principauté d'Antioche tant qu'il vécut, c'est-à-dire jusques en l'an 1112[5], qu'il décéda au mois de décembre. Il fut inhumé en la ville d'Antioche, en l'église de Saint-Pierre. La princesse Cécile[6], après la mort de son mary, duquel elle n'eut point d'enfans, espousa, en secondes noces, Pons, comte de Tripoli.

Roger, très-illustre et jeune chevalier, dit Albert d'Aix[7], fut choisy par Tancrède[8], et par sa dernière disposition, pour lui succéder en la principauté d'Antioche, à condition de la restituer au jeune Boémond, fils du prince Boémond, et à ses héritiers, lorsqu'ils en feroient la demande. Guillaume de Tyr[9], Foucher de Chartres[10], et quelques autres[11], luy donnent pour père Richard, qu'Orderic Vital[12] qualifie du titre de prince, parce qu'il estoit prince de Salerne, en Italie. C'est ce Richard qui fut fait prisonnier par les Sarrazins avec Boémond, et qui estoit fils de Guillaume, comte du Principat au royaume de Naples,

[1] Mathieu Paris, p. 42.

[2] *Chron. Vosiense*, part. 1, c. xv, xxxiii.

[3] Albertus Aquensis, l. IX, c. xlvii. — Fulcher. Carnot. l. II, c. xxv.

[4] Willelmus Tyr. l. XI, c. i. — Anna Comn. l. XII, p. 346.

[5] Albertus Aquensis, l. XII, c. viii. — Fulcher. Carnot. l. II, c. xlv. — *Hist. Hier.* p. 609. — Willelmus Tyr. l. XI, c. xviii. — Robert. de Monte, ann. 1112. — Ægidius de Roya, ann. 1112.

[6] Albertus Aquensis. l. XII, c. xix. — Willelmus Malmesb. l. IV, p. 153.

[7] Albertus Aquensis. l. XII, c. ix.

[8] Willelmus Tyrens. l. II, c. x; l. XI, c. xviii.

[9] Willelmus Tyr. l. XI, c. xviii, xxii.

[10] Fulcher. Carnot. l. II, c. xlvii.

[11] Mathieu Paris. — Ægidius de Roya. — Willelmus Malmesb. l. IV, p. 150. — Romuald. ann. 1119.

[12] Order. Vital. l. X, p. 802.

frère de Robert Guichard, d'où vient qu'Albert d'Aix[1] dit qu'il estoit Norman de nation, et proche parent de Tancrède[2]. Le mesme auteur[3] nous apprend que Roger estoit neveu de Tancrède par sa sœur; d'où il faut conclure que le prince Richard avoit espousé la sœur de Tancrède, qui estoit sa proche parente. Les escrivains du temps[4] louent le prince Roger pour sa valeur, mais ils le blasment tous pour ses défauts et ses vices, racontant qu'il fut dans le dernier abandonnement, dans la dissolution et l'avarice; que c'estoit un adultère public, et qui ne gardoit ny foy ni parole[5], ayant refusé tout le temps de sa vie de restituer la principauté d'Antioche au jeune Boémond, qui estoit dans la Pouille, et à qui elle appartenoit de droit. Le Cartulaire de Manosque nous représente quelques titres de luy, avec la qualité de prince d'Antioche, de l'an 1118.

[Par un de ces actes, du 4 juin[6], il confirme à l'hôpital de Jérusalem les donations qui lui ont été faites dans toute l'étendue de la principauté d'Antioche.]

Il mourut l'année suivante, ayant esté tué en une bataille contre les Sarrazins, vers Arcas[7]. Il espousa, selon les auteurs du temps[8], la sœur de Baudouin II, roy de Hiérusalem; mais, si ce qu'Orderic[9] a escrit de Melaz, fille du sultan Daliman, est véritable, sçavoir que cette dame ayant embrassé le christianisme à la persuasion du prince Boémond, durant sa prison, et ce prince en estant échappé par son adresse, la maria à Roger, fils de Richard, qui estoit tenu captif avec luy, il

[1] Albertus Aquensis, l. III, c. xv; l. VII, c. xxviii.

[2] Anna Comnena, l. XIII, p. 402.

[3] Albertus Aquensis, l. XII, c. ix, xii.

[4] Willelmus Tyr. l. XII, c. x. — Willelmus Malmesb. l. IV.

[5] Willelmus Tyr. l. XII, c. x. — Fulcher. Carnot. l. III, c. iii. — Gauter. *Bella Antioch.* — *Historia Hierosolym.* ann. 1119.

[6] *Cod. diplom.* t. I, n° 6, p. 6, 389, 390, 464.

[7] Fulcher. Carnot. l. III, c. iii. — Gauter. p. 453. — *Hist. Hieros.* ann. 1119. — Willelmus Tyr. l. XII, c. ix, x. — Ordericus Vital. l. XI, p. 824. — Robert. de Monte. — Ægidius de Roya. — Willelmus Malmesb. l. IV, p. 151. — Reinaud, *Extraits des hist. arabes*, p. 39-43.

[8] Fulcher. Carnot. l. III, c. iii. — Gauter. p. 461. — Willelmus Tyr. l. XI, c. xxii; l. XII, c. viii, xii.

[9] Ordericus Vital. l. X, p. 802.

faut inférer que Roger espousa cette dame en premières noces, quoyque, pour dire le vray, cela ressente un peu le roman, et vu d'ailleurs que les escrivains qui demeuroient outre-mer n'ont rien laissé par escrit de cette circonstance. Il ajoute[1] encore que l'empereur Alexis Comnène rechercha la fille de Roger pour Jean Comnène, son fils aisné, qui fut depuis empereur, ce qui ne peut estre, d'autant que Jean estoit marié[2]; et Irène, sa femme, ne décéda qu'en l'an 1124.

Baudouin, IIe du nom[3], roy de Hiérusalem, ensuite de la défaite et de la mort de Roger, vint avec Pons, comte de Tripoly, et une armée considérable en la ville d'Antioche, après avoir combattu les Sarrazins, et les avoir vaincus en bataille, et y fut reconnu prince et seigneur de cette principauté par le clergé et le peuple, à condition[4] que, pour le bien public, il donneroit sa fille en mariage au jeune Boémond, à qui la principauté d'Antioche appartenoit, si ce prince y donnoit son consentement, et qu'il vinst à Antioche, pour gouverner cet Estat par ses conseils et par ses secours.

Boémond, IIe du nom[5], surnommé *le Jeune*, prince de Tarente, ayant terminé les différens qu'il avoit avec Guillaume, duc de la Pouille, son oncle, pour les Estats d'Italie qu'ils disputoient respectivement, avec cette clause que, l'un d'eux venant à décéder, le survivant lui succéderoit en tous ses biens, passa de la Pouille, où il fut élevé[6], dans la Syrie, après l'an 1126; car en cette année il estoit encore en la Pouille, comme on recueille d'une de ses patentes[7], datée du mois

[1] Ordericus Vital. l. II, p. 830.

[2] Du Cange, *Familles Byzant.* p. 179.

[3] Gauter. p. 458. — *Hist. Hierol.* ann. 1119, p. 615. — Willelmus Tyrens. l. XII, c. XII. — Orderic. Vital. l. XI, p. 805. — Robertus de Monte, ann. 1119. — Willelmus Malmesb. l. IV, p. 151.

[4] Gauter. p. 458.

[5] Willelmus Tyr. l. XIII, c. XXI. — Fulcher. Carnot. l. III, c. LVII, LXI. — Orderic. Vital. l. XI, p. 825, 831. — Math. Paris p. 48, 49. — Ughelli, *Italia sacra*, t. VII, p. 114; t. IX, p. 173. — Romuald. ann. 1127.

[6] *Chron. Cassin.* l. IV, c. L.

[7] Paulus Æmilius Sanctorius. *Hist. Carbon. monast.*

de janvier de l'an du monde, selon les Grecs, 6634, indiction 4, qui revient à l'an de Nostre-Seigneur 1126, par laquelle il donne le monastère de Saint-Barthélemy de Tarente, que Constance, sa mère, alors décédée, avoit fait bastir pour des religieuses, à Nilus, abbé de Saint-Anastase de Carbon; et ce, du consentement des archevesques de Bari, d'Otrante et de Brindes. Il passa donc dans la terre sainte, dans la persuasion qu'il avoit que le roy Baudouin luy restitueroit la principauté d'Antioche, qui luy appartenoit légitimement de la succession du prince Boémond Ier, son père. En quoy il ne fut pas déceu, car le roy, sur l'avis de son arrivée, luy alla au-devant, et luy rendit la ville et toute la principauté, qu'il avoit conservée avec beaucoup de soin et de peines contre les attaques des Sarrazins; et ensuite il luy donna en mariage la princesse Alix, sa seconde fille. Ce prince estoit alors, au rapport de Guillaume de Tyr[1], un jeune seigneur, bien fait de sa personne et d'environ dix-huit ans, haut de taille, ayant la teste blonde et un visage affable et courtois, qui marquoit la grandeur de sa naissance, mesme à ceux qui ne la connoissoient point, libéral et magnifique comme son père; et qui enfin eust esté un des plus grands princes de son temps, si la mort prématurée ne luy eust tranché le fil de ses jours. Car, après avoir repris Capharda, au siége de laquelle place il signala sa valeur, il fut tué en un combat[2], qu'il entreprit inconsidérément avec Rodoan[3] [Zenghi, nommé par les Occidentaux *Sanguin*], sultan d'Halape [Alep], où il fut abandonné laschement des siens, l'an 1131, laissant de son mariage une fille unique, nommée *Constance*[4]. Son corps fut trouvé sans teste[5], et fut inhumé, au mois de février, au monastère de Nostre-Dame, qui

[1] Willelmus Tyr. l. XIII, c. xxi.

[2] Willelmus Tyr. l. XIII, c. xxi, xxvi, xxvii. — Math. Paris. p. 49. — Ordericus Vital. l. XI, p. 831. — Romuald. ann. 1127, 1131.

[3] Du Cange a suivi ici Guillaume de Tyr, qui nomme *Rodoan* le sultan d'Alep régnant alors; mais Rodoan ou Rodouan était mort en 1114. Le sultan actuel était Emad-eddin-Zenghi Ier, ou Sanguin, comme le nomme Orderic Vital. Selon Guillaume de Tyr (l. XIII, c. xxvii). Sanguin était un autre chef des Turcs, dont Alix rechercha l'alliance.

[4] Willelmus Tyr. l. XXI, c. xxvii.

[5] Romuald. ann. 1131. — Muratori, t. VII, col. 187 d.

estoit près du sépulchre de Nostre-Seigneur, à costé du mesme sépulchre [1] [sur la droite].

Après la mort de Boémond, le roy Baudouin, son beau-père, prit derechef le soin et le gouvernement de la principauté d'Antioche, d'où il chassa sa fille Alix, veuve de Boémond [2], qui vouloit s'en rendre la maistresse. Estant mort incontinent après, la princesse fit ses efforts pour y rentrer, et, à cet effet, fit alliance avec Pons, comte de Tripoly, et Joscelin le Jeune, comte d'Édesse [3]. Mais Fouques, roy de Hiérusalem, ayant esté appelé par ceux d'Antioche, défit le comte de Tripoly, et prit possession de la place et de la principauté, dont il donna le gouvernement à Renaud Mansuer, seigneur de Margat, personnage de naissance et vaillant.

[En l'année 1134, le roi Foulques confirma, comme baile d'Antioche, une donation faite au Saint-Sépulcre de Jérusalem [4]. L'acte est daté de son palais d'Antioche.]

Il est probable [5] que ce fut après la mort de Baudouin que ceux d'Antioche envoyèrent offrir la fille de Boémond à l'empereur Jean Comnène, pour son jeune fils, Manuel, qui luy succéda depuis à l'empire; ce que cet empereur ayant négligé, il se forma entre les François et les Grecs une inimitié mortelle, qui donna depuis matière à de grands démeslez entre eux. Cependant

Raymond de Poitiers, ou le Poitevin [6], comme il est nommé par les Grecs et par le juif Benjamin [7], fut mandé à Antioche par le roy Fou-

[1] La phrase latine de Romuald semble plus claire que celle de Du Cange : « … et sepultus in monasterio Sanctæ Mariæ, quod est juxta sepulchrum nostri Redemptoris, in dextera parte ejusdem sepulchri. »

[2] Ægid. de Roya, ann. 1128.

[3] Willelmus Tyr. l. XIV, c. v, ix. — Ordericus Vital. l. XII, p. 889. — Mathieu Paris, p. 50, ann. 1133.

[4] *Cartul. S. Sepulc.* n° 85, p. 165, 166.

[5] Cinnamus, l. I, p. 14, 15, 1re édit.

[6] Nicetas.

[7] Le mot *Pitibin*, précédé de l'article, הפיטיבין, qu'on lit dans le texte de Benjamin, immédiatement avant le mot *papu*, également précédé de l'article, הפפא (édition Constantin Lempereur, p. 31), ne paraît pas devoir s'appliquer au prince Ray-

ques[1], à qui il estoit parent, pour espouser la princesse Constance. Il estoit pour lors en la cour d'Henry, Ier du nom, roy d'Angleterre, duquel il avoit receu l'ordre de chevalerie. Ce seigneur[2] estoit [comme il il le dit lui-même, de l'illustre famille des Poitevins, c'est-à-dire des comtes de Poitiers], fils puisné de Guillaume, IXe du nom, duc de Guyenne (et non d'Austriche, comme veut un auteur aleman[3]), et de Philippe, dite *Mathilde*, de Tolose, et frère de Guillaume X, dernier duc de Guyenne. Il prit naissance en la ville de Tolose, comme nous apprenons de la Chronique de Maillezais[4], et estoit, au rapport de Guillaume de Tyr[5], un personnage d'une riche taille et d'une belle prestance, affable et courtois à tout le monde, qui surmonta ceux qui le précédèrent en valeur et en expérience, au fait des armes, grand amateur des gens de lettres, sobre dans son vivre, magnifique et libéral à l'excez; et, pour achever son éloge par celuy que luy donne Guillaume de Neubourg[6], il fut le bouclier et le défenseur des chrestiens dans l'Orient, et se transmit en quelque façon par le nombre de ses

mond de Poitiers. La phrase de l'auteur semble signifier : «Cette ville (Antioche) est «la plus forte de tout l'empire de ces hommes «fiers qui suivent la foi du pape Pitivin.» *Est totius imperii ferocium Pitivini papæ fidem amplectentium munitissima.* Telle est la traduction de Constantin Lempereur. L'autre traducteur, Arias Montanus, s'est contenté de dire (p. 34) : *Estque munitissima urbs ditionis diffidentium a fide nostra.* Constantin Lempereur, dans ses notes, pense que *papæ* signifie ici le patriarche d'Antioche, et il cherche vainement dans *Pitivini* un nom propre de patriarche. Mais il faut plutôt regarder ce mot comme un adjectif, et l'expliquer par *le patriarche poitevin*, soit parce que ce patriarche d'Antioche, quel qu'il fût en ce moment, était le patriarche d'une ville soumise à un seigneur poitevin d'origine, soit parce que le patriarche vivant au moment où écrivait Benjamin était Aimeri, natif de Limoges, élevé à la dignité patriarcale par la faveur du prince Raymond le Poitevin, et que Limoges, alors vicomté mouvant des comtes de Poitiers, était en quelque sorte une dépendance du Poitou. Dans tous les cas, ce ne peut être à la personne même de Raymond, mort en 1149, que s'applique cette qualification, de la part d'un auteur qui écrivait en 1173 et qui parlait de ce qu'il avait vu trois ans auparavant. (Voir plus loin *Les Seigneurs de Giblet.*)

[1] Willelmus Tyrens. l. XIV, c. IX, XX. — Willelmus Gemetic. l. VII, c. XLIII. — Math. Paris, ann. 1132. — Robert. de Monte, ann. 1130.

[2] *Chron. Vosiense,* l. I, c. XXVIII, XXXIX. — Ph. Mouskes. — *Cartul. S. Sepulc.* p. 173.

[3] Jac. Wimpheling. *Epit. rerum Germ.*

[4] *Chron. Malleac.* ann. 1099.

[5] Willelmus Tyr. l. XIV, c. XXI.

[6] Willelmus Neubrig. l. I, c. XXI.

belles actions et de ses victoires la gloire de l'ancien Machabée. Enfin, Cinnamus[1] dit qu'il estoit un autre Hercules. Mais tous ces avantages furent ternis, ou plutost obscurcis par quelques défauts[2], car il estoit d'un naturel prompt, se laissoit emporter par l'impétuosité de son esprit dans les occasions; il n'estoit pas maistre de luy-mesme quand il estoit en colère, raisonnoit peu, n'estoit pas heureux, avoit peu de prévoyance, et enfin il estoit adonné extraordinairement aux jeux de dez.

Il commença à entrer en possession de la principauté d'Antioche vers l'an 1136, comme on peut recueillir d'un titre[3] de luy et de Constance, sa femme, du mois d'avril [19], l'an 1140, indiction 3, qui est marqué estre le quatrième an de sa principauté [extrait du Cartulaire du Saint-Sépulcre, d'un autre acte du même jour, même année, tiré du même cartulaire[4]]; et d'un autre qui est au Cartulaire de Manosque[5], en Provence, du 1er février, l'an 1148, indiction 12, qui est marqué estre le treizième[6]. Or, en cette année 1136, Constance n'avoit pas encore atteint l'age nubile, son père n'ayant contracté son mariage qu'en l'an 1126, ce qui est aussi remarqué par Guillaume de Tyr[7].

D'abord que Jean Comnène, empereur de Constantinople, eut appris que la ville d'Antioche avoit esté mise entre les mains de Raymond, et que Constance luy avoit esté accordée en mariage, offensé de ce que cela s'estoit fait sans sa participation, prétendant estre seigneur direct de cet Estat, [il] leva une puissante armée, avec laquelle il s'achemina vers Antioche; enleva d'abord au prince les villes de Tarse.

[1] Cinnamus, l. III, p. 135 de la 1re édition.

[2] Willelmus Tyr. l. XIV, c. xxi; l. XVI, c. iv. — *Gesta Ludovici VII, regis Francorum*, c. xxv.

[3] Aux Preuves de l'*Hist. des Chasteign.* p. 37.

[4] *Cartul. S. Sepulc.* nos 88, 89, p. 169-172-178.

[5] *Cartul. Manosc.* — *Cod. diplom.* t. I, n° 25, p. 27.

[6] Nous pensons que l'acte donné dans le *Codice diplomatico* est celui que Du Cange avait vu dans le Cartulaire de Manosque, et qu'il est de l'an 1149 (nouveau style), ce qui s'accorde avec les autres indications chronologiques de l'acte.

[7] Willelmus Tyr. l. XIV, c. xx.

d'Adana, de Mamistre et d'Anavarse [Anazarbe], dans la Cilicie, qui avoient esté possédées par les princes d'Antioche depuis quarante ans; mit le siége devant la place, et la pressa de si près que Raymond, voyant bien qu'il ne pouvoit espérer aucun secours du roy de Hiérusalem, traita avec l'empereur, et consentit de luy faire hommage lige de sa principauté et de luy accorder l'entrée de ses places à grande et petite force[1], c'est-à-dire aux conditions ordinaires des fiefs jurables et rendables[2]. Il semble qu'en conséquence de cet accord l'empereur laissa dans Antioche un gouverneur de sa part, avec le titre de duc de la mesme ville, comme ses prédécesseurs avoient fait auparavant, et que celuy qui eut pour lors cette qualité fut *Leo Maiopolus, dux Antiochiæ*, qui souscrivit avec les barons de cette principauté le titre de l'an 1140, dont je viens de parler.

[Ainsi que le second acte[3] du même jour, et un autre, également du prince Raymond, du 1er février 1149[4].

Mais si Léon fut duc d'Antioche pour l'empereur, il avait été établi dans cette dignité par Jean Comnène, avant le mariage arrêté de Raymond et de Constance, puisqu'on le voit, en 1134 et 1135, souscrire comme témoin deux actes du roi Foulques[5]. Dans ces différentes souscriptions, il est nommé *Leo Maiopolus, dux Antiochiæ; Leo Maiopoli, dux; Leo, dux Meopolis*, ou *Magnopolis*; ou enfin seulement *Leo dux*.

Léon eut, dans sa dignité de duc d'Antioche, des successeurs dont nous donnons la suite un peu plus bas, à l'article de Boémond III.]

Guillaume de Tyr[6], parle du dessein que l'empereur, estant entré dans la place, eut d'y laisser des trouppes, et qu'il en fut détourné par une sédition qui s'émut parmy le peuple sur ce sujet.

Raymond se repentit incontinent après de ce traité, duquel il se

[1] Willelmus Tyr. l. XIV, c. XXIV, XXX. — Nicetas, *Joann.* c. VII. — Orderic. Vital. l. XIII. p. 914. — Cinnamus, l. I, p. 17, 18, 135, 1re édition.

[2] Voir Du Cange, *30e dissertation sur Joinville*, p. 349 et suiv.

[3] *Cartul. S. Sepulc.* p. 171, 177.

[4] *Codic. diplomat.* t. I, n° 25, p. 27.

[5] *Cartul. S. Sepulc.* nos 85, 86, p. 166, 167. — *Assises de Jérus.* édit. Beugnot, t. II, p. 491, n° 13.

[6] Willelmus Tyr. l. XV, c. III, IV.

rétracta, par les persuasions de Hugues, évesque de Gibel ou Zebel[1]. L'empereur, irrité de cette infraction de paix, retourna en la province d'Antioche et ravagea la campagne. Mais, comme il estoit dans la Cilicie, la mort le surprit en l'an 1143. Manuel, ayant succédé à son père, envoya une armée navale et une autre de terre, pour achever de réduire ce prince, qui se trouva à de si grandes extrémitez qu'il fut obligé de venir à Constantinople et de faire hommage lige à l'empereur[2]. Estant de retour à Antioche, il y reçut Louys, VII[e] du nom, roy de France, lorsqu'il passa dans la terre sainte, et le traita magnifiquement, dans l'espérance qu'il obtiendroit de lui un secours considérable pour recouvrer ses places, qui luy avoient esté enlevées par les payens[3]. Mais, s'estant vu frustré de ses pensées, il en conçut un si grand dépit qu'il résolut de s'en venger : ce qu'il fit en persuadant à sa nièce, Aliénor de Guyenne, femme du roy, et qui estoit une de ces femmes folles, comme écrit Guillaume de Tyr, de se séparer d'avec son mary. Enfin, il fut tué dans une bataille contre Noradin, qui estoit venu ravager ses terres, s'estant avancé trop avant dans les troupes ennemies, desquelles il se trouva accablé, et finit ainsy ses jours, le 27[e] jour de juin, l'an 1148[4], après avoir tenu la principauté l'espace de treize années.

[Il faut reculer la mort de Raymond au moins jusqu'en l'année 1149, puisqu'on a de lui un diplôme[5], en faveur de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, daté du 1[er] février 1149, indiction 12, la treizième année de son principat. Mais il est très-probable qu'il ne vécut pas au delà de cette année.

[1] Willelmus Tyrensis, l. XV, c. I, II et seq. XIX, XX, XXI, XXII. — Otho Frising. l. VII, c. XXVIII, XXXIII. — Nicet. *Joann.* c. II. — Jo. Tzetzes, *Epist. ad Metrophan. patriarch.* p. 267. — Cinnamus, l. III. p. 131.

[2] Cinnamus, l. II, p. 33, 34, 36; l. III, p. 135. — Nicetas, *Manuel*, l. I. c. II.

[3] *Gesta Ludovici VII*, c. XV. — Willelmus Tyr. l. XVI, c. XXVII. — Willelmus Nangis. *Chron.* ann. 1149.

[4] Willelmus Tyr. l. XVII, c. IX. — Willelmus Neubrig. l. I, c. XXI. — Math. Paris. ann. 1148. — *Chron. Normann.* ann. 1146 et 1153. — Robert. de Monte, ann. 1146. — Cinnamus, l. III, p. 131. — *Mag. Chron. Belg.* — *Pen. Ven.* l. VI, ep. 18, 19. — Nic. Trivett. ann. 1150.

[5] *Cod. diplomat.* t. I, n° 25, p. 27.

puisque, en 1150, la princesse Constance confirme une donation en faveur du même ordre, par des lettres[1] où il n'est pas fait mention du prince Raymond.]

Son corps fut porté à Antioche, où il fut inhumé au vestibule de l'église de Saint-Pierre, au tombeau de ses prédécesseurs.

[Dans ses diplômes[2], Raymond se dit *prince d'Antioche,* et appelle son domaine *royaume.* Dans l'un de ces actes, il remarque que, depuis la troisième année qu'il a obtenu le *trône du royaume d'Antioche,* il s'est rendu à Jérusalem pour y adorer les lieux saints.]

Il laissa, de sa femme Constance[3], deux fils et deux filles : sçavoir, Boémond, qui fut prince d'Antioche; Baudouin, qui suivit la cour et les armées de l'empereur Manuel, et mourut à son service, vers l'an 1174[4]; Philippie, qui espousa Andronique Comnène, qui fut depuis empereur[5], et, en ayant esté répudiée, se remaria avec Humfroy de Toron, connestable de Hiérusalem, vers l'an 1176; et Marie, mal nommée *Marguerite* dans le Lignage d'outre-mer[6], et *Constance* par le Continuateur de Sigebert[7]. Cette seconde fille fut mariée à Manuel Comnène, empereur de Constantinople, et fut nommée par les Grecs *Xène,* c'est-à-dire « estrangère[8]. » La princesse Constance, après la mort de son mary, mit ses Estats en la protection de l'empereur Manuel[9], qui voulut luy faire espouser Jean Roger[10], qui estoit revestu de la dignité de césar de l'empire, et qui s'estoit allié en premières noces avec Marie Comnène, fille aisnée de l'empereur Jean[11]; mais l'ayant rebuté

[1] *Cod. diplomat.* t. I, n° 27, p. 29, 30.

[2] *Cart. S. Sepulc.* n°s 88, 89, p. 170, 171, 173, 177.

[3] Willelmus Tyr. l. XVII, c. x. — Rain. *Epist.* (*Historiens de France*, t. IV, p. 580.) — *Cod. diplomat.* t. I, n° 76, p. 76.

[4] Nicetas. *Manuel*, l. V, c. viii; l. VI, c. ii.

[5] Willelmus Tyr. l. XXI, c. xiii. — Du Cange, *Famil. Byzant.* p. 190, 191.

[6] *Lignages d'outre-mer,* c. iv.

[7] *Chron. Norm.* ann. 1146.—Robert. de Monte, ann. 1161.

[8] Cinnamus. — Nicetas. — Hoveden. — *Chron. Vosiense*, c. xxxiii. — Ægidius de Roya, ann. 1166. — Du Cange, *Famil. Byzant.* p. 186.

[9] Cinnamus, l. IV, p. 193.

[10] Cinnamus, l. III, p. 131, 132; l. IV, p. 193.

[11] Voir la famille des Comnènes, dans Du Cange, *Famil. Aug. Byzant.* p. 180.

à cause de son age, elle se remaria, sans en donner avis à Manuel, avec

RENAUD[1], de Chastillon sur Loire, seigneur de Gien sur Loire[2], qui avoit pour sœur la mère de Renaud, seigneur de Montfaucon en Brie, et d'Aveline, femme d'Ursion, seigneur de Nemours et de Tracy. Ce mariage se fit sur la fin de l'an 1152, ou sur le commencement de l'an 1153, durant le siége d'Ascalon [comme on peut le conclure d'un diplôme de Renaud et de Constance[3], en faveur de l'hôpital de Jérusalem, daté de l'an 1155, et de la troisième année du principat de Renaud, c'est-à-dire la troisième depuis son mariage]; car Gilles de Roye[4] le rapporte mal à l'an 1160. Il s'est pareillement mépris au surnom de *Neelle*, qu'il donne à ce prince contre la vérité. Il estoit pour lors à la suite et dans les troupes de Baudouin III, roy de Hiérusalem, du consentement duquel il parvint à cette illustre alliance[5], la princesse l'ayant préféré, quoyque simple chevalier, au frère du prince de Capoue, qui estoit en la cour de Manuel[6], et à plusieurs autres seigneurs de haute condition qui la recherchoient. Cinnamus[7] dit qu'elle fit ce mariage à la persuasion de la noblesse d'Antioche, qui appréhendoit que, si elle se laissoit marier par l'empereur, tout son Estat ne devinst tributaire de l'empire.

Incontinent après estre parvenu à cette dignité, il [Renaud] se concilia les Pisans, qui estoient en ce temps-là puissans sur la mer, et, avec la princesse Constance, sa femme, il leur donna une portion de terre près le port de Laodicée, pour y construire une maison au-dessous de l'église de Saint-Hélie, vis-à-vis de la maison du Temple[8]. Il leur donna encore une maison en la ville d'Antioche, qui avoit appar-

[1] Albericus, ann. 1167, 1204.

[2] *Histoire manuscrite d'outre-mer.*

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 31, p. 34, 399.

[4] Ægidius de Roya.

[5] Willelmus Tyr. l. XVII, c. XXI, XXVI; l. XVIII, c. I, X, XVII, XVIII. — Sanutus, l. III, part. 6, c. XX.

[6] Cinnamus, l. III, p. 131.

[7] Cinnamus, l. IV, p. 194, 193 et seq.

[8] Ughelli, *Italia sacra*, t. III, p. 463, *Archiep. Pisanico.*

tenu à une dame nommée *Odette de Tyr*, et leur donna l'exemption de la moitié des péages dans toutes ses terres. Ces lettres furent expédiées au palais d'Antioche, le 10[e] jour de may, l'an 1154.

Renaud se concilia aussy l'amitié de Manuel, qui l'employa contre Toros, prince de Cilicie et d'Arménie, lequel il défit. Mais comme il vit que l'empereur différoit de luy donner la récompense qu'il luy avoit promise, il se jeta sur l'isle de Cypre, la ravagea, et défit une partie des trouppes impériales [1]. Cette action donna sujet à Manuel de faire marcher l'armée qu'il avoit levée contre Toros dans l'Estat d'Antioche contre Renaud, lequel voyant bien qu'il n'avoit point de forces pour résister contre un prince si puissant, qu'il avoit grièvement offensé, le vint trouver en Cilicie, en habit de coupable, la teste nue, les mains découvertes jusques au coude, les pieds nus et la corde au col, suivy du peuple d'Antioche, et obtint par ce moyen son pardon. Le mesme auteur semble dire que ce prince se trouva nécessité à cette bassesse par la considération du patriarche, qu'il avoit autrefois maltraité et mesme emprisonné, qui avoit promis à l'empereur de le livrer entre ses mains avec la place. Manuel entra ensuite à Antioche et y fut reçu avec grand appareil, comme il est amplement rapporté par Guillaume de Tyr [2] et Nicétas. Le dernier donne mal en cet endroit le nom de Gérard au prince, s'estant probablement mépris par la rencontre du nom de Gérard, évesque de Laodicée, par le conseil et en la compagnie duquel Renaud vint trouver l'empereur en Cilicie. Estant ainsy rentré en la paisible possession de ses Estats, sous l'hommage de l'empire, il fit diverses entreprises contre les Sarrazins, dans l'une desquelles [3] il fut fait prisonnier, près de Marésie, par Magedin, gouverneur d'Halape, et conduit en cette ville, le 23 de novembre.

[1] Cinnamus, l. IV. — Nicetas, *Manuel*, l. III, c. III. — Willelmus Tyr. l. XVIII, c. XXIII, XXV.

[2] Willelmus Tyr. l. XVIII. c. I. — Cinnamus, l. IV, p. 196. — Du Cange. *30e dissertation sur Joinville*, p. 357.

[3] Willelmus Tyr. l. XVIII, c. XXVIII. — *Epist. princip.* in *Gest. Dei*, p. 1176, 1178. et *Historiens de France*, t. IV, p. 689. 692 694. — Sanutus, l. III. part. 6. c. XX. — Robert. de Monte, ann. 1162. — Nicol. Trivet. ann. 1162.

l'an 1160[1]; où il fut en captivité l'espace de seize années, après lequel temps il fut élargi par l'entremise de ses amis et au moyen d'une grande rançon qu'il paya[2].

La princesse Constance estant décédée durant ce temps-là, Boémond, son fils aisné, qu'elle avoit eu de Raymond de Poitiers, son premier mary, devint prince d'Antioche, et le prince Renaud, après avoir recouvré sa liberté, se remaria avec Estiennette, au droit de laquelle il devint prince de Montréal[3], et mourut l'an 1187, comme nous dirons ailleurs. Albéric[4] dit que Renaud eut trois filles de son mariage avec Constance, dont la première espousa Manuel, empereur de Constantinople, qui en eut le jeune Alexis; la seconde, Agnès, fut alliée avec Bela, roy de Hongrie, qui en procréa Aimery et André, successivement roys de Hongrie, et deux reynes, sçavoir, Constance, reyne de Bohesme, et Marguerite, reyne de la Grèce. La troisième, nommée Alix, fut mariée au marquis d'Este, en Italie. Quant à la première, il est constant qu'il s'est mépris, et que la fille de Constance qui espousa Manuel estoit du mariage avec le prince Raymond, comme Nicétas[5] et les autres auteurs escrivent formellement, car Manuel l'espousa vers l'an 1164, auquel temps Renaud ne pouvoit avoir des filles en age nubile, ne s'estant marié qu'en l'an 1152. D'ailleurs, Guillaume de Tyr[6] dit qu'elle fut la dernière fille de Constance, et sœur germaine de Boémond III, prince d'Antioche. Nicétas[7] fait mention du mariage d'Agnès avec Bela, roy de Hongrie. Quant à la troisième, qu'espousa le marquis d'Este, Jean-Baptiste Pigna et Hiérome Falet, qui

[1] Au mois de mars précédent, 1160 (*more romano*), de concert avec sa femme Constance, Renaud avait confirmé la vente d'une *gastine*, ou terre inculte, faite aux Templiers par Rainald ou Renaud, seigneur de Margat. (*Codice diplomat.* t. I, n° 163, p. 206.)

[2] Willelmus Tyr. l. II, c. XI, XIV. — Monac. S. Mariani, p. 89. — Roger de Hoveden, ann. 1187, p. 635. — Robert. de Monte, ann. 1162. — Ægidius de Roya, ann. 1176.

[3] Voir *Les Princes de Montréal.*

[4] Alberic. ann. 1167.

[5] Nicetas, *Manuel*, l. III, c. V.

[6] Willelmus Tyr. l. XVIII, c. XXX, XXXI; l. XIX, c. XI.

[7] Nicetas, *Manuel*, l. V, c. VIII; *Alex. Manuel. filius*, c. XVII. — Cinnamus, l. VI, p. 312.

ont écrit l'histoire et la généalogie de la famille d'Este, ont ignoré cette alliance.

Boémond, IIIe du nom [1], surnommé *le Bègue*, ou *le Baube*, comme on parloit alors, qui est un terme qui vient du latin *balbus*, fils aisné de Raymond de Poitiers et de la princesse Constance, prit possession de la principauté d'Antioche après le décez de sa mère, et durant la captivité du prince Renaud, son beau-père, en l'an 1164, comme écrit Gilles de Roye [2], ce qui s'accorde avec un titre de ce prince, de l'an 1170, qu'il dit estre la septième année de sa principauté. Ainsy la princesse Constance mourut en cette année 1164.

[Constance serait morte dès l'année précédente, s'il n'y a pas erreur dans la date (1163) d'un diplôme de ce seigneur [3], par lequel il confirme toutes les donations faites à l'hôpital de Jérusalem par son père, et les autres seigneurs et barons de la principauté d'Antioche.

L'Art de vérifier les dates [4] place aussi à l'année 1163 l'avénement de Boémond III au principat d'Antioche; mais il se fonde sur un acte [5] de ce prince et de sa femme Orgueilleuse, par lequel ils accordent à l'hôpital de Jérusalem 90 besants, en échange de plusieurs maisons. Or l'acte étant daté de septembre 1172, la neuvième année de son principat, la première année du principat de Boémond III semble appartenir naturellement à l'an 1164. Il n'en est pas de même d'un autre diplôme de Boémond [6], également en faveur de l'Hôpital, daté de janvier 1167, la quatrième année de son principat. Cette date permet de supposer que le principat de Boémond a commencé dans le cours de l'année 1163.]

Par ce titre [de 1170], il confirme avec la princesse Orgueilleuse (*Urgolosa*), sa femme, les donations et les priviléges que le prince Renaud, son beau-père, avoit accordez à ceux de Pise.

Il fut fait prisonnier en la bataille qui fut livrée par les François

[1] *Lignages d'outre-mer.*

[2] Ægidius de Roya, ann. 1164. — Ughell. *Italia sacra*, t. III, p. 476.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 37, p. 38, 39, 44.

[4] *Princes latins ou francs d'Antioche.*

[5] *Cod. diplomat.* t. I, n° 198, p. 242.

[6] *Cod. diplomat.* t. I, n° 43, p. 43.

du royaume de Hiérusalem contre Noradin, près d'Harenc[1], place assise dans les limites de son Estat, et emmené à Halape, le 10[e] jour d'aoust, l'an 1165, où il demeura l'espace d'un an, et jusques à ce qu'avec beaucoup de peine et une grande rançon, il recouvrast sa liberté[2]. Gilles de Roye[3] dit qu'il passa, au sortir de sa prison, à Constantinople, pour y visiter l'empereur Manuel, qui avoit espousé sa sœur.

Il est probable que ce fut durant sa minorité, et après la prise du prince Renaud, que ceux d'Antioche secouèrent le joug des Grecs, qui s'estoient réservez la souveraineté sur cette principauté, pour se mettre en la protection de Baudouin III, roy de Hiérusalem, ce qui donna quelque chagrin à Manuel. Mais Amalric, successeur de Baudouin, ayant fait alliance avec luy, il relascha ce droit, au rapport de Cinnamus[4].

[Nous ne pourrions dire si les personnages qu'on voit revêtus de la dignité de ducs d'Antioche, après Léon Maiopule, étaient des officiers établis par les empereurs de Constantinople pour les représenter et constater leurs droits comme seigneurs suzerains de cette ville, ou des dignitaires nommés par les princes d'Antioche. On en voit encore après l'époque où les empereurs grecs semblent avoir renoncé à cette suzeraineté, même après la mort de Manuel; et les noms des personnes indiquent des Latins plutôt que des Grecs. Voici la liste de ceux que nous avons remarqués :

Geoffroi Fahard, ou Falzard, souscrit des actes de Renaud de Chatillon et de Boémond III, aux années 1155, 1160, 1167[5].

Simon, Simon *de Buriavis*, Simon de Burgevin, si toutefois ces trois dénominations désignent un même personnage, paraît comme duc d'Antioche parmi les témoins de plusieurs actes de Boémond III, en 1175, 1179, 1181[6].

[1] Willelmus Tyr. l. XIX, c. IX. — *Epist. regum,* in *Gest. Dei,* p. 1179, 1180, et *Historiens de France,* t. IV. — Sanut. l. III. part. 9, c. II. — Cinnamus, l. V, c. XVII. — Nic. Trivet. ann. 1164.

[2] Willelmus Tyr. l. XIX, c. XI.

[3] Ægidius de Roya. ann. 1176. — *Cod. diplomat.* t. I, n° 30, p. 309.

[4] Cinnamus, p. 258.

[5] *Cod. diplomat.* t. I, n[os] 31, 43, 163, p. 34, 44, 207.

[6] *Cod. diplomat.* t. I, n[os] 58, 67, p. 59, 68.

Il signe encore un acte du même, de septembre 1193[1]; mais il n'a plus le titre de duc d'Antioche, qui appartient à un autre.

Guillaume de Saint-Paul signe des actes de Boémond III, de 1186 et 1190[2].

Raoul de la Rivière, d'abord châtelain d'Antioche, dans le titre de 1190, est duc d'Antioche dans celui de septembre 1193[3].]

Cependant Noradin, après la défaite des nostres, prit Harenc et assiégea la ville d'Antioche, s'estant rendu maistre du reste de la principauté[4]. De son temps encore, Saladin, sultan, après la défaite des chrestiens en la bataille [de Huttin] où le roy Guy fut pris, l'an 1187, s'empara de toutes les places en l'espace de trois mois, excepté le chasteau imprenable de Cursat, qui estoit du domaine du patriarche d'Antioche, et la ville mesme d'Antioche, dont il abandonna le siége moyennant une grande somme d'argent que le patriarche luy donna[5].

[Quoique Boémond III eût accueilli avec empressement, en 1186, Baudouin de Rames et les chevaliers qui avaient refusé l'hommage au roi Gui de Lusignan[6], cependant il envoya au secours de ce prince, en 1187, avant la bataille de Huttin, son fils aîné, Raymond, avec cinquante chevaliers.]

L'histoire remarque[7] qu'en l'an 1191 il vint avec Boémond, comte de Tripoly, son fils, trouver Richard, roy d'Angleterre, en l'isle de Cypre, lorsqu'il faisoit la guerre à Isaac Comnène, qui s'en disoit empereur, estant alors à la suite de Guy, roy de Hiérusalem, et qu'il luy offrit son service; et que, lorsque le roy Philippes-Auguste s'en retourna de la terre sainte en France, laissant la conduite de ses troupes au duc de Bourgogne, il donna à ce prince cent chevaliers et cinq cens escuiers, pour la défense et la garde de ses terres, le roy Richard luy

[1] *Cod. diplomat.* n° 80, p. 86.

[2] *Cod. diplomat.* n° 77, 210, p. 81, 251.

[3] *Cod. diplomat.* n° 80, p. 86.

[4] *Epist. regum*, p. 1179.

[5] Jacobus de Vitriaco, l. I, c. xcv. — Sanutus, l. III, part. 9, c. ix. — Ægidius de Roya, ann. 1165.

[6] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. xxii, p. 34; c. xxix, p. 46.

[7] Hoveden, part. post. p. 621. — Bened. Petroburg. (*Historiens de France*, t. XVII, p. 518 a.) — Brompton, p. 1198, 1209.

ayant fourny un pareil nombre de chevaliers et cinq cens sergeans, avec cinq grands navires équipés de toutes choses nécessaires; mais Hoveden et Brompton, qui font ce récit, se sont mépris lorsqu'ils l'ont nommé Raymond. Il vendit, en l'an 1182, la ville de Tarse à Rupin, prince d'Arménie[1], lequel il fit depuis arrester prisonnier contre la foi publique. Ce prince porta une si particulière affection aux chevaliers hospitaliers, qu'il fit un traité de société avec eux, au mois de septembre, l'an 1193, indiction 11[2], par lequel il entra en confraternité avec eux, sous cette condition qu'au cas qu'il voulust entrer en religion, il ne le pourroit faire en autre maison que celle de l'Hospital, et que, lorsqu'il viendroit à décéder, si son corps n'estoit pas inhumé en l'esglise de Saint-Pierre d'Antioche, il ne pourroit estre inhumé ailleurs qu'en la mesme maison de l'Hospital, à laquelle il donne après sa mort son haubert, son heaume, sa lance, le meilleur de ses chevaux sans selle, sa mule, qui portoit son haubert, et tous ses sommiers; et, en outre, pour reconnoissance de cette fraternité, il luy donne tous les ans cinq cens anguilles. L'année suivante, il eut quelque démeslé avec Léon, prince d'Arménie, qui le fit prisonnier[3]; mais l'empereur Henry apaisa ce différend.

[Le fait est raconté avec plus de détails dans *Les Roys d'Arménie*, page 120: mais, dans les deux passages, Du Cange omet de dire que Léon avait attiré Boémond, avec sa femme Sibylle, dans une embuscade, sous prétexte d'une partie de plaisir[4], et qu'en apprenant cet acte de violence et de perfidie le comte de Champagne Henri, roi de Jérusalem, et non l'empereur Henri VI, s'entremit activement auprès de Léon pour la délivrance de Boémond, lequel ne recouvra sa liberté qu'en tenant Léon quitte de l'hommage qu'il lui devait.]

Il survécut peu d'années après ce traité, estant décédé, au récit de Sanudo[5], l'an 1201. Les auteurs parlent diversement de ses mariages

[1] Willelmus Tyr. l. XXII, c. xxiv. — Sanutus, l. III, part. 10, c. viii. — Voir *Les Rois d'Arménie*, p. 118.

[2] *Cartul. Manosc.* — *Cod. diplomat.* t. I, n° 80, p. 86.

[3] Sanut. l. III, part. 10, c. viii.

[4] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXVI, c. xxvi, p. 214, 215.

[5] Sanut. l. III, part. 11, c. i.

et de ses femmes; car Guillaume de Tyr[1] dit qu'il espousa Théodora, nièce de l'empereur Manuel, et que, l'ayant renvoyée vers le temps de la mort de cet empereur, qui arriva en l'an 1180, il s'allia, au mépris des censures ecclésiastiques, avec une dame nommée *Sibylle*, qui passoit pour une sorcière, et qu'à l'occasion de cette conjonction illégitime, tout l'Estat des chrestiens d'Orient, et particulièrement la principauté d'Antioche, fut en de grands troubles. Le Lignage d'outre-mer[2] ne s'accorde point avec Guillaume de Tyr, escrivant que Boémond espousa Irène [celle que Guillaume de Tyr appelle *Théodora*], nièce de l'empereur Manuel [on ne sait par quel frère ou par quelle sœur][3]; après la mort duquel il la renvoya à Constantinople, avec la fille nommée *Constance*, qu'il avoit eue d'elle, et qu'aussitost il espousa une noble dame de la principauté d'Antioche, fille du seigneur d'Harenc ou d'Harène, comme porte l'imprimé, nommée *Orgueilleuse*, et qu'il en procréa Raymond et Boémond; l'ayant encore répudiée, il prit pour femme cette Sibylle, de laquelle il eut une fille nommée *Alix*, mariée depuis à Guy, seigneur de Giblet [et à laquelle son frère, Boémond IV, constitua 10,000 besants de rente, en décembre 1204, à l'occasion de ce mariage[4]]. Enfin il se défit pareillement de cette dame, et s'allia avec une autre, nommée *Isabeau*, dont le mary vivoit encore; lequel il confina aux Meseaux, c'est-à-dire en la maison de Saint-Lazare ou des lépreux, et, de cette conjonction illégitime, il en eut deux fils, sçavoir, Guillaume, qui mourut sans enfans, et Boémond, qui fut seigneur du Boutran [Botron][5], au droit de sa femme.

Comme je ne fais pas de doute que ce que cet auteur anonyme raconte des femmes du prince Boémond ne soit pour la pluspart véritable, il est cependant constant, par le titre de 1170 dont je viens de parler, qu'il estoit, dès cette année-là, marié avec Orgueilleuse, et qu'ainsy il n'espousa Théodora ou Irène qu'après avoir répudié cette première femme, de laquelle il eut Raymond et Boémond, qui n'au-

[1] Willelmus Tyr l. XXII, c. vii.

[2] *Lignages d'outre-mer*, c. iv.

[3] Du Cange, *Famil. Byzant.* p. 185.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 98. p. 103.

[5] Voir *Les Seigneurs du Boutran.*

roient pas pu estre issus de ce mariage s'il ne l'avoit espousée qu'après la mort de Manuel, arrivée en l'an 1180; car Raymond, fils aisné de Boémond, estoit agé en ce temps-là, puisqu'en l'an 1194 il espousa Alix, fille de Rupin[1], prince d'Arménie, et qu'il mourut avant l'an 1199[2], ayant laissé son fils Rupin, qu'il avoit eu de sa femme, en laquelle année Boémond, frère de Raymond, prétendoit à la principauté d'Antioche, son père estant encore vivant; n'estant pas probable que, si Raymond eust pris naissance après l'an 1180, il eust esté marié et eust eu un enfant avant l'an 1199, et que Boémond, frère de Raymond, eust esté en age assez avancé pour disputer la principauté à son père et à son neveu, s'il estoit né après l'an 1180.

[Ce qui est une preuve sans réplique, c'est que, dans deux actes[3] de l'année 1186, par le second desquels Boémond III cède aux Hospitaliers la cité de Valenie et le château de Margat; ce prince déclare agir avec l'assentiment de sa femme, Sibylle, et de ses fils, Raymond et Boémond, déjà chevaliers; ce qui suppose environ quinze ans au moins pour le plus jeune des deux. (Voir *Boémond VI.*)]

D'autre part [il existe] un titre de ce prince[4], de l'an 1175, par lequel il fait quelques donations aux Hospitaliers de Manosque, en Provence, du consentement de sa femme, Orgueilleuse, et de ses enfans, ce qui fait voir qu'il avoit alors plusieurs enfans d'elle, et que le mariage de Boémond avec Théodora ou Irène, ne se fit qu'après la dissolution de celui qu'il avoit fait avec Orgueilleuse. Il est parlé d'Isabelle, dernière femme du mesme prince, dans les épistres d'Innocent III[5], en l'an 1199.

Boémond, IV[e] du nom, surnommé *le Borgne*, pour avoir perdu un œil en une rencontre près du mont Liban[6], comte de Tripoly, succéda

[1] Sanut. l. III, part. 10, c. vi.

[2] Innoc. III, *Epist.* l. II, p. 550. — Vincent. Bellov. l. XXXII, c. xxix.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n[os] 76, 77, p. 76, 77, 81.

[4] *Cartul. Manosc.* — *Cod. diplomat.* t. I, n° 58, p. 58, 59, 519.

[5] Innoc. III, *Epist.* l. II, p. 552.

[6] Continuateur de Guill. de Tyr. l. XXXI, c. iv, p. 314.

à son père en la principauté d'Antioche, malgré les efforts de Livon, roy d'Arménie, qui tascha de s'en emparer pour Raymond Rupin, son petit-neveu, qui en estoit l'héritier légitime; ce qui donna matière à une longue et fascheuse guerre. Raymond Rupin estoit fils unique de Raymond, fils aisné de Boémond III[1], lequel Raymond avoit espousé Alix, fille de Rupin, prince d'Arménie, et nièce du roy Livon; et, en ayant engendré ce prince, estoit tombé en frénésie, laquelle l'emporta en la fleur de son age [longtemps avant son père[2]]; mais estant à l'extrémité, dans les bons intervalles qu'il eut, il pria son père de conserver sa succession, qui luy appartenoit de droit[3], à son fils Rupin, ce que Boémond III promit et exécuta ensuite, après la mort de son fils, ayant déclaré son héritier et son successeur en la principauté d'Antioche son petit-fils.

Raymond-Rupin reçut, en qualité d'héritier apparent de la principauté d'Antioche[4], les hommages liges de ceux d'Antioche, sauf la féauté, qui estoit due à son ayeul, qui luy donna en outre le nom de son père, qu'il ajouta à celuy de Rupin, et se réserva la seigneurie de la principauté durant sa vie; mais Boémond, comte de Tripoly, ne pouvant digérer qu'il eust esté privé de la succession de son père, s'éleva contre luy, et, assisté des forces des chevaliers de l'Hospital et du Temple, et mesme de ceux d'Antioche, le chassa de la ville, et cassant ou annulant l'hommage qui avoit esté fait au prince Rupin, reçut celuy qui luy fut fait par ceux d'Antioche. Toutefois, il n'en fut pas longtemps possesseur; car le prince Boémond, son père, fut rétably incontinent après par le secours de Livon, roy d'Arménie. Boémond estant décédé, le comte de Tripoly, son fils, fut derechef reçu par ceux d'Antioche, et reconnu en qualité de prince[5], ce qui

[1] Continuateur de Guill. de Tyr, l. XXIV, c. xxv, p. 137.

[2] Continuateur de Guill. de Tyr, l. XXXI, c. iii, p. 313.

[3] Odor. Rain. ann. 1199, n° 67.

[4] Rainald. ann. 1205, n. 37. — Manriq. *Annal. Cisterc.* ann. 1205, c. iv, n° 6. — Innoc. III, *Epist.* l. II, p. 551; l. XVI, epist. 7.

[5] Sanut. l. III, part. 11, c. i. — Contin. de Guill. de Tyr, l. XXXI, c. iii, p. 313.

alluma une grande guerre entre luy et le roy d'Arménie, et le prince Rupin, son neveu[1], ausquels les chevaliers de l'Hospital et le patriarche mesme d'Antioche se joignirent, les chevaliers du Temple et le peuple d'Antioche prenant le party du comte; et mesme le roy d'Arménie entra dans la ville du costé du chasteau, et se saisit de toute la partie qui est jusques à l'église de Saint-Pierre, et y campa trois jours entiers; mais le comte, estant sorty du chasteau avec des trouppes, chassa le roy de la place, défit son armée et emprisonna le patriarche, qui l'avoit favorisé; ce qui arriva en l'an 1203. Il y eut ensuite plusieurs pourparlers d'accomodemens et de soumission au jugement du pape Innocent III, qui ordonna des juges, mais sans aucun effet[2].

Enfin Rupin, par le moyen du patriarche, rentra derechef dans la place avec le roy, son oncle[3], et y fut reçu par tous les habitans et toute la noblesse, qui luy fit hommage, et fut investy solemnellement par l'étendart, en l'église de Saint-Pierre, de la principauté d'Antioche, par le patriarche, auquel il fit de sa part l'hommage accoutumé. Cecy se passa sans effusion de sang, en l'an 1205[4]. Mais quelque temps après, sçavoir l'an 1208, ceux d'Antioche, à la persuasion du mesme patriarche, se révoltèrent contre le prince, et firent retourner les soldats qu'il avoit chassez[5]. Ensuite de quoy le comte, prenant occasion de cette division, descendit du chasteau, qu'il tenoit toujours, et, estant venu à bout des bourgeois, arresta le patriarche et le mit en prison, où il lui fit souffrir plusieurs tourmens. Le comte tint Antioche jusques en l'an 1216, qu'elle fut rendue au prince Rupin par la trahison du séneschal d'Antioche[6]. Mais, trois ans après [1219][7], le

[1] Innoc. III, apud Rainald. ann. 1205, n° 28. — Continuateur de Guill. de Tyr, l. XXVIII, c. vi, p. 257.

[2] Innoc. III, l. XIII, epist. 123; l. XVI, epist.

[3] Rianald. ann. 1205, n° 37.

[4] Rainald. ann. 1205, n° 35 et suiv. ann. 1210. n° 8.

[5] Sanut. l. III. part. 11, c. III. — Innoc. III, l. XVI. epist. 7.

[6] Sanutus, l. III, part. 11, c. VI, IX. — Cont. de Guill. de Tyr, l. XXXI, c. VII, p. 318.

[7] Oliverius, *Hist. Damiatina*, apud Eccard. t. II, col. 1417, 1418. — Contin. de Guill. de Tyr. l. XXXI, c. VII, p. 318; l. XXXII, c. XV, p. 347.

comte la reprit sur Rupin, par l'intelligence qu'il eut avec Guillaume de Farabel.

[Nous ne croyons pas qu'on puisse déterminer les années où Raymond-Rupin resta maître d'Antioche, ni celles où il en fut exclu, d'après les dates de plusieurs de ses diplômes, donnés par lui comme prince d'Antioche, en faveur des chevaliers de l'Hôpital de Jérusalem. Peut-être ces concessions n'étaient-elles pour lui qu'un moyen de les attirer ou de les retenir dans son parti, lorsqu'il cherchait à recouvrer ce qu'il appelait *l'héritage de son père.* Ces diplômes, d'ailleurs, ne portent pas le nom du lieu où ils ont été donnés, et plusieurs ont été expédiés par le chancelier ou par le proto-notaire du roi d'Arménie; ce qui fait supposer que Raymond-Rupin les a donnés lorsqu'il était réfugié auprès du roi Léon, son grand-oncle maternel.

Tels sont : un acte du 22 mai 1207 [1], par lequel il donne à l'Hôpital de Jérusalem la ville de Gibel, avec toutes ses dépendances, du consentement de son oncle et baile, Léon, roi d'Arménie; concession qu'il se propose de confirmer quand il sera parvenu à l'âge convenable; et un acte de septembre 1210 [2], par lequel il confirme cette donation et y ajoute le château de la Vieille (*castellum Vetulæ*), dans la principauté d'Antioche.

Deux autres actes, du 1[er] avril 1215 [3], par lesquels il confirme aux Hospitaliers toutes les donations et concessions de ses prédécesseurs, les princes d'Antioche, sont expédiés par son chancelier, Jourdain. Ce Jourdain était-il chancelier de la principauté d'Antioche, ou seulement du prince Raymond-Rupin en particulier ?

Mais on voit qu'en 1214 Raymond-Rupin était hors de la principauté d'Antioche, puisqu'il signe, comme témoin, un acte du roi Léon, donné à Tarse, le 23 avril de cette même année [4].

De même, une lettre d'Honorius III, aux Hospitaliers [5], du 25 juillet 1216, par laquelle il leur recommande instamment les intérêts de ce prince, prouverait assez qu'en ce moment Raymond-Rupin n'était pas encore rentré dans Antioche.]

[1] *Cod. diplomat.* t. I, n° 91, p. 95, 96, 517.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 95, p. 99, 100, 519.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n[os] 101, 102, p. 106, 107, 520, 521.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 100, p. 105.

[5] *Cod. diplomat.* t. I, n° 40, p. 320.

Il est probable que la division qui arriva, en l'an 1208, en la ville d'Antioche, se fit en faveur du roy d'Arménie, qui désiroit se rendre maistre de la place. Ce que l'on peut induire de Sanudo, qui écrit que Rupin, quoyqu'il eut esté chassé d'Antioche par le comte, ne laissa pas d'aller trouver Livon, roy d'Arménie, oncle de sa mère, dissimulant et oubliant l'injure que ce roy lui avoit faite lorsqu'il le chassa d'Antioche[1]. Tant y a qu'il trouva le roy à l'extrémité, et tout mourant, qui ne le voulut pas voir. Ce qui obligea Rupin d'aller trouver le légat du pape, qui estoit à Damiette, et de luy demander du secours pour recouvrer la principauté d'Antioche et le royaume d'Arménie, qui luy estoit échu par la mort de Livon, décédé depuis ce temps-là. Ce qu'ayant obtenu, il vint en Arménie, et fut reçu en la ville de Tharse par les habitans. Mais Constans, qui avoit esté laissé, par Livon, gouverneur d'Arménie, vint avec une puissante armée, le prit, et le confina dans une prison, où il mourut après l'an 1222.

[Après la mort de Raymond-Rupin, tout ce qu'il avait donné aux Hospitaliers fut rendu aux princes d'Antioche, excepté Gibel et Civita-Vecchia, comme on le verra plus bas[2].]

Rupin avoit espousé Helvis, fille d'Aimery, roy de Cypre, vers l'an 1210, laquelle il enleva à Eudes de Dampierre, qui l'avoit espousée en légitime mariage[3]; et, sur le différend qui survint à ce sujet, le pape Innocent[4] en commit le jugement au patriarche d'Antioche. Il en eut Eschive, décédée sans alliance, et Marie, dame de Toron, femme de Philippes de Montfort, seigneur de Sur ou de Tyr.

Quant à Boémond IV, prince d'Antioche et comte de Tripoly, il se gouverna avec tant de rage et de violence à l'égard des habitans et des Hospitaliers, ausquels la garde du chasteau avoit esté commise par le

[1] Voir *Les Rois d'Arménie*, p. 126, où nous avons proposé une autre interprétation du texte de Sanudo, combiné avec celui du Continuateur de Guillaume de Tyr.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 112, p. 120, etc.

[3] Rainald. ann. 1210, n° 17. — Continuateur de Guill. de Tyr. l. XXVI, c. XVI, XXV, p. 208, 213.

[4] Innoc. III, l. XIV, epist. 105. — *Cod. diplomat.* t. I, n° 95, p. 99, 100.

légat du pape, qu'il s'attira les censures ecclésiastiques, dont il ne fut absous qu'en l'an 1226. Il mourut l'an 1233.

[Voici quelques actions de sa vie, comme prince d'Antioche :

En 1217[1], invité par le roi de Hongrie, André, et le duc d'Autriche, Léopold, appelé aussi *Bertot*, à prendre part à une expédition contre les Sarrasins., il se rendit à l'armée des Croisés, amenant avec lui plusieurs seigneurs de distinction; mais cette campagne se borna à quelques chevauchées, et à la Chandeleur de l'année 1218, Boémond était de retour à Tripoli, où il épousa Mélissende.

En 1228[2], il était du parti de Frédéric II contre Jean d'Ibelin, seigneur de Baruth, baile du royaume de Jérusalem.

En vertu d'un accord du 27 octobre 1231 avec les Hospitaliers[3], ménagé par Giraud, patriarche de Jérusalem et légat du Saint-Siége, Boémond IV recouvra tout ce que Raymond-Rupin avait donné aux Hospitaliers, comme prince d'Antioche, excepté Gibel et chastel Vetulæ; mais, par un acte du même jour[4], il leur assigna 873 besants de revenu annuel, assis sur la commune d'Antioche, en dédommagement de cette restitution. Par un autre acte, également du même jour[5], il leur accorda aussi 316-besants de rente annuelle sur Tripoli, en échange de certains droits que l'Hôpital lui cédait. Ces deux derniers actes sont en français et datés de la ville d'Acre, comme la lettre du patriarche.

Ce prince fut un habile jurisconsulte, au jugement de Philippe de Navarre[6], qui résume en ce peu de mots toutes les vicissitudes de son règne : « Le viel « prince Bemont, qui premier fut conte de Triple, après la mort dou conte « Raumont, et après fu prince d'Antioche, dont il fu moult traveillié, aucunes « feiz la perdi et après la recovra, et vigourousement tint puis les deus sei- « gnories jusqu'à la mort, et moult fu sages et soutil de science en court et « dehors. »]

Il fut marié deux fois[7], la première avec Plaisance, fille de Hugues.

[1] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXI, c. x, p. 322, 323; c. xiii, p. 325.

[2] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. iii, p. 368.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 112, p. 120.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 113, p. 121.

[5] *Cod. diplomat.* t. I, n° 114, p. 122, 123.

[6] *Assises de la haute cour*, livre de Philippe de Navarre, t. I, c. xciv, p. 570.

[7] Sanut. l. III, part. 11, c. xiii.— Alberic. ann. 1233. — *Lignages d'outre-mer*.

seigneur de Giblet; puis avec Mélisende[1], fille d'Aimery, roy de Cypre, et de la reyne Isabelle. Du premier mariage vinrent Raymond[2], qui fut tué en la ville de Tortose par les Assassins, priant Dieu dans l'esglise de Nostre-Dame, devant l'autel, vers l'an 1219; Boémond, prince d'Antioche; Philippe, roy d'Arménie; Henry, surnommé prince par Sanudo[3], qui, au droit de sa femme, Isabelle, fille de Hugues II, roy de Cypre, obtint le bail et la régence du royaume de Hiérusalem, l'an 1263, et fut noyé dans la mer, comme il passoit en Cypre, son vaisseau ayant esté brisé contre un rocher, le 27e jour de juin, l'an 1276. Il fut père de Hugues III, roy de Cypre, et de Marguerite[4]. Boémond eut encore de ce mariage, outre ces deux fils, deux filles, Orgueilleuse et Marie, décédées en enfance; et, de son second, deux autres filles, sçavoir, Helvis et Marie, qui transporta ses droits sur le royaume de Hiérusalem à Charles Ier, roy de Sicile[5].

Boémond, V^e^ du nom, prince d'Antioche[6] et comte de Tripoly, fut menacé d'irruption[7], dès l'an 1244, par le roy des Tartares, qui, après s'estre rendu maistre de plusieurs provinces, l'obligea, et le roy d'Arménie, à luy rendre tribut. Il eut aussy de fascheuses guerres contre le mesme roy [d'Arménie, Héthoum Ier], que saint Louys[8], allant en la terre sainte, en l'an 1248, tascha de pacifier, ayant moyenné une tresve de deux ans entre ces deux princes.

[Au commencement de cette guerre (1233), Boémond V avait pour alliés les Templiers[9], qui bientôt s'accommodèrent avec le roi d'Arménie, et par là for-

[1] Continuateur de Guillaume de Tyr, l. XXX, c. xi, p. 305, et l. XXXI, c. xiii, p. 325.

[2] Jacobus de Vitriaco, l. III, p. 1142. — Vincent. Bellov. l. XXXI, c. xciii.

[3] Sanut. l. III, part. 11, c. vii; part. 12, c. vii, xiv.

[4] *Lignages d'outre-mer*, c. ii.

[5] *Lignages d'outre-mer*. — *Assis. de Jérus.* — Willelmus Nangius, *Chron.* ann. 1278. — Vigner. — Rainald. ann. 1272, n°s 18, 19.

[6] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. xxxviii, p. 403.

[7] Math. Paris, ann. 1244, 1246, p. 438, 473. — Vincent. Bell. l. XXXII, c. xcvi.

[8] Willelmus Nangius, *Gesta S. Ludovici*, ann. 1248, p. 352. — Vincent. Bellov. l. XXXII, c. xcvi.

[9] Voir *Les Rois d'Arménie*, p. 131.

cèrent Boémond de rester quelque temps en paix. Peu après, il fut engagé dans un débat d'un autre genre avec les Hospitaliers. Cet ordre réclamait le domaine de Maraclée, dans le comté de Tripoli; Boémond, comme comte de Tripoli, le leur contestait. Barthélemy, administrateur de l'église de Valénie, délégué par le Saint-Siége pour terminer ce différend, adjugea aux Hospitaliers le domaine en litige (22 novembre 1234)[1]. Mais, Boémond ayant protesté, les débats se renouvelèrent, jusqu'à ce qu'enfin, par une décision d'Albert, patriarche d'Antioche[2], Boémond gardât Maraclée, et, en dédommagement, concédât aux Hospitaliers une rente annuelle de 1,300 besants. (18 novembre 1241.)]

Il mourut l'an 1251[3]. Il espousa en premières noces[4], vers l'an 1222, Alix, fille d'Henry, comte de Champagne, et d'Isabelle, reyne de Hiérusalem, pour lors veuve de Hugues, roy de Cypre; mais ce mariage ayant esté dissous par l'autorité de l'église, à cause de la parenté, qui estoit entre eux du troisième au quatrième degré, vers l'an 1238, il s'allia avec une dame nommée *Lucie* [ou Lucienne], fille du comte Paul de Rome[5], et sœur de Paul, évesque de Tripoly, de laquelle il eut Boémond VI, prince d'Antioche, et Plaisance[6], mariée premièrement à Henry, roy de Cypre, puis à Balian d'Ibelin, seigneur d'Arsuf. Il est parlé de cette princesse Lucie en l'assignat de douaire[7] qui fut fait par Hugues, roy de Cypre, à Marie de Valois [*lisez* de Bourbon], femme de Guy de Cypre, son fils, de l'an 1328, par lequel il luy assigne la maison qui est à Nicosie, laquelle fut de la princesse Lucie, que le roy avoit achetée de sa tante, la princesse.

[Cet acte original, tiré de la Chambre des comptes de Paris, a déjà été

[1] *Cod. diplomat.* t. I, n° 117, p. 127-129.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 118, p. 129-133.

[3] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. II, p. 440. — Sanut. l. III, part. 11, c. X.

[4] Sanut. l. III, part. 11, c. X, XIV. — Rainald. ann. 1225, n° 9; ann. 1226, n° 58. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. XXI, p. 361; l. XXXIII, c. XLI, p. 408.

[5] *Lignages d'outre-mer.* — Continuat. de Guill. de Tyr. *loc. cit.* — Sanut. l. III, part. 12, c. XIV. — Rainald. ann. 1279, n° 49.

[6] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. I, p. 439.

[7] Original de la Chambre des comptes de Paris.

mentionné, p. 72, dans l'Histoire des roys de Chypre; c'est le même acte, ou une expédition de ce même acte, qui se trouve aux Archives de l'Empire, section domaniale, et que M. de Mas-Latrie a publié sous ce titre[1] : *Expédition notariée de l'assise de la haute cour de Chypre, qui assigne à Marie de Bourbon un domaine de 5,000 florins sur le secrète royale. Fait à Nicosie, le 31 janvier 1330.*

Dans ce document, dont les dispositions primitives, faites par le roi, sont en français, et la confirmation officielle en latin, le roi Hugues IV dit en effet avoir acheté de sa tante Lucie une maison sise à Nicosie. Mais comment une tante de Hugues IV, qui régna de 1324 à 1361, pourrait-elle avoir été la femme de Boémond V, en 1228, un siècle avant le mariage du prince Gui avec Marie de Bourbon[2]? Lucie, femme de Boémond, fut la tante par alliance de Hugues III, aïeul de Hugues IV. Quant à la tante Lucie, mentionnée dans l'acte de 1330, il faut croire que c'est une sœur inconnue de Gui, père de Hugues IV, d'Amauri et du roi Henri II de Chypre.]

Boémond, VI[e] du nom, prince d'Antioche et comte de Tripoly[3] [ayant succédé à son père], reçut l'ordre de chevalerie par les mains de saint Louys, roy de France, estant à Japhe, vers l'an 1252, et comme à peine il avoit atteint l'age de seize ans, il obtint de sa mère, à la prière du roy, que, nonobstant qu'il n'eust pas encore l'age de majorité, qui estoit de vingt et un ans, suivant les usages du royaume de Hiérusalem, il auroit l'administration et le gouvernement de la principauté. En mémoire et reconnoissance duquel bienfait, le sire de Joinville dit que, « dès lors, pour l'honneur du roy, il escartella ses armes, qui sont vermeilles, avec les armes de France, » d'où il semble que les armes de ces princes estoient de gueulles simplement, comme Albert d'Aix[4] représente en quelque endroit l'étendart de Boémond I[er]. Néantmoins, un titre original de Boémond VI[5], de l'an 1262, an 9 de son princé (*sic*), porte en l'escu de son seeau une croix lichée.

[1] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 162-164.

[2] *Hist. de Chypre*, t. II, p. 163, note 2.

[3] Sanut. l. III, part. 12, c. IV, V. — Joinville, p. 209; édition Du Cange, p. 98, et *Observat.* p. 93. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. II, p. 440.

[4] Albertus Aquensis, l. IV, c. XXVI.

[5] *Cartulaire de Manosque.* — Du Cange, *Observat. sur Joinville*, p. 93.

Ce prince ne posséda pas longtemps depuis cette principauté; car Bendocbar, sultan d'Égypte, après avoir ravagé l'Arménie, prit la ville d'Antioche, sans presque aucun siége, le 29e jour de may, l'an 1267, selon Stéron[1], ou le suivant, selon quelques auteurs, et particulièrement Sanudo[2], qui ajoute qu'en cette prise il y eut 17,000 hommes de tuez, et plus de 100,000 faits captifs et prisonniers; et que cette belle ville, fameuse par son antiquité et pour la magnificence de ses bastimens, fut réduite en une espèce de solitude.

[Des débats, suivis d'injures et de voies de fait de part et d'autre, eurent lieu entre ce prince et les Hospitaliers, comme sous son père et ses autres prédécesseurs. Il fut convenu par un accord[3], d'avril 1256, que les deux parties se tiendraient quittes réciproquement de tous les torts mutuels qu'elles s'étaient faits pendant leurs différends antérieurs; et, par un second accord, du 1er mai 1262[4], que les débats qui pourraient s'élever entre elles seraient jugés par trois arbitres que nommeraient les deux parties. Ces deux actes, dont le second est peut-être le titre du cartulaire de Manosque, cité précédemment, sont en français, et sont signés par plusieurs des vassaux de Boémond, parmi lesquels les uns sont les grands officiers de la cour d'Antioche, le bailli, le connétable, le sénéchal, le maréchal d'Antioche; et les autres, des seigneurs, vassaux, pour la plupart, du comté de Tripoli, les seigneurs de Gibelet, du Boutron, de Maraclée, de la Gibrouille, du Puy, de Flamecourt, de Montolive, de Camerdais, etc.]

Le prince Boémond mourut le 11e jour de may, l'an 1275[5] [le 11 mars 1274, selon le Continuateur de Guillaume de Tyr[6]]. Il avoit espousé, dès l'an 1254, Sibylle, fille d'Aithon Ier, roy d'Arménie, de laquelle il eut Boémond VII, comte de Tripoly, décédé sans enfans,

[1] Stero, ann. 1267.

[2] Sanut. l. III, part. 12, c. IX. — Aithon, c. XXXII. — Jo. Villani, l. VII, c. XVIII. — Monach. Paduens. l. III, ann. 1267. — Rishauger. — Rainald. ann. 1256, n° 45; ann. 1267, n° 69. — Nic. de Trivetto, ann. 1267. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. II, p. 456, 457.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 129, p. 153, 154.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 221, p. 262, 263.

[5] Sanut. l. III, part. 12, c. XIV. — Aithon, c. XXIX.

[6] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. II, p. 442; c. XIX, p. 466.

l'an 1287; Isabelle, morte à marier; Marie, femme de Nicolas de Saint-Omer, et Lucie, alliée à Narjot de Toucy [1].

[A la mort de Boémond VII, LUCIE, sa sœur, fut la véritable princesse d'Antioche; son fils, PHILIPPE de Toucy ou Tocy, seigneur de la Terza, prit, du chef de sa mère, le titre de prince d'Antioche, et mourut, dit-on, sans postérité [2].

Cependant, si nous en croyons Étienne de Lusignan [3], dans ses Tableaux généalogiques, Hugues, fils d'Amauri, prince de Tyr, frère du roi Henri II, épousa la fille du prince d'Antioche. *Ugo, con la figliuola del principe de Antiochia.* Quel était ce prince? Narjot de Touci, ou Philippe, son fils?

Toujours est-il certain qu'on voit, en 1310, un prince d'Antioche, nommé HUGUES, figurer parmi les chefs du parti dévoué au prince Amauri. Lorsque le retour du roi fut résolu [4], Hugues d'Antioche prêta serment au roi Henri II, entre les mains de la reine mère, avec les principaux chefs du parti qui avait soutenu Amauri; et, peu après, ils s'en remirent à la clémence du roi [5].

Ce Hugues était-il le fils aîné d'Amauri? Ce n'est guère probable. En effet, par l'article 4 [6] du traité qui rendait la liberté à Henri II il est dit que le roi cédera à son neveu le château de Crusocho, et l'on ne le qualifie pas, en cet endroit, de prince d'Antioche. En 1311, il est dit [7] que Henri II ne montra aucune mauvaise disposition contre le fils aîné du prince Amauri, à cause de son jeune âge; et, en 1314 [8], que le roi, après la mort de ses frères, était tranquille, parce que ses neveux étaient dans un âge à ne lui donner encore aucune inquiétude.

Ce jeune prince, presque enfant en 1314, pouvait-il avoir joué un rôle politique en 1310, comme chef de parti?

A l'avénement de Hugues IV, fils du connétable Gui (1324), personne n'osa

[1] Voir *Les Comtes de Tripoli.*

[2] Du Cange. *Hist. de Constantinople sous les Français*, p. 126. — Anselme. *Hist. des grands officiers*, t. II, p. 594. — Moréri, *Dict. histor.* t. VI, p. 536.

[3] *Chorograffia dell' isola di Cipro*, 2e tableau, à la fin du volume.

[4] Loredano, l. V, p. 258; traduct. franç. t. I, p. 285.

[5] Loredano, l. V, p. 270-271; traduct. franç. t. I, p. 297-299.

[6] Loredano, l. V, p. 261; traduct. franç. t. I, p. 288.

[7] Loredano, l. V, p. 281; traduct. franç. t. I, p. 310.

[8] Loredano, l. V, p. 285; traduct. franç. t. I, p. 315.

parler en faveur des enfants d'Amauri [1], prince de Tyr, qui était l'aîné de Gui à cause du crime de leur père; et, d'ailleurs, leur mère n'était plus là pour faire valoir leurs droits. Ce qui suppose Hugues, le fils aîné d'Amauri, encore bien jeune, puisqu'il ne pouvait les revendiquer lui-même.

Plus de cinquante ans après la mort de son père, ce même Hugues, fils d'Amauri, appelé aussi HUGUES *d'Antioche*, réclama ses droits au trône, et disputa la couronne à Pierre Ier (1362) [2]. Il abandonna bientôt ses prétentions, moyennant une pension de 5,000 ducats [3]; puis il épousa la fille du comte de Rohas, ce qui déplut au roi [4].

Il y eut donc très-probablement deux personnages du nom de Hugues d'Antioche; mais d'où venait le premier? De qui, et comment avait-il reçu son titre à une époque où le véritable titulaire, Philippe de Toucy, vivait encore? En quelle année mourut-il, et quand Hugues, fils d'Amauri, fut-il investi de son titre? Enfin quand mourut ce deuxième Hugues? N'est-ce qu'après sa mort que Jean, frère de Pierre Ier, fut appelé prince d'Antioche [5].

Du Cange [6] a placé le premier Hugues d'Antioche parmi les membres de la famille du surnom *d'Antioche*, sans dire aucunement qu'il ait été prince. Quant à Jean, Thomas, Pierre d'Antioche, nommés dans les histoires du temps, de 1299 à 1383, ils étaient très-probablement membres de cette famille, comme l'a pensé Du Cange.]

[1] Loredano, l. VI, p. 294; traduct. franç. t. I, p. 326.

[2] Loredano, l. VII, p. 351; traduct. franç. t. I, p. 386.

[3] Loredano, l. VII, p. 352; trad. p. 387.

[4] Voir *Les Comtes titulaires d'Édesse ou de Rohas.*

[5] Voir l'article suivant.

[6] Voir plus bas la généalogie de la famille surnommée *d'Antioche.*

LES PRINCES TITULAIRES D'ANTIOCHE.

Les roys de Cypre, ayant perdu le royaume de Hiérusalem, conservèrent les titres et les noms des principales dignitez de ce royaume, qu'ils affectèrent à quelques terres ou fiefs, dont ils revestoient les plus grands seigneurs de leur cour. Entre ces titres, le premier fut celui de prince d'Antioche [1], lequel ils donnoient ordinairement aux premiers princes du sang. Le premier que je trouve en avoir esté revestu [2] est

Jean de Luzignan, fils puisné de Hugues IV, roy de Cypre, qui fut créé prince d'Antioche (et non de Galilée, comme escrit le chevalier Loredan [3]), par le roy Pierre, son frère, incontinent après son avénement à la couronne; lequel luy confia encore le gouvernement de ses Estats durant ses expéditions contre les Turcs de la terre sainte [4].

[Selon Amadi [5], Jean fut fait prince d'Antioche et connétable de Chypre, par son père, le roi Hugues IV, au moment où celui-ci fit couronner roi de Chypre Pierre son fils aîné, le 24 novembre 1358. D'après ce qui vient d'être dit dans l'article précédent, Hugues d'Antioche, fils du prince de Tyr, Amauri, vivait encore. Ces titres de principauté n'auraient donc pas été à vie? Quant au titre de prince de Galilée, il serait possible alors qu'on l'eût aussi accordé à Jean, quoiqu'il appartînt au prince Hugues, fils de Gui, fils aîné de Hugues IV, lequel ne mourut qu'en 1386.]

[1] *Hist. de Chypre*, c. xviii, p. 79.

[2] Cette assertion paraît devoir être modifiée par ce que nous venons de dire sur les héritiers et les successeurs des derniers princes d'Antioche.

[3] Loredano, t. VI, p. 345; trad. franç. t. I, p. 381.

[4] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 250, 308.

[5] De Mas-Latrie, t. II, p. 225.

Mais, depuis, il conspira contre luy[1] avec les barons qui demandoient l'observation des anciens usages, et se joignit avec eux pour l'assassiner. Après le décez de Pierre[2], il fut étably par la haute cour baile et régent du royaume, durant la minorité du jeune roy Pierre II, son neveu, le 16 de janvier 1368. Il fut tué par le commandement du roy[3], à la persuasion de la reyne, sa mère, en vengeance de l'assassinat du roy Pierre I[er], l'an 1375, et fut inhumé en l'église des frères prescheurs de Nicosie. Il avoit espousé la fille de Jean du Morf, comte de Rohas[4], de laquelle il eut, entre autres enfans, Hugues, qui mourut en otage en la ville de Gènes, et Jaques de Lusignan, qui fut comte de Tripoli. Il eut encore un fils naturel[5] d'Alix de Gibelet, femme de Philippes de Costa, nommé Jean de Luzignan, qui estoit à la cour du roy Pierre II, en l'an 1374.

[Ce prince Jean, fils naturel de Jean d'Antioche[6], épousa, en 1385, une autre fille du comte de Rohas, par les soins de son oncle, Jacques I[er], qui l'avait ramené de Gênes, et qui le fit baron ou seigneur de Baruth.

Plus tard, de 1395 à 1398[7], le prince Jean fut employé par Jacques I[er], comme ambassadeur, à des négociations avec les princes d'Occident, et conclut une alliance entre Charles VI et le roi de Chypre, le 7 janvier 1398.

En 1385, Jacques I[er] nomma prince d'Antioche Jean de Brie[8], pour le récompenser de ses fidèles services. Ce seigneur, devenu lieutenant général du royaume à la mort de Pierre II, avait puissamment contribué à la décision du conseil qui donna la couronne au prince Jacques, alors retenu prisonnier à

[1] Loredano, l. VII. — Ét. de Lusignan. *Hist. de Chypre*, fol. 147.

[2] *Assises de Jérusalem*, p. 456, 563; t. I, p. 4. — *Hist. de Chypre*, p. 147. — Wadding, ann. 1371, n° 9; ann. 1372, n° 26; ann. 1373, n° 3.

[3] Loredano, l. VIII, p. 490; trad. franç. t. II, p. 82. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 365 et note 3.

[4] Loredano, l. VIII, p. 455, 461; trad. franç. t. II, p. 41, 49.

[5] Loredano, l. VIII, p. 479; trad. franç. t. II, p. 69.

[6] *Chron.* de Strambaldi. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 396. — Loredano, l. IX, p. 516; trad. franç. t. II, p. 110. (Voir *Les Seigneurs titulaires de Baruth*.)

[7] De Mas-Latrie, t. II, p. 404, 428, 429, 438-441.

[8] Loredano, l. IX, p. 511, 516; trad. franç. t. II, p. 104-109, 110. — De Mas-Latrie, t. II, p. 391, 393-394.

Gênes. Il eut aussi le titre de prince de Galilée [1], et fut pourvu de la dignité de turcoplier de Chypre.]

Jean de Luzignan, fils aisné du roi Janus, porta la qualité de prince d'Antioche [2] du vivant de son père, avec laquelle il paroist au contrat de mariage de sa sœur avec Louys, duc de Savoye, l'an 1432.

Charlotte de Luzignan, fille unique et héritière du roy Jean II [3], fut créée par son père princesse d'Antioche; lequel titre elle communiqua à Jean de Portegal, duc de Coymbre [4], petit-fils de Jean, Ier du nom, roy de Portugal, que son père luy fit espouser en l'an 1456, en laquelle année il fut associé à l'ordre des chevaliers de la Toison d'or, par Philippes le Bon, duc de Bourgogne, au chapitre tenu à la Haye, en Hollande, prenant alors la qualité de prince d'Antioche et de régent du royaume de Cypre. Mais il jouit peu de temps de ce titre, ayant esté empoisonné incontinent après par le chambellan de la reyne, et par l'ordre de cette princesse. Il fut inhumé en l'église de Saint-François de Nicosie. Charlotte fut depuis reyne de Cypre.

Sor di Naves ayant esté laissé par la reyne Charlotte [5] pour commander dans Cerines durant la guerre qu'elle eut avec Jaques, son frère naturel, fut gagné par ce roy, et luy remit la place entre les mains, aux conditions de le faire prince d'Antioche et de luy donner Charlotte, sa fille naturelle, en mariage; ce qui s'exécuta en l'an 1464.

[1] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 396-400.

[2] Guichenon, *Hist. de Savoye*.

[3] *Généalog. de Lusignan*, p. 91 v°.

[4] Ét. de Lusignan, *Histoire de Chypre*, fol. 79 v°. — Loredano, l. X, p. 587; trad. franç. t. II, p. 185. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 81, note 2.

[5] Loredano, l. II, p. 680, 681; trad. franç. t. II, p. 280, 281.

DE LA FAMILLE QUI PORTA LE SURNOM D'ANTIOCHE,

ISSUE DE L'EMPEREUR FRÉDÉRIC II.

La famille qui porta le surnom *d'Antioche* est fort célèbre dans l'histoire d'Italie. Comme il est constant qu'elle est issue de l'empereur Frédéric II, il n'est pas bien certain pourquoy elle a pris ce surnom. Cet empereur eut plusieurs bastards, dont l'un mourut en prison en la Pouille, l'an 1235, suivant Alberic [1]; un autre mourut aussy en la Pouille, l'an 1249, au rapport de Mathieu Paris [2], qui fait encore mention de Henry, que l'empereur Frédéric avoit coutume, dit cet auteur, d'appeler son fils naturel. Cet Henry n'est autre que celuy qu'il appelle [3] indifféremment de ce nom ou de celuy d'*Encius* [4], qui fut roy de Sardaigne au droit de sa femme, Adelasie, qu'il espousa en Sardaigne l'an 1238, au rapport d'un auteur [5] de son temps. Ptolémée de Luques s'est asseurément mépris lorsqu'il a avancé que cet Encius estoit légitime, et qu'il estoit issu du mariage de Frédéric avec la fille de Jean de Brienne, roy de Hiérusalem, contre l'autorité des meilleurs écrivains. Un auteur du temps de Frédéric [6] dit qu'il vint du mariage de cet empereur avec une dame de la famille Anglienne. Outre ces bastards, il en eut encore deux autres [7], fameux dans l'histoire, sçavoir, Mainfroy, qui fut roy de Sicile, et

Frédéric, qui fut surnommé *d'Antioche*, que Ricordano dit avoir

[1] Alberic. ann. 1235.

[2] Math. Paris, p. 513.

[3] Math. Paris, p. 380.

[4] Math. Paris, p. 376, 479, 487, 513.

[5] Ricard. de S. Germano, *Chron.* ann. 1239, 1240.

[6] Anonymus, *De Gestis Frederici*, p. 754.

[7] Monach. Paduan. *Chr.* l. I. ann. 1247.

esté le premier de ses fils naturels[1]. Il est parlé de ce dernier dans une lettre qui est insérée dans Mathieu Paris[2], de laquelle nous apprenons que, non-seulement il estoit son fils, mais encore qu'il l'avoit estably son lieutenant général dans la Toscane, d'où quelques-uns[3] luy ont donné le titre de roy de cette province. Il est qualifié frère de Mainfroy, roi de Sicile, en l'histoire de ce prince[4]. Ricordano Malespini[5], qui vivoit en l'an 1281, en laquelle année il a fini son Histoire de Florence, écrit qu'outre les enfans légitimes que Frédéric eut de ses femmes, il eut encore, d'une autre dame, Frédéric, duquel sont issus ceux qui furent surnommez *d'Antioche,* Mainfroy et le roy Enzo. Ptolémée de Luques convient aussy que Mainfroy estoit fils de Frédéric, ajoutant qu'il l'eut de la fille du prince d'Antioche, que cet empereur espousa publiquement, luy ayant fait croire que sa femme estoit morte. Mathieu Paris[6] parle en quelque endroit de la mère de Mainfroy, et dit qu'estant près de sa mort elle pria l'empereur de l'espouser, tant pour mettre son ame dans le repos de conscience, que pour légitimer, par ce moyen, les enfans qu'elle avoit eus de luy, ce qu'il fit; d'où Mainfroy prit sujet depuis de prétendre aux Estats de son père. Il est constant, néantmoins, que Mainfroy ne vint pas de la fille d'Antioche, et que la mère de Mainfroy estoit Italienne, et se nommait *Bianca Lanza*, et qu'elle estoit de la noble famille des marquis de Lanza, en Lombardie[7]. De fait, il est nommé en son contrat de mariage avec Béatrix de Savoye, *Manfredus Lancea.* Elle estoit sœur de Cauvain et de Frédéric Lanza, qui eurent plusieurs dignitez dans le royaume de Naples sous le règne de Mainfroy, leur neveu. S'il est véritable[8] que cette dame, mère de Frédéric, qu'Ammirato[9] et Cos-

[1] Ricordano, c. CXXIII.

[2] Math. Paris, p. 479, ann. 1246.

[3] Cuspinian. *Freder. II.* — Zurita, l. III, c. LXVII.

[4] Anonymus, *De Gestis Frederici et Manfredi*, p. 789.

[5] Ricord. c. CXII, p. 77.

[6] Math. Paris, ann. 1256, p. 926.

[7] Ricordano, c. CXLVIII. — Anonymus, *De rebus gestis Frederici et Manfredi*, p. 754, 764, 805, 811, 845. — Costanzo, 1re part. *Dell' istor. Sicil.* l. VII, p. 258. — *Preuves de l'histoire de Savoye*, p. 71.

[8] Cuspinian. *loc. cit.*

[9] Ammirato. *Nella famigl. Gesualda*, t. II, p. 5.

tanzo[1] nomment *Béatrix*, ait esté fille du prince d'Antioche, comme veulent encore ces derniers auteurs. ce que j'estime fort incertain, il faut qu'elle ait esté fille de Boémond III, comme Costanzo escrit formellement, et qu'elle soit issue de l'un de ses mariages, dont la plupart furent illégitimes. D'autres[2] tiennent que Frédéric eut le surnom *d'Antioche*, pour ce qu'il y fut élevé durant le voyage de son père en la terre sainte. Mais Ricordano Malespini[3] semble dire que, lorsque Frédéric II se banda contre le pape Honorius III (*sic*), il revestit ses enfans légitimes et naturels de divers titres; qu'il fit élire Henry roy d'Alemagne; qu'il fit Conrad duc de Savoye; Frédéric, le premier de ses enfans naturels, duc d'Antioche; Enzo, roy de Sardaigne, et Mainfroy, duc de Tarente; d'où il est à présumer que c'est de là qu'il fut surnommé *d'Antioche*. L'histoire remarque que Frédéric accompagna son frère Mainfroy en toutes ses expéditions, et dans les soulèvemens qu'il entreprit contre l'Église; ce qui attira à l'un et à l'autre[4] les censures et les excommunications de l'Église.

Costanzo dit que Frédéric, qu'il qualifie mal *prince* d'Antioche, aussy bien qu'Estienne de Lusignan[5] en ses Généalogies, espousa une dame romaine qu'il nomme *Marguerite*, et qu'il eut d'elle Conrad et Marguerite d'Antioche, laquelle eut une fille nommée *Béatrix*, mariée avec Opicin Spinola, gentilhomme génois, et mère d'Argentine, qui espousa Théodore Paléologue, marquis de Montferrat. Filadelfe Mugnos parle autrement des enfans de Frédéric, écrivant qu'il eut, outre Conrad, deux filles, dont l'une, nommée *Isolde*, espousa Berthold, marquis d'Hérembourg [Hokenbourg], en Allemagne, et Béatrix, femme d'Opicin Spinola. Quelques-uns[6] tiennent, sans beaucoup de fondement, que Frédéric fut allié avec Marie, fille de Boémond IV, prince d'Antioche, et de Mélissende de Cypre, sa femme: laquelle céda ses droits sur le royaume de Hiérusalem à Charles Ier, roy de Sicile.

[1] Costanzo, *loc. cit.*

[2] Filadelfe Mugnos.

[3] Ricordano, c. cxxiii.

[4] Oderic. Rainald. ann. 1254, n° 52; ann. 1282, n° 26; ann. 1284, n° 15; ann. 1285, n° 9.

[5] Ét. de Lusignan, c. xxv, fol. 35.

[6] Ét. de Lusignan.

Conrad d'Antioche est vulgairement surnommé par les auteurs[1] *Caputo* ou *Caputio*, à cause de la terre de Capici, en Sicile, qu'il eut du chef de son père. Il posséda aussy les comtez d'Alba et de Celano, en Calabre, et les terres d'Albaïde et de Catribil, en la Catalogne, qui luy furent données par Constance, reyne d'Aragon, sa cousine. Il fut pris[2] par les troupes de Charles Ier, roy de Naples, après la bataille de Bénévent, dans la Sicile, où il avoit esté envoyé par Conradin pour s'en rendre maistre. Ricordano escrit que Guy de Montfort, chef des troupes de Charles, qui le prit[3], luy fit crever les yeux, et Fazel[4] ajoute qu'il le fit pendre ensuite; mais ces auteurs se sont mépris, car il vécut longtemps depuis et fut un de ceux qui, en l'an 1281, portèrent le roy Pierre d'Aragon à embrasser l'entreprise du recouvrement de la Sicile, proposée par Prochyte[5]; ce que nous apprenons de Surita[6], et d'une épistre du pape Martin IV[7], qui ajoute qu'il fut pris avec Conradin, en la bataille que le roy Charles remporta, et qu'il eust esté décapité comme luy, si le pape Clément IV n'eust intercédé en sa faveur, Charles luy ayant accordé sa grace sous les sermens qu'il luy fit de luy estre fidèle; ce qu'il ne tint point. Il est probable que Conrad d'Antioche, qui, en l'an 1312, vint, avec la noblesse romaine et cinquante chevaliers de sa suite, au-devant de l'empereur Henry VII lorsqu'il arriva à Rome, estoit quelqu'un de ses enfans[8]. Car on ne peut pas dire que ce soit le premier Conrad. Tant y a que Fazel, et après luy Vignier[9], se méprennent quand ils luy donnent le titre de prince d'Antioche; et le dernier encore plus, lorsqu'il dit que ce fut sur luy que Bendochar s'empara de la ville d'Antioche.

[Le récit de Du Cange, en ce qui concerne Frédéric et Conrad d'Antioche,

[1] Ricordano, c. CLXXX. — Rainald. ann. 1267, n°s 2, 19; ann. 1268, n°s 15, 34.

[2] Anonymus, *De Rebus gestis Frederici*, p. 859, 883.

[3] Vignier, *Biblioth.* ann. 1268.

[4] Fazell. *De Rebus sicul. poster. dec.* l. VIII, c. III, p. 458.

[5] J. Villani.

[6] Surita, l. II, *indic.* p. 116.

[7] Rainald. ann. 1282, n° 26; ann. 1284, n° 15; ann. 1285, n° 9.

[8] Albertin. Mussat. *De Gestis Henrici VII*, l. VIII, p. 43, 45.

[9] Fazell. et Vignier. *locis citatis.*

est très-confus. Nous résumons ici, d'après les renseignements qui nous sont communiqués par M. Huillard-Bréholles, ce que l'on sait de plus certain sur ces deux personnages. Frédéric d'Antioche était le second des fils naturels de l'empereur Frédéric II. Au commencement de l'année 1240, il était déjà marié et investi d'un apanage dans l'Abruzze. Il ne porte pas encore à cette date le surnom *d'Antioche*, qui lui fut donné plus tard, probablement parce qu'il avait sur la principauté d'Antioche des prétentions dont la cause nous est inconnue. De juillet 1245 jusqu'à la mort de Frédéric II en 1250, il fut vicaire général de l'Empire en Toscane; il porta même, en 1248, le titre de roi de Toscane et de prince d'Antioche; mais la mort de l'empereur fit évanouir ces belles espérances. Frédéric d'Antioche fut créé ou confirmé comte d'Alba, de Celano et de Loreto, par le roi Conrad; il mourut subitement peu après le couronnement de Mainfroi, vers la fin d'août 1258.

Sa femme Marguerite, d'une noble famille romaine, lui avait apporté en dot le château de Saracinesco, situé aux environs de Tivoli. Elle lui donna, comme le dit Du Cange, deux enfants, Conrad et Marguerite d'Antioche. Mais ce Conrad ne fut jamais surnommé *Caputo* ni ne fut seigneur de Capici. Notre auteur le confond avec Conrad Capece, un des derniers partisans en Sicile de l'infortuné Conradin. Ce qui a pu causer cette méprise, c'est que tous deux eurent une fin tragique et à peu près semblable. Conrad d'Antioche, étant allé rejoindre Conradin, qui le créa prince des Abruzzes, fut fait prisonnier à la bataille de Scurcola (août 1268). Épargné par Charles d'Anjou, il fut échangé contre les frères du cardinal Gaétan, que Béatrix, sa femme, gardait en otage dans le château de Saracinesco. Ayant ensuite réussi à gagner la Sicile, il y fut pris deux ans après par Guy de Montfort, qui le fit avengler, châtrer et pendre à un gibet.]

Conrad[1] espousa Béatrix, fille de Galvano Lanza, second comte de Fundi, et en eut trois fils, Frédéric, Henry, Galvano, Barthélemy, archevesque de Palerme en l'an 1295, et François, qui luy succéda en cette dignité, en l'an 1311[2]. Rocchus Pirrus nous[3] a donné les épitaphes de ces deux archevesques, qui les disent issus du sang impérial;

[1] Costanzo. — Ammirato. — Mugnos.

[2] Surita, *ind.* ann. 1318.

[3] Rocchus Pirrus, t. I, p. 155, 156, 480. — Gualterus, *Tabul. siculis*, n[os] 67, 68.

comme aussy celle de Frédéric, qui y est qualifié chevalier et frère de Barthélemy, archevesque de Panorme, et rapporte sa mort au 22e jour de juillet, l'an 1305. Ce dernier fut inhumé en la mesme église cathédrale, en une chapelle qui est sous terre.

Frédéric d'Antioche, IIIe du nom, paroist après ceux-cy. Il fut créé comte de Capizzi par Frédéric, roy de Sicile, en l'an 1336[1]. Mais, deux ans après, il se révolta[2] contre le roy Pierre, qui avoit succédé à Frédéric, et se rangea du costé de Robert, roy de Naples; et enfin mourut en combattant[3] pour luy, au siége de Melazzo, au mois d'aoust, l'an 1342.

Il fut inhumé honorablement en l'église du chasteau de Sainte-Lucie, près de cette ville, par le roy Pierre, dont il estoit parent. Ses biens, qui estoient grands dans la Sicile, au rapport de Fazel et de Costanzo, furent donnez à Rémond Peralto, sous le titre de comté de Calatabilleta. Il avoit espousé Marguerite, comtesse d'Escolo, dont il eut un fils, nommé *Petruccio*, et quelques filles, sçavoir, Jeanne, mariée en l'an 1345 à Francesco Gesualdi, avec 1,200 onces d'or de dot, Antonella et Caternella[4].

Fazel dit que ce Frédéric estoit fils de Pierre d'Antioche, lequel, quoyque noble d'extraction, avoit peu de biens, et fut enrichy par le roy Frédéric, qui luy donna divers emplois, et le fit son grand chancelier, laquelle dignité il possédoit en l'an 1325. Costanzo parle de ce Pierre d'Antioche en divers endroits, de sorte qu'il seroit probable que Pierre fust fils de Conrad. Filibert [Filadelfe] Mugnos escrit, plus probablement, que son père se nommoit pareillement Frédéric, et qu'il décéda l'an 1305; et ainsi ce Frédéric III estoit fils de Frédéric, fils de Conrad. Ces deux auteurs font encore mention de François et de Simon

[1] Fazell. *De Rebus sicul. poster. dec.* l. IX c. III, p. 482; c. IV. p. 485. 486, 487. — Costanzo, *Dell' istor Sicil.* part. 1re, l. IX, p. 436 a, 437 c.

[2] Fazell. *De Rebus sicul. poster. dec.* l. IX. — Surita. *ind.* l. III, p. 182. — Costanzo. l. X, p. 341 et seq.

[3] Fazell. — Surita, p. 187. — Costanzo. p 346.

[4] Ammirato. t. II, p. 5. — Fazell.

d'Antioche, cousins germains de Frédéric. Simon fut père de Barthélemy d'Antioche[1], qui eut du roy Pierre I[er] le gouvernement de la ville de Randazzo, et espousa la fille de Nicolas Cesareo, chevalier, natif de Messine. Ce Barthélemy eut aussy, du roy Pierre II, la confiscation des biens de Lupo Gardiola. Enfin le duc Della Guardia, en la Généalogie des Ruffi de Naples[2], dit que Conrad d'Antioche, comte de Capizzi, espousa Covella [fille] de Giordano Ruffi, comte de Montalto, et de Marguerite, comtesse de Clermont, sa seconde femme, et le qualifie arrière-petit-fils de l'empereur Frédéric. De sorte qu'il faut qu'il ait esté fils et successeur de Frédéric d'Antioche, comte de Capizzi.

Je ne veux pas oublier en cet endroit que j'ay remarqué un Georges d'Antioche, qui souscrit, avec le titre d'amiral de Sicile, quelques titres du roy Roger, des années 1126 et 1142, sans que je sçache d'où ce surnom luy est donné[3].

[1] Mugnos.
[2] Page 331.
[3] Rocchus Pirrus, *Archiepisc. Messan.* p. 302; *Archiepisc. Catan.* p. 20.

LES SEIGNEURS D'ARSUR.

La ville d'Arsur, dite par quelques auteurs Arsuf et Arsuth [ou même Assur], place maritime assise prez du comté de Japhe, fut autrefois appelée *Antipatris*, du nom d'Antipater, père d'Hérodes[1]. Godefroy de Bouillon, l'ayant assiégée, fut contraint de lever le siége par le défaut de vaisseaux qui coupassent les vivres du costé de la mer: la gloire de la prise de cette place ayant esté réservée à son frère Baudouin, qui s'en rendit maistre incontinent après, par le secours des Génois et des Pisans[2]. L'histoire ne remarque pas à qui elle fut donnée alors, ny qui en fut establi gouverneur; mais il est probable que

Jean, surnommé *d'Arsur* par Guillaume de Tyr[3], et qui accompagna le roy Amaury au voyage qu'il fit à Constantinople, l'an 1170, en estoit seigneur [puisqu'en cette qualité il signa, comme témoin, un acte du roi Amauri, 18 avril 1174[4], et un autre de Baudouin IV, en 1177[5]], et que Mélissende, qui espousa

Jean d'Ibelin, fils de Balian, IIe du nom, seigneur d'Ibelin [appelé communément *le vieux sire de Baruth*], estoit sa fille; au droit de laquelle son mary devint seigneur d'Arsur, ainsy que nous apprenons

[1] Albertus Aquensis, l. VII, c. I et seq. — Willelmus Tyr. l. IX, c. IX. — *Chron. orient.* p. 81. — Sanut. l. II, part. 4, c. XXV; l. III, part. 14, c. II. — Fulcher. Carnot. l. II, c. VII. — *Cod. diplomat.* t. I, p. 440. — *Cartul. S. Sepulc.* p. 308.

[2] Albertus Aquensis, l. VII, c. LIV. — Willelmus Tyr. l. X, c. XIV. — Eckard. apud Martène, *Ampliss. Coll.* t. V, col. 525 e, 529 e.

[3] Willelmus Tyr. l. XX, c. XXIV.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 201, p. 244.

[5] *Cartularium Sancti Sepulc.* n° 169, p. 308.

du Lignage d'outre-mer[1], où toutefois l'imprimé porte mal le *signor de Sur*, au lieu d'*Arsur*.

[Un des chapitres du Lignage d'outre-mer que n'ont publiés ni Labbe, ni La Thaumassière[2], nous apprend que le premier Jean, seigneur d'Arsur, dont le père n'est pas nommé, mais était avant lui seigneur d'Arsur, épousa Helvis, fille d'Anseau de Brie, et mourut avant elle sans postérité[3].

Sa sœur Mélissende, héritière de la seigneurie d'Arsur, épousa en premières noces Theri d'Orguenes, dont elle n'eut que des filles, mortes jeunes.

Ce Theri ou Thierri fut donc, par sa femme, un seigneur d'Arsur, qui doit se placer entre le premier Jean et Jean d'Ibelin, le Vieux Sire de Baruth. On voit en effet un Thierri d'Orgue, ou *de Orca,* figurer parmi les témoins de deux actes, l'un de Henri de Champagne, roi de Jérusalem (5 janvier 1194)[4], l'autre du roi Aimeri (août 1198)[5], et un Thierri *de Asca,* avec le titre de seigneur d'Arsur, souscrire un acte du roi Aimeri (octobre 1198)[6]. Les témoins sont à peu près les mêmes dans les trois actes.

Il n'est guère douteux que ce Thierri *de Asca,* seigneur d'Arsur, ne soit le même que Thierri *de Orca, d'Orgue, d'Orguenes,* premier mari de Mélissende, et, comme tel, seigneur d'Arsur.

Quant à la femme du Vieux Sire de Baruth, l'ancien texte du Lignage d'outre-mer[7] la nomme *Mélissende :* la Continuation de Guillaume de Tyr[8] dit qu'il était marié à la sœur de Renouart de Néphin, contre lequel, nonobstant cette alliance, il prit parti en faveur de Boémond IV, le Borgne, vers l'an 1206.

Le nouveau chapitre, déjà cité[9], du Lignage d'outre-mer, accorde les deux passages. Cette sœur de Renouart, fille de Raimond, seigneur de Néphin, nommée *Helvis,* fut la première femme de Jean d'Ibelin, sire de Baruth; elle

[1] *Lignages d'outre-mer*, c. vi, p. 430; édit. Beugnot, t. II, c. viii, p. 448.

[2] *Lignages d'outre-mer*, édit. Beugnot, t. II, c. xi, p. 451.

[3] *Lignages d'outre-mer*, édit. Labbe, c. vi; édit. Beugnot, c. viii.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 81, p. 87.

[5] *Cod. diplomat.* t. I, n° 189, p. 235.

[6] *Cod. diplomat.* t. I, n° 8, p. 287.

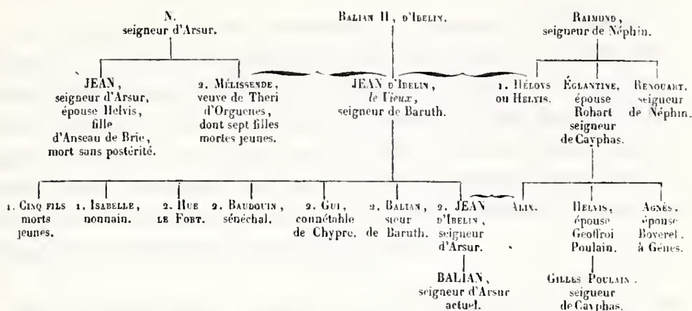
[7] *Lignages d'outre-mer*, édit. Labbe, c. vi; édit. Beugnot, c. viii.

[8] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXI, c. iv, p. 315.

[9] *Lignages d'outre-mer*, c. xi, édit. Beugnot.

eut de lui cinq fils, qui moururent jeunes, et elle mourut peu après. Jean d'Ibelin, en secondes noces, épousa Mélissende. Ainsi il n'était pas encore seigneur d'Arsur en 1206.

Voici, pour plus de clarté, le tableau de la généalogie et des alliances des seigneurs d'Arsur, tel qu'il résulte du Lignage d'outre-mer [1] :



Jean d'Ibelin, seigneur de Baruth, et d'Arsur par sa femme Mélissende, mourut après le 7 août 1234, date d'une lettre adressée à lui probablement par le pape Grégoire IX [2]; ce qu'il y a de certain, c'est que, dans le courant d'août, même année, il figure encore comme témoin d'un acte du roi de Chypre, Henri I[er] [3].]

Je crois que ce fut de son temps que Saladin prit Arsur [4], que le vaillant Hugues de Tabarie, fils du prince Gautier, reprit depuis sur luy; car, après la défaite du roy Guy, l'an 1187, par ce sultan, Hugues sortit de Tyr avec quelques troupes, prit d'assaut cette place, tua tous les Sarrazins qui se rencontrèrent à sa défense, et fit prisonnier le gouverneur, ce qui étonna tellement Saladin qu'il n'osa hazarder en-

[1] *Lignages d'outre-mer*, édit. Labbe, c. VI; édit. Beugnot, c. VIII, XI.

[2] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 59; t. III, p. 640.

[3] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 639.

[4] *Expedit. asiat. Freder. I*, p. 50.

core une fois le siége d'Arsur, quoyqu'il se fust rendu maistre de presque toutes les autres places de la terre sainte.

Du mariage de Jean avec Milesende ou Mélissende, vinrent entre autres enfans, Balian, seigneur de Barut, Baudouin, séneschal de Cypre, et

Jean d'Ibelin, IIIe du nom, connestable du royaume de Hiérusalem[1] [vers 1251], qui eut en partage la seigneurie d'Arsur[2], du consentement de ses frères. Il fut encore choisy baile ou régent de ce royaume[3] pour [Henri Ier, en 1250, puis pour] Hugues II, roys de Cypre [dignité qu'il céda à son cousin, Jean d'Ibelin[4], comte de Japhe et d'Ascalon, et qu'il recouvra trois fois. Il en était investi] en l'an 1258; en laquelle année il mourut. Il espousa Alix, fille de Rohart, seigneur de Cayphas[5], de laquelle il eut un fils qui suit.

Balian d'Ibelin, fils de Jean, succéda à son père, en la seigneurie d'Arsur, et en la dignité de connestable de Hiérusalem [dont il ne fut revestu qu'en 1268[6]]. Le roy saint Louys, estant à Acre, en l'an 1254[7], le fit chevalier le jour de Pasques, auquel temps Balian espousa Plaisance, fille de Boémond V, prince d'Antioche, pour lors veuve d'Henry, roy de Cypre. Mais le mariage ayant esté dissous[8] d'un mutuel consentement [et par l'injonction expresse d'Alexandre IV[9]], quatre ans après [1258], il s'allia avec Lucie[10], fille de Jean Gauvain, de laquelle il eut Jean; Ermelline, qui fut mariée dans la Pouille; Jeanne, femme de

[1] Joinville, p. 218; édition Du Cange, p. 102, et *Observ.* p. 95.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 124, p. 144; n° 132, p. 157-161, 528. — *Lignages d'outre-mer*, c. VI.

[3] Sanut. l. III, part. 12, c. IV, V, VI. — *Assises du royaume de Jérus.* apud Labbe, t. I, p. 561.

[4] Voir *les Rois de Chypre*, p. 63.

[5] *Lignages d'outre-mer*, c. VI.

[6] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. XI, p. 457.

[7] Sanut. l. III, part. 12, c. IV. — Contin. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. II, p. 441.

[8] Sanut. l. III, part. 12, c. V. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. III, p. 443.

[9] De Mas-Latrie, t. II, p. 68, 69.

[10] *Lignages d'outre-mer*, c. VI, p. 374, édit. Labbe.

Baudouin du Morf, seigneur de Stambole; et Nicole, mariée à Thibaut de Bessan. Balian[1] vendit la ville d'Arsur avec ses dépendances, en l'an 1251, aux chevaliers de l'Hospital de Hiérusalem, à la charge de luy payer tous les ans 4,000 bezans sarrazinois[2], qu'il quitta depuis à Hugues Revel, grand maistre de l'Hospital en l'an 1269, à cause que le sultan Bendocbar s'estoit emparé d'Arsur sur luy, dès l'an 1265[3].

[Dans un acte du 1er mai 1261[4], Balian d'Ibelin énumère les vassaux de la seigneurie d'Arsur qui, en vertu de cette vente, devaient être payés par l'Hôpital, et réciproquement lui devaient service.]

Enfin ayant esté fait baile ou régent du royaume de Hiérusalem[5] [en 1268, et laissé avec cette qualité dans Acre, en octobre 1276, lorsque le roi Hugues III abandonna cette ville], il mourut peu de temps après[6], sçavoir l'an 1277. Sanudo[7] dit que les chevaliers hospitaliers ne laissèrent pas de payer au seigneur d'Arsur, après sa perte[8], la somme de 28,000 bezans, tous les ans, ce qui se doit entendre jusques au quittement qu'il en fit.

Jean d'Ibelin, fils de Balian, qualifié seigneur d'Arsur[9], s'allia avec Isabelle, fille de Balian d'Ibelin, séneschal du royaume de Cypre, et eut d'elle Balian, Guy, Alix, Marguerite et Lucie.

[Jean d'Ibelin fut nommé connétable du royaume de Jérusalem[10] du vivant

[1] Sanut. l. III, part. 12, c. vi, vii. — — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. iv, p. 446.

[2] *Cartul. de Manosque.* — *Cod. diplomat.* t. I, n° 149, p. 189-191.

[3] Rainald. n° 41, ann. 1265. — Contin. *loc. cit.* p. 450.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 140, p. 171-173. — *Assises de Jérusalem*, édit. Beugnot, t. I, p. 355, note.

Sanut. l. III, c. xiv. — Contin. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. xl, p. 547; c. xxviii, p. 474.

[6] Sanut. l. III, c. xvi. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. iii, p. 478.

[7] Sanut. l. III, part. 14, c. ii.

[8] C'est-à-dire après la perte d'Arsur : *pos ejus amissionem*, comme dit Sanudo.

[9] *Lignages d'outre-mer*, édit. Labbe, c. vi, p. 432; édit. Beugnot, c. viii, p. 449.

[10] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXVI, c. xvi, p. 463.

même de son père, en 1272. Il vivait encore en 1306, puisqu'il est nommé comme témoin d'un traité de commerce [1] du prince Amauri, régent du royaume de Chypre, avec Venise, à la date du 3 juin de cette année.

Il eut pour successeur, au titre de seigneur d'Arsur, Balian, son fils, qui, en cette qualité, souscrivit un acte [2] du roi Hugues IV, de Chypre, le 4 septembre 1328.]

Philippe d'Ibelin, lieutenant de Jaques de Luzignan, séneschal du royaume de Cypre, est qualifié seigneur d'Arsur, en l'an 1368 [ou plutôt 1369], aux Assises du royaume de Hiérusalem [3] [lors de la réunion des seigneurs qui suivit immédiatement la mort du roi Pierre Ier].

[Le 20 mai précédent, 1368, du vivant de Pierre Ier, il avait été témoin d'un acte [4] relatif au payement du douaire de Marie de Bourbon.

Le 17 janvier 1369, il fut un des assassins de Pierre Ier [5], et Guillaume de Machaut lui impute d'avoir porté les premiers coups.

Le 16 novembre 1369, il fut un des seize notables désignés pour la révision du livre des Assises [6].

On ne sait s'il était fils ou petit-fils de Balian d'Ibelin, ou de Gui, son frère.]

Le seigneur d'Arsur avoit droit de haute cour, c'est-à-dire cour, coin ou monnoye, et justice, et avoit, à Saint-George de Sébaste, cour de bourgeoisie et justice [7].

[1] De Mas-Latrie, t. II, p. 103.

[2] De Mas-Latrie, t. II, p. 143.

[3] *Assises de Jérusalem*, p. 456, 460, édit. Beugnot, t. I, préf. p. III, VI. — (Voir *Les Rois de Chypre*, p. 76.)

[4] De Mas-Latrie, t. II, p. 291.

[5] De Mas-Latrie, t. II, p. 335, 341.

[6] *Assises de Jérusalem*, édit. Beugnot t. I, c. VI.

[7] *Assises de Jérusalem*, édition Labbe, p. 552; édit. Beugnot, t. I, p. 420.

(Les Comtes d'Ascalon, voyez Les Comtes de Japhe.)

LES SEIGNEURS DE BARUT.

Baudouin, I[er] du nom, roi de Hiérusalem, après la prise de Tripoly, entreprit le siége de Barut[1], ville de la terre sainte, appelée par les géographes *Berytus*, célèbre pour son université, dans laquelle on enseignoit le droit, et où l'on venoit de tous costez pour y étudier la science des loix[2]; et, s'en estant rendu maistre à l'aide de Bertrand, comte de Tripoly, et des Pisans, le 23[e] jour de février, l'an 1110, ou, selon Guillaume de Tyr, le 27[e] jour d'avril de l'année suivante, il la donna, au rapport de Lambert d'Ardres[3] et de Meier[4], qui l'a suivy, à

Fouques de Guines, second fils de Baudouin, I[er] du nom, comte de Guines, et d'Adèle, sa femme. Ce seigneur paroist avec son père et ses frères en quelques titres de l'an 1084, et obtint, au récit de ces auteurs, le comté et la ville de Barut, en la terre sainte, où il fut inhumé[5]. Après luy, ce titre est donné, par le Lignage d'outre-mer[6] [qui ne fait pas mention de Foulques], à un autre seigneur, nommé

[1] Albertus Aquensis, l. XI, c. xv, xvi, xvii. — Willelmus Tyr. l. XI, c. xiii. — Fulcher. Carnot. l. II, c. xl. — Arnold. Lubec. l. V, c. iii.

[2] *Digest.* proœm. vii : *Hæc autem tria.* — *Cod.* lib. X, tit. 69 : *Qui ætate.* — Gregor. Thaumat. p. 186, 187, 188. — Liban. orat. 26, p. 595 b. — Agathias. l. II, c. xv. — Nonn. l. IV, c. x, p. 143, 391. — Alypius Antioch. — Jo. Phocas, n° 5. — Willebr. ab Oldenborg, p. 127. — Bayle, *Dictionnaire critique*, au mot *Béryte.*

[3] Lambert. Ard. p. 17.

[4] Meier, l. IV, ann. 1099. — *Versus de illustribus viris diœc. Tarvanens.* apud Martene, *Ampliss. Collect.* t. V, col. 540 a.

[5] Lambert. Ard. p. 25, 27. — Meier, ann. 1099. — D'Achery, *Spicil.* t. IX, p. 347.

[6] *Lignages d'outre-mer*, édition Labbe, c. xvii, p. 391 ; c. xxi ; édition Beugnot, c. xx.

Pierre [le premier que le Lignage présente comme seigneur de Baruth], de la famille duquel il ne spécifie rien, se contentant de dire qu'il fut sire de Barut, de sorte que l'incertitude reste toujours s'il estoit fils de Fouques ou de la même famille que luy. [L'époque où il vivait est à peu près déterminée par ce fait[1], que le roi (Baudouin III) lui donna Damas, qu'il assiégait alors (1148), et le mit en possession d'une partie de la terre et du jardin qui sont devant la ville.] Quoy qu'il en soit, de la femme qu'il espousa il laissa quatre fils et deux filles, sçavoir, Gautier, prince ou seigneur de Barut; Guy, surnommé *de Barut*, par Guillaume de Tyr[2], dans les années 1147 et 1148 [et 1152, lors du siége d'Ascalon], lequel espousa Julianne, princesse de Césarée; Bernard et Hugues, décédés sans enfans; Marie, qui s'allia en premières noces avec Guillaume de Tabarie, fils de Guillaume de Bures, prince de Tabarie, et en secondes, avec Girard de Ham, connestable de Tripoly[3]; et Béatrix, femme de Jean le Tor, seigneur de Manuet.

[Cette généalogie est inadmissible par son invraisemblance; Sébastien Paoli[4] en donne une autre, où il suppose que Gui de Baruth, qui devint seigneur de Césarée par son mariage avec Julienne, est le fils de Pierre, et le père de Gautier, d'un second Gui de Baruth, de Bernard, etc. Mais il n'apporte pas à l'appui de son opinion des preuves suffisantes, et la principale difficulté, résultant de la différence des temps, subsiste toujours. D'ailleurs les chapitres IX et XVII du Lignage d'outre-mer (XIX et XXI de l'édition de Beugnot), et les nouveaux chapitres IX et XX de la même édition, s'accordent tous les quatre pour donner pour fils à Pierre : Gautier, qui fut après lui seigneur de Baruth; Gui, mari de Julienne; Bernard, etc. Cependant, lorsqu'on songe à l'intervalle qui sépare les divers documents où il est question de Gautier et de Gui de Baruth, de 1126 à 1182, et même 1192 environ, on est forcé de reconnaître qu'il doit y avoir eu des intermédiaires entre Foulques et Pierre, et que Gautier et Gui de Baruth, mentionnés dans des actes de

[1] *Lignages d'outre-mer*, c. XX, édition Beugnot.

[2] Willelmus Tyr. l. XVII. c. I. XV. XVI.

[3] Marie de Baruth fut mariée trois fois (V. ci-après *Les Seigneurs de la Blanchegarde*.)

[4] *Cod. diplomat.* t. I, p. 493, 494.

1125, 1126, 1134, 1138, 1140, 1144, 1147, et même des années 1154, 1155, 1156, ne peuvent pas être les mêmes que Gautier et Gui, qui figurent dans des actes de 1157, 1160, 1178, 1182[1]. Dans ce système, Pierre occuperait un espace assez restreint entre 1156 et 1157; et après lui viendraient ses fils, Gautier, qui échangea Baruth contre Blanchegarde, et Gui, mari de Julienne de Césarée. Quant aux deux frères, Gautier et Gui, qui auraient précédé, nous ne pouvons dire s'ils étaient fils de Foulques, ni si l'un des deux fut le père de Pierre, ni s'ils furent successivement ou conjointement seigneurs de Baruth. Cette dernière supposition néanmoins paraîtrait la plus vraisemblable, et la seule capable d'accorder des faits qui semblent contradictoires.

Un acte du roi Baudouin II, du 2 mai 1125[2], est souscrit par Gautier, *seigneur* de Baruth, surnommé *Brisebarre*.

Un acte de 1126, 28 juin[3], nomme Gautier *de Baruth*, puis son frère Gui, sans aucune qualification.

Un acte de 1134[4] est souscrit par Gautier de Baruth.

Un acte du roi Foulques[5], 5 février 1138, est souscrit par Gui, *seigneur* de Baruth.

Gui de Baruth, souscrit un acte de Raimond, comte de Tripoli[6] (1140, décembre).

Gautier de Baruth souscrit un acte du roi Baudouin III (1144)[7].

En 1147, 4 juillet[8], Gui de Baruth est témoin d'un acte du même roi.

Gui de Baruth souscrit encore des actes du 30 juillet 1154[9], 13 juillet 1555[10], 7 juin 1156[11]; et il est nommé aussi, par Guillaume de Tyr, dans les années 1147, 1148, 1152, ainsi qu'on l'a vu, comme s'il était le seul seigneur de Baruth, sans qu'il y soit fait mention de son frère Gautier, qui, probablement, était mort depuis plusieurs années.

Mais les frères Gautier et Gui, nommés dans l'acte de 1157[12], sont évidemment les fils de Pierre, et nécessairement distincts des précédents, leurs homonymes.

[1] *Cod. diplomat.* t. I, n° 72, p. 72.

[2] *Fontes rerum Austriacarum*, t. XII, n° 41, p. 94.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 10, p. 10.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 158, p. 202.

[5] *Cartul. S. Sepulc.* n° 33, p. 63.

[6] *Cartul. S. Sepulc.* n° 94, p. 187.

[7] *Cartul. S. Sepulc.* n° 34, p. 68.

[8] *Cod. diplomat.* t. I, n° 24, p. 26.

[9] *Cod. diplomat.* t. I, n° 30, p. 33.

[10] *Cartularium Sancti Sepulchri*, n° 53, p. 101.

[11] *Cod. diplomat.* t. I, n° 32, p. 35.

[12] *Cod. diplomat.* t. I, n° 34, p. 36.

Cependant toutes les difficultés ne sont pas encore levées. D'abord, Pierre, au moment où il reçoit le don de Damas en expectative (1148), est indiqué par le Lignage [1] comme seigneur de Baruth; et cependant, par les actes, Gui en est encore seigneur en 1156. Ensuite, comment et à quel titre le roi Amauri donna-t-il, vers 1167, la seigneurie de Baruth à Andronic Comnène, puisque Gautier en était alors légitime seigneur, et qu'il vendit Baruth à la reine Isabelle [4] et au roi (Conrad, Henri, Aimeri?) pour avoir les moyens de racheter sa mère, qui était restée en otage chez les infidèles, après avoir payé une partie de la rançon de ses trois fils, prisonniers comme elle, sans doute après les désastres de 1187?

On peut supposer que Pierre, en 1148, n'était pas encore seigneur de Baruth, et qu'il est désigné ainsi dans le Lignage par anticipation; qu'après la mort de Gui, vers 1156, il aura reçu du roi la seigneurie de Baruth en dédommagement de celle de Damas, qu'on ne prit jamais; à moins que Pierre ne soit le même personnage que ce premier Gui, tous deux étant qualifiés seigneurs de Baruth dans le même temps, Pierre par le Lignage, Gui par les actes où il souscrivit comme témoin.

Quant au don de la seigneurie de Baruth fait à Andronic, on peut dire que ce fut une espèce de titre honorifique assez semblable à ceux du même genre que l'on accorda plus tard à des personnages notables, après la perte de toutes les places de la terre sainte; ou une jouissance temporaire, à titre d'hospitalité, qui ne préjudiciait point aux droits du véritable seigneur.|

Gautier, sire de Barut [souscrivit en cette qualité plusieurs actes des rois Baudouin III et Baudouin IV, dans les années 1160 (26 juillet [2] et 29 novembre [3]), et 1178 (17 novembre), puis il] céda cette seigneurie au roi de Hiérusalem [4], qui luy donna en échange la forteresse de la Blanchegarde, qui avoit esté bastie par le roy Fouques [5], l'an 1138, sur une colline distante de la ville d'Ascalon de huit milles.

[1] *Lignages d'outre-mer*, c. xx, édit. Beugnot.

[2] *Lignages d'outre-mer*, loc. cit.

[3] *Cartularium Sancti Sepulchri*, n° 54, p. 107.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 36, p. 37; n° 65, p. 66.

[5] *Lignages d'outre-mer*, édition Labbe, c. xvii; édit. Beugnot, c. ix, xx, xxi.

[6] Willelmus Tyr. l. XV, c. xxv.

[Gautier de Baruth était le seigneur suzerain du château de Banias, que Humfroi de Thoron, connétable du royaume de Jérusalem, tenait de lui en fief. Par un acte du 4 octobre 1157[1], il permet à Humfroi d'en donner la moitié à l'Hôpital de Jérusalem, avec l'approbation de ses frères, Gui et Bernard.]

Sa postérité, qui sera représentée après les seigneurs de Barut, prit de là le surnom de *la Blanchegarde*. Ensuite le roy Amaury, que je crois estre celuy qui fit cet échange, donna la seigneurie de Barut, vers l'an 1167, à

Andronique Comnène[2], qui fut depuis empereur de Constantinople, lorsque ce prince vint en la terre sainte sous prétexte d'y visiter le roy, mais, en effet, à dessein d'enlever et d'espouser Théodora Comnène, sa parente, veuve du roy Baudouin III. Ce qu'ayant exécuté il se retira furtivement en Grèce, et abandonna par ce moyen la ville de Barut, que le sultan Saladin prit depuis sur les nostres en l'an 1187, après la malheureuse défaite de Guy de Luzignan[3]. Cette prise n'empescha pas que, par l'accord qui fut moyenné par les roys de France et d'Angleterre, en l'an 1191, entre Guy de Luzignan et Conrad, marquis de Montferrat, cette place n'ait esté comprise entre celles qui furent laissées au marquis[4]. Mais elle ne fut reprise par les chrestiens qu'en l'an 1197, aidez du secours des Alemans[5]. Quelque temps après, Henry, comte de Champagne, qui avoit espousé Isabelle, reyne de Hiérusalem, veuve du marquis [ou plutôt Aimeri, roi de Chypre et de Jérusalem, quatrième mari d'Isabelle, qui avait repris la ville de Baruth], la transporta à

Jean, seigneur d'Ibelin, fils de Balian, IIe du nom, seigneur d'Ibe-

[1] *Cod. diplomat.* t. I, n° 34, p. 36.

[2] Willelmus Tyr. l. XX, c. II.

[3] Jacobus de Vitriaco, l. I, c. xcv, c. — Sanut. l. III, part. 9, c. v. — Roger de Hoveden, p. 636. — Radulph. Coggeshal. — Martène, *Ampliss. Coll.* t. V, col. 563, e.

[4] Roger de Hoveden, 697. — Brompton, ann. 1208.

[5] Innocent. III. l. I, *Epist.* p. 112. — Godefridus mon. et Mon. Altissiod. ann. 1197. — *Magn. Chron. Belg.* p. 202. — Will. ab Oldenborg. *Itiner.* p. 126. —

lin, qui, en échange, luy remit la connestablie du royaume de Hiérusalem[1]. Ce seigneur estant devenu par ce moyen propriétaire de cette place, il en restablit les tours et les murs, qui avoient esté ruinez par les siéges, et la rendit incomparablement plus forte qu'elle n'estoit auparavant.

[C'est ce Jean d'Ibelin qui est si connu sous le nom de *Vieux Sire de Baruth*, et que mentionnent souvent avec éloges Jean d'Ibelin, son neveu, rédacteur des Assises, et Philippe de Navarre[2], comme un homme supérieur par ses talents militaires, l'habileté de son administration, et son profond savoir en jurisprudence.]

Il survint ensuite un grand démeslé, en l'an 1228 et 1229[3], entre l'empereur Frédéric II et Jean d'Ibelin, à l'occasion de la ville de Barut et de la régence du royaume de Hiérusalem, qui avoit esté donnée à ce prince[4], après la mort du roy Amaury de Luzignan, dès l'an 1205, l'empereur luy contestant l'une et l'autre; et, sur ces différends, il se fit plusieurs traitez, qui sont rapportez par les historiens[5]; et mesme [après des succès variés], il défit en bataille le mareschal de l'empereur, au mois de may, l'an 1232. [Cette affaire eut lieu le 15 juin 1232[6], à la Gride de Cérines.]

Quelques-uns estiment qu'il fut encore comte de Japhe, se persuadant que c'est ce Jean d'Ibelin[7], comte de Japhe, qui mourut l'an 1266[8].

Sanut. l. III, part. 10, c. VIII. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXVII, c. VI, VII, p. 224, 225.

[1] Sanut. l. III, part. 11, c. III, XI, XIII.— Loredano. *De' re Lusignani*, l. I, p. 52; trad. franç. t. I, p. 60. — Will. ab Oldenborg. *Itiner.* p. 126.

[2] *Assises de Jérus.* t. I, p. XXV, 103, 109, 112, 113, 327, 383, 515, 525, 539, 559, 570, etc. édit. Beugnot. (Voir *Les Seigneurs d'Arsur.*)

[3] Sanut. *loc. cit.* — Gotefrid. Mon. ann. 1232. — Alberic. ann. 1233. — Oderic. Rainald. ann. 1229, n° 29. — Math. Paris. ann. 1129, p. 247. — Contin. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. II, III, IV, p. 367-369; c. X, p. 376, 377.

[4] Il faudrait dire plutôt *à ce seigneur;* car il est question ici de Jean d'Ibelin, et non de l'empereur Frédéric II.

[5] Sanut. l. III, part. 11, c. III, IV, XI.— Richard. de S. Germ. ann. 1232. — Contin. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. XI, p. 377; c. XV, XVI, p. 386, 387.

[6] Voir *Les Rois de Chypre*, p. 61.

[7] Sanut. l. III, part. 12, c. VIII.

[8] Voir plus bas, *Jean d'Ibelin*, comte de Japhe.

Ce qui n'est pas probable, d'autant que Balian, fils de Jean, se disoit seigneur de Barut, dès l'an 1240[1], joint qu'Albéric[2] dit en termes formels qu'il mourut l'an 1233. [Nous avons vu, dans l'article des seigneurs d'Arsur, qu'il mourut au plus tôt en l'année 1234.] D'où il résulte encore que le chevalier Lorédan[3] rapporte mal son décez à l'an 1236, écrivant qu'il mourut de la chute de son cheval, au retour de la chasse. Les Annales de Marseille[4] racontent qu'en l'an 1222 il fit un traité avec les marchans de cette ville, par lequel il leur donna plusieurs immunitez et exemptions pour le trafic qu'ils feroient dans ses places.

[En 1233[5], choisi pour médiateur entre Marseille et les frères du Temple et de l'Hôpital, qui réclamaient des priviléges exorbitants, il amena ces derniers à restreindre leurs exigences.]

Il espousa Mélissende, fille du seigneur d'Arsur, au droit de laquelle il devint seigneur d'Arsur[6], et laissa de cette alliance Balian, seigneur de Barut; Baudouin, séneschal de Cypre; Hugues, décédé sans enfans; Jean, seigneur d'Arsur; Guy, connestable de Cypre; et Isabelle, qui fut religieuse.

Balian d'Ibelin, seigneur de Barut [autrefois donné en otage par son père[7] à Frédéric II (1228)], paroist avec ce titre en l'an 1240[8].

[Il l'avait déjà en octobre 1237[9], et même plus anciennement, depuis la mort de son père.]

Il espousa Eschive, fille de Gautier de Montbéliard[10], et de Bour-

[1] Sanut. l. III, part. 11, c. xvi.

[2] Alberic. *loc. cit.*

[3] Loredano, *De re' Lusignani*, l. II, p. 121; traduct. franç. t. I, p. 140.

[4] Guesnaius, *Annal. Massil.* p. 355.

[5] *Codic. diplomat.* t. I, n° 116, p. 124-127.

[6] Voir *Les Seigneurs d'Arsur*, et plus bas, le tableau généalogique des Ibelin.

[7] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. ii, p. 367.

[8] Sanut. l. III, part. 11, c. xvi.

[9] *Cod. diplomat.* t. I, n° 110, p. 117, 118. 523.

[10] *Lignages d'outre-mer*, c. vi; édit. Beugnot, c. viii. — Continuat. etc. l. XXXIII c. x, p. 326; c. xxxiii, p. 399. — Loredano, l. II, p. 96; trad. franç. t. I, p. 112.

gogne, fille du roy Aimery, qui est appelée cousine du comte de Montbéliard par le sire de Joinville[1]. Elle estoit veuve de Girard [de Montaigu], neveu d'Eustorge, archevesque de Nicosie. Ce mariage fut dissous par sentence de l'archevesque de Nicosie, à cause de la parenté qui estoit entre eux.

[Eschive de Montbéliard[2] était la petite-fille d'Eschive d'Ibelin, première femme du roi Aimeri, laquelle était cousine germaine de Jean d'Ibelin, seigneur de Baruth, père de Balian III.]

Mais depuis, le pape Grégoire IX leur accorda la dispense. De cette alliance vinrent Jean, seigneur de Barut; Hugues, qui fut conjoint par mariage avec Marie de Tabarie, et mourut sans enfans; Balian, décédé jeune; et Isabelle, femme de Henry, seigneur de Giblet.

[Balian III d'Ibelin, seigneur de Baruth, fut, au rapport de Philippe de Navarre[3], un habile jurisconsulte, «personnage moult courtois, aimable et «gracieux, qui chassa de Tyr les Lombards,» c'est-à-dire les troupes de Frédéric II. En effet, en 1240, réuni à d'autres seigneurs, il reprit la ville et le château de Tyr[4], sur Ytier, frère de Richard Filangieri, et fut préposé à la garde de cette ville[5]. Dès l'an 1237, il était connétable du royaume de Chypre. En cette qualité[6], il donna à l'Hôpital de Jérusalem, de concert avec sa femme Eschive, deux casaux qu'il avait reçus du roi Henri Ier, de Chypre (1237, octobre). On ne dit pas quelle fut l'année de sa mort.]

Jean d'Ibelin, seigneur de Barut, qu'il y a lieu de croire estre le mesme qui fut comte de Japhe, et qui décéda l'an 1266[7],

[1] Joinville, p. 57. — Du Cange, p. 28, 29, et *Observ.* p. 60. — *Histor. de France*, t. XX, p. 214, b. n.

[2] Voir plus bas la généalogie des Ibelin. — Math. Paris, ann. 1239, p. 341. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 62 et notes 6, 7, 10; t. III, p. 629, 630.

[3] Philippe de Navarre, c. XLIV. — *Assises de Jérus.* t. I, p. 570, édit. Beugnot.

[4] Marin. Sanut. l. III. part. 11, c. XVI, p. 216. — Contin. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. LII, LIII, LV, p. 422, 423, 426, 427.

[5] *Successibilité au trône et à la régence*. c. II. — *Assises de Jérus.* t. II, p. 400, 401.

[6] *Cod. diplomat.* t. I, n° 100, p. 117, 118, 523.

[7] Le comte de Japhe, Jean d'Ibelin, mort en 1266, était le neveu de Jean d'Ibelin, le Vieux Sire de Baruth. (Voir plus bas les tableaux généalogiques de la famille d'Ibelin.

[Ne fut pas comte de Japhe et mourut en 1264[1]. Dans un acte du roi Hugues III (octobre 1270)[2], où ce prince fonde un service pour le repos des âmes des membres de la famille royale, il est appelé «Jean d'Ibelin *le Jeune*, jadis seigneur de Baruth;» et, dans le discours de Jacques d'Ibelin, vers 1271[3], pour maintenir les droits des barons contre le roi Hugues III, on mentionne le «Jeune seigneur de Baruth, petit-fils du sire de Baruth le Vieux, mort il n'y a pas encore longtemps.» En 1260, Jean d'Ibelin avait été vaincu et pris par les Turcomans[4], et s'était racheté pour la somme de 20,000 besants. H]

Espousa Alix[5], fille du duc d'Athènes, de la maison de la Roche, et en procréa deux filles, dont l'aisnée fut

Isabelle, dame de Barut, qui eut quatre maris et décéda sans enfans. Le premier fut Hugues, fils de Henry, roy de Cypre, qui mourut à l'age de quatorze ans; le second [qu'elle épousa en 1272], Aymon [ou Heimont] le Strange [l'Estrange], seigneur anglois[6], qui pouvoit estre issu de Bernard, surnommé *Extraneus* par Albert d'Aix[7]. Le docte Spelman[8] a donné la généalogie de cette famille, qui subsiste encore au comté de Norfolc, et ses armes[9], qui sont de *gueules à deux lyons passans d'argent.* Je ne sçay si elle n'estoit pas issue d'une autre du mesme nom, en France, de laquelle estoit Claude, baron de l'Estrange[10], de Hautefort, vicomte de l'Estrange, et de Cheylane, baron de Boulogne et de Privas, qui, de dame Marie de Chambaud, laissa Marie de l'Estrange, qui espousa Charles, seigneur de Senecterre, marquis de Chasteauneuf, dont le fils aisné porte le titre de vicomte de l'Estrange. Le troisième mary d'Isabelle fut Nicolas Aleman, prince de Césarée [tué

[1] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. IV, p. 447, 448.

[2] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 660.

[3] *Assises de Jérus.* t. II, p. 431.

[4] Marin. Sanut. l. III, part. 12, c. VI. — Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXXIV. c. III, p. 445.

[5] *Lignages d'outre-mer*, c. VI.

[6] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV c. XV, p. 462.

[7] Albertus Aquensis, l. VIII, c. XL, XLII.

[8] Spelman, *Aspilogia*, p. 141.

[9] *Monastic. anglican.* p. 556. — *Gall. christ.* t. I, p. 596.

[10] Béjard. *Estats de Languedoc.*

peu après son mariage[1], qui eut lieu en 1277]; et le quatrième, Guillaume Barlais.

Eschive, seconde fille de Jean, seigneur de Barut, fut dame de Barut. Elle fut alliée en premières noces avec Humfroy de Montfort, fils puisné de Philippes de Montfort, seigneur de Tyr ou de Sur; et de ce mariage naquirent Almaric et Rupin de Montfort, et une fille décédée en jeunesse.

[Amauri et Rupin portèrent peut-être l'un après l'autre le titre de seigneur de Baruth. Amauri mourut sans enfants[2]. Rupin de Montfort épousa Marie d'Ibelin, fille de Balian d'Ibelin[3], sénéchal de Chypre, et en eut deux enfants, une fille, nommée *Jeanne*, et un fils, Humfroy de Montfort, seigneur de Baruth et connétable de Chypre. Ce seigneur est mentionné, comme neveu du roi Hugues IV, dans une lettre du roi d'Aragon[4], Jayme II, au roi de Sicile, Frédéric II, son frère (1325, 4 mai), relative aux divers prétendants à la main de la reine Constance, veuve du roi de Chypre, Henri II, parmi lesquels on voit figurer Humfroy de Montfort; mais il mourut peu après, le 24 juin 1326.]

Puis, après le décez de son mary, elle espousa Guy, fils de Hugues III, roy de Cypre[5], et en eut un fils et une fille, Hugues IV, roy de Cypre, et Isabelle [qui épousa Eudes de Dampierre[6], connétable du royaume de Jérusalem]. Ce fut du temps de Guy et de cette princesse[7] que la ville de Barut vint au pouvoir des Sarrazins, avec le reste des places de la terre sainte, vers l'an 1291. Aucuns[8] cotent sa mort [celle du prince Gui] en l'an 1303.

[1] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. XXXIV, p. 479.

[2] *Lignages d'outre-mer*, c. XII.

[3] Voir les généalogies d'Ibelin, 1er tableau et tableau C.

[4] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 713 et note 1.

[5] *Lignages d'outre-mer*, c. II.

[6] Voir *Les Rois de Chypre*.

[7] Sanut. l. III, part. 12, c. XXII. — Rainald. ann. 1291, n° 16. — Ptol. Luc. *Hist. eccl.* l. XXIV, c. XXIV.

[8] Loredano, l. IV, p. 205; trad. franç. t. I, p. 227.

Arnoul de Lubec[1] escrit que comme les roys de Hiérusalem avoient coutume de recevoir en la ville de Barut la couronne royale, ainsy Saladin, l'ayant prise, s'y fit pareillement couronner, et fut recounu ensuite roy de Hiérusalem par les siens.

[1] Arnold. Lubec. l. V, c. III, IV.

LES SEIGNEURS TITULAIRES DE BARUT.

Entre les dignitez honoraires du royaume de Hiérusalem que les roys de Cypre conservèrent dans leur cour, fut celle de la seigneurie de Barut, à laquelle on annexa, comme aux autres, certains fiefs situez dans le royaume de Cypre. Entre ceux qui se sont qualifiez seigneurs de Barut après sa prise, je remarque les suivans :

Guy [ou Balian] d'Ibelin[1], séneschal de Cypre, père de Loyse ou Alix d'Ibelin, femme de Hugues IV, roy de Cypre, tenoit cette dignité en l'an 1330.

Jean de Luzignan, neveu du roy Jaques, n'estant agé que de quatorze ans, fut fait chevalier par ce prince, et seigneur de Barut, l'an 1384[2] : en laquelle année Jacques luy fit espouser la fille de Jean du Morf, comte de Rohas. Ce roy l'envoya en qualité d'ambassadeur en France[3], pour traiter d'alliance avec le roy Charles VI, dont le traité se fit en la maison du chancelier de Corbie, à Paris, le 7e jour de janvier, l'an 1397, *more gallicano* [c'est-à-dire 1398], où il est qualifié neveu du roy Jaques ; la procuration duquel, passée à Nicossie[4], est du 16e jour d'aoust, l'an 1395. Il presta au duc de Bourgogne, avec Brancaléon Grille et Nicolas Matharas, bourgeois de Péra, 172,000 ducas, pour la délivrance du comte de Nevers, détenu prisonnier par Bajazet

[1] Étienne de Lusignan, *Hist. de Chypre*, p. 144. — Loredano, l. V, p. 288 ; trad. franç. t. I, p. 318.

[2] Loredano, *De re Lusignani*, l. IX, p. 516. — Voir *Les Princes titulaires d'Antioche*.

[3] Titres du trésor des chartes, Archives de l'Empire, sect. hist. J. 433, n° 9. — De Mas-Latrie, t. II, p. 349-441.

[4] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 428, 429.

après la bataille de Nicopoli, sous la caution du seigneur de Methelin et de quelques Génois, le 24 de juin 1397 [1].

Je crois que c'est le mesme que celuy qui est nommé messire *Jean de Lesignan, seigneur de Barut, chevalier, chambellan du roy,* dans un autre titre du Trésor des chartes du roy, de l'an 1410, qui porte qu'il estoit venu en France pour les affaires de la chrestienté. Nous ne lisons pas qui fut son père; aucuns le nomment Jean et le qualifient pareillement *seigneur de Barut.* Mais, si cela est vray, il faut que ce Jean ait esté le mesme que Jean, prince d'Antioche, fils puisné de Hugues IV. Loredan [2] le qualifie *fils* du frère du roy Jacques Ier; ce qui est conforme au titre dont je viens de parler, qui le qualifie *neveu* de Jacques. L'auteur de l'Histoire de Dalmatie [3], dit qu'il estoit oncle de Marie de Cypre, femme de Vladislas, roy de Hongrie; d'où il s'ensuivroit qu'il auroit esté frère de Jacques Ier, père de cette princesse; ce qui est contre la vérité, d'autant qu'il estoit cousin germain, et non pas oncle de cette reyne. Le mesme auteur remarque qu'il estoit, en l'an 1405, au service de Vladislas, roy de Hongrie, qui avoit espousé sa nièce, et que ce roy luy donna le gouvernement de Zara, sous le titre de duc de Trau; de sorte que, s'il m'est permis de conjecturer, je crois qu'il estoit petit-fils du prince d'Antioche, et fils de Hugues, son fils, qui mourut en otage à Gênes.

[On a vu, dans *Les princes titulaires d'Antioche,* que ce Jean de Lusignan, dont il est ici longuement question, était le fils naturel de Jean, prince d'Antioche, tué en 1375, et par conséquent frère de Hugues, mort en otage à Gênes, et de Jacques, comte de Tripoli.]

[1] *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. II, p. 321.

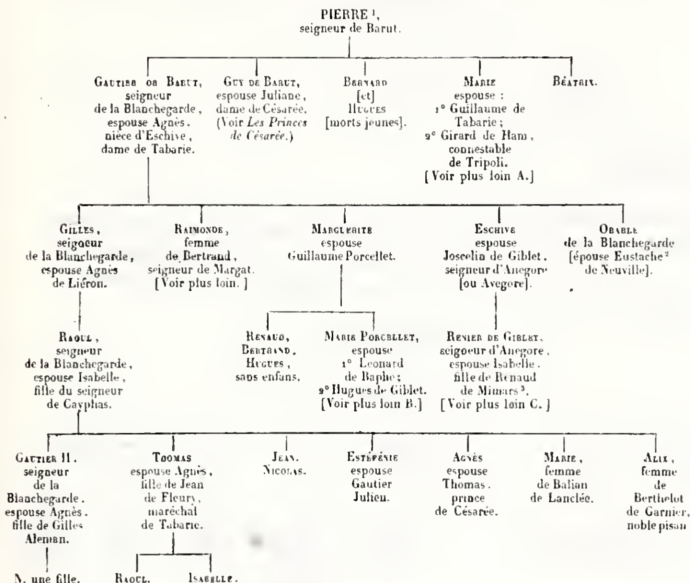
[2] Loredano, l. IX, p. 516.

[3] Joan. Lucius, *Hist. Dalmat.* l. V, c. IV.

LES SEIGNEURS DE LA BLANCHEGARDE.

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE LA BLANCHEGARDE.

ISSUE DES PREMIERS SEIGNEURS DE BARUT.



[Ce tableau est incomplet, et ne reproduit pas même toutes les indications données par l'ancien texte du Lignage d'outre-mer, d'où il a été tiré. Nous avons cru devoir les y ajouter, comme complément indispensable du travail de Du Cange, en y joignant celles que nous ont fournies les nouveaux chapitres du Lignage, publiés par M. Beugnot, et quelques autres documents contemporains.

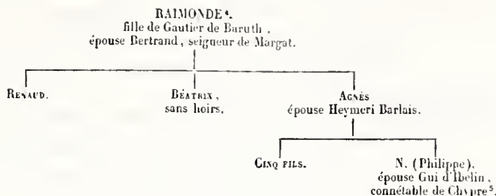
[1] *Lignages d'outre-mer*, édition Labbe, c. XVII ; édition Beugnot, c. XVI.

[2] *Lignages d'outre-mer*, c. XX, édit. Beugn.

[3] *Lignages d'outre-mer*, c. XX, édit. Beugn.

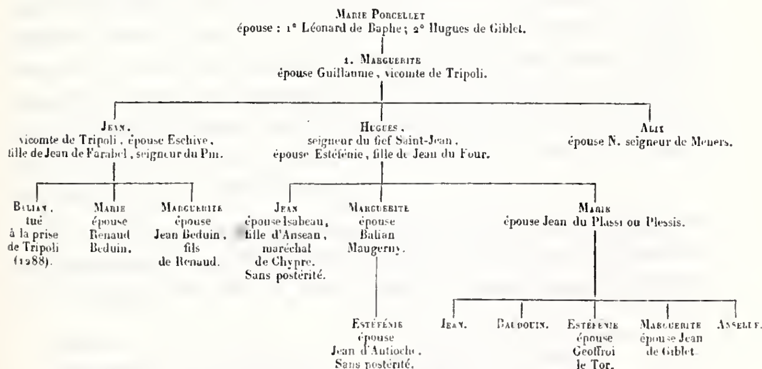
A. Marie, fille de Pierre de Baruth[1], eut trois maris : Baudouin d'Ibelin[2], fils du premier Balian d'Ibelin, dont elle fut la troisième femme; Guillaume de Tabarie[3]; Gérard de Ham, connétable de Tripoli. De ce dernier elle eut deux enfants : Thomas, connétable de Tripoli, lequel épousa N. fille de Julien de Ravendel de Méraclée, et mourut sans postérité; Agnès, mariée à Hugues de Giblet, seigneur de Besmedin.

B.



C. Marie Porcellet[6], fille de Marguerite et de Guillaume Porcellet, eut de son premier mari, Liénard ou Léonard de Baphe, une fille, Marguerite, mariée à Guillaume, vicomte de Tripoli, etc.

Cette généalogie compliquée sera mieux représentée par un tableau :



[1] *Lignages d'outre-mer*, éd. Labbe, c. XVII, p. 392, 442; édit. La Thaumassière, c. XXI et XXXI, p. 231, 284; édit. Beugnot, t. II, p. 459, 466.

[2] Voir ci-après, *Généal. des Ibelin*, 1er tabl.

[3] Voir ci-dessus *Les Seigneurs de Baruth.*

[4] *Lignages d'outre-mer*, édit. Beug. c. XX.

[5] Voir *La Famille de Barlais* et *Généalogie des Ibelin*, tableau C.

[6] *Lignages d'outre-mer*, c. XVII.

D. Renier de Giblet, seigneur d'Anegore[1], eut, d'Isabelle, fille de Renaud de Mimars, deux fils et deux filles : Renaud: Philippe, tué jeune; N. mariée à Otte ou Oste Potier; N. femme de Simon de Navelles.

Vers le temps où Gautier de Baruth échangea sa seigneurie de Baruth pour celle de Blanchegarde, on voit un Arnoul de Blanchegarde signer comme témoin deux actes, l'un du roi Amauri Ier, 7 avril 1165[2]; l'autre de Constance de France[3], comtesse de Saint-Gilles, en 1173. Mais il n'était pas le seigneur, il n'était que le châtelain de Blanchegarde, soit pour Gautier, devenu seigneur de ce fief, soit pour le roi de Jérusalem, avant l'échange.]

Roger de Hoveden[4] escrit que la forteresse de la Blanchegarde[5] vint au pouvoir de Saladin, avec plusieurs autres places de la terre sainte, après la défaite de Guy de Lusignan, l'an 1187.

L'auteur des Assises de Hiérusalem[6] fait mention de messire Raoul de Barut[7], qui vivoit du temps d'Aimery de Lusignan, roy de Hiérusalem, lequel contribua beaucoup à compiler et à rédiger les Assises, c'est-à-dire les loix et les statuts du royaume, avec ce roy, qui estoit aussy très-habile et sçavant en ces matières; et ce, avant qu'il survinst quelque démeslé entre eux, qui fit esloigner ce seigneur. Le temps auquel il vivoit, c'est-à-dire l'an 1200, me fait croire que cela se doit rapporter à Raoul, seigneur de la Blanchegarde, dont il est parlé en la généalogie précédente. Je doute que ce soit le mesme qui se trouva à une assemblée générale des barons de Hiérusalem, l'an 1250[8], pour la rédaction de ces mesmes Assises.

[Nous sommes persuadé au contraire que le Raoul de 1250 est Raoul de la Blanchegarde, et que Gilles ou Gilon de Baruth, qui assista au couronnement de Jean de Brienne[9], en 1210, et qui est nommé comme témoin dans

[1] *Lignages d'outre-mer*, c. XVII.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 197, p. 241.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 52, p. 53.

[4] Hoveden, p. 636.

[5] Aujourd'hui *Tell es-Saphiéh*, misérable village arabe, à 35 kilomètres à l'O. S. O. de Jérusalem; on y voit encore quelques restes du château construit par les croisés.

[6] *Assises de Jérus.* édit. Labbe, p. 494; édit. Beugnot, t. I, p. 430.

[7] *Assises de Jérus.* édit. Labbe, p. 562; édit. Beugnot, t. II, p. 246.

[8] Le texte de l'édition de M. Beugnot (t. I, p. 430) l'appelle Raoul *de Tabarie*.

[9] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXI, c. 1, p. 312.

un acte du roi Jean de Brienne[1] (janvier 1217), est Gilles de la Blanchegarde, père de ce Raoul. Quant au premier Raoul de Baruth, qui vivait en 1200, c'était ou un membre de cette famille, non mentionné dans le Lignage, ou un chevalier de cette seigneurie, ou enfin, s'il faut s'en rapporter au texte de l'édition de La Thaumassière[2] et de M. Beugnot, c'était Raoul de Tabarie, qui pouvait en effet vivre à la même époque. Cette variante est peut-être la véritable leçon.

Raoul, seigneur de la Blanchegarde, souscrivit deux titres de 1254[3]; et, par un acte du 3 mars 1265[4], passé en présence de la haute cour de Jérusalem, il vendit à son cousin, Amauri Barlais, pour 6,000 besants, une rente de 400 besants, assise sur l'Hôpital de Jérusalem. Amauri ou Heymeri Barlais était son cousin par alliance, ayant épousé Agnès[5], fille de sa tante Raimonde.]

Un autre [auteur][6] a parlé de Balian, archevesque de Rhodes, et, depuis, de Spalato, en Dalmacie, qui mourut en l'an 1328, qui estoit originaire de Baruth, ce qui me fait croire qu'il estoit issu de la famille des seigneurs de cette place.

[Enfin on voit, en 1346[7], Agnès et Helvis de la Blanchegarde sceller un acte, seulement indiqué, de la haute cour du royaume de Chypre. Ces deux personnes, signant un même acte, ne pouvaient être toutes deux souveraines ou titulaires de la Blanchegarde. Ce titre doit indiquer ici seulement leur naissance, et être comme un nom de famille. On pourrait croire que ces deux dames sont Agnès et Aalis ou Helvis, toutes deux filles de Raoul, seigneur de la Blanchegarde; mais les dates s'y opposent. On a vu que Raoul vivait en 1254 et 1265, c'est-à-dire près d'un siècle auparavant. Il faut donc que cette Agnès et cette Helvis soient des descendantes, peut-être les filles de Raoul, petit-fils du précédent, le dernier seigneur de Blanchegarde nommé dans le Lignage.]

[1] *Cod. diplomat.* t. I, n° 212, p. 253.

[2] La Thaumassière, *Assises de Jérusal.* c. CCLXXXI, p. 187.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 124, p. 144; n° 17, p. 295.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 144, p. 180-183.

[5] *Lignages d'outre-mer,* c. XX, édit. Beugnot.

[6] Michos Mod. de Barbazanis, *Hist. Spalat.* c. XXV, XXVI.

[7] *Assises de Jérusal.* formule 29[e], t. II, p. 389.

LES SEIGNEURS DE BELINAS.

Paneas[1], ville très-ancienne, assise au bas du mont Liban, fut premièrement nommée *Lesen*, et, depuis, *Cæsarea Philippi*, parce que Philippes, tétrarque, fils de Hérodes le Vieil, l'ayant agrandie et restablie de nouveau, luy donna ce nom en l'honneur de l'empereur Tibère (César); ayant pris dans les derniers siècles celuy de Belinas.

[Banias, ville située au sud de *Djebel esch-Scheik*, Anti-Liban. Son nom de Paneas venait du *Panéïon*, grotte consacrée à Pan, et où le Jourdain prend sa source. Dans l'antiquité, elle porta aussi le nom de *Neronias*, que lui donna le roi Agrippa le Jeune.]

Émir Alid[2], l'un des chefs des peuples nommez Assassins, qui l'avoient possédée longtemps, la mit entre les mains de Fouques, roy de Hiérusalem, moyennant rescompense. Ensuite de quoy,

Renier, surnommé *Brus*[3], l'obtint en fief de ce roy, tant pour luy que pour ses héritiers. A peine fut-il entré en possession de la place, que Tegelmeluch[4] [Tadge el-Moulouk Bouri, fils de Toghteghin] ou Doldequin, roy ou sultan de Damas, l'assiégea et la prit durant que Renier faisoit la guerre d'un autre costé avec le roy. Le sultan la remit entre les mains d'Émir Ali, qui en avoit esté seigneur auparavant; mais, sur le bruit que le sultan Sanguin[5] venoit attaquer le sultan de

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.* l. VII, c. XVII. — Cedrenus, p. 184, 305. — Willelmus Tyr. l. XV, c. IX; l. XIX, c. X. — Jacobus de Vitriaco, l. I, c. XXV. — Joinville, p. 106, 228: édit. Du Cange, p. 276. — *Historiens de France*, Bongars, t. XX, p. 1179. — D'Anville, *Géograph. anc.* col. 136, 137. — Sébastien Paoli, *Cod. diplomat.* c. I, p. 433, 434.

[2] Will. Tyr. l. XIV, c. XIX.

[3] Will. Tyr. l. XIV, c. XIX.

[4] Will. Tyr. l. XIV, c. XVII, XXVI; l. XV, c. VIII.

[5] Will. Tyr. l. XV, c. VII, VIII, IX, X, XI.

Damas, Ainard [Moïn-Eddin-Anar], son général d'armée, fit alliance avec les chrestiens et leur promit de les ayder à reprendre Belinas, qui estoit entre les mains d'Émir Ali, qui avoit pris le party de Sanguin, et de leur restituer la femme de Renier et tous les prisonniers qui avoient esté faits à la prise de cette place par son maistre; ce qui ayant esté exécuté, Belinas vint au pouvoir des nostres, après un fascheux siége, et fut remise entre les mains de Renier. Ce seigneur estoit issu probablement de l'illustre famille de Brus, en Angleterre[1], qui estoit originaire de Normandie, où le village de Brus se rencontre[2] au diocèse de Constantin[3]. L'histoire fait mention[4], vers ce mesme temps, de Robert Brus, vaillant chevalier qui suivit Guillaume le Bastard en Angleterre, et de Robert, son fils, qui se trouva avec les seigneurs anglois en la bataille apelée *de l'Étendart*, contre les Escossois, l'an 1138. Son fils Adam fut aussy de la partie[5] et mourut depuis, en l'an 1144. De luy est issu Robert Brus[6], surnommé *le Noble*, baron d'Anandal ou de Cleveland, en Angleterre, qui espousa Isabelle, fille de David d'Escosse, comte d'Huntington, et mourut en l'an 1267. De ce mariage vint Robert Brus, comte de Caritt [Carrick], à cause de sa femme, père de Robert Brus, roy d'Escosse [en 1306], et de Bernard Brus, qui eut postérité.

Renier, seigneur de Belinas[7], fut marié deux fois. L'histoire n'a remarqué ny le nom ny la famille de sa première femme, mais seulement qu'ayant esté faite prisonnière à la prise de Belinas, et, depuis, renvoyée à son mary après deux ans de captivité, il la reçut d'abord; mais sur ce qu'il apprit qu'elle s'estoit mal gouvernée durant qu'elle estoit avec les ennemis, ce qu'elle avoua, il l'enferma dans un monas-

[1] Brompton, p. 964.

[2] Math. Paris, p. 123.—Rad. de Diceto, p. 673.—*Mon. Angl.* t. I, p. 581; t. II, p. 148.

[3] *Constantiensis diœcesis*, le Cotentin. Le village de *Brus* est probablement *Bruchevillc* (Manche, arr. Valognes, cant. Sainte-Mère-Église.)

[4] Ethelred. *De bello Stand.* p. 338.

[5] Simeon Dunelm. p. 273.

[6] Buchan. l. VIII. — Rougecroix, c. VII. — *Monast. Angl.* t. I, p. 557, 581; t. II, p. 148.

[7] Willelmus Tyr. l. XIV, c. XIX.

tère, et, après son décez, il espousa Agnès, nièce de Guillaume de Bures, prince de Tabarie; laquelle, après la mort de son mary, se remaria avec Girard, prince de Sidon ou de Sajette.

[C'est ce Renier, vraisemblablement, qui a souscrit, comme témoin, plusieurs actes des rois Baudouin II, en 1125, et Foulques, en 1136 et 1138, sous le nom de Renier Brusco, de Bruso, Bruns ou Brusch[1].]

Humfroy, seigneur de Thoron, Ier [ou plus probablement IIe] du nom, connestable de Hiérusalem, succéda à Renier en la seigneurie de Belinas, comme son héritier, au rapport de Guillaume de Tyr[2]. Ce qui me donne sujet de croire qu'il avoit espousé quelque fille de Renier[3]. Tant y a que ce seigneur, ne se croyant pas assez puissant pour la défendre contre les Sarrazins, estant assise sur les frontières du royaume de Hiérusalem, associa par forme de pariage[4] [en 1157], du consentement du roy Baudouin III [et de Gautier, seigneur de Baruth, dont il la tenait en fief], les chevaliers de l'Hospital en la seigneurie de cette place; lesquels, y ayant reçu quelque échec, résilièrent au traité incontinent après, et se retirèrent. Ce que Noradin ayant appris, il y mit le siége, et s'en fust rendu maistre, si la vigoureuse résistance qu'Humfroy et son fils y apportèrent, jointe au bruit de l'arrivée du roy et d'un puissant secours, ne l'eust obligé de se retirer. Mais après la défaite des nostres près d'Harenc, en la principauté d'Antioche, il la réassiégea, et enfin la prit, durant que le connestable estoit en Égypte, le 18e jour d'octobre, l'an 1167, et la ruina de fond en comble[5]. Gautier de Quesnoy, qui en avoit esté laissé gouverneur par Humfroy, fut soupçonné de négligence et de lascheté en la conservation et en la défence de cette place, qui estoit une des plus fortes de toutes celles qui estoient dans le royaume de Hiérusalem.

[1] *Fontes rerum Austriac.* t. XII, n° 41, p. 94. — *Cod. diplomat.* t. I, n° 17, p. 18. — *Cartul. S. Sepulc.* n°s 32, 33, p. 59, 63.

[2] Willelmus Tyr. l. XVIII, c. XII, XIII.

[3] Voir *Les Seigneurs de Thoron.*

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 34, p. 36.

[5] Willelmus Tyr. l. XIX, c. X. — *Epist. principum*, apud Bongars, p. 1178, 1180, et Du Chesne, *Historiens de France*, t. IV, p. 691, 695, 696.

Le sire de Joinville[1] raconte que les François qui estoient avec saint Louys prirent d'emblée la ville, mais non pas le chasteau [nommé *Subeibe*, situé sur la montagne, à une demi-lieue de la ville].

Le seigneur de Thoron[2], de Belinas, de la Sebele [ou la Sebebe, ou Subeibe], et de Chasteauneuf, avoit droit de haute cour, c'est-à-dire cour, coin ou monnoye, et justice : et il y avoit en ces trois lieux cours de bourgeoisie et justices[3].

[1] Joinville, p. 507, édit. Du Cange. — *Historiens de France*, t. XX, p. 277, et note 1.

[2] *Assises de Jérusal.* édit. Labbe, t. I, p. 553; édit. Beugnot, t. I, p. 421.

[3] Le texte de Labbe (l'*Abrégé royal de l'alliance chronol.* t. I, p. 553), qu'a suivi notre auteur, porte «le seignor dou Thoron «et de Belinas et de la Sebele (*Sebebe*, dit «l'italien) et de Chasteauneuf, a court et «coins et justice; et au Thoron, et à Beli-«nas et à Chasteauneuf, a court de bour-«gosie et justice.» Le texte de l'édition de M. Beugnot (t. I, p. 421) divise toutes ces seigneuries, et s'exprime ainsi pour la seigneurie de Belinas : «La seignorie de Beli-«nas a court et coins et justice, et Belinas «a court de borgesie et justice.»

LES SEIGNEURS DE BETHSAN

OU DE BESSAN.

La ville de BETHSAN ou BESSAN, dite anciennement *Scythopolis*[1], pour avoir esté bastie par Thoas, roy des Scythes, assise entre les montagnes de Gelboë et le Jourdain[2], dans une belle campagne arrosée de rivières, fut autrefois la capitale de la Palestine. Ses vieilles masures et les restes de ses beaux édifices de marbre estoient la marque de sa grandeur[3]; mais, ayant esté ruinée par les guerres et l'injure du temps, elle fut presque réduite au néant, au rapport de Guillaume de Tyr, et habitée de peu de personnes, n'en estant resté qu'une petite bourgade, dont la prérogative et le titre archiépiscopal fut transféré à la ville de Nazareth, à cause de la dignité du lieu et du respect deu à la naissance de Nostre-Seigneur.

ADAM de Béthune[4] [qui prit part à la première croisade], fils puisné de Robert, IIIe du nom, seigneur de Béthune, surnommé *le Chauve*, et frère de Robert IV, dit *le Gros*, fut le premier qui en posséda la seigneurie. Il fut père de

[1] Cedrenus, p. 135.

[2] Willelmus Tyr. l. VIII, c. IV; l. XIII, c. XVIII; l. XXII, c. XVI, XXVI. — Fulcher. Carnotens. l. III, c. XXX, L. — Flavius Josephus, *Antiquitat. judaicæ*, l. V, c. III; l. XII, c. XII. — Marinus Sanutus, l. III, part. 14, c. I. — Jacobus de Vitriaco, l. I, c. LVI. — Eugesipp. *De distant. locorum terræ sanctæ*, part. 3. — Sébastien Paoli, *Cod. diplomat.* t. I, p. 439, 440.

[3] Les ruines nommées aujourd'hui *Kharbet Beysan* conservent encore de nombreux vestiges des monuments de l'antique *Scythopolis*.

[4] *Lignages d'outre-mer*, c. XV, *XXVII. — A. Du Chesne, *Hist. de Béthune*, l. VIII, c. I et suiv.

Adam, II[e] du nom, seigneur de Bessan, qui eut deux enfans, Grémont, seigneur de Bessan, et Hugues, qui souscrit un titre du roy Baudouin IV, de l'an 1155[1].

Gremont ou Guermond [Guarmond, Guormond, Gormond] (nom familier à la famille de Piquigny) succéda à son père en la seigneurie de Bessan. Il espousa Agnès de Giblet[2], fille de Hugues de Lembriac, prince ou seigneur de Giblet, et de Sanche, sa femme; et [il] laissa de cette alliance, Adam, III[e] du nom, seigneur de Bessan; Gautier, qui eut postérité; Amaury et Philippes, qui décédèrent jeunes[3]; Richent, femme de Baudouin d'Ibelin, seigneur de Rame [dont on peut voir la postérité dans Du Chesne[4]]; Isabelle, mariée au connestable de Tabarie, et Estéphénie, qui espousa Philippes de Roux, qui en procréa Isabelle, mère d'Aimery Barlais.

[D'après le texte ancien du Lignage[5], au commencement du chapitre xv, Grémont I[er] eut tous ses enfants d'une seule et même femme, Agnès de Giblet, laquelle, selon le chapitre des seigneurs de Giblet, était fille de Hugues de Lembriac et de Sanche, Provençale de nation. Puis à la fin de ce même chapitre xv, Gautier, le second fils de Grémont de Bessan, est dit être le fils de Marguerite, la sœur de Gautier de Baruth, comme si cette Marguerite eût été une seconde femme de Grémont. Mais d'abord nous ne voyons aucune Marguerite, sœur de Gautier de Baruth[6]. D'un autre côté, la généalogie des «Hoirs de Giblet[7]» nomme Marguerite comme l'unique épouse de Grémont I[er], et la mère de tous ses enfants, André ou Adam III, Gautier, Amauri, Philippe, etc. Elle est fille de Hugues de Giblet et d'Agnès, fille de Marie de Baruth et de Gérard de Ham, son troisième mari. Ainsi, dans les anciens cha-

[1] *Cartul. S. Sepulc.* — Beugnot, *Assises*, t. II, p. 520; édit. de Rozière, p. 112.

[2] *Lignages d'outre-mer*, édition Labbe, c. xv, xix; édit. Beugnot, c. xxvii, xxx et xxxi.

[3] Le Lignage dit seulement qu'ils *moururent;* ce qui veut dire qu'ils moururent sans postérité; mais peut-être n'étaient-ils plus jeunes alors, Amauri surtout, qui peut avoir vécu jusqu'en 1230 et au delà.

[4] *Hist. de la maison de Béthune*, I. VIII, p. 548, 549.

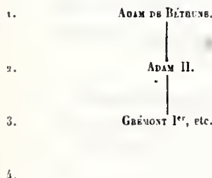
[5] *Lignages d'outre-mer*, édit. Labbe, c. xv, xix; édit. Beugnot, c. xxvii, xxx.

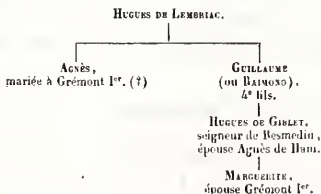
[6] *Lignages d'outre-mer*, c. xx, éd. Beugn.

[6] *Lignages d'outre-mer*, c. xxxi, éd. Beugn.

pitres xv et xix, Agnès, femme de Grémont Ier, est la fille de Hugues de Lembriac, premier seigneur de Giblet; dans le nouveau chapitre xxxi, Marguerite, femme du même Grémont, est la petite-fille de Guillaume, quatrième fils de Hugues de Lembriac. Ces deux personnes sont donc séparées par deux générations, c'est-à-dire par un intervalle d'environ quarante ans au moins. La concordance des dates peut seule nous décider entre ces deux monuments d'une égale autorité. Hugues de Lembriac[1] fut établi seigneur de Giblet en 1108, lors de la prise de cette ville par les croisés. Sa fille Agnès forme, avec ses quatre fils[2], la seconde génération; elle a donc dû vivre principalement dans la première moitié du XIIe siècle. Grémont Ier, petit-fils du premier seigneur de Bessan, lequel était contemporain du premier seigneur de Giblet, forme la troisième génération de sa famille. Il a donc pu être le mari de Marguerite plutôt que d'Agnès, qui devait être de vingt ou trente ans plus âgée que lui. Mais comment le chapitre xv nomme-t-il cette dame, d'abord Agnès puis Marguerite[3]? C'est par suite d'une confusion que nous ne prétendons pas expliquer. Ceci prouve que ces chapitres ne sont ni tous, ni tout entiers l'ouvrage d'une même main, et qu'ils ne méritent notre confiance que dans une certaine mesure. Cette considération nous semble un motif suffisant pour adopter de préférence la généalogie du nouveau chapitre xxxi, où la filiation se suit, du moins sans contradiction apparente.

Un extrait des deux généalogies fera mieux apprécier la vraisemblance de notre opinion :





[1] Voir ci-après *Les Seigneurs de Giblet.*

[2] Au commencement de l'article des Giblet, nous rectifions la généalogie donnée par le Lignage d'outre-mer, et adoptée par Du Cange; mais cette rectification laisse au même intervalle et au même degré de parenté les deux Agnès, ou Agnès et Marguerite.

[3] Labbe, *L'Abrégé royal de l'alliance chronologique, etc.* t. I, p. 390, 439.

Du Cange s'est appuyé sur l'autorité de Du Chesne, dons son Histoire de la maison de Béthune; mais Du Chesne lui-même renvoie, pour ses preuves. à des extraits du Lignage d'outre-mer.]

Quant à Gautier, second fils de Grémont, il souscrivit, en l'an 1210 [au mois de novembre], la charte que Hugues, Ier du nom, roy de Cypre[1], octroya à l'église du Saint-Sépulcre.

[La même année, en septembre[2], il souscrit des lettres du même roi en faveur des Hospitaliers. Il avait contribué plus qu'aucun autre[3] à la victoire d'Arsur, remportée sur Saladin, en 1192. Profitant de son influence et de celle de sa famille[4], il s'entremit efficacement, vers 1195, pour rétablir la bonne intelligence entre les rois Henri de Jérusalem et Aimeri de Chypre. En 1217, il se rendit[5] avec Grémont II, son neveu, seigneur de Bessan, à la réunion convoquée pour une croisade par André, roi de Hongrie, et Boémond IV le Borgne, prince d'Antioche. La même année, on le voit souscrire deux actes, l'un de Bertrand[6], seigneur de Margat, l'autre du roi de Chypre[7], Hugues Ier: en 1220[8], il souscrit un acte de la reine Alix. Nous ne savons si ce personnage, un des plus remarquables de son temps, prolongea sa carrière longtemps au delà de cette année.]

Il fut marié deux fois[9] : la première avec Douce Porcelet, fille de Renaut Porcelet, chevalier provençal, pour lors veuve du seigneur de Nefin, que je crois avoir esté nommé Renouard, et dont parle Guillaume de Tyr[10]; il eut de cette alliance Amauri de Bessan, qui passa dans la Pouille, où il posséda la seigneurie de Tricari ou Tricarico; Eschive, mariée à Jean d'Antioche, mareschal de Cypre, et Estéphénie.

[1] *Cartul. de Manosque. — Cartul. S. Sepulc.* n° 176, p. 314, 315.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 97, p. 102, 520.

[3] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXVI, c. VII, p. 184.

[4] Continuat. de Guill. de Tyr. variante du ms. de Florence, p. 213, col. 1. — De Mas-Latrie, t. III, p. 597.—Voir *Les Comtes de Japhe et d'Ascalon.*

[5] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXI; c. X, p. 322.

[6] *Cod. diplomat.* t. I, n° 106, p. 113.

[7] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre,* t. III. p. 609.

[8] De Mas-Latrie, t. III, p. 614.

[9] *Lignages d'outre-mer,* édit. Labbe. c. XV; édit. Beugnot, c. XXVII et XXXI. — Voir *Les Seigneurs de Nephin.*

[10] Willelmus Tyr. l. XX, c. XXIV.

femme de Guy de Soissons, fils de Renaut de Soissons, mareschal de Cypre. En second lit, Gautier espousa une dame de Romanie appelée Théodora *Lathoumena*[1], ou plustost *Comnena*, ainsy que je présume, et en procréa deux filles, sçavoir, Alix, femme de Baudouin d'Ibelin, séneschal de Cypre; et Femie, mariée à Guy du Morf, fils de Jean. Il est probable que Baudouin de Bessan, qui souscrit un titre du roy Aimery, de l'an 1198[2], qui est au cartulaire de Manosque [et d'autres encore[3], dans l'un desquels[4] (29 septembre 1195) il est qualifié de connétable], estoit pareillement fils de Grémont ou d'Adam II.

[Nous le croirions plutôt fils de Grémont. En 1194, 5 janvier[5], il souscrit, avec son frère Amauri, un titre de Henri de Champagne, roi de Jérusalem. Or, si cet Amauri est celui qui est mentionné parmi les fils de Grémont, il est clair que Baudouin sera également fils de ce seigneur. Il est toutefois étonnant que, dans la généalogie de la famille, le Lignage d'outre-mer ait omis un personnage revêtu d'une dignité si importante.]

L'histoire de Cypre fait encore mention d'un Amalric de Bessan, qui fut un des cinq barons qui furent choisis par l'empereur Frédéric II, pour gouverner le royaume de Cypre, sous la minorité du jeune roy Henry[6], vers l'an 1230; lequel est peut-estre le mesme [fils de Gautier] que l'on dit s'estre retiré en la Pouille.

[A moins que ce ne soit Amauri, frère de Baudouin, que nous présumons être le fils de Grémont, et par conséquent l'oncle d'Amauri, fils de Gautier. Ces deux opinions sont également probables.]

Adam, IIIe du nom [Ades ou Adon, nommé aussi André dans un des nouveaux chapitres du Lignage d'outre-mer[7]], seigneur de Bessan.

[1] Du Cange, *Famil. Byzant.* p. 185, 186.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 189, 8, p. 235, 287.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 173, p. 216.

[4] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 599.

[5] *Cod. diplomat.* t. I, n° 81, p. 87.

[6] Loredano, *De re' Lusignani*, l. I, p. 63; trad. franç. t. I, p. 73. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. III, p. 368; c. IX, p. 375; c. X, p. 377; c. XXVII, p. 393.

[7] C. XVI, XXXI, édit. Beugnot.

fils de Grémont, s'allia avec Helvis, fille de Henry de Milly, dit *le Buffle*, et d'Agnès de Césarée; duquel mariage procéda un fils unique, qui fut

Grémont, IIe du nom, seigneur de Bessan, qui souscrit la charte de Hugues Ier, roy de Cypre, de l'an 1210[1], de laquelle je viens de parler.

[Il avait succédé à son père dès 1198, puisqu'en cette année[2] il souscrivit un des actes du roi Aimeri, ci-dessus mentionnés. Ce seigneur, comme on l'a vu, se rendit avec son oncle Gautier[3] à l'assemblée des croisés tenue en 1217. Avec lui aussi il souscrivit les actes de Hugues, roi de Chypre[4], octobre 1217, et de la reine Alix[5], octobre 1220.]

Il s'allia en premières noces avec Juliane de Soissons, fille de Renaud de Soissons, mareschal de Cypre; de laquelle il eut Baudouin, seigneur de Bessan; Thibaut, qui mourut à Tripoly, que je crois estre ce Thibaut de Bessan qui se trouva à une assemblée des barons[6] en la ville d'Acre, l'an 1250 [qui assista comme témoin[7] à un acte de Jean d'Ibelin, seigneur d'Arsur, du 10 août 1257], et qui espousa Isabelle de la Mandelée[8]; et [probablement encore] Gautier de Bessan[9], qui espousa Alix d'Ibelin, fille de Philippes d'Ibelin, connestable de Cypre, et eut d'elle une fille nommée *Marie*.

[Ce Gautier qui embarrassait Labbe[10], et dont La Thaumassière[11] n'a rien dit dans ses Tableaux généalogiques, n'est pas nommé d'abord dans le Lignage avec les fils de Grémont II. Mais, par la place qu'il occupe ensuite dans ce

[1] *Cartularium Sancti Sepulcri*, n° 176, p. 315.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 189, p. 235.

[3] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXI, c. x, p. 322.

[4] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 609.

[5] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 614.

[6] *Assises de Jérus.* edition Labbe, t. I, p. 562; édition Beugnot, t. II, c. XIII, p. 264.

[7] *Cod. diplomat.* t. I, n° 132, p. 157, 161.

[8] *Lignages d'outre-mer*, c. XII, XVI, édit. Beugnot.

[9] *Lignages d'outre-mer*, édit. Labbe, c. XV, édit. Beugnot, c. XXVII.

[10] Labbe, t. I, p. 390.

[11] La Thaumassière, *Assises de Jérusalem*, p. 283.

même chapitre, après Baudouin et Thibaud, on voit qu'il devait être leur frère.]

Juliane estant décédée[1], Grémont espousa une autre dame dont le nom est inconnu, de laquelle il procréa Helvis, alliée avec Rolland de Luques, qui en eut Baudouin, Thomas, et Estéfénie, religieuse.

Baudouin, seigneur de Bessan, fut conjoint par mariage avec Macée, fille de Guillaume Vicomte, dont il eut Gautier, seigneur de Bessan; Philippes et Amaury, décédez en jeunesse; Philippe, mariée à Jean Babin, fils de Raymond, dont issit Raymond Babin; et Eschive de Bessan, femme de Nicolas Boule, qui en eut Thomas Gautier; Marguerite, alliée avec Philippes de Cafran; et Philippe, conjointe avec Thomas de Verny.

Gautier, seigneur de Bessan, espousa Marguerite, fille de Raymond Babin; de laquelle alliance naquirent Thibaut, seigneur de Bessan, et Agne [Ague ou Aygue] de Bessan, lieutenant du royaume de Cypre et gouverneur de Famagouste[2] sous Henry, roy de Cypre, l'an 1312; qui espousa Alix de la Mandelée, fille de Guillaume de la Mandelée, pour lors veuve de Guillaume Barlais.

[Ague est nommé avec son père, comme témoin d'un traité de paix et de commerce[3] conclu à Nicosie, le 3 juin 1306, entre Amauri de Lusignan, prince de Tyr, gouverneur du royaume, et l'ambassadeur de Pierre Gradenigo, doge de Venise.

Après la mort du régent Amauri, il dirigea les affaires, de concert avec la reine mère, jusqu'au retour du roi Henri II; on le voit, en conséquence, donner des instructions à une ambassade[4] que le gouvernement envoyait à Venise (20 août 1310). Dans cet acte, et ailleurs[5], il a le titre de capitaine des barons de Chypre. Ague était mort en 1338, puisque ses héritiers sont

[1] *Lignages d'outre-mer*, c. xv, édit. Labbe.

[2] Loredano, *De're Lusignani*, l. V, p. 254, 266; traduct. franç. t. I, p. 280, 281, 292.

[3] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 103.

[4] De Mas-Latrie, t. II, p. 117, 118.

[5] De Mas-Latrie, t. II, p. 136.

mentionnés[1] dans un traité du roi Hugues IV avec la république de Gênes, du 21 février de cette même année.

Quant à Gautier, son père, il paraît avoir été partisan du régent Amauri. Après la mort de ce dernier (1310), il fut forcé de prêter serment au roi Henri II[2] entre les mains de la reine mère; et, après le retour de ce prince en ses États, il vint avec d'autres seigneurs du même parti[3] lui demander humblement pardon. Nous ne savons s'il vécut longtemps encore, mais il est clair que son fils Thibaut ne lui succéda pas avant cette époque, et qu'une partie de ce que Du Cange rapporte de Thibaut appartient à Gautier.]

Thibaut, seigneur de Bessan, fut conjoint en premières noces avec Nicole d'Ibelin, fille de Balian, seigneur de Sur, et, en secondes noces, avec Alix de Montolif, fille de Simon, qui mourut au siége d'Acre, l'an 1296. Je crois que ce fut de son temps qu'Olivier de Termes, chef des troupes françoises, estant arrivé à Acre, le 20[e] jour de septembre, l'an 1264, en sortit le 5[e] du mois de novembre[4], avec les chevaliers du Temple et de l'Hospital pour aller faire des courses sur les Sarrazins, et prit sur eux la ville de Bethsan, qu'il ruina entièrement, estant probable qu'elle avoit esté prise par les infidèles quelque temps auparavant.

[Nous avons vu que Thibaut n'avait pu succéder à son père en la seigneurie de Bessan, avant l'année 1310; l'expédition d'Olivier de Termes, antérieure de quarante-six ans à cette époque, doit avoir eu lieu au temps de Baudouin, aïeul de Thibaut, ou dans les premières années de Gautier, son père.]

Ce seigneur se retira comme les autres barons du royaume de Hiérusalem en celuy de Cypre, où il maria l'une de ses filles[5] à Jean de Brie, favory d'Amalric, prince de Tyr, qui s'empara du gouvernement du royaume sur le roy Henry, son frère. Il vivoit encore l'an 1309.

[1] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre,* t. II, p. 172.

[2] Loredano, l. V, p. 255; trad. franç. t. I, p. 285.

[3] Loredano, l. V, p. 270; trad. franç. t. I, p. 298.

[4] Sanut. l. III, part. 12, c. vii.

[5] Loredano, l. V, p. 243-270.

[Tout ceci convient beaucoup mieux à Gautier. C'est de son temps qu'arrive la prise d'Acre (1291); c'est lui qui était le beau-père de Jean de Brie, et qui, quoique du même parti, l'empêcha de parler trop insolemment au roi Henri II, déjà prisonnier de son frère[1] (1307). Dans les passages de Lorédan indiqués par Du Cange, mais supprimés il est vrai lors d'une seconde révision, il est question de Gautier de Bessan, et nullement de Thibaut. Enfin, Gautier vivait encore en 1309, et même en 1310, comme on vient de le voir. Quant à Thibaut, nous ne connaissons de lui que ce que nous en apprend le Lignage d'outre-mer.

Vers la fin du siècle, nous trouvons un Rainier de Scolare, sire de Bethsan, parmi les douze conseillers nommés pour gouverner le royaume en l'absence de Jacques Ier[2] (octobre 1382). Dans cet extrait de l'historien Strambaldi, il est nommé Érine Collar. On le voit, l'année suivante[3], capitaine de la secrète; puis en 1386-1387, ambassadeur du roi Jacques Ier, auprès de la république de Gênes[4]. Était-ce un fils ou un petit-fils, soit de Thibaut, le dernier seigneur connu de Bessan, soit d'Ague, son frère? C'est ce que l'histoire ne nous apprend pas.]

Le seigneur de Bessan avoit droit de haute cour[5], c'est-à-dire cour, coin ou monnoye et justice, et il y avoit à Bessan cour de bourgeoisie et justice.

[1] Loredano, l. V, p. 242, 243: trad. franç. t. I, p. 268.

[2] De Mas-Latrie, t. II, p. 391.

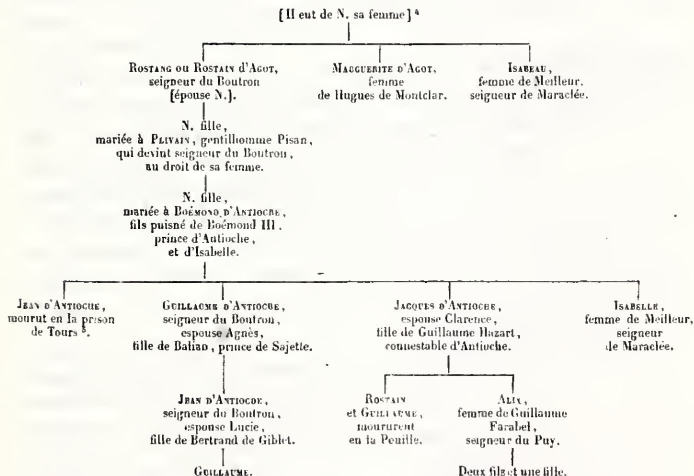
[3] Loredano, l. IX, p. 511; trad. franç. t. II, p. 104.

[4] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 406, 412.

[5] *Assises de Jérus.* édit. Labbe, t. I, p. 552; édit. Beugnot, t. I, p. 420.

LES SEIGNEURS DU BOUTRON.

Raymond d'Agout ou Agot, ainsi qu'il est escrit au Lignage d'outre-mer, probablement originaire de Provence[1], où la famille d'Agout a esté fort illustre, et où elle a possédé la vallée de Saut, aujourd'huy érigée en comté, fut le premier seigneur de Boutron[2], qui est une ville maritime de la Syrie, dite des Grecs Βότρυς[3], entre Tripoly et Baruth.



[1] Nostradamus, *Hist. de Provence*, part. 3, p. 290; *De Dom.* tit. 26, n° 7.

[2] Sanutus, l. III, p. 14, c. 11. — Jacobus de Vitriaco, l. I. — Willebr. ab Oldenborg. p. 128.

[3] Theophan. *Justin.* p. 192. — Sur la prise de Boutron par les Sarrasins, voy. Rainald. ann. 1291, n° 17.

[4] *Lignages d'outre-mer,* c. XXII, *XXXIV.

[5] Ainsi porte l'ancien texte du Lignage

[Malgré la différence des noms, il semble difficile de ne pas admettre l'identité de ROSTAING d'AGOUT et de GUILLAUME DOREL, nommés, l'un par le Lignage, l'autre par le Continuateur de Guillaume de Tyr [1], comme seigneur du Boutron. En effet, la fille de Guillaume Dorel, comme celle de Rostaing, née d'une première femme inconnue, épouse Plivain, gentilhomme pisan, et lui apporte des droits à la seigneurie du Boutron.

Guillaume Dorel épousa en secondes noces Stéphanie, fille de Henri le Buffle [2], laquelle, devenue veuve, épousa Hugues de Giblet; mais il ne paraît pas en avoir eu d'enfants. Il avait été témoin d'un acte de Raimond II, comte de Tripoli [3] (décembre 1174). Il mourut quelques années avant ce prince, puisque ce fut Raimond II qui disposa de sa fille et la maria de la manière qu'il jugea la plus avantageuse pour ses intérêts.

PLIVAIN l'acheta, à la lettre, son pesant d'or [4], quoiqu'elle eût été promise à Gérard de Ridefort, plus tard grand maître du Temple, qui devint, dès ce moment, l'ennemi irréconciliable du comte de Tripoli. Nous avons vu que ce dernier mourut en 1187.

Plivain, Pleven, *Plebanus*, souscrivit, dès 1181, comme seigneur du Boutron, des actes de Raimond II, comte de Tripoli [5]; en 1198, 21 août, il souscrivit, avec un sien neveu nommé *Henri* [6], un acte de Boémond IV, comte de Tripoli et prince d'Antioche; un acte du même [7], décembre 1204, et un acte de Geoffroi le Rath, grand maître de l'Hôpital [8], en 1206.

Son gendre et successeur, BOÉMOND D'ANTIOCHE, était seigneur du Boutron dans les années 1231, 1241 [9], où il souscrivit des actes de Boémond IV, prince d'Antioche, et d'Albert, patriarche de cette ville. Il l'était encore en 1244, 18 octobre, lors de la défaite de Gaza [10], où ses deux fils, Jean et Guillaume,

donné par Labbe, p. 447. Mais dans ses Tableaux généalogiques qui précèdent, ce même éditeur a dit (p. 405), «mort en la «prison des Turcs.» Conjecture justifiée depuis par le nouveau texte de M. Beugnot : «en la prison des *Turs.*» (*Assises*, t. II, p. 468.)

[1] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. XXXIV, p. 51 et note *a*.

[2] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. XXXIV et note *a*. — *Lignages d'outre-mer*, c. XVI, édit. Beugnot.

[3] *Cod. diplomat.* n° 54, p. 55.

[4] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. XXXIV.

[5] *Cod. diplomat.* t. I, n° 70, p. 70; n° 4, p. 283.

[6] *Cod. diplomat.* n° 211, p. 252.

[7] *Cod. diplomat.* n° 98, p. 103.

[8] *Cod. diplomat.* n° 175, p. 218.

[9] *Cod. diplomat.* n°s 113, 114, p. 121, 122; n° 118, p. 133.

[10] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. LVII, p. 430.

furent faits prisonniers. Jean avait souscrit avec lui l'acte du patriarche Albert, de 1241 [1].

Guillaume fut, après son père, seigneur du Boutron. Il était, comme tous ses prédécesseurs, vassal du comte de Tripoli; et, en cette qualité, il signa, comme témoin, plusieurs actes de Boémond VI, mars 1255 [2], avril 1256 [3], 1er mai 1262 [4]. En cette même année, 1262, il fut un des arbitres choisis par le légat pour terminer à l'amiable certains différends survenus entre le Temple et l'Hôpital. Dans l'acte dressé pour cet objet (19 décembre) [5], il est qualifié connétable du royaume de Jérusalem.

On voit un Rostaing, seigneur du Boutron, parmi les signataires de l'acte d'accusation dressé contre Gui de Giblet (1282, 18 février) [6], qui avait voulu, à l'instigation du Temple, enlever la ville de Tripoli au prince d'Antioche. Ce ne peut être que Rostaing, fils de Jacques d'Antioche, et, par conséquent, neveu de Guillaume. Mais à quel titre était-il seigneur du Boutron, puisque Guillaume avait un héritier direct en la personne de Jean, son fils, du moins selon le Lignage d'outre-mer? Rostaing a-t-il été chargé de la seigneurie comme tuteur, par exemple, de Guillaume, petit-fils du premier Guillaume, qui aurait succédé à son père, Jean, dans un âge encore tendre? Nous n'avons point trouvé d'autres renseignements sur les derniers seigneurs du Boutron.]

[1] *Cod. diplomat.* t. I, n° 118, p. 133.
[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 126, p. 148.
[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 129, p. 154.
[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 221, p. 263.
[5] *Cod. diplomat.* t. I, n° 142, p. 177.
[6] De Mas-Latrie, t. III, p. 667.

LES SEIGNEURS DE CAIMONT.

Les *Assises de Hiérusalem*[1] parlent du seigneur de Caimont et disent qu'il avoit cour, coing et justice, c'est-à-dire haute cour, et qu'il avoit à Caimont cour de bourgeoisie et justice. Sanudo[2] fait mention de cette place de Caimont, et dit que ce fut en ce lieu où Lamech tua Caïn d'une flèche. Mais il ne me souvient pas avoir remarqué le nom d'aucun seigneur particulier de cette place.

[Le Caymont est mentionné deux fois par le Continuateur de Guillaume de Tyr[3] comme un lieu voisin de la ville d'Acre, et paraît s'identifier parfaitement avec la localité moderne nommée *Tell-Kaïmôn*, située au pied des montagnes qui limitent à l'ouest la plaine d'Esdrelon.]

[1] *Assises de Jérus.* édit. Labbe, p. 552; édit. Beugnot, t. I, p. 420.

[2] Sanutus, l. III, part. 14, c. III, p. 249.

[3] Continuateur de Guillaume de Tyr, l. XXVI, c. XXVII, p. 183; l. XXXII, c. II, p. 340.

LES COMTES DE CARPASSO

AU ROYAUME DE CYPRE.

Jaques le Bastard, roy de Cypre, érigea Carpasso[1], ville maritime et fort ancienne, située sur le promontoire de Saint-André, en titre de comté en faveur de

Jean Perez Fabrice, qu'il avoit fait peu auparavant comte titulaire de Japhe[2], et voulut qu'en cette qualité [de comte de Carpasso] il précédast tous les autres comtes. Il le fit aussy capitaine général de ses galères, et, par son testament [1473][3], il le nomma l'un des gouverneurs du royaume, et l'un des tuteurs du jeune roy Jaques, son fils.

[Jean Perez Fabrice fut l'aïeul maternel du père d'Étienne de Lusignan[4]. Isabelle, sa fille, ayant épousé Philippe, qui fut le grand-père de notre historien, comme ce dernier nous l'apprend lui-même.]

Louys Perez Fabrice, son fils, luy succéda en ces deux dignitez.

[Mais peu après (1474, 10 février), la reine Catherine[5], lui retira, moyennant un échange, le titre de comte de Jaffa et d'Ascalon, et le donna à son cousin, Georges Contarini, en le nommant premier comte du royaume de Chypre.]

[1] *Hist. de Chypre*, fol. 26 b. — Loredano, l. XI, p. 674; trad. franç. t. II, p. 273, 274.

[2] Voir *Les Comtes de Japhe*. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 310, 311, note 1.

[3] Loredano, l. XI, p. 707; trad. franç. t. II, p. 310. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 346.

[4] *Hist. de Chypre*, fol. 26 *b*. — *Chorograffia, etc.* Tableaux généalogiques, à la fin.

[5] Ét. de Lusignan, *Généalogie des comtes de Carpasie*, fol. 60 b. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 366-369.

Louys Perez estant décédé sans postérité.

Nicolas Justinian[1], fils du premier qui fut estably lieutenant pour la république de Venise au royaume de Cypre, devint comte de Carpasso, au droit de sa femme, Charlotte, fille aisnée de Jean Perez, et sœur de Louys. Il laissa d'elle un fils et une fille, alliée en la maison de Gradonico.

Léon Justinian, fils de Nicolas et de Charlotte, sa femme, succéda au comté de Carpasso. Il eut procès devant le sénat de Venise pour la préséance avec le comte de Japhe, qui fut adjugée à celuy des deux familles qui seroit le plus ancien. Il vivoit en l'an 1546, et laissa, entre autres enfans, Nicolas, qui luy succéda, et Ursat, qui fut pris des Turcs à Nicossie, l'an 1570, et qui fut depuis mis en liberté.

Nicolas Justinian, fils de Léon, fut comte de Carpasso après son père. Il espousa la fille de Nicolao Benetti, dont il eut des enfans. Il vivoit [à Venise], l'an 1579[2] [avec sa femme et ses deux enfants].

[1] Ét. de Lusignan, *Généalogie des comtes de Carpatie*, fol. 60 *b*. — Loredano, l. XI, p. 674; trad. franç. t. II, p. 274.

[2] Ét. de Lusignan, *Généalogie des comtes de Carpatie*, fol. 61 v°.

LES SEIGNEURS DE CAYPHAS.

Cayphas [Caïffa] est une ville de la Phénicie maritime[1], au pied du mont Carmel, du costé du septentrion, qui fut premièrement nommée Porphyria et Effa. Elle prit ensuite le nom de Cayphas, de celuy du prince des prêtres dont il est parlé dans l'Évangile, si nous en croions Albert d'Aix[2], et vint en la puissance des François, qui furent secondez en cette occasion par les Vénitiens, l'an 1100. Le duc Godefroy de Bouillon l'avoit promise, estant au lit malade, au cas qu'on la prist, à

Geldemar Carpenel ou Charpenel, l'un des plus vaillants chevaliers de l'armée[3], et qui estoit des troupes et de la suite du comte de Saint-Gilles. Mais, après la prise de cette place, Tancrède, qui avoit eu avis de la mort du duc, s'y jeta et en chassa Geldemar, qui se retira au chasteau de Saint-Abraham, qui avoit esté pris peu auparavant par les chrestiens. De sorte que

Tancrède fut quelque temps en possession de Cayphas[4]. Guillaume de Tyr[5] escrit qu'elle luy fut accordée par le duc, contre la vérité de l'histoire. Car Albert d'Aix[6] nous apprend que Baudouin, I[er] du nom, ayant succédé à son frère au royaume de Hiérusalem, Geldemar fit

[1] Willelmus Tyr. l. XIII, c. II. — Sanut. l. III, part. 6, c. III; part. 14, c. II. — Jacobus de Vitriaco, l. I, c. LII. — Willebr. ab Oldenborg. *Itinerarium*, p. 144. — Burchard. *Descriptio terræ sanctæ*, c. II, § 2. — Seb. Paoli, *Cod. diplomat.* t. I, p. 438, 439.

[2] Albertus Aquensis, l. V, c. XLI; l. VII, c. XX et seq. XXII, XXVI.

[3] Tudebod. l. V, p. 810. — Raymond d'Agiles, p. 175. — Willelmus Tyr. l. VIII, c. IX. — Albertus Aquensis, l. VII, c. XXVI. — *Historia Hierosolymitana*, secunda pars p. 598.

[4] Fulcher. Carnot. l. II, c. II.

[5] Willelmus Tyr. l. IX, c. XIII.

[6] Albertus Aquensis, l. VII, c. LXIV.

citer Tancrède en l'assemblée générale que ce roy tint au palais de Salomon, en la ville de Hiérusalem, et luy demanda la restitution de cette place. Tancrède en fit d'abord refus, ce qui excita une grande querelle entre le roy et luy; mais à la fin, sur ce que Tancrède fut mandé par ceux d'Antioche pour prendre le gouvernement de la place, durant la captivité du prince Boémond, dont il estoit l'héritier apparent, il consentit à la restitution de Cayphas et de Tabarie, qui luy estoient disputés, à condition que, s'il retournoit dans quinze mois, elles luy seroient remises de bonne foy. Ensuite de quoy le roy rendit Cayphas à Geldemar, après avoir tiré de luy la promesse d'accomplir cette condition[1]. Mais il ne survécut pas longtemps, ayant esté tué incontinent après en une rencontre contre les Sarrazins de Babylone.

Borgius ou Rohart obtint cette place en fief du roy Baudouin Ier[2], après la mort de Geldemar. Il décéda en l'an 1107, et fut inhumé au cemetière du portiche (*sic*) de l'église du Saint-Sépulcre de Hiérusalem[3]. Il [paraît qu'il] fut aussy seigneur de Saint-Abraham[4] [après la mort de Hugues; mais après luy Gautier Mahomet fut investi de ce fief par Baudouin Ier].

Payen, son fils[5], luy succéda en la seigneurie de Cayphas. Mais, Tancrède estant retourné d'Antioche[6], cette place avec Tabarie et Nazaret luy furent restituées par le roy Baudouin, auquel il en fit hommage.

[D'après le récit d'Albert d'Aix[7], ce fut en 1109, pendant le siége de Tripoli par Bertrand, fils de Raimond de Saint-Gilles, que Tancrède, s'étant ré-

[1] Albertus Aquensis, l. VII, c. XLIII, XLIV, XLV.

[2] Albertus Aquensis, l. IX, c. V, XLVIII; l. X, c. XVI.

[3] Le texte porte: *Stillicidio porticus ecclesiæ, etc.* Le *Stillicidium* ou *implurium* était un espace en avant de l'église, et couvert, pour mettre à l'abri de la pluie. Ce porche extérieur servait ordinairement de charnier ou de cimetiere. (Voir Carpentier, *Glossar. nov.* t. I, voce *Atrium*, n° 1, col. 361; et t. III, voce *Stillicidium*, n° 5, col. 873, 874.)

[4] Albertus Aquensis, l. X, c. XXXII. — Voir *Les Seigneurs de Saint-Abraham.*

[5] Albertus Aquensis, l. XI, c. X.

[6] Albertus Aquensis, l. XI, c. XII.

[7] Albertus Aquensis, l. XI, c. IX-XII.

concilié avec ce seigneur, reçut du roi Cayphas le Temple du Seigneur, Tabarie et Nazareth, avec tous les revenus de ces places. Que devint alors Payen? Il est probable qu'il conserva au moins le titre de seigneur de Cayphas, et même la possession du territoire, sous la suzeraineté de Tancrède, puisqu'on le voit, en 1110, donner à l'Hôpital de Jérusalem [1] un villain avec des maisons et des terres, situées à Cayphas et à Capharnaüm [2]. Comme nous ne connaissons pas d'autre acte de Payen, nous ne savons si, après la mort de Tancrède (1112), le roi Baudouin I[er] lui rendit la seigneurie de Cayphas.]

Albert d'Aix [3] écrit que, après la mort de ce roy, Baudouin II, son successeur, retira et réunit au domaine du royaume plusieurs places, entre lesquelles fut celle de Cayphas, laissant néantmoins les revenus de quelques-unes aux principaux de sa cour. Il est probable que Cayphas en fut une, puisqu'il se trouve qu'elle a eu, depuis ce temps-là, des seigneurs particuliers. Car, en l'an 1190, un autre

Payen [4] en estoit seigneur.

[Nous n'oserions affirmer que, depuis le premier Payen, il y ait eu continuité dans la suite des seigneurs de Cayphas. Nous voyons en 1120, 1125, 1128, des diplômes du roi Baudouin II en faveur du Saint-Sépulcre [5], signés par Payen, chancelier du roi. Ce Payen était-il l'ancien seigneur de Cayphas, à qui le roi aurait accordé, en dédommagement de son fief, une charge à la cour? Quant au second Payen, il ne succéda pas immédiatement au premier, car il était fils de Vivien, comme nous le démontrerons un peu plus bas.]

Il fut un de ceux qui déposèrent en faveur de Conrad, marquis de Montferrat [6], pour la dissolution du mariage d'Isabelle, qui fut depuis femme de ce marquis, avec Humfroy de Toron. Le grand intervalle

[1] *Cod. diplomat.* t. I, n° 2, p. 2.

[2] Ce Capharnaüm semble devoir être situé près de Cayphas (Guill. Tyr. l. X, c. XXVI) et paraît pouvoir être identifié avec le lieu nommé de nos jours *Tell el-Keniseh*. (Seb. Paoli, *Cod. diplomat.* t. I, p. 454.)

[3] Albertus Aquensis, l. XII, c. XXX.

[4] *Assises de Jérus.* l. II, c. XLVIII; édit. Beugnot, t. I, p. 425. — *Lignages d'outremer*, c. XXV, XXXVII.

[5] *Cartul. S. Sepulc.* n[os] 30, 44, 45, p. 56, 82, 84.

[6] *Hist. Hierosol* p. 1171. — Radulphus de Diceto, ann. 1190, p. 657. — N. Trivett. ann. 1191.

de temps qu'il y a entre ces deux Payen peut persuader que le dernier pouvoit estre fils de l'autre, ou fils de Vivian de Cayphas, qui souscrit un titre du roi Baudouin III, de l'an 1155[1], en qualité de vassal, et avec les autres vassaux de ce roy. Ce qui me fait croire que Cayphas ayant esté annexé au domaine particulier des roys, Vivian (n'est que ce soit le mesme que Payen) en fut seigneur.

[Il est bien reconnu que Vivien n'est pas le même que le second Payen. Vivien est le père de Payen II, et peut-être le fils de Payen Ier. On le voit souscrire différents titres, comme seigneur de Cayphas, dès l'année 1138[2], où il est témoin d'un acte du roi Foulques en faveur du Saint-Sépulcre. En 1155[3], il souscrit des actes d'Amauri, comte de Japha, du roi Baudouin III, de Hugues d'Ibelin, comme homme, baron ou vassal du roi. En 1164[4], il donne une terre au Saint-Sépulcre; et, de même, en 1165[5]; ce dernier acte est approuvé et confirmé, au moment même, par son fils Payen, sa femme Béatrix, et sa bru Hodierne, dont le nom était resté inconnu à l'auteur du Lignage d'outre-mer. Parmi les témoins de cet acte on voit un autre Vivien, vicomte de Cayphas.

Ce même Vivien, vicomte, souscrit aussi un acte, postérieur à 1165[6], de Roger de Cayphas, lequel était un des hommes du seigneur Vivien, et avait signé, comme témoin, ainsi que son frère Jean, l'acte de 1165.

Roger et Jean étaient peut-être des parents de Vivien et de Payen, son fils: c'étaient du moins, à ce qu'il paraît, des personnages considérables. Par l'acte dont nous venons de parler, Roger et Jean accordent au Saint-Sépulcre six charruées de terre, libres et franches de tout impôt. L'acte est signé par l'archevêque de Césarée, le maréchal du roi, le chapelain de Cayphas, Guillaume de Montgisart, Henri de Giblet, etc. et un nommé Humbert, qualifié *miles Pagani,* c'est-à-dire «homme ou vassal de Payen,» qui était alors seigneur de Cayphas. Plus tard, en 1201[7], la fille de Roger de Cayphas, nommée *Chris-*

[1] *Cartul. S. Sepulc.* aux Preuves de l'*Hist. de Béthune*, p. 358. — Beugnot, t. II, p. 520. — De Rozière, p. 112, n° 56.

[2] *Cartul. S. Sepulc.* n° 33, p. 63.

[3] *Cartul. S. Sepulc.* nos 56, 59, 62, p. 112, 119, 127.

[4] *Cartul. S. Sepulc.* n° 144, p. 226.

[5] *Cartul. S. Sepulc.* n° 127, p. 231-232.

[6] *Cartul. S. Sepulc.* n° 125, p. 229.

[7] *Cod. diplomat.* t. I, n° 86, p. 91.

tiane, faisait à l'Hôpital de Jérusalem une concession, confirmée par son seigneur Roard.

On voit un André de Cayphas signer un acte de Baudouin de Saint-Gilles[1] en faveur du Saint-Sépulcre (18 décembre 1175). C'était un chevalier, soit allié à la maison de Cayphas, soit attaché à son service.

Enfin on lit les noms de plusieurs autres chevaliers de la seigneurie de Cayphas, Miles, Eustache, Jean, Étienne, Thomas, etc. parmi les signataires de l'acte de Christiane (mai 1201)[2].]

Hoveden[3] écrit que Cayphas fut pris par Saladin avec plusieurs autres places après la prise du roy Guy, l'an 1187. Tant y a que Payen eut deux fils, Rohart, seigneur de Cayphas, et Renaut, qui eut la postérité qui sera déduite cy-après. Il est probable aussy qu'Isabelle, qualifiée fille du seigneur de Cayphas, qui espousa Raoul, seigneur de la Blanchegarde, estoit fille de Payen.

Rohart, IIe du nom, seigneur de Cayphas, espousa Eglantine[4], fille de Raymond, seigneur de Nefin, dont il eut trois filles : Helvis, dame de Cayphas; Alix, femme de Jean d'Ibelin, seigneur d'Arsur; et Agnès, mariée à Bouveret Grimaldi ou de Grimaut, noble génois. Il n'est pas bien constant si c'est ce seigneur de Cayphas[5] qui perdit la vie en une bataille contre les infidèles, l'an 1244, ou quelqu'un de ses successeurs, l'histoire ne marquant pas précisément le temps auquel ils vivoient, et, par la mesme raison, il est incertain si ce fut de son temps que Conradin, sultan de Damas[6], détruisit cette place[7], laquelle le roy saint Louys[8], estant en la terre sainte, répara et fortifia de nouveau,

[1] *Cartul. S. Sepulc.* n° 141, p. 258.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 86, p. 92.

[3] Roger de Hoveden, p. 636, 643. — Radulphus Coggeshal. *Chron. terræ sanctæ,* apud Mart. *Ampliss. Collect.* t. V, col. 560 d.

[4] *Lignages d'outre-mer,* c. xxv, p. 407, 448. — *Assises de Jérus.* ms. c. ccvi; édit. Beugnot, t. I, c. ccm, p. 325, 326.

[5] Math. Paris, ann. 1244, p. 419.

[6] Sanutus, l. III, part. 11, c. x.

[7] Cayphas n'est pas nommé dans ce chapitre de Marin Sanudo. Peut-être Du Cange aura-t-il confondu avec *Castrum Cæsareæ*, mentionné à la fin du chapitre comme ayant été détruit par Conradin.

[8] Willelm. Nangius. *Sanct. Ludov.* p. 359. (*Historiens de France,* t. XX, p. 384, 385.)

vers l'an 1252; enfin si ce fut sur luy que Bendocbar la prit en l'an 1265[1], et qu'il la ruina.

[Nous pouvons, par les dates de certains actes, déterminer à peu près la période de temps pendant laquelle Rohart II fut seigneur de Cayphas.

En 1198, août et octobre, il souscrit deux actes du roi Aimeri[2]; en 1201, mai[3], il confirme le don d'un casal fait à l'Hôpital de Jérusalem par Christiane de Cayphas; on le voit, en 1210, assister au couronnement de Jean de Brienne[4]; au 1er juillet 1211, il souscrit un acte de ce roi[5]; en 1213, 18 octobre, il signe un acte d'Adémar de Césarée[6]; en 1217, janvier, un acte du roi Jean de Brienne[7]. Ayant été dessaisi de son fief[8] par Balian, sire de Sajette, baile de l'empereur Frédéric II, roi de Jérusalem, il en fut investi de nouveau au temps où Frédéric fut lui-même baile du royaume pour son fils Conrad. En 1232, lors des débats pour la bailie du royaume de Chypre entre Frédéric et les Ibelin, il fut d'avis de se joindre au roi de Chypre et à Jean d'Ibelin[9], contre Richard Filangieri. Au 3 mai de cette année[10], il se trouvait dans Acre lors de la bataille de Casal-Imbert. Enfin il figure parmi les signataires d'un accord conclu avec les Génois[11] (1233, 24 octobre). A partir de cette époque, nous le perdons de vue, et rien ne s'oppose à ce que le seigneur de Cayphas, qui périt en 1244, ne soit en effet Rohart II.

En 1250, 4 mai[12], on voit un Garsias Alvarez, sire de Cayphas, mari d'Helvis, dame de Cayphas, donner, du consentement de sa femme, une terre à l'abbé et à l'église du Monthabor. Ce personnage, qui n'est pas nommé par le Lignage d'outre-mer, était peut-être un second mari d'Helvis, qui prit le titre de seigneur de Cayphas tant que vécut sa femme, et qui n'aura pas laissé de postérité.]

[1] Rainald. ann. 1265, n° 43.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 189, p. 235.— De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre,* t. II, p. 25.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 86, p. 91, 92, 514.

[4] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXI, c. I, p. 312.

[5] *Cart. S. Sepulc.* n° 145, p. 269.

[6] *Cod. diplomat.* t. I, n° 11, p. 290.

[7] *Cod. diplomat.* t. I, n° 212, p. 253.

[8] *Assises de Jérus. haute cour.* t. I, c. CCIII, p. 325.

[9] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. XXVIII, p. 394.

[10] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. XXXI, p. 398.

[11] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 58, note 1.

[12] *Cod. diplomat.* t. I, n° 122, p. 140, et *Sceaux*, n° 58, pl. VI.

Helvis, dame de Cayphas, fut conjointe par mariage avec Joffroy Poulain, duquel elle eut Gilles et Robert.

Gilles [d'Estrain], Ier du nom, seigneur de Cayphas[1], s'allia avec Marguerite, fille de Jean de Brie et d'Alix de Chappes, et laissa d'elle Joffroy, seigneur de Cayphas; Rohart et Helvis, femme de Hugues Radouf. Rohart, second fils de Gilles, fut marié deux fois, et premièrement avec Alix, fille de Pierre de Gloire, noble Pisan; puis avec Béatrix, fille de Guillaume de Piquigny et de Marie des Baux. De la première alliance, vinrent Gilles, Philippes et Marguerite de Cayphas, femme de Rémond de Montolif.

[Gilles d'Estrain avait signé un acte de Philippe de Montfort[2], seigneur de Tyr, avec la qualité de fils du seigneur de Cayphas. L'acte est de juillet 1269; mais il y a ici erreur dans la date, puisque Philippe de Montfort était mort en 1260[3]. Peut-être faut-il lire 1259. De là, on peut inférer qu'à cette époque Garsias Alvarez, beau-père de Gilles, vivait encore, ainsi qu'Helvis, et que l'héritier du premier mari d'Helvis se contentait d'un titre qui rappelait son origine et son droit. C'est peut-être ce même Gilles qui avait souscrit un acte de Jean d'Ibelin, seigneur d'Arsur[4] (1257, 10 août), avec la qualité de chevalier de Cayphas.

Ainsi Geoffroi Poulain, premier mari d'Helvis, aurait été seigneur de Cayphas de 1244 à 1250 tout au plus; Garsias Alvarez, de 1250 au moins à 1259; et Gilles d'Estrain, depuis 1260, au plus tôt. Mais voici une autre difficulté : cet acte de Jean d'Ibelin, de 1257, souscrit par Gilles, chevalier de Cayphas[5], est fait du consentement et en présence de Jean de Valenciennes, seigneur de Cayphas; et deux lettres d'Urbain IV, du 29 mars 1263 et du 26 janvier 1264[6], chargent Gilles, archevêque de Tyr, et Jean de Valenciennes, seigneur de Cayphas, de recevoir les produits de toutes les quêtes faites pour la terre sainte. Jean de Valenciennes était-il un troisième mari d'Helvis, et Gilles d'Estrain n'a-t-il été seigneur en son nom qu'après 1264?

[1] *Lign. d'outre-mer*, c. xxv, p. 408, 448.
[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 224, p. 267.
[3] Voir *Les Seigneurs de Tyr.*
[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 132, p. 161.
[5] *Cod. diplomat.* p. 157, 161, 528, 529.
[6] Martène, *Anecdot.* t. II, col. 47. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 70, 71. — Trésor des chartes, J. 445, n° 3.

Du reste, ce Jean de Valenciennes peut très-bien être celui dont parle Joinville (voir plus bas), mais non pas le même que celui qui est mentionné en 1310 comme seigneur de Cayphas; car alors il faudrait supprimer les trois générations de seigneurs, Gilles Ier, Geoffroi, Gilles II, qui remplissent l'intervalle de l'année 1264 à 1310.]

Joffroy ou Geoffroy, seigneur de Cayphas[1], fils aisné de Gilles, espousa Beduine, fille de Jean Beduin, de laquelle il eut Gilles, seigneur de Cayphas, et Marguerite, femme de Thomas de Giblet.

Gilles, IIe du nom, seigneur de Cayphas, eut pour femme Philippes, fille de Jean d'Antioche, mareschal du royaume de Cypre. Après luy paroist

Jean de Valenciennes, seigneur de Cayphas, sous le pape Clément V[2], c'est-à-dire vers l'an 1310. Orderic[3] semble faire cette famille Normande.

[On voit un Jean *de Valentina, de Valancinis*[4], si toutefois c'est le même personnage, souscrire plusieurs actes de rois et de seigneurs, en faveur du Saint-Sépulcre ou de l'Hôpital de Jérusalem, de 1145 à 1171.]

Le sire de Joinville[5] fait mention d'un Jean de Valenciennes, chevalier, qui se trouva avec le roy saint Louys en son premier voyage d'outre-mer, qui peut estre le mesme que celuy qui fut seigneur de Cayphas[6]. [Nous venons de montrer que cette identité est très-peu probable.] En un registre de la Chambre des comptes de Paris, je trouve Estiennot de Valenciennes, escuier, fils de feu Jaques de Valenciennes, pannetier du roy[7].

[1] *Lignages d'outre-mer*, c. XXV.

[2] Trésor des chartes du roy.

[3] Orderic. Vital. l. VI, p. 606; édit. Le Prévost, t. III, c. VIII, p. 744.

[4] *Cart. S. Sepulc.* nos 48, 52, 112, 184. — *Cod. diplomat.* t. I, n° 171, p. 214.

[5] Joinville, p. 108, 231; édit. Du Cange p. 96 et *Observat.* p. 277, c. (*Historiens de France*, t. XX.)

[6] Rainald. ann. 1262, n° 17. — Wadding. *Reg.* t. I, p. 47.

[7] *Le Livre rouge*, p. 361.

L'histoire fait mention de MILES de Cayphas[1] qui vivoit sous le roy saint Louys, vers l'an 1270, sans que j'aye pu découvrir de qui il estoit issu. [En 1277, il succéda à Guillaume de Roussillon[2], comme chef des hommes d'armes du roi de France, dans la ville d'Acre. Il est difficile de lui trouver une place parmi les seigneurs de Cayphas, à moins qu'il ne soit le même que Gilles II.]

Le seigneur de Cayphas avoit cour, coin ou monnoye, et justice: c'est-à-dire haute cour; et il y avoit à Cayphas cour de bourgeoisie et justice[3].

[1] Cf. Menard, *Observat. sur le sire de Joinville*, p. 315; édit. Du Cange, *Observat.* p. 381.

[2] Cont. de Guill. de Tyr. XXXIV, xxxiii.

[3] *Assises de Jérus.* édit. Labbe, p. 552; édit. Beugnot, t. I, p. 420.

SUITE DE LA GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE CAYPHAS.

- **PAYEN**, seignour de Cayphas.
  - **ROHART**, seigneur de Cayphas, espouse Églantine de Nefin.
    - **Helvis**, dame de Cayphas, espouse Joffroy Poulain, etc. [Voir pour leur postérité le recit qui précède.]
    - **Alix**, femme de Jean d'Ibelin, seigneur d'Arsur.
    - **Agnès**, femme de Bouveret de Grimaut.
  - **Renaud de Cayphas**, chambellan du royaume [et bailli de la ville] de Hiérusalem, espouse Isabelle, fille de Guy de Barut, et de Juliane, dame de Césarée [1].
    - **JEAN**, sire de Cossie, chambellan du royaume de Hiérusalem, espouse Isabelle, fille de Daniel de Malenbec, et de Candelour, fille du vieil Jean de Floury.
      - **PHILIPPES**, sire de Cossie, chambellan du royaume de Hiérusalem, se trouve à une assemblée des barons du royaume à Acre, l'an 1250. Il espouse Isabelle, fille de Garnier Aleman [2].
        - **Hugues, Jean, Frédéric, Georges.**
        - **N.** fille, décédée en jeunesse.
        - **N.** femme de Georges de Gloire.
        - **N.** religieuse.
    - **Hugues, Philippes, Guy**, décédés sans enfans.
    - **Hodierne**, femme de Raymond Blondeau.
      - **Simon du Four** espouse, 1° Ansellle la Belle; 2° Perrette, fille de Raoul Bourdin; 3° Eschive, fille de Raymond Visconte.
        - 1. **Raymond**, décéda sans enfans de sa femme, fille de Robert de Montgisart.
        - 2. **Jean**, 2. **Jaques**. 2. **Raymond**.
      - **Jean du Four** espouse Marguerite, fille de Boémond le Buffle.
        - **Hugues** espouse, 1° Marguerite de Verni; 2° Marguerite, fille de Baudouin de Brie.
          - 1. **Jean**. 1. **Marguerite**. 2. **Philippe**. 2. **Euphémie**.
        - **Marguerite** espouse Endes le Chien.
    - **Sibylle**, femme de Jean du Morf.
    - **Havise**, espouse Daniel de Malenbec.
      - **Éléonor**, femme de Gilbert de Floury, frère de Jean, mareschal de Tabarie.
      - **Marguerite de Malenbec**, femme de Jean de Floury, mareschal de Tabarie.
        - **Jaques, Nicolas**, de Floury.
        - **Thomasse**, femme d'Humfroy de Scandaléon.
        - **Agnès**, femme de Thomas de Blanchegarde.
          - **Raoul de Blanchegarde.**
          - **Isabelle.**
        - **Isabelle. Éléonor.**

[1] *Lignages d'outre-mer*, c. x, p. 381, 435; édit. Labbe, c. xxii; édit. Beugnot, c. xix *bis*. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXX, c. xviii, xxv, xxviii, p. 384, 390, 394.
[2] *Assises de Jérus.* Labbe, t. I, p. 562.

LES SEIGNEURS DE CEREP.

Le chasteau de Cerep[1] estoit assis dans l'estendue de la principauté d'Antioche. Al-Gazi, amiral des Turcomans, y vint mettre le siége en l'an 1115, et l'enleva sur les nostres; auquel temps

Alain en estoit seigneur[2], qui la défendit généreusement, et rendit toutes les preuves imaginables de valeur dans le cours de cette guerre. Je remarque qu'il y a eu trois ou quatre seigneurs de ce nom qui vinrent en la terre sainte avec nos premiers conquérans, sçavoir[3], Alain, séneschal de l'archevesque de Dol, en Bretagne: Alain de Guaer, fils de Raoul de Guaer, qui se trouva en la mesme expédition, et Alain Fergand, duc de Bretagne. Je crois qu'Alain de Guaer est celuy qui fut seigneur de Cerep, Gautier[4] le représentant comme un jeune seigneur plein de feu, celuy-ci devant avoir esté pareillement jeune, puisqu'il accompagna son père en ce voyage. Les écrivains de ce temps-là[5] font assés voir qu'il estoit Breton, le mettant avec les seigneurs de cette nation qui vinrent en la terre sainte avec leur duc Alain. Il estoit de la famille de Kaër, en Bretagne, qui fondit en celle de Malestroit, qui a possédé ensuite la seigneurie de Kaër. Augustin du Pas[6] a parlé de cette maison entre celles de Bretagne. Foucher de Chartres[7] tesmoigne que Cerep estoit encore au pouvoir des François l'an 1125, si toutefois Cerep est la mesme place qu'il nomme *Careph*.

[1] Gauter. *De Bello Antioch.* apud Bongars, p. 444, 458.

[2] Gauter. *De Bello Antioch.* apud Bongars, 448, 451, 459.

[3] Baldr. l. II, p. 97. — Order. Vital. l. IX, p. 729; édit. Le Prévost, t. III, c. VIII, p. 507.

[4] Page 443.

[5] Baldric. l. II, p. 97, apud Bongars. — Orderic. Vital. p. 729.

[6] Du Pas, p. 192, 622, 628, 820.

[7] Fulch. Carnot. l. III, c. XXXIX.

LES SEIGNEURS DE CÉSARÉE.

Eustache, surnommé *Granarius*, par Albert d'Aix[1], *Garnier*, par les Lignages d'outre-mer[2], *Grener* et *Graniers*, par Guillaume de Tyr[3], après la prise de Césarée, dite *de Palestine*, en l'an 1101[4], en fut estably seigneur par les chrestiens, qui luy donnèrent encore la principauté de Sidon[5] ou de Sajette, en suite de la prise de cette place, arrivée au mois de décembre l'an 1111. Il fut aussy connestable[6] du royaume de Hiérusalem.

[On ne le voit pas cependant avec ce titre dans les diplômes qu'il a donnés en son nom, ou signés seulement comme témoin[7], 1110, 28 septembre; 1116, 5 mai; 1120.]

Le roy Baudouin II ayant esté fait prisonnier par les Sarrazins[8], il fut éleu par les barons pour gouverner le royaume en qualité de baile ou de régent, en l'an 1123. Mais il jouit peu de temps de cette dignité[9], estant décédé le 15e jour de juin de la mesme année. Il avoit espousé Émelote ou Hermeline[10] [ou Emma], nièce d'Arnoul, patriarche

[1] Albert. Aquens. l. XI, c. x; l. XII, c. vi.

[2] *Lignages d'outre-mer*, édition Labbe, c. ix; édition Beugnot, c. xix.

[3] Willelmus Tyr. l. XI, c. xv; l. XII, c. xiii.

[4] Fulcher. Carnot. l. II, c. viii. — Albert. Aquensis, l. V, c. xli; l. VII, c. lv, lvi. — Guibert. Novig. l. VII, p. 560. — Incerti, apud Bongars. — Ecchard. *De Sacra expedit. Ierosolym.* (*Ampliss. collect.* t. V, col. 525 e.) — *Versus de viris illustribus dioces. Tarvenens. etc.* (*Ampliss. Collect.* t. V, col. 540 a.)

[5] Fulcher. Carnot. l. II, c. xlii.

[6] Willelmus Tyr. l. XII, c. xxi.

[7] *Codic. diplomat.* t. I, n° 2 p. 2 et 453; n° 30, p. 32. — *Cartul. S. Sepulc.* n°s 45, 53, 119, p. 85, 98, 99, 222.

[8] Fulcher. Carnot. l. III, c. xvi. — *Hist. Hierosol.* p. 617, Bongars. — Willelmus Tyr. l. XII, c. xvii.

[9] Fulcher. Carnot. l. III, c. xxii. — Willelmus Tyr. l. XII, c. xxi.

[10] Willelmus Tyr. l. XI, c. xv; l. XII, c. xv.

de Hiérusalem, laquelle, après la mort de son mary, se remaria avec Hugnes de Puiset, IIe du nom, comte de Japhe.

[Elle était déjà remariée au 8 avril 1124, ainsi que l'atteste un acte de ce jour[1], par lequel Emma, du consentement de ses fils, Eustache et Gautier, confirme et augmente, par la main de son mari, Hugues, comte de Japhe, le don qu'elle avait fait, avec son premier mari, d'une terre, d'un moulin et d'un cours d'eau, à l'église de la Sainte-Quarantaine.]

Il [Eustache Granier] eut d'elle deux filz et une fille[2], sçavoir, Girard, prince de Sajette [nommé aussi Eustache dans l'acte précédent, et par Guillaume de Tyr[3]], Gautier, prince de Césarée, et Agnès, femme de Henry de Milly, dit *le Buffle*, frère du prince de Naples. Je trouve plusieurs famillès de ce nom de *Granier* ou *Grenier* en France. Besly[4], en son Histoire des comtes de Poitou, rapporte un titre expédié du temps du roy Robert, en l'Aquitaine, de *Gauterius, cognomento Granerius*, et de sa femme *Anna*, surnommée *Blanche*. Il est fait mention de Bertrand Garners, chevalier[5], en un autre d'un abbé de Tulles, en Limosin, de l'an 1219. Un titre de Thierry[6], évesque d'Amiens, de l'an 1147, parle d'*Alelmus, cognomine Granarius*, chevalier, qui estoit seigneur du lieu nommé *Le Grenier*, près de la chaussée de Piquigny. Il estoit filz de Pierre Grenier, qui fit quelques biens à l'abbaye de Saint-Acheul, au diocèse d'Amiens, et qui, outre cet Aleaume, eut un fils nommé Simon, et deux filles, Agnès et Emme, comme on recueille d'un autre titre de l'an 1185, qui fait encore mention de Gautier et de Guy, frères de Pierre. Il est malaisé de deviner si Eustache estoit originaire d'Aquitaine ou de Picardie, ou mesme de Flandres, comme veut Meier[7], qui luy donne le surnom de *Beccam*, sans que j'en sache la raison.

[Il l'appelle *Beccamensis*, c'est-à-dire natif de *Beccam*, lieu qui devait être en

[1] *Cartul. S. Sepulc.* n° 119 p. 222, 223.

[2] *Lignages d'outre-mer*, c. VIII, IX; Beugnot, c. XVIII, XIX.

[3] Willelmus Tyr. l. XIV, c. XV.

[4] Besly, p. 363.

[5] Justel, *Preuves de l'hist. de Turenne*, p. 40.

[6] *Cartul. de Saint-Acheul.*

[7] Meier, ann. 1099.

Flandre ou dans quelqu'un des pays voisins, puisque l'auteur remarque que Godefroi de Bouillon, dans la distribution des places conquises faite aux barons croisés, n'oublia pas ses compatriotes. Mais nous ne trouvons pas de ville ou de bourg du nom de Beccam.

Des vers latins en l'honneur des personnages originaires du diocèse de Thérouanne [1] qui se sont illustrés dans la première croisade nous apprennent qu'Eustache, surnommé *Gernirs*, qui devint prince ou seigneur de Césarée, était *Harbel Ramensis*. Cet adjectif, qui dans l'imprimé est divisé en deux mots, est peut-être une forme altérée pour *Harbellanensis*, ou quelque chose d'approchant, et peut signifier natif d'*Harbel* ou *Herbelles*, village situé près de l'ancienne Thérouanne (Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Omer, canton d'Aire-sur-la-Lys). Y a-t-il quelque rapport entre *Harbel Ramensis* et *Beccamensis*? Sont-ce deux altérations différentes d'un même nom?]

GAUTIER [2] succéda à son père Eustache en la seigneurie de Césarée, et, en cette qualité, il se trouva avec les autres barons du royaume de Hiérusalem à une assemblée générale, qui fut tenue à Acre, l'an 1147, en présence de l'empereur Conrad.

[En l'année 1131 il avait pour femme Julienne; par un acte du 21 septembre de cette même année [3], il déclare confirmer, de concert avec elle, tout ce qui a été concédé par son père et d'autres barons à l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, sur le territoire de Césarée et en d'autres lieux.

En 1149, il consentit, avec son fils Eustache [4], à la cession d'un casal dont ils étaient les seigneurs, faite aux Hospitaliers par la reine Mélissende.]

Guillaume de Tyr [5] luy donne l'éloge d'avoir esté bien fait de corps et vaillant de sa personne. Il eut un fils nommé *Hugues* [peut-être le même que celui qui est nommé *Eustache* dans le diplôme de 1149], surnommé ordinairement *de Césarée*, par le mesme auteur [6], quy luy

[1] Martène, *Ampliss. Coll.* t. V, col. 540 a.

[2] Willelmus Tyr. l. XIV, c. XV, XVI; l. XVII, c. I. — *Cartul. S. Sepulc.* n° 44, p. 82. — *Gesta Ludov. VII*, c. XVIII.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 13, p. 14.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 26, p. 29.

[5] Willelmus Tyr. l. XIV, c. XVI. — *Lignages d'outre-mer*, Labbe, c. IX; Beugnot, c. XIX.

[6] Willelmus Tyr. l. XIX, c. XVI, XVIII, XXIV, XXVIII, XXX. — *Preuves de l'histoire de Béthune*, p. 358.

donne aussy l'éloge d'avoir esté un personnage d'une prudence et d'une circonspection admirable, lorsqu'il raconte comme, en l'an 1167, il fut envoyé en ambassade par le roy Amaury vers le calyphe d'Égypte. Un titre du Cartulaire de Manosque[1] [probablement l'acte de Gautier, seigneur de Tibériade, en faveur des Hospitaliers (avril 1168), et qu'il a signé comme témoin] le fait encore vivant l'année suivante.

[Dès l'an 1154 il avait succédé à son père, puisqu'il souscrit, en qualité de seigneur de Césarée, un acte du roi Baudouin III[2], du 30 juillet de cette même année.]

Il espousa Isabelle, fille de Jean de Gomas ou de Gothman[3], comme il est nommé dans un titre du roy Baudouin, de l'an 1155, l'un des principaux barons de Hiérusalem, de laquelle il eut Gautier et Juliane.

[Nous trouvons aux années 1174, 1175, un Amauri de Césarée, qui souscrit quelques diplômes des rois Amauri et Baudouin IV[4]. Le dernier de ces actes est souscrit aussi par son fils Gervais. Deux fois cet Amauri signe immédiatement après Board de Joppé, comme étant un personnage du même rang. Fut-il réellement seigneur de Césarée? A quel titre? Il n'est point mentionné dans le Lignage d'outre-mer. On ne voit pas non plus ce que devint son fils Gervais. N'était-ce qu'un chevalier sans fief attaché au service des seigneurs de Césarée, ou fut-il un frère aîné de Gautier II, mort avant lui, ou bien un oncle, tuteur de ce jeune seigneur durant sa minorité? C'est ce que l'absence des monuments nous empêche de décider.]

Gautier, IIe du nom, fut seigneur de Césarée. Il se trouva, en l'an 1182[5], avec les autres barons, en l'armée qui fut levée pour s'opposer à Saladin, qui estoit entré dans les Estats du royaume de Hiérusalem.

[La même année[6], il vendit aux Hospitaliers le casal de Galilée, pour le

[1] *Cartul. de Manosque. — Codic. diplomat.* t. I, n° 46, p. 48.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 30, p. 33.

[3] *Lignages d'outre-mer*, c. XX. — *Preuves de l'histoire de Béthune*, Beugnot, t. II, p. 520. — *Cartularium S. Sepulc.* n° 99, 100, 185, p. 195, 196, 197, 276, 278, etc.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 201, 202, 203, p. 244, 245, 246.

[5] Willelmus Tyr. l. XXII, c. XXVII.

[6] *Cod. diplomat.* t. I, n° 72, p. 72.

prix de 5,000 besants, avec la permission du roi Baudouin IV, du consentement de sa sœur Julienne et de son beau-frère, Gui de Baruth.]

Le Lignage d'outre-mer[1] dit qu'il fut tué, sans spécifier en quelle occasion; ce qui ne peut estre arrivé qu'après l'an 1198, en laquelle année il souscrit un titre d'Aymery[2], roy de Hiérusalem et de Cypre, avec les autres barons du royaume.

[Du Cange a confondu ici Gautier II, fils de Hugues, avec Gautier III, fils de Julienne et de Gui de Baruth. Gautier II était mort entre les années 1186 et 1189, lorsque Gui de Lusignan était roi de Jérusalem, ou du moins en avait encore le titre. Julienne sa sœur, par un acte du 22 octobre 1197[3], confirme le don d'un casal que ce seigneur, au moment de sa mort, *in extremis positus,* avait fait aux Hospitaliers, en présence de Gui, roi de Jérusalem, et de Monaco, à cette époque archevêque de Césarée, et au moment de cet acte (1197), patriarche de Jérusalem[4].]

L'histoire remarque[5] que, Gautier estant seigneur de Césarée, cette ville fut prise après la défaite du roy Guy par Saladin, l'an 1187, et qu'en l'an 1191[6] il se fit un accord par Philippe-Auguste, roy de France, et Richard, roy d'Angleterre, entre Guy de Lusignan et Conrad, marquis de Montferrat, touchant le royaume de Hiérusalem, par lequel il fut convenu, entre autres choses, que Guy tiendroit le royaume de Hiérusalem durant sa vie, et que Geoffroy de Lusignan, son frère, auroit le comté de Japhe et Césarée, à la charge de l'hommage et du service ordinaire. Ils ajoutent que, Richard ayant rebasty Césarée, il la mit entre les mains de Geoffroy. Mais il semble que cela se doit entendre de la seigneurie directe.

Juliane[7] succéda à son frère en la seigneurie de Césarée. Elle

[1] *Lignages d'outre-mer*, c. IX.

[2] *Cartul. de Manosque.* — *Cod. diplomat.* t. I, n° 8, p. 287.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 83, p. 89.

[4] Voir *Les Patriarches de Jérusalem* et *Les Archevêques de Césarée.* Sur Hymar Moine ou Monaco en particulier, M. P. Riant a publié une excellente dissertation intitulée : *Haymari Monachi de expugnata Accone liber tetrastichus*, Lugduni, Perrin, 1866.

[5] Roger de Hoveden, p. 636, 643.

[6] Roger de Hoveden, p. 697, 714. — Jo. Brompton, p. 1208, 1214.

[7] *Lignages d'outre-mer*, c. IX.

espousa premièrement Guy de Barut, duquel Guillaume de Tyr [1] parle en divers endroits de son histoire, depuis l'an 1147 jusques en 1152, qui estoit filz puisné de Pierre, seigneur de Barut.

[Nous avons vu Gui mentionné comme mari de Julienne dans un acte de Gautier, son beau-frère, de l'année 1182 [2]. Il l'était déjà en 1176, si toutefois c'est lui qui souscrit un acte de Baudouin de Rames, de cette même année [3], sous le nom de Gui de Césarée. Avait-il donc déjà le droit de prendre le titre *de Césarée*, comme étant marié à l'héritière présomptive de la seigneurie ?]

Elle en eut Gautier, seigneur de Césarée, Bernard, Isabelle et Berte.

Isabelle fut mariée à Renaud, chambellan de Hiérusalem, frère de Rohard, seigneur de Cayphas, et Berte espousa Renaud de Soissons, mareschal du royaume de Cypre.

La princesse Juliane, après la mort de Guy, reprit une seconde alliance avec un seigneur nommé *Aymar* ou *Adhémar* [*de Lairon*, et non *Laron*, comme il est dit dans le Lignage d'outre-mer [4]: lequel souscrit déjà, comme seigneur de Césarée, en janvier 1193 [5], un acte du comte Henri, roi de Jérusalem], avec lequel elle paroist [dans des actes du 22 octobre 1197, février 1200 [6], et] au cartulaire de Manosque, dans deux titres du mois de février, l'an 1207 [7]; dont le sceau représente un cavalier avec cette inscription alentour : *S. Adhemar. del. Eron.*

[Le sceau dont parle Du Cange appartient au premier de ces deux diplômes. Il est représenté dans le recueil de Sébastien Paoli [8]: il porte d'un côté un cavalier, la lance en arrêt, avec cette légende alentour : *S. Ademar. de Leron*, et au revers, des fortifications de ville, et alentour : *Juliana domina Cesaree.*]

[1] Willelmus Tyr. l. XVII, c. 1, XV, XVI.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 72, p. 73.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 61, p. 61.

[4] *Lignages d'outre-mer*, t. II, c. XV, p. 458, édit. Beugnot.

[5] *Cod. diplomat.* t. I, n° 173, p. 216.

[6] *Cod. diplomat.* t. I, n° 83, p. 89; n° 9, p. 288, 289.

[7] *Cod. diplomat.* t. I, n° 90, p. 94, 95; n° 10, p. 289.

[8] *Cod. diplomat.* t. I, pl. IV, n° 45, à la fin du volume.

Sanudo[1] fait mention de luy avec la qualité de prince de Césarée, qu'il possédoit du chef de sa femme, et nous apprend qu'en l'année suivante il fut choisy par les barons avec l'évesque d'Acre, pour passer en France vers le roy Philippe-Auguste, à dessein de luy demander un espoux pour Marie de Montferrat, héritière du royaume de Hiérusalem, qui pust gouverner cet Estat et le défendre contre les infidèles, qui l'attaquoient de tous costez.

[Adhémar souscrit un acte du roi Jean de Brienne[2], 1211, 1er juillet; et par un acte en son nom, du 18 octobre 1213[3], il concède aux Hospitaliers, de concert avec sa femme Julienne, les fruits de trois casaux, jusqu'à ce qu'il leur ait remboursé 1.000 besants, qu'il leur avait empruntés dans un moment de pressante nécessité.

Depuis cette époque nous ne voyons plus paraître ni Adhémar ni Julienne. Cette dernière était morte en 1219, puisque l'on remarque[4], au sujet d'un Aymar de Lairon, envoyé au secours de Raymond Rupin, qu'il était le neveu d'Ayñar de Lairon qui avait été seigneur de Césarée; ce qui peut faire supposer qu'Adhémar vivait encore, mais que, par la mort de sa femme, il avait perdu son titre de seigneur de Césarée, qui avait passé dès lors au fils de Julienne.]

Gautier [III], seigneur de Césarée, fils de Guy de Barut et de Juliane, fut connestable de Cypre[5], avec laquelle qualité il souscrit un titre de Hugues de Cypre, de l'an 1210.

[Du vivant de sa mère, on le voit souscrire plusieurs actes, avec le simple titre de Gautier *de Césarée,* dans les années 1198[6], 1200[7], 1210[8], et même 1217[9]. Cependant à cette dernière année, où il prit part à la croisade d'Au-

[1] Marin. Sanut. l. III, part. 11, c. III p. 205. — Contin. de Guill. de Tyr, l. XXX, c. VIII, p. 306.

[2] *Cartul. S. Sepulc.* n° 145, p. 269. — *Assis. de Jérusal.* t. II, p. 536, n° 50.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 11, p. 290.

[4] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. XV, p. 347.

[5] *Preuves de l'hist. de Béthune*, p. 360.

[6] *Cod. diplomat.* t. I, n° 8, p. 287.

[7] *Cod. diplomat.* t. I, n° 9, p. 288.

[8] *Cod. diplomat.* t. I, n° 97, p. 102. — *Cartul. S. Sepulc.* n° 176, p. 315.

[9] *Cod. diplomat.* t. I, n° 106, 212, p. 113, 253. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre,* t. III, p. 609.

dré, roi de Hongrie, et de Boémond IV. le Borgne. l'histoire[1] le nomme *seigneur de Césarée,* et en même temps connétable du royaume de Chypre. Il souscrit, en cette double qualité, un acte de la reine Alix[2] (octobre 1220). En 1219, il se rendit au siége de Damiette avec cent chevaliers de Chypre[3]; en 1225, il assista au couronnement de la reine Isabelle, fille de Jean de Brienne[4]. Il fut tué le 24 juin 1229[5] devant Nicosie, en combattant pour Jean d'Ibelin, seigneur de Baruth, contre les partisans de l'empereur Frédéric.]

Il espousa Marguerite[6], fille de Balian d'Ibelin et de Marie Comnène, veuve du roy Amalric, et laissa de cette alliance Jean, prince de Césarée; Isabelle, décédée à marier; Alix[7], femme de Jaques de la Mandelée, et Euphémie, alliée à Jean de Giblet, mareschal du royaume de Cypre[8].

[Une lettre où Frédéric II se plaint de Grégoire IX (1239, 20 avril)[9] nous apprend que ce pape avait accordé une dispense à Jacques de la Mandelée pour son mariage avec Alix, parce que Jacques avait précédemment épousé sa sœur[10].]

[1] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXI, c. x, p. 322.

[2] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre,* t. III, p. 614.

[3] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. x, p. 339, 340.

[4] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. xx, p. 358.

[5] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. x, p. 376.

[6] Du Cange, *Famil. Byzant.* généal. des Comnènes, p. 182. — *Assises de Jérusal.* t. I, c. LXV, p. 109.

[7] Math. Paris, ann. 1239, p. 341.

[8] Le Lignage d'outre-mer dit seulement *du royaume;* nous verrons plus bas, aux *Seigneurs de Giblet,* que ce Jean fut maréchal du royaume de Jérusalem.

[9] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre,* t. II, p. 62, 63. — Voir plus bas le tableau généalogique des *Seigneurs de la Mandelée,* à la suite des *Comtes d'Édesse.*

[10] M. de Mas-Latrie (*Hist. de Chypre,* t. II, p. 63, note 1) suppose que c'est Jean de Césarée qui avait épousé la sœur de Jacques de la Mandelée; mais le mot *prius* semble indiquer un premier mariage; et *qui*, placé immédiatement après *Jacobo,* se rapporte beaucoup mieux à ce mot qu'à *Joannis de Cesaria,* qui précède *Jacobo.* La phrase est ainsi conçue: *Dispensationes... per quas... Aalidem sororem Joannis de Cesaria Jacobo de Amendolia, qui prius sororem ipsius desponsaverat... concessit uxorem, etc.* Cette phrase peut s'expliquer aussi en ce sens que Jacques de la Mandelée, après avoir promis d'épouser une autre sœur de Jean Césarée, morte avant la célébration du mariage, aurait ensuite demandé la main d'Alix et obtenu dispense pour épouser la sœur de sa première fiancée. Du Cange s'est figuré qu'il s'agissait d'une sœur de Grégoire IX (*sororem ipsius*), que l'histoire ne nomme pas et que Jacques aurait épousé en Pouille. (Voir ci-après,

Ce fut peut-estre du temps de ce prince [maintenant on peut l'affirmer,] que le roy Jean de Brienne et le duc d'Autriche, avec les chevaliers de l'Hospital [Gautier d'Avesnes et plusieurs autres pèlerins[1]], fortifièrent le chasteau de Césarée, ce que Vincent de Beauvais[2], Godefroy[3], moine de Saint-Pantaléon, et Mathieu Paris rapportent à l'an 1217.

[D'après le Continuateur de Guillaume de Tyr, ce serait en février ou mars 1218; ce qui peut s'accorder avec la date donnée par les auteurs précédents, qui ont probablement compté *more gallicano.* Dans l'été de la même année, 1218[4], la ville de Césarée, quoique vaillamment défendue par les Génois, amis de Gautier, fut prise par Conradin, qui en détruisit les fortifications. En ce moment le roi Jean de Brienne retenait la place et refusait de la rendre à Gautier, jusqu'à ce que celui-ci lui eût remboursé les dépenses faites quelques mois auparavant pour en réparer les fortifications.]

Jean, seigneur de Césarée, fut conjoint[5] par mariage avec Alix, nièce d'Eustorge, archevesque de Nicosie, et en eut un fils, décédé en bas age; Marguerite, princesse de Césarée; Isabelle, Alix, mariée à Richard de Dampierre, de laquelle alliance vint Eudes de Dampierre, qui espousa Alix, fille de Guy d'Ibelin, connestable de Cypre.

[Jean de Césarée fut un des plus zélés partisans de son oncle Jean d'Ibelin, seigneur de Baruth. En 1232[6] il vendit un casal aux Hospitaliers, au prix de 16,000 besants, qu'il prêta à Jean d'Ibelin pour lui donner les moyens de réconforter l'armée cypriote, découragée par la défaite de Casal-Imbert. On le

p. 302, note 4.) Mais, outre que le sens de la phrase se prête mal à une telle interprétation, il faut se rappeler que le pape Grégoire IX, mort presque centenaire, en 1241, ne pouvait pas avoir, selon toute vraisemblance, une sœur assez jeune pour être mariée, vers 1230, au seigneur de la Mandelée.

[1] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXXI, c. XIII, p. 325.

[2] Vincent. Bellovac. l. XXXI, c. LXXXI, LXXXII; apud Reineccium, folio 149 verso.

[3] Godefrid. Mon. ann. 1217. — Mathieu Paris, ann. 1217.

[4] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXXII, c. V, p. 334.

[5] *Lignages d'outre-mer,* loc. cit.

[6] *Assis. de Jérus.* t. I, c. CCIII, p. 325. — Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXXIII, c. XXV, XXVIII, XXXI, XXXII, p. 390, 393, 394, 398.

voit figurer parmi les témoins de plusieurs actes de 1232 et 1233 [1]. Mais il vécut plusieurs années au delà, quoique nous ne connaissions pas, comme pour son père, l'époque précise de sa mort. Deux fois il refusa la lieutenance de la bailie du royaume de Jérusalem [2], d'abord après la mort de l'impératrice Isabelle; ce qui dut avoir lieu dès les premiers temps de son avénement à la seigneurie de Césarée, puisque la princesse Isabelle était morte en 1228; la seconde fois, vers l'an 1239, lorsque les barons déclarèrent l'empereur Frédéric II déchu de la bailie, depuis que son fils Conrad était reconnu être en âge de régner par lui-même.]

Marguerite, dame de Césarée [3], s'allia avec Jean l'Aleman, duquel elle eut trois fils, sçavoir Hugues, qui mourut de la chute d'un cheval [qui tomba sur lui et lui brisa le cou]; Nicolas, seigneur de Césarée, qui espousa Isabelle, dame de Barut, et Thomas, qui d'Agnès, fille de Raoul de Barut, surnommé *de la Blanchegarde*, ne laissa aucune postérité.

[Jean Aleman ou l'Aleman, seigneur de Césarée par sa femme, fut en cette qualité et comme homme lige du roi, convoqué par Jean d'Ibelin, seigneur d'Arsur [4], à une assemblée générale qui se tint dans la ville d'Acre, en février 1250.

Par un acte du 1er mai 1255, il donne aux Hospitaliers, sans faire mention de sa femme, tout ce qu'il possédait dans Acre, moyennant quelques messes perpétuelles et d'autres conditions, par exemple la charge d'une rente perpétuelle de 600 besants à Isabelle d'Adelon. Par un autre acte du mois de juin suivant, il se déclare, ainsi que sa femme Marguerite, confrère de l'ordre de l'Hôpital, avec promesse de l'aider et de le secourir en toute circonstance. Dans cet acte sont nommés plusieurs hommes ou vassaux de la seigneurie de Césarée, Guillaume de Picquigny, Simon de Troyes, Amauri de Saint-Bertin, Gautier de Châtillon, Hélie Charles.

Jean Aleman, ou Marguerite, ou tous deux peut-être vivaient encore en

[1] *Cod. diplom.* t. I, nos 14, 116, p. 292, 126. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 55, 56, 58; t. III, p. 636.

[2] *Assises de Jérusalem*, t. II, p. 399, 400. *Successibilité au trône ou à la régence*, c. II.

[3] *Lignages d'outre-mer*, loc. cit.

[4] *Assises de Jérus.* t. II, c. XIII, p. 246.

1264, lorsque périt Hugues, leur fils aîné[1], qui n'était cependant alors que l'héritier de la seigneurie de Césarée.

Nicolas, leur second fils, était seigneur de Césarée, on ne peut dire depuis quand, lorsqu'en 1277, peu après son mariage avec Isabelle de Baruth[2], il fut tué par Beaudouin d'Ibelin, qui vengeait ainsi la mort de son frère Jean, tué par ce même Nicolas, pour quelques mauvaises paroles qu'ils avaient eues à Nicosie. Ces deux frères, Jean et Baudouin, étaient vraisemblablement fils de Gui d'Ibelin[3], connétable de Chypre, quatrième fils de Jean, le vieux sire de Baruth.

Avec Nicolas finit la famille et s'arrête la succession des seigneurs de Césarée.]

La ville de Césarée reçut plusieurs secousses durant les guerres d'outre-mer, ce qui paroist assez par les soins que l'on prit de la fortifier de temps en temps et de réparer ses brèches; car, outre ceux de Richard, roy d'Angleterre, et de Jean de Brienne, roy de Hiérusalem, dont j'ay parlé, les auteurs[4] remarquent que, l'an 1227 [ou 1228], les pèlerins y refermèrent et restablirent le chasteau, qui avoit esté détruit par Conradin, sultan de Damas; et qu'en l'an 1253[5], saint Louys, roy de France, estant en la terre sainte, fortifia la place de nouvelles murailles et de nouvelles tours, au lieu de celles qui avoient esté abattues par les Sarrazins, sans néantmoins que l'histoire ait coté les temps ausquels les ruines arrivèrent. Enfin nous apprenons de Sanudo[6] et des épistres du pape Clément IV, que le sultan Bendocbar[7] se rendit

[1] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIV, c. IV, p. 448. — *Lignages d'outre-mer,* c. IX, p. 380, 434, édit. Labbe.

[2] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. XXXIV, p. 479. — *Lignages d'outre-mer,* c. VI et IX, p. 372, 380, 430, 434, édit. Labbe.

[3] Voir plus bas la généalogie des Ibelin, tableau C.

[4] Marin. Sanut. l. III, part. 11, c. X. — Contin. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. XXV, p. 365.

[5] Joinville, p. 89, édit. Du Cange (*Histor. de France,* t. XX.) — Willemus Nangius, *S. Lud.* ann. 1253 (*Histor. de France*, t. XX, p. 384, 385.) — Math. Paris, p. 852.

[6] Marin. Sanut. l. III, part. 12, c. VII. — Clementis IV, papæ, l. II, *epist.* 47, 48, apud Rainald. ann. 1265, n° 39, 40, 43. — Martène, *Thesaur. anecdot.* t. II, col. 422. — *Cod. diplomat.* t. I, n° 45, p. 325.

[7] On a vu que c'est ainsi que l'appelle ordinairement Du Cange, quoique Marin Sanudo le nomme Bendocdar.

maistre de Césarée par intelligence, le 26e jour de janvier, l'an 1264, c'est-à-dire 1265, à la façon de compter d'à présent.

[La lettre de Clément IV est datée du 25 octobre, au 2e de son pontificat, c'est-à-dire 1266. Il dit que Césarée avait été prise peu de jours auparavant. Mais il ne faut pas prendre trop à la lettre cette expression figurée et biblique.]

Le seigneur de Césarée[1] avoit sa haute cour, c'est-à-dire cour, coin ou monnoye et justice; et il y avoit à Césarée cour de bourgeoisie et justice.

[Certains actes nous ont conservé les noms de quelques officiers de la cour de Césarée, vicomtes, qui présidaient la cour des bourgeois[2], et sénéchaux, ou maîtres de l'hôtel[3], chargés de faire exécuter les ordres du seigneur et de veiller à l'administration de ses revenus.

Parmi les vicomtes nous voyons Gautier de Chaco[4], qui donne à l'Hôpital de Jérusalem un courtil, du consentement du seigneur Gautier Granier, 1131, 21 septembre. Ce même acte est signé par Richard, qui s'intitule également *vicomte de Césarée.* Comment y en avait-il deux à la fois? Gautier de Chaco est nommé dans le corps de l'acte dressé au nom de Gautier Granier, *G. vicecomes meus.* Richard signe l'acte, *Richardus, vicecomes Cesaree;* et sa signature précède celle de Gautier de Chaco, qui signe ainsi, *Gualterius, vicecomes Chaco.* L'un était-il le vicomte du seigneur, l'autre celui de la seigneurie? ou comme Gautier Granier était seigneur à la fois de Césarée et de Sidon, les deux vicomtes se partageaient-ils ces deux villes dans l'exercice de leurs fonctions?

Un acte de Hugues de Césarée, de 1160[5], est souscrit par Gervais, *vicomte.* On peut croire que c'était un vicomte de Césarée.

En 1182, Sibo[6], vicomte de Césarée, signe un acte de son seigneur Gautier II.

Les sénéchaux de Césarée connus sont : Richard, qui fut témoin d'une donation faite au Saint-Sépulcre[7] par Ébremar, archevêque de Césarée: et Baudouin, qui signe en cette qualité l'acte du 21 septembre 1131.]

[1] *Assises:* livre de Jean d'Ibelin, t. I, c. CCLXX, p. 420.

[2] *Assises de Jérus.* t. II, c. XXXV, p. 347 et note *a.*

[3] *Assises de Jérus.* t. I, c. CCLVI, p. 407.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 13, p. 14.

[5] *Cod. diplomat.* t. I, n° 162, p. 206.

[6] *Cod. diplomat.* t. I, n° 72, p. 72.

[7] *Cartularium S. Sepulc.* n° 70, p. 143.

Les comtes de Mercenasco, en Piémont, du surnom de *Graneri*, se disent issus des princes de Césarée et de Sajette[1]; ils portent, pour armes, « d'azur à la fasce d'or, accompagnée en pointe de trois espics de bled d'or sur une mesme tige qui sort de la pointe, et en chef, d'un chasteau sommé de trois tours, aussy d'or. » On dit que ces armes se voient dépeintes en l'église de Saint-Georges, à deux milles de Rames, où l'on croit que fut l'ancienne ville de ce nom, qui est desservie par des caloiers grecs, au-dessus de cette épitaphe : « Ambrosio « de Turre Mediolanensi, nobilitate ac virtutibus insigni, hic deposito; « quem ut egregia ejus opera, dum viveret, gesta, eternum hominibus « commendant, sic eum immortalem cœlicis civibus Deus aggregare « dignetur. Julius Pusterla et Celsus de Graneriis, ejus vices gerens, « cum fletu ac mœrore magno in tanti viri patrii gloria hoc merenti me- « mores, inscripserunt monumentum septimo idus julii MCXX. » Au-dessus sont les armes de cet Ambroise de Turre, qui sont « d'argent à une tour de gueules, » et au-dessous, *Ambrosius de Turre.* Elles sont accompagnées de deux écussons, le premier « d'or à un puits de gueules au chef d'or chargé de trois girons en pal d'azur. » Au-dessous est escrit : *Julius Pusterla.* Le second est « d'azur à trois espics de bled d'or, avec leurs feuilles sur une terrasse de mesme, » et au-dessous est escrit : *Celsus de Graneriis.* Au-dessus de chacun de ces écus sont les croix potencées de Hiérusalem avec leurs croisettes. Il est probable que les Graneri de Piémont sortirent avec la reyne Charlotte du royaume de Cypre, où la maison des Greneri a subsisté longtemps, et y a possédé le titre de comtes de Rohas, et vinrent avec elle en Piémont.

[1] Mémoires qui m'ont esté communiquez par M. l'abbé d'Entremonts, de cette famille.

LES SEIGNEURS TITULAIRES DE CÉSARÉE.

Jean de Nevilles [qui était vicomte de Nicosie[1], et qui avait été nommé un des douze membres du conseil ou gouvernement provisoire formé à la mort de Pierre II, en 1382], fut créé seigneur de Césarée par le roy Jaques[2], l'an 1384 [en récompense de ses services et de son dévouement envers ce prince lorsqu'il s'était agi de le faire nommer roi]. Je crois qu'il estoit père de ce seigneur de Césarée[3] qui rechercha en mariage, vers l'an 1432, Anne de Luzignan, sœur du roy Janus, laquelle espousa depuis Louys, duc de Savoye.

[Depuis 1384 nous perdons de vue Jean de Neville. Un accord de Chypre avec Venise[4], 1389, 2 octobre, mentionne Jean Gorap ou Gorab, comme seigneur de Césarée. Jean Gorap, un des meurtriers de Pierre Ier[5], avait été aussi un des douze membres du gouvernement provisoire de 1382[6], et le roi Jacques avait récompensé son zèle et son dévouement en le nommant, en 1384[7], auditeur du royaume de Chypre. Il est très-probable que le seigneur de Césarée qui, en 1432[8], recherchait l'alliance d'Anne ou Agnès, fille et non pas sœur du roi Janus, n'était plus Jean Gorap; mais nous ne pouvons dire si c'était son fils, ou un de ses parents, ou un personnage qui lui fût tout à fait étranger.]

[1] Loredano, l. IX, p. 511; trad. franç. t. II, p. 104. — Strambaldi. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 391.

[2] Loredano, l. IX, p. 516; trad. franç. t. II, p. 109.

[3] Loredano, l. X, p. 574; trad. franç. t. II, p. 170.

[4] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 417 et note 3.

[5] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 372 et note 3.

[6] Loredano, l. IX, p. 511; trad. franç. t. II, p. 104. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 391.

[7] Loredano, l. IX, p. 516, trad. franç. t. II, p. 109.

[8] Loredano, l. X, p. 574; trad. franç. t. II, p. 170.

LES SEIGNEURS DE LA CILICIE.

La Cilicie, qui est bornée, à l'orient, de la Célésyrie; à l'occident, de l'Isaurie; au septentrion, du mont Taurus, et au midy, de la mer de Cypre, fut presque la première des provinces que les fameux paladins de la terre sainte conquirent sur les infidèles, au sortir des terres du sultan de Coni [Iconium, aujourd'hui *Konieh*][1]. Elle avoit fait autrefois partie de l'empire d'Orient[2], et avoit esté envahie avec les autres provinces de l'Asie par les Arabes et les Sarrazins, au temps qu'ils vinrent fondre en cette partie du monde, sous l'empire de Constantin le Barbu, d'Apsimar et de Justinian Rhinotmète. L'histoire[3] fait mention d'Esman, sultan ou seigneur de Tarse, et d'Apafdèle, seigneur d'Anavarze, sous Basile le Macédonien, contre lesquels cet empereur eut diverses guerres par ses généraux avec différents succès. Nicéphore Phocas[4] ayant entrepris, l'an 964, qui estoit le deuxième de son empire, et l'année suivante, d'en chasser les Sarrazins, prit les villes de Tarse, d'Anavarze [Anazarbe], d'Adane [Adana], et les autres, et rendit les sultans de Tripoly et de Damas tributaires. Pour mémoire d'une si mémorable victoire, il fit apporter à Constantinople les portes de Tarse et d'Anavarze, qu'il revestit tout d'or, et fit mettre l'une dans la citadelle et l'autre sur la porte Dorée de la ville.

La Cilicie demeura en la puissance des Grecs jusques à l'empire de Romain Diogène et de Michel Ducas, sous lesquels les Turcs s'en emparèrent[5]. De sorte que, lorsque les nostres entreprirent ce fameux

[1] Willelmus Tyr. l. III, c. IX.

[2] Theophan. *Justin.* p. 146, 294, 311, 315.

[3] Cedrenus, p. 573, 575, 580. — Constantin. Porphyrog. *Basilio*, c. XXXVI, XXXVII, XLII, XLIII.

[4] Scylitzès, p. 654, 655, 656.

[5] Scylitzès, p. 824, 825, 844.

voyage, elle estoit en leur pouvoir et sous la domination de Soliman, sultan de Nicée[1].

Tancrède fut le premier qui l'attaqua; lequel, estant entré en cette province, y assiégea la ville de Tarse, et ayant obligé les Turcs d'en sortir, les habitans le reconnurent pour seigneur, et élevèrent son étendard sur la principale tour, pour marque de seigneurie[2]. Cependant

Baudouin, frère de Godefroy, duc de Bouillon, estant survenu incontinent après, la luy enleva, ayant persuadé aux habitans, partie par belles paroles, partie par menaces, d'abattre l'étendard de Tancrède et d'élever le sien[3], et ainsy devint maistre de la ville de Tarse, qu'il se conserva malgré les efforts de Boémond, qui avoit pris la querelle de Tancrède, et y mit une forte garnison. Au mesme temps[4], un seigneur aleman, nommé *Guelfe*, prit sur les Turcs la ville d'Azara, que Guillaume de Tyr semble confondre avec la ville d'Adane, et Tancrède, poursuivant son chemin, prit aussy Mamistre, dite des Grecs *Mopsuestie*, l'une des principales places de Cilicie[5]. Ensuite Baudouin et Tancrède s'estant rencontrez avec leurs troupes, il se livra combat entre eux, où Tancrède, qui n'avoit pas des forces égales, fut obligé de céder et de prendre la fuite[6]. Mais cela n'empescha pas qu'il ne prist sur les Turcs Alexandrete et la pluspart des autres places de la Cilicie, tandis que Baudouin faisoit d'autres conquestes du costé de l'Arménie et vers le fleuve d'Euphrate[7]. Ce fut en ce temps-là que

[1] Albertus Aquensis, l. III, c. v.

[2] Tudebod. l. II, p. 784. — Albertus Aquensis, l. III, c. v, vi. — Baldric. l. II, p. 100, apud Bongars. — Guibert. Novig. l. III, c. xii. — Willelmus Tyr. l. III, c. xix, xx. — Fulcher. Carnot. l. I, c. vi. — *Belli sacri histor.* c. xxxi, apud Mabillon, *Museum Italicum*, t. I, p. 157, 158.

[3] Alb. Aquens. l. III, c. ix, x, xi, xiv. — Rob. Mon. l. III, p. 43, 44, apud Bongars.

[4] Albertus Aquensis, l. III, c. x, xiv. — Willelmus Tyr. l. III, c. xx, xxii. — Tudebod. l. II, p. 784.

[5] Baldric. l. II. p. 100. — Albert. Aquensis, l. III, c. xv. — Willelmus Tyr. l. III, c. xxi. — Guibert. Novig. l. III, c. xii.

[6] Albertus Aquensis, l. III, c. xvi.

[7] Willelmus Tyr. l. III, cap. ult.

Boémond, qui fut depuis prince d'Antioche, prit son temps pour reprendre les villes de la Cilicie, lesquelles il enleva à Baudouin et à ceux qui les tenoient[1], et se rendit maistre de celles de Tarse, d'Adane, de Mamistre, d'Anavarze, de Longinias et autres, où il establit des gouverneurs. Pour s'en assurer davantage la possession[2], il en obtint le don de Tatic, général de l'empereur Alexis. Cet empereur, piqué de ce que Boémond ne luy avoit pas remis la ville d'Antioche entre les mains, comme il avoit esté convenu, envoya Monastras avec une armée de terre, et Cantacuzène avec une armée navale, pour enlever aux François les places qui luy devoient demeurer suivant les traitez qu'il avoit faits avec eux lorsqu'ils passèrent par Constantinople[3]. Cantacuzène prit Laodicée, et Monastras se rendit maistre des villes de Longinias, de Tarse, d'Adane, de Mamistre et de toutes les places de la Cilicie. Mais les Grecs ne les possédèrent pas longtemps; car durant que Boémond, piqué contre l'empereur de cette invasion, passa dans la Dalmatie pour lui faire la guerre, Tancrède, à qui il avoit laissé le gouvernement d'Antioche, prenant l'occasion du rappel de Monastras et de ses troupes pour les opposer à Boémond, en sortit avec dix mille hommes, prit Mamistre et tout le reste de la Cilicie, sans que Aspiétès, qui en avoit esté laissé gouverneur après le départ de Monastras, eust apporté beaucoup de résistance[4]. Cecy arriva vers l'an 1104. Il est probable que

Bernard[5], surnommé *Lestrange* ou *Extraneus*, de la famille duquel j'ay parlé ailleurs, qui est qualifié gouverneur de Longinias en Cilicie, par Albert d'Aix[6], et

Guy, surnommé *Capreolus* par le mesme auteur[7], que je crois avoir esté de la maison de Chevreuse, qualifié prince des villes de Tarse et

[1] Willelmus Tyr. l. VII, c. II.

[2] Raimond. de Agiliis, p. 146.

[3] Anna Comm. l. II, p. 339, 340. — *Gesta Francor. expugnant. Hierusal.* c. LII.

[4] Anna Comm. l. XII, p. 349.

[5] Voir *Les Seigneurs de Baruth.*

[6] Albertus Aquensis, l. VIII, c. XL, XLII.

[7] Albertus Aquensis, l. XI, c. XL.

de Mamistre, qui vivoit en l'an 1110 et 1115[1], eurent ces places en gouvernement ou en fief, sous l'hommage des princes d'Antioche. Du moins il est constant que l'empereur Jean Comnène, fils d'Alexis, les prit toutes sur Raymond de Poitiers, prince d'Antioche, lorsque ulcéré du refus qu'on luy fit de donner en mariage l'héritière de cette principauté à son fils Manuel, et de ce que Raymond luy avoit esté préféré, il vint, l'an 1142, avec une puissante armée pour l'obliger à luy restituer, suivant les anciennes conventions, cette place et les autres de l'empire grec qu'il tenoit[2]. D'abord l'empereur se rendit maistre des villes de Tarse, d'Anavarze, d'Adane, de Mamistre et du reste de la Cilicie, après qu'elles eurent demeuré en la puissance des princes d'Antioche l'espace de quarante ans, ainsy qu'escrit Guillaume, archevesque de Tyr; puis il vint mettre le siége devant la ville d'Antioche, et ayant obligé le prince à luy faire hommage, il luy restitua, par le traité qui se fit entre eux, toutes les places qu'il luy avoit enlevées, et luy en accorda l'investiture, à condition de les relever de l'empire[3]. L'année suivante, le prince s'estant repenti de ces traitez, obligea l'empereur, qui avoit hyverné à Tarse, de retourner vers Antioche: mais il décéda en chemin, dans la Cilicie, l'an 1143[4]. Manuel, son successeur, continua cette guerre, et envoya deux généraux avec une armée dans la Cilicie, où ils prirent les places et les chasteaux que le prince y tenoit, qui demeurèrent depuis ce temps-là aux Grecs, quoyque Raymond eust fait sa paix avec Manuel[5]. Mais

Toros[6], prince d'Arménie, voyant que l'empereur estoit occupé en d'autres guerres, et se fiant d'ailleurs sur ce qu'il estoit éloigné de luy, entreprit la conqueste de la Cilicie, de laquelle il se rendit maistre. Manuel, qui ne pouvoit venir en personne pour réduire cet insolent.

[1] Gauter. *De Bello Antiocheno*, p. 447.

[2] Willelmus Tyr. l. XIV, c. xxiv. — Cinnamus, l. I, c. vii, x, p. 8, 9, 12, 15. — Nicet. in *Joann.* c. vi.

[3] Willelmus Tyr. l. XIV, c. xx.

[4] Voir *Les Princes d'Antioche*.

[5] Cinnamus, l. II, c. iii, p. 19, 34. — Odo de Diogiio, l. IV, p. 40.

[6] Voir *Les Rois d'Arménie*.

donna charge à Renaud, prince d'Antioche, de le chasser de cette province; ce qu'il fit. Mais ce prince, offensé de ce que l'empereur ne luy avoit pas donné la rescompense qu'il luy avoit promise pour un service si signalé, quitta son party et se joignit à Toros, qui entra derechef dans la Cilicie, où il prit les villes de Tarse, d'Anavarze, et les autres de cette province. Cette seconde irruption de Toros [1] attira Manuel et son armée dans la Cilicie, où il reprit Longinias, Tarse et les autres places qui lui avoient esté enlevées, et y établit pour gouverneur

Calaman [2], auquel les Grecs donnèrent le nom de Constantin [3], filz de Boritz, bastard de Calaman, roy de Hongrie, et ainsy proche parent de l'empereur [4], qui estoit filz de la sœur du roy Calaman, outre que Boritz avoit espousé une parente de l'empereur Jean Comnène, de laquelle ce Calaman naquit [5]. Ce gouverneur est reconnu dans nos histoires sous le titre de duc de Mamistre [6]. Elles racontent comme il fut fait prisonnier en une bataille que les nostres perdirent au mois d'aoust, l'an 1164. Durant la prison de Calaman, Manuel envoya

Andronique Euphorbène, son cousin, pour gouverner la Cilicie, sur lequel Toros prit plusieurs places de la Cilicie, piqué de ce que ce gouverneur avoit fait mourir son frère Estienne [7].

Andronique Comnène y fut envoyé ensuite avec la mesme qualité et fut défait plusieurs fois par Toros [8].

Milos ou Milas [9], qui succéda à Toros, fit la guerre à Calaman, qui

[1] Cinnamus, l. IV, p. 195.
[2] Cinnamus, p. 312.
[3] Thwrocz, part. 2, c. LXI.
[4] Willelmus Tyr. l. XIX, c. IX.
[5] Cinnamus, l. III, p. 126. — Otho Frising. *Annal.* l. VII, c. XXI.
[6] Epist. princip. in *Gest. Dei, etc.* p. 1179, 1182.
[7] Cinnamus, p. 247.
[8] Cinnamus, p. 271. — Nicet. in *Manuel.* l. IV, c. IV.
[9] Cinn. p. 312. — Voir *Les Rois d'Arménie.*

estoit sorty de prison, le défit et luy enleva plusieurs places. Il vainquit encore Michel Branas et Andronique Euphorbène, qui furent envoyez contre luy. Il est probable que ce fut en ce temps-là que l'empereur quitta la ville de Tarse (laquelle il pouvoit malaisément garder à cause des Arméniens qui s'estoient joints aux Sarrazins) à Boémond III, prince d'Antioche; lequel voyant qu'elle estoit trop esloignée de ses Estats pour la conserver, la vendit à Rupin, prince d'Arménie, fils et successeur de Milon, l'an 1182 [1]. Depuis ce temps-là les princes et les roys d'Arménie furent possesseurs de la Cilicie, et y firent leur principal séjour; à cause de quoy cette province fut reconnue depuis sous le nom d'Arménie, comme nous apprenons des auteurs de ce temps-là [2].

[1] Willelmus Tyr. l. XXII, c. xxiv.

[2] Tageno Patav. p. 13. — *Geog. græc.* apud Allatium, notæ in Georg. Acropolitam, c. xxiv, p. 241. — Marin. Sanut. l. I, part. 5, c. 1.

LES COMTES D'ÉDESSE

OU DE ROHAS.

Édesse, ville très-célèbre des peuples nommez *Osroènes* et de la Mésopotamie, fut appelée *Justinopolis*, du nom de l'empereur Justin le Thracien, qui la fit rebastir après qu'un tremblement de terre l'eut ruinée[1]. Ensuite elle prit le nom de *Rochas* ou de *Rohas*[2], qui luy fut donné par les Arabes. [On a cru aussi[3] que c'était l'ancienne *Ragès* ou *Ragau* des Mèdes.] Elle est assise sur le fleuve de Scyrte[4], et fut autrefois la capitale du royaume d'Abgare[5]. Elle vint au pouvoir des Perses sous le fils et le successeur de ce roy, qui se rendit volontairement à eux. Les habitans se soulevèrent[6] ensuite contre les Perses et se donnèrent aux Romains, qui la conservèrent jusques en l'année qu'Héraclius, après avoir fait mourir le tyran Phocas, fut fait empereur, Cosroès l'ayant inutilement assiégée auparavant, sous l'empire de Justinian[7]. Héraclius la reprit incontinent après sur eux, l'an 19e de son empire; mais il ne la garda pas longtemps, car dix ans après, Jad ayant esté envoyé en Mésopotamie par Umar, roy des Arabes, réduisit Édesse et toute cette province en sa puissance[8]. Ensuite l'empereur Romain Lécapène, y ayant mis le siége, le leva à la prière des

[1] Evagrius, l. IV, c. VIII. — Procop. l. I. *De Bello Persico*, edit. Paris. c. XVII, p. 27, 49.

[2] Constant. Porphyrog. *De Imag. Edess.* p. 94.

[3] Ecchard. *De Sacra exped. Ierosolym.* — Martène, *Ampliss. collect.* t. V, col. 525 b. — *Cod. diplom.* t. I, p. 423, 424.

[4] Cedrenus, p. 365.

[5] Procop. *De Ædif. just.* l. II, c. VII, p. 21. — Anastas. *Hist. eccl.* p. 73, 86.

[6] Cedrenus, p. 407. — Anastas. p. 88.

[7] Procop. *De Bello Persico*, l. II.

[8] Theophan. — *Chr. Alexand.* p. 874. — Anastas. p. 106. — Paul. Diac. *Hist. miscell.* l. XVIII.

habitans, qui pour reconnoissance de ce bienfait luy firent présent de l'image de Nostre-Seigneur, imprimée dans un mouchoir, que nous appelons vulgairement *véronique, quasi vera icon Christi*, d'où quelques-uns ont formé le nom d'une sainte[1].

Enfin, sous l'empire de Romain Argyre, Georges Maniacès, protospathaire ou grand escuier, l'ayant reprise, elle demeura en l'obéissance des empereurs de Constantinople[2], qui y envoièrent des gouverneurs de temps en temps, dont le premier fut Maniacès[3], auquel succéda Léon Lependrène, qui défendit généreusement la place contre les attaques des Arabes; puis Parasuatzas[4], Ibérien de nation, qui défit ces mesmes peuples qui avoient tasché de s'en emparer par embusches et par fraudes. Après luy l'histoire fait mention de Paul, proèdre[5] (c'est une dignité), gouverneur et capitaine d'Édesse, sous Diogènes, sous l'empire duquel la Palestine et les provinces voisines ayant esté envahies et occupées par les Turcs[6], la seule ville d'Édesse demeura exempte de leurs attaques; et, quoyque environnée de toutes parts de peuples infidèles, elle ne reconnut pas tant les empereurs de Constantinople qu'elle se vit assujettie à ses gouverneurs, qui se trouvèrent presque indépendans d'eux, à cause qu'ils n'en recevoient aucun secours. Car il semble qu'Orderic Vital[7] s'est mépris quand il a escrit que la ville d'Édesse estoit en la puissance des Turcs lorsque Baudouin, frère de Godefroy de Bouillon, y fut appelé par le gouverneur, quoyque Aithon[8] dise de mesme, et qu'elle fut assiégée et prise par Artot, général de Dogrissa ou Tegralbe, second sultan des Turcs, avec toute la Mésopotamie; ce qui semble se rapporter à ce que Georges Elmacin a écrit, que les villes d'Antioche et de Rohas vinrent en la puissance des Turcs au mesme temps, sous le caliphat d'Abulcasem. Mais Foucher de Chartres[9], qui accompagna Baudouin en cette expé-

[1] Cedrenus, p. 631. — Leo Grammat. p. 508.

[2] Cedrenus, p. 731.

[3] Cedrenus, p. 737, 739.

[4] Cedrenus, p. 737.

[5] Cedrenus, p. 843.

[6] Willelmus Tyr. l. IV, c. II.

[7] Orderic. Vital. l. IX, p. 744; édit. Leprevost, c. II.

[8] Aithon, c. XV, p. 14.

[9] Fulcher. Carnot. l. I, c. VI. — Willelmus Tyr. l. IV, c. II.

dition et estoit son chappellain, nous apprend formellement que celuy qui commandoit alors en la ville d'Édesse estoit Grec de nation. Conrad, abbé d'Usperge[1], le qualifie *très-chrestien;* lequel y ayant esté envoyé, par l'empereur de Constantinople, pour la gouverner en son nom, et se voiant environné de toutes parts des Turcs, qui avoient occupé les provinces voisines, en sorte qu'il ne pouvoit avoir aucun commerce avec les Grecs d'Orient, ny tirer aucun secours d'eux, commandoit à la place et aux pays voisins avec indépendance, et en quelque manière en souveraineté. Mais, comme il n'estoit pas assez puissant pour repousser les continuelles courses et les attaques des Turcs, il manda, du consentement des habitans, Baudouin, dont la réputation en fait de guerre avoit remply de terreur toutes les provinces occupées par les infidèles, pour le secourir contre eux, et l'adopter et le faire son successeur au duché et au gouvernement d'Édesse, ce duc grec n'ayant aucuns enfans[2]. Car Orderic[3] s'est encore mépris en cecy, quand il a escrit que le duc donna sa fille en mariage à Baudouin.

Baudouin donc, attiré par ces belles promesses, prit quelques troupes avec lesquelles ayant passé, non sans beaucoup de péril, jusques dans Édesse, il y fut receu par le duc, qui non-seulement le fit gouverneur de la place conjointement avec luy, mais encore l'adopta en fils[4], suivant la coutume du pays.

J'ay remarqué ailleurs les cérémonies qui s'observèrent en cette adoption. Le duc ayant esté tué par les habitans quinze jours après[5], sur l'avis qu'ils eurent qu'il machinoit la mort de Baudouin; ce prince fut reconnu et estably par eux duc d'Édesse, vers l'an 1097. Depuis, ayant esté esleu roy de Hiérusalem, après le décez de Godefroy son frère, en l'an 1100, il céda le comté d'Édesse à

[1] Conrad. Usperg. ann. 1100.

[2] Fulcher. Carnotens. — Willelmus Tyrensis.

[3] Orderic. Vital. t. III. l. IX, c. II, p. 568, 745.

[4] Albertus Aquensis, l. III, c. XXI. — Guibert. l. III, c. XIII. — 22e Dissert. sur Joinville, p. 270.

[5] Fulcher. Carnot. l. I, c. VI. — Albertus Aquensis, l. III, c. XXII, XXIII, XXIV. — Willelmus Tyr. l. IV, c. IV, V. — Ecchard. apud Martène, *Ampliss. collect.* t. V, col. 525 b. c.

Baudouin, seigneur de Bourg en Rethelois, son cousin, fils puisné de Hugues, comte de Rethel en Champagne[1]. Ce comte ayant esté fait prisonnier en une course contre les Turcs,

Tancrède fut choisy par ceux d'Edesse pour gouverner la place et l'Estat d'Édesse[2]; ce qu'il fit jusques à ce que Baudouin, estant de retour après cinq ans de captivité, rentra en sa principauté. Enfin Baudouin de Bourg ayant succédé au royaume de Hiérusalem à Baudouin Ier, il donna le comté d'Édesse à

Joscelin de Courtenay, son cousin, auquel, n'estant encore que comte d'Édesse, il avoit fait don à son arrivée en la terre sainte, vers l'an 1101, de la partie de son comté qui est vers le fleuve d'Euphrate[3], en laquelle estoient les villes archiépiscopales de Coritium et de Tulupe, et les villes et les chasteaux de Turbessel, de Haitab, de Ravendel et quelques autres, pour tenir le tout en fief de luy; d'où il est souvent surnommé *de Turbessel* dans les auteurs[4]. Joscelin estoit issu d'une très-illustre famille, ainsy qu'écrit Albert d'Aix[5], et estoit fils de Joscelin, seigneur de Courtenay, et petit-fils d'Athon, fils d'un chastellain de Chasteau-Renard, qui le premier fortifia le chasteau de Courtenay[6]. Ce Joscelin n'eut de son premier mariage avec Férole, fille de Geofroy, comte de Joigny, qu'une fille, qui fut mère de Guy et de Renaud, comtes de Joigny. De sa seconde femme, Élizabeth, fille de Miles de Montlhéry, il laissa Miles, seigneur de Cour-

[1] Albertus Aquensis, l. VII, c. xxxi; l. IX, c. xxxix, xl; l. XI, c. xii; l. XII, c. xix. — Fulcher. l. II, c. xxvi. — Willelmus Tyr. — Math. Paris.

[2] Albertus Aquensis, l. IX, c. xli; l. X, c. xxxvi. — Marin. Sanut. l. III, p. 153. — Willelmus Tyr. l. X, c. xxv; l. XI, c. viii.

[3] Albertus Aquensis, l. IX, c. xxxix; l. X, c. xxxvi; l. XI, c. xxxviii; l. XII, c. xxxi — Willelmus Tyr. l. X, c. xxiv, xxix, xxx — Orderic. Vital. l. X, p. 789; l. XI, p. 825, 826.

[4] Albertus Aquensis, l. VII, c. xxxvi; l. IX, c. xxxix; l. X, c. xxxvi; l. XI, c. x, xii, xxxviii, xl.

[5] Albertus Aquensis, l. XII, c. xxxi.

[6] Continuat. Aimonii, l. V, c. xlvi. — *Hist. de Chastillon*, l. II, c. xi, p. 31. — Labbe, *Lignages d'outre-mer*, c. xxi, p. 390. — *Cod. diplomat.* t. I, p. 410.

tenay; Joscelin II [comme membre de la famille de Courtenai, et I[er]. comme] comte d'Édesse, et Geoffroy de Courtenay, surnommé *Charpalu* par Guillaume de Tyr [1], qui mourut aux guerres saintes. Cette Élizabeth estoit sœur de Mélissende, mère de Baudouin [de Bourg], ce qui a fait dire au mesme auteur [Albert d'Aix [2]] que Joscelin II [I] estoit fils de la tante de ce roy. Miles, seigneur de Courtenay, espousa Agnès, sœur de Guillaume, comte de Nevers, et eut d'elle Renaud ou Renard, seigneur de Courtenay [3], qui, de la sœur de Guy du Donjon, eut Élizabeth, dame de Courtenay, mariée à Pierre de France, fils puisné de Louys le Gros, roy de France, dont la postérité prit le surnom de *Courtenay*.

[On voit un Joscelin de Courtenai souscrire, comme baron du royaume, un acte du roi Baudouin III [4], en 1144. Nous ne pensons pas que ce soit Joscelin II, comte d'Édesse, qui alors n'avait pas encore perdu sa principauté. Était-ce un frère ou un fils de Renaud, seigneur de Courtenai?]

Joscelin, comte d'Édesse, se fit tellement signaler dans les guerres saintes qu'il en acquit le surnom de *Grand* [5], qui luy est donné par les auteurs et par son fils mesme, qui, dans des lettres de [mai] 1134, où souscrit Tramon [Francon], archevesque de Tulupe, prend ce titre : *Goscelinus, magni Goscelini filius, comes Edessanus.* Guillaume de Tyr [6] parle avantageusement de ses rares qualitez, aussy bien que les autres escrivains des guerres d'outre-mer [7], qui racontent au long toutes ses belles actions. Il mourut l'an 1131 [8], laissant de sa femme, qui estoit sœur de Levon ou Léon, prince d'Arménie ou dans l'Arménie, Joscelin, qui luy succéda.

[1] Willelmus Tyr. l. XIV, c. xxv. — Du Tillet, p. 86.

[2] Albertus Aquensis, l. XII, c. xxxi. — *Cod. diplomat.* t. I, p. 410, 412.

[3] *Hist. de Courtenay*, p. 11, 28.

[4] *Cartul. S. Sepulc.* n° 34, p. 68.

[5] Ægidius de Roya, ann. 1165. — *Cartul. de Manosque.* — *Cod. diplomat.* t. I, n° 15, p. 16, 411.

[6] Willelmus Tyr. l. X, c. xxiv.

[7] Fulcher. l. III, c. xii, xxiii, xxiv, xlii. — Gauter. *De bello Antiocheno*, p. 466. — *Hist. Hierosol.* ann. 1122; apud Bongars. p. 616. — Willelmus Tyr. l. X, c. xxiv, xxix, xxx; l. XII, c. iv, xvii et seq. l. XIII, c. xi, xvi, xxii.

[8] Willelmus Tyr. l. XIV, c. iii. — Egid. de Roya, ann. 1131.

Joscelin, IIe du nom, comte d'Édesse, surnommé *le Jeune*[1], fut très-libéral et vaillant de sa personne, mais adonné extraordinairement aux femmes, à l'ivrognerie et autres vices, qui le plongèrent avec le temps dans le malheur, et luy firent perdre en un moment ce que son père avoit acquis avec beaucoup de gloire et de réputation, et conservé avec beaucoup de peine. Car Sanguin[2], sultan de Musule [c'est Emad Eddin Zenghi Ier, sultan de Mossoul et d'Alep], ayant mis le siége devant Édesse, la prit en l'an 1142, ou selon d'autres[3] en l'an 1145 [1144, selon L'Art de vérifier les dates]. Guillaume de Neubourg[4] dit qu'un habitant de la ville, Arménien de nation, piqué sensiblement de ce que le comte avoit abusé de sa femme, introduisit les ennemis dans la place, le propre jour de Noël, durant les matines. Mais le comte, l'ayant recouvrée et reprise[5] incontinent après, par l'intelligence des habitans, Noradin, fils de Sanguin, la reprit encore une fois sur lui.

La nouvelle de cette disgrace, arrivée à la terre sainte[6], excita les princes chrestiens, particulièrement l'empereur Conrad et Louys le Jeune, roy de France, à prendre la croix pour arrester les progrez des infidèles. Enfin le comte fut fait prisonnier par eux dans des embuscades qu'ils lui dressèrent comme il alloit à Antioche, vers l'an 1148, et fut conduit à Halape [Alep], où il mourut misérablement[7]. Sa femme, voyant que son mary avoit esté pris, transporta et céda,

[1] Willelmus Tyr. l. XIV, c. III, XXVI; l. XV, c. I, II, III, IV, XIV, XVIII; l. XVII, c. XI.

[2] *L'Art de vérifier les dates : Sultans d'Alep et de Damas.*—Nicet. in *Joann.* c. VII, VIII.— Willelmus Tyr. l. XVI, c. IV, V. — Jacob. de Vitr. l. I, c. XCII. — *Chr. Usperg.* — *Chr. Maurin.* (*Histor. de France,* t. IV, p. 388). — *Gesta Lud. VII*, c. III. — *Chr. Normann.* ann. 1194. — Otho Frising. *De Gest. Frider.* l. I, c. XXXV. — Ægid. de Roya, ann. 1131.

[3] Math. Paris, ann. 1142. — Robert. de Monte, ann. 1145. — *Chron. Reichersperg.* ann. 1145. — Nic. Trivet. ann. 1145.

[4] Will. Neubr. l. I, c. XVIII. — *Chr. Vosiense*, c. XXX. — Reinaud, *Extraits des Historiens arabes*, etc. p. 71-78, 90-93.

[5] Willelmus Tyr. l. XVI, c. XIV, XV, XVI. — Sanut. l. III, part. 9, c. II. — Alberic. Aquensis. — *Magn. chr. Belgic.*

[6] Willelmus Neubrig. *loc. cit.* — Willelmus Tyr. l. XVI, c. XVIII. — Otho Frising. *De Gest. Frid.* l. I, c. XXXV, XXXVI. — Robert. de Monte, ann. 1145.

[7] Willelmus Tyr. l. XVII, c. XI. — Jacob. de Vitriaco. l. I, c. XCII.

du consentement de Baudouin III, roy de Hiérusalem, à l'empereur de Constantinople, les villes de Turbassel, de Samosate, de Ravendel, et les autres places qu'elle possédoit encore au comté d'Édesse, à la charge de quelque pension annuelle; mais Noradin les prit toutes en l'espace d'un an[1]. Cette dame se nommoit Béatrix, et estoit, au rapport de Guillaume de Tyr[2], autant recommandable pour ses belles qualitez que pour la noblesse de son extraction. Elle avoit espousé en premières noces Guillaume, seigneur de *Sehuna*, ou, comme porte le Lignage d'outre-mer, *de Saone;* d'où quelques-uns ont estimé, contre la vérité, qu'il estoit comte d'Outre-Saone en France; car il estoit de la mesme famille qu'un autre Guillaume de *Sehuna*, si ce n'est le mesme dont parle encore cet auteur[3]. Il est parlé, en un registre des comtes de Tolose[4], de Sicard de *Saona*, qui souscrit un titre du comte Raymond, de l'an 1246. Mais le Lignage d'outre-mer[5] fait de ce nom une seigneurie en la terre sainte[6].

Joscelin eut de ce mariage Joscelin III et deux filles[7]. La première, nommée *Agnès*, espousa premièrement Renaud de Marès, qui fut tué en la bataille où Raymond, prince d'Antioche, perdit aussi la vie, l'an 1148; probablement fils de Baudouin, seigneur de Marès[8], que Guillaume de Tyr[9] qualifie *noble et puissant;* puis, en secondes noces, elle fut conjointe avec Almaric, comte de Japhe[10], qui fut depuis roy de Hiérusalem. Ce mariage ayant esté dissous à cause de la parenté qui estoit entre eux, elle prit pour troisième mary Hugues, seigneur d'Ibelin et de Rames. L'autre fille de Joscelin[11] fut Isabelle [qu'il donna en otage, en 1142, à l'empereur Jean Comnène].

[1] Jacobus de Vitriaco, l. I, c. xcii. — Willelmus Tyr. l. XVII, c. xvi.

[2] Willelmus Tyr. l. XIV, c. iii; l. XVII, c. xi. — *Lignages d'outre-mer*, c. xvi, xxviii.

[3] Willelmus Tyr. l. XIV, c. iv.

[4] *Reg. de Tolose*, de la chambre des comptes de Paris.

[5] *Lignages d'outre-mer*, c. xxxi, p. 410, édit. Labbe.

[6] Voir plus bas *Les Seigneurs de Saonel.*

[7] Willelmus Tyr. l. XIV, c. iii; l. XVII, c. ix, xi.

[8] Voir *Les Seigneurs de Marès.*

[9] Willelmus Tyr. l. XVI, c. xiv, xvi. — Cinnamus, l. I, p. 16.

[10] *Lignages d'outre-mer*, c. i.

[11] Willel. Tyr, l. XV, c. xix. — Lebeau, *Hist. du Bas-Empire,* l. LXXXVI, t. XIX, p. 81.

Joscelin, IIIe du nom, qualifié *comte* par Guillaume de Tyr[1], voyant qu'il ne lui restoit plus rien au comté d'Édesse, se retira au royaume de Hiérusalem, où la charge de séneschal du royaume luy fut donnée.

[Il souscrit en cette qualité plusieurs actes, de 1177 à 1182[2]; en 1176, il signe un acte avec la seule qualification de *comte* Joscelin[3], et un autre comme sénéchal[4].]

Il fut fait prisonnier en une rencontre par les Turcs[5], avec Renaud de Chastillon et autres, et depuis fut mis en liberté, l'an 1176.

[Joscelin prit une part active aux affaires du royaume. Oncle de Sibylle, comtesse de Japhe, fille d'Agnès de Courtenai et du roi Amauri, il fut chargé de la tutelle et de la garde du petit roi Baudouin V (1185), et emmena l'enfant dans la ville d'Acre[6]. A la mort de Baudouin V (1186), il persuada à Raimond, comte de Tripoli, de se rendre à Tabarie et de laisser aux Templiers le soin de porter le corps du roi défunt à Jérusalem[7]. Le comte de Tripoli crut son conseil, et Joscelin, profitant de son absence, fit proclamer reine à Jérusalem sa nièce Sibylle. Pris l'année suivante à Tibériade[8], il fut relâché probablement en même temps que le roi Gui et les autres seigneurs faits prisonniers avec lui (1188)[9].]

Il vivoit encore l'an 1190[10] [puisqu'il a souscrit un diplôme de Gui en faveur de Marseille, daté du siége d'Acre, en cette même année]. Il espousa Agnès[11], fille de Henry de Milly, surnommé *le Buffle*, frère de Philippes, prince de Naples, au droit de laquelle il posséda le Chasteau du Roy et Montfort. De ce mariage vinrent deux filles, Béatrix,

[1] Willelmus Tyr. l. XIX, c. IV, IX; l. XXI, c. XXII; l. XXII, c. IX, XXVII.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, n[os] 63, 65, 66, 71, 207, p. 63, 66, 67, 71, 249.

[3] *Cod. diplomat.* n° 61, p. 61.

[4] *Cod. diplomat.* n° 60, p. 61.

[5] Egidius de Roya, ann. 1176.

[6] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. V, XVII, p. 10, 25.

[7] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. V, XVII, p. 25, 29.

[8] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. XLIV, p. 66.

[9] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIV, c. XII, p. 121.

[10] Guesnay, *Provinc. Massiliens. annal.* p. 336.

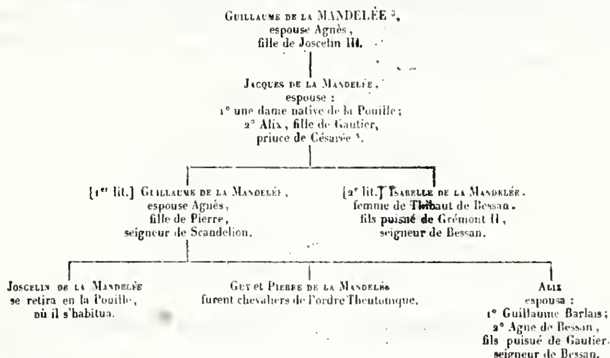
[11] *Lignages d'outre-mer*, c. XVI.

mariée à un comte aleman [c'est-à-dire Allemand de nation, nommé Otton, comte de Hinneberg, comme on le voit par un acte de ce seigneur[1] (octobre 1208), en faveur des Hospitaliers de Jérusalem], qui vendit ces deux places aux chevaliers Theutons, n'ayant laissé aucuns enfans de luy.

[Un acte de janvier 1217[2], par lequel Béatrix cède à l'Hôpital de Jérusalem ses droits sur un casal contesté, semble indiquer que le comte son mari, qui lui avait remis l'administration de tous leurs biens communs, était mort à cette époque.]

L'autre, nommée *Agnès*, s'allia avec Guillaume de la Mandelée, qui en eut la postérité qui suit :

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DES SEIGNEURS DE LA MANDELÉE.



[1] *Cod. diplomat.* t. I, n° 92, p. 96, 412.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 212, p. 253.

[3] *Lignages d'outre-mer*, c. XVI; Labbe, p. 391, 440; La Thaumassière, p. 230, 284; Beugnot, c. XII, XXVIII. — *Livre de Philippe de Navarre*, c. LXXII. — *Assises de Jérusal.* t. I, p. 543.

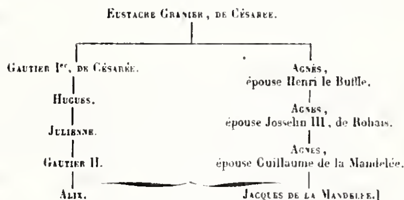
[4] «Il est parlé de cette seconde alliance en une épistre de l'empereur Frédéric II, dans Mathieu Paris, en l'an 1239 (p. 341), où il est nommé Jaques *de Amendalia*, et où il est remarqué que ce seigneur espousa en premières noces la sœur du pape Grégoire IX, qui, en cette considération, donna des dispenses pour son second mariage avec Alix, quoyque estans parens au troisième degré.» [Nous avons montré combien cette opinion

[Ces seigneurs sont appelés indifféremment DE LA MANDELÉE, DE LA MANDELIÉ, *de Amendalia, de Amigdalea, de Amandoleto*. Ils paraissent être originaires d'Italie.

Le premier, GUILLAUME DE LA MANDELÉE, mari d'Agnès, fille de Joscelin, était un chevalier natif de Calabre[1]. Il combattit dans l'armée du roi Aimeri, en 1203 et 1204, contre les Sarrasins, qui faisaient des courses jusqu'aux portes d'Acre.

Son fils JACQUES, témoin d'un acte en 1231[2], fut, en 1233, l'un des signataires d'un traité d'alliance avec les Génois[3]. En 1257, il approuva et scella, avec d'autres hommes liges du royaume de Jérusalem, un acte de Jean d'Ibelin, seigneur d'Arsur[4], baile du royaume, accordant des franchises et des exemptions aux marchands d'Ancône.]

de Ducange était peu vraisemblable, et comment il fallait interpréter la phrase à laquelle il fait allusion. (Voir plus haut *Les Seigneurs de Césarée*, p. 281, note 10.) Au reste la parenté entre les deux époux était bien plus éloignée, à en juger par le tableau généalogique suivant extrait des *Lignages*, c. XVI et XXVIII, édition Beugnot :



[1] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXVIII, c. XI, p. 262.

[2] *Cod. diplomat.* n° 214, p. 255.

[3] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 58, note 1.

[4] *Cod. diplomat.* n° 132, p. 157, 161.

DE LA MAISON DE COURTENAY

EN ANGLETERRE,

ISSUE, SELON QUELQUES AUTEURS, DES COMTES D'ÉDESSE.

Quelques mémoires manuscrits d'Angleterre, que j'ai veus, et qui m'ont esté communiquez par M. d'Hérouval, font descendre la maison de Courtenay, qui y subsiste encore à présent, d'un fils puisné de Joscelin Ier, comte d'Édesse, sans donner la preuve de cette descente, qui est incertaine. quoyqu'il soit probable que les seigneurs de cette famille, en Angleterre, sont sortis de la mesme tige, c'est-à-dire de la maison ancienne de Courtenay, dont ils ont porté les armes avec le lambel pour brisure.

Le premier qui a passé en Angleterre a esté Renaud de Courtenay[1], chevalier, qui fut employé en l'an 1152 pour la conclusion du mariage d'Aliénor d'Aquitaine, qui avoit esté répudiée par le roy Louys VII, avec Henry, comte d'Anjou et depuis roy d'Angleterre, et vint avec elle en ce royaume, estant pour lors agé de quarante ans, avec Guillaume, son fils du premier lit, où il obtint divers biens, et y prit une seconde femme. Roger de Hoveden[2] escrit qu'il fut présent au traité qui se fit entre le roy Henry et Roderic, roy de Conact en Irlande, l'an 1175. D'autres ont estimé avec peu de fondement que ce seigneur estoit fils de Pierre, fils de Louys le Gros, roy de France, qui espousa l'héritière de Courtenay. Car, posé que Renaud ait eu quarante ans en l'an 1152, il ne peut pas estre issu de ce prince. L'histoire de la fondation de l'abbaye de Forde, en Angleterre[3], a avancé cette opi-

[1] *Mém.* de Camden.

[2] Hoveden, p. 547.

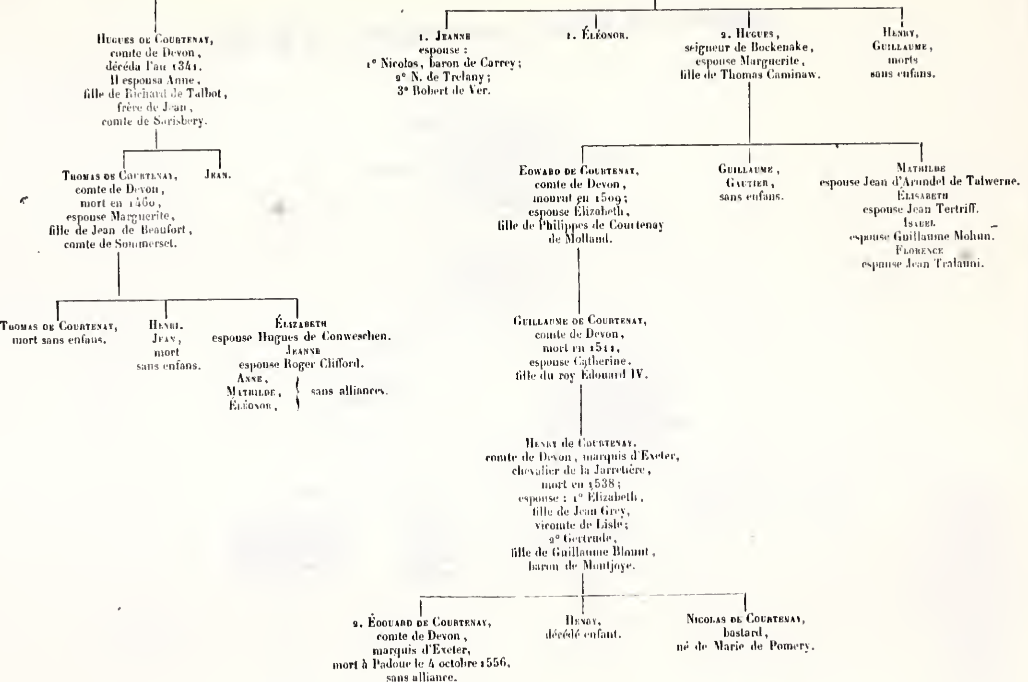
[3] *Monast. angl.* t. I, p. 786.

nion, et néantmoins elle se trompe au nom de Pierre, seigneur de Courtenay, luy domant le nom de Fleury, qui fut celuy d'un des enfans du roy Philippes I[er] et de Bertrade de Montfort. Comme donc il est plus probable que la maison de Courtenay en Angleterre est descendue de l'ancienne maison de Courtenay en France, en ayant déjà tracé les commencemens et l'origine, j'ay jugé à propos de donner la table généalogique de celle de ce nom qui subsiste encore en Angleterre, estant d'ailleurs peu connue en France.

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE COURTENAY EN ANGLETERRE.

RENAUD DE COURTENAY.
1152-1175.
Mourut le 27 septembre 1194.
Espouse : 1° N.
2° Mathilde,
fille de Robert d'Avranches,
fils de Henry Ier, roy d'Angleterre,
dame d'Okehampton.

- 1. **Guillaume de Courtenay**
  espouse Havoise,
  sœur de Mathilde,
  sa belle-mère.
- 2. **Robert de Courtenay**,
  seigneur d'Okehampton,
  espouse Marie,
  fille de Guillaume de Redwers, comte de Devon;
  il mourut l'an 1242.
  - **Jean de Courtenay**,
    seigneur de Okehampton [1],
    espouse Isabelle,
    fille de Jean de Vere, comte d'Exeter;
    il mourut le 3 may 1273.
    Sa veuve espouse Olivier de Dineham, chevalier.
    - **Hugues de Courtenay**,
      seigneur d'Okehampton,
      espouse Aliénor,
      fille de Hugues le Despensier, comte de Glocestre.
      Il mourut le 27 février 1291; sa femme, l'an 1328.
      - **Hugues de Courtenay**,
        comte de Devon,
        espouse Agnès de Saint-Jean,
        sœur de son beau-frère.
        - **Jean**,
          abbé
          de Thawestoch.
        - **Hugues de Courtenay**,
          comte de Devon,
          né le 12 juillet 1303,
          espouse Aliénor,
          fille d'Humfroy,
          comte de Hereford.
          - **Hugues**,
            mort avant son père
            [illegible]
          - **Edward**,
            mort avant son père
            [illegible]
          - **Thomas** [2].
            Guillaume,
            archevêque
            [illegible]
          - **Humfroy**.
            Pierre.
            PHILIPPES,
            [illegible]
          - **Jean**,
            père de Thomas.
            Robert,
            père de Guillaume
            [illegible]
          - **Marguerite**
            espouse : 1° Jean,
            seigneur de Cobham;
            2° N. de [illegible]
        - **Robert**,
          décédé jeune.
        - **Éléonor**
          espouse
          Jean de Gray.
        - **Élizabeth**
          espouse
          Barthélemy de Lydell.
        - **Thomas de Courtenay**
          espouse Murielle,
          fille et héritière
          de Jean de Males.
          - **Hugues**,
            mort jeune.
          - **Murielle**
            espouse
            Jean Dynham,
            [illegible]
      - **Philippe de Courtenay de Morton**,
        tué en Escosse, 1319.
      - **Écheline**
        espouse
        Robert de Scals,
        chevalier.
      - **Adelise**
        espouse
        Jean Griffith,
        chevalier.
      - **Marguerite**
        espouse
        Jean Moesys,
        chevalier.
      - **N.**
        espouse
        Jean,
        baron de Saint-Jean.



[1] Voir *Monast. Anglic.* t. II, p. 556, 557, où il est parlé de Jean de Courtenay et d'Emme, sa femme, sous l'an 1235. — [2] Voir *Monast. Anglic.* t. II, p. 68.

SUITE DE LA GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE COURTENAY.

- **PHILIPPES DE COURTENAY**, seigneur de Pouderhan, admiral d'Angleterre, fil. puisné de Hugues de Courtenay, comte de Devon, et d'Aliénor de Hereford, l'an 47 d'Édouard III, espouse Philippes, fille du seigneur de Wite.
  - **JEAN DE COURTENAY**, seigneur de Pouderhan, espouse Isabelle, fille de Richard de Champ-Arnoul, chevalier.
    - **JEAN DE COURTENAY**, mort avant son père.
    - **PHILIPPES DE COURTENAY**, seigneur de Pouderhan, chevalier sous Henri VI, espouse Elizabeth, fille de Wautier de Hungerford, trésorier d'Angleterre.
      - **PHILIPPES DE COURTENAY**, seigneur de Molland, espouse Élizabeth, héritière de Hingeston.
        - **JEAN DE COURTENAY**, seigneur de Molland, espouse Jeanne, fille de Brest.
        - **MAJORIE**, espouse Jean, Chaperon de Muthun. Anne.
        - **PHILIPPES**, seigneur de Longontier.
      - **PIERRE**, archevesque de Cantorbery. **ÉDOUARD.**
      - **GUILLAUME**, seigneur de Pouderhan, espouse Marguerite, fille du baron de Bonwill.
        - **GUILLAUME DE COURTENAY**, seigneur de Pouderhan, chevalier, espouse Cécile, fille de Jean Chesney [illegible]
      - **WAUTIER.**
        - **WAUTIER.**
      - **HUMFROY.**
        - **JEAN.**
      - **JEAN.**
        - **RICHARD.**
      - **JEANNE** espouse : 1° Boaimond; 2° Bodrigan. **CATHERINE** espouse : 1° Thomas Rogers; 2° Guillaume Hundefelt, chevalier. **MARGUERITE** espouse Robert de Holland. **PHILIPPES** espouse Thomas Fulford.

Chichester de Hall.

fille de Richard Edgcumbe, chevalier, 2° Marie, fille de Jean Gaynford de Groherst en Surrey.

espouse N. Hanvers. N. espouse N. Gils, au comté de Devon.

- Robert de Courtenay, seigneur de Molland, espouse : 1° Jeanne, sœur d'Humfroy Coles; 2° Dorothée Polard.
  - Philippes de Courtenay.
  - Amie. Anne. Françoise. Élizabeth. Dorothée. Marie. Aliénor. Jeanne.
- Jean. Édouard. Ursule espouse Jacques Matheus. Dorothée espouse Thomas Colony. Catherine espouse Robert Chappell.

- Henry. Louys. Robert. Jean. Jacques.
- Élizabeth espouse Jean Loberage de Bottelen. Élizabeth espouse Lancelot Pollard. Ulmote espouse Guillaume Blactallard de Lampard.

- 1. Georges, seigneur de Pouderhan, mourut avant son père; espouse N. fille de N. Sauleger.
  - Guillaume de Courtenay mourut en France; espouse Élizabeth Powlet, fille de Jean, marquis de Wilshire.
    - Guillaume de Courtenay, seigneur de Pouderhan, chevalier, espouse Élizabeth de Mannors, comtesse de Rutland.
      - Guillaume de Courtenay, chevalier, seigneur de Pouderhan, vivoit l'an 1608.
      - François.
      - Thomas de Courtenay espouse la fille de Thomas Brutan.
        - Guillaume de Courtenay.
        - N. deux fils.
        - Jeanne de Courtenay.
      - Georges. Jean. Alexandre. Édouard.
      - Marguerite espouse N. Helz.
    - Jeanne espouse Nicolas Barlew de Sussex.
- 1. Pierre, chevalier, espouse l'héritière de Rolls, au comté de Devon.
  - Carew de Courtenay, escuier, espouse N. fille de N. Moore de Tantoy.
    - N. de Courtenay, décédé enfant.
    - N. de Courtenay, femme de N. Collemade.
  - N. fille, mariée au Docheur Traman.
- 1. Nicolas.
- 2. Philippes de Courtenay.
  - Guillaume de Courtenay.
  - Jean.
- Jean.
  - N.
- Antoine. Gertrude espouse Jean Chichester, chevalier.

LES COMTES TITULAIRES D'ÉDESSE

OU DE ROHAS.

Les roys de Cypre firent revivre dans leur cour les dignitez qui avoient esté les plus relevées dans le royaume de Hiérusalem, et conservèrent les titres de comtes et de princes qui y avoient eu cours, comme si les places dont les noms y estoient annexez eussent encore esté dans leur puissance. Entre les titres imaginaires, affectez néantmoins à quelques seigneuries du royaume de Cypre, fut celuy de comtes de Rohas ou de Ruchas. Le premier que je lis en avoir esté revestu fut

Jean de Montfort, mareschal de Cypre, frère de Philippes de Montfort, seigneur de Tyr ou de Sur, et fils de Philippes de Montfort et de sa première femme. [Jean de Montfort était fils de la seconde femme de Philippe de Montfort[1]. Voir pour plus de détails *Les Princes et seigneurs de Tyr.*] Il mourut sans postérité, avec grande opinion de sainteté, vers l'an 1300[2], et fut inhumé en l'église de Nostre-Dame-des-Champs de Nicossie, au tombeau duquel il s'est fait grand nombre de miracles, qui ont fait changer de nom à cette église, qui fut depuis appelée de Saint-Jean de Montfort. Sa feste se solemnise au mois de may.

Jean du Morf [peut-être le même qui avait été témoin d'un acte de Hugues IV, en 1338] paroist ensuite avec cette qualité de comte de

[1] *Lignages d'outre-mer,* c. XII.

[2] Ét. de Lusignan, *Hist. de Chypre,* p. 63, 89. — Galland, *Du Franc-alleu,* p. 160-161.

Rohas[1], et de mareschal du royaume de Cypre [en l'année 1360[2], comme tesmoin d'une confirmation de priviléges en faveur des Vénitiens (16 août); en 1361[3], comme ambassadeur du roi Pierre Ier auprès du doge de Venise; et] en l'an 1363 [ou 1362]; en laquelle année[4] il fut envoié par le roy Pierre en qualité d'ambassadeur, avec Thomas de Montolif, auditeur de Cypre, vers le pape Innocent VI, au sujet du démeslé que ce roy eut avec Hugues, prince d'Antioche[5], son oncle, pour la succession du royaume. Il l'establit encore gouverneur du royaume[6] durant le voyage qu'il fit en Italie et à Avignon. [Pendant l'absence du roi, sa conduite à l'égard de la reine Éléonore[7] ne fut pas exempte de reproches.]

Après la mort du roy Pierre[8], il fut un de ceux qui élurent Jean de Luzignan, prince d'Antioche, baile ou régent de Cypre, durant la minorité du jeune roy Pierre II, l'an 1368. L'année suivante[9], il commanda six vaisseaux de guerre contre les Turcs. [Lors du massacre des Génois dans Nicosie[10], à la suite du couronnement de Pierre II, il contribua plus qu'aucun autre à arrêter le désordre.] Il mourut de mort subite, non sans soupçon d'avoir esté empoisonné[11], estant à la table du roy, l'an 1379. Il eut entre autres enfans deux filles [ou plutôt trois], dont l'une espousa [Hugues d'Antioche[12], compétiteur de Pierre Ier au trône de Chypre; une seconde,] Jean de Luzignan, prince d'Antioche[13]; l'autre fut donnée en mariage après la mort de son père

[1] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 179.

[2] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 230.

[3] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 233.

[4] Loredano, *De re Lusign.* l. VII, p. 351; trad. franç. t. I, p. 386.

[5] Voir *Les Princes d'Antioche.*

[6] Étienne de Lusignan, *Hist. de Chypre*, p. 145, 146.

[7] Loredano, l. VII, p. 391; trad. franç. t. I, p. 428.

[8] *Assises de Jérus.* édit. Labbe, p. 457, 460, 563; édit. Beugnot, t. I, p. 6.

[9] Loredano, l. VIII, p. 424; trad. franç. t. II, p. 2.

[10] Loredano, l. VIII, p. 431, 433; trad. franç. t. II, p. 10, 13. — De Mas-Latrie, t. II, p. 356.

[11] Loredano, l. VIII, p. 506; trad. franç. t. II, p. 99.

[12] Loredano, l. VII, p. 351; trad. franç. t. I, p. 386.

[13] Loredano, l. VIII, p. 455, 461; trad. franç. t. II, p. 41, 49.

[en 1385], par le roy Jaques[1], à Jean de Luzignau, fils [naturel] de son frère, pour lors agé de quatorze ans. [Lequel épousa ainsi la sœur de sa belle-mère, si toutefois il faut s'en tenir au récit de Lorédan.]

MORF DE GRINIER OU DE GRENIER [OU GRINIER DE MORPHO] fut fait comte de Rohas[2], par le roy Jaques le Bastard, l'an 1470.

[Il l'était déjà depuis plusieurs années, puisqu'il est nommé avec ce titre parmi les témoins de l'acte du 6 janvier 1464[3], par lequel Jacques II confirmait dans le sein de la haute cour, à Nicosie, les conditions proposées par les Génois pour la reddition de Famagouste.

Il fut toujours un des seigneurs les plus dévoués au parti et à la personne de Jacques II, et un de ceux auxquels ce prince témoigna le plus d'attachement et de confiance. Il en reçut à différentes reprises, surtout en 1468[4], des casaux, des sommes d'argent, des produits en nature, etc.]

Ce fut un des seigneurs qui furent establis [par le testament de Jacques II[5]] gouverneurs du jeune roy Jaques, son fils, l'an 1473.

[Appelé à Venise, en 1474, par ordre du conseil des Dix[6], comme suspect de trop de dévouement à la reine Catherine, ou à la cause de la nationalité cypriote, Grinier de Morpho ne put rentrer en Chypre qu'en 1486.]

Il mourut [à Nicosie, le 24 juin 1501[7], âgé de soixante-quatre ans,] sans postérité. Je crois que ce comte estoit issu de la mesme famille que les seigneurs de Césarée et de Sagette.

[1] Loredano, l. IX, p. 516; trad. franç. t. II, p. 110. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 396.

[2] Ét. de Lusignan, *Généalogie des comtes d'Édesse*, fol. 41 b.

[3] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 172.

[4] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 260 et note b, et p. 261.

[5] Ét. de Lusignan, *Hist. de Cypre*, p. 182. — Loredano, l. XI, p. 707; trad. franç. t. II, p. 310. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 346.

[6] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 366 et note 2, 377 et note 1, 394, note 2, 395, 396 et note 2.

[7] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 397, 396 note 2.

Eugène Synclitique, gentilhomme de l'isle de Rhodes [1] [mais issu d'une noble famille de Chypre [2], dont on voit plusieurs membres [3], Thomas, Nicolas, Philippe, figurer dans les actes du roi Jacques II], estant passé de l'isle de Cypre à Venise, vers l'an 1495, acheta de la république le titre de comte de Rohas, avec le fief qui y estoit annexé. Il laissa, entre autres enfans, Jaques, qui luy succéda au comté, Marc, qui espousa Marguerite, fille de Mutio Costanzo, admiral de Cypre; et deux autres filles.

Jaques Synclitique succéda à Eugène, son père, au comté de Roas, et espousa la fille de Pierre Podocator, et sœur d'Hercules, de laquelle il eut [4] Eugène II, comte de Rohas; Thomas, qui fut allié avec Hélène, fille de Diomèdes Strambali; Hiérosme; Nicolas Marie; Mathieu, qui fut conjoint avec Magdelène, fille de Jean Muscorno; Marie, femme d'Augustin Barbarigo, qui mourut proviseur de l'armée contre les Turcs, l'an 1571; Marie, femme de Scipion Caraffa; Florence, femme d'Antoine d'Avila, connestable de Cypre; Cécile, mariée à Mutio de Zimblet; et Catherine, femme, en premières noces, de Jazon de Nores, et, en secondes, du fils de Telagridia.

Eugène Synclitique, IIe du nom [5], comte de Rohas, fils de Jaques, espousa la fille unique d'Onufre de Requesens, séneschal de Cypre, en laquelle dignité il succéda à son beau-père. Mais, après la mort de sa femme et de son filz unique, estant allé à Venise pour en obtenir la confirmation, la république, qui voulait supprimer cette charge et cette dignité, luy accorda au lieu, sa vie durant, celle de collatéral de l'Estat des Vénitiens. Il mourut en Cypre, capitaine général de la ca-

[1] Ét. de Lusignan, *Généalogie des comtes d'Édesse*, p. 41 b et 42 a.

[2] Étienne de Lusignan, *Hist. de Cypre*, p. 183 b.

[3] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 127, 191, 243, 268, 273, 281.

[4] Ét. de Lusignan, *Généalogie des comtes d'Édesse*, p. 42. — Ange Calepien, *De la prise de Nicossie.*

[5] Ét. de Lusignan, *Généalogie des comtes d'Édesse*, p. 42 b.

valerie du royaume contre les Turcs[1], à la prise de la ville de Nicossie, avec [presque] tous ses frères [et beaux-frères], l'an 1570. Il eut, de sa première femme, Jaques et Cornille, décédez enfans: et, de sa seconde, qui estoit Bressane, Jaques Synclitique, qui vivoit en l'an 1579[2], à Tarvisio. Elle se nommoit *Cara*, et estoit fille de Deiphobo Betegen, de Bresse, et de Laura, native de Tarvisio.

[1] Fr. Ange Calepien, p. 269 b. — [2] *Hist. Tarvisina*, l. IV. p. 642.

LES SEIGNEURS DE FÉMIE

OU D'APAMIE.

Tancrède, neveu de Boémond, fut le premier[1] qui, avec ses gens, alla mettre le siége devant la ville d'Apamie, capitale et métropole de la Célésyrie, et l'enleva aux Sarrazins vers l'an 1107, par famine. Albert d'Aix nomme cette place *Fémie*[2].

Engelger, seigneur ou gouverneur de Fémie[3], se trouva avec les barons du comté d'Édesse et de la principauté d'Antioche, avec le roy Baudouin Ier, lorsqu'il vint à Antioche, l'an 1112, à dessein de faire une course sur les Sarrazins.

[Nous ne voyons plus de seigneurs d'Apamie; on ne peut même dire que Tancrède et Engelger l'aient possédée en fief. Cette ville devint une dépendance de la principauté d'Antioche[4].]

(Les Princes de Galilée, voyez Les Seigneurs de Tabarie.)

[1] Willelmus Tyr. l. X, c. xxiii.
[2] Alb. Aq. l. X, c. xvii et seq. l. XII, c. xx.
[3] Albertus Aquensis, l. XI, c. xl.
[4] *Cod. diplom.* t. I, p. 421.

LES SEIGNEURS DE GIBLET

OU DE GIBELET.

Hugues, surnommé *de l'Embriac* dans le Lignage d'outre-mer[1], *Ebriacus* dans les histoires des guerres saintes[2], et Ansald, nobles génois[3], estant arrivez en la Palestine avec une armée de soixante-dix voiles, assiégèrent la ville de Giblet ou de Gibelet, comme elle est nommée par Jaques de Vitry, ville maritime de la Phénicie [garnie de hauts murs et de fortes tours[4], située entre Tripoli et Béryte], dite en latin *Biblium*, et la prirent en l'an 1108 [ou plutôt 1109, d'après le texte même de Guillaume de Tyr[5]]. L'un d'eux, sçavoir, Hugues de l'Embriac, en obtint la seigneurie pour un certain temps, à condition de payer à la république de Gènes un cens annuel.

[Tel est le récit de Guillaume de Tyr. Selon Albert d'Aix[6], au mois de mars, la quatrième année du règne de Baudouin (en 1103, si l'auteur compte les années de ce roi du commencement de l'année commune, 25 mars; 1104, s'il les compte seulement de l'avénement et du couronnement de Baudouin, le jour de Noël, 1100), les Pisans et les Génois s'emparèrent de Giblet, et remirent cette ville à Raymond de Saint-Gilles, comme devant en être le seigneur naturel. Si l'on adopte de préférence ce récit d'un contemporain, on

[1] *Lignages d'outre-mer*, c. xix, xxx.

[2] Albertus Aquensis, l. V, c. xxxviii; l. IX, c. xxvi. — Robert. Monach. l. VIII, p. 72, apud Bongars. — Jacobus de Vitriaco, l. I, c. xliv. — Io. Phocas, n° 5.

[3] *Embriachi* de Gènes, selon l'*Armorial de Gênes* du Fransoné, d'or à trois lions de sable, 2, 1. 7 (Ag. Franzone, *Armi delle casate nobili di Genova*, pl. iv.) D'après la gravure, l'écu est d'argent à trois lions de gueules.

[4] Sebast. Paoli, *Cod. diplomat.* t. I, p. 430, 431. — Contin. de Guill. de Tyr, l. XXXVIII, c. viii, p. 226.

[5] Willelmus Tyr. l. XI, c. ix.

[6] Albertus Aquensis, l. IX, c. xxvi.

pourra, sans trop forcer les textes et les dates, admettre la possibilité d'un diplôme de Raymond de Saint-Gilles, du 17 janvier 1103[1] (1104?), par lequel le chef de la croisade, *Princeps militiæ christianæ in Jerosolimitano itinere*, donne à l'abbaye de Saint-Victor-lez-Marseille, la moitié de la ville de Giblet et de tout ce qui en dépend, églises, *villæ*, châteaux, casaux, terres incultes et cultivées. Si l'acte n'est pas supposé, et personne jusqu'ici n'en a contesté l'authenticité, quoique aucun autre document, dans le Cartulaire de Saint-Victor, ne rappelle cette donation, peut-être Raymond donnait-il ce qu'il ne possédait pas encore (c'est l'opinion de dom Vaissete), comme ont fait quelques rois de Jérusalem, ainsi qu'on l'a vu précédemment. Mais ce diplôme n'indique aucune condition d'éventualité. Raymond y parle comme étant à ce moment seigneur de Giblet sans opposition.]

Les François en avoient tenté le siége auparavant[1], mais sans aucun effet. Hugues espousa une dame provençale, nommée *Sanche*, et en eut Hugues II, seigneur de Giblet[2]; Bertrand, Raymond, Guillaume, qui eurent postérité; et Agnès, femme de Garmond ou Grémond, seigneur de Bessan[3]. L'histoire fait encore mention[4] d'un Guillaume de l'Embriac ou *Ebriacus*, noble génois, qui se trouva à la prise de la ville de Hiérusalem, qui possédoit quelques biens en la ville de Laodicée, en l'an 1154[5], comme on recueille d'un titre de Renaud, prince d'Antioche, de cette année-là. Il eut pour fils Hugues Embriac, qui possédoit les mesmes biens et vivoit en l'an 1170 [ainsi que le prouve un acte de Boémond III, prince d'Antioche[6], confirmant celui de Renaud.] Mais il n'est pas constant en quel degré de parenté il attouchoit le prince[7] de Giblet.

[1] *Hist. génér. de Langued.* t. II, p. 337, et Preuves, col. 360, 361. — Beugnot, *Assises de Jérus.* t. II, p. 479. — *Cartul. ms. de Saint-Victor-lez-Marseille*, fol. 184. *Cart. imprimé*, t. II, p. 151.

[2] Raymond d'Agiles, p. 165. — *Belli sacri histor.* Mabillon, *Mus. italic.* t. I, p. 204. — *Lignages d'outre-mer*, loc. cit.

[3] Voir, sur cette alliance d'Agnès avec Grémond, ce que nous avons dit plus haut, dans l'article concernant *Les Seigneurs de Bessan*, p. 249.

[4] Raymond d'Agiles, p. 177. — Tudeb. p. 808. — Willelmus Tyr. l. VIII, c. x.

[5] Ughelli, *Italia sacra*, t. III, col. 464.

[6] Ughelli, *Italia sacra*, col. 475, 476.

[7] Il faut lire ici *seigneur de Giblet*; partout ailleurs, dans cet article, Du Cange a substitué le mot de *seigneur* à celui de *prince*, qu'il avait écrit d'abord.

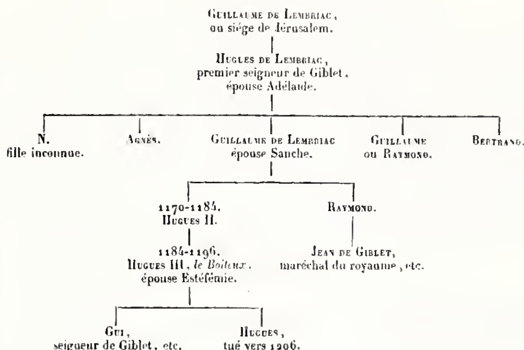
[L'incertitude de Du Cange à l'égard de Guillaume de Lembriac et de Hugues, son fils, provient de ce que le Lignage d'outre-mer a évidemment omis une génération au commencement de sa généalogie des Giblet, comme le prouvent plusieurs actes et d'autres documents historiques; et d'abord le GUILLAUME DE LEMBRIAC qui se trouva à la prise de Jérusalem, en 1099, est distinct de celui qui vivait en l'an 1154. On peut croire, et c'est l'avis de Sébastien Paoli [1], que le premier est le père de HUGUES DE LEMBRIAC; mais nous ne trouvons aucune indication qui nous autorise à supposer, avec cet auteur, que Hugues de Lembriac et Ansald aient été frères.

Hugues de Lembriac, resté seigneur de Giblet sous la suzeraineté des princes de la maison de Toulouse qui furent depuis les comtes de Tripoli, vivait encore en l'an 1127, année où il souscrivit un acte de Pons [2], comte de Tripoli. Il ne vivait plus en 1135, comme l'atteste un acte de sa veuve, Adalaxie ou Adélaïde [3], qui, d'accord avec son fils Guillaume, donne au Saint-Sépulcre une rente annuelle de douze besants et de cent vingt litres d'huile, pour l'âme de son mari, Hugues Ebriac; pour son propre salut, et pour celui de ses fils et de ses filles. Dès cette époque, et même auparavant, GUILLAUME EBRIAC, ou DE LEMBRIAC, était donc le seigneur de Giblet, d'abord peut-être sous la tutelle de sa mère. Il est nommé *Guillaume Ebriac*, dans un acte de Raymond Ier, comte de Tripoli [4] (1139, 13 décembre), comme étant un de ses barons. Il souscrit un autre acte du même seigneur [5] (1145), sous le même nom, sans autre qualification. Il est témoin d'un acte d'Armesende de Château-Neuf [6] (1151), où il est nommé GUILLAUME EMBRIAC. Enfin, dans un acte [7] dressé en son nom (1159), Guillaume *Ebriacus* prend le titre de seigneur de Giblet, ce qui ne veut pas dire cependant qu'il n'ait pas joui de ce titre avant cette époque, car, déjà vingt-deux ans au moins s'étaient écoulés depuis la mort de son père. Par cet acte, Guillaume Lembriac vend une maison à lui appartenant dans la ville de Tripoli, du consentement de sa femme Sansa et de son fils Hugues. On lui voit aussi un autre fils nommé *Raymond*, mentionné dans les actes de ce même Hugues [8].

[1] *Cod. diplomat.* t. I, p. 477, 478.
[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 11, p. 12.
[3] *Cartul. S. Sepulc.* n°s 96, 97, p. 189, 191.
[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 18, p. 19.
[5] *Cod. diplomat.* t. I, n° 23, p. 25.
[6] *Cod. diplomat.* t. I, n° 194, p. 239.
[7] *Cod. diplomat.* t. I, n° 33, p. 35.
[8] *Cod. diplomat.* t. I, n° 54, p. 55; n° 167, p. 210.

Ainsi c'est Guillaume de Lembriac, et non son père Hugues, qui eut pour femme Sansa, ou Sanche, et pour fils Hugues II et Raymond. Quant aux trois autres, Bertrand, Guillaume appelé aussi *Raymond*[1], et Agnès, mentionnés par le Lignage d'outre-mer, ils peuvent avoir été en effet les enfants de Hugues de Lembriac et d'Adélaïde, et, par conséquent, frères et sœur de Guillaume.

Voici donc comment on pourrait établir le commencement de cette généalogie :



Nous développerons plus tard les motifs qui peuvent faire supposer deux seigneurs du nom de *Hugues* entre Guillaume de Lembriac et Gui.]

Hugues, IIe du nom, seigneur de Giblet, surnommé *le Boiteux*[2], espousa Estiennette, fille de Henry de Milly, dit *le Buffle*, frère de Philippes, seigneur de Naples [laquelle était veuve en premières noces de Guillaume Dorel ou Rostain, seigneur de Boutron[3]]. Il eut de cette alliance Guy, seigneur de Giblet; Hugues, décédé sans enfans; Plaisance, femme de Boémond, dit *le Borgne*, prince d'Antioche; et Pavie, mariée à Garnier Aleman.

[1] *Lignages d'outre-mer*, c. XXVI, édition Labbe.

[2] *Lignages d'outre-mer*, loc. cit.

[3] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXIII, c. XXXIV, p. 51. — *Assises de Jérusal.* t. I, p. 543, note 2.

Guy, seigneur de Giblet, est nommé Hugues par Guillaume de Tyr[1], du temps duquel il vivoit, c'est-à-dire sous l'empire de Manuel, escrivant qu'il estoit petit-fils du premier de cette famille qui posséda Giblet. Mais il y a lieu de croire qu'il s'est mépris, d'autant que le Juif Benjamin en son Itinéraire[2], qui vivoit au mesme temps que Guillaume de Tyr, nous apprend qu'il s'appeloit Guy, nous ayant mesme marqué quelques vestiges de son surnom et de sa nation, que les deux interprètes de cet auteur ont mal conceuz et expliquez.

[Le texte hébreu porte גיליאנום אינבירינו, *Gilianus Ainbirinu,* ce qui rappelle Guillaume Embriac, et se rapporte à ce seigneur beaucoup mieux qu'à Gui, son petit-fils. En effet, lorsque Benjamin arrivait à Giblet, peu de jours auparavant, Tripoli avait été affligé d'un violent tremblement de terre. Or cette catastrophe eut lieu en 1170, selon *L'Art de vérifier les dates,* ou, selon Guillaume de Tyr[3], la septième année du règne d'Amauri, au mois de juin, c'est-à-dire en 1169. Guillaume Embriac aurait donc vécu au moins jusqu'en cette année ou la suivante, mais pas au delà, puisque nous avons vu, en 1170, Hugues en possession des biens de son père[4].]

D'ailleurs Willebrand d'Oldenbourg[5], descrivant le voyage qu'il fit en la terre sainte, l'an 1211, dit que le seigneur de Giblet qui vivoit alors se nommoit *Guy*.

[Du Cange commence trop tôt et ne prolonge pas assez la vie de Hugues II. On a vu qu'il succéda à son père en 1170, et divers actes prouvent qu'il a vécu au moins jusqu'en 1184, l'année même où s'arrête le récit de Guillaume de Tyr. Comme seigneur de Giblet et vassal du comte de Tripoli, Hugues souscrit[6], avec Raymond, son frère, un acte de Raymond II, comte de Tripoli (1174, décembre); la même année, du consentement du comte de Tripoli, de concert avec Raymond, son frère, et Hugues, son fils[7], il accorde une terre à l'Hôpital de Jérusalem. Parmi les témoins de l'acte, on remarque Henri et

[1] Willelmus Tyr. l. XI, c. IX.

[2] Benjam. *Itiner.* édition Arias Montani, p. 35; édition Const. L'Empereur, p. 33.

[3] Willelmus Tyr. l. XX, c. XIX, p. 386, édit. Bongars.

[4] Ughelli, *Italia sacra*, t. III, col. 475, 476.

[5] Willebr. Oldenb. p. 127, 128.

[6] *Cod. diplomat.* t. I, n° 54, p. 55.

[7] *Cod. diplomat.* t. I, n° 167, p. 210.

Rainaud de Giblet: mais nous ne pouvons dire s'ils appartenaient à la famille, ou si c'étaient seulement des chevaliers habitants de la ville. Henri de Giblet avait déjà souscrit deux actes[1], de Roger de Cayphas, et de Vivien, seigneur de ce fief; le dernier de ces actes est de 1165.

Hugues II, seigneur de Giblet, souscrivit encore un acte de Baudouin de Rames[2] (1176), et trois titres de Raymond II, comte de Tripoli[3] (1177, octobre; 1181, mars; 1184, juin); ces trois derniers avec son fils Hugues. Ici s'arrêtent les documents que nous possédons relativement à ce seigneur.

Son frère Raymond souscrit avec lui plusieurs des mêmes actes; dans celui de mars 1181, il a le titre de connétable de Tripoli[4]; seul, il en signe encore d'autres, avril 1185[5]; 1er février 1186[6]. Au même mois de la même année[7], il vend un casal à l'Hôpital de Jérusalem. Dans cet acte, il s'intitule Raymond de Giblet, fils de Guillaume Embriac, et déclare agir avec l'assentiment de son seigneur, Boémond (III), prince d'Antioche. Depuis cette époque nous le perdons de vue, aussi bien que son frère. Sa postérité est rapportée par le Lignage d'outre-mer, et donnée ci-après dans le premier tableau généalogique de la famille des Giblet.

Quant à Hugues, fils de Hugues II, que nous voyons souscrire des actes de son père entre les années 1177 et 1184, il y a tout lieu de croire que ce fut Hugues le Clopin ou le Boiteux, mort avant 1197. De son vivant, la forteresse de Giblet était tombée au pouvoir de Salah ed-Din, après la bataille de Hattin. Sa femme Estéfénie, restée tutrice de ses enfants, parvint à reprendre la seigneurie de Giblet en 1197[8], grâce aux intelligences qu'elle avait su se créer dans la garnison musulmane,

De son mariage avec Estéfénie, Hugues III paraît avoir eu deux fils, dont l'aîné, Gui, lui succéda comme seigneur de Giblet[9], étant encore mineur, et le second fut, selon toute apparence, Hugues, tué en 1206[10], durant la guerre

[1] *Cartularium Sancti Sepulcri*, nos 125, 127, p. 229, 232. — Voir *Les Seigneurs de Cayphas*.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 61, p. 61.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 170, p. 213; n° 70, p. 70; n° 75, p. 76.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 70, p. 70.

[5] *Cod. diplomat.* t. I, n° 7, p. 287.

[6] *Cod. diplomat.* t. I, n° 77, p. 81.

[7] *Cod. diplomat.* t. I, n° 76, p. 76, 77.

[8] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXVII, c. I, p. 217, 218.

[9] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. XXXIV, p. 51.

[10] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXI, c. IV, p. 314, 315.

qui eut lieu entre Boémond IV, d'Antioche, et Renaud, seigneur de Néphin. Telle est du moins l'opinion de Paoli[1].

De ce que nous venons de dire, on peut conclure qu'en 1184, au moment où Guillaume de Tyr arrêtait la composition de son Histoire, Hugues II était encore le seigneur de Giblet, et que par conséquent cet historien ne s'est pas trompé. Rien n'empêche, sans doute, qu'en 1211 le seigneur de Giblet n'ait été Gui, son fils ou son petit-fils. Et, s'il n'y a point eu deux seigneurs du même nom qui se soient succédé de père en fils, Gui a pu hériter du titre de son père dès l'année 1187, comme le pensait Du Cange; mais rien ne le prouve.]

Ainsi [on ne peut dire avec certitude si] ce fut de son temps [, ou du vivant de son père, Hugues II[2],] que Saladdin se rendit maistre de la ville de Giblet, l'an 1187. Mais après la mort de ce sultan, les Sarrazins qui la gardoient ayant esté gagnez par argent par celui à qui elle appartenoit[3], la luy livrèrent sans que le sultan qui gouvernoit alors eust avis de cette trahison. Ce qui arriva vers l'an 1199.

[Ou 1197. Nous avons vu que c'est l'ancienne dame de Giblet[4], Estéfénie, veuve de Hugues le Boiteux, qui ménagea cette affaire et l'amena à un heureux résultat. Les héritiers dont parlent Jacques de Vitry et Marin Sanudo, sans mentionner cette dame, étaient les enfants de Hugues et d'Estéfénie, desquels Philippe de Navarre[5] ne nomme que Gui, et Pavie, femme de Garnier Laleman.

Gui peut donc être considéré comme étant, à cette époque, le seigneur de Giblet, mais peut-être encore mineur et sous la tutelle de sa mère.]

Il espousa Alix[6], sœur de Boémond, dit *le Borgne*, prince d'Antioche [qui lui apporta en dot 1,000 besants de rente], de laquelle il eut Henry, seigneur de Giblet; Raimond [dit *le Jeune*], chambellan du prince d'Antioche, qui souscrit un titre d'Aimery, roy de Hiérusalem[7].

[1] *Cod. diplomat.* t. I, p. 478.

[2] Jac. de Vitriaco, l. I, c. xcv. — Sanut. l. III, part. 9, c. v. — Rad. de Diceto, p. 641. — Hoveden, p. 636. — Rad. Coggesh. apud Martène, *Ampliss. collect.* t. V, col. 564 a.

[3] Jacobus de Vitriaco, l. I, c. c. — Sanut. l. III, part. 10, c. ix.

[4] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXVII, c. 1, p. 217, 218.

[5] *Assises de Jérus.* t. I, p. 543.

[6] *Lignages d'outre-mer.* — *Cod. diplomat.* t. I, n° 98, p. 102, 103.

[7] *Cartul. de Manosque.* — *Cod. diplomat.* t. I, n° 8, p. 287.

qui eut lieu entre Bohémond [illegible] et Tancrède, et Renaud [illegible]. Telle est du moins l'opinion de [illegible]

De ce que nous savons d'ailleurs, on peut conclure qu'[illegible] où Guillaume de Tyr [illegible] la composition de son [illegible] encore le seigneur de [illegible] [illegible] trompé. Rien n'empêche [illegible] [illegible] ou son petit [illegible] même tout [illegible] de son père [illegible] pouvoir [illegible]

Ainsi l'on ne peut [illegible] [illegible]

[illegible]

de l'an 1198 [octobre, et un autre titre[1] de Boémond III d'Antioche, comte de Tripoli (21 août, même année), avec son frère]; Bertrand, décédé sans enfans [le même, peut-être, qui souscrivit, en 1206[2], un acte de Geoffroi le Rath, grand maître de l'Hôpital]; et Agnès, femme de Barthélemy du Sachin, ou Doussachin, seigneur du Soudin[3] (Seleucie, aujourd'hui Souedieh), qui est une place assise à l'embouchure du fleuve d'Oronte.

[Gui, en janvier 1212, concéda à l'Hôpital de Jérusalem les 1,000 besants de rente qu'il avait reçus de Boémond IV pour la dot de sa femme[4]. En 1217, il prit une part active à la croisade[5] avec Bertrand de Giblet, petit-fils du premier Bertrand, frère de Guillaume Embriac, et Guillaume de Giblet, fils de Hugues de Giblet, seigneur de Besmedin. Dans le cours de cette expédidition, au mois de septembre de la même année[6], il prêta au duc d'Autriche 50,000 besants pour l'engager à rester au siége de Damiette, et ce prince ne se retira qu'à Pâques 1218.

En 1228[7], il prit parti pour l'empereur Frédéric II contre les Ibelin, et prêta à ce prince, lors de son arrivée en Chypre, 30,000 besants sarrasinois.]

Henry, seigneur de Giblet, s'allia avec Isabelle[8], fille de Balian d'Ibelin, seigneur de Barut, et eut d'elle Balian, décédé en enfance; Guy II, seigneur de Giblet; Jean, qui eut deux enfans morts en jeunesse, de la fille de Hugues Salaman ou Alaman; Baudouin[9], décédé sans enfans; et Marie, femme de Balian le Jeune, prince de Sagette.

[Nous ne pouvons dire en quel temps Henri succéda à son père. Il signe, comme vassal[10], un acte de Boémond VI, prince d'Antioche et comte de Tri-

[1] *Cod. diplomat.* t. I, n° 211, p. 252.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 175, p. 218.

[3] Voir *Not. ad Ann. Com.* p. 319, 368.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 98, p. 102-104.

[5] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXI, c. x, p. 322.

[6] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. III, p. 332.

[7] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. I, p. 366; c. III, p. 368.

[8] *Lignages d'outre-mer.*

[9] Du Cange a mis dans son texte *Bertrand*, mais le Lignage d'outre-mer, seul monument sur lequel il s'appuie en cet endroit, dit *Baudouin.*

[10] *Cod. diplomat.* t. I, n° 221, p. 263.

poli (1er mai 1262). Dans un acte de Hugues de Revel, grand maître de l'Hôpital[1] (1271, 2 juin), il est rappelé comme défunt, et nommé père de Gui II, alors seigneur de Giblet.]

Guy, IIe du nom, seigneur de Giblet, succéda à son père; mais l'histoire ne marquant pas précisément le temps auquel il vécut, il est incertain si c'est luy qui eut a démesler avec Boémond VII[2], comte de Tripoli, en l'an 1275, ou quelqu'un de ses descendans, encore que le mariage qu'il contracta avec Marguerite, fille de Julian, seigneur de Sagette[3], qui vivoit vers ce temps-là, le doive faire présumer. Il en eut deux fils et deux filles; sçavoir, Pierre, décédé sans enfans; Sauve. Marie, femme de Philippe d'Ibelin, séneschal de Cypre; et Catherine, mariée à Jean d'Antioche.

[Quelques-unes des époques où vécut Gui II[4] sont marquées par des actes ou par les récits de l'histoire. Ainsi le diplôme du 2 juin 1271, que nous venons de mentionner, nous apprend que ce seigneur avait redemandé et recouvré quarante-quatre chartes de priviléges qui avaient été déposées chez les Hospitaliers par son père, Henri, seigneur de Giblet; ce qui peut faire supposer que ce dernier était mort depuis peu de temps. L'histoire[5] nous apprend aussi que c'est Gui II, qui, en 1275, ayant pris parti pour l'évêque de Tripoli, Paul, et pour le Temple, contre l'évêque de Tortose, que soutenait Boémond VII, s'attira ainsi la haine de ce prince. Par suite des démêlés qui s'élevèrent entre eux, il essaya trois fois, à l'instigation du Temple, d'enlever Tripoli au prince d'Antioche. C'est ce qu'atteste une relation[6] dressée sur les aveux du seigneur de Giblet, et faite à Néphin, le 26 février 1282, par-devant notaire, en présence du prince d'Antioche et de nombreux témoins. La ville de Giblet avait été enlevée aux chrétiens peu de temps auparavant. Gui II fut donc le dernier seigneur réellement possesseur de Giblet.]

[1] *Cod. diplomat.* t. I, n° 162, p. 194, 195.

[2] Sanut. l. III, part. 12, c. xiv, xvii.

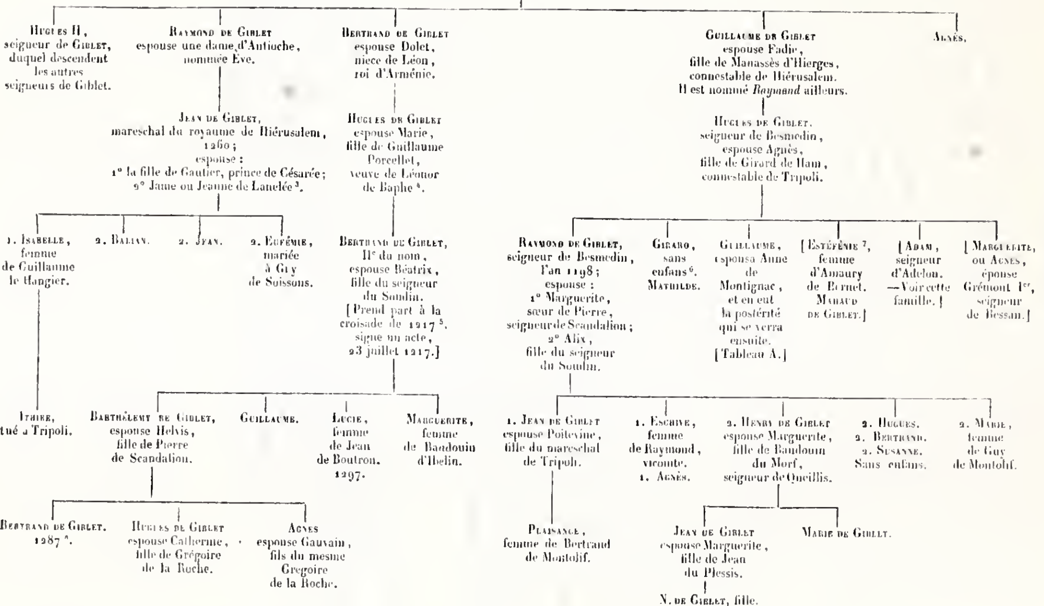
[3] *Lignages d'outre-mer.*

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 152, p. 194, 195.

[5] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. xvi, p. 468, 469.

[6] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 662-668.

SUITE DE LA GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE GIBLET.



[1] Voir, ci-dessus, le commencement de cette généalogie rectifié page 319.

[2] *Lignages d'outre-mer*, édit. Labbe, c. XIX, p. 396, 443; édit. Beugnot, c. XXX.

[3] Voir, un peu plus bas, *Les autres seigneurs du surnom de Giblet.* — Voir Sanut. l. III, part. 12, c. VI.

[4] Voir Loredano, l. I, p. 63, et ci-après.

[5] Contin. de Guill. de Tyr, l. XXXI, c. X, p. 322. — *Cod. diplomat.* t. I, n° 106, p. 113.

[6] Du Cange avait placé ici comme filles de Hugues de Giblet, trois filles de Guillaume, mari d'Anne de Montignac. (Voir le tableau suivant.)

[7] *Lignages d'outre-mer*, édit. Beugnot, c. XXVII, XXX, XXXI; édit. Labbe, c. XV, XIX.

[8] Voir Sanut. l. III, part. 12, c. XX.

[Hugues de Giblet, fils de Bertrand et petit-fils du premier Hugues de Lembriac est-il celui dont parlent le Continuateur de Guillaume de Tyr et le cavalier Lorédan, dans les années 1227-1231 ? On peut en douter; car il se trouverait à cette époque séparé de son aïeul par un espace de plus de cent vingt ans. Si l'on admet que Bertrand, son père, soit fils et non frère de Guillaume de Lembriac (voir plus haut, p. 318), on aura une génération de plus pour remplir cet intervalle. Quoi qu'il en soit, le Hugues de Giblet du XIIIe siècle ne se présente pas sous les rapports les plus honorables. On le voit, en 1227 [1], prendre part, avec quatre seigneurs de ses amis, à un infâme guet-apens contre un chevalier toscan, cousin de Philippe d'Ibelin. En 1229, de concert avec ces quatre mêmes seigneurs [2], il acheta de Frédéric II la bailie du royaume de Jérusalem pour trois ans, moyennant la somme de 10,000 marcs d'argent. Après la défaite de l'armée des bailes à Nicosie [3] (24 juin 1229), par Jean d'Ibelin le Vieux, sire de Baruth, il se retira dans le château de Dieu-d'Amour, où il entraîna le roi de force. Plus tard (1231), persistant dans son animosité contre les Ibelin [4], il se joignit à Richard Filangieri, sous prétexte que le roi Henri Ier était trop jeune, et que son véritable chef était l'empereur. Après la défaite de Richard à Cérines, et l'expulsion des Impériaux hors de l'île de Chypre (1232), Hugues, sur la plainte du roi, fut déclaré rebelle par la haute cour du royaume [5], et ses biens furent confisqués. Depuis ce moment, nous ne voyons plus qu'il soit fait mention de lui dans l'histoire.]

[1] Loredano, l. I, p. 38-48; trad. franç. t. I, p. 44-46. — *Assises de Jérusal.* t. I, p. 448, note a.

[2] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. IX, p. 375. — Loredano, l. I, p. 63-64; trad. franç. t. I, p. 73-74.

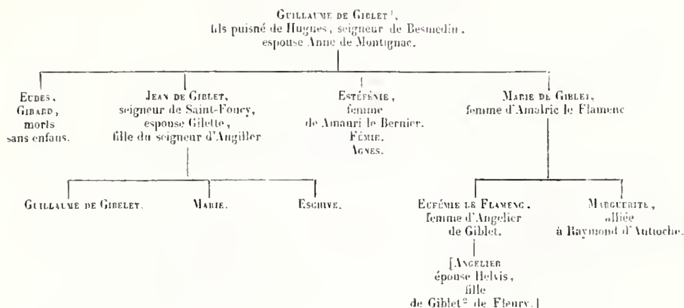
[3] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. X, p. 377. — Loredano, l. II, p. 71 *bis*, 72; trad. franç. t. I, p. 83, 84.

[4] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. XXVII, p. 393.

[5] Loredano, l. II, p. 114, 115; trad. franç. t. I, p. 133, 134.

AUTRE SUITE DE LA MESME GÉNÉALOGIE.

[TABLEAU A.]



[Guillaume de Giblet, fils puîné de Hugues, seigneur de Besmedin, est-il le même qui souscrit, en décembre 1204[3], un acte de Boémond IV d'Antioche; le même qui, en février 1207[4], souscrit un acte de Julienne de Césarée, sous le nom de Guillaume Embriac? Il est probable que c'est lui qui prit part à la croisade de 1217[5] avec Boémond IV, d'Antioche, et André, roi de Hongrie; et qui, en 1219, fut envoyé par les chrétiens réunis devant Damiette vers le sultan Malek el-Kamel, pour traiter de la paix; mais le légat empêcha d'accepter les conditions raisonnables proposées par le sultan.

Relativement aux Angelier de Giblet, voir au tableau des *Seigneurs de Maraclée*, p. 387, note 2.]

[1] *Lignages d'outre-mer*, édition Labbe, c. XIX, p. 398, 444; édit. Beugnot, c. XXX.

[2] *Giblet* n'est qu'une faute d'impression dans les tableaux généalogiques de Labbe (*Lignages*, c. XIX, p. 398); il faut lire *Gislebert*, comme le porte le texte même du chapitre XIX, dans Labbe, p. 444; ceux de La Thaumassière, p. 232, et de M. Beugnot *Assises*, t. II, c. XXX, p. 466.

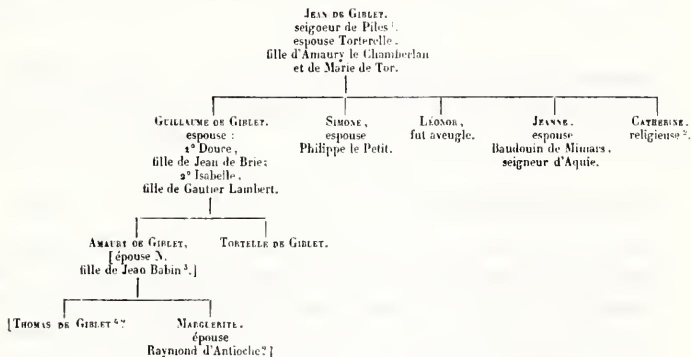
[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 98, p. 103.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 90, p. 95; n° 10, p. 289.

[5] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXXI, c. X, p. 322; l. XXXII, c. IX, p. 339.

LES SEIGNEURS DE PILES

DE LA MAISON DE GIBLET.



[1] *Lignages d'outre-mer*, édition Labbe, c. XVIII, p. 394, 442; édition Beugnot, c. XIII, XXIX.

[2] A la place de Catherine, Du Cange avait mis «Helvis, femme de Gautier le Norman,» qui se retrouvera dans la généalogie de la famille de Tor. Nous avons rectifié cette erreur d'après le Lignage d'outre-mer.

[3] Voir *La Famille de Babin.*

[4] Voir *La Famille du surnom d'Antioche.*

AUTRES SEIGNEURS DU SURNOM DE GIBLET.

[Nous avons déjà vu, parmi les sires de Giblet dont on ne peut établir la généalogie, Henri et Rainald, témoins d'un acte de Hugues II, seigneur de Giblet, en 1174.]

Renier de Giblet[1] fut envoyé en l'an 1195, par Guy de Luzignan, roy de Hiérusalem, vers l'empereur Frédéric II, pour obtenir de luy le titre de roy de Cypre.

Arnaud [de] Giblet[2] estoit en la cour du roy de Cypre l'an 1232.

[Renier ou Rainier de Giblet, dit *le Vieux*, homme sage, subtil et bon plaideur[3], au témoignage de Philippe de Navarre, est peut-être celui qui avait été témoin d'un acte de Hugues de Césarée en 1161[4]. En 1191, 31 janvier[5], il souscrivit un acte du roi de Jérusalem, Gui de Lusignan. En 1194 ou 1195, il fut envoyé, non par Gui de Lusignan[6], vers l'empereur Frédéric II, mais par Aimeri, successeur de Gui, vers l'empereur Henri VI, pour obtenir de lui le titre de roi de Chypre. Il souscrivit encore deux actes du même Aimeri[7] (1195, 29 septembre; 1197, 1er novembre). Nous ne savons s'il prolongea sa carrière beaucoup au delà. Mais il mourut avant le roi Aimeri. En mourant il partagea ses fiefs entre ses quatre fils[8], Amauri, Arnéis, Rainier le Jeune et Josselin.

[1] Loredano, l. I, p. 17.
[2] Loredano, l. II, p. 119.
[3] *Assises de Jérus.* t. I, c. LXXIV, p. 545; c. XCIV, p. 570.
[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 196, p. 241.
[5] *Cod. diplomat.* t. I, n° 79, p. 86.
[6] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXVI, c. XXII, p. 209. — Loredano, l. I, p. 17; trad. franç. t. I, p. 19.
[7] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre,* t. III, p. 599, 607.
[8] *Assises de Jérus.* t. I, p. 545; c. LXXIV de Philippe de Navare.

Amauri, qui était l'aîné, avait reçu de son père, soit de son vivant, soit après sa mort, tout le fief de Piles; mais il prétendit avoir seul tout l'héritage paternel, et réclama auprès du roi Aimeri, qui maintint le partage entre les quatre frères. Y a-t-il quelque rapport entre cet Amauri, possesseur du fief de Piles, et Amauri de Giblet, qu'on a vu mentionné dans le tableau généalogique des seigneurs de Piles de la maison de Giblet? L'ascendance n'est pas la même; et les dates ne concordent pas; car, d'après le nombre des générations de la famille de Piles, depuis Pierre de Baruth, bisaïeul de Torterelle, jusqu'à cet Amauri de Giblet, qui en est le dernier représentant, il a dû s'écouler environ un siècle et demi. Pierre de Baruth vivait en 1156. Amauri devait vivre à la fin du siècle suivant.

Arnéis, Hernois ou Arnaud de Giblet, le second fils de Rainier le Vieux, eut une part des fiefs de son père, mais on ne dit pas laquelle. Ce fut aussi un bon plaideur, c'est-à-dire un habile jurisconsulte [1], dont Philippe de Navarre fait l'éloge en plusieurs endroits de son livre. En 1232, laissé capitaine de la terre de Chypre par Jean d'Ibelin le Vieux, sire de Baruth [2], il défendit le château de Dieu-d'Amour, qu'assiégeait Richard Filangieri. En 1233, il était membre de la haute cour du roi de Chypre, Henri Ier [3]. Nous voyons des actes signés de lui, en mars 1220; 1233, 2 décembre; 1234, juillet et août; 1239, décembre [4]. On a pensé qu'il était l'auteur de la première partie des Continuations de Guillaume de Tyr [5].

Jean de Giblet, signe comme homme lige ou vassal de Boémond V, prince d'Antioche [6], un acte d'Albert, patriarche de cette ville (1241, 18 novembre). C'est peut-être le même qui, maréchal du royaume de Jérusalem [7], fut vaincu et pris par les Turcomans, en 1260, puis racheté peu après; et qui signa, avec la qualité de maréchal, un accord entre l'Hôpital et le Temple [8] (1262, 19 décembre). Mais il est bien difficile d'admettre que ce personnage, maréchal du royaume en 1260, soit le même que celui qui, dans le premier ta-

[1] *Assises de Jérus.* t. I, c. xxxviii, p. 515; c. xlix, p. 525; c. xciv, p. 570.

[2] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. xxxiii, p. 399.

[3] *Assises de Jérus.* t. I, p. 384; c. ccxxxix de Jean d'Ibelin. — Loredano, t. I, p. 119; trad. franç. t. I, p. 138.

[4] De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 56; t. III, p. 611, 638, 639, 653.

[5] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 56, note 7.

[6] *Cod. diplomat.* t. I, n° 118, p. 133.

[7] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. iii, p. 445.

[8] *Cod. diplomat.* t. I, n° 142, p. 179.

bleau généalogique des Giblet, est présenté comme petit-fils de Hugues de Lembriac, établi premier seigneur de Giblet plus de cent cinquante ans auparavant. D'après la rectification que nous avons faite du commencement de cette généalogie, Jean de Giblet, maréchal du royaume, n'est plus, il est vrai, que l'arrière petit-fils de Hugues de Lembriac. Trois générations, sans doute, suffisent à grand'peine pour remplir cet intervalle. Cependant, on en trouve des exemples. Nous remarquerons aussi que l'alliance de Jean de Giblet avec la fille de Gautier III, seigneur de Césarée, nommée Fémie ou Euphémie dans la généalogie des seigneurs de Césarée, concorde, pour le temps où vivaient Gautier III et Fémie, avec l'époque où Jean de Giblet fut maréchal du royaume de Jérusalem. Ainsi nous nous en tiendrons, jusqu'à de plus précis renseignements, à ce tableau généalogique et au Lignage d'outre-mer rectifiés; car nous n'avons point de données suffisantes pour attribuer le titre de maréchal du royaume, et les deux mariages mentionnés dans la généalogie, d'après le Lignage d'outre-mer, à tel ou tel autre Jean de Giblet, que nous voyons dans ce tableau généalogique ou dans le suivant.

Philippe de Giblet est mentionné comme un des seigneurs de la cour du roi de Chypre[1], Henri Ier, dans un traité d'alliance offensive conclu pour cinq ans, le 2 décembre 1233, entre les Cypriotes et les Génois. C'est lui qui refusa formellement le service à ce même roi[2], s'il n'était payé de ce qui lui était dû, fait dont fut témoin Jean d'Ibelin, le rédacteur des *Assises*.

Raimond de Giblet, qui avait été fait sénéchal du royaume de Jérusalem par l'empereur Frédéric II, et baile du royaume, au nom de son fils Conrad, fut, selon la coutume du royaume, dépossédé de cette charge[3] quand Alix, reine de Chypre, fut reconnue reine de Jérusalem en 1239 ou 1240.

Nous ne pouvons dire si ce Raimond est Raimond de Giblet, seigneur de Besmedin, ou Raimond, chambellan d'Antioche, fils de Gui Ier, seigneur de Giblet.]

Henry de Giblet, chancelier de Cypre sous le roy Hugues IV, l'an 1330, et archidiacre de Nicossie[4], ayant esté éleu archevesque de la

[1] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 57.

[2] *Assises de Jérus.* t. I, p. 326; c. ccm de Jean d'Ibelin.

[3] *Assises de Jérus.* t. II, p. 400.

[4] Wadding, t. II, *In regestro*, p. 182. Nicolas IV. A. I. ep. 237.

mesme ville après le décez de l'archevesque Ranulfe, l'an 1298, se démit de son élection entre les mains du pape Nicolas IV, qui pourvut de cette dignité Jean, de l'ordre des frères Mineurs.

[Mais il garda son ancien titre d'archidiacre de Nicosie. En conséquence, c'est avec la double qualification de chancelier et d'archidiacre, qu'il est mentionné[1] comme témoin du traité de paix et de commerce (1328, 4 septembre) conclu entre le roi Hugues IV et Jean Soranzo, doge de Venise; de la ratification du contrat de mariage[2] entre Gui, le fils aîné du roi, et Marie de Bourbon (1330, 14 janvier); et de la constitution du douaire de cette princesse[3], 31 janvier, même année.]

Pierre de Giblet suivit la fortune de Henry, roy de Cypre[4], et l'accompagna [dans son exil à Strovilo, proche Nicosie; mais non peut-être en Arménie,] lorsqu'il fut [dépouillé de la royauté, puis] chassé du royaume par son frère Alméric, l'an 1305.

[Ou mieux 1307. Il fut un de ceux qui signèrent l'accord fait en mai 1306[5], par lequel le roi abandonnait l'autorité à son frère, lequel s'engageait en retour à lui payer une pension annuelle de 148,000 besants.]

Je crois que c'est celuy qui est qualifié fils de Guy, IIe du nom, seigneur de Giblet, dans le Lignage d'outre-mer.

Henry de Giblet fut un des barons de Cypre [précédemment partisans du prince Almeric] qui allèrent au-devant du roy Henry [pour faire leur soumission[6], et lui prestèrent serment de fidélité entre les mains de la reine mère,] lorsqu'il rentra en ses Estats, l'an 1309 [ou plutôt 1310].

[Guillaume de Giblet signe, comme témoin, un traité du roi Hugues IV

[1] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 143.

[2] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 162.

[3] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 164.

[4] Loredano, l. IV, p. 218, 219; trad. franç. t. I, p. 241, 242.

[5] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 101, 102.

[6] Loredano, l. V, p. 258; trad. franç. t. I, p. 285.

avec Gênes[1], du 16 février 1329. Il est peut-être le père de Jean de Giblet, nommé en 1369 et 1372.]

Jean de Giblet [est nommé comme témoin d'un traité de commerce[2] conclu avec Venise par Amauri, prince de Tyr, gouverneur de Cypre. Il] se trouva présent au traité de mariage de Fernand de Majorque, prince de la Morée, et d'Isabelle d'Ibelin, conclu en la présence du roy Hugues[3], l'an 1315. Il souscrivit encore l'assinat du douaire de Marie de Bourbon, femme de Guy de Cypre[4], fils aisné du mesme roy, avec les autres barons de ce royaume, l'an 1330 [31 janvier. Dans cet acte, il est nommé sire Johan de Giblet d'Araizon]. Je crois que c'est ce Jean de Giblet que Cantacuzène[5] qualifie baron et noble de Cypre, qui attouchoit de parenté aux roys de ce royaume, et qui, en l'an 1325, estant dans les armées d'Andronique le Jeune, empereur de Constantinople, fut choisy par luy avec Andronique Tornices, grand chambellan de cet empire, pour aller faire la recherche, au nom de l'empereur Andronique le Jeune, d'Anne ou de Jeanne de Savoye, fille d'Amé, Ve du nom, comte de Savoye.

[C'est probablement aussi le même Jean de Giblet qui écrit, le 26 mai[6], année incertaine, au roi d'Aragon, Jacques II, une lettre où il se félicite de ce que le roi de Chypre, Henri II, dont il est l'homme lige, l'a admis au nombre de ses conseillers, et où il se promet de lui conserver une fidélité à toute épreuve. M. de Mas-Latrie[7] pense qu'il pourrait bien être le fils de cet Henri de Giblet, partisan d'Amauri, d'abord exilé par le roi Henri II, malgré

[1] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 158.

[2] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 103.

[3] Du Cange n'indique pas ici ses autorités. Mais comme ce mariage fut réellement conclu en 1315 (*Hist. de Constantinople*, l. VII, n° 18, p. 250), il faut lire *Henri* au lieu de *Hugues*. Ce traité ou contrat, se trouve dans l'*Histoire de Constantinople sous les empereurs français*, de Du Cange, 2e éd. donnée par Buchon, t. II, p. 371-375, XLVIIIe pièce, à la date du 5 octobre 1315.

[4] Titres originaux. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 164.

[5] Cantacuzène, l. I, c. XL.

[6] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 700, 701.

[7] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 174; t. III, p. 700, note 4.

sa soumission; mais qui rentra plus tard en grâce, et recouvra ses biens confisqués. C'est ce qui expliquerait la reconnaissance et le dévouement de son fils.

En 1358, on voit un Gui de Giblet, seigneur *de Arasio* ou *d'Araison*[1], évêque de Némosie (Limassol), couronner, dans Sainte-Sophie de Nicosie, Pierre Ier, du vivant et par la volonté de son père, Hugues IV. Il est nommé, dans la Chronique de Diomèdes Strambaldi, qui nous apprend ce fait, *Gite Imbeli,* ce qui pouvait signifier aussi *Gui d'Ibelin;* et, en effet, un acte de Pierre Ier (1360, 13 août) le nomme expressément *Gui d'Ibelin.* Mais le titre de seigneur *de Arasio,* que nous avons vu appartenir incontestablement à un Jean de Giblet, nous fait incliner pour la première interprétation. On pourrait inférer de cette circonstance que l'évêque de Némosie était son fils, et avait hérité de son titre.]

Carion de Giblet, vicomte de Nicossie, l'an 1367[2], fut tué par les Génois, lorsqu'ils s'emparèrent de Famagouste, l'an 1373.

[Carion, Charin ou Henri de Giblet, était le père de cette dame Marie[3] qui, outragée par le roi Pierre Ier, provoqua le complot des seigneurs qui mit fin aux jours de ce prince. Il y prit une part active. Le 16 novembre suivant (1369), il fut choisi avec quinze autres seigneurs[4] pour la réunion des assises du royaume. Il fut mis à mort, avec quelques autres nobles personnages[5], par les Génois, en 1374, peu après qu'ils se furent emparés de Famagouste.]

Jean de Giblet vivoit en la cour du roy de Cypre, l'an 1372[6]. [C'est lui sans doute qui est nommé *fils de sire Guillaume*[7] parmi les seize seigneurs chargés, en 1369, de réviser les Assises du royaume de Cypre.]

[1] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre,* t. II, p. 224 et note 3, 225.

[2] Loredano, l. VII, 8.

[3] Loredano, l. VII, p. 406-408, 418, 419; trad. franç. t. I, p. 444-446, 455, 456.—De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 336, 338, 341.

[4] *Assises de Jérusalem,* Préface, t. I, p. 6.

[5] Loredano, l. VIII, p. 471; trad. franç. t. II, p. 60.

[6] Loredano, l. VIII, p. 460; trad. franç. t. II, p. 48.

[7] *Assises de Jérus.* t. I, p. 6.

[Jacques de Giblet, chevalier, signe comme témoin un acte du roi Jacques I[er] [1] (1395, 16 août). Il est mentionné, dans le traité de paix et de commerce du roi Jacques avec la république de Gênes [2] (1403, 7 juillet), comme étant un des ministres qui l'avaient négocié.]

Carion [ou Henri] de Giblet [3] vivoit en l'an 1425. [Il fut nommé à cette époque gouverneur de Nicosie, après la désastreuse journée de Chierochitia.]

Henry de Giblet, maistre d'hostel du roy Janus [4], se trouva présent au traité de mariage d'Anne, fille de ce roy, avec Louys, comte de Genève, et depuis duc de Savoye [1[er] janvier] l'an 1432. [Ce personnage est très-probablement le même que le précédent.]

[Une dame de Giblet, Eschive, demanda au roi Jacques II [5] et obtint de ce prince (1468, 19 mars), pour elle et ses enfants, un secours annuel de 36 muids de froment, 36 mesures de vin, et 300 besants en argent. Cette libéralité du roi est d'autant plus remarquable que la famille des Giblet se distingua en général par son attachement au parti de la reine Charlotte.

Nous pensons que c'est la même dame qui, dans un autre article du registre de la secrète [6] (1468, 27 janvier), est nommée Clera de Giblet, par altération du nom de *Chiva*, ou Eschive; la même qui, dans une liste des casaux de l'île de Chypre est appelée [7], par suite d'une altération encore plus forte, Vera Zumbet, pour *Civa Zimblet*, forme italienne de Chive ou Eschive de Giblet.

Enfin nous voyons un Tristan de Giblet [8], nommé dans la Chronique grecque de Georges Bustron, comme un adversaire déclaré de Jacques II, lorsque ce

[1] De Mas-Latrie. *Hist. de Chypre,* t. II, p. 429.

[2] De Mas-Latrie. *Hist. de Chypre,* t. II, p. 467.

[3] Loredano, l. IX, p. 565; trad. franç. t. II, p. 161.— De Mas-Latrie, t. II, p. 542 et note 1.

[4] *Hist. de Savoye,* de Guichenon, t. II. *Preuves,* p. 365.

[5] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre,* t. III, p. 194 et note 4, 195.

[6] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre,* t. III, p. 283.

[7] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre,* t. III, p. 513 et note 2.

[8] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre,* t. III, p. 85 et note 3. — Ét. de Lusignan. *Hist. de Cypre,* fol. 163 a.

prince n'était encore qu'archevêque nommé de Nicosie (1458). En 1474, il était suspect au gouvernement vénitien[1], comme partisan de la reine Charlotte. Quand tout espoir fut perdu pour l'héritière légitime des Lusignans, il paraît qu'il se rattacha à la reine Catherine pour sauver du moins la nationalité du pays. En octobre 1488[2], une enquête fut ordonnée par le conseil des Dix, sur les menées faites par Tristan, de concert avec Rizzo de Marin, pour marier Catherine à un fils du roi de Naples. Pris par les agents de la République, et conduit de Chypre à Venise (1488), Tristan de Giblet se donna la mort[3] pendant la traversée, en avalant une bague de brillants qu'il avait au doigt.]

[1] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 375 et note 1.

[2] De Mas-Latrie, *l. c.* p. 318-420.

[3] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III p. 440 et note 1.

LES SEIGNEURS DE HARICH.

Guido Fraxinus, seigneur de Harich, en la principauté d'Antioche, est nommé par Albert d'Aix [1] entre les seigneurs voisins de la principauté d'Antioche, ou qui estoient de cette mesme principauté, qui se trouvèrent à Antioche avec le roy Baudouin Ier, lorsqu'il entreprit d'aller faire une course sur les Sarrazins, l'an 1112. Il semble que c'est le mesme qui se nomme Guido Fremel [et Wido Traimel, dans le texte de Sébastien Paoli,] en un titre de Roger, prince d'Antioche, du 4e jour de juin, l'an 1118, au Cartulaire de Manosque [2]; et encore le mesme que ce Guido Frenellus, dont Gautier [3], chancelier, et Guillaume [4], archevesque de Tyr, racontent les actions dans cette principauté, dans les années 1115 et 1119.

Guillaume Fremel ou Fraisnel luy succéda, comme je crois, en cette seigneurie, et fut probablement son fils. Tant y a qu'il se trouve nommé dans un titre de Raymond, prince d'Antioche, de l'an 1140 [19 avril [5], et dans un second titre du même prince, daté du même jour], au Cartulaire du Saint-Sépulchre. Au reste, je ne sçay si Harich est la mesme place qui est nommée Harenc, qui estoit le plus fort chasteau de la principauté d'Antioche, et qui appartint depuis en domaine au patriarche d'Antioche [6], de laquelle ville il estoit distant d'environ quatorze milles. Orderic Vital [7] parle de la maison de Fresnel en divers endroits de son histoire, et fait voir qu'elle estoit Normande.

[1] Albertus Aquensis, XI. I. c. xl; l. XII, c. xx.

[2] *Cartul. de Manosque. — Cod. diplomat.* t. I, n° 6, p. 6.

[3] Gauter. Antioch. p. 448, 453.

[4] Willelm. Tyr. l. XII, c. ix.

[5] *Cart. S. Sep.* n°s 88, 89, p. 171, 177.

[6] Willelm. Tyr. l. V, c. vi, xii.

[7] Orderic. l. V, p. 6, 12; p. 587, 596, 625, 850.

LES COMTES DE JAPHE ET D'ASCALON.

Godefroy, duc de Bouillon, ayant trouvé la ville de Japhe[1], dite en latin *Joppe*, démolie et ruinée, se résolut, après la prise d'Arsur, de la rebastir et de la fermer de murs, afin d'y faire un port où les vaisseaux des chrestiens pussent aborder et y estre en seureté. Ce qu'ayant fait, il en donna la garde à

Roger, seigneur de Rosay [ou Rosoy], en Tierasse[2]; mais il ne jouit pas seul des revenus de la place, car Gérard, chevalier de la maison et de la suite de Baudouin Ier, roy de Hiérusalem, en eut une partie pour récompense des services qu'il avoit rendus dans les guerres. Après eux,

Hugues du Puiset[3], fils d'Éverard, vicomte de Chartres, qui se trouva pareillement en la première entreprise des guerres saintes, et d'Adèle de Montlhéry, du diocèse d'Orléans [sœur de Mélissende, mère du roi Baudouin II], seigneur d'illustre extraction et puissant en biens, estant arrivé par dévotion en la terre sainte avec sa femme, Mabile ou Mamilié, fille de Hugues, surnommé *Cholet*, comte de Roucy, obtint du roy Baudouin II son cousin germain, le comté de Japhe avec ses dépendances, pour en jouir par luy et ses héritiers.

[1] Albert. Aquens. l. VII, c. XII. — Raym. de Agiliis, p. 175. — Georg. Elmacin. ann. heg. 494. — *Chron. orient.* p. 81. — Ecchard. *Ampliss. collect.* t. V, col. 524 e. — Sebast. Paoli, *Cod. diplom.* t. I, p. 440, 442.

[2] Albert. Aquens. l. III, c. XXVIII; l. X, c. IX, X, XI.

[3] Willelmus Tyrensis, l. XIV, c. XV. — Ivo. Carnotens *epist.* 168, et *ibi* Souchet, *Histoire de Chastillon*, l. II, c. XI. — Henric. Huntindon. l. VII, p. 374. — *L'Art de vérifier les dates : Sires de Montlhéri.*

[On voit un acte de Baudouin Ier[1], du 20 septembre 1110, confirmant le don fait aux Hospitaliers par Hugues, dit *Puzath*, ou *du Puiset*, d'un casal situé dans le territoire d'Ascalon; et ce même Hugues est le premier des témoins qui signent ce diplôme. Paoli conclut de la date que ce ne peut être le seigneur de Japhe, et pense qu'il était seulement un de ses parents; mais, avant d'être investi du comté de Japhe par Baudouin II, Hugues du Puiset a pu recevoir de Baudouin Ier quelques domaines dans ces parages.]

L'histoire remarque qu'il accompagna le prince Boémond lorsque, après son mariage avec Constance de France, il reprit le chemin d'Italie, d'où Hugues passa dans la terre sainte. Estant décédé incontinent après, le mesme roy fit espouser sa veuve à

ALBERT, fils d'Albert et frère de Godefroy, comte de Namur[2]. L'un et l'autre estant pareillement morts peu de temps après leur mariage,

HUGUES DU PUISET[3], fils de Hugues Ier et de Mabile de Roucy, demanda au roy le comté de Japhe, qui lui appartenoit du chef de son père. Ce qu'ayant obtenu [avant 1122, puisque en cette année[4], sous le titre de *consul de Joppé*, il permet à Balian, son connétable, de faire un don à l'hospice des pauvres de l'église de Saint-Jean, à Naplouse], il espousa Émelote [Emma ou Ermeline], nièce d'Arnoul, patriarche de Hiérusalem, pour lors veuve d'Eustache Graner, prince de Césarée[5].

[Ce mariage semble avoir eu lieu peu avant le 8 avril de l'année 1124, époque où Emma[6] confirma le don d'un moulin qu'elle avait fait, d'accord avec son premier mari, à l'église de Sainte-Quarantaine. On voit encore cette dame mentionnée dans des actes de Hugues II du Puiset, du 28 juin 1126, et de l'année 1133[7].]

[1] *Codic. diplomat.* t. I, n° 2, p. 2, 452, 453, et n° 30, p. 32.

[2] Willelmus Tyr. l. XIV, c. XV.

[3] Willelmus Tyr. l. XIV, c. XV, XVI, XVII, XVIII. — Egid. de Roya, ann. 1133.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 191, p. 236.

[5] Voir *Les Seigneurs de Césarée.*

[6] *Cartul. S. Sepulcr.* n° 119, p. 223.

[7] *Cod. diplomat.* t. I, n° 10, p. 10, 11; n° 157, p. 201.

Il eut ensuite un grand démeslé avec le roy Fouques, duquel il estoit cousin germain, estans enfans des deux sœurs.

[Guillaume de Tyr[1] dit seulement que Hugues II du Puiset était parent de la reine Mélissende, attendu que leurs pères étaient cousins germains, comme on vient de le voir dans l'article de Hugues Ier du Puiset.]

Le sujet n'en est pas bien constant, sinon que Guillaume de Tyr dit que le comte, estant plein de cœur et orné de toutes les qualitez qui relèvent un seigneur, avoit peine à se soumettre au roy [Guillaume de Tyr[2] dit aussi que le roi était animé par un violent sentiment de jalousie]; lequel suborna Gautier, prince de Césarée, fils de la comtesse Émelotte, pour l'appeler en duel, s'offrant de prouver le crime de trahison dont il l'accusoit. D'abord le comte se trouva en la cour des barons, où le duel fut arresté; mais, soit qu'effectivement il se sentist coupable, ou qu'il appréhendast la puissance du roy, il alla chercher du secours à Ascalon, qui estoit alors tenue par les Sarrazins, à dessein de luy faire la guerre. Enfin les barons s'entremirent d'accommodement, et firent un traité par lequel le comte seroit tenu de s'absenter du royaume l'espace de trois ans, pendant lesquels ses revenus du comté de Japhe seroient emploiez au payement de ses dettes. Le comte, irrité de ce qu'il avoit esté maltraité en la ville de Hiérusalem par un soldat breton, comme il estoit prest d'en partir, et, d'ailleurs, ne pouvant souffrir de se voir dépouillé de ses biens dans des pays inconnus, quitta la terre sainte et vint en la Pouille, en la cour de Roger, qui luy donna le comté de Gargano, d'où il ne retourna plus outre-mer, ayant esté prévenu d'une mort prématurée.

[Les actes qu'on voit donnés en son nom ou signés par lui, et qui supposent sa présence dans la terre sainte, sont des années 1122, 1124, 1126, 1128, 1129 et 1133[3]. Ce doit donc être peu après cette dernière année qu'il abandonna le pays pour toujours. Dans ce diplôme de 1133, il concède un

[1] Willelmus Tyr. l. XIV, c. xvi.

[2] Willelmus Tyr. *loc. cit.*

[3] *Cartul. S. Sepulcr.* n° 119, p. 223; n° 44, p. 82; n° 67, p. 139. — *Cod. diplom.* t. I, nos 10, 12, 157, 191; p. 10, 11, 13, 201, 236

casal aux Hospitaliers, sur la recommandation de sa femme Emma (*favore uxoris mee Emme*), et confirme le don, fait en leur faveur par un de ses vassaux, de plusieurs terres et de quelques moulins. En retour, il reçoit comme cadeau, presque comme aumône (*caritative*), 100 besants et une mule. On pourrait induire de ce fait qu'il était déjà dépouillé d'une partie de ses biens, ou du moins de ses revenus.

Il en résulte que Hugues de Joppé, qui, par un acte du 25 mars 1160[1], reçoit du Saint-Sépulcre une place pour bâtir et des concessions de terres, n'est pas le seigneur Hugues, mort depuis longtemps, mais un personnage considérable, habitant de Joppé, peut-être un fils de Hugues II du Puiset.]

Giovenazzo[2] nous apprend que la famille du Puiset, qu'il nomme *de Puteaco*, subsistoit encore au royaume de Naples sous le roy Charles Ier, et mesme je crois qu'elle s'habitua pareillement en Cypre, si toutefois c'est la mesme qui porta le surnom *de Puisat*, ainsy que les escrivains des guerres saintes nomment toujours la maison du Puiset, l'histoire de ce royaume faisant mention de Scirro de Puisat[3], chevalier, qui fut envoyé en ambassade en Savoye, l'an 1458, pour le mariage de Louys de Savoye avec la fille du roy de Cypre (que je crois estre celuy qu'Estienne de Luzignan[4] nomme Thétore ou Théodore Pansat); et d'Augustin de Puisat, favory de la reyne Charlotte.

[Il paraît que Hugues II du Puiset n'eut pas de successeur immédiat au comté de Joppé, et que ce fief resta entre les mains des rois Foulques et Baudouin III, jusqu'à ce que].

Alméric [Amalric ou Amauri], frère de Baudouin III, roy de Hiérusalem[5], estant en l'age de pouvoir estre chevalier et de porter les armes, fut fait [on ne sait en quelle année] comte de Japhe, par le

[1] *Cartul. S. Sepulcr.* n° 136, p. 251.

[2] *Ammirato nella famigl. Caracc.* p. 108. Matteo di Giovenazzo, § 194, parle bien d'une famille napolitaine qu'il nomme *casa di Putheolo*, ce qui peut s'entendre *de Pouzzoles*; en tout cas il n'y a pas *de Puteaco* dans son texte.

[3] Loredano, *De' re Lusign.* l. X, p. 624; l. XI, p. 711.

[4] Étienne de Lusignan, *Hist. de Cypre*, p. 161 b.

[5] Willelmus Tyr. l. XVIII, c. XIV; l. XIX, c. I.

roy son frère, qui luy donna encore depuis la ville d'Ascalon[1], qu'il avoit enlevée aux infidèles le 12[e] jour d'aoust, l'an 1154, dont il se qualifioit comte dès l'an 1155.

[Dans deux actes, du 4 juillet 1147 et de 1150, Amauri n'est que fils de la reine et frère du roi[2]. Le plus ancien acte que nous ayons de lui, comme comte de Joppé, est de 1151[3], et le premier où il se qualifie de comte d'Ascalon est du 14 janvier 1155.]

Le roy Baudouin II avoit fait don auparavant aux Vénitiens de la troisième partie d'Ascalon[4], au cas qu'elle vinst au pouvoir des chrestiens.

Amaury, n'estant encore que comte d'Ascalon et de Japhe[5], donna à Villain, archevesque de Pise, et à la communauté des Pisans, du consentement du roy Baudouin, son frère, la moitié des droits d'entrée et de sortie qu'ils luy pourroient devoir dans Japhe pour leurs marchandises, et encore une rue dans la mesme ville, pour y bastir des maisons à leur usage, avec une place pour y élever une église, par lettres données à Ascalon au mois de juin, l'an 1157. [Sans compter plusieurs autres concessions faites au Saint-Sépulcre[6] et à l'ordre des Hospitaliers[7].] Il succéda depuis à son frère au royaume de Hiérusalem.

Guillaume[8], marquis de Montferrat, surnommé *Longue Espée*, fils de Guillaume, dit *le Vieil*, et frère de Conrad, ayant esté mandé par le roy Baudouin IV, arriva à Sidon vers l'an 1175, au commencement du mois d'octobre, et, ayant espousé Sibylle, sœur de ce roy, il fut

[1] Willemus Tyrens. l. XVII, c. XXI-XXX; l. XVIII, c. XXIV, XXIX. — *Chron. Normann.* ann. 1152, 1156. — Gaufr. *Vita S. Bernardi*, l. I, vit. 5, c. IV. — Math. Paris, ann. 1154. — *Preuves de l'Histoire de Béthune*, p. 358. — *Cod. diplomat.* t. I, p. 444.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, p. 26-30.

[3] *Cartul. S. Sepulcr.* n° 49, p. 91; n° 59, p. 117-120.

[4] Willelmus Tyr. l. XII, c. XXV, p. 831.

[5] Ughell. *Italia sacra*, t. III, p. 464.

[6] *Cartul. S. Sepulcr.* n[os] 49, 58, 59, 60, 61.

[7] *Cod. diplomat.* t. I, n[os] 24, 28, p. 26, 30, etc.

[8] Willelmus Tyr. l. XXI, c. XIII. — Abb. Usperg. ann. 1187. — Alberic. ann. 1191-1202. — Hoveden, p. 515, 631, 635.

créé comte de Japhe et d'Ascalon. Il mourut incontinent après, sçavoir au mois de juin de l'année suivante, ayant laissé sa femme grosse d'un fils, qui fut Baudouin, Ve du nom, roy de Hiérusalem.

[Guillaume serait mort en 1176, d'après ce passage de Du Cange. Cependant nous voyons qu'il vivait encore en 1177, puisqu'il souscrit un acte du roi Baudouin IV, et est mentionné dans un autre de sa femme Sibylle, actes qui tous deux sont de 1177, sans date du mois[1].]

Guy de Luzignan[2] succéda au marquis au comté de Japhe et d'Ascalon, par le mariage qu'il contracta avec sa veuve, au droit de laquelle il fut aussy depuis roy de Hiérusalem, en ayant esté fait régent auparavant, durant l'indisposition du roy, son beau-frère. [Dès le 1er mars 1181[3], il signe un diplôme du roy Baudouin IV, avec la qualité de comte de Joppé et d'Ascalon.] Au temps de son règne[4], les Sarrazins prirent la ville d'Ascalon sur les chrestiens, le 4 de septembre, l'an 1187, en laquelle année ce roy fut pris et deffait en bataille, avec toutes les forces du royaume, par Saladin, à qui les chrestiens furent obligez de rendre pour sa délivrance plusieurs places, et entre autres celle de Japhe.

[Il y a ici inexactitude et confusion dans l'ordre des faits. Après la bataille de Tibériade[5], livrée le samedi 4 juillet, où Gui fut fait prisonnier, Saphadin, frère de Saladin, soumit plusieurs villes, mais ne put prendre d'abord Ascalon, parce qu'elle était solidement fortifiée. Saladin[6] en forma ensuite le siége et le poussa vigoureusement; près de s'en rendre maître par la force, il offrit aux habitants de les recevoir à composition[7], et, en échange, il mettrait en

[1] *Cartul. S. Sepulcr.* n° 169, p. 308. — *Cod. diplomat.* t. I, n° 63, p. 63.

[2] Willel. Tyr. l. XXII, c. 1, XXV, XXVII, XXVIII; l. XXIII, c. 1. — Math. Paris, ann. 1184, p. 68.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 3, p. 283.

[4] Monach. S. Mariani, p. 92. — *Chron. orient.* p. 100.

[5] Radulph. Coggeshal. *Chr. terræ sanctæ. Ampliss. collect.* t. V, col. 559, 560. — Benedict. Petroburg. *Vita Henrici II. Historiens de France*, t. XVII, p. 476, 477.— Contin. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. XLV, p. 68; c. XLVII, p. 71; c. LI, p. 78.

[6] Radulph. Coggeshal. *Chr. terræ sanctæ. Ampliss. collect.* t. V, col. 564, 565.

[7] Continuateur de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. LI, p. 78, 79; l. XXIV, c. XI, p. 121.

liberté le roi avec dix autres prisonniers de marque, au choix de ce prince: ce qui fut accepté. Selon Coggeshale, ce furent les habitants d'Ascalon eux-mêmes qui proposèrent ces conditions en faveur du roi, de son frère Aimeri, de l'évêque de Saint-Georges ou de Rames, et de douze autres nobles personnages. La reddition de la place eut lieu le 4 septembre 1187. Aussitôt que la ville d'Acre eut été reprise par les chrétiens, 13 juillet 1191 [1], et même avant sa défaite du 22 août suivant, Saladin fit abattre les fortifications d'Ascalon afin que cette ville ne pût offrir aucune ressource aux chrétiens. Le roi Richard en fit relever les murs [2]; mais il fut obligé de les détruire en vertu de sa trêve avec Saladin [3] (2 septembre 1192), qui assurait aux chrétiens la possession de Joppé, Arsur, Césarée, Cayphas, Acre et Tyr.

Japhe ou Joppé [4] fut prise par Saladin, immédiatement après la bataille de Tibériade; mais Saladin la démantela en même temps qu'Ascalon, et pour le même motif. La trêve de 1192 la rendit à Richard, qui en fit réparer les fortifications.]

Depuis, par l'accord qui se fit le 27e jour de juillet ou le suivant, l'an 1191 [5], par Philippes-Auguste, roy de France, et Richard, roy d'Angleterre, entre le roy Guy et Conrad de Montferrat, touchant le royaume de Hiérusalem, il fut convenu que Guy tiendroit le royaume [6] sa vie durant, et que

Geoffroy de Luzignan, son frère, auroit pour luy et ses hoirs le comté de Japhe et Césarée, sous l'hommage et le service ordinaire deus aux roys de Hiérusalem.

[Ce seigneur, connu sous le nom de *Geoffroi à la grande dent* [7], était célèbre

[1] Benedict. Petroburg. *Vita Henrici II*, p. 530 e. — Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXVI, c. III, p. 178; c. VII, p. 182.

[2] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXVI, c. IX, p. 187; c. X, p. 188, 189.

[3] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXVI, c. XVII, p. 198, 199.

[4] Radulph. Coggeshal. *Chr. terræ sanctæ*, col. 559 d. — Benedict. Petroburg. *Histor. de France*, t. XVII, p. 476, 530 e, 530 b. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. LI, p. 78; l. XXVI, c. III, p. 178; c. VII, p. 182; c. XVII, p. 198, 199.

[5] Hoveden, p. 697. — Jo. Brompton, col. 1208. — Benedict. Petroburg. *Histor. de France*, t. XVII, p. 526, a, b.

[6] C'est-à-dire le titre de *roi*, comme il a été dit p. 28, à l'article des *Rois de Jerusalem*.

[7] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II.

par sa vaillance et s'était notamment distingué au siége d'Acre. Il était allé ensuite se joindre à Richard, en Chypre, avec son frère Gui, et plusieurs autres grands personnages.]

La ville de Japhe estoit pour lors en la puissance des Turcs et de Saladin[1], lequel, après la perte de la ville d'Acre, ayant esté deffait en bataille par le roy Richard, le 22e jour d'aoust de la mesme année, sur l'avis qu'il eut qu'il avoit dessein d'attaquer Japhe, donna ordre de la démanteler en diligence, et en fit enlever tout ce qu'il y avoit de plus précieux. Cependant, Richard y estant arrivé avec trois galères et dix chevaliers de sa suite, et s'en estant emparé, il la fit refermer et y ajouta de nouvelles fortifications. Raoul de Dicet[2] semble attribuer la prise de Japhe à Margarit, amiral de Sicile, qui avoit esté envoyé par le roy Guillaume au secours de la terre sainte avec quatre-vingts galères, escrivant, en l'an 1189, qu'il s'en rendit le maistre, et y tua tous les Turcs qui s'y rencontrèrent. Tant y a que Richard[3], ayant rebasty Japhe et Césarée, mit ces deux places entre les mains du comte Geoffroy, à qui elles appartenoient. Mais à peine il fut entré en possession[4], que l'année suivante, 1192, Saladin vint assiéger Japhe. Albéric de Rains, qui y avoit esté laissé gouverneur par Richard, se deffiant de la pouvoir garder, lui rendit la ville sous quelques conditions, le chasteau tenant toujours bon. La garnison ayant donné avis à Richard de l'extrémité en laquelle elle estoit, le roy s'y rendit en diligence par mer, avec sept galères, tandis que Henry, comte de Champagne, venoit par terre avec la cavalerie; et fit si bien, qu'il arriva devant Japhe le samedy devant la feste de Saint-Pierre-aux-Liens [25 juillet], et estant entré dans le chasteau, il fit une sortie sur les assiégeans, qu'il deffit, prit la ville, et esloigna ainsy les ennemis[5]. Elle demeura depuis ce

p. 22, 23. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIV, c. XVIII. p. 129; c. XIX, p. 130. — Benedict. Petroburg. *Historiens de France*, t. XVII, p. 518 a.

[1] Brompton, p. 1214. — Sanut. l. III. part. 10, c. v. — Math. Paris, ann. 1191. — Rad. de Diceto, p. 662, 667. — Hoveden, p. 697. — Jac. de Vitriaco, l. I, c. XCIX.

[2] Rad. de Diceto, *Imagines historiarum*, col. 641. — Jac. de Vitriaco, l. I. c. XCV.

[3] Hoveden, p. 714.

[4] Hoveden, p. 717.

[5] Reinaud, *Extraits des Historiens arabes*, p. 348-351.

temps-là en la puissance des chrestiens jusques en l'an 1197 [1], que les Turcs, irritez de ce que les Allemans, qui estoient arrivez nouvellement dans la terre sainte, avoient rompu les tresves par la prise de Barut, mirent le siége devant la ville de Japhe, qui avoit esté fortifiée peu auparavant [2], y tuèrent tous ceux qui se trouvèrent dedans, et ruinèrent de fond en comble toutes les fortifications.

[Geoffroi n'était pas resté longtemps possesseur du comté et de la ville de Joppé. Il souscrivit, avec ce titre, un acte du roi Gui de Lusignan, son frère, du 31 janvier 1191 [3] (1192); mais il paraît qu'il retourna en France au mois d'octobre 1192 [4]; et qu'après son départ

Aimeri, son frère, qui déjà avait été investi du comté de Joppé par Gui et Sibylle [5], c'est-à-dire avant 1190, époque de la mort de cette reine, recouvra la possession de ce comté, puisque, en 1194, au moment où il fut appelé à la souveraineté de Chypre, il fut obligé de le céder au comte Henri de Champagne, roi de Jérusalem. Vers l'an 1195, le roi Henri, réconcilié avec Aimeri, lui vendit le comté de Joppé [6], à condition que ce comté formerait le douaire de sa fille Alix, qui devait épouser, et qui épousa en effet Hugues I[er], fils d'Aimeri. En 1197, le roi Henri, voyant Joppé menacé par les Sarrasins, demanda du secours à Aimeri [7]. Celui-ci exigea, pour pouvoir mieux défendre la place, qu'elle fût remise entre ses mains, conformément aux conditions du traité précédent, qui, en ce point, n'avait pas encore reçu son exécution. Il l'obtint en effet, et y établit pour la défendre un riche personnage de Chypre, Renaud Barlais, qui agit mollement, et ne put empêcher les Sarrasins de prendre le château aussi bien que la ville [8].]

Elle fut toutefois réparée depuis; car

[1] Innocent. III. *Epist.* l. I, p. 212, 219. — Monach. S. Mariani, p 94.

[2] Jac. de Vitriaco, l. I, c. c. — Sanut. l. III, part. 10, c. VIII.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 79, p. 86.

[4] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 22, 23.

[5] Continuat. de Guill. de Tyr l. XXVI, c. XXI, p. 208.

[6] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXVI, p. 213, grande variante. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 597, extrait du ms. de Florence. — *Lignages d'outre-mer*, c. III, édit. Beugnot.

[7] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXVII, c. II-IV, p. 218-221.

[8] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 25.

Gautier [IIIe ou IVe [1], *le Grand*], comte de Brienne, en Champagne, et de Japhe, la tint [probablement du roi Jean de Brienne, son oncle [2], sous la tutelle duquel il avait été élevé] et la conserva tant qu'il vécut, ayant deffait les Sarrazins en plusieurs rencontres, au rapport du sire de Joinville [3] et des autres auteurs [4].

[De son temps, l'empereur Frédéric II [5], sur la demande de Geoffroi Balian, frère de l'Hôpital de Jérusalem, confia aux Hospitaliers la garde d'Ascalon (1228). Cette disposition fut confirmée par un acte de son fils Conrad du 30 novembre 1243 [6].]

Enfin il fut fait prisonnier au siége de la Chamelle [7] par Barbaquan, sultan de Perse, qui l'envoya au sultan de Babylone, et luy en fit présent, ensemble du maistre de l'Hospital et de plusieurs autres chevaliers, en l'an 1244; où, après avoir souffert tous les tourmens imaginables durant sa captivité, le sultan n'ayant pu obtenir de luy la reddition de Japhe, qui estoit gardée par ses gens, ou plus probablement, comme escrit le sire de Joinville, ayant esté livré aux marchands de Babylone, qu'il avoit destroussez plusieurs fois, il fut mis à mort, ce que Mathieu Paris [8] semble rapporter à l'an 1251 [9]; mais il y a lieu de croire qu'il mourut avant ce temps-là. L'année suivante [10], le roy saint Louys estant venu à Japhe, le 15e jour d'avril, il fit refortifier la place, comme il avoit fait auparavant Césarée; et, vers ce mesme temps [11], Marguerite de Brienne, princesse de Sidon ou de

[1] Du Cange, *Histoire de Constantinople*, p. 317.

[2] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXVII, c. XVI, p. 238; l. XXX, c. XIV, p. 308.

[3] Joinville, p. 98-101, édit. Du Cange; et *Observations*, p. 93-94.

[4] Alberic. ann. 1237.

[5] *Cod. diplomat.* t. I, n° 111, p. 119.

[6] *Cod. diplomat.* même charte.

[7] Math. Paris, ann. 1244, p. 419, 421, 428. — Sanut. l. III, part. 12, c. I.

[8] Math. Paris, ann. 1251, p. 544.

[9] *Cod. diplomat.* t. I, n° 43, p. 323. — Contin. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. LVII, p. 430. — Sanut. l. III, part. 12, c. IV.

[10] Joinville, édit. Ménard, p. 207, 224; édit. Du Cange, p. 97, 105. — Nangis, in *S. Ludov.* ann. 1252. *Historiens de France*, t. XX, p. 384. — Gaufrid. de Bello Loco, c. XXVI. *Histor. de France*, t. XX, p. 16.

[11] Joinville, édit. Ménard, p. 189; édit. Du Cange, p. 88, 89.

Sagette, cousine germaine de Gautier, fit rapporter ses os, et les fit inhumer honorablement en l'église de l'Hospital d'Acre. Ce comte Gautier est mal nommé Walleran par Jean Villani[1]. [Il avait épousé en 1233[2] Marie, fille du roi Hugues Ier de Chypre, et d'Alix de Jérusalem.]

Jean d'Ibelin[3] luy succeda au comté de Japhe, pour la conservation duquel il fit de grandes dépenses.

[Innocent IV, par une lettre du 26 mars 1253[4], lui confirme la donation qui lui a été faite du comté de Jaffe par le roi de Chypre, ce qui suppose la donation du roi antérieure de peu à la lettre du pape.]

Il est nommé avec ce titre en l'an 1257, dans Sanudo, qui rapporte sa mort au mois de décembre 1266.

[Jean d'Ibelin était bail du royaume de Jérusalem en 1254[5]; il remplaçait dans cette fonction Jean d'Ibelin, seigneur d'Arsur, son cousin, en faveur duquel il se démit en 1256. On a plusieurs actes de ce seigneur en faveur des Hospitaliers, et d'autres aux années 1252, 1253, 1254, 1255[6], etc.]

Il semble que c'est le mesme qui fut seigneur de Baruth[7], car le sire de Joinville[8] dit que le comte de Japhe qui se trouva avec le roi saint Louys en son voyage d'Égypte, l'an 1248, et qui estoit à Japhe lorsque ce roy entreprit de la fortifier, estoit cousin germain du comte de Montbéliard, et du lignage de la maison de Joinville, c'est-à-dire allié de cette famille, portant, pour armes, d'or à une croix pattée de

[1] J. Villani, l. VI, c. xx.

[2] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, [illegible] p. 405.

[3] [illegible] l. III, part. [illegible] — [illegible]

[4] De Mas-Latrie, Hist. de Chypre, t. II, p. [illegible]

[5] Voir les Seigneurs d'Arsur. — [illegible] de Guill. de Tyr, l. XXXIV, [illegible]

[6] Cod. diplomat. [illegible] — De Mas-Latrie, Histoire de Chypre, t. III, p. [illegible]

[7] Voir les Princes de Baruth [illegible]

[8] Joinville, édit. [illegible]

gueules. Or la mère de Jean d'Ibelin, femme de Balian, seigneur de Baruth, se nommoit *Eschive*, et estoit fille de Gautier de Montbéliard, frère du comte de Montbéliard. Je crois encore que c'est le mesme qui mit les Statuts et les Assises du royaume de Hiérusalem en ordre [1].

[JEAN D'IBELIN, comte de Japhe ou de Joppé, dont il est ici question, paraît être le même que le comte de Japhe dont parle Joinville [2], mort en 1266, selon Sanudo [3], et le même aussi qui rédigea le principal livre des Assises de la haute cour de Jérusalem; mais il était différent de Jean d'Ibelin [4], seigneur de Baruth, fils d'Eschive de Montbéliard, qui était son petit-cousin.

En effet, les rubriques du livre des Assises qui existe sous le nom de Jean d'Ibelin nomment ainsi l'auteur auquel il est attribué [5] : «Johan de Ybelin, «comte de Japhe et d'Escalone, et seignor de Rames.»

Cet auteur parle souvent des membres de sa famille. Au chapitre LXV [6], il nomme Belian ou Balian d'Ibelin, son aïeul, père de madame Marguerite de Césarée, qu'il appelle *madame Mante* [7], c'est-à-dire *madame ma tante*, ainsi que Balian d'Ibelin, seigneur de Baruth, neveu de cette dame, et fils d'un frère aîné. Ce frère aîné de Marguerite [8] est cet oncle que Jean d'Ibelin rappelle fréquemment sous cette désignation : «Mon oncle, le vieux seigneur de Baruth.»

Au chapitre CCIII [9], il parle aussi du seigneur de Cesaire ou de Césarée, son cousin, qui était Jean, fils de la tante Marguerite nommée plus haut, et de Gautier, prince de Césarée.

Au chapitre II [10] *De la successibilité au trône et de la régence*, il nomme encore son cousin Jean, seigneur de Césarée; son cousin Belleem ou Balian, seigneur de Seette ou de Sajette; et sa cousine, la jeune reine Isabelle ou

[1] *Assises de Hiérusalem*, p. 457, 561, 564, édit. Labbe, *Abrégé royal de l'alliance chronologique*.

[2] Joinville, p. 29, 30, 97, édition Du Cange.

[3] Sanut. *loc. cit.*

[4] Voir la *Généalogie des Ibelin*, 1er tableau et tableau D.

[5] Labbe, *Abrégé royal de l'alliance chronologique*, t. I, p. 457, 564. — Beugnot, t. I, p. 4, 9, 21, 22.

[6] Beugnot, t. I, p. 108, 109.

[7] Manuscrit Saint-Germain, 430, cité par M. Beugnot.

[8] Beugnot, t. I, c. LXIII *bis*, p. 103; c. CCIII, p. 325; t. II, p. 399, etc.

[9] Beugnot, t. I, p. 325.

[10] Beugnot, t. II, p. 399.

Yolande, femme de l'empereur Frédéric II, petite-fille d'Isabelle, reine de Jérusalem.

Dans un acte de Jean d'Ibelin, seigneur de Baruth, et de Jean, seigneur de Césarée, du 4 avril 1232[1], il est fait mention de Jean d'Ibelin, fils de défunt Philippe, et de feu la comtesse Alix, femme de Philippe, et de Marie, leur fille.

Ces données et d'autres que pourrait encore nous fournir le livre des Assises de Jean d'Ibelin, combinées avec les chapitres VIII et XIII du Lignage d'outre-mer[2], dont le premier seul était connu de Du Cange, nous font connaître clairement la généalogie de ce Jean d'Ibelin et ses rapports de parenté avec les différents personnages qu'il a nommés dans son livre.

Nous voyons au chapitre VIII, que Balian II, fils du premier Balian, dit *le François*, ou Barisan, eut de Marie Comnène, veuve d'Amauri, roi de Jérusalem, et mère de la reine Isabelle, Jean d'Ibelin, sire de Baruth, baile ou régent du royaume de Jérusalem[3]; Philippe; Helvis, qui épousa Renaud, le seigneur de Sajette; et Marguerite, femme de Gautier, seigneur de Césarée.

Le chapitre XIII nous apprend que Philippe, qui fut baile de Chypre, eut d'Alix de Montbéliard, sœur de Gautier et tante d'Eudes de Montbéliard, Jean, comte de Japhe. Or Jean d'Ibelin, comte de Japhe, auteur du livre des Assises, qui avait pour tante Marguerite, pour cousins les seigneurs de Sajette et de Césarée, ne peut être que le fils de Philippe, baile de Chypre; lequel est évidemment le même que le Philippe du chapitre VIII, frère d'Helvis, de Marguerite et de Jean d'Ibelin, sire de Baruth, cet oncle dont parle si souvent Jean d'Ibelin dans son livre.

On voit par là comment Jean d'Ibelin, comte de Japhe, était, ainsi que le dit Joinville, cousin germain du comte de Montbéliard. Sa mère, Alix, était sœur de Richard et tante de Thierri III, comte de Montbéliard après 1237; sœur de Gautier et tante, par conséquent, d'Eudes de Montbéliard et d'Eschive, enfants de ce dernier. Eschive fut mariée au fils du Vieux Sire de Baruth, Balian III[4], celui-là même qui disputa en vain la possession du fief

[1] *Cod. diplomat.* t. I, n° 14, p. 292. — *Lignages d'outre-mer*, c. XIII, édit. Beugnot.

[2] *Lignages d'outre-mer*, édit. Beugnot, c. VIII, XIII; édit. Labbe, c. VI.

[3] Voir *Les Seigneurs de Baruth* et les *Généalogies de la famille d'Ibelin.*

[4] Beugnot, t. I, c. LXV, p. 108, 107.

d'Ibelin à sa tante Marguerite, comme étant fils du frère aîné. Ainsi Eschive, au lieu d'être la mère de notre Jean d'Ibelin, était doublement sa cousine, par naissance, du côté de la dame Alix, mère de Jean; par alliance, étant devenue la femme de Balian III, cousin germain du même Jean d'Ibelin.

Jean d'Ibelin [1], comte de Japhe, eut pour femme Marie, fille de Constant, baile ou régent d'Arménie, et sœur d'Étiennette, première femme de Henri I[er], roi de Chypre.

Les actions militaires de Jean d'Ibelin, surtout dans la guerre que son oncle, Jean d'Ibelin, le Vieux Sire de Baruth, soutint en 1232 contre Richard Filangieri, maréchal de l'empereur Frédéric II, qui voulait le dépouiller de la régence du royaume de Jérusalem et de la seigneurie de Baruth, sont mentionnées d'après Bustron [2] et le Continuateur de Guillaume de Tyr [3], par M. Beugnot [4], dans une courte notice sur Jean d'Ibelin, et par l'Histoire littéraire de la France [5].]

Deux ans après sa mort [6], Bendocbar, sultan d'Égypte, prit la ville de Japhe par intelligence, durant les tresves, le 7[e] jour de mars, l'an 1268. Je n'ay point remarqué le nom de celuy qui estoit alors comte de Japhe, n'est que ce soit

Guy, comte de Japhe, duquel il est parlé dans les auteurs [7], sous les années 1298 et 1299, qui espousa Marie [8], fille de Philippe d'Ibelin, connestable de Cypre, prince de Tabarie. Le cavalier Loredano [9] luy donne le surnom d'*Ibelin*, en l'an 1304. Il fut père d'Isabelle [10], qui espousa Sembat, roy d'Arménie.

[Ce Gui, presque inconnu à Du Cange, est le fils de Jean d'Ibelin dont on

[1] Voir *Les Rois de Chypre et d'Arménie*. — *Lign. d'outre-mer*, c. xv, édit. Beugnot.

[2] Bustron, *Comment. de Cipro*, fol. 150. — Martène, *Ampliss. collect.* t. V, col. 680, 711, 712.

[3] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. xxx, p. 397.

[4] Beugnot, *Assises de Jérusalem*, t. I, p. 21, 22, notes.

[5] *Hist. littéraire de la France*, t. XXI, p. 448, 449.

[6] Sanut. l. III, part. 12, c. ix.

[7] Odor. Raínald. ann. 1298, n. 20. — Sanut, l. III, part. 13, c. x.

[8] *Lignages d'outre-mer*, c. xi, viii.

[9] *De' re Lusignani*, l. IV, p. 206.

[10] Raínald. ann. 1298, n. 230.

vient de parler longuement, comme nous l'apprend un des nouveaux chapitres du Lignage d'outre-mer [1], qui le nomme *cestui Guiotin,* c'est-à-dire actuellement vivant au moment de la rédaction de ce chapitre. On sait déjà qu'il épousa Marie d'Ibelin, laquelle était veuve de lui en 1324 [2], peut-être dès 1310, et qu'il fut père d'Isabelle. On peut supposer, sans invraisemblance, qu'il était aussi le père ou l'aïeul de

Hugues d'Ibelin, comte de Joppé et d'Ascalon, seigneur de Rame, sénéchal du royaume de Jérusalem en 1338, et qui épousa Isabelle d'Ibelin [3], veuve de Fernand de Majorque [4]. Seul des seigneurs de la cour du roi Hugues IV, il témoigna de l'intérêt au prince Fernand, fils du premier mari de sa femme, qui avait épousé Eschive, la fille du roi [5]. Ludolphe, dans le récit de son voyage en terre sainte [6] (1350), fait mention de la magnificence de ce seigneur, qui entretenait plus de cinq cents chiens de chasse.]

Le comte de Japhe et d'Ascalon [7] avoit cour, coin ou droit de monnoye, et justice; et, dans ces deux villes, il y avoit cour de bourgeoisie et justice.

[Quelques actes du XIIe siècle nous font connaître les titres de plusieurs offices existant dans le comté de Joppé, avec les noms de ceux qui les remplissaient. Ces offices ou dignités existaient également dans les autres seigneuries importantes du royaume.

Connétable, Balian [8], en 1112, 1126; chancelier, Eudes [9], 1133; maréchal, Hugues [10], 1133; sénéchal, Halelme [11], 1133, et peut-être André [12], 1126; vicomte, Séjoret [13], 1193; châtelain, Jean de Welves [14], 1193.]

[1] *Lignages d'outre-mer*, c. XIII, édition Beugnot.

[2] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 114, 115, 136.

[3] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 178, 179 et note 3, 183 et note 2, 195, etc.

[4] Voir la *Généalogie des Ibelin*, tabl. C.

[5] Voir *Les Rois de Chypre*.

[6] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 215 et note 3.

[7] *Assises de Jérusalem*, édition Labbe, p. 551; édition Beugnot, t. I, c. CCLXX, p. 419.

[8] *Cod. diplomat.* t. I, n° 10, p. 10; n° 191, p. 236; n° 157, p. 201 et 469.

[9] *Cod. diplomat.* t. I, n° 157, p. 201.

[10] *Cod. diplomat.* t. I, n° 157, p. 201.

[11] *Cod. diplomat.* t. I, n° 157, p. 201.

[12] *Cod. diplomat.* t. I, n° 10, p. 11.

[13] *Cod. diplomat.* t. I, n° 173, p. 216.

[14] *Cod. diplomat.* t. I, n° 173, p. 216.

FAMILLE QUI A PORTÉ LE NOM DE JAPHE.

Guillaume de Tyr parle assez souvent de deux chevaliers qu'il surnomme de Japhe, sans que j'aye pu descouvrir d'où ce surnom leur a esté donné; sçavoir de Rohard de Japhe[1], dit *le Jeune*[2], qui fut chastellain de Hiérusalem; lequel il traite assez mal, escrivant que c'estoit un chevalier du bas étage, *gregarius homo* [et un homme peu capable, *minus sufficiens*]. L'autre fut Balian de Japhe, son frère[3], qui fut [ainsi que Rohard] employé en quelques négociations. Je crois que l'un et l'autre estoient enfans de Rohard, dit *l'Ancien*, et qui depuis fut surnommé *de Naples*, au rapport du mesme auteur[4], lequel vivoit au temps du règne de Fouques et de Baudouin III, vers l'an 1130 et 1150. Quant à Rohard le Jeune et Balian, ils vécurent sous les règnes du mesme Baudouin III, d'Amalric et de Baudouin IV.

[Quand on parcourt une suite d'actes de 1120 à 1170, où l'on voit figurer le nom de Roard, seul ou avec la qualification *de Joppé;* quelquefois avec le titre de vicomte ou châtelain de Jérusalem; quelquefois associé au nom de Balian ou Barisan, son frère, il est impossible de ne pas admettre, avec l'historien des croisades, deux Roard, dont l'un est surnommé *l'Ancien*, et l'autre est son parent, peut-être son fils.

L'ancien Roard[5], qui prit ensuite le nom de *Roard de Naples* ou *Naplouse*, et qu'on voit, dans les premières années du regne de Foulques d'Anjou, haï

[1] Willelmus Tyr. l. XV, c. xxi; l. XVIII, c. xiv; l. XX, c. xxiv; l. XXI, c. iv.

[2] Nous ne trouvons pas, dans les quatre passages de Guillaume de Tyr indiqués par Du Cange, que ce Rohard ait été surnommé *le Jeune;* mais on peut lui conserver cette dénomination pour le distinguer de Rohard l'Ancien.

[3] Will. Tyr. l. XVIII, c. xiv; l. XXI, c. iv.

[4] Will. Tyr. l. XIV, c. xviii; l. XVII, c. xiv.

[5] Will. Tyr. l. XIV, c. xviii. — Voir *Les Seigneurs de Naples.*

et persécuté par la reine Mélissende; qui est nommé vers 1148 par Guillaume de Tyr [1]; qui est témoin en 1155 [2], d'un acte de la reine Mélissende, en 1160 [3] d'un acte du roi Baudoin III, est peut-être aussi celui qui a souscrit des actes de Baudoin II [4] (1120, 1128) sans aucune qualification; un acte de Hugues de Joppé [5] (1126, 28 juin), sous le nom de Roard de Jérusalem; celui encore qui était châtelain de Jérusalem en 1136 [6], et qui souscrit, en qualité de châtelain et de vicomte de Jérusalem, des actes de 1135 à 1152 [7], et peut-être jusqu'en 1165.

Dans les signatures de ce dernier acte [8] (7 avril 1165), on voit immédiatement avant son nom celui de Roard de Joppé. Si ce n'est pas une inadvertance des copistes ou des imprimeurs, qui auront séparé les deux qualifications, *Joppensis, castellanus turris David,* données à un seul personnage, il faut reconnaître que Roard l'Ancien a poussé sa carrière au moins jusqu'en cette année.

Il avait eu pour femme Gilla ou Geltide, nommée dans deux actes, l'un de 1141 [9], comme vivante; l'autre de 1152 [10], comme défunte. Roard signe ce dernier diplôme avec son neveu Raoul; ce qui pourrait faire supposer qu'il n'avait pas de fils.

Après lui, Roard le jeune eut l'office et le titre de châtelain de Jérusalem, qu'il posséda depuis l'année 1168 [11] au moins (s'il ne l'avait pas déjà en 1165), jusqu'à sa mort [12]; mais nous ne lui voyons pas le titre de vicomte.

C'est lui qui était le frère de Balian de Joppé, avec lequel il fut fait prisonnier par les infidèles [13], ainsi que Hugues d'Ibelin, fils de l'ancien Balian, vers 1156 ou 1157. Avec son frère, il souscrivit un acte d'Amauri, comte d'Ascalon [14] (30 novembre 1160).

Roard le Jeune fut comme le prête-nom de Miles de Plancy, qui périt assassiné dans une rue d'Acre, par suite de la haine universelle que lui avait attirée

[1] Guill. de Tyr, l. XVII, c. XIV.
[2] *Cartul. S. Sepulc.* n° 50, p. 93.
[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 50, p. 51.
[4] *Cartul. S. Sepulc.* n° 44, 45, p. 83, 85.
[5] *Cod. diplomat.* t. I, n° 10, p. 10.
[6] Guill. de Tyr, l. XV, c. XXI.
[7] *Cartul. S. Sepulc.* n° 32, 33, 34, 102, 112, 117, p. 59, 63, 68, 202, 214, 220. — *Cod. diplomat.* t. I, n° 17, 20, 21, 24, 164, 197, p. 18, 21, 22, 26, 207, 241.
[8] *Cod. diplomat.* t. I, n° 197, p. 241.
[9] *Cod. diplomat.* t. I, n° 20, 21, p. 21-22. — *Cartul. S. Sepulc.* n° 117, p. 220.
[10] *Cartul. S. Sepulc.* n° 48, p. 88, 89.
[11] Guill. de Tyr, l. XX, c. XXIV.
[12] Guill. de Tyr, l. XXI, c. IV.
[13] Guill. de Tyr, l. XVIII, c. XIV.
[14] *Cartul. S. Sepulc.* n° 58, p. 116.

son insolence (1174)[1]. Depuis, il a souscrit des actes, tantôt sous le nom de Roard de Joppé, tantôt avec le titre de châtelain de Jérusalem, jusqu'en l'année 1177[2].

Dans un acte du 18 décembre 1175[3], il est mentionné comme père de Stéphanie, qui avait épousé Baudoin, seigneur du casal de Saint-Gilles.

Un acte de Balian d'Ibelin[4], seigneur de Naples (1180), est signé de Roger, abbé du Temple, fils du seigneur Roard. Ce seigneur était peut-être Roard de Joppé, le jeune, châtelain de Jérusalem.

Quant à Balian de Joppé, frère de Roard le Jeune, nous éprouvons encore plus d'embarras. D'après l'inspection attentive de divers actes de 1120 à 1178, souscrits des noms de Balian ou Barisan, sans qualification, Balian, connétable de Joppé, Balian de Joppé, Balian, frère de Roard, on est amené à distinguer trois Balian, vivant en même temps, mais de différents âges. Le premier et le plus ancien paraît être un Balian qui prend le titre de connétable de Joppé dans un acte[5] où il concède des dîmes à l'hospice des pauvres de l'église Saint-Jean de Naples (mai 1122), et dans la souscription d'un acte de Hugues de Joppé (1126)[6]. Le premier de ces deux actes mentionne un autre Balian. Plusieurs diplômes des années[7] 1120, 1124, 1129, 1133, 1136, 1138, 1144, sont signés de Balian sans autre qualification. Il nous est impossible de décider si ce Balian est le connétable, ou l'autre personnage du même nom. Un acte de 1150 est signé de Balian et de son fils Hugues[8]. Ce même Balian, avec les noms de ses fils, Hugues, Baudouin, Balian, etc. se retrouve dans des actes[9] de 1158 et 1160. Il n'y a pas de doute sur celui-ci; c'est Balian, dit *le Français*, premier seigneur d'Ibelin, dont nous parlerons ci-après dans les seigneurs de Rame. Enfin nous voyons Balian, frère de Roard le Jeune, nommé par Guillaume de Tyr, vers 1156 ou 1157[10], et signant un acte d'Amauri, comte d'Ascalon[11], avec son frère Roard de Joppé (30 novembre 1160). Ce

[1] Guill. de Tyr, l. XXI, c. IV, et voyez plus loin, *Les Seigneurs de Montréal*.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, n[os] 48, 60, 61, 188, 197, 201, 202, 203, p. 50, 61, 234, 244, 245, 246. — *Cartul. S. Sepulc.* n[os] 144, 169, 170, 184, p. 268, 308, 309, 328.

[3] *Cartul. S. Sepulc.* n° 141, p. 257, 258.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 68, p. 69.

[5] *Cod. diplomat.* t. I, n° 191, p. 236.

[6] *Cod. diplomat.* n° 10, p. 10.

[7] *Cart. S. Sepulc.* n[os] 45, 119, 67, 32, 33, 34, p. 85, 223, 139, 59, 63, 67. — *Cod. diplomat.* t. I, n[os] 17, 157, p. 67, 201.

[8] *Cod. diplomat.* t. I, n° 28, p. 30.

[9] *Cartul. S. Sepulc.* n° 60, p. 120, 121; n[os] 64, 65, p. 131, 133.

[10] Guill. de Tyr, l. XVIII, c. XIV; XXI, c. IV.

[11] *Cartul. S. Sepulc.* n° 58, p. 116.

troisième Balian vivait encore au moment de la mort de son frère, en 1177. C'est peut-être lui qui signe un acte du roi Baudouin IV (1er avril 1178)[1], comme châtelain de Jérusalem; il a pu être, en effet, revêtu de ce titre après la mort de son frère Roard, mais il ne le conserva pas longtemps, puisqu'un diplôme du même roi[2], du 17 novembre suivant, nous montre, parmi les témoins qui l'ont souscrit, Pierre *de Creseca* ou *de Creseto*, châtelain de Jérusalem, et en même temps Balian, seigneur d'Abylène; ce qui nous paraît être un titre honorifique qui lui aura été donné en dédommagement de sa châtellenie, si toutefois il s'agit dans ces deux actes de Balian, frère de Roard.]

Il est encore probable que ce Guy de Japhe, *Guido Joppensis*, qui souscrit un titre du roy Baudouin IV avec Guillaume, archevesque de Tyr, chancelier de Hiérusalem, de l'an 1181, au cartulaire de Manosque[3], estoit issu de l'un d'eux.

[Si, comme il est vraisemblable, ce diplôme est celui que rapporte Sébastien Paoli[4], ce Gui de Joppé n'est autre que Guy de Lusignan, le mari de Sibylle, qui souscrit l'acte avec cette qualification : *Dominus Guido, Joppensis et Aschalonitanus comes*, Guy, comte de Joppé et d'Ascalon.]

[1] *Cod. diplomat.* t. I, n° 206, p. 248.
[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 65, p. 66.
[3] *Cartul. Manosc.*
[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 3, p. 282, 283.

LES COMTES TITULAIRES DE JAPHE.

Entre les titres de dignité qui ont eu cours dans le royaume de Hiérusalem, que les roys de Cypre conservèrent dans leur cour, fut celuy de comtes de Japhe, qui fut premièrement possédé par

Guy d'Ibelin, dont je viens de parler[1], lequel vivoit en l'an 1304.

Quelques anciens mémoires de la Chambre des comptes de Paris, de l'an 1340, font mention du comte et de la comtesse de Japhe, et donnent à cette comtesse la qualité de mère de Fernand de Majorque, qui espousa Eschive, fille du roy Hugues IV. Elle se nommoit *Isabelle d'Ibelin*, et estoit fille de Philippes d'Ibelin, bail du royaume de Hiérusalem, et avoit espousé Fernand de Majorque, prince de la Morée, décédé ou tué en la Morée, l'an 1316; de sorte qu'il faut que cette comtesse ait esté remariée en secondes noces à un comte de Japhe dont j'ignore le nom [Nous avons vu que ce second mari d'Isabelle, veuve de Fernand, était Hugues d'Ibelin, fils ou petit-fils de Gui d'Ibelin.]

Nous ne lisons point qui ait tenu le titre [de comte de Japhe] après Guy d'Ibelin [ou plutôt après Hugues d'Ibelin] jusques à

Florin ou Fiorino[2], qui fut fait comte titulaire de Japhe par le roy Jean II, et qui, ayant esté envoyé par la reyne Charlotte, à Constantinople, en ambassade vers Mahomet II, sultan des Turcs, y fut mis à mort par le principal Bassa, l'an 1463.

[1] Voir p. 351.

[2] Étienne de Lusignan, *Généalogie des comtes de Joppé*, p. 48 b; — *Histoire de Cypre*, p. 177 b. — Loredano, *De' re Lusignani*, t. X à XI, p. 678; trad. franç. t. II, p. 278.

[Florin était-il ce seigneur de Japhe et de Carpasso[1], qui, en 1433, selon Lorédan, avait prétendu à la main d'Anne ou d'Agnès, fille du roi Janus, ou était-il un de ses successeurs? Comme Lorédan ne l'a pas nommé, nous ne pouvons rien décider là-dessus.

En 1474 nous voyons Florence de Rames, comtesse de Jaffa, à laquelle le grand maître de Rhodes, sur la demande de la reine Charlotte, accorde, ainsi qu'à plusieurs autres notables personnages, des lettres de sauf-conduit[2] (1er juillet 1474) pour pouvoir librement habiter ou quitter Rhodes à son gré. Cette dame nous paraîtrait assez vraisemblablement être la veuve de Florin, mort au service de Charlotte, si l'histoire ne nous apprenait que la femme de Florin était la sœur d'une Cantacuzène. Florence de Rames était peut-être la femme ou la veuve d'un autre comte de Jaffa postérieur à Florin.

Les mêmes lettres du 1er juillet 1474 nous montrent une Charlotte Cantacuzène de Flory, femme de Hugues de Bussat, qui pourrait bien être la fille de Florin, dont elle rappelle le nom ainsi que le nom de famille de sa mère.]

Jean Perez Fabrice, gentilhomme espagnol ou catelan, s'estant attaché au party de Jaques le Bastard contre la reyne Charlotte, fut honoré par luy de la dignité de comte titulaire de Japhe[3], puis fut fait comte de Carpasso, premier baron du royaume et capitaine général de ses galères. Il luy donna en mariage Appollonie de Pandes, de laquelle il eut Louys Perez[4], qui luy succéda aux comtez de Japhe et de Carpasso; Charlotte, comtesse de Carpasso; Isabeau, mariée à Philippes de Lusignan, père d'Estienne de Lusignan; Jacobin, auteur de l'histoire de Cypre, et Ursule, femme d'Eugène Podocator, frère du cardinal Louys Podocator, archevesque de Cypre. [Lucrèce, fille naturelle, épousa Nicolas Strambali, qui fut le premier ambassadeur envoyé au sénat de Venise pour lui prêter serment d'obéissance, lorsque le royaume vint au pouvoir des Vénitiens.]

Louys Perez Fabrice succéda à son père aux comtez de Japhe et de

[1] Loredano, l. X, p. 574; trad. franç. t. II, p. 170.

[2] De Mas-Latrie, t. III, p. 127, note 3.

[3] Ét. de Lusignan, *Hist. de Cypre*, p. 177.

[4] Ét. de Lusignan, *Généalogie des comtes de Jephe*, p. 49, 50.

Carpasso. Mais, depuis, la reyne Catherine Cornaro lui osta le comté de Japhe et le donna à George Contaren. Il mourut jeune sans avoir pris alliance.

Georges Contaren, noble Vénitien, fut fait comte de Japhe par la reyne Catherine Cornaro sa parente, laquelle ordonna en sa faveur que ce comté précéderoit tous les autres, au contraire de ce que le roy Jaques le Bastard, son mary, avoit fait. Il laissa entre autres enfans N. comte de Japhe, et Jules Contaren, procurateur de Saint-Marc. Il fut inhumé dans le chœur de l'église des jacobins de Nicossie[1].

N. Contaren fut comte de Japhe après le decez de son père, et eut pour successeur en ce titre

Georges Contaren, son fils, lequel fut marié deux fois, ayant laissé des enfans de ses deux femmes. Il vivoit l'an 1579.

[1] Ét. de Lusignan, *Hist. de Cypre*, p. 153 b.

LES SEIGNEURS D'IBELIN ET DE RAME.

Fouques, roy de Hiérusalem[1], fit construire un chasteau et une forteresse sur une colline près de la ville de Rame et assez près de Lidde ou Diospolis, en un lieu appellé *Ibelin*, mal nommé *Abelin* dans Albert d'Aix, pour réprimer les courses des Sarrazins, qui tenoient pour lors la ville d'Ascalon, et en investit

[Cette localité paraît s'identifier avec Iebneh, village arabe qui a remplacé la *Jamnia* antique et l'Ibelin des croisades; on y voit encore une chapelle et une grosse muraille, derniers vestiges du château.]

BALIAN ou BARISAN[2], ainsi qu'il est nommé dans les anciens titres, brave chevalier, lequel s'acquitta avec beaucoup d'honneur et de réputation de la garde de cette place, comme firent encore depuis ses enfans, jusques à ce que la ville d'Ascalon fust réduite sous l'obéissance des chrestiens. Le Lignage d'outre-mer le nomme BALIAN LE FRANÇOIS[3], et dit qu'il estoit frère au comte Guillin de Chartres, et qu'il vint en la terre sainte «soy dixiesme de chevaliers,» c'est-à-dire de ses vassaux, et que le roy Fouques, qui avoit alors élevé la forteresse d'Ibelin, la luy donna, avec celle de Mirabel, et autant de terre qu'il en falloit pour le service de dix chevaliers, et enfin que de ce chasteau luy et sa postérité prirent le surnom d'*Ibelin*. Il n'est pas aisé de deviner qui fut ce Guillin, comte de Chartres, veu qu'en ce temps là le comté de Chartres estoit tenu par les comtes de Blois; ce qui pourroit donner

[1] Willelmus Tyrensis, l. XII, c. XXI; l. XV, c. XXIV. — Jacobus de Vitriaco, l. I, c. XLI. — Albertus Aquensis, l. IX, c. XLVIII, LI. — *Assises de Jérusalem*, t. XI, p. 155, note *a*. — *Cod. diplomat.* t. I, p. 444.

[2] Will. Tyr. l. XV, p. 24; l. XIV, c. XVI.

[3] *Lignages d'outre-mer*, c. VI.

sujet de croire que ce Guillin estoit vicomte de Chartres, qui n'auroit pas esté nommé Guillin, mais Gilduin: duquel nom il se voit[1] un vicomte de Chartres en des titres de l'an 1028, qui a donné l'origine aux autres vicomtes de la famille du Puiset. Entre les enfans de Hugues du Puiset, vicomte de Chartres, des titres[2] nomment Hugues, qui lui succéda, Guy, vicomte d'Estampes, Valeran, seigneur de Villepreux, et Gilduin. Ce qui peut confirmer cette pensée est que le sire de Joinville[3] donne pour armes, à la famille d'Ibelin, *d'or à une croix pattée de gueule*, laquelle croix les héraux d'Angleterre[4] donnent à la maison du Puiset, quoiqu'ils ne conviennent pas pour les émaux. Tant y a que Balian[5] espousa Helvis ou Haloïs, fille de Baudouin, seigneur de Rame, sœur utérine de Philippes, prince de Naples[6], de laquelle alliance sortirent trois fils, qui tous prirent le surnom d'*Ibelin*[7], et deux filles, sçavoir : Hugues, seigneur de Rame, Baudouin, qui succéda à son frère, et Balian le Jeune, aussi nommé *Barisan*, prince de Naples. Les filles furent Hermengarde[8], princesse de Tabarie, et Estéfénie. Helvis, estant devenue veuve de Balian[9], espousa en secondes noces Manassès d'Hierges, connestable de Hiérusalem.

[Balian était mort avant l'année 1155, comme le prouvent plusieurs diplômes[10] de son fils aîné, Hugues d'Ibelin, du 14 janvier de cette année.

Baudouin, seigneur de Rame, beau-père de Balian et aïeul de Hugues d'Ibelin qui suit, est dit, dans un diplôme de ce dernier[11] (1160), avoir été

[1] Aux preuves de l'*Histoire généalogique de Broyes, par Du Chesne*, p. 6.

[2] Souchet, *Ad Ivon. epist.* 169.

[3] Joinville, p. 207, édition Ménard; p. 97, édition Du Cange.

[4] Ralf. Brooke, aux *Comtes de Northumberland*.

[5] *Lignages d'outre-mer*, c. VI, p. 8, 14; Beugnot.

[6] Philippes de Naples, Gui le François, Henri le Buffle, étaient les trois fils de Gui le François ou de Milly, et d'Estéfénie, laquelle, veuve de Gui, se remaria à Baudouin, seigneur de Rame, et en eut Helvis. (*Lignages d'outre-mer*, c. XIV, édit. Beugnot. — *Cartul. S. Sepulc.* n° 60, p. 120.)

[7] Willelmus Tyr. l. XV, c. XXIV.

[8] Preuves de l'*Hist. de Béthune*, p. 357 et suiv. — *Cartul. S. Sepulc.* n° 60, p. 120, 121.

[9] Willelmus Tyr. l. XVII, c. XIII. — *Lignages d'outre-mer*, c. XIV, édition Beugnot.

[10] *Cartular. S. Sepulc.* n°s 56, 59, 62, p. 110, 113, 117, 120, 124, 127.

[11] *Cartul. S. Sepulc.* n° 65, p. 134.

le premier seigneur latin de Rame. Mais d'autres actes contredisent cette assertion. Un diplôme de 1122[1], nomme HUGUES seigneur de Rame, et Baudouin, son frère, seigneur de Mirebel. Nous avons des actes de Hugues de Rame ou seigneur de Rame[2], pour les années 1126 et 1129. Il paraît qu'il mourut sans postérité; et après lui son frère BAUDOUIN devint seigneur de Rame, comme l'attestent des actes[3] de 1136, 1138. C'est ce Baudouin dont la fille Helvis épousa Balian le Français, et porta les seigneuries de Mirebel et de Rame dans la famille des Ibelin. Ainsi, avant Baudouin, se place, comme seigneur de Rame, son frère Hugues, probablement son aîné; mais, avant l'un et l'autre, nous voyons un BAUDOUIN donner à l'hôpital de Jérusalem un vilain, des terres et des maisons dans le territoire de Rame; don confirmé par le roi Baudouin I[er] [4] (28 septembre 1110) et par Baudouin III (30 juillet 1154). Baudouin, l'aïeul de Hugues d'Ibelin, n'était donc que le second, peut-être le troisième seigneur latin de Rame.]

HUGUES D'IBELIN, qualifié par la grace de Dieu seigneur de Rame[5], en un titre de l'an 1160, se trouva au siége et à la prise de la ville d'Ascalon[6] l'an 1154. Deux ans après[7], il fut fait prisonnier en une rencontre par les Sarrazins avec quelques autres barons du royaume de Hiérusalem.

[Devenu par la mort de son père chef de la famille, il n'est appelé dans ses premiers actes donnés en 1155[8], et même dans un diplôme de 1158[9], que Hugues d'Ibelin; ce n'est qu'en 1160[10], qu'il prend pour la première fois le titre de seigneur de Rame. Dans les actes du 14 janvier 1155[11], sont mentionnés les divers membres de sa famille, sa mère Aloïs ou Helvis, son frère Baudouin, sa sœur Hermengarde, dame de Tabarie; un frère encore mineur.

[1] *Cod. diplomat.* t. I, n° 191, p. 236.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 10, 12, 30, p. 10, 13, 33.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 17, p. 18. — *Cartularium Sancti Sepulc.* n° 32, 33, p. 59, 63.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 2, p. 2; n° 30, p. 32.

[5] Preuves de l'*Histoire de Béthune*, p. 359. — *Cartularium Sancti Sepulc.* n° 65 p. 134.

[6] Willelmus Tyr. l. XVII, c. XXI.

[7] Willelmus Tyr. l. XVIII, c. XIV, XXIV.

[8] *Cartul. S. Sepulc.* n° 50, 51, 52, 56, 59, 62.

[9] *Cartul. S. Sepulc.* n° 60, p. 120.

[10] *Cartul. S. Sepulc.* n° 65, p. 134.

[11] *Cartul. S. Sepulc.* n° 56, 59, 62.

Barisan ou Balian, une sœur tout enfant. Théophanie ou plutôt Stéphanie; ses oncles maternels, Philippe de Naples, Gui le Français, Henri le Buffle; des parents (*cognati*), Philippe de Cafran et son frère, Pierre de Teillet.

L'acte de 1158[1] nomme toutes les mêmes personnes, et Balian, avec son frère Baudouin comme majeur; Stéphanie est encore mineure; parmi ceux qui jurent pour les mineurs mentionnés dans l'acte, figure aussi un nommé *Nicolas d'Ibelin*. Nous ne savons s'il était membre de la famille.

Par cet acte et plusieurs autres de 1160[2], Hugues d'Ibelin vend deux casaux aux chanoines du Saint-Sépulcre pour acquitter sa rançon, et leur fait, en outre, des concessions en reconnaissance de ce qu'ils ont contribué à sa délivrance. Dans le dernier acte[3], ce don est confirmé par ses frères Baudouin et Balian et par ses sœurs Hermengarde et Stéphanie, celle-ci devenue majeure; pour lui donner plus de validité, Hugues scelle son diplôme du sceau de son aïeul Baudouin, «le premier seigneur latin de Rame.» Nous avons fait voir ce que cette assertion avait de contestable. Il est à remarquer que dans un diplôme de 1158[4], où il nomme plusieurs de ses hommes ou vassaux, Hugues d'Ibelin déclare l'avoir fait sceller du sceau de son seigneur, Aimeri, comte d'Ascalon, parce qu'il n'a pas de sceau en propre.

En 1167[5], Hugues, de concert avec son épouse Agnès, permet à son frère Baudouin de Mirebel de vendre un casal à l'Hôpital de Jérusalem; en 1168, 11 octobre[6], il signe comme témoin un diplôme du roi Amauri. C'est le dernier acte où nous le voyons paraître. Il n'y prend, comme dans le précédent, que le titre d'Ibelin ou Seigneur d'Ibelin.]

Il espousa, vers l'an 1164[7], Agnès, fille de Joscelin le Jeune, comte d'Édesse, qu'Amaury, comte de Japhe, et depuis roy de Hiérusalem, qui la luy avoit enlevée durant ses fiançailles, avoit esté obligé de quitter à cause de la parenté qui estoit entre eux; de laquelle Hugues n'eut aucune postérité[8].

[1] *Cartul. S. Sepulc.* n° 60, p. 120-123.

[2] *Cartul. S. Sepulc.* n°s 57, 64, 65.

[3] *Cartul. S. Sepulc.* n° 65, p. 133, 135.

[4] *Cartul. S. Sepulc.* n° 63, p. 129.

[5] *Cod. diplomat.* t. I, n° 171, p. 213, 214.

[6] *Cod. diplomat.* t. I, n° 47, p. 49.

[7] Willelmus Tyr. l. XIX, c. iv, xxi, xxii. — *Lignages d'outre-mer*, c. vi, xvi; viii, xxviii.

[8] Willelmus Tyr. l. XIX, c. iv. — *Lignages d'outre-mer*, loc. cit.

Baudouin, surnommé *de Mirabel* [Mirebel, Mirbel], en un titre de l'an 1167 [1], parce que dans l'héritage paternel il eut cette place en partage, et *de Rame* par Guillaume de Tyr [2] [ainsi que dans plusieurs actes, dont le plus ancien est du 18 avril 1174 [3]], parce qu'il succéda à son frère en cette seigneurie, ayant appris que Guy de Lusignan avoit esté couronné roy [4], il ne voulut pas luy faire hommage, mais remit ses terres entre les mains de son fils, qui le fit au roy;

[Le roi ne reçut pas l'hommage du jeune homme; alors le père recommanda son fief au roi jusqu'à ce que son fils fût en âge, et confia celui-ci à Balian, son frère.]

Et luy se retira vers le prince d'Antioche. Il passoit pour le plus vaillant chevalier de son temps et estoit en cette réputation auprès de Saladin. Il espousa Richent [5] ou Richilde, fille de Guermond, seigneur de Bessan, au droit de laquelle il devint seigneur de ce chasteau, suivant le Lignage d'outre-mer. De ce mariage naquirent Thomas d'Ibelin, décédé sans enfans, après l'année 1181 [6], en laquelle il souscrit un titre [7] avec son père [8]; Eschive, femme d'Aimery, roy de Cypre [9], et Estéfénie, mariée à Amaury, vicomte de Naples. Baudouin fait mention de ces filles en un titre de l'an 1176 [10], au cartulaire de Manosque.

[1] *Cartul. Manosc.* — *Cod. diplomat.* t. I, n° 171, p. 213, 214.

[2] Willelmus Tyr. l. XII, c. viii; l. XIV, c. xxvi; l. XVII, c. xiii, xiv; l. XIX, c. iv; l. XXI, c. i-xxii, xxix; l. XXII, c. vi, xvi, xxvii.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 201, p. 244.

[4] *Hist. milit. des guerres saintes.* — Continuat. de Guill. de Tyr, en français. — Martène, *Ampl. coll.* t. V, col. 594, 596. — *Hist. des Croisades*, t. II, p. 32, 34.

[5] Willelmus Tyr. l. XXX, c. iv. — *Lignages d'outre-mer*, c. vi, viii, ix. — *Cod. diplomat.* t. I, n° 171, p. 213.

[6] Ici ces trois mots, *après l'année 1181*, ont été biffés par Du Cange.

[7] *Cartul. Manosc.*

[8] Baudouin de Rame, du consentement de son frère Balian et de son fils Thomas, confirme la vente d'un casal faite à l'Hôpital de Jérusalem par Hugues de Flandre, qui le tenait en fief de lui. (*Cod. diplomat.* ann. 1181, t. I, n° 2, p. 282.) Nous croyons que c'est ce même diplôme que Du Cange avait vu dans le Cartulaire de Manosque.

[9] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXVI, c. xxi, p. 208 et note 6.

[10] *Cod. diplomat.* t. I, n° 61, p. 61.

[Devenu veuf, Baudouin de Rame épousa Élisabeth ou Isabelle[1], fille de Jean de Gothman, veuve alors de Hugues de Césarée. Il la nomme dans un diplôme de 1175[2].]

L'histoire manuscrite des guerres saintes dit qu'il espousa la fille du connestable de Tripoli.

[Nous n'avons pas trouvé ce fait énoncé dans la continuation de l'histoire de Guillaume de Tyr; mais nous apprenons par le chapitre du Lignage cité plus haut, que Baudouin épousa en troisièmes noces Marie, fille de Pierre, seigneur de Baruth, laquelle eut ensuite deux autre maris, Guillaume de Tabarie et Girard de Ham, connétable de Tripoli.

Le château de Mirebel, qui avait été le premier apanage de Baudouin d'Ibelin, fut pris par Saphadin en 1187[3]. Le titre de seigneur de Rame fut donné plus tard à Jean d'Ibelin, seigneur de Joppé et d'Ascalon, dont nous avons parlé plus haut. Quant à la seigneurie d'Ibelin, elle devint, après la mort de Thomas, le partage de

Balian II, son oncle[4], troisième fils de Balian le Français (dont nous parlerons plus en détail dans les seigneurs de Naples). Balian II, dit le Livre des assises rédigé par Jean d'Ibelin, son petit-fils, mourut «le dernier chrestien saisi et tenant d'Ibelin.»

Il semblerait résulter de ces paroles que Balian II, au moment de sa mort, était encore possesseur d'Ibelin : cependant le château fut pris et brûlé par Saphadin en 1187[5], et Balian II ne mourut pas avant 1193, puisque en cette année il souscrit un diplôme du roi Henri de Jérusalem[6]. Il faut donc expliquer ainsi la phrase du Livre des assises : Balian II fut le dernier baron chrétien qui tint Ibelin, et à sa mort personne ne put lui succéder dans cette seigneurie, qui était au pouvoir des infidèles.

Il paraît, par le même texte des assises, qu'Ibelin fut reconquis au temps de

[1] *Lignages d'outre-mer,* c. IX, éd. Beugnot.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 57, p. 58.

[3] Rad. Coggesh. *Ampliss. collect.* t. V, col. 559 e, 560 a.

[4] Beugnot, *Assises de Jérus.* t. I, c. LXV. p. 109. — *Lignages d'outre-mer,* c. VIII. édit. Beugnot. — Voir *Les Comtes de Japhe,* addition à Jean d'Ibelin.

[5] Rad. Coggesh. *Ampl. collect.* t. V, col. 559 c, d.

[6] *Cod. diplomat.* t. I, n° 173, p. 216.

Gautier de Césarée, époux de Marguerite, fille de Balian II, mais seulement après la mort du fils aîné de Balian II, Jean le Vieux, seigneur de Baruth, décédé en 1234; car cette seigneurie lui aurait dès lors appartenu sans contestation. Marguerite requit la seignenrie d'Ibelin contre son neveu Balian III, fils de Jean d'Ibelin le Vieux. En vertu de la coutume du royaume de Jérusalem, le droit de représentation ne fut pas admis en cette circonstance, parce qu'il y avait eu interruption dans la possession; et la seigneurie fut adjugée à Marguerite comme directe héritière de celui qui l'avait possédée en dernier lieu[1].]

Le seigneur d'Ibelin[2] avoit cour, coin ou monnoie et justice, et il y avoit à Ibelin cour de bourgeoisie et justice.

[Nous n'avons trouvé qu'un seul vicomte d'Ibelin, PALETEL, qui signe un acte[3] de Hugues d'Ibelin, seigneur de Rame (1158).]

On donne à la famille d'Ibelin qui se retira en Cypre, pour armes, *d'azur à une fasce d'or*[4]. Mais cela ne s'accorde pas avec le sire de Joinville, qui donne pour armes au comte de Japhe de son temps et qui estoit de la maison d'Ibelin[5], comme je l'ay fait voir, *une croix pattée*.

[On peut voir quelle fut la puissance et presque la souveraineté de la maison d'Ibelin en Chypre, pendant les deux premiers tiers du XIIIe siècle, dans le discours de Jacques d'Ibelin[6], prononcé en 1271 en faveur des priviléges des seigneurs contre les prétentions du roi Hugues III.]

La maison d'Ibelin passa du royaume de Hiérusalem en celuy de Cypre, où elle posséda les premières dignités[7]. Les seigneurs de ce nom firent bastir et fondèrent à Nicossie le monastère de Saint-Domi-

[1] Voyez *Les Seigneurs de Naples, de Baruth et de Rame (d'Arsur et de Japhe)*.

[2] Labbe, *Assises de Jérus.* p. 552; Beugnot, t. I, c. CCLXX, p. 419.

[3] *Cartul. S. Sepulc.* n° 62, p. 130.

[4] La Chiesa, *Nelle fiori di blasoneria.*

[5] Joinville, p. 97, édit. Du Cange.

[6] *Assises de Jérus.* t. II, p. 430-434 et note *a*.

[7] Il caval. Loredan. *De' re Lusignani*, l. III, p. 155; traduction française, t. I, p. 173.

nique, où ils éleurent leur sépulture. C'estoit en cette église[1] que résidoit le patriarche de Hiérusalem depuis la perte de ce royaume. Outre les seigneurs de cette famille dont il est parlé dans les tables généalogiques, qui ont estably leur domaine en Cypre, il s'en rencontre encore quelques autres dans l'histoire et dans les titres.

[Nous les présenterons, autant que possible, dans l'ordre chronologique et nous y joindrons plusieurs de ceux qui sont nommés dans les généalogies en y ajoutant quelques indications qui les feront mieux connaître, détermineront l'époque où ils ont vécu, et serviront à distinguer certains personnages du même nom.

Philippe d'Ibelin, frère de Jean d'Ibelin le Vieux, sire de Baruth, et père de Jean d'Ibelin, comte de Joppé, le rédacteur des assises.

En 1207[2] il fut un des seigneurs qui conclurent le mariage du roi Hugues Ier avec Alix, fille de la reine Isabelle et du comte Henri de Champagne. En 1210 il fut laissé avec Garnier l'Alman et quelques autres chevaliers à la garde de la ville d'Acre[3] pendant le couronnement du roi Jean de Brienne à Tyr. C'est lui dont on voit le nom parmi les témoins d'un acte de ce prince en faveur du Saint-Sépulcre[4] (1er juillet 1211). En 1217, il se rendit avec son frère, le sire de Baruth, et beaucoup d'autres seigneurs, à l'assemblée convoquée pour une croisade[5] par André, roi de Hongrie, et Boémond IV le Borgne, prince d'Antioche. La même année, en octobre, il fonde dans l'église de Nicosie[6] un service annuel pour sa mère Marie Comnène. Des lettres de la reine Alix, de uillet 1218[7], nous apprennent qu'à cette époque il était déjà baile de Chypre, dignité à laquelle l'avait nommé cette princesse sa nièce, alors veuve de Hugues Ier, roi de Chypre, pendant la minorité de son fils Henri. En 1222, il fut maintenu dans la bailie du royaume par les seigneurs[8], malgré les réclamations

[1] Ét. de Lusignan, *Hist. de Cypre*, p. 32.

[2] Martène, *Thesaur. anecdot.* t. I, col. 806, 807.

[3] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXI, c. I, p. 312.

[4] *Cartul. S. Sepulc.* n° 145, p. 269.

[5] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXI, c. X, p. 322.

[6] De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. III, p. 608, 609.

[7] De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 39. — Continuateur de Guillaume de Tyr, l. XXXII, c. XXI, p. 360, 361.

[8] Continuat. de Guill. de Tyr, c. XXI, p. 361, 362.

d'Alix; et par une lettre du 16 février 1226 [1], le pape Honorius III lui recommandait de bien remplir ses fonctions de baile pour l'intérêt du jeune roi et du royaume; il les conserva jusqu'à sa mort.

Philippe d'Ibelin mourut [2] dans l'été de 1228. Une bulle de Grégoire IX, du 4 août même année, le mentionne comme défunt. Il avait épousé [3] Alix de Montbéliard, encore vivante en 1244, et dont il eut Marie et Jean d'Ibelin, duquel nous avons parlé longuement à l'article des comtes de Japhe et d'Ascalon.

Hugues d'Ibelin, troisième fils de Jean le Vieux, sire de Baruth [4], fut remis par son père comme otage à Frédéric II, en 1228, avec son frère aîné Balian. On voit son nom dans différents actes de 1233 [5], 1234, 1237. Celui-ci est le dernier qu'il ait souscrit. Il ne vécut peut-être pas beaucoup au delà; il mourut sans héritiers [6].

Baudouin d'Ibelin [7], deuxième fils de Jean, sire de Baruth, frère du précédent. Son nom paraît dans divers actes de 1233 à 1247. Dans le plus ancien, du 2 décembre 1233 [8], qui est un traité d'alliance entre les Cypriotes et les Génois, il est mentionné avec son père et ses frères Balian et Hugues. Il souscrit deux actes du roi Henri Ier [9], de juillet et août 1234, également avec son père et ses deux mêmes frères; un acte du même roi (octobre 1237) [10], avec son frère Hugues seulement. Leur frère Jean [11] qui fut, à la mort de son père, seigneur d'Arsur, n'est point nommé dans ces actes; ce qui fait présumer qu'il était plus jeune et n'était que le quatrième fils, par l'âge, de Jean le Vieux, seigneur de Baruth, après Balian, Baudouin et Hugues. En 1246, Baudouin d'Ibelin [12], sénéchal de Chypre, fut envoyé avec huit galères par le roi Henri

[1] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 48.

[2] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. xxv, p. 365. — Marin. Sanut. l. III, c. x, p. 211. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 625.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 14, p. 292. — *Lignages d'outre-mer*, c. xiii, édit. Beugnot. — De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. III, p. 644, 645, et note 7 de la page 644.

[4] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. ii, p. 367.

[5] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 56; t. III, p. 638, 639. — *Cod. diplom.* t. I, n° 110, p. 118.

[6] *Lignages d'outre-mer*, c. vi, Labbe; c. viii, Beugnot.

[7] *Généalogie des Ibelin*, tabl. A.

[8] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 56.

[9] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 638, 639.

[10] *Cod. diplomat.* t. I, n° 110, p. 118.

[11] Voir *Les Seigneurs d'Arsur* et la *Généalogie des Ibelin*, tabl. B.

[12] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. lx, p. 433.

au secours d'Ascalon, serré de près par les Turcs, et leur fit lever le siége. Il souscrivit, comme sénéchal[1], un acte de ce prince, de 1247. Il se trouvait avec son frère Gui à la bataille de la Mansoure[2] (1248), et tous deux y furent faits prisonniers. Il fut père de

Philippe[3], connétable de Chypre, qui est témoin d'un acte du roi Hugues III[4] (novembre 1269) et est mentionné dans un acte de Hugues de Revel, grand maître de l'Hôpital, comme fils de feu Baudouin d'Ibelin (2 juin 1271): à cette époque il n'était pas encore connétable.

Jacques d'Ibelin, petit-fils de ce Philippe, était fils de Balian d'Ibelin, prince de Galilée et d'Alix de Lusignan, fille du roi Hugues III. Il est nommé, dans le Lignage d'outre-mer[5], à l'article des rois de Chypre. Une lettre de sa mère au roi d'Aragon, Jacques II, son beau-frère[6], du mardi 18 mai 1316 ou 1322, le nomme Jaques, et en parle comme d'un très-jeune enfant, qui envoie «cent mille saluts» au roi d'Aragon son oncle. C'est donc bien à tort[7] que l'on a pris cet enfant, à peine né en 1310 ou 1315, pour le Jacques d'Ibelin qui, en 1271, parla devant le prince Édouard d'Angleterre et le roi Hugues III[8], pour soutenir les droits des barons de Chypre et prétendit qu'ils n'étaient pas tenus de faire le service, s'ils ne le voulaient bien, hors du royaume. Il avait souscrit en novembre 1269[9] un acte de Hugues III, comme homme du roi. C'est lui vraisemblablement qui rédigea le Livre de jurisprudence féodale publié dans le recueil des Assises de Jérusalem[10]. Quoique à la rigueur cet ouvrage puisse appartenir à Jacques d'Ibelin, né vers 1315, cependant la nature et la gravité du sujet doit plutôt le faire attribuer à l'auteur de la remontrance de 1271. Le premier Jacques d'Ibelin ne paraît pas dans les tableaux généalogiques de la famille, et rien ne peut nous faire conjecturer à quelle branche des Ibelin on pourrait le rattacher.

Gui d'Ibelin, connétable de Chypre[11], cinquième fils de Jean d'Ibelin le Vieux,

[1] Labbe, *Alliance chronolog.* t. II, p. 656.

[2] Joinville, édit. Du Cange, p. 52, 67, 68, 71.

[3] *Lignages d'outre-mer,* c. vi, p. 373, 431, édit. Labbe.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 148, p. 189; n° 152, p. 194, 195, 535. — *Généal. des Ibelin,* tabl. A.

[5] *Lignages d'outre-mer,* c. ii, p. 361, 426, édit. Labbe. — *Généalog. des Ibelin,* tabl. A.

[6] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre,* t. III, p. 699 et not. 3, 4.

[7] *Assises de Jérus.* t. I, p. 453, note *a.* — *Hist. littér. de la France,* t. XXI, p. 457.

[8] *Assis. de Jérus.* t. II, p. 430, 434.

[9] *Cod. diplomat.* t. I, n° 148, p. 189.

[10] *Assises de Jérus.* t. I, p. 453 et suiv.

[11] *Généalog. des Ibelin,* tabl. C.

seigneur de Baruth, fut témoin de deux actes du roi Henri Ier[1] (décembre 1239 et 1247). C'est lui probablement qui est nommé dans une lettre du pape Alexandre IV[2] (14 mai 1255) comme étant un des exécuteurs testamentaires de ce roi.

Baudouin d'Ibelin, fils du précédent, mourut jeune. Henri II, roi de Chypre, son neveu, fonda à Sainte-Sophie de Nicosie[3] (janvier 1286) une messe quotidienne pour le repos de son âme. Dans cet acte il l'appelle connétable des rois de Jérusalem et de Chypre. C'est lui peut-être[4] qui en 1277 avait tué Nicolas de Césarée pour venger la mort de son frère Jean tué par Nicolas.

S'il est le même, le Jean d'Ibelin, dont il vengea la mort, serait également fils de Gui d'Ibelin le connétable. Baudouin et Jean seraient ces deux seigneurs indiqués dans la généalogie des Ibelin[5] avec Aimeri, un de leurs frères, comme étant tous trois décédés jeunes et sans postérité.

Balian d'Ibelin, leur frère aîné[6], sénéchal de Chypre, fut témoin de l'acte de 1286[7] par lequel le roi Henri II fondait une messe quotidienne pour son oncle Baudouin. Du Cange, dans son troisième tableau généalogique des Ibelin, renvoie pour ce seigneur à Loredan, l. IV, p. 229, mais c'est par erreur. Il n'est point fait mention en cet endroit de Balian d'Ibelin. Le sénéchal était alors Philippe d'Ibelin[8], frère des précédents, et, par conséquent, comme eux, oncle du roi Henri II, par leur sœur Isabelle, femme du roi Hugues III. Nommé par son neveu baile du royaume de Jérusalem en 1286[9], il devint sénéchal de Jérusalem et de Chypre, après son frère Balian. Il l'était déjà en 1303[10]. Dans le grand différend qui s'éleva entre le roi Henri II et son frère Amauri, il resta constamment attaché au parti du roi. Son nom paraît dans plusieurs accords entre Henri II et Amauri (mai 1306)[11]; entre la reine mère Isabelle et Gui son fils[12], connétable du royaume (13 juin 1310); entre les rois

[1] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 643. — Labbe, *Alliance chronologique*, etc. t. II, p. 656.

[2] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 652.

[3] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 669 et note 1, p. 670.

[4] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXXIV, c. XXXIV. p. 479. — Voir *Les Seigneurs de Césarée*.

[5] *Généalog. des Ibelin*, tabl. C.

[6] *Généalog. des Ibelin*, tabl. C.

[7] De Mas-Latrie. t. III, p. 670.

[8] *Généalog. des Ibelin*, tabl. C.

[9] Marin. Sanut. l. III, part. XII, c. XIX.

[10] Loredan. l. IV, p. 206; traduction française, t. I, p. 228. — De Mas-Latrie t. II, p. 136.

[11] De Mas-Latrie, t. II, p. 102.

[12] De Mas-Latrie, t. II, p. 112.

de Chypre et d'Arménie[1], sur les conditions du retour de Henri II en Chypre (4 août 1310); lui-même devait rester en otage auprès du roi d'Arménie: il rentra en Chypre deux mois après le retour du roi[2].

Il écrit deux lettres au roi d'Aragon[3], Jacques II (31 janvier 1314 (?), 8 octobre 1315 (?)). Il est nommé, dans une lettre de François des Forn[4] au même roi d'Aragon (29 mai 1316), peu de temps après qu'il avait marié sa fille Isabelle[5] à Fernand de Majorque. Il mourut en 1318 (?)[6].

Gautier d'Ibelin[7] souscrit deux actes de Jean d'Ibelin, comte de Joppé et d'Ascalon, en qualité de maréchal de Joppé (janvier et 2 février 1256). Le même, peut-être, mais sans qualification[8], souscrit, comme homme du roi, un acte du roi Hugues III, de novembre 1269. Nous ne pouvons dire à quelle branche de la famille il appartenait.

Baudouin d'Ibelin[9], fils de Jean d'Ibelin et d'Isabelle, est-il celui qui figure comme témoin dans un traité de commerce avec les Vénitiens[10] en date du 3 juin 1306(?), et le même qui fut donné comme otage au roi d'Arménie[11], pour assurer le retour du roi Henri II à Chypre?

Balian d'Ibelin[12], prince de Galilée, seigneur de Tabarie, père du jeune Jacques d'Ibelin, dont nous avons parlé précédemment, est nommé dans le traité de commerce avec Venise[13] (3 juin 1306) et dans un accord[14] entre le roi Henri II et le prince Amauri son frère dont il était zélé partisan[15]. Ce n'est pas sans doute le même Balian d'Ibelin qui fut témoin d'un premier accord entre ces deux princes[16] (mai 1306); il y est nommé sans qualification avec le surnom de Malguarnito, et parmi des personnages qui sont cités dans l'histoire[17] comme inviolablement attachés à la for-

[1] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 114 et note 6.

[2] Loredan. l. V, p. 277; trad. franç. t. I, p. 306.

[3] De Mas-Latrie, t. III, p. 694-696.

[4] De Mas-Latrie, p. 705.

[5] De Mas-Latrie, p. 705.

[6] Loredan. l. V, p. 286; trad. franç. t. I, p. 316.

[7] *Codice diplomat.* t. I, n[os] 128, 130, p. 153, 155.

[8] *Cod. diplomat.* n° 148, p. 189.

[9] *Généalog. des Ibelin*, tabl. A.

[10] De Mas-Latrie, t. II, p. 103.

[11] De Mas-Latrie, t. II, p. 114.

[12] *Généalog. des Ibelin*, tabl. A.

[13] De Mas-Latrie, t. II, p. 103.

[14] De Mas-Latrie, t. II, p. 110, 136 et note 13.

[15] Loredan. l. IV, p. 226; trad. franç. t. I, p. 261; l. V, p. 258; trad. franç. t. I p. 285; l. V, p. 270; trad. franç. t. I, p. 298.

[16] De Mas-Latrie, t. II, p. 102.

[17] Loredan. l. IV, p. 219; trad. franç. t. I, p. 242.

tune du roi Henri II. Est-ce Balian, fils de Philippe d'Ibelin, sénéchal de Chypre [1], contre lequel se forme une conspiration [2] ainsi que contre le roi et plusieurs autres seigneurs attachés à sa personne (1311)? Du Cange [3] renvoie à tort pour ce personnage à l'autorité de Lorédan (l. V, p. 270); dans ce dernier passage, il est évidemment question de Balian d'Ibelin, prince de Galilée.

Hugues d'Ibelin [4], qui souscrit le traité de commerce avec Venise (1306), est peut-être le frère de Balian d'Ibelin, prince de Galilée [5]. C'est lui probablement qui était entré dans le parti d'Amauri contre le roi Henri II, et qui, en 1310, après la mort d'Amauri [6], vint avec plusieurs seigneurs faire ses soumissions et prêter serment au roi entre les mains de la reine mère. Parmi ces seigneurs l'histoire nomme

Philippe et Jean d'Ibelin, frères. Seraient-ce les deux fils de Balian d'Ibelin [7] et de Marguerite, fille de Raymond, vicomte de Tripoli ?

Ce Philippe paraît être celui que Lorédan appelle Philippe le Jeune, par opposition avec Philippe d'Ibelin le sénéchal. Après avoir prêté serment à la reine mère, il n'osa implorer lui-même son pardon auprès du roi [8], qui, précédemment, l'avait comblé de bienfaits. Ce prince d'abord le condamna à mort, puis se contenta de le faire enfermer dans une prison.

Par un accord entre les rois de Chypre et d'Arménie, sur les conditions du retour du roi Henri II, en Chypre [9], il fut arrêté, article 8, que le roi ferait tout son possible pour marier la veuve de Gui d'Ibelin et sa fille avec les fils du seigneur de Tyr (défunt Amauri son frère), comme la chose avait été convenue entre eux de leur vivant. Cet article ne se trouve pas dans Lorédan [10], qui a reproduit toutes les autres conditions du traité, à peu près comme elles sont exprimées dans Amadi et Florio Bustroni.

On ne sait [11] s'il est ici question de Gui d'Ibelin, nommé aussi *Balian* par

[1] *Généalog. des Ibelin*, tabl. C.

[2] Loredan. l. V, p. 279; trad. franç. t. I, p. 308.

[3] *Généalog. des Ibelin*, tabl. C.

[4] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 103.

[5] *Généalog. des Ibelin*, tabl. A.

[6] Loredan. l. V. p. 258; trad. franç. t. I, p. 285.

[7] *Généalog. des Ibelin*, tabl. A.

[8] Loredan. l. V, p. 276, 277; trad. franç. t. I, p. 305, 306.

[9] Extrait d'Amadi. — De Mas-Latrie. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 114, 115.

[10] Loredan. l. V, p. 260, 262; trad. franç. t. I, p. 288, 289.

[11] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, p. 115, note 2.

Lorédan [1], dont la fille Alix épousa le prince Hugues [2] (depuis Hugues IV, roi de Chypre), ou de Gui, nommé aussi *Guiotus*, fils de Jean d'Ibelin [3], rédacteur des Assises, dont nous avons parlé précédemment [4] : M. de Mas-Latrie pencherait plutôt pour cette dernière supposition.]

Guy d'Ibelin, lieutenant du séneschal de Cypre, lequel vivoit en l'an 1324 [fut élu en cette année [5] pour présider la haute cour où Hugues [IV] de Lusignan, connétable de Chypre, demanda et obtint la couronne]. En un rolle de la chambre des comptes de Paris, intitulé *Compotus hospitii domini regis ad terminum Candelosæ, anno 1288*, il est parlé de Guy d'Ibelin parmy les gentilshommes qui furent faits chevaliers par le roy à Melun, à la feste de Noël.

[Nous ne pouvons dire si ce Gui d'Ibelin est le même que le lieutenant du sénéchal de 1324, ni si ce dernier est Gui d'Ibelin le beau-père de Hugues IV [6] (ce qui est assez probable, quoique rien dans le récit ne fasse soupçonner la parenté de ces deux personnes), ou bien Gui, fils du rédacteur des Assises (mais ce dernier mourut au plus tard en cette année 1324), ou enfin Gui, cousin du beau-père de Hugues IV, fils de Philippe d'Ibelin le sénéchal.]

Sire Jean d'Ibelin fut présent avec les autres barons du royaume de Cypre [7] à l'assinat du douaire de Marie de Bourbon, femme de Guy, fils aisné de Hugues IV, roy de Cypre, l'an 1330.

[C'est peut-être le Jean d'Ibelin, frère de Philippe le Jeune [8], dont nous avons parlé à la page précédente.]

Guy d'Ibelin, séneschal de Cypre [qui est peut-être le même que le lieutenant du sénéchal de 1324], souscrivit avec les autres barons

[1] Loredan, l. V.

[2] *Généalog. des Ibelin*, tabl. C.

[3] *Généalog. des Ibelin*, tabl. D.

[4] Voir *Les Comtes de Japhe et d'Ascalon.*

[5] *Assises de Jérus.* — Labbe, p. 542. — La Thaumassière, p. 309. — Beugnot, *Documents relatifs à la successibilité*, t. II, c. xviii, p. 420, 421.

[6] *Généalog. des Ibelin*, tabl. C.

[7] Titres originaux. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 164.

[8] *Généalog. des Ibelin*, tabl. A.

du même royaume la ratification du contrat de mariage de Guy et de Marie à Nicossie, l'an 1330[1].

[Il y est appelé *magnificus vir*, qualification qui convenait bien au beau-père du roi, comme il est probable qu'il l'était en effet. Par un acte de 1329, 13 mai[2], il établit dans l'église de Nicosie cinq assises ou fondations de prêtres, dont le payement était assuré sur les rentes qu'il avait reçues du roi Hugues IV à Sivouri (1000 besants, ce qui faisait 200 besants par an pour chaque prêtre), se réservant pour lui et ses héritiers le droit de nomination et de patronage sur les cinq prêtres chargés du service religieux.

Un acte du roi Pierre Ier[3] (16 août 1360) mentionne un Gui d'Ibelin, évêque de Némosie (Limassol); nous avons expliqué plus haut, page 334, pourquoi, malgré cette autorité, nous penchons à croire que cet évêque, qui couronna Pierre Ier du vivant de son père, en 1358, s'appelait plutôt *Gui de Giblet*.

On voit un Jean d'Ibelin, sénéchal du royaume de Jérusalem, dans un acte du 5 mars 1363[4], où Pierre Ier confirme aux Génois les priviléges que leur avait accordés le roi Henri Ier.]

Philippes d'Ibelin vivoit en l'an 1371. Il est parlé de luy en l'histoire du cavalier Loredano[5]. [C'est le même personnage que le suivant.]

Philippes d'Ibelin, seigneur d'Azot[6], qui est une place forte entre Ascalon et Japhe, dite *Azotum*[7], paroist en un titre de l'an 1368.

[1] Titres originaux. — De Mas-Latrie, t. II, p. 162.

[2] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 723, 725.

[3] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 224-230.

[4] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 249.

[5] Loredan, l. VIII, p. 440; trad. franç. t. II, p. 20. — Voir *Les Seigneurs de Tyr*.

[6] Titres originaux.

[7] Jacobus de Vitriaco, l. I, c. XLI.

Ier TABLEAU[1].

BALIAN [Ier], surnommé *le François*[2], premier seigneur d'Ibelin, espouse Helvis, fille de Baudouin, seigneur de Rame.

- Hugues d'Ibelin décéda sans enfans, espouse Agnès de Courtenay, [première femme du roi Amauri Ier.]
- Baudouin d'Ibelin, seigneur de Rame, espouse : 1° Richent de Bessan [2° Isabelle, fille de Jean de Gouvaux (Gothman), 3° Marie de Barut].
  - 1. Thomas d'Ibelin, decédé sans enfans.
  - 2. Eschive, femme d'Aimery, roy de Cypre.
  - 3. Estiennète, espouse Amaury, vicomte de Naples.
- Balian [II], seigneur d'Ibelin [et de Naples[3]], espouse Marie Comnène [Deuxième femme du roi Amauri, mère de la reine Isabelle.]
  - Jean [dit *le Vieux*], seigneur d'Ibelin [et de Barut, baile du royaume de Jerusalem], espouse Mélisende d'Arsur, décéda en 1233.
    - Balian III, seigneur de Barut, espouse Eschive de Montbeliard, 1240.
      - Jean d'Ibelin, seigneur de Barut, espouse Alix d'Albènes.
        - Isabeau d'Ibelin espouse : 1° Hugues, fils de Henry, roy de Cypre; 2° Aimon le Strange; 3° Nicolas, prince de Césarée; 4° Guillaume Barlais.
        - Eschive d'Ibelin, dame de Barut, espouse : 1° Hondroy de Montfort, fils de Philippe de Montfort, seigneur de Sur; 2° Guy, fils de Hugues III, roy de Cypre.
          - [1. Trois fils[7] et une fille, morts jeunes.
          - 1. Amaury.
          - 1. Hugues, épouse Marie d'Ibelin, fille de Balian le senéchal (tabl. C)
            - Jeanne.
            - Humfroi de Montfort, seigneur de Barut, connétable de Chypre[8].]
          - 2. Hugues IV, roi de Chypre.
          - 2. Isabelle, espouse Eudes de Dampierre, connétable du royaume de Jérusalem
      - Hugues d'Ibelin, espouse Marie de Tabarie; décéda sans enfans.
      - Balian d'Ibelin, décédé jeune.
      - Isabeau d'Ibelin, femme de Henry, seigneur de Giblet.
    - Baudouin d'Ibelin, seneschal de Cypre. [A.]
    - Hugues, mort sans enfans. [Troisième fils.]
    - Jean d'Ibelin, seigneur d'Arsur. [B.]
    - Guy d'Ibelin, connestable de Cypre. [C.]
    - Isabeau d'Ibelin, religieuse.
  - Philippe, bail de Cypre, mort l'an 1228. [D.]
  - [Raoul, Hugues, selon Albéric.]
  - Helvis, espouse Renaud, prince de Sagette.
  - Marguerite, espouse [Hugues de Tabarie[5], puis] Gautier, prince de Césarée, [connétable de Chypre][6].
- Ermengarde, princesse de Tabarie.
- Estiennète[4] [encore mineure en 1158].

[1] Ces tableaux généalogiques se trouvent, dans le manuscrit, avant l'article des *Seigneurs d'Ibelin et de Rame*; cependant, comme ils en sont le complément naturel, nous avons cru devoir les placer après, en nous conformant à l'ordre indiqué par la table des matières que Du Cange a dressée lui-même. La disposition actuelle du manuscrit en cet endroit tient peut-être à une [illegible] du [illegible].

[2] *Lignages d'outre-mer*, edit. Labbe, c. XI, p. 370, 430; edit. Beugnot, c. VIII, IX, X.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 68, p. 68.

[4] *Cartul. S. Sepulc.* n° 60, p. 121.

[5] *Lignages d'outre mer*, c. XII, XVII, edit. Beugnot.

[6] *Assises de Jérus.* t. I, c. 270, p. 108, top. livre de Jean d'Ibelin.

[7] *Lignages d'outre mer*, c. XI.

[8] *Lignages d'outre mer*, c. XII.

PREMIÈRE SUITE DE LA GÉNÉALOGIE DE LA MAISON D'IBELIN.

A

BAUDOUIN D'IBELIN[1], second fils de Jean, seigneur de Barut, estoit séneschal de Cypre l'an 1247, et se trouva avec le roy saint Louys au siége de Damiette, l'an 1248; il espousa Alix, fille de Gautier de Bessan.

- JEAN D'IBELIN, espouse Isabelle, fille d'Aimery Rivet et d'Eschive de Tabarie.
  - BAUDOUIN D'IBELIN, espouse Marguerite, fille de Bertrand de Giblet.
    - ISABELLE D'IBELIN, espouse Guy d'Ibelin, fils de Balian, séneschal de Cypre.
  - GAUTIER [mort enfant].
- PHILIPPES D'IBELIN, connestable de Cypre, espouse Simone, dame de Tabarie.
  - BAUDOUIN D'IBELIN, décédé jeune.
  - BALIAN D'IBELIN, prince [de Galilée, seigneur] de Tabarie, espouse Alix, fille de Hugues III, roy de Cypre.
    - JACQUES D'IBELIN[2], [auteur d'un livre des *Assises de Jérusalem*[3]] (V. plus loin.)
  - HUGUES et GUY, morts jeunes.
  - MARIE, espouse Guy, comte de Japhe.
  - ALIX, espouse Gautier de Bessan.
  - ESCHIVE, espouse Gautier de Dampierre.
  - HÉLOISE et MARGUERITE, mortes jeunes.
- GUY D'IBELIN, espouse Marie, fille d'Aithon, roy d'Arménie.
  - THOROS, espouse Sibylle, fille d'Oissim de la Roche.
    - LIVON.
    - RITTA.
  - ISABELLE, espouse Aithon, sire du Coure.
    - OISSIN.
    - CONSTANS.
    - LIVON.
    - BAUDOUIN.
    - RITTA.
- BALIAN D'IBELIN, espouse Marguerite, fille de Raymund, vicomte de Tripoly.
  - PHILIPPES. JEAN.
  - ALIX.
- HUGUES, espouse Alix, fille de Jean le Tor.
  - [BAUDOUIN D'IBELIN.]
  - MARIE. MARGUERITE.
- MÉLISSENDE, morte jeune.

[1] *Lignages d'outre-mer*, édit. Labbe, c. xi, p. 370, 430; c. ix, x, édit. Beugnot. — Joinville, édit. Ménard, p. 110, 142, 145; édit. Du Cange, p. 52, 67, 68. — Labbe, *Abrégé royal*, etc. t. I, p. 373.

[2] *Lignages d'outre-mer*, c. ii.

[3] M. Beugnot, t. I, p. 452.

DEUXIÈME SUITE DE LA GÉNÉALOGIE DE LA MAISON D'IBELIN.

B

JEAN D'IBELIN[1],
seigneur d'Arsur,
troisième [ou plutôt quatrième] fils de Jean, seigneur de Barut,
fut bail du royaume de Hiérusalem en l'an 1257 [1256],
[connétable du royaume de Jérusalem en 1251];
il esponsa Alix,
fille de Rohart, seigneur de Cayphas,
selon le Lignage d'outre-mer.
Il est probable que ce fut lui qui esponsa encore Marie,
fille de Constans, connestable d'Arménie, et sœur du roy Aithon[2].

BALIAN D'IBELIN,
seigneur d'Arsur,
décéda l'an 1277
[connétable du royaume de Jérusalem];
il esponsa :
1° Plaisance d'Antioche;
2° Lucie, fille de Jean Gauvain.

Enfants de Balian d'Ibelin :

- JEAN D'IBELIN, seigneur d'Arsur [connétable du royaume de Jérusalem, 1272], esponsa Isabelle, fille de Balian d'Ibelin, séneschal de Cypre.
- ERMELLINE, fut mariée en la Pouille.
- JEANNE D'IBELIN, espouse Baudouin du Morf, seigneur de Stambole.
- NICOLE D'IBELIN, espouse Thibaut de Bessan.

Enfants de Jean d'Ibelin :

- [BALIAN D'IBELIN, 1328.
- GUY.
- ALIX.
- MARGUERITE.
- LUCIE.

Fils de Balian d'Ibelin :

PHILIPPE D'ARSUR[3],
lieutenant
ou sénéchal de Chypre,
1369]?

[1] *Lignages d'outre-mer*, édit. Labbe, c. VI, p. 370, 430; édit. Beugnot, c. VIII, IX, X. — Labbe, *Abrégé royal*, etc. t. I, p. 374. — Dacheri *Spicil.* t. VII, p. 217. — Beugnot, *Assises de Jérusal.* t. II, p. 246, note a. — Continuat. de Guill. de Tyr. — Martène, *Ampliss. Coll.* t. V, col. 735, 736, 746 d.

[2] [C'est *Jean* d'Ibelin, fils de Philippe, baile de Chypre, le rédacteur des Assises, qui épousa Marie, fille de Constans. (Voir le tableau D à la généalogie des Ibelin.)]

[3] *Assises de Jérusal.* préface, t. I, p. 3.

TROISIÈME SUITE DE LA GÉNÉALOGIE DE LA MAISON D'IBELIN.

C

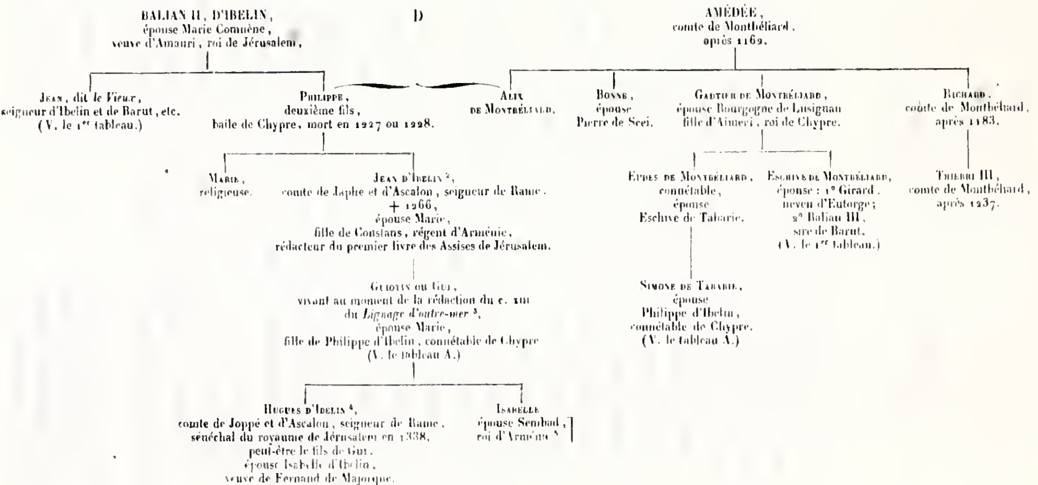
GUY D'IBELIN [1],
connestable de Cypre,
quatrieme fils de Jean, seigneur de Barut,
se trouva avec Baudouin son frère au siége de Damiette, l'an 1248.
Le sire de Joinville [2] dit que c'estoit l'un des beaux et des mieux conditionnez chevaliers de son temps.
Il espousa Philippes, fille de Emery Barlais.

- **Balian d'Ibelin** [3], séneschal de Cypre, espouse Alix, fille du seigneur de Lambron, duquel Vincent de Beauvais parle [4].
  - **Guy d'Ibelin** [ou Balian], sénéchal de Chypre], espouse Isabeau, fille de Baudoin d'Ibelin.
    - **Alix d'Ibelin** [9], espouse Hugues de Lusignan, connestable de Cypre l'an 1319. Il fut depuis roy de Cypre. [Hugues IV.]
  - **Marie**, espouse Rupin de Montfort. (V. le 1er tabl.)
  - **Isabelle**, espouse Jean d'Ibelin, seigneur d'Arsur.
  - **Marguerite.**
- **Baudouin** [connétable] **Jean**, **Aimery**, décédez en jeunesse.
- **Philippes d'Ibelin** [5], bail du royaume de Hiérusalem en 1286-1302 [sénéchal de Chypre], espouse : 1° Marie, fille du baron Valeran ; 2° Marie, fille de Guy, seigneur de Giblet.
  - **Guy d'Ibelin.**
  - **Balian d'Ibelin** [6], 1312.
  - [**Héloise**, épouse Henri de Brunswich.]
  - **Isabelle d'Ibelin** [7], espouse : 1° Fernand de Majorque, prince de la Morée, l'an 1315 [8] [puis Hugues d'Ibelin, comte de Joppé]
    - [1. **Fernand**, infant de Majorque, épouse Eschive, fille du roi Hugues IV [10].]
- **Isabelle**, espouse Hugues III, roy de Cypre.
- **Alix**, espouse Eudes de Dampierre.
- **Eschive**, religieuse.
- **Mélissende**, **Marie**, décédées sans postérité.

[1] *Lignages d'outre-mer*, édit. Labbe, c. VI, p. 370, 430; édit. Beugnot, c. VIII, IX, X. — Labbe, *Abrégé royal, etc.* t. I, p. 374.
[2] Joinville, p. 109, 142, 145, 150; édit. Ménard.
[3] Loredano, l. IV, p. 229.
[4] L. XXXI, c. CXLIV; l. XXXII, c. XXVII, XXVIII, et Rain. ann. 1237, n° 86.
[5] Sanut. l. III, part. 12, c. XIX. — Loredano, l. IV, p. 206.
[6] Loredana, l. V, p. 270, 279.
[7] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 215, note 3.
[8] *Hist. de Constantinople*, l. VII, n° 18.
[9] Loredana, l. V, p. 288. — Ét. de Lusignan, *Hist. de Cypre*, p. 144.
[10] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 179, 180.

[QUATRIÈME SUITE DE LA GÉNÉALOGIE DE LA MAISON D'IBELIN,

ET SES ALLIANCES AVEC LA MAISON DE MONTBÉLIARD[1].



[1] *[Lignages d'outre-mer]*, c. VIII, XIII, XV, édit. Beugnot. — Joinville, p. 29, 30, édit. Du Cange; *Observations* de Du Cange, p. 60, 61. — Continuateur de Guill. de Tyr. — Martène, *Ampliss. Coll.* t. V, col. 712. — Marin Sanut, l. III, part. 12, c. V, VIII. — *L'Art de vérifier les dates*, *Comtes de Montbéliard*. — Beugnot, *Assises de Jérusalem*, t. I, p. XLIX et note 1; p. 21, 22, 108, 109; t. II, p. 398, 399.

[2] *Hist. littéraire de la France*, t. XXI, p. 447, 448. — Sebast. Paoli, *Cod. diplomat.* t. I, p. 292. — Voir plus haut, p. 349, une addition à l'art. *Jean d'Ibelin*, comte de Japhe.

[3] Édition Beugnot.

[4] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 178, 179, 180; t. III, p. 644.

[5] Raynald. ann. 1298, n° 19, 20.

LES COMTES DE LAODICÉE.

Winemar[1], originaire du comté de Boulogne sur la mer, s'estant fait chef de plusieurs capitaines de vaisseaux de Hollande, de Flandre, de Frise et autres provinces voisines, après avoir couru la mer en qualité de pirate, l'espace de sept ou huit ans, arriva en la terre sainte[2] au temps que les François y estoient nouvellement venus; et, s'estant joint à eux en la ville de Tarse[3], il entreprit le siége de la ville de Laodicée, qui estoit la seule ville de la Syrie qui estoit possédée par les Grecs, ainsy que veut Guillaume de Tyr; mais Albert d'Aix[4] écrit plus probablement qu'elle estoit tenue par les Turcs et les Sarrazins. Tant y a que Winemar, l'ayant emportée, la garda peu de temps, ayant esté fait prisonnier par les Turcoples et les troupes de l'empereur Alexis, qui s'emparèrent de la place et tuèrent plusieurs des siens. L'histoire est assez confuse en cet endroit, car Guillaume de Tyr semble dire qu'il ne la prit pas, mais que les habitans se donnèrent à Godefroy de Bouillon, qui retira d'eux Winemar et le mit en liberté. Albert d'Aix dit le contraire formellement, et ajoute que Winemar et ses compagnons mirent la place en la puissance du comte de Saint-Gilles, qui la restitua à l'empereur, suivant les conventions que les nostres avoient avec luy. Ce qui s'accorde avec ce qu'Anne Comnène[5] écrit, que ce comte la remit à Andronique Tzintziluces, envoyé par l'empereur à cet effet.

Winemar estoit natif du comté de Boulogne, et vassal du comte Eustache, père de Godefroy de Bouillon, au rapport des historiens de ce

[1] Albertus Aquensis, l. III, c. XIV; l. VI, c. LV.

[2] Willelmus Tyrensis, l. III, c. XXIII; l. VII, c. XXI.

[3] Albertus Aquensis, l. III, c. LIX. — Willelmus Tyr. l. VII, c. XVI.

[4] Albertus Aquensis, l. VI, c. LV.

[5] Anne Comnène, l. XI, p. 329.

temps-là[1]. Or je trouve deux Winemar en cette contrée, qui vivoient lorsque les nostres entreprirent la conqueste de la terre sainte. Le premier est *Winemar*, surnommé *Grasse-Vache*, dans un titre de Manassès[2], comte de Guines. Le second est *Winemar*, chastellain de Gand, qui espousa Gisle, fille de Baudouin Ier, comte de Guines. Je doute que ce chastellain[3] soit ce Winemar qui s'achemina en la terre sainte, parce qu'il paroist qu'il estoit en Flandres dans les années 1095, 1097 et 1101, et encore depuis; auquel temps le premier estoit outre mer. Guibert et Orderic Vital[4] disent que dans l'armée navale qui vint avec Winemar estoit Edgar, fils d'Édouard, roy des Danois, qui avoit esté esleu roy d'Angleterre après la mort d'Harold, avec plusieurs Anglois, qui abordèrent au nombre de vingt mille hommes en la terre sainte pour y visiter le saint sepulchre de Nostre Seigneur, et qu'estant descendus à Laodicée, les habitans les receurent et se mirent en la protection d'Edgar, qui, après l'avoir gardée quelque temps, la mit entre les mains de Robert, duc de Normandie; lequel estant allé en Hiérusalem, y laissa garnison. Cependant les Grecs, estant venus assiéger la place, l'emportèrent à la faveur des habitans.

Quoy qu'il en soit, Boëmond[5], ne pouvant souffrir que Laodicée eust esté remise au pouvoir des Grecs, entreprit de l'assiéger, contre la volonté des princes, qui l'obligèrent de lever le siége; ensuite de quoy le comte de Saint-Gilles entra dans la place et y fit arborer son étendart. Mais, durant la prison de Boëmond[6], Tancrède, son neveu, l'enleva aux Grecs et la remit entre les mains de son oncle, après qu'il eust esté mis en liberté; lequel luy en bailla rescompense [an 1103 ou 1104].

Cependant Alexis, sur l'avis qu'il eut que les nostres avoient pris

[1] Albertus Aquensis, l. VI, c. LV. — Willelmus Tyr. l. VII, c. XVI.

[2] Preuves de l'*Hist. de Guines*, p. 36.

[3] Lambert, *Ard.* p. 17. — *Hist. de Guines*, l. II, c. IV.

[4] Guibert, l. VII, c. XXXIV. — Orderic, l. X, p. 778.

[5] Albertus Aquensis, l. VI, c. LV et seq. — Anne Comnène, p. 330.

[6] Albertus Aquensis, l. X, c. XIX. — Fulch. Carnot. l. II, c. XXII. — Guibert Novig. l. VII, c. XXXIV. — Willelmus Tyr. l. X, c. XXIII. — *Gesta Francor.* c. LI, LIII; Bongars, p. 590, 591. — Jacobus de Vitriaco, l. I, c. XLIV.

Laodicée[1], envoya une armée pour y mettre le siége sous la conduite de Cantacuzène, qui d'abord prit la ville, le chasteau estant toujours défendu par les François. A la fin, Boëmond vint au secours, et après avoir obligé les Grecs de se retirer, il entra dans la place et la fortifia de nouveau.

Il semble que Tancrède rentra en la possession de cette place; car, par le traité que Boëmond fit avec Alexis[2], il promit de faire restituer à l'empereur Laodicée par Tancrède : ce que ce seigneur ne fit pas toutefois. Au contraire, nous lisons qu'il en jouit depuis, et qu'il y establit Martin, qui est qualifié comte de Laodicée par Albert d'Aix[3].

Après la mort de Boëmond, prince d'Antioche, Boëmond son fils se conserva la seigneurie de Laodicée et de Zebel, quoyque d'abord il n'entra pas en la possession de la principauté d'Antioche ; ce que l'on recueille d'un titre où il prend ces qualitez[4] : *Ego Boemundus Boamundi quondam Antiochiæ nobilissimi principis filius, habens dominium Laodiciæ et Zabuli.* Mais il y a erreur en la date, qui porte 1163; car ce titre est avant l'an 1126, vers lequel temps il entra en possession de la principauté d'Antioche.

Les histoires des guerres saintes, escrites en françois ou en roman, nomment cette place *la Liche.*

[Cette ville, située sur le territoire d'Antioche[5], appartint toujours aux souverains de cette principauté. Il paraît qu'elle fut donnée en douaire[6] à Adèle ou Alix, fille du roi Baudouin II, lorsque cette princesse épousa le prince Boëmond II, car un acte de sa fille Constance (1150)[7] la qualifie princesse de Laodicée. A sa mort, Laodicée rentra dans le domaine direct des princes d'Antioche. Un acte de Boémond III, de 1183[8], est souscrit par Guillaume de Cava, duc de Laodicée. C'était seulement un gouverneur de la ville, sous la domination et les ordres du prince.

[1] Anne Comnène, l. XI, p. 339.

[2] Anne Comnène, l. XIII, p. 410.

[3] Albertus Aquensis, l. XI, c. xl.

[4] Ughelli, *Italia sacra*, t. VII, p. 268.

[5] *Cod. diplomat.* t. I, p. 424.

[6] *L'Art de vérifier les dates; Princes d'Antioche; Raimond,* t. V, p. 78.

[7] *Cod. diplomat.* t. I, n° 27, p. 29.

[8] *Cod. diplomat.* t. I, n° 208, p. 250.

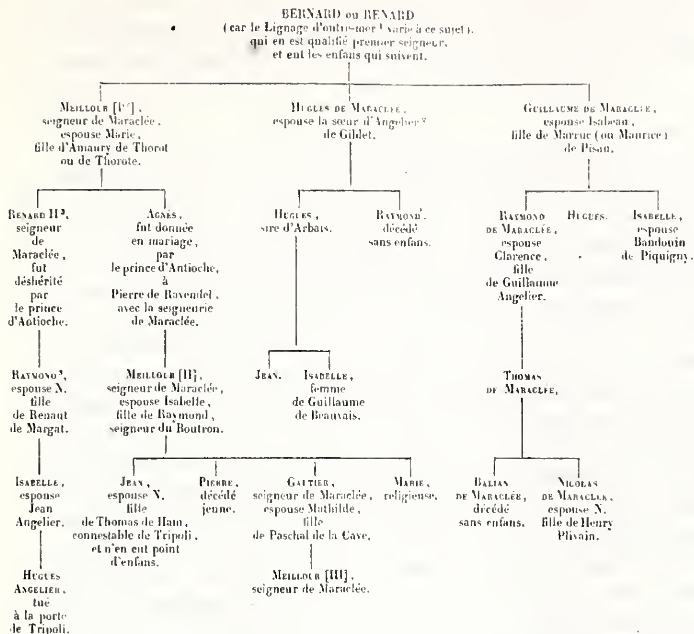
On voit que Laodicée possédait à cette époque une maison d'Hospitaliers : par un acte de la même année 1183 [1], Boémond III concède à cet établissement la propriété de plusieurs hommes, Latins, Grecs, Juifs, Arméniens, francs et quittes de toute espèce de taille.]

[1] *Cod. diplomat.* t. I, n° 5, p. 284.

LES SEIGNEURS DE MARACLÉE.

La ville de Maraclée, dite *Maraclea* et *Mareclea* par Guillaume de Tyr[1], fut une ville épiscopale dépendante de l'archeveschié de Tyr, et la première[2] des places de la Phénicie qui se présentent à ceux qui y arrivent du costé du septentrion; elle est située près d'Antarados ou Tortose et [non loin] du chasteau d'Archas. Les chrestiens[3] qui estoient à la suite et en la compagnie de Raymond, comte de Saint-Gilles, s'en rendirent maîtres. D'où vient qu'Anne Comnène[4] écrit que cette ville, qu'elle appelle Μακαρεύς, appartenoit à ce comte, lorsque l'empereur Alexis en demanda la restitution aux barons de l'armée. Il est toutefois probable qu'il la laissa en fief à

[1] Willelmus Tyr. l. XXII, c. III.
[2] Willelmus Tyr. l. VII, c. XVII.
[3] Robert. Monach. l. VIII, p. 72. — Baldric. t. IV, p. 128. — Guibert. l. VI, c. XV. — *Cod. diplomat.* t. I, p. 423.
[4] Anne Comnène. *Alexiad.* l. XI, p. 329.



Il y a au cartulaire des chevaliers hospitaliers de Manosque [4] un titre de Boëmond, comte de Tripoli, fils de Boëmond [III], prince d'Antioche, du mois de septembre 1229 [*lisez* 13 septembre 1199], par lequel il prie Geoffroy de Domon [Donion ou Duisson], grand maistre

[1] Labbe, *Lignages d'outre-mer*, c. xx, p. 400, 445. — Beugnot, *Assises de Jérus.* t. II, c. xxxii, p. 467.

[2] Angelier ne paraît être qu'un surnom pris de Gilette d'Angiller, épouse de Jean de Giblet d'Angelier, seigneur de Saint-Foucy.

[3] RENARD II ou RENOART est appelé aussi par le Lignage REIMOND, et c'est lui-même qui épousa une fille de Renaud de Margat, soit le premier, soit le deuxième Renaud Masoer. (Voir *Les Seigneurs de Margat*.) Il n'eut pas de fils nommé Raimond. Sa fille Isabelle épousa Jean Angelier; il faut donc supprimer de cette branche la génération de Raimond.

[4] *Cartul. Manosq.* — *Cod. diplomat.* t. I, n° 82, p. 88.

de l'Hospital de Hiérusalem, *ut sibi commodaret dominium Maracleæ et Cameli, quoad vixerit.* Ce qui peut faire croire que cette place fut laissée aux Hospitaliers par les seigneurs, qui n'estoient pas assés puissans pour la conserver, s'en estant toutefois réservé le titre.

[Dans Paoli[1], cet acte porte la date du 13 septembre 1199, date vraisemblable, celle de 1229 étant inadmissible, puisque Boëmond III, prince d'Antioche, et Donion, grand maître de l'Hôpital, y sont nommés comme vivants : or ils moururent l'un et l'autre en 1201. Par cet acte, le comte de Tripoli cède aux Hospitaliers Maraclée et la Chamel, moyennant la remise d'une rente de 300 besants qu'il payait à l'ordre; il est aussi stipulé dans cette charte que Boémond se réserve le droit de garder ces deux places sa vie durant, à moins que les seigneurs de Maraclée ne consentent à leur occupation immédiate par les Hospitaliers, qui, dans ce cas, devront payer au comte de Tripoli 6,000 besants en en prenant possession. Il paraît que Boémond IV garda Maraclée toute sa vie. Les Hospitaliers la redemandèrent à Boémond V. Barthélemi[2], ministre de l'église de Valénie, juge délégué par le pape pour cette affaire, adjugea alors la *quasi-possession* de ce domaine aux Hospitaliers, malgré les oppositions et les vexations du comte de Tripoli, prince d'Antioche (22 novembre 1234). Boëmond V réclama; et par une nouvelle décision du légat Albert[3] (18 novembre 1241), Maraclée resta à Boëmond V, qui accordait en dédommagement aux Hospitaliers 1,300 besants de rente annuelle. L'acte de cession, dressé par le grand maître de l'Hôpital, devait rester à la garde de l'Hôpital des Allemands[4] (chevaliers de l'ordre Teutonique) jusqu'à la majorité du seigneur de Maraclée. Ce seigneur, qui n'est pas nommé[5], était fils de Jean de Ravenel, ou Ravandel; on lui laissait la faculté, lorsqu'il serait devenu majeur, c'est-à-dire à quinze ans accomplis, d'être à son gré vassal de l'Hôpital de Jérusalem ou du prince Boëmond V.

Nous parlerons avec détail de certains membres de cette famille, qui paraît avoir possédé pendant quelque temps la seigneurie de Tortose avant que cette ville devînt une des principales commanderies de l'ordre du Temple, puisque nous voyons un GUILLAUME DE MARACLÉE[6] qui, par un acte de jan-

[1] *Cod. diplomat.* t. I, n° 82, p. 88.
[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 117, p. 127-129.
[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 118, p. 129-133.
[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 118, p. 130.
[5] *Cod. diplomat.* t. I, n° 118, p. 131.
[6] *Cod. diplomat.* t. I, n° 38, p. 39-40.

vier 1163, de concert avec sa femme Béatrix, et du consentement de son père Guillaume Rainouard, et de ses frères Rainoard et Raimond, vend à l'Hôpital de Jérusalem, pour 1,460 besants, un château, une vallée et un casal, dans le territoire de Tortose: laquelle vente est confirmée par Raimond II, comte de Tripoli.

Melioret de Maraclée[1], qui souscrit deux actes de Raimond II, comte de Tripoli, en mars 1181 et juin 1184, paraît n'être autre que Meillour Ier, fils aîné de Rainoard.

Jean de Ravandel[2], nommé dans l'acte de 1241, doit être le même que celui que le Lignage et Du Cange appellent Pierre, et auquel le prince d'Antioche avait donné en mariage Agnès de Maraclée, avec cette seigneurie, dont il avait dépouillé Rainoard II, frère d'Agnès et fils de Meillour Ier. Le fils d'Agnès et de Jean ou Pierre de Ravandel, non nommé dans ce même acte, et qui, en 1241, n'était pas encore majeur, est Meillour, d'après le Lignage. Jusqu'à sa majorité, son tuteur, Renaud Barlais[3], qui avait pour femme Agasse, eut le titre de sire de Maraclée. En cette qualité, il fit hommage pour ce fief à Boëmond V, prince d'Antioche, comte de Tripoli; mais il ne figure pas dans la généalogie de cette famille.

Meillour ou Melior II, sire de Maraclée, souscrit trois actes de Boëmond VI, comte de Tripoli[4], mars 1255, avril 1256, 1er mai 1262, comme étant son vassal.

Nous trouvons en 1278 un Balian de Maraclée[5], vassal de Boëmond VII, dont il souscrit un acte. C'est, selon toute apparence, le Balian que l'on voit à la cinquième génération de cette famille. On peut douter qu'il ait été seigneur de Maraclée, puisque Meillour II, Gautier son fils, Meillour III son petit-fils, semblent former à cette époque la suite non interrompue des seigneurs de Maraclée.

Melior ou Meillor de Ravandel, qui signe l'acte dressé en 1282 contre Gui de Giblet[6], nous paraît être sans nul doute Meillour III, le fils de Gautier.

Cette seigneurie de Maraclée se retrouve de nos jours dans le lieu nommé *Merakieh*, situé à l'embouchure de la rivière de ce nom, entre Markab et Tor-

[1] *Cod. diplomat.* nos 70, 75, p. 71, 76.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, p. 131.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, p. 131.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, nos 126, 129, 221, p. 148, 154, 263.

[5] *Cod. diplomat.* n° 155, p. 199-200.

[6] De Mas-Latrie, t. III, p. 667.

tose: elle dépendait du comté de Tripoli, et c'est à tort que Paoli l'attribue à la principauté d'Antioche.]

Ptolémée de Luques[1] a parlé de sa prise par les Sarrazins.

[1] *Hist. eccles.* l. XXIV, p. 408. — Apud Rainald. 1291, n° 17.

LES SEIGNEURS DE MARÈS.

Marès est une ville de la terre sainte[1], appellée par les Grecs Μάραϐεις, et par les écrivains latins *Maresch* ou *Marès*, aujourd'hui Maresch, ville du pachalic d'Adana, et est assise sur les confins des terres du sultan de Coni. [Cette ville[2] paraît avoir fait partie du comté d'Édesse.]

Richard[3] est le premier qui est nommé seigneur ou gouverneur de cette place, qui luy fut confiée incontinent après sa prise.

Geoffroy, surnommé *le Moine*, est qualifié comte de Marès, *comes de Mareis*, par Orderic Vital[4], qui raconte qu'estant venu au combat avec Balac, roy d'Alep, l'un et l'autre y perdirent la vie. Guillaume de Tyr et Gautier d'Antioche font mention de luy dans les années 1115, 1119 et 1131, et luy donnent l'éloge d'avoir esté noble et vaillant dans les armes.

Baudouin, seigneur noble et puissant, et qui signala sa valeur en plusieurs occasions[5], au rapport de Guillaume de Tyr, seigneur de Marès, accompagnoit Joscelin II, comte d'Édesse, lorsqu'il reprit cette ville sur Noradin, fils de Sanguin, et fut tué, incontinent après, en une sortie qu'il fit avec ce comte sur le sultan, qui y avoit mis le siége, vers l'an

[1] Voir *Notas nostras ad Ann. Comnen.* p. 334. — Willelmus Tyr. l. XVIII, c. xxvii. xxviii. — Sanut. l. III, part. 12, c. ii.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, p. 426, 427. — Jacob. *Cartul. des Croisades*, p. xliii.

[3] Albertus Aquensis, l. XI, c. xl.

[4] Order. l. XI. p. 829. — Gauter. *De Bello Antioch.* p. 453. — Willelmus Tyr. l. XII, c. ix; l. XIV, c. iii.

[5] Willelmus Tyr. l. XVI, c. xiv, xvi.

1146. Cinnamus[1] fait mention de luy, et dit que lorsque le sultan Sanguin assiégeoit le chasteau de Montferrand, qui appartenoit au comte de Tripoli, où le roy Fouques s'estoit enfermé, il vint avec Raymond, prince d'Antioche, et les autres barons du royaume de Hiérusalem pour faire lever le siége.

Renaud, seigneur de Marès[2], que je crois avoir esté fils de Baudouin, fut tué en la bataille où Raymond, prince d'Antioche, perdit la vie, le 27 de juin l'an 1148. Il avoit espousé Agnès[3], fille de Joscelin II, comte d'Édesse; laquelle, après la mort de son mary, se remaria avec Amaury de Lusignan, comte de Japhe, et depuis roy de Hiérusalem.

Guillaume de Tyr[4] semble dire que cette place tomba en la puissance du sultan de Coni, et que Moradin la prit sur luy vers l'an 1155.

[On voit en 1163[5] un Baudouin, seigneur de Marès, concéder à l'Hôpital de Jérusalem, du consentement de sa femme Agathe, des héritiers de sa femme, de Hugues de la Roche ou de Rocca, seigneur de *Vanaverium*, voisins et propriétaires en partie du terrain dont il voulait disposer, une place avec un territoire de deux lieues alentour. Ce Baudouin n'était plus, selon toutes probabilités, que seigneur titulaire de Marès, qui avait dès lors cessé d'appartenir aux chrétiens.]

[1] Cinnamus. l. I. p. 16; l. IV. p. 234.
[2] Willelmus Tyr. l. XVII, c. IX.
[3] Willelmus Tyr. l. XIV, c. III.
[4] Willelmus Tyr. l. XVIII, c. XXVII.
[5] *Cod. diplomat.* t. I, n° 40, p. 41.

LES SEIGNEURS DE MARGAT.

Margat[1] estoit un chasteau assis sur les rivages de la mer, dans l'étendue de la principauté d'Antioche, appelé par Anne Comnène Μαρχάτις, voisin de Maraclée, de Gabulum ou Gibel, et de Valénie. [Ce château, appelé aujourd'hui *Kalaat el-Markab*, est situé sur une montagne dominant Valénie; c'est un des plus beaux monuments que nous ait laissés l'architecture militaire des croisades.] Cette place eschut à un noble chevalier appelé

Renaud, surnommé Mansuérus dans les historiens latins qui ont traité des guerres saintes, et Le Mazoir, dans le Lignage d'outre-mer. Ce seigneur, qu'un auteur de son temps[2] dit avoir été d'une illustre naissance, puissant en biens, d'un grand esprit et courageux de sa personne, fut fait prisonnier par les Sarrazins en la bataille où Roger, prince d'Antioche, perdit la vie, l'an 1119, après y avoir combattu vaillamment. Et, comme il estoit en une haute réputation par sa conduite, le roy Fouques luy donna la garde de cette principauté[3], après la mort de Boëmond II : laquelle il conserva jusques au mariage de Constance, fille et héritière de ce prince.

[Il souscrit deux actes du roi Foulques en 1134, 1135[4], comme baron de la principauté d'Antioche, et, dans le premier, il prend le titre de connétable de cette principauté.]

[1] Willelmus Tyr. l. VII, c. xvii. — Jacobus de Vitriaco, l. I, c. xliv. — Aithon. c. lix. — Sanut. l. III, part. 14, c. ii. — Willebr. ab Oldemb. p. 130. — Anne Comn. l. XI, p. 339. — *Lignages d'outre-mer*, c. xxi, p. 33. — *Cod. diplomat.* t. I, p. 423.

[2] Gauter. *De Bello Antioch.* p. 453-454. — Willelmus Tyr. l. XII, c. x.

[3] Willelmus Tyr. l. XIV, c. v.

[4] *Cart. S. Sepulc.* n°s 81, 86, p. 166, 167.

Il prit la protection[1] du patriarche d'Antioche contre le prince Boëmond III, qui l'avait arrêté et le maltraitoit pour l'avoir excommunié à cause de son mariage avec Sibylle : et, l'ayant enlevé de ses mains, il le retira dans son chasteau, qui estoit imprenable, au rapport de Guillaume de Tyr. Ce qu'estant arrivé vers l'an 1180, il s'ensuit qu'il vécut un grand âge, puisque dès l'an 1119 il alloit à la guerre, et possédoit Margat ; car on ne peut pas dire que ce Renaud, qui vivoit sous Boëmond III, soit le fils de celuy qui vivoit sous le prince Roger, puisque Guillaume de Tyr surnomme celuy-cy Mansuer et que le Lignage d'outre-mer dit formellement qu'il n'y eut qu'un Renaud, seigneur de Margat, lequel laissa une fille mariée à

Guillaume de Thorot, ou plutôt de Thorote, qui est le nom d'une noble famille qui a possédé les chastellenies de Noyon et de Coucy, en Picardie, et dont la généalogie a esté décrite par André Du Chesne[2] en l'histoire de la maison de Dreux. De ce mariage vinrent deux fils, Bertrand et Amaury, qui eurent postérité.

[Le peu d'actes que nous possédons, où sont mentionnés les premiers seigneurs de Margat, donnent un démenti formel au Lignage d'outre-mer, que Du Cange a suivi en cet endroit, comme en beaucoup d'autres, peut-être avec trop de confiance. Le Lignage ne nomme qu'un Le Mazoir ou Mansoer, seigneur de Margat, et Du Cange en conclut que ce Renaud Mansoer, déjà homme fait en 1119, vivait encore en 1180. Mais il y eut deux Renaud Mansoer, père et fils, qui se succédèrent et remplirent presque tout l'espace du XIIe siècle. Le premier était mort en 1160 ; car, par un acte de cette année (mars)[3], Renaud, fils de Renaud Mansoer, vend aux Hospitaliers une gastine du consentement de sa femme Agnès, fille du comte de Tripoli, et de son fils Thomas. Sébastien Paoli[4] penche à croire que cette Agnès était fille de Pons et de Cécile. Ce Renaud ou Rainald est surnommé Mansoer, comme son père, dans la souscription d'un acte du prince Boëmond III d'Antioche[5] (janvier 1167). Il

[1] Willelmus Tyr. l. XXII, c. VII.

[2] Du Chesne, *Histoire de la maison de Dreux*, t. I, c. I, p. 28.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 163, p. 206, 207.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 163, p. 409.

[5] *Cod. diplomat.* n° 43, p. 44.

figure encore dans des actes de 1181, 1er janvier 1182, juin 1183. Dans les deux derniers il agit avec l'assentiment de Bertrand, son fils. Il paraît que Thomas était mort à cette époque.

Rainald Mansoer II avait cessé de vivre en 1186, comme le prouve un acte du 1er février de cette année [1], donné par Bertrand son fils, seigneur de Margat, acte sur lequel nous reviendrons plus loin. La succession des seigneurs de Margat est donc bien établie pendant trois générations, de père en fils; et nous n'y trouvons aucune place pour Guillaume de Thorote (aujourd'hui Thourote, près Compiègne), mari d'une fille de Rainald Mansoer. Mais, quoique ce Guillaume ne paraisse pas avoir été seigneur de Margat, quoique nous n'ayons rencontré son nom dans aucun des actes contemporains, nous ne prétendons pas contester son existence. Il a pu être, en effet, le mari d'une fille du premier ou du second Rainald Mansoer et être le père, sinon de Bertrand, du moins d'Amaury, qui, dans la généalogie des seigneurs de Maraclée [2], est appelé *Amaury de Thorot.*]

Le temps auquel vivoit Robert de Margat, chevalier qui fut envoyé par Léon, roy d'Arménie [3], vers le pape Innocent III en l'an 1199, peut faire croire qu'il estoit encore un fils de Guillaume.

Bertrand de Thorote [on vient de voir que ce surnom ne lui convient pas, puisqu'il était fils du second Rainald Mansoer] espousa Raymonde [ou Bermonde, comme le portent deux actes de juin 1183 et 1er février 1186] [4], fille de Gauthier de Baruth, seigneur de Blanchegarde [5], et en procréa Renaud, seigneur de Margat; Béatrix décédée à marier, et Agnès, qui succéda à son frère et fut conjointe par mariage à Aimery Barlais, qui en eut quatre fils et une fille, comme il sera remarqué incontinent.

Renaud, seigneur de Margat, céda et vendit cette seigneurie pour une pension annuelle de quatre mille bezans sarrazinois, et mourut

[1] *Cod. diplomat.* n° 77, p. 77, 81.
[2] *Lignages d'outre-mer,* c. xx.
[3] Innocentii III *Epist.* l. II, p. 551.
[4] *Cod. diplomat.* p. 78, 250.
[5] *Lignages d'outre-mer,* c. xvii.

sans enfans, au rapport de l'auteur du Lignage d'outre mer, qui ne dit pas à qui cette vente fut faite. Mais il est probable que ce fut aux chevaliers Hospitaliers, qui la possédoient dès l'an 1211, au rapport de Willebrand d'Oldembourg[1]; ce qui est confirmé par Jean Brompton[2], qui escrit que Margat appartenoit aux Hospitaliers.

[C'est certainement aux Hospitaliers que fut vendue la seigneurie de Margat; mais ce n'est pas Renaud, c'est Bertrand son père, qui, moyennant une rente annuelle de 2,200 besants, leur céda le château de Margat et la ville de Valénie, qu'il ne pouvait plus défendre contre les attaques des infidèles[3].

L'acte est du 1er février 1186. Cette vente fut confirmée immédiatement par le suzerain de Bertrand, Boëmond III, prince d'Antioche, avec le consentement de sa femme Sibylle et de ses deux fils, Raimond et Boëmond, déjà chevaliers.

Dans cet acte, Bertrand mentionne sa femme Bermonde, et plusieurs chevaliers de Margat, Zacarie, Renier, Joscelin et Amelin, châtelain de la place.

Depuis cette époque, divers faits nous montrent les Hospitaliers possesseurs de Margat. Richard y fait enfermer Isaac, tyran de Chypre[4], en 1191.

Les Templiers[5], en 1198, leur disputent certaines possessions sur ce territoire, etc.

La cession de Bertrand est rappelée dans des actes de Raoul de Baruth[6], seigneur de la Blanche-Garde (3 mai 1265), et d'Amauri Barlais[7], petit-fils de Bertrand (9 novembre 1269).

Bertrand vivait encore en 1217. Le 23 juillet de cette année[8], il confirme une réduction de 200 besants par an, accordée aux Hospitaliers, de son propre consentement, par feu son fils Renaud, sur la rente des 2,200 besants, prix de la vente de Margat. Cette concession est confirmée, dans le même acte, par Agnès, fille de Bertrand, femme d'Aimeri Barlais.

Bertrand, qui survécut à son fils, fut donc le dernier représentant de la branche masculine de sa famille, et en même temps le dernier seigneur de

[1] Willebr. ab Oldenb. *in Itin.* t. V, p. 130.

[2] Brompton, p. 1215.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 77, p. 77-81.

[4] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXV, c. XXVI, p. 169.

[5] *Cod. diplomat.* t. I, n° 39, p. 318, 319.

[6] *Cod. diplomat.* n° 144, p. 181.

[7] *Cod. diplomat.* n° 146, p. 184, 185.

[8] *Cod. diplomat.* n° 106, p. 112, 113.

Margat. Dans l'acte de 1217, il ne s'intitule plus que BERTRAND DE MARGAT: la seigneurie appartenait depuis 1186 à l'ordre de l'Hôpital.

Après lui, on ne trouve plus que des châtelains nommés par l'ordre, comme auparavant par les seigneurs, pour la garde et la défense du château.

Les actes du temps nous font connaître les noms de quelques-uns de ces châtelains.

Zacharie[1], en 1182, 1183.

Amelin[2], en 1186, 1er février, pour le seigneur de Margat.

Henri, en 1186, 1er février, au moment de la cession, pour les Hospitaliers.

Pierre de Scutai ou Scotai[3], en 1198, 1199.

Anfred de Margat[4], ainsi nommé dans un acte de Raimond Rupin (septembre 1210), sans la qualification de châtelain.

Guillaume de Fores[5], en 1241.

Pierre[6], en 1248.

Nicolas Lorgue[7], vers 1250, peut-être le même qui devint grand maître de l'ordre en 1278.

Jean de Bubie[8], en 1253.

Jean de Bomb[9], en 1254, vraisemblablement le même, dont le nom est altéré, etc.]

Le sultan de Babylone se rendit maistre de cette place[10] et la prit après un siége, le 27e jour de may, l'an 1284.

[D'après les travaux les plus récents, c'est au 27 mai 1285 qu'il faudrait placer la prise de Margat par le sultan Kelaoun, après un mois de siége.]

[1] *Cod. diplomat.* nos 73, 209, p. 73, 250.

[2] *Cod. diplomat.* n° 77, p. 79.

[3] *Cod. diplomat.* nos 82, 211, p. 88, 252.

[4] *Cod. diplomat.* n° 95, p. 100.

[5] *Cod. diplomat.* n° 118, p. 132, 133.

[6] *Cod. diplomat.* n° 219, p. 260.

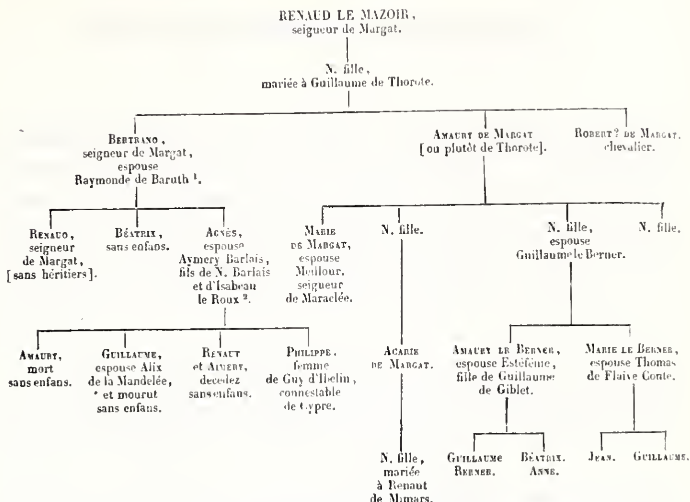
[7] *Cod. diplomat.* nos 25, 155, p. 28, 198, 343.

[8] *Cod. diplomat.* n° 121, p. 138, 139.

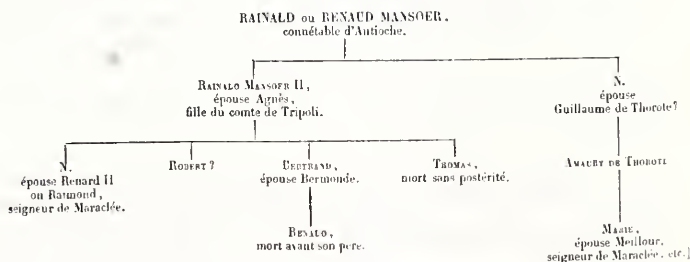
[9] *Cod. diplomat.* n° 124, p. 145.

[10] Sanut. l. III, part. 12, c. XIX. — Gior. Villani, l. VII, c. c. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 131.

GÉNÉALOGIE DES SEIGNEURS DE MARGAT.



[D'après ce qui vient d'être dit, on peut rectifier ainsi le commencement de cette généalogie :



[1] Labbe, *Lignages d'outre-mer*, c. XXI, p. 403, 446; Beugnot, t. II, c. XXXIII, p. 468.

[2] *Lignages d'outre-mer*, édit. Beugn. c. XX.

GÉNÉALOGIE DES SEIGNEURS DU [illegible]

[illegible]

LES SEIGNEURS DE MONTGISART.

Montgisart, place de la terre sainte[1] [située près de Ramlah], renommée pour la deffaite de Saladin par les nostres près de ce lieu là, sous le roy Baudouin IV, l'an 1173 [ou plutôt 1175, le 25 novembre de la troisième année du règne de Baudouin; et 1176[2], si Amauri, son prédécesseur, n'est mort qu'en 1174], a donné le nom à une noble famille qui l'a possédée; de laquelle j'ay remarqué ceux qui suivent :

Guillaume de Montgisart souscrit un titre de Baudouin, IIIe du nom, roy de Hiérusalem[3], de l'an 1155 [14 janvier], avec les autres barons de ce royaume.

[Et deux autres actes du même jour[4], l'un d'Amauri, comte de Joppé, l'autre de Hugues d'Ibelin, relatifs à la même affaire. Il souscrit encore[5], vers 1165, un acte de Roger de Cayphas, avec

Jean, son frère, dont nous ne trouvons pas d'autre mention.

Aymard de Montgisart est nommé parmi les témoins du diplôme suspect du roi Aimeri[6] en faveur de Marseille (octobre 1198).]

Renaut de Montgisart avoit son fief[7] dans l'étendue de la seigneurie

[1] Willelm. Tyr. l. XXI, c. xxiii. — Gaufr. Vosiens. l. I, c. lxv; apud Labbe, t. II, p. 316.

[2] Voir *Les Rois de Jérusalem*.

[3] *Cart. S. Sepulc.* — Beugnot, *Assises*, t. II, p. 520; édit. Rozière, p. 113.

[4] *Cart. S. Sepulc.* édit. Rozière, nos 59, 62, p. 119, 127.

[5] *Cart. S. Sepulc.* édit. Rozière, n° 125, p. 229.

[6] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 25.

[7] *Assises de Jérus.* édit. Labbe, p. 558; édit. Beugnot, t. I, c. cclxxi, p. 426.

de Sur, à raison duquel il devoit un chevalier de service. Il vivoit vers l'an 1200.

[Le texte des Assises, après avoir dit que la cité de Sur doit vingt-huit chevaliers, en détaille la *devise*, c'est-à-dire la division ou répartition de cette redevance entre les vassaux de la cité. Ensuite il passe à la seigneurie ou cité du Daron, qui doit deux chevaliers, et la devise ou répartition en est faite ainsi : Gérard de Douai, un chevalier; Renaut de Montgisart, un chevalier. Il est donc bien évident que c'est du Daron, et non de Sur ou Tyr, que relevait le château de Montgisart.

GUILLAUME DE MONTGISART signe, comme témoin [1], un acte du roi de Chypre Henri I[er], du 10 juin 1232.]

ROBERT DE MONTGISART,

[Dont nous ignorons les relations de parenté avec le précédent, souscrivit un acte du roi Henri I[er], de Chypre, du 2 décembre 1233 [2], et un autre du même [3] (décembre 1239). Il est nommé, comme étant un des exécuteurs testamentaires de ce prince [4], dans une lettre du pape Alexandre IV, du 14 mai 1255. H]

Eut, entre autres enfans [5], deux filles; l'une qui espousa Raymond du Four, fils de Simon du Four et d'Anselle la Belle, l'autre nommée Estéfénie, femme de Thibaud du Plessié.

HENRY DE MONTGISART fut père d'Eschive [6], qui fut conjointe par mariage avec Renaut de Soissons, III[e] du nom.

BALIAN DE MONTGISART [7] espouse l'une des filles de Roland de la Baume.

[1] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 56.

[2] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 57.

[3] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 643.

[4] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III p. 652.

[5] *Lignages d'outre-mer*, c. x, xxii, xxviii xl.

[6] *Lignages d'outre-mer*, c. xi, xxiii.

[7] *Lignages d'outre-mer*, c. xxviii, xl.

[Lisez, d'après le Lignage, de Baudouin de Nores et d'Estéfénie, fille de Baudouin du Morf. Il est nommé comme témoin[1] dans le traité de commerce conclu le 3 juin 1306 entre Chypre et Venise.]

Guillaume de Montgisart[2] [nommé de Montgensart dans le chapitre XXVII du Lignage d'outre-mer] s'allia avec Alix, fille de Raymond de Mimars, et fut père d'Isabeau, qui espousa Renier le Petit, fils d'Eustache le Petit.

[Par la nature de ses alliances, Guillaume paraît appartenir au XIII[e] siècle plutôt qu'au XIV[e], et pourrait bien être le même que celui qui a été mentionné à l'année 1232.]

Baudouin de Montgisart[3] se maria avec Eschive, fille de Philippes de Brie.

Robert de Montgisart, l'un des premiers barons de Cypre[4], fut un de ceux qui conservèrent la fidélité au roy Henry, qui avoit esté chassé par son frère Amalric; lequel ayant esté mis à mort par Siméon de Montolimpe en l'an 1309, Robert fut éleu lieutenant général avec Agne [ou Aigne] de Bessan et Renaud de Soissons [appelé Renaud Sanson dans Loredan], et en cette qualité receut, au nom du roy, les sermens des peuples. Il se trouva encore au traité de mariage[5] qui fut arresté en présence de ce roy, en la ville de Nicossie, entre Fernand, prince de la Morée, et Isabelle d'Ibelin, l'an 1315; et cinq ans après le roy luy donna la conduite de quatre galères et de six fustes contre les Génois.

Jean de Montgisart l'aisné, chevalier[6], souscrivit avec un autre Jean

[1] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 103.

[2] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, c. XXVII, XXX, XXXIX, XLII.

[3] *Lignages d'outre-mer*, c. XXVI, XXXVIII.

[4] Loredano, *Hist. de Cypre*, l. V, p. 254; traduction française, t. I, p. 279, 280, 281.

[5] Loredano, *Hist. de Cypre*, l. VI, p. 286, 289; trad. franç. t. I, p. 316, 320.

[6] *Trésor des chartes du roy*. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 164.

de Montgisart, chevalier, et les autres barons du royaume de Cypre, l'assinat du douaire accordé à Marie de Bourbon, femme de Guy, fils aisné de Hugues IV, roy de Cypre, l'an 1328.

[(31 janvier 1330.) Dans cet acte, le premier nommé des deux Jean de Montgisart est qualifié d'*aîné*, ce qui fait supposer qu'ils étaient frères. L'un des deux, sous cette qualification, souscrit un traité[1], du 21 février 1338, entre le roi Hugues IV et la république de Gênes.

Jacques de Montgisart, chevalier, est témoin de la confirmation[2], faite le 18 octobre 1397, d'un accord conclu le 11 octobre 1396 entre Chypre et Venise.]

[1] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 179.

[2] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 433, note 3.

LES SEIGNEURS DE MONTRÉAL

ET DE LA TERRE D'OUTRE LE JOURDAIN.

Baudouin, Ier du nom, roy de Hiérusalem[1], désirant estendre les limites de ses Estats, et n'ayant au delà du Jourdain aucune forteresse pour réprimer les courses des Arabes, prit résolution de traverser la mer Morte et l'Arabie Déserte ou Pétrée, puis arriva en celle appelée *Syria Sobal*, près de la mer Rouge; et là il fit eslever sur une colline un chasteau, fort d'assiette, qu'il garnit de tout ce qui estoit nécessaire, auquel il donna le nom de *Mont-Royal* ou *Montréal*, parce qu'il avoit un roy pour fondateur.

[La position de Montréal est aujourd'hui parfaitement identifiée avec celle du village de Schaubeek, à l'est de l'Ouad-Arba.]

Depuis, cette partie d'Arabie[2] prit le nom de la terre de Montréal, estant aussy appelée quelquefois *la Terre d'outre le Jourdain*. Ce chasteau fust basty en l'an 1115, et se trouve avoir esté possédé avec ses dépendances par

Romain du Puy (*Romanus de Podio*), qui est qualifié seigneur de la Terre d'outre le Jourdain par Guillaume de Tyr[3], et eut un fils nommé *Raoul*.

[Romain du Puy est sans doute le même que l'on voit faire des conces-

[1] Willelmus Tyr. l. II, c. xxvi. — *Hist. Hierosol.* part. 2, p. 611. — Fulcher. l. II, c. liii.

[2] Willelmus Tyr. l. XVI, c. vi; l. XXI, c. iv. — Sanut. l. III, part. 14, c. i. — Vincent. Bellov. l. XXXI, c. lxxxvii.

[3] Willelmus Tyr. l. XIV, c. xv; l. XV, c. xxi.

sions à l'Hôpital de Jérusalem[1] et au Saint-Sépulcre[2], en 1110 et 1128, et signer des diplômes du roi Baudouin II[3] et de Hugues de Joppé[4] (1120 1133).]

L'un et l'autre ayant esté accusez et convaincus d'avoir conspiré contre Fouques, roy de Hiérusalem, furent privez de leurs seigneuries, qui furent données par le roy, au plus tard en 1132, à

Payen, surnommé *le Bouteiller*[5] (*Pincerna*), parce qu'il avoit esté eschançon du roy.

[En cette qualité il avait signé des diplômes du roi Baudouin II[6] (1120, 1128), comme seigneur de Montréal; il est témoin d'un acte de Guillaume de Buris, seigneur de Tibériade[7] (1132); cependant il souscrit encore un acte du roi Foulques[8] (1136), avec la simple qualification de *Pincerna*.]

Lequel estant devenu possesseur de cette vaste et grande seigneurie, fit construire un très-fort chasteau sur les confins de l'Arabie seconde, près de Raba, dite *la Pierre du Désert*, qui en est la ville capitale, et luy donna le nom de *Crahc*. [Cette seconde forteresse domine encore de nos jours la ville moderne de Karak dans la Moabitide.]

Ce seigneur se trouva avec les autres princes du royaume de Hiérusalem à une assemblée générale[9], qui fut tenue en la ville d'Acre, l'an 1147.

Maurice succéda à Payen[10], son oncle, en la seigneurie de Montréal, avant l'an 1152; en laquelle année il se trouva au siége d'Ascalon.

[En cette même année, il concède à l'Hôpital de Jérusalem[11] plusieurs terres et casaux avec différents priviléges, entre autres le droit de libre passage

[1] *Cod. diplomat.* t. I, n[os] 2, 30, p. 2, 32, 454, 476.

[2] *Cart. S. Sepulc.* n° 44, p. 82, 83.

[3] *Cart. S. Sepulc.* n° 45, p. 85.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 157, p. 201.

[5] Willelmus Tyr. l. XV, c. XXI; l. XVII, c. I; l. XXII, c. XXVIII.

[6] *Cart. S. Sepulc.* n[os] 44, 45, p. 83, 85.

[7] *Cart. S. Sepulc.* n° 74, p. 149.

[8] *Cod. diplomat.* n° 17, p. 18, 476.

[9] *Vita Ludov. VII, reg. fr.* c. XVIII, apud Pithou, édit. Du Chesne.

[10] Willelmus Tyr. l. XVII, c. XXI; l. XXII, c. XXVIII.

[11] *Cod. diplomat.* t. I, n[os] 29, 62, p. 31, 62, 63.

avoit enlevée sur luy, et persuadé le roy Amaury d'abandonner le siége qu'il avoit mis devant la ville du Caire, qui estoit preste à se rendre. Sa veuve, Estiennette de Milly, espousa, en troisièmes noces,

RENAUD DE CHASTILLON sur Loing, qui avoit esté prince d'Antioche[1] à cause de sa première femme, Constance de Poitiers, et qui devint seigneur de Montréal à cause de cette seconde alliance.

[Ce mariage paraît avoir eu lieu dans le cours de l'année 1177; car, en cette année[2], Renaud de Châtillon souscrit, comme prince d'Antioche, un acte, sans date de mois, de Sibylle, comtesse de Joppé et d'Ascalon; et, dans un acte de novembre[3], même année, où, de concert avec sa femme Stéphanie, il confirme toutes les concessions faites par Maurice à l'Hôpital de Jérusalem, il se nomme *Renaud*, autrefois prince d'Antioche, maintenant par la grâce de Dieu seigneur d'Hébron ou Saint-Abraham et de Montréal.]

Saladin assiégea de son temps, en l'an 1183[4], la ville de Crach, laquelle il deffendit avec beaucoup de valeur, le sultan ayant esté obligé de se retirer. Mais en suite de la deffaite du roy Guy, avenue en l'an 1187, elle luy fut rendue faute de vivres, après deux ans de siége.

[Cette place résistait encore à Saladin quelque temps après la prise de Jérusalem[5].

A la mort de Baudouin IV (1186), Renaud se montra un des plus zélés partisans de Sibylle et de Guy de Lusignan[6], et contribua de tout son pouvoir à faire nommer ce dernier roi de Jérusalem.]

Quelques historiens blasment le prince Renaud[7] pour avoir esté

[1] Voir *Les Princes d'Antioche.*

[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 63, p. 63.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 62, p. 62.

[4] Willelmus Tyr. l. XXII, c. VII, XIV, XXVII, XXVIII, XXIX. — Sanut. l. III, part. 9, c. IV. — Willelmus Neubrigius, l. III, c. XVII. — *Monach. S. Marioni*, ann. 1187. — *Incerti auct. Hist. Hierosol.* p. 1156.

[5] Roger de Hoveden, p. 646. — *Cod. diplomat.* t. I, n° 36, p. 315.

[6] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. XVII, p. 26, 29. — Rad. Coggeshal. *Ampliss. coll.* t. V, col. 547, 6.

[7] *Hist. Hierosolim.* p. 1152. — *Monach S. Marian.* — Willelmus Tyrens. l. XXII, c. XIV.

avoit enlevée sur lui, et [illegible] Après [illegible] siége qu'il avoit mis devant la ville de [illegible] rendre. Sa sœur, Laurenette de Milly, [illegible]

Raymond [illegible] à cause de [illegible] seigneur de [illegible]

(Ce [illegible] cette année [illegible] acte [illegible] un acte de [illegible] plumes [illegible] Hérodote [illegible] la géo [illegible]

Saladin [illegible] laquelle [illegible] obligé de [illegible] ou l'an [illegible] siége [illegible]

[illegible]

Outre [illegible]

[illegible]

la cause principale des funestes révolutions qui arrivèrent dans le royaume de Hiérusalem, par l'opiniastreté qu'il tesmoigna à ne point vouloir déférer aux tresves que les chrestiens avoient avec Saladin, ce qui irrita tellement ce sultan que, n'ayant pu tirer aucune satisfaction des nostres pour cette infraction [1], il vint, en 1187, fondre avec une puissante armée dans la terre sainte, y ravagea la campagne, deffit les forces du royaume, fit le roy Guy prisonnier, et le prince Renaud, auquel il coupa la teste de sa main propre. Guillaume de Neubourg luy donne cet éloge d'avoir esté un prince très-chrestien, très-vaillant de sa personne, et qui s'estoit signalé dans une infinité de combats. L'abbé d'Usperg [2] s'est mespris, le qualifiant prince de la Morée, au lieu de Montréal; aussy bien que l'auteur de la Chronique orientale [3], publiée par Abraham Echellensis, qui luy donne le nom d'Arnat, au lieu de Renaud. Il ne laissa point d'enfans de sa femme [4].

Le seigneur du Crach et de Montréal [5] avoit droit de haute cour, c'est-à-dire coin ou monnoye et justice. Il y avoit en ces deux places cour de bourgeoisie et justice.

[Cette seigneurie était fort importante; elle devait au roi [6] soixante chevaliers, dont la *devise* ou répartition était telle : Du Crac et de Montréal, quarante chevaliers; de Saint-Abraham, vingt chevaliers.]

[1] Math. Paris, ann. 1251, p. 544. — *Hist. exped. asiat. fied.* p. 48. — *Chron. magn. belg.* — Sanut. l. III, c. IV, p. 9. — Fulgos. rev. memor. l. IX, c. V. — Gervas. *Dorobern.* p. 1502. — Neubrig. l. III, c. XVII, *Append. ad chron. Marcian.* p. 900. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. XLIV, XLV, p. 66, 67. — Rad. Coggesh. *Ampliss. coll.* 558.

[2] Abb. Usperg. p. 312.

[3] *Chron. orient.* p. 100.

[4] *Hist. manuscr. d'outre-mer.*

[5] *Assises de Jérus.* édit. Beugnot, c. I. CCLXX, p. 420; Labbe, p. 552.

[6] *Assises de Jérus.* édit. Beugnot, p. 422. Labbe, p. 554.

LES PRINCES OU SEIGNEURS DE NAPLES.

Baudouin, Ier du nom, roy de Hiérusalem, se rendit maistre de la ville de Naples[1], dite autrefois *Sichar* et *Samarie*, sans aucun siége ny appareil de guerre.

Philippe de Milly la posséda avec le titre de prince, comme nous apprenons de Guillaume de Tyr[2], sous les années 1142, 1147, 1148 et 1165. Il la céda au roy Baudouin III[3], en échange des seigneuries de Montréal et de Saint-Abraham; et enfin, ayant pris résolution de quitter le monde[4], il se fit templier, et devint grand maistre de cet ordre, laquelle dignité il quitta depuis. Il estoit fils de

Guy de Milly, gentilhomme champenois, que l'on peut présumer avoir possédé la seigneurie de Naples avant son fils, et d'Estéfénie ou Estienette, native de Flandres.

[Il paraît douteux que Gui de Milly ait été jamais seigneur de Naples. Dans les divers actes qu'il a souscrits, comme témoin[5], en 1110, 1120, 1125, 1126, comme dans ceux où il est mentionné[6], 1127, 1138, 1154, il n'est jamais appelé que Gui *de Miliaco, de Milet, du Millen,* sans autre qualification. En outre, un des nouveaux chapitres du Lignage d'outre-mer[7] dit que sire

[1] Albert. Aquens. l. X, c. xxvi. — Guibert. l. VII. c. xiv. — Jo. Phocas. note 13. — Joinville, p. 225; édition Du Cange, p. 105. — Seb. Paoli, *Cod. diplomat.* t. I, p. 440.

[2] Willelmus Tyr. l. XVI. c. iv; l. XVII, c. i, xiv; l. XVIII. c. xiii; l. XIX. c. xxi.

[3] *Lignages d'outre-mer*, c. xiv, xxvi.

[4] Willelmus Tyr. l. XX. c. xxiv; l. XXII, c. v.

[5] *Cart. S. Sepulc.* n° 45, p. 85. — *Cod. diplomat.* t. I. n° 2, 8, 10, p. 3, 9, 10.

[6] *Cart. S. Sepulc.* n° 33, p. 63. — *Cod. diplomat.* n° 12, 30, p. 13, 33.

[7] *Lignages d'outre-mer*, édit. Beugnot c. xiv.

Payen, bouteiller, était seigneur de Naples; qu'il mourut sans héritiers, et qu'après lui son neveu, Philippe de Milly, fut seigneur de Naples: ce qui ne permet guère, ce semble, de supposer d'intermédiaire entre Payen et Philippe.

Philippe de Milly, ne paraît pas avoir eu le titre de seigneur de Naples avant 1142[1]. Dans un acte du roi Foulques[2], du 5 février 1138, il est nommé parmi les témoins avec cette seule qualification : *Philippe, fils de Gui de Milly*. Il n'était donc pas encore seigneur de Naples: mais son père, en ce moment, ne l'était pas non plus, comme tout semble le prouver.

Philippe de Milly signe, comme témoin, sous le nom de Philippe de Naples, ou seigneur de Naples, une série d'actes[3], de 1145 à 1164, qu'il serait inutile d'énumérer ici. Nous ne voyons pas en quel temps Roard l'Ancien, du nom de Joppé, et qui fut surnommé *de Naples*[4], aurait eu la possession de cette seigneurie; au moment où il est appelé Roard de Naples, Philippe de Milly en était incontestablement seigneur, et plusieurs actes[5] de la reine Mélissende (1155), du roi Baudouin III (1160), du roi Amauri (1164), signés par Roard *de Neapoli* et *Neapolitanus,* le sont également par Philippe, avec la même qualification, *Neapolitanus.* Nous ne pouvons dire à quel titre Roard avait pris ce surnom.

A la mort de Maurice, seigneur de Crac, son cousin, Philippe lui succéda dans cette nouvelle seigneurie, ainsi qu'on l'a vu[6], mais à la condition d'abandonner Naples au roi Amauri. Les rois de Jérusalem n'auraient pas voulu sans doute voir ces deux fiefs importants réunis en une seule main. Philippe de Milly ne fut pas longtemps seigneur de Crac et de Montréal; il avait acquis cette seigneurie vers 1165[7], au plus tôt: en 1169 il était[8] déjà grand maître de l'ordre des Templiers.]

L'histoire ne nous a pas marqué le nom et la famille de sa femme,

[1] Guill. de Tyr, l. XVI, c. iv.

[2] *Cartul. S. Sepulc.* n° 33, p. 63.

[3] *Cartul. S. Sepulc.* n°s 49-53, 56, 59, 60, 62, 63, 144. — *Cod. diplomat.* t. I, n°s 23, 24, 30, 34, 50.

[4] Voir *La Famille qui a porté le nom de Japhe.*

[5] *Cartul. S. Sepulcr.* n°s 50, 144, p. 93, 167. — *Cod. diplomat.* t. I, n° 50, p. 51.

[6] Voir *Les Seigneurs de Crac et de Montréal.*

[7] Guill. de Tyr, l. XIX, c. xxi.

[8] Voir, plus bas, *Les Grands Maîtres du Temple.*

mais bien qu'il en eut deux filles, sçavoir, Estiennette et Helvis, qui décéda à marier [1].

[Helvis mourut sans postérité: mais elle avait été mariée à un neveu du seigneur de Tabarie [2], qui eut des différends avec le roi et quitta le pays.]

Estiennette fut mariée trois fois: la première, avec Humfroy, seigneur de Toron; puis avec Miles de Plancy; et, en troisièmes noces, avec Renaud de Chastillon [3], prince de Montréal. Philippes eut encore deux frères, Henry et Guy, surnommé *le François* en un ancien titre [4], lequel mourut sans enfans.

[Gui le Français a souscrit un grand nombre de titres du roi Baudouin III et de plusieurs seigneurs [5], de 1155 à 1160. Il était sénéchal du royaume en 1164.]

Henry de Milly, surnommé *le Buffle*, espousa Agnès, fille d'Eustache Garner [7], premier seigneur de Sagette [ou seulement sa petite-fille [8], sœur de Renaud, seigneur de Sajette], et laissa d'elle trois filles, entre lesquelles il y eut différend [9] pour le partage de la succession de leur père. L'aisnée [10] [Helvis] fut mariée à Adam [ou André], seigneur de Bessan; la seconde, Estiennette, à [Guillaume Dorel [11], seigneur du Boutron, puis à] Hugues [*le Boiteux*], seigneur de Giblet; et la troisième, nommée *Agnès*, à Joscelin III, comte d'Édesse.

Estiennette, estant veuve de Guy de Milly [12], se remaria avec Baudouin, seigneur de Rames, qui en procréa Helvis, femme de Balian le François, premier seigneur d'Ibelin.

[1] *Lignages d'outre-mer*, c. XIV, édition Labbe.

[2] *Lignages d'outre-mer*, c. XV, édition Beugnot. (Voir *Les Seigneurs de Tabarie.*)

[3] Voir *Les Princes de Montréal.*

[4] *Preuves de l'hist. de Béthune*, p. 357, 358.

[5] *Cartularium Sancti Sepulcri*, n[os] 51-57, 59, 60, 62, 63. — *Codice diplomatico*, n[os] 34, 36.

[6] *Cart. S. Sepulc.* n° 144, p. 267.

[7] *Lignages d'outre-mer*, c. VIII, XIV, édit. Labbe.

[8] *Lignages d'outre-mer*, c. XVI, édition Beugnot.

[9] *Assises de Jérus.* p. 525; édit. Beugnot, t. II, p. 408, 454.

[10] *Lignages d'outre-mer*, édition Labbe, c. XV; édition Beugnot, c. XVI, XXXI.

[11] Voir *Les Seigneurs du Boutron.*

[12] *Lignages d'outre-mer*, c. XIV, édition Beugnot.

[C'est ainsi que Philippe de Milly se trouvait l'oncle maternel de Hugues, Baudouin et Balian d'Ibelin, fils de Balian le Français.]

Balian d'Ibelin, nommé diversement dans les auteurs Balisant et Barisan[1], et fils de Balian, dont je viens de parler, ayant espousé Marie Comnène[2], veuve d'Amalric, roy de Hiérusalem, vers l'an 1176, sous l'aveu du jeune roy Baudouin IV, devint seigneur usufruitier de la ville de Naples, que cette princesse possédoit à titre de donaire; d'où vient qu'il est appelé *Napolitain*[3] par Guillaume de Tyr.

[Dans plusieurs actes de 1155[4], Balian II, d'Ibelin, est nommé comme étant un enfant mineur. Il ne l'est plus en 1158[5]. En 1160[6], il confirme et signe un acte de Hugues d'Ibelin, son frère. Il souscrit encore, comme témoin, différents actes des années[7] 1167, 1170, 1174, 1175, 1176. Il est mentionné pour la première fois, comme seigneur de Naples, dans un acte d'Amauri, vicomte de cette ville[8] (1178), et dans l'acte du roi Baudouin IV, confirmatif du précédent (1178, 17 novembre). En 1180[9], de concert avec sa femme Marie, reine douairière de Jérusalem, il fait une concession de terres à l'ordre des Hospitaliers. On le voit ensuite souscrire différents actes, en 1181[10], 1182, et jusqu'en janvier 1193. On ne sait s'il vécut beaucoup au delà. En 1183[11], au couronnement du petit roi Baudouin V, il le porta dans ses bras, pour que cet enfant ne parût pas plus petit que les barons qui l'entouraient. En 1186[12], il fut un de ceux qui s'entremirent le plus activement

[1] *Histor. Hierosol.* p. 1171. (Voir, plus haut, p. 375, *Les Seigneurs d'Ibelin et de Rames.*)

[2] Willelmus Tyr. l. XXI, c. XVIII, XXII. — *Assises de Jérus.* édition Labbe. l. II, c. XLVII, p. 555. 556; édition Beugnot. t. I, c. LXX, CCLXXI, p. 109, 423, 424. — Alberic. ann. 1233. *Historiens de France.* t. XXI, p. 610, b, c.

[3] Willelmus Tyr. l. XXII, c. XXVII.

[4] *Cart. S. Sepulc.* n[os] 56, 59, 62, p. 111, 118, 125.

[5] *Cart. S. Sepulc.* n[os] 60, 63, p. 120, 121, 128.

[6] *Cart. S. Sepulc.* n° 65, p. 135.

[7] *Cod. diplomat.* t. I, n[os] 51, 57, 61, 171, 201, 202, p. 52. 58, 61, 213, 214, 244. 245.

[8] *Cod. diplomat.* t. I, n[os] 64. 65. p. 64, 65.

[9] *Cod. diplomat.* t. I, n° 68, p. 68. 69.

[10] *Cod. diplomat.* t. I, n[os] 2, 71, 72, 173, p. 71, 72, 73, 216, 282.

[11] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. V, p. 8.

[12] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXIII, c. XXIV, XXV, p. 35. 37.

pour rétablir la paix entre le roi et le comte de Tripoli. Après la bataille de Hattin, en 1187[1], il s'enfuit d'abord à Tyr, puis revint à Jérusalem, où s'était réfugiée la reine Marie, sa femme. Il voulait se retirer avec elle à Ascalon; mais il se trouva presque forcé par le patriarche et le peuple de rester dans Jérusalem pour la défendre.]

Un auteur arabe[2] escrit qu'il se signala au siége que Saladin mit devant Hiérusalem, et qu'il obligea le sultan à se départir de la fierté avec laquelle il vouloit traiter les assiégez, qui demandoient à capituler.

[Ce fait est raconté par le Continuateur de Guillaume de Tyr avec plus de détails et d'une manière plus intéressante[3]. Balian resta donc dans la ville de Jérusalem pour la défendre contre Saladin, qui l'assiégeait. Quand il la vit sans ressources, il demanda une capitulation à Saladin, qui la refusa. Puis il eut avec lui, sur le prix de la rançon des habitants de la ville et surtout des pauvres, une discussion où se montrent toute la franchise et la générosité qui caractérisaient le vainqueur des chrétiens.]

Il eut de son mariage Jean, qui fut seigneur de Barut; Philippes, qui fut bail ou régent de Cypre sous le roy Henry, et qui décéda en 1227; Raoul et Hugues, dont il est parlé dans Alberic; Helvis, femme de Renaud, prince de Sagette; et Marguerite, mariée à Gautier, prince de Césarée. Cette place vint incontinent après en la puissance des Sarrazins[4], après la deffaite du roy Guy, l'an 1187.

[A la nouvelle de ce désastre, les habitants de Naples l'avaient presque entièrement abandonnée, et la reine Marie, que son mari Balian y avait laissée pendant la bataille, se réfugia à Jérusalem.]

Et quelque temps après nous lisons qu'en l'an 1239[5] le sultan

[1] Continuateur de Guillaume de Tyr, l. XXIII, c. XLII, XLVI, p. 65, 68-70. — Rad. Coggeshal. *Ampliss. coll.* t. V, col. 557, d.

[2] Albufaraz, fol. 273, 274.

[3] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. XLVI, LVI, LIX, LX, p. 68-70, 85, 88-92.

[4] Roger de Hoveden, p. 643. — Rad. Coggesh. *Ampliss. coll.* t. V, col. 562. — Continuateur de Guillaume de Tyr, l. XXIII, c. XLVI, p. 68.

[5] Alberic. ann. 1239.

Naissere, fils de Conrad, qui avoit guerre avec le sultan de Damas, en estoit possesseur.

[Le texte d'Albéric[1] porte *Conradin*. Les Latins donnaient le nom de Coradin à Malek al-Moadham Scharfer-Eddin, sultan de Damas. Du reste, dans ce passage, il est dit que Naissère était maître du Crac de Montréal; il n'y est pas question de Naples ou Naplouse.]

[1] *Historiens de France*, t. XXI, p. 601 e, note 9, et p. 624 j.

Naissere, fils de Conrad, qui avoit guerre avec le soldan de Damas, en estoit possesseur.

[Le texte d'Albéric[1] porte Caeraths. Les Latins donnaient le nom de Coradin à Malek al-Moadham Schaeref-eddin, sultan de Damas. Un peu plus loin, dans ce passage, il est dit que Naissère était maître du Crac de Montréal; il n'y est pas question de Naples ou Naplouse.]

1 *Historiens de France*, t. [illegible]

[LES VICOMTES DE NAPLES.

Nous connaissons trois vicomtes de Naples qui se sont succédé de père en fils :

Olric, Hulric ou Hurric[1] signe en cette qualité plusieurs actes, de 1128 à 1151. Ce dernier acte avec son fils

Baudouin[2], qui souscrit, comme vicomte de Naples, un acte du roi Amauri (1164, 16 juillet) et du patriarche Amauri, en 1168.

Enfin Amauri, fils de Baudouin, était déjà revêtu de cette charge en 1176[3]. Dans un acte de 1178[4], où il confirme la vente d'un casal, faite par lui à l'Hôpital de Jérusalem, il déclare avoir agi avec l'assentiment du roi Baudouin IV, de la reine mère Marie, de Balian, seigneur de Naples, de sa femme, Stéphanie, fille de Baudouin de Rames, de sa mère, Isabelle; de ses frères, Rainald, Jean, Raimond, Roger, Balian; et de ses sœurs, Mélissende, Gille, Agnès.]

[1] *Cartul. S. Sepulc.* nos 43, 44, 49. — *Cod. diplomat.* t. I, nos 17, 32, 33.

[2] *Cart. S. Sepulc.* nos 144, 160, p. 268, 289.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 61, p. 61.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, nos 64, 65, p. 64, 65, 66.

LES SEIGNEURS DE NÉPHIN.

Nephin estoit un fort chasteau, à cinq milles de Tripoly[1], et autant de Botron. Il fut possédé par des seigneurs qui en portèrent le surnom, entre lesquels Guillaume de Tyr[2] fait mention de

Reinuard ou Renouard de Nephins, qui accompagna Amaury, roy de Hiérusalem, avec les autres barons, au voyage qu'il fit à Constantinople pour y aller visiter l'empereur Manuel, l'an 1169. Il espousa, comme je le présume par la circonstance des temps, Douce, fille de Renaut Porcelet[3], gentilhomme originaire de Provence; laquelle, estant veuve de luy, se remaria avec Gautier de Bessan, qui vivoit en l'an 1210. [Ce qui fait présumer qu'elle avait été plutôt la femme de Raimond ou Renaud, qui suit.] Je me persuade aussy qu'il fut père de

Raymond, seigneur de Nephin [que nous voyons souscrire plusieurs actes[4] de Raimond II, comte de Tripoli, en 1174, 1181, 1184; de Boémond IV, en 1196[5]; et peut-être le même Renaud[6] qui pilla inhumainement les chrétiens expulsés de Jérusalem, en 1187[7]], dont la

[1] J. de Vitriaco, l. I, c. XLIV. — Sanut. l. III, part. 14, c. II. — Willebr. ab Oldenborg. *in Itinere*, p. 128. — Innocent. III, *Epist.* l. II, p. 565. — De Mas-Latrie, t. III, p. 668.

[2] Willelmus Tyr. l. XX, c. XXIV.

[3] *Lignages d'outre-mer*, c. XV, XXVII.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 54, 70, 75, p. 55, 71, 76.

[5] D. Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. II, pr. n° 453, col. 498.

[6] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. LXIV, variante, p. 100, 101.

[7] En punition, il devint aveugle, et ses héritiers perdirent la seigneurie de Néphin de leur vivant. (Continuat. de Guill. de Tyr, *loc. cit.* p. 101.) Ce n'est donc pas lui qui fut dépouillé par Boémond IV.

fille, Aiglantine[1], espousa Rohart, II[e] du nom, seigneur de Cayphas et sur lequel vraysemblablement Boémond [IV], prince d'Antioche [comte de Tripoli], s'empara de la seigneurie de Nephin[2] en l'an 1206.

Ce seigneur [nommé Renoart[3] par le Continuateur de Guillaume de Tyr, et très-probablement fils de Raimond ou Renaud], ayant espousé Isabelle, fille du seigneur de Gibeletar, qui estoit vassal du prince, sans lui en avoir donné avis, et sans avoir pris son consentement, fut cité en sa cour, et, n'ayant pas voulu se présenter [parce qu'il se sentait soutenu par différents seigneurs, par le roi d'Arménie, et même par Aimeri, roi de Chypre et de Jérusalem], il fut condamné par contumace, et déclaré échu en commise[4]. En suite de quoy le prince [avec lequel était Jean d'Ibelin, seigneur de Baruth[5], quoique beau-frère de Renoart, dont il avait épousé la sœur Helvis] alla attaquer à main armée les chasteaux de Nephin et de Gibeletar, et s'en rendit le maistre[6]. Depuis ce temps, ils demeurèrent en la possession des princes d'Antioche, sur lesquels le sultan Bendocbar, en suite de la prise de Tripoly, prit Nephin, l'an 1288, et le fit ruiner de fond en comble.

[Outre les seigneurs de Néphin mentionnés précédemment, nous trouvons plusieurs personnages du surnom de *Néphin*, que nous ne pouvons affirmer avoir été ou n'avoir pas été seigneurs de ce fief. Tels sont :

Raimond de Nesinz[7], forme altérée probablement pour Nefinz, qui souscrit un acte dans la ville d'Acre, en faveur des Hospitaliers (août 1155);

Gaston[8] et Olivier de Néphin, qui souscrivent un même acte de Guillaume de Maraclée (janvier 1163);

Et, après que ce fief eut été confisqué par le comte de Tripoli,

[1] *Lignages d'outre-mer*, c. xxv, xxxvii.

[2] Sanut. l. III, part. 11, c. iii, p. 205.

[3] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXI, c. iii, p. 314, 315.

[4] Ou *tombé en coromise*, c'est-à-dire condamné à perdre son fief par confiscation. (Laurière, *Glossaire du droit franç.* p. 262, 263. — Beugnot, *Assises*, t. I, p. 287, note c.) Ce fait est l'exemple le plus mémorable de l'application d'une assise. (*Assises de Jérus.* t. I, c. xxxi, livre au Roi, p. 627 et note b.)

[5] Voir *Les Seigneurs d'Arsur*.

[6] Sanut. l. III, part. 12, c. xi, xvii, xx.

[7] *Cod. diplomat.* t. I, n° 195, p. 240.

[8] *Cod. diplomat.* t. I, n° 38, p. 39.

Jean de Néphin[1], descendant peut-être du dernier seigneur dépossédé, souscrit un acte du 3 avril 1245. Le même[2], vraisemblablement, est nommé parmi les membres de la cour des bourgeois d'Acre, réunie le 1er février 1250, pour rédiger les décisions, statuts et coutumes de cette cour de justice.

Nous ne comptons pas, parmi les membres présumés de la famille, un Guillaume, vicomte de Néphin, qui paraît avoir résidé en Chypre, où il s'engage[3] (avril 1221) à entretenir un chapelain au village de Nicia, près de Nicosie.]

Cette famille passa, comme les autres du royaume de Hiérusalem, en celuy de Cypre, où elle tint les premiers rangs parmi les barons; entre lesquels sire Guillaume de Nefin[4] souscrit un titre de Hugues, roy de Cypre, de l'an 1328 [et l'acte[5] qui constituait le douaire de Marie de Bourbon, du 31 janvier 1330].

[1] *Cod. diplomat.* t. I, n° 217, p. 258.

[2] *Assises de Jérus.* t. II, p. 247, c. XIV.

[3] De Mas-Latrie, t. III, p. 616, 617.

[4] *Trésor des chartes.*

[5] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 164.

LES SEIGNEURS DU PLAISSIÉ

OU DU PLAISSIER.

Thibaud de Damiane, fut seigneur du Plaissié, à cause de quoy sa postérité en prit le surnom. Je crois qu'il estoit de la maison des chastellains d'Amiens, et qu'il faut lire au Lignage d'outre-mer[1] Thibaud d'Amiens au lieu de Thibaud de Damiane. Car, outre la ressemblance de ces noms, c'est qu'il se rencontre un Thibaud d'Amiens au temps que celui-cy vivoit, c'est-à-dire vers l'an 1220. Ce Thibaud estoit fils puisné de Dreux, chastellain d'Amiens, et frère de Pierre d'Amiens, avec lequel il souscrit un titre de l'an 1195, et qui décéda l'an 1204, à l'entreprise de Constantinople, comme il est amplement raconté par Villehardouin[2]. Si toutefois Thibaud fit le voyage d'outre-mer, il faut que ç'ait esté après l'an 1209 et 1216, auquel temps il estoit encore en Picardie, comme on recueille de quelques titres de Renaud d'Amiens, son frère, qu'il souscrit avec Aleaume et Bernard, ses autres frères. Ce Thibaud, seigneur du Plessié, espousa Estéfénie, fille de Laurens du Plessis, dit *du Morf*, Ier du nom, et en eut le fils qui suit.

Pierre, seigneur du Plaissié, fils de Thibaud, est probablement ce Pierre que Sanudo[3] nomme *Damineis*, au lieu d'Amiens, qui, en l'an 1273, amena trois cens arbalestriers pour la garde d'Acres. Il espousa Ancelle la Belle et en eut Thibaud.

Thibaud, IIe du nom, seigneur du Plaissié, fut conjoint par mariage

[1] *Lignages d'outre-mer*, c. XVII, XXI, XXVIII, XL.

[2] Villehard. n. 8, p. 58, 77, éd. Du Cange.

[3] Sanut. l. III, part. 12, c. VII.

avec Estéfénie, fille de Robert de Montgisart, qui luy procréa, entre autres enfans, Jean, seigneur du Plaissié; Hugues, et Pierre, archidiacre de Limessol, au royaume de Cypre.

Jean, seigneur du Plaissié, fils de Thibaud II, s'allia avec Marie, fille de Hugues, vicomte, seigneur de Saint-Jean, et laissa de cette alliance Jean, Baudouin, Estéfénie, femme de Joffroy le Tor; Marguerite, mariée à Jean de Giblet; et Aucelle.

Cette famille subsistoit encore en Cypre l'an 1368 [1], auquel temps Mathieu du Plaissié y possédoit le titre de *Bouteillier de Hiérusalem*. [Il fut un des seize seigneurs désignés dans l'assemblée du 16 novembre 1369 pour la révision des Assises.]

[1] *Assises de Jérus.* imp. en italien, p. 460, 461, 563; édit. Labbe, t. I; édit. Beugnot, t. I, p. 6.

LES PRINCES DE PHILIPPES.

Albert d'Aix[1] escrit que, durant que les François mirent le siége devant la ville d'Antioche, il leur survint une fascheuse nouvelle, de la deffaite de Suenon, fils du roy de Danemarch, qui venoit à leur secours avec quinze cens hommes d'élite, par Soliman, sultan de Nicé, qui, assisté des Grecs, les tailla en pièces comme ils se reposoient dans une forest, vers *Philomelium*. Suenon, après s'estre généreusement deffendu, y perdit la vie, comme aussy une noble dame nommée *Florine*, fille du duc de Bourgogne, pour lors mariée au prince de Philippes (*Philippensium principi*), qui s'estoit mise à la suite de Suenon, espérant d'aller trouver son mary (*sperans post triumphum fidelium tam magno tantoque sociari marito*). Voilà les termes de cet auteur, qui mériteroient d'estre expliquez; car, premièrement, les titres et nos histoires ne font point mention de cette Florine en la généalogie des ducs de Bourgogne, que le temps peut faire présumer avoir esté fille de Eudes[2], Ier du nom, duc de Bourgogne. En second lieu, ce prince de Philippes nous est inconnu, ou du moins la situation de cette principauté n'est pas bien constante. Il est vray qu'il est parlé d'un prince de Philippes dans les épistres d'Honorius III, en l'an 1217[3], desquelles nous apprenons que ce pape le reprit aigrement, et mesme le punit de quelques peines pour avoir fait mourir son évesque. Il escrivit mesme à Everard, patriarche, et aux évesques, ses suffragans, et leur enjoignit de l'excommunier s'il n'expioit ce crime. Mais nous ne lisons rien de cet Everard, ny s'il fut patriarche d'Antioche ou de Hié-

[1] Albert. Aquens. l. III, c. LIV.

[2] *L'Art de vérifier les dates : Les Ducs de Bourgogne, Eudes Ier*.

[3] Honor. l. II, *Epist.* 575, apud Rainald. ann. 1217, 17.

rusalem, en cette année 1217, ne se trouvant point de patriarche de ce nom dans ces deux églises. Ainsi nous n'en tirons pas de lumières pour apprendre où estoit la ville dont ce seigneur est qualifié prince. Les géographes ne remarquent particulièrement que celle de ce nom qui est en la Thrace. Mais ce qui pourroit faire douter que ce soit cette place, est qu'il est constant qu'elle appartenoit en ce temps là aux Grecs, et qu'il semble que les princes de Philippes reconnoissoient l'église romaine, et qu'ils estoient François, n'estant pas probable qu'un duc de Bourgogne eust marié sa fille à un seigneur grec, les François ayant en ce temps là peu d'alliance avec cette nation. D'ailleurs nous ne lisons pas dans l'histoire byzantine de ce temps là qu'il y ait eu des seigneurs grecs qui ayent possédé aucune place de l'empire en propre. Enfin, ce qui augmente mes doutes, est qu'Honorius III fait voir que la ville de Philippes n'avoit qu'un évesque, et nous apprenons, des Épistres du pape Innocent III[1], que la ville de *Philippi*, en Thrace, estoit gouvernée pour le spirituel par un archevesque, depuis que les nostres se rendirent maistres de l'empire de Constantinople: auquel temps cette église commença à reconnoistre le Saint-Siége, comme il est disertement remarqué en l'une de ces épistres. Quoy qu'il en soit, j'ay creu que je pouvois placer en cet endroit cette observation touchant le prince de Philippes, quoyque je ne sois pas certain s'il appartient aux conquestes de la terre sainte.

[1] Innocent III, l. XV, *Epist.* 50, 56.

LES SEIGNEURS DU PUY.

Hugues sans Avoir, seigneur du Puy[1], vraysemblablement fils ou issu du fameux Guillaume sans Avoir [Du Cange a voulu probablement dire Gautier[2]], l'un des plus vaillans chefs qui se trouvèrent à la première entreprise des guerres saintes, espousa Eschive, fille de Guillaume de Tabarie, qui estoit fils de Guillaume de Bures, prince de Tabarie, et de Marie, fille de Pierre de Baruth.

[Hugues Senzaver, ou sans Avoir, *sine Censu,* souscrit des actes depuis 1145 jusqu'en 1184[3], la plupart de Raimond Ier, et de Raimond II, seigneur de Tripoli, dont il paraît qu'il était vassal. Dans un acte de 1163[4], il est qualifié connétable de Tripoli. Nous ne pouvons dire si c'est le même personnage dont on voit figurer ainsi le nom dans des actes pendant quarante ans, ni si cet Hugues sans Avoir est le mari d'Eschive; ce qui est cependant assez probable, d'après l'accord des faits et des dates.]

Il en eut la fille qui suit :

Marie sans Avoir, dame du Puy, porta cette seigneurie en mariage à Jean de Farabel, duquel elle eut Guillaume, seigneur du Puy; Thomas et Guy, decedez sans enfans; Eschive, femme de Jean, vicomte de Tripoly; Mahaut et Anne.

Guillaume de Farabel, seigneur du Puy, est probablement celuy par la trahison duquel Raymond, prince de Tripoly, recouvra la ville d'An-

[1] *Lignages d'outre-mer,* c. VII, XVII.

[2] Seb. Paoli, *Cod. diplomat.* t. I, p. 482.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n°s 23, 38, 70, 75, 170, 193, 194, p. 25, 70, 75, 213, 238, 239.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 165, p. 209.

tioche[1] sur le prince Rupin, l'an 1219. Il espousa Alix[2], fille de Jaques du Boutron [et en eut deux fils et une fille].

[Jean de Farabel, peut-être un des deux fils de Guillaume, souscrit un acte d'Albert, patriarche d'Antioche, du 18 novembre 1241[3]; une sentence en faveur des Hospitaliers[4] (31 mai 1243); un acte de Boémond IV, prince d'Antioche[5] (avril 1256); dans les deux derniers titres il est qualifié seigneur du Puy. Il était vassal du prince d'Antioche comme comte de Tripoli.

En 1282, Guillaume de Farabel, connétable de Tripoli, et Simon de Farabel, frère de l'ordre du Temple[6], figurent comme témoins dans la relation ou accusation dirigée contre Gui de Gibelet, qui avait voulu enlever Tripoli au prince d'Antioche. Étaient-ils frères? fils de Jean de Farabel qui précède? Les documents nous manquent pour établir cette filiation, même par conjecture.]

[1] Sanut. l. III, part. 11, c. xi.

[2] *Lignages d'outre-mer,* édition Labbe, c. xxii; édition Beugnot, c. xxxiv.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 118, p. 133.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 179, p. 221.

[5] *Cod. diplomat.* t. I, n° 129, p. 154.

[6] De Mas-Latrie. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 665, 666, 667.

tioche[1] sur le prince Bohémond [illegible] fille de Jacques du Boutron [et en eut deux fils et une fille[illegible]

Jean du Puy [illegible] un des deux fils de Guillaume [illegible] d'Albert, patriarche d'Antioche, du 18 novembre [illegible] en faveur des Hospitaliers [illegible] 1231 [illegible] d'Antioche [illegible] du Puy. Il [illegible]

En 128[illegible] frère de l'église du Temple [illegible] accusation [illegible] prince d'Antioche [illegible] documents [illegible]

[1] Sanut. [illegible]

[2] *Lignages* [illegible]

c. xxiv; [illegible]

[3] *Cod. diplom.* [illegible]

LES SEIGNEURS DE RAME

La ville de Rame, distante de Hiérusalem de 16 milles, ayant esté abandonnée par les Sarrazins à l'arrivée des nostres en la terre sainte, l'an 1099, le comte de Flandres y fut envoyé pour s'en rendre maistre[1], et, l'ayant trouvée déserte, il y fit entrer ses gens, et y fit élire un évesque, Normand de nation, estant probable que celuy à qui on en laissa le gouvernement temporel estoit pareillement des sujets du comte[2]. Il s'appeloit

BAUDOUIN, seigneur de Rame, lequel se trouva au concile[3], tenu en la ville de Naples de Samarie, par le patriarche Gormond, l'an 1120. Il espousa Estiennette, native de Flandres, veuve de [Gui le François, et sœur utérine de] Philippes de Milly, seigneur de Naples, de laquelle il eut une fille unique, nommée *Helvis*, qui porta la seigneurie de Rame en mariage à Balian, seigneur d'Ibelin, duquel sont sortis les autres seigneurs de Rame remarqués ailleurs.

Voyez LES SEIGNEURS D'IBELIN [ET DE RAME].

Le seigneur de Rame[4] avoit cour, coin ou droit de monnoye et justice, qui est la haute cour; et à Rame [il y avait] cour de bourgeoisie et justice.

[1] Willelmus Tyr. l. VII, c. XXII. — *Scriptores rerum Hieros.* passim.

[2] La phrase nous semblerait plus claire ainsi construite : «il est probable que celui «à qui, etc. était un des sujets du comte,» c'est-à-dire Flamand de nation. Le mot *pareillement* donnerait à entendre que l'évêque était aussi un de ses sujets; et cependant on a vu qu'il était Normand.

[3] Willelmus Tyr. l. XII, c. XIII.

[4] *Assises de Jérus.* p. 551; édit. Labbe, t. I, c. CCLXX, p. 419.

LES SEIGNEURS DE SAINT-ABRAHAM.

Le chasteau de Saint-Abraham[1], distant de la ville de Hiérusalem de 6 milles, fut basty par ce saint patriarche, qui l'habita, et où on tient qu'il fut inhumé avec Isàc et Jacob. Il estoit situé vers les montagnes[2], près du fleuve qui arrosoit les villes de Sodome et de Gomorrhe, en la vallée d'Hébron, et fut siége d'évesché, recognu ordinairement sous le nom d'*Hébron*. Il a esté de tout temps en grande vénération, tant envers les Turcs et les payens, que les juifs et les chrestiens, à cause des sacrés desposts de ces saints patriarches qu'il conservoit.

Godefroy de Bouillon[3] s'en rendit maistre sur les infidèles, et le donna en fief, comme je le présume, à un certain

Hugues, qui est surnommé *de Saint-Abraham* par Albert d'Aix[4], et qui se trouva en quelques entreprises avec le roy Baudouin Ier. Meier[5] le fait Flamen, et luy donne le surnom de *Robecque*. [Il était natif de cette ville, au diocèse de Térouenne[6].]

Rohart ou Rorgius, tint aussy ce chasteau, si nous en croions le

[1] Alb. Aquensis, l. VII, c. xxvi; l. XII, c. xxviii. — Willelmus Tyr. l. XX, c. iii. — *Gesta franc. expugnant. Hierus.* c. xxxvii, p. 580.

[2] Albertus Aquensis. l. VII, c. xli, xliii. — Jo. Phocas, *in Descript. terræ sanctæ*. c. xxvii. — Eugesip. *de Distant. locor. terræ sanctæ*, p. 104. — Seb. Paoli, *Cod. diplomat.* t. I, p. 445, 446.

[3] Albertus Aquensis. l. VII, c. xxvi.

[4] Albertus Aquensis, l. IX, c. xlviii.

[5] Meier ann. 1099.

[6] Martène, *Amplissima Collectio*, t. V, col. 540, a.

mesme Albert[1]. Il posséda encore celuy de Cayphas[2], et. estant décédé l'an 1107.

Gautier, surnommé *Mahumet* [ou *Baffumeth*][3], obtint le chasteau de Saint-Abraham en fief du roy Baudouin. Les Turcs d'Ascalon en entreprirent le siége incontinent après; mais le roy leur donna la chasse et les obligea de se retirer[4]. Il accompagna ce roy en ses guerres contre les infidèles.

[C'est ce Gautier Baffumeth, probablement, qui fit à l'Hôpital de Jérusalem le don d'un casal, confirmé par le roi Baudouin Ier[5] (28 septembre 1110); il est nommé dans ce diplôme; il le signe comme témoin; mais il n'y prend pas le titre de seigneur de Saint-Abraham.]

La propriété de ce chasteau retourna aux roys de Hiérusalem[6], et tomba à la fin en la possession des seigneurs de Crach et de Montréal, ayant esté donné par le roy Baudouin III à Philippes de Milly, seigneur de Naples, avec les seigneuries de Crach et de Montréal[7] en échange de celle de Naples.

[On voit, avant Philippe de Milly, un Baudouin de Saint-Abraham souscrire deux actes du roi Baudouin II[8] (1120, et mars 1128), et un autre du roi Foulques[9] (1136). Ce dernier acte mentionne aussi Hugues de Saint-Abraham, qui, à la prière du roi, avait donné plusieurs casaux à l'Hôpital de Jérusalem. Le second de ces personnages ne fut peut-être que le châtelain, ou même un simple chevalier du fief. Sous les nouveaux seigneurs, Saint-Abraham fut confié à la garde de barons qui avaient le titre de châtelains. Tel fut Anfred, qui fit un don à un particulier, par un acte de juillet 1149[10], où il se nomme *de Sancto-Abraham castellanus*. Hugues, peut-être le

[1] Albertus Aquensis, l. X, c. xxxii.

[2] Voir *Les Seigneurs de Cayphas.*

[3] Albertus Aquensis, l. X, c. xxxii.

[4] Albertus Aquensis, l. XI, c. xl.

[5] *Cod. diplomat.* t. I, nos 2, 30, p. 2, 3, 32.

[6] *Lignages d'outre-mer,* c. xiv, xxvi. — Sanut. l. III, part. 9, c. iv.

[7] Voir *Les Seigneurs de Crac et de Montréal.*

[8] *Cartul. S. Sepulc.* nos 44, 45, p. 83, 85.

[9] *Cod. diplomat.* t. I, no 17, p. 18.

[10] *Cartul. S. Sepulc.* no 112, p. 214, 215.

même que celui dont il vient d'être question, accorde un don semblable, ou le confirme seulement, au même particulier, par un acte d'une date incertaine, mais certainement postérieure à 1149, puisque la femme du donataire, mentionnée dans le premier acte, ne l'est plus dans le second, et que son héritier, mentionné dans le second, ne l'est pas encore dans le premier. Il signe, par la grâce de Dieu, *de Castello Sancti-Abraham*, ce qui semble indiquer un châtelain. Ce même acte est signé de GUILLAUME D'ALESNES, de SAINT-ABRAHAM, qui n'était probablement qu'un chevalier.]

Ces seigneurs devoient vingt chevaliers de service au roy de Hiérusalem, en cas de guerre, pour la seigneurie de Saint-Abraham[1].

Le seigneur de Saint-Abraham[2] avoit droit de haute cour, c'est-à-dire, cour, coin ou monnoye, et justice; et à Saint-Abraham [il y avoit] cour de bourgeoisie et justice.

[1] *Assises de Jérus.* p. 554; Labbe, t. I, c. CCLXXI, p. 422.

[2] *Assises de Jérus.* p. 552; Labbe, t. I, c. CCLXX, p. 420.

LES SEIGNEURS DE SARMIT.

Bonaplius tenoit et possédoit la ville de Sarmit[1], l'an 1112.

[Cette localité paraît s'identifier avec le village de Sarmeda, situé entre Antioche et Alep.]

[1] Albertus Aquensis, l. XI, c. xl.

LES SEIGNEURS DE SCANDALION

OU SCANDELION.

Baudouin Ier du nom, roy de Hiérusalem, pour brider et bloquer la ville de Tyr[1], qui estoit tenue par les infidèles, fit élever en l'an 1117 un fort chasteau entre cette ville et celle d'Acre, au lieu mesme où l'on tenoit que le grand Alexandre en avoit basti un, lorsqu'il assiégea la ville de Tyr, l'ayant nommé, de son nom, *Alexandrium,* qui fut changé avec le temps en celuy de Scandalion, du mot *Scander,* qui chez les Arabes signifie Alexandre. Baudouin y mit une forte garnison, et donna la place à quelqu'un des siens pour la tenir en fief de la couronne.

Guy, surnommé de Scandalion par Guillaume de Tyr[2], en l'an 1150, proche parent d'Humfroy de Toron, connestable du royaume de Hiérusalem, en estoit seigneur.

[Il avait donné à l'Hôpital de Jérusalem deux vignes sur le territoire de Toron[3]. Humfroi confirma cette donation; et la concession de Humfroi fut confirmée elle-même par un acte du roi Baudoin III, du 4 octobre 1157. Gui est encore témoin d'un acte du roi Amauri[4], du 20 août 1169.]

Ceux qui portent le surnom de Scandalion descendent probablement de luy; entre lesquels je remarque

Pierre, seigneur de Scandalion, qui eut, entre autres enfans[5], deux

[1] *Hist. Hieros.* 2e part. p. 612.—Willelmus Tyr. l. XI, c. xxx.— J. de Vitriaco, l. I, c. xxix. — Sanut. l. III, part. 6, c. viii; part. 14, c. ii. — Fulcher. l. II, c. lx. — Seb. Paoli, *Cod. diplomat.* t. I, p. 435.

[2] Willelmus Tyr. l. XVIII, c. xv.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 34, p. 36, 493.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 48, p. 50.

[5] *Lignages d'outre-mer,* c. xvi, xix, xxviii, xxx, p. 440, 444.

filles, Agnès, qui espousa Guillaume de la Mandelée, et Helvis, qui fut alliée à Barthelemy de Giblet, fils de Bertrand. Pierre eut une sœur nommée *Helvis*, mariée à Raymont de Giblet, seigneur de Besmedin, qui vivoit en l'an 1198.

Raymond de Scandalion vivoit vers le mesme temps[1]. Il est nommé par l'auteur des Assises de Hiérusalem entre les vassaux de ce royaume qui devoient service à la cité d'Acre, et devoit, à raison de ses fiefs, sept chevaliers.

[Il souscrit deux actes[2] de Boëmond IV, prince d'Antioche, comte de Tripoli (21 août 1198, 3 septembre 1199), et un acte de Geoffroi le Rath[3], grand maître de l'Hôpital (1206).]

Le même livre [des assises] fait mention[4] du seigneur de Scandalion qui se trouva à l'assemblée des barons du royaume tenue à Acre, l'an 1250, sans le nommer.

[Ce seigneur pourrait être Guillaume de la Mandelée[5], seigneur de Scandalion, mari d'Agnès, fille de Pierre, qui est mentionné, comme membre de la haute cour de Jérusalem, dans un acte de Raoul de Baruth, seigneur de la Blanchegarde, du 3 mars 1265.

Après lui on voit un second Raimond de Scandalion souscrire un acte, de juillet 1269[6], de Philippe de Montfort, seigneur de Tyr et de Toron, dont il était vassal, et, en janvier 1270, un acte de Jean de Montfort, fils et successeur de Philippe, confirmatif du précédent. Dans le même temps vivait]

Philippes de Scandalion, dont il est parlé dans le Lignage d'outremer[7], [et qui] espousa Leonor, fille de Thomas de Maugasteau et de Marguerite de Maraclée.

[1] *Assises de Jérus.* édit. Labbe, p. 557; édit. Beugnot, t. I, p. 425.

[2] *Cod. dipl.* t. I, nos 82, 211, p. 88, 252.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, no 175, p. 218.

[4] *Assises de Jérus.* édit. Labbe, p. 562; édit. Beugnot, t. II, p. 246.

[5] *Cod. diplomat.* t. I, no 144, p. 182.

[6] *Cod. diplomat.* t. I, nos 139, 224, p. 170, 267.

[7] *Lignages d'outre-mer*, c. xx, xxiv, xxxiii, xxxvi, p. 445, 448.

[Il était homme du roi Hugues III[1], et tenait de lui viagèrement un casal près de Nicosie, comme on le voit par un acte d'octobre 1270.]

Anfre [Amfrey, Amfred ou Humfroi] de Scandalion, chevalier, paroist après ceux-ci. Il demeuroit à la cour du roy de Cypre[2] en l'an 1307;

[Son nom figure dans un traité de commerce entre Chypre et Venise[3], du 3 juin 1306; le 1er juin 1307[4], il fut envoyé par le prince de Tyr, Amauri, régent du royaume, pour dresser un inventaire des biens de l'ordre des Templiers en Chypre.]

Et en l'an 1328 il fut présent avec les barons de ce royaume à l'assinat du douaire de Marie de Bourbon[5], femme de Guy de Cypre, prince de Galilée, par Hugues, roy de Cypre, père de Guy, en l'an 1328. Il espousa Thomase[6], fille de Jean de Floury, mareschal de Tabary. Je ne sçay si c'est le mesme qui fut encore marié en premières ou secondes noces[7] avec Marguerite, fille de Jean de Soissons.

[La chose n'a rien que de vraisemblable; Anfred a pu épouser successivement Marguerite et Thomase, qui descendaient toutes deux, à la quatrième génération, de Julienne, dame de Césarée[8]. Mais il est moins probable que cet Anfred de Scandalion soit celui qui avait été en 1287[9] un des arbitres choisis par un seigneur de Chypre et par l'archevêque de Nicosie pour prononcer sur les droits respectifs de deux casaux qui leur appartenaient.]

L'histoire du royaume de Cypre parle encore de Cive[10] ou Eschive de Scandalion, l'une des premières dames du pays, qu'elle note pour ses amours infâmes avec le roy Pierre, sous l'an 1368.

[1] De Mas-Latrie, t. III, p. 661, 662.

[2] Loredano, l. V, p. 236; traduct. franç. t. I, p. 261.

[3] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 103.

[4] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 109 et note 2.

[5] *Titres originaux*. — De Mas-Latrie, t. II, p. 164.

[6] *Lignages d'outre-mer*, c. x, xxii, p. 436.

[7] *Lignages d'outre-mer*, c. xi, xxiii, p. 437.

[8] *Lignages d'outre-mer*, édit. Labbe, c. x et xi; édit. Beugnot, c. xxii, xxiii.

[9] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 674.

[10] Loredano, l. VII, p. 418; trad. franç. t. I, p. 455.

Le seigneur de Scandalion[1] avoit cour, coin ou monnoye, et justice, c'est à dire droit de haute cour; et il y avoit à Scandalion cour de bourgeoisie et justice.

[1] *Assises de Jérus.* p. 553; édit. Beugnot. t. I, c. CCLXX, p. 421.

LES SEIGNEURS DE SIDON

OU DE SAGETTE.

Baudouin Ier du nom, roy de Hierusalem [1], s'estant rendu maistre de Sidon, ville maritime de la Palestine, dite dans les derniers siècles Sagette [2] [ou Sajette], le 19e jour de décembre, l'an 1111, en fit don à

Eustache Garnier ou Grener [3], prince de Césarée, l'un des grands seigneurs de la cour, qui fut aussy connétable du royaume de Hiérusalem. Ce seigneur [4] eut, entre autres enfans, d'Emelote sa femme, nièce d'Arnoul patriarche de Hiérusalem, Girard [5], prince de Sagette, et Gautier, prince de Césarée.

Girard, appelé Eustache Lejeune [6] par Guillaume de Tyr [et dans un acte du 8 avril 1124 [7]], sire de Sagette [et de Beaufort [8]], se trouva en l'an 1146 [9] avec les autres barons du royaume à l'assemblée générale qui se tint en la ville d'Acre, où l'empereur Conrad présida, et au siége d'Ascalon [10] en l'an 1154.

[1] Albertus Aquensis, l. XI, c. xxxiv.

[2] Willelmus Tyr. l. XI, c. xiv. — Sebast. Paoli, *Cod. diplomat.* t. I, p. 433.

[3] Willelmus Tyrens. l. XI, c. xii, xv; l. XIV, c. xv. (Voir *Les Princes de Césarée.*)

[4] *Lignages d'outre-mer,* édition Labbe, c. viii; édition Beugnot, c. xviii, xviii *bis.*

[5] Seb. Paoli, *Cod. diplomat.* t. I, p. 484, 485.

[6] Willelmus Tyr. l. XIV, c. xv.

[7] *Cartularium Sancti Sepulc.* n° 119, p. 222, 223.

[8] *Assises de Jérus.* édit. Beugnot, t. I, p. 214.

[9] Willelmus Tyr. l. XVII, c. i. — *Vita Ludov. VII*, c. xviii.

[10] Willelmus Tyr. l. XVII, c. xxi, xxiii, xxv.

[On le voit souscrire[1] comme témoin des actes des rois Baudouin III et Amauri, de 1147 à 1164.]

Il eut à démesler avec Amaury, roy de Hiérusalem[2], pour avoir déshérité un sien vassal, sans connoissance et sans esgard de court, d'un fief qu'il tenoit en la seigneurie de Sagette. Il espousa Agnès[3], nièce de Guillaume de Bures, prince de Tabarie, pour lors veuve de Renier Brus, prince de Belinas, de laquelle il eut Renaud prince de Sagette, et Eustache, dont il est parlé dans Guillaume de Tyr[4], qui mourut sans enfans. Le Lignage d'outre-mer[5] dit [de ce dernier] qu'il *n'estoit pas bien sené*, c'est à dire qu'il n'avoit pas l'esprit bien fait.

Renaud, sire de Sagette, se trouva en diverses expéditions militaires[6] sous les roys Baudouin IV et Guy de Luzignan, et particulièrement en la bataille où ce dernier roy fut pris, l'an 1187, par Saladin, qui prit aussi la ville de Sidon sur ce prince.

Il favorisa[7] le mariage de Conrad, marquis de Montferrat, avec Isabelle, femme d'Humfroy de Toron.

[Il souscrit un certain nombre d'actes[8], entre autres, des rois Baudouin IV, Henri de Champagne et Aimeri, de 1173 à 1198. Quelque temps avant la défaite de Tibériade (1187), il s'était entremis[9], ainsi que plusieurs autres seigneurs, pour réconcilier le roi avec le comte de Tripoli. Ayant échappé, avec peu de gloire[10], au désastre de l'armée, il s'enfuit à Tyr, et songeait à rendre

[1] *Cod. diplomat.* t. I, n[os] 24, 30, 32, 34, 36. — *Cart. S. Sepulc.* n[os] 53, 54, 144.

[2] *Assises de Jérus.* ms. c. CXXXVI; édition Beugnot, t. I, c. CXL, p. 214, 517. (Voir *Les Rois de Jérusalem.*)

[3] Willelmus Tyr. l. XIV, c. XIX.

[4] Willelmus Tyr. l. XXI, c. VIII.

[5] *Lignages d'outre-mer*, c. VIII, XVIII.

[6] Willelmus Tyr. l. XIV, c. XIX; l. XXI, c. III, VIII, XXII, XXIX; l. XXII, c. XXVII. — Hoved. p. 636, 637. — Math. Paris, ann. 1187. — Rad. de Diceto, p. 640, 654. — Will. Neutr. l. III, c. XIX. — Gewas. Dorob. p. 1502. — Godefrid. Monach. ann. 1187.

[7] *Hist. Hieros.* p. 1171. — Rad. de Diceto, p. 658.

[8] *Cod. diplomat.* t. I, n[os] 52, 60, 65, 66, 81, 173, 189, et suppl. n[os] 3, 8, p. 53, 61, 66, 67, 87, 216, 234, 283, 287. — De Mas-Latrie, t. II, p. 25.

[9] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. V, p. 37.

[10] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. XLII, p. 65. — Coggesh. — Martène. *Ampliss. Coll.* t. V, col. 557 d.

cette ville à Saladin[1], lorsque Conrad y aborda. Alors, à la faveur de la nuit, il s'enfuit à Tripoli. En 1192, assiégé dans son château de Beaufort[2], il fut retenu prisonnier par Saladin, avec lequel il était en conférence, parce qu'il refusait de lui abandonner ce château. Mais, ses vassaux de Beaufort s'étant rendus[3], il fut remis en liberté; et Saladin, pour le dédommager du traitement qu'il lui avait fait subir[4], lui donna la moitié de la terre de Sagette et la ville de Sarfent ou de Sarepta, à quatre milles de Tyr.]

Il espousa[5] Agnès, fille de Joscelin le jeune, comte d'Édesse, pour lors veuve de Hugues d'Ibelin. Mais, ce mariage[6] ayant esté dissous par autorité de l'Église à cause de la parenté qui estoit entre eux, il se remaria[7] avec Helvis, fille de Balian II, seigneur d'Ibelin et de Marie Comnène, de laquelle il eut Balian, prince de Sagette, Agnès alliée à Raoul, prince de Tabarie, et Eufémie, femme de Oste de Tabarie, frere de Raoul. Le prince Renaud estant décédé[8], Helvis, sa veuve, se remaria avec Guy de Montfort, frère de Simon, comte de Montfort, vers l'an 1202,

[Ou 1204[9], comme semble l'indiquer le récit du Continuateur de Guillaume de Tyr,]

Qui au droit de sa femme, et comme ayant le bail de ses enfans, est qualifié seigneur de Sagette[10] par Guillaume le Breton et autres auteurs. Il n'est pas toutefois constant si Sagette estoit alors en la puissance des nostres. Car Godefroy, moine de saint Pantaleon[11], assure que cette place fut prise par les Sarrazins en l'an 1197. Et elle ne fut

[1] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXII, c. XLIX, p. 76.

[2] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXVI, c. IX, p. 187.

[3] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXVI, c. IX, p. 188.

[4] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXVI, c. XVII, p. 199.

[5] Willelmus Tyr. l. XIX, c. IV.

[6] *Hist. de la guerre sainte*, aux *Preuves de l'hist. de Turenne*, p. 360.

[7] *Lignages d'outre-mer*, c. VIII; édition Beugnot, c. X, XVIII et XVIII *bis*.— Alberic. ann. 1233.— *Historiens de France*, t. XXI, p. 610, c.

[8] *Lignages d'outre-mer*, c. XII, XXIV. — Sanut. l. III, part. 11, c. III.

[9] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXVIII, c. XII, p. 263.

[10] Petrus Mon. Vall. Sarn. c. LX (*Historiens de France*, t. XIX, p. 58, a). — Will. Brito. Philipp. l. VIII, p. 195, vers 678 et suiv.

[11] Godefr. Mon. ann. 1197.

restituée aux chrestiens[1] que vers l'an 1229, lorsque l'empereur Frédéric passa en la terre sainte. Hoveden et Brompton[2] disent que par l'accord qui fut arresté en l'an 1191 entre Guy de Lusignan et Conrad, marquis de Montferrat, au sujet du royaume de Hiérusalem, les villes de Tyr, de Sagette et de Baruth furent laissées au marquis pour en jouir héréditairement; ce qui se doit entendre pour ces deux dernières places pour la seigneurie directe. Alberic[3] écrit que Guy de Montfort eut de cette alliance un fils nommé *Guy*.

[Ce fils, qui n'est pas nommé par Alberic, est Philippe de Montfort[4], seigneur de Tyr.]

Balian, sire de Sagette[5], fils de Renaud, gouverna le royaume de Hiérusalem sous l'empereur Frédéric, qui lui rendit la ville de Sagette, après qu'elle luy eut esté remise par les Sarrazins, comme je viens de remarquer.

[Balian est ce personnage dont Philippe de Navarre[6] vante la sagesse et les connaissances approfondies en jurisprudence. En 1210 il assista[7] au couronnement du roi Jean de Brienne. C'est à lui[8] qu'en novembre 1219 le gouverneur de Damiette rendit le château de la ville. En 1225 il assista au couronnement de la reine Isabelle[9], fille de Jean de Brienne, et l'accompagna à Brindes, où elle épousa l'empereur Frédéric II. Lorsqu'en 1228[10] on apprit la mort de cette princesse, les barons du royaume nommèrent Balian lieutenant de l'empereur Frédéric, qui était naturellement baile du royaume pour son fils

[1] Math. Paris, ann. 1229, p. 246. — Willebr. ab Oldenborg, *in Itinere*, p. 125.

[2] Roger de Hoveden, p. 697. — Brompton, p. 1208.

[3] Alberic, ann. 1233.

[4] *Lignages d'outre-mer*, édition Labbe, c. XII; édition Beugnot, c. X, XXIV.

[5] *Assises de Jérus.* ms. c. CCVI; édit. La Thaumassière, c. CCXIV; édit. Beugnot, t. I, c. CCIII; t. II, p. 399.

[6] *Livre de Philippe de Navarre*, c. XLIX, LXXXVI, XCIV. — *Assises de Jérus.* t. I, p. 525, 559, 570 et note e.

[7] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXI, c. XI, p. 311 et note 1.

[8] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. XIV, p. 346.

[9] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, p. 358.

[10] Jean d'Ibelin, *Successibilité au trône et à la régence*, c. II. — *Assises de Jérus.* t. II, c. XX, p. 399.

Conrad. L'Empereur agréa ce choix [1], et. lorsque la même année ce prince vint en Chypre [2], Balian alla à sa rencontre, et se mit avec lui [3] contre Jean d'Ibelin, seigneur de Baruth, son oncle. Il fut envoyé par l'empereur [4] au soudan pour lui demander la remise des saints lieux, puis fut établi par lui son lieutenant au royaume de Jérusalem [5], avec Garnier l'Allemant, lorsque ce prince quitta la terre sainte (1229). La même année Balian alla au secours de Jérusalem [6], maltraitée par les Sarrasins, malgré les trêves, et les en chassa.

Il résidait à Acre avec le titre de baile du royaume. Pendant son gouvernement, il paraît avoir d'abord cédé trop facilement aux exigences du parti impérial, et il dépouilla [7] ses neveux et ses amis des fiefs qu'ils possédaient dans Acre. Revenu à des sentiments plus modérés, il fit [8], avec d'autres seigneurs (1231), des représentations énergiques à Richard Filangieri, maréchal du royaume, sur sa conduite à l'égard du sire de Baruth, qu'il avait dépouillé de cette seigneurie; mais ils ne purent rien obtenir. Aussi, l'année suivante [9] (1232), sollicité par son oncle, Jean d'Ibelin, il se joignit à lui au siége de Baruth, et l'accompagnait lors de la déroute de Casal-Imbert, qu'ils ne purent empêcher. Vers ce temps l'empereur voulut ôter la lieutenance au sire de Sagette [10]; mais l'assemblée des seigneurs la lui maintint, malgré les ordres de Frédéric, qui nommait Philippe de Maugasteau pour le remplacer. Il semblerait, d'après le texte du document *Sur la successibilité au trône et à la régence*, d'où nous tirons ces détails, que Balian mourut peu de temps après cette décision; mais il vécut encore quelques années. Il fut témoin d'un traité avec les Génois [11], du 24 octobre 1233; et en 1239 il alla [12] avec plusieurs chevaliers, tenter contre Gaza une attaque qui fut infructueuse. C'est le dernier événement où on le voit paraître.]

[1] *Assises de Jérus.* t. II. p. 399.

[2] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. I, p. 367.

[3] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXXIII, c. III, p. 368.

[4] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII. c. IV, VI, p. 369, 370, 372. (Voir *Les Rois de Jérusalem.*)

[5] *Assises de Jérus.* t. II, p. 399.

[6] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. XVIII, XIX, p. 384-386.

[7] Philippe de Navarre, c. LII.

[8] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. XXIV, XXV, p. 389, 390. — Sanut. l. III. part. 11, c. XIII, p. 216.

[9] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII. c. XXVII, p. 393, 394.

[10] *Assises de Jérus.* t. II. p. 399.

[11] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II. p. 58, note 1.

[12] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII. c. XLIV, p. 414.

Il espousa [en 1218[1], lorsqu'il était au siége de Damiette] une dame nommée *Marguerite*, que le Lignage d'outre-mer[2] dit avoir esté niéce de Jean de Brienne, roy de Hiérusalem; ce qui s'accorde avec ce que le sire de Joinville dit[3], que cette princesse estoit cousine germaine de Gautier, comte de Brienne et de Japhe, qui fut tué par les Sarrazins en l'an 1244, et dont elle fit rapporter le corps à Acre, où elle le fit inhumer en l'église de l'Hospital. Il est probable qu'elle estoit fille de Guillaume de Brienne, frère de Jean, qui mourut vers l'an 1200; lequel, au rapport de Vigner[4], laissa des enfans qu'il ne nomme pas, quoyqu'il y ait lieu d'en douter.

[Deux nouveaux textes, inconnus à Du Cange, ne laissent plus de doute sur la filiation de cette dame et sur sa parenté avec le roi Jean de Brienne. Joinville[5] dit qu'elle était cousine du comte Gautier de Brienne, mort en 1244, et sœur de Gautier, seigneur de Risnel, celui dont Joinville[6] épousa la fille en secondes noces quand il revint d'outre-mer. Marguerite et Gautier de Risnel étaient les enfants de Hernol[7], Arnold ou Arnoul, seigneur de Risnel, et de Ide, sœur du roi Jean de Brienne.]

Tant y a que cette dame vivoit encore en l'an 1252,

[Époque du mariage de son fils Julian. Dans l'acte ou le contrat de mariage[8], sont mentionnées aussi, mais non nommées, sa fille et sa belle-sœur. Elle mourut le 5 juin 1254[9] : en cet endroit l'historien l'appelle *Marthe*, sans doute par erreur.]

Le prince Balian laissa d'elle plusieurs enfans, sçavoir Gilles, Julian, Isabelle et Agnès. Gilles et Isabelle décédèrent sans alliance; Agnès épousa Guillaume du Boutron, et

[1] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. III, p. 332.

[2] *Lignages d'outre-mer*, édition Labbe, c. VIII; édition Beugnot, c. III, XVIII et XVIII *bis*.

[3] Joinville, édit. Ménard, p. 189; édit. Du Cange p. 88, 89, et *Observ.* p. 88.

[4] Vigner, *Hist. de Luxembourg*.

[5] *Histor. de France*, t. XX, p. 261 c.

[6] Du Cange, *Généalogie de la maison de Joinville*, p. 21.

[7] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. III, p. 332.

[8] *Cod. diplomat.* t. I, n° 119, p. 134.

[9] Continuat de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. II, p. 441 et note II.

Julian fut sire de Sagette; laquelle place ayant esté prise et ruinée par le sultan de Damas en l'an 1253[1], elle fut restablie par le roy saint Louys durant son voyage d'outre-mer. Mais Julian, voyant qu'il ne la pouvoit pas conserver, la vendit en l'an 1260[2] avec le chasteau de Belfort, qui estoit de la dépendance de cette principauté, aux chevaliers templiers; à l'occasion de laquelle vente il s'émut une grande querelle entre le roy d'Arménie, dont Julian avoit espousé la fille, et les chevaliers.

[Le roi lui-même (Hugues II ou Hugues III?), offensé de cette vente conclue sans l'aveu du suzerain, lui pardonna enfin[3] son méfait, et le reçut à hommage pour ce qu'il avait reçu en échange de ces principautés.

Quelques années auparavant (août 1254), étant encore seigneur de Sagette et de Beaufort, il avait cédé à l'Hôpital de Jérusalem un casal[4] au prix de 24,000 besants. A la fin de l'acte sont les noms de plusieurs de ses vassaux : Pierre d'Avalon, seigneur d'Adelon; Jean de La Tour, connétable de Sagette; Geoffroi de Villiers, Philippe de Beaufort, Guillaume de Buillon, Raoul d'Achy, Barthelemy Mainebeuf, Eudes de Creel. Un acte du 22 septembre suivant[5] fait connaître les formules et le cérémonial de la prise de possession de ce casal par les chevaliers de l'Hôpital; les mêmes probablement qui étaient en usage dans toutes les circonstances analogues.]

Enfin les Tartares s'emparèrent de cette place et la ruinèrent de fond en comble, comme raconte le moine Aithon[6]. Julian avoit espousé. dès l'an 1252[7], la fille d'Aithon, roy d'Arménie [nommée *Fémie* ou *Euphémie*, avec une dot de 35,000 besants sarrasinois[8]], et eut de

[1] Sanut. l. III, part. 12, c. VI. — Joinville, édition Ménard, p. 220, 221, 225, 238; édition Du Cange, p. 103, 105, 111. — Nang. *in S. Ludov.* p. 359, 360. — Duchesne, t. V, et *Histor. de France,* t. XX, p. 384 c, 385 b, c.

[2] Sanut. l. III, part. 12, c. VI. — Cont. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. III, p. 445. — *Assises de Jérusal.* t. I, p. 530, note a.

[3] Philippe de Navarre, c. LXVII. — *Assises de Jérus.* t. I, p. 530, 531 et note a.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 123, p. 141-143.

[5] *Cod. diplomat.* t. I, n° 124, p. 144, 145.

[6] Aithon, c. XXX.

[7] Sanut. l. III, part. 12, c. IV.—*Lignages d'outre-mer,* c. VIII, XVIII. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. II, p. 440, note c.

[8] *Cod. diplomat.* t. I, n° 119, p. 134. 135. — *Assises de Jérus.* t. I, p. 531. —

cette alliance Balian II, Jean [ou Johannin], qui se noya dans l'Arménie, et Marguerite, femme de Guy II, seigneur de Giblet.

[Il mourut à Tripoli, en 1275, étant frère de l'ordre de la Trinité, après avoir été frère du Temple.]

Balian II du nom, qualifié par quelques uns sire de Sagette, espousa Marie, fille de Henry, seigneur de Giblet, et sœur de Guy II, de laquelle il eut deux filles, sçavoir Euphémie, mariée à Aithon, mareschal d'Arménie, qui en eut deux fils et une fille, et Isabelle, femme de Mansel de Buillon, qui en eut une fille. Ce fut de son temps que la ville de Sagette fut prise pour la dernière fois par les Sarrazins sous le pontificat du pape Nicolas IV [1], vers l'an 1291.

[Balian II [2], qui ne possédait plus de terres, avait un fief de *soudée*, c'est-à-dire qu'il recevait du roi 7,000 besants, et lui devait en échange service de son corps et d'une certaine quantité de chevaliers.]

Le seigneur de Sagette avoit haute cour [3], c'est à dire cour, monnoye et justice; et à Sagette il y avoit cour de bourgeoisie et justice.

Lignages d'outre-mer, édit. Labbe, c. VIII; édit. Beugnot, c. XVIII.

[1] Ptolem. Luc. *Hist. eccl.* l. IV, c. XXV, apud Rainald. ann. 1291, n° 17.

[2] *Assises de Jérus.* t. I, p. 531. — Philippe de Navarre, c. LVII.

[3] *Assises de Jérus.* p. 552; édit. Beugnot, t. I, c. CCLXX, p. 420.

LES SEIGNEURS TITULAIRES DE SAGETTE.

Phoebus de Lusignan[1], seigneur de Sagette, que je crois estre le fils naturel du roy Janus, qui porta ce nom[2], suivit la fortune de la reyne Charlotte, après qu'elle eut esté dépossédée de son royaume par le roy Jacques le Bastard, et fut présent à la donation qu'elle fit du royaume de Cypre à Louys, duc de Savoye[3], en l'abbaye de Saint-Maurice de Chablais, le 18 de juin l'an 1462. Je ne sçay s'il fut père du seigneur qui suit, ou si c'est le mesme.

Philippes de Lusignan, seigneur de Sagette[4], paroist dans un titre de la mesme reyne, de l'an 1463 [1462, 23 février].

[Il est infiniment probable que ce n'est qu'une faute du copiste, et que ce Philippe est le même que Phébus. — Phébus est encore témoin[5] d'un acte de Louis de Savoie, du 18 septembre 1463.

Il eut un fils nommé *Hugues*[6], dont on a parlé plus haut, et une fille, Éléonore de Lusignan, qui, dans un acte du 10 février 1459[7], se dit fille de magnifique seigneur Phébus de Lusignan, chevalier et maréchal d'Arménie.

[1] Guichenon, *Hist. de Savoye*, p. 541. — Ét. de Lusignan, *Tableaux généalogiques des Lusignan : généalogie des rois de Chypre*, fol. 23 v° et 24.

[2] Janus porta le titre de prince d'Antioche (De Mas-Latrie, t. II, p. 421), mais non celui de seigneur de Sidon ou de Sagette. Phebus était bien certainement son fils naturel, comme l'atteste Ét. de Lusignan dans les ouvrages cités en note.

[3] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 124 et note 1.

[4] Guichenon, Généal. de la Balme. *Hist. de Bresse et du Bugey*, t. II, suite de la 3e partie, p. 39.

[5] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 125, note 1.

[6] Voir *Les Rois de Chypre*.

[7] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 94 et note 3.

Des lettres de sauvegarde[1] (1466, 22 décembre) lui sont accordées à elle et à son mari, Velasco Gil Mony, noble homme de Portugal, par le grand maître de Rhodes.

Éléonore n'est pas mentionnée par le père Étienne Lusignan, qui a dressé cependant une généalogie de sa famille, aussi complète que possible.]

[1] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 146, 147.

LES SEIGNEURS DE SORORGIE.

La ville de Sororgie[1], assise dans la même province que celle d'Edesse[2], tomba en la puissance de Beaudouin, frère de Godefroy de Bouillon, incontinent après qu'il eut esté fait seigneur d'Édesse, lui ayant esté livrée par les infidèles, qui ne croyoient pas se pouvoir deffendre contre ses attaques. Il la donna en garde à

Foucher de Chartres[3] ou d'Orléans[4] (car il est ainsy surnommé indifféremment par les auteurs), avec cent chevaliers d'élite. J'ay remarqué, en mes Observations sur Villehardoin[5], qu'il estoit fils d'Albert d'Orléans, ou du moins de la mesme famille, qui ayant tenu la terre de Champigne en la province d'Anjou, entre la Sarthe et la Maine, la quitta au comte Fouques Nerre, en eschange de quelques autres terres en France. L'histoire des guerres saintes est remplie de ses actions, que je passe à dessein, me contentant de cotter à la marge les endroits où il en est parlé[6]. [Nous savons que ce prince périt, en l'an 1101, dans une bataille contre les Persans[7].] Je remarque seulement qu'il

[1] Cette ville s'identifie avec le village moderne de Seroudj en Mésopotamie, qui se trouve à 14 kilomètres au sud-est de Bir ed-Jik, entre cette ville et Harran; elle fut enlevée aux chrétiens par Noureddin.

[2] Albertus Aquensis, l. III, c. xxv. — Seb. Paoli, *Cod. diplomat.* t. I, p. 425.

[3] Albertus Aquensis, l. III, c. xxv.

[4] Willelmus Tyr. l. I, c. xxv. — Albert. Aquens. l. I, c. xiii, xx. — Math. Paris. p. 18.

[5] Du Cange, *Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs françois;* Observations sur Villehardouin, n° 5, p. 256.

[6] Raym. de Agiles, p. 149. — Albertus Aquensis, l. I, c. xxii; l. III, c. xxv; l. V, c. xv, xxii.—Willelm. Tyr. l. VII, c. vii.— *Gesta viæ Hieros.* p. 909, col. 1 et 2, b, c. — Robert Monach. l. V, p. 54, 55.—Guibert, *Gesta franc. expugnant. Hieros.* l. VII, c. xxxviii, p. 562.

[7] Mathieu d'Édesse, c. clxviii, p. 132.

fut le premier qui escalada la ville d'Antioche. Son frère[1], qui l'accompagna en ce voyage, est nommé *Boel de Chartres*[2] dans l'histoire qui raconte aussi ses actions.

Payen de Chartres ou d'Orléans, succéda à son père au gouvernement ou en la seigneurie de Sororgie, d'où il est nommé, par Albert d'Aix[3], Payen de Sororgie. Il se trouva avec 50 chevaliers et 30 pietons à Antioche, lorsque le roy Baudouin Ier assembla les barons de la terre sainte pour marcher contre les Sarrazins l'an 1102. Je n'oserois pas assurer que ce soit ce Payen d'Orléans qui fut grand bouteiller de France sous le règne de Philippes Ier.

[1] Raym. de Agiles, p. 149.

[2] Balderic. p. 91. — *Gesta viæ Hieros.* l. VII, p. 909. — *Chron. Cassin.* l. IV, c. XI.

[3] Albertus Aquensis, l. XI, c. XL.

LES PRINCES DE TABARIE

ET DE GALILÉE.

La ville de Tabarie[1] fut enlevée [aux Romains] par les Arabes et par Omar leur calife, du temps d'Héraclius. Elle fut appelée premièrement *Tibériade*, et estoit assise dans la Galilée, près de la mer surnommée de *Tibériade*.

Tancrède[2], neveu du prince Böemond, l'obtint en fief de Godefroy de Bouillon, incontinent après qu'il l'eut reduite sous sa puissance. Ayant esté appelé au gouvernement de la principauté d'Antioche[3], durant la prison de son oncle, il la remit sous certaines conditions au roy Baudouin, qui la donna, l'an 1101, à Hugues de Fauquenbergue.

Hugues de Fauquenbergue [ainsi nommé parce qu'il était natif de Fauquenbergue[4], du diocèse de Thérouenne (Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Omer)], prince de Galilée et seigneur de Tabarie[5], issu de la famille des chastellains de Saint-Omer, dans l'Artois, perdit la vie en un combat contre les Sarrazins, l'an 1107.

[Il avait donné à l'Hôpital de Jérusalem des vilains et des terres en Taba-

[1] Elmacin. — Seb. Paoli, *Cod. diplomat.* t. I, p. 438.

[2] Albertus Aquensis, l. VII, c. xvi.

[3] Albertus Aquensis, l. VII, c. xlv. — Willelmus Tyr. l. IX, c. xiii; l. X, c. ix, x. — *Gesta franc. expug. Hierus.* c. xxxviii. — Math. Paris, p. 39.

[4] Martène, *Amplissima Collectio*, t. V, col. 540, a.

[5] Albertus Aquensis, l. VII, c. xlv, lxiv; l. IX, c. xlviii; l. X, c. ii, iii. — Fulcher. l. II, c. xx. — *Gesta franc. expug. Hieros.* c. xxxviii, xlix.

rie[1], *in Thabaria*, don confirmé par les rois Baudouin Ier, 28 septembre 1110, et Baudouin III, 30 juillet 1154.]

Son frère, Gerard[2], prévost de Saint-Omer, conçut un tel desplaisir de sa mort, qu'il tomba en une griève maladie, qui l'emporta huit jours après. L'un et l'autre[3] estoient enfans de Guillaume, chastellain de Saint-Omer, et de Milesende, fille d'Arnoul de Piquigny, vidame d'Amiens, laquelle tiroit son extraction du grand Charlemagne, au rapport de Lambert d'Ardres. Guillaume eut de cette alliance plusieurs enfans, qui sont nommez par cet auteur en cet ordre : Guillaume, IIe du nom, chastellain de Saint-Omer, Hoste ou Hoston, chevalier du Temple[4]; Gerard, prévost de Saint-Omer; Hugues de Fauquenbergue, et Wautier, auquel il donne le titre de prince de Tabarie. Il eut encore plusieurs filles, dont l'une espousa Arnoul de Gand. Le lignage d'outre-mer[5] donne la qualité de chastellain de Saint-Omer à cet Hugues, et escrit qu'il eut deux filles de sa femme, laquelle il ne nomme point; sçavoir Eschive, dame de Tabarie, et Elvis, qui espousa un gentilhomme d'outre-mer, c'est à dire de France, qui en eut une fille nommée *Agnès*, mariée à Gautier de Baruth [premier], seigneur de la Blanchegarde[6]. Le roy Baudouin, après la mort de Hugues, vint en la ville de Tabarie, pour donner ordre à la conservation de la place et du pays circonvoisin, et y établit pour prince et pour gouverneur

Gervais, seigneur illustre pour sa naissance[7], qui [d'abord mécontenta le roi par son insolence; mais sa bravoure et ses succès contre les infidèles le remirent bientôt en faveur]. Ayant esté fait prisonnier [un

[1] *Cod. diplomat.* t. I, p. 2, 32, 453.

[2] Albertus Aquens. l. X, c. v.—Fulcher. l. II, c. xxxiv. — Willelmus Tyr. l. XI, c. v. — *Hist. Hieros.* pars 2. p. 608.

[3] Lambert Ard. p. 79 (*Histor. de France*, t. XIII, c. xlvi. p. 429, d, e.)—Seb. Paoli, *Cod. diplomat.* t. I p. 496.

[4] Lambert d'Ardres, *loc. cit.* ne dit pas que Hoste ait été chevalier du Temple; mais on voit un Hoston de Saint-Omer, frère de la milice du Temple, souscrire un acte de Gautier, seigneur de Césarée, en 1145. (*Cart. S. Sepulc.* n° 71, p. 144.) S'il n'est pas le frère de Hugues de Fauquembergue, il était certainement de la même famille.

[5] *Lignages d'outre-mer*, c. vii, xvii.

[6] Voir *Les Seigneurs de la Blanchegarde*.

[7] Albertus Aquensis, l. X, c. vii.

jour de Pâques] par ceux de Damas[1], en une bataille [il fut menacé de la mort s'il n'abjurait; sur son refus], il fut tué par eux à coups de flèches, ayant ainsi terminé sa vie par le martyre.

L'abbé Guibert[2] nous apprend qu'il tiroit son extraction du chasteau de Basoches, qu'il nomme *Basilica*, au comté et au diocèse de Soissons, d'où André du Chesne[3] a pris occasion d'asseurer qu'il estoit issu d'une branche de la famille de Chastillon sur Marne, qui, pour avoir eu ce chasteau en partage, en porta le surnom. Incontinent après, Baudouin restitua les villes et les chasteaux de Tabarie, de Cayphas et de Nazareth à

Tancrède, à son retour d'Antioche[4], et après la délivrance de Boëmond, son oncle. Après sa mort, avenue au mois de décembre l'an 1112, .

Joscelin de Courtenay[5] obtint du roy Baudouin la principauté et la ville de Tabarie, qu'il quitta pour aller recueillir le comté d'Édesse, et aussitost

Guillaume de Bures[6], connestable du royaume de Hiérusalem, qui avoit espousé Eschive, fille aisnée de Hugues de Fauquenbergue, prince de Tabarie, recueillit la succession de son beau père, et devint par ce moyen prince de Tabarie : laquelle qualité il possédoit[7] lorsqu'après la mort d'Eustache Graner, prince de Sagette et de Césarée, il fut choisi par les barons de Hiérusalem pour gouverner ce royaume sous le titre de bail, durant la captivité du roy Baudouin II, l'an 1123.

[1] Albertus Aquensis, l. X, c. LIII, LIV, LV, LVI.

[2] Guibert, l. VII, c. XLI, XLIV. — *Assises de Jérusalem*, t. II, p. 182, 183, note.

[3] *Hist. de Chastillon*, l. XII, c. I.

[4] Albertus Aquensis, l. XI, c. XII.

[5] Albertus Aquensis, l. XII, c. XXXI. — Willelmus Tyr. l. XI, c. VII, VIII, XXII; l. XII, c. III, XVII.

[6] *Lignages d'outre-mer*, c. VII, XVII.

[7] Fulcher. l. III, c. XXII. — Bongars, p. 434. — Willelmus Tyr. l. XII, c. XIII, XXI; l. XIII, c. XIII; l. XIV, c. XXVI.

[Plus tard, en 1128[1], il fut envoyé par ce roi en ambassade, avec Gui Brisbarre, auprès de Foulques, comte de Tours, du Maine et d'Anjou, pour lui proposer la main de Melissende, fille de Baudouin, et la perspective du trône de Jérusalem, après la mort du roi.]

Guillaume de Tyr lui donne l'éloge d'avoir esté un seigneur magnifique et digne de louange en toutes ses actions. Il laissa de son mariage avec la princesse Eschive[2] quatre fils, sçavoir Hugues, qui mourut sans enfans, Guillaume, Hoste et Raoul. Guillaume fut conjoint avec Marie, fille de Pierre, seigneur de Baruth, et eut de cette alliance Eschive, femme de Hugues sans Avoir, seigneur du Puy. Hoste ou Oste de Tabarie, troisième fils de Guillaume de Bures, espousa Euphémie[3], fille de Renaud, sire ou prince de Sagette, de laquelle il laissa deux enfans, sçavoir Oste de Tabarie, décédé sans posterité, et Eschive, femme d'Émery Rivet, qui en eut une fille nommée *Isabeau,* mariée à Jean d'Ibelin, fils de Baudouin, séneschal de Cypre. Enfin Raoul, dernier fils de Guillaume de Bures, s'allia avec Agnès, fille de Renaut, sire de Sagette, et en procréa deux filles, Eschive, dame de Tabarie, mariée à Eudes de Montbelliard, comme il sera remarqué dans la suite; et Helvis ou Heloïs, femme de Pierre d'Avalon, chevalier champenois[4], duquel le sire de Joinville, qui se qualifie son cousin, fait mention en l'an 1248.

C'est ainsi que le livre du Lignage d'outre-mer rapporte la postérité de Guillaume de Bures. Mais il y a lieu de douter de la qualité de prince de Tabarie qu'il donne à Raoul, veu que le livre des Assises du royaume de Hiérusalem[5] dit en termes formels que la dame de Tabarie posséda cette principauté du chef d'Eschive son ayeule, et non pas de celui de son père, qui estoit décédé du vivant de sa mère. D'ail-

[1] Guill. de Tyr. l. XIV, c. 11. — *Gesta pontific. Cenomanens.* Mabill. *Analect.* t. III, p. 335. — *Hist. de France,* t. XII, p. 519, b, 552, d, e.

[2] *Lignages d'outre-mer.* — Innoc. *Epist.* l. II, p. 553.

[3] *Lignages d'outre-mer,* c. x, édition Beugnot.

[4] Joinville, p. 76, 176, 1re édit. ou de Ménard; p. 37, 82, édit. Du Cange.

[5] *Assises de Jérus.* p. 522; édit. Beugnot, t. II, p. 406, 407.

leurs cette Eschive n'entra pas sitost en la possession de Tabarie, ny incontinent après le décès de sa mère; car Guillaume de Tyr et quelques autres auteurs remarquaient plusieurs seigneurs qui eurent le titre de *princes de Tabarie*, après la mort de Guillaume de Bures, et avant qu'Eudes de Montbelliard, mary d'Eschive, en fust entré en possession.

Je crois que c'est ce messire Raoul de Tabarie que l'auteur des Assises de Hiérusalem[1] dit avoir esté banny du royaume par le roy Amalric, quoyqu'il eust offert de se purger devant ses pairs des crimes qu'on lui imposoit.

[C'est le même, mais il était fils de Gautier et d'Eschive, comme on le verra plus bas.]

Elinand, prince de Tabarie, avoit cette qualité dès l'an 1142[2], et se trouva avec les autres barons du royaume à une assemblée générale qui se tint en la ville d'Acre, l'an 1147[3]. Après luy paroist

Simon, prince de Tabarie, qui se signala au siége de la ville d'Ascalon[4], l'an 1152, et que je crois avoir espousé cette Hermengarde d'Ibelin, fille de Balian l'ancien[5], seigneur d'Ibelin, et sœur de Hugues et de Baudouin d'Ibelin, qui est qualifiée dame de Tabarie, en un titre du roy Baudouin de l'an 1155[6]. Outre ces deux, Guillaume de Tyr fait encore mention de

Guarmond, qu'il surnomme *de Tabarie*, parce que probablement il en estoit, ou en avoit esté prince[7], lequel accompagna le roy Amaury au voyage qu'il fit à Constantinople, l'an 1170. Mais, comme il est

[1] *Assises de Jérus.* ms. c. ccvii; édition Beugnot, t. I, c. cciv, p. 327, 328.

[2] Willelmus Tyr. l. XVI, c. iv; l. XVII, c. i. — *Vita Ludov. VII, Fr. reg.* c. xviii.

[3] Voir plus loin nos observations.

[4] Willelmus Tyr. l. XVII, c. xxi.

[5] *Généalogie de la maison d'Ibelin*, 1er tableau.

[6] *Cartul. du S. Sepulc.* aux preuves de l'*Hist. de Béthune*, p. 357; édit. de M. de Rozière, nos 56 et 62, p. 110, 124.

[7] Willelmus Tyr. l. XX, c. xxiv.

incertain d'où ces trois seigneurs eurent cette qualité, il est pareillement constant que

Gautier[1], que le mesme auteur qualifie quelquefois chastellain de Saint Omer, et qu'il surnomme en d'autres endroits, de Fauquembergue, fut prince de Tabarie. Car, outre le témoignage de l'archevesque de Tyr[2], il se voit un titre de lui au cartulaire de Manosque[3], de l'an 1168, où il se dit, par la grace de Dieu seigneur de Tabarie et prince de Galilée. Il y est aussy parlé de sa femme Eschive et de Hugues son fils, et de ses autres enfans, qui toutefois n'y sont pas nommez. Il en souscrit un autre de la mesme année[4], du roy Amaury, en faveur de ceux d'Amalphi, avec la qualité de prince de Galilée. Cette date semble justifier que Gautier jouissoit de cette principauté au temps que j'ay remarqué que Guarmond vivoit. Il souscrivit encore le titre[5] qu'Amaury, roy de Hiérusalem fit expédier, en faveur des Pisans, au mois de septembre l'an 1169. Guillaume de Tyr[6] fait aussi mention d'Eschive, femme de Gautier, et dit que, son mary estant décédé, Raymond III[e] du nom, surnommé *le Jeune*, comte de Tripoli, l'espousa en l'an 1173; et que c'estoit une princesse qui avoit nombre d'enfans de son premier mary, et qui estoit riche en biens et dame, de son chef, de la principauté de Tabarie[7]; à cause de quoy le comte de Tripoly jouit de cette principauté durant le mariage, duquel il n'eut point d'enfans. Ce prince ayant rompu les treves[8] avec les Sarrazins, Saladin vint avec toutes ses forces assiéger Tabarie; prit la ville d'emblée, et battit la forteresse, où Raymond avoit laissé la princesse sa femme pour la garder. Ce siége attira malheureusement toute l'armée chrestienne

[1] Willelmus Tyr. l. XVII, c. xiv, xviii, xxi.

[2] Willelmus Tyrensis, l. XVII, c. xviii, xxi.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 46, p. 47, 48.

[4] Ughell. *Ital. Sacra.* t. VII, p. 270.

[5] Ughell. t. III, p. 475.

[6] Willelmus Tyr. l. XXI, c. v.

[7] Willelmus Tyr. l. XXII, c. ix. — Jac. de Vitriaco. l. I, c. xciv.

[8] Gotefr. Mon. ann. 1187. — *Historia Hierosolymit.* apud Bongars, p. 1155. — Hoveden. p. 635. — Gervas. Dorobern. p. 1501, 1502.

et le roy Guy de Lusignan, à l'instance des enfans de la princesse, le roy ayant perdu la bataille qui causa la ruine entière de cet état naissant.

J'ay peine à me persuader que Gautier de Saint Omer, prince de Tabarie, fut ce Gautier frère de Hugues de Fauquenbergue, premier prince de cette famille, à qui Lambert d'Ardres donne cette qualité que les autres donnent à son frère. D'ailleurs, Gautier estant formellement appelé chastellain de Saint Omer par Guillaume de Tyr, il semble que ce qu'il écrit de lui se doive rapporter à Gautier chastellain de Saint Omer, que nous voions à la suite de Théodoric[1], comte de Flandres, en quelques titres de l'an 1154 : et en ce cas il y a lieu de croire qu'estant arrivé en la terre sainte, et ayant espousé la princesse de Tabarie, il quitta la chastellenie de Saint Omer à Guillaume, qui estoit, ou son filz, issu d'un premier mariage, ou son frère[2], lequel se dit chastellain de Saint Omer en l'an 1164, et par conséquent du vivant de Gautier. Il n'est pas plus aisé de deviner qui fut cette Eschive, que l'archevesque de Tyr[3] dit avoir esté dame de Tabarie de son chef: car on ne peut pas avancer que c'est la mesme qui espousa Guillaume de Bures, avec lequel elle estoit mariée en l'an 1123, veu que cet auteur[4] ajoute que cette dame, quoyque naturellement féconde en la production des enfans, cessa de l'estre, sitost qu'elle eut espousé le comte de Tripoly; et ce, par une cause occulte; ce qui fait voir qu'elle estoit encore pour lors, c'est à dire en l'an 1174, en age d'avoir des enfans; ce que l'on ne pourroit pas dire d'Eschive, femme de Guillaume de Bures. Ce ne peut pas estre aussi cette Eschive qui espousa Eudes de Montbeliard, qui fut à cause d'elle prince de Tabarie; car le temps y répugne, comme je le feray voir incontinent.

Entre les enfans que Guillaume de Tyr attribue au prince Gautier et à la princesse Eschive sa femme, qu'il dit avoir esté en nombre, Raoul de Dicet[5] et l'histoire des guerres saintes[6] en nomment quatre,

[1] Malbranq. l. X, *De Morinis*, c. XIV. XV.

[2] Malbranq. l. X, *De Morinis*, c. XX.

[3] Willelmus Tyr. l. XXII. c. IX.

[4] Willelmus Tyr. l. XXI, c. V.

[5] Rad. de Diceto. Math. Paris. ann. 1190.

[6] *Hist. manuscr. des guerres saintes.*

sçavoir Hugues, Guillaume, Raoul, et Othon ou Hoste de Tabarie, qui tous se trouvèrent à la prise de la ville d'Acre, l'an 1190.

[On voit que ce sont les mêmes noms que le Lignage d'outre-mer attribue aux enfants de Guillaume de Bures et d'Eschive[1].]

Hugues, l'aisné de ces enfans, est loué par Guillaume de Tyr en divers endroitz de son histoire, pour son courage et sa valeur, dont il rendit une infinité de preuves dans les occasions. Il se trouva [très-jeune encore[2], *adolescens*] à la bataille qui fut donnée en l'an 1178, dans les terres de la principauté de Sidon, entre les chrestiens et Saladin, où ce sultan, qui y remporta la victoire, fit plusieurs des nostres prisonniers, et entre autres Hugues de Tabarie. Quelques romans[3] ont avancé que ce fut durant cette captivité que Saladin, qui avoit conçu une haute estime de la valeur de ce chevalier, désira prendre par ses mains l'ordre de la chevalerie, dont il luy donna les instructions. Quoyqu'il y ait lieu de douter de cette circonstance, veu que l'histoire[4] nous asseure que Saladin prit cet ordre non de Hugues de Tabarie, mais d'Humfroy de Toron. Estant de retour de captivité, il continua de rendre des tesmoignages de sa valeur contre le mesme sultan, particulièrement[5] au combat qui se livra avec lui vers le chasteau de Forbelet en la Galilée l'an 1182, où avec les trouppes qu'il avoit amenées de Tabarie, il perça les escadrons des ennemis, et les mit en fuite, auquel temps il estoit encore tout jeune au rapport de Guillaume de Tyr. Mais la prise d'Arsur par lui[6], après la deffaite de Guy de Lusignan en 1187, fut une action qui donna de l'étonnement à Saladin. Car après

[1] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. XLI, p. 64. Variant. au bas de la page.

[2] Willelmus Tyr. l. XXI, c. XXIX.

[3] *L'Ordène de chevalerie*, ms. éd. de Meon, t. I, p. 60 et suiv. — *Hist. manuscr. d'outre-mer*. (Voy. ci-après *Les Seigneurs de Toron*.)

[4] *Hist. Hieros.* p. 1152. (Voy. ci-après *Les Seigneurs de Toron*.)

[5] Willelmus Tyr. l. XXII, c. XVI.

[6] *Exped. Asiat. Freder. Canis. Antiq. lectiones*, t. V, part. 2, p. 50, in-4°. (Voy. Abulfarag. p. 273 *.)

* Dans le passage cité d'Abulfarage, il n'est pas du tout question de ce fait.

s'estre signalé en la deffense de la ville de Tyr[1], dont ce sultan avoit entrepris le siége, il en sortit avec quelques trouppes et vint prendre d'assaut la ville d'Arsur, tua tous les Sarrazins qui s'y rencontrèrent, et fit le gouverneur prisonnier. Enfin la nouvelle estant venue aux chrestiens de la terre sainte de la prise de Constantinople par les François[2], il fut un de ceux qui, durant les treves qui estoient outre-mer. vinrent offrir leur service à l'empereur Baudouin, et fut suivi en ce voyage par son frère Raoul, comme nous apprenons de Ville Hardouin.

Guillaume de Tabarie[3], probablement frère de Hugues, souscrivit le titre d'Amaury, comte d'Ascalon, en faveur de ceux de Pise, l'an 1157.

Guillaume de Tyr[4] fait encore mention, sous l'an 1182, de Fouques de Tabarie [qui rendit aux Sarrasins un château fort au delà du Jourdain, à 6 milles de Tabarie, dont il avait la garde; et] auquel il donne l'éloge de noble et puissant en biens, sans spécifier neantmoins s'il estoit issu du prince Gautier. Il est pareillement incertain si ce Fouques ou Hugues de Tabarie possédèrent la principauté de Tabarie après le décès du comte de Tripoly et de la princesse Eschive.

Roger de Hoveden[5] parle d'un Laodicius de Tabarie, qui, en l'an 1187, avec quelques uns de ses compagnons, se rangea du party de Saladin, et embrassa sa religion. [Ce ne peut être qu'un simple baron, dépendant du seigneur de Tabarie, qui était alors Hugues.]

[Avant de poursuivre, il est indispensable de revenir sur nos pas pour tâcher de débrouiller la confusion qui existe, de l'aveu même de Du Cange, dans plusieurs points de la succession des seigneurs de Tabarie et de la généalogie de leur famille.

La circonstance du mariage de Guillaume de Bures avec Eschive, fille et héritière de Hugues de Fauquembergue, et les noms de leurs quatre fils,

[1] *Hist. Hieros.* p. 1155.

[2] Villehardouin, n° 168.

[3] Ughellus, *Ital. Sacra*, t. III, p. 465.

[4] Willelmus Tyr, l. XXII, c. xv.

[5] Hoveden, p. 635. — *Histor. Franc.* t. XVII, p. 472, d.

Hugues, Guillaume, Oste et Raoul, ne nous sont connus que par le Lignage d'outre-mer[1]. Mais ce document a omis ici une génération. Eschive, mère de ces quatre seigneurs, était la femme de Gautier[2], successeur de Guillaume de Bures.

Guillaume de Bures ou de Buri n'eut point d'héritier direct. Par un diplôme de 1132[3], il donne au Saint-Sépulcre deux casaux entre Bethsan et Tibériade, et le droit de pêche dans ses viviers pendant huit jours, de la Septuagésime à Pâques, avec l'assentiment, de ses deux neveux, ses héritiers, Raoul d'Ysis et Simon : don confirmé, par Gautier, en 1165[4]. Dans aucun acte émané de lui ou souscrit par lui il n'est fait mention ni de sa femme, ni de ses enfants. Sa femme peut avoir été une Eschive, fille de Hugues, de même qu'Eschive, femme de Gautier, son successeur, peut avoir été sa fille; la chose est même assez probable: mais nous ne pouvons rien affirmer là-dessus, dès que le Lignage, notre principal guide, est ici convaincu d'erreur. Nous ne pouvons même assurer que Gautier ait été le successeur immédiat de Guillaume de Buri, quoique dans l'acte de 1165 il l'appelle son prédécesseur. En effet, Guillaume a souscrit des actes[5] de 1120 à 1158; mais il est à remarquer que dans ces actes, à partir de 1150, la souscription porte Guillaume de Tibériade, et non plus Guillaume de Buri. Un acte du 3 février 1141[6] est le dernier où il se trouve avec ce surnom.

Ne pourrait-il pas se faire que son successeur immédiat eût été Élinand, dont a parlé Du Cange? nous observerons cependant que, dans les deux passages de Guillaume de Tyr cités en note, il est appelé seulement Élinand de Tibériade. C'est le même probablement qui souscrit un acte du roi Baudouin III, du 4 juilet 1147[7], sous le nom d'*Élinand de Tibériade*. Mais l'auteur de la Vie de Louis VII[8] l'appelle formellement comte de Tabarie, et le nomme, avec le comte de Sidon, le comte de Césarée, le comte de Thoron, etc. d'où l'on voit que chez cet écrivain le titre de *comte*, pour les fiefs du royaume de Jérusalem, est le synonyme du mot *seigneur*. Étienne de Lusignan[9] l'appelle Éliand de

[1] *Lignages d'outre-mer*, édition Labbe, c. VII; édit. Beugnot, c. XVII.

[2] Voir ci-dessus, art. de Gautier.

[3] *Cartul. S. Sepulc.* n° 74. p. 148, 150.

[4] *Cartul. S. Sepulc.* n° 124, p. 227, 229.

[5] *Cartul. S. Sepulc.* n°s 32, 33, 45, 60, 67, 74, p. 59, 63, 84, 122, 139, 148, 150. — *Cod. diplomat.* t. I, n°s 8, 10, 17, 20, 27, 30, 34, p. 9, 10, 18, 21, 30, 33, 36, 466, 467, 470.

[6] *Cod. diplomat.* n° 20, p. 21.

[7] *Cod. diplomat.* t. I. n° 24, p. 26, 481.

[8] *Gesta Ludov.* VII, c. XVIII.

[9] *Généalogie des princes de Galilée*, p. 51.

Bures, fils et successeur de Guillaume de Bures, et il lui donne pour fille Eschive, qui fut la femme de Gautier.

Après cet Élinand viendrait un second Guillaume, de 1150 à 1158, sans que nous puissions dire si ces deux personnages tiennent à la famille Guillaume de Buri, ou à celle de Hugues de Fauquembergue.

C'est à ce Guillaume que paraît se rapporter ce que Du Cange a dit de Guillaume de Tabarie en 1157[1]. C'est peut-être lui qui eut pour femme Hermengarde d'Ibelin, qualifiée dame de Tabarie[2] dans trois actes du 14 janvier 1155. Mais dans deux autres actes de 1158, sans date du jour ni du mois, elle n'est plus que Hermengarde, sœur de Hugues d'Ibelin; ce qui ferait supposer qu'alors son mari était mort.

Quant aux deux neveux de Guillaume de Buri, Raoul d'Ysis ne nous est connu que par les deux actes qui le mentionnent. Simon se distingua à la prise d'Ascalon, en 1152, comme l'écrit Guillaume de Tyr[3], qui l'appelle seulement Simon de Tibériade. Il souscrivit aussi un acte du 30 juillet 1154[4], du roi Baudouin III, sous le nom de Simon de Tibériade : mais ce même acte est souscrit aussi par Guillaume, Guarmond, Mahengot, tous surnommés de Tibériade, et par Raoul, fils de Mahengot. Il est donc très-présumable que Simon ne fut pas un seigneur de Tibériade ou de Tabarie.

Guarmond ou Gormond de Tabarie souscrit un acte de Guillaume de Buri en 1132[5]. On ne le voit plus reparaître qu'en 1154[6], où il souscrit un diplôme du roi Baudouin III, avec plusieurs barons ou chevaliers de Tabarie, et peut-être même s'agit-il d'un autre personnage portant aussi ce nom; puis il souscrit différents autres actes dans les années suivantes[7], jusqu'en 1174. Mais ni l'un ni l'autre, en supposant deux Guarmond, n'ont pu être seigneurs de Tabarie, puisque, dans les mêmes années, en était incontestablement seigneur Guillaume de Buri, puis Gautier.

Ce fut aussi sous le même Gautier que Foulques de Tibériade[8] fut témoin de plusieurs actes, de 1164 à 1170 environ. Si c'est encore le même Foulques

[1] Voir ci-dessus, p. 451.

[2] *Cartul. S. Sepulc.* n[os] 56, 59, 62, p. 110, 111, 117, 118, 124, 125.

[3] Guill. Tyr. l. XVII, c. xxxi.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 30, p. 33.

[5] *Cartul. S. Sepulc.* n° 74, p. 149.

[6] *Cod. diplomat.* t. I, n° 30, p. 33.

[7] *Cod. diplomat.* n[os] 34, 36, 41, 46, 47, 48, 50, 197, 201, p. 36, 38, 42, 48, 49, 50, 241, 244. — *Cartul. S. Sepulc.* n[os] 54, 99, 123, 124, 144, p. 107, 196, 226, 228, 267.

[8] *Cartul. S. Sepul.* n[os] 123, 124, 144, p. 226, 228, 267.

dont Guillaume de Tyr fait mention en 1182[1], on voit qu'il n'a pu être à aucune époque seigneur de Tabarie, puisqu'en 1182 le seigneur était Hugues, fils de Gautier.

Gautier, prince de Tabarie et châtelain de Saint-Omer[2], paraît avoir été de la famille de Hugues de Fauquembergue; mais il ne peut être le même que le Gautier, frère de ce Hugues, mentionné par Lambert d'Ardres comme ayant été aussi seigneur de Tabarie.

En effet, Hugues et ses frères étaient déjà des hommes faits au commencement du XIIe siècle; et Gautier, qui tint la seigneurie de Tabarie pendant les années 1160-1172 environ, mourut laissant quatre fils, dont l'aîné était encore un tout jeune homme en 1178[3] et même en 1182.

Gautier, en signant comme témoin certains actes, se nomme seigneur de Tibériade[4], châtelain de Saint-Omer et seigneur de Tibériade[5], prince de Galilée[6]; et dans les actes émanés de lui, il s'intitule, par la grâce de Dieu, prince de toute la Galilée[7]; par la grâce de Dieu, prince de Galilée et châtelain de Saint-Omer[8]; par la grâce de Dieu, seigneur de Tibériade, prince de Galilée[9].

D'après l'époque de sa mort et le bas âge de ses fils, il n'y a plus lieu d'être surpris que sa veuve, remariée en 1173 au comte de Tripoli, fût encore en état d'avoir des enfants, et qu'on ait remarqué comme une singularité que dès lors elle avait cessé d'en avoir.

Eschive avait consenti à plusieurs donations de son premier mari[10], en 1165 et 1168, en faveur de l'Hôpital de Jérusalem et du Saint-Sépulcre. Après la mort de Gautier, elle fit, en 1174[11], une nouvelle donation à l'Hôpital, en son nom, comme dame de Tabarie, et au nom de son fils Hugues. Dans cet acte, il n'est aucunement question de son second mari; cependant, selon Guillaume de Tyr[12], elle avait épousé Raimond de Tripoli l'année même où il avait été chargé

[1] Guill. Tyr. l. XXII, c. XV, p. 1026.
[2] *Cod. diplomat.* t. I, p. 496.
[3] Guill. Tyr. l. XXI, c. XXIX; l. XXII, c. XVI.
[4] *Cod. diplomat.* t. I, nos 36, 50, p. 37, 51. — *Cartul. S. Sepul.* n° 94, p. 107.
[5] *Cartul. S. Sepul.* n° 99, p. 196.
[6] *Cartul. S. Sepul.* n° 144, p. 267. — *Cod. diplomat.* nos 47, 197, p. 49, 241.
[7] *Cartul. S. Sepul.* nos 123, 124, p. 226, 227.
[8] *Cod. diplomat.* n° 41, p. 42.
[9] *Cod. diplomat.* n° 46, p. 47.
[10] *Cod. diplomat.* t. I, nos 41, 46, p. 42, 47. — *Cartularium Sancti Sepulcri*, n° 124, p. 227.
[11] *Cod. diplomat.* n° 199, p. 242, 243.
[12] Guill. Tyr. l. XXI, c. V.

de la régence du royaume de Jérusalem, c'est-à-dire en 1173, peu après l'avénement de Baudouin IV. Eschive participe aussi à une donation de Raimond[1] en faveur de l'Hôpital (octobre 1177); et elle est nommée incidemment dans un autre acte du même[2] (septembre 1181).

Tout ce qui a été dit, d'après le Lignage, des fils de Guillaume de Buri doit s'entendre des fils de Gautier et d'Eschive. On a vu que ce sont absolument les mêmes noms.

Hugues, l'aîné, nommé dans plusieurs actes de son père et de sa mère[3], fut seigneur de Tibériade jusqu'à la prise de cette ville par Saladin, en 1187, peu après la désastreuse bataille de ce nom, d'où les quatre frères échappèrent avec leur beau-père[5], Raimond de Tripoli. Hugues est déjà mentionné dans un acte du 28 avril 1165[4], où Gautier déclare qu'il agit d'après le consentement de sa femme et de son fils Hugues. Mais si Hugues était déjà capable à cette époque d'avoir une volonté, comment peut-on dire qu'en 1178 et surtout en 1182 il était encore tout jeune? Il faut croire que la mention faite de son assentiment à un acte de 1165 n'est qu'une formule constatant l'existence de l'héritier du seigneur de Tabarie, car il devait avoir alors deux ou trois ans au plus.

Hugues, sous le nom de *Hugues de Tibériade*[6], souscrit des actes de 1181 à 1194. En 1192, il commandait, avec Jacques d'Avesnes, l'arrière-garde de l'armée du roi Richard[7], se rendant d'Acre à Joppe.

Il avait épousé Marguerite d'Ibelin, sœur utérine de la reine Isabelle[8], laquelle, devenue veuve, se remaria à Gautier, seigneur de Césarée. En 1197, il chercha vainement à faire épouser la reine Isabelle[9] à son frère Raoul. On a vu qu'il vivait encore en 1204, puisqu'il alla, avec ce même frère, offrir ses services à Baudouin, empereur de Constantinople. Il ne laissa pas d'héritiers. Guillaume de Tibériade[10], le second de ses frères, fut le deuxième mari de Marie

[1] *Cod. diplomat.* n° 170, p. 212.

[2] *Cod. diplomat.* n° 4, p. 283.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n°s 41, 46, 193, p. 42, 47, 242, 243.

[4] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXIII, c. XLV, p. 68.

[5] *Cod. diplomat.* n° 41, p. 42.

[6] *Cod. diplomat.* t. I. n°s 4, 81, 173; p. 87, 216, 283.

[7] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXVI, c. VII, p. 183.

[8] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXVII, c. V, p. 222.— *Lignages d'outre-mer,* c. XII, XVII, édition Beugnot. (Voy. *Généalogie des Ibelin,* 1er tableau.)

[9] Continuat. de Guill. de Tyr, p. 222, 223.

[10] *Lignages d'outre-mer,* c. XXXI, éd. Beug.

de Baruth, et en eut une fille nommée *Eschive,* comme on l'a vu précédemment[1]. Marie, devenue veuve, épousa en troisièmes noces Gérard de Ham; ce qui avait eu lieu avant 1204, puisque, dans un acte de décembre[2] de cette année, il est fait mention d'Agnès, fille de Gérard de Ham et de Marie.

Otte, Hoste, Hostius, le troisième frère, prit parti avec son frère Raoul, pour Renoard[3], seigneur de Nephin, contre Boëmond IV, le borgne, en 1206. Il souscrit un acte de ce prince en 1196[4], et des actes de Raimond Rupin[5] et de Léon Ier, roi d'Arménie de 1210 à 1215. Sa postérité est rapportée à l'article de Guillaume de Buri.

Raoul, le plus jeune des quatre frères, est ce personnage si versé dans la connaissance des lois, que Philippe de Navarre[6] et Jean d'Ibelin mentionnent souvent avec éloge. Il refusa au roi Aimeri[7], qui l'en avait prié, de composer un nouveau code de lois, « parce qu'il ne voulait pas, disait-il, apprendre ce qu'il savait à des légistes, hommes du peuple, et les rendre ainsi ses égaux. » Peu après, en 1197, il se brouilla avec le roi à cause du mariage de ce prince avec Isabelle, la reine de Jérusalem, dont il avait lui-même recherché l'alliance[8]; mais les barons du royaume, les templiers et les hospitaliers avaient préféré Aimeri à Raoul, parce que ce dernier ne leur offrait pas, par ses biens, assez de ressources pour la défense du royaume. En 1198, soupçonné par le roi Aimeri d'avoir, par vengeance, aposté quatre chevaliers allemands pour l'assassiner, Raoul fut forcé par le roi[9], « sans esgard et connoissance de court, » de quitter sa terre en huit jours. Il se retira auprès du comte de Tripoli, Boëmond, qui lui donna un fief; mais il le perdit encore, quitta la terre sainte, se rendit à Constantinople, auprès de Baudouin, et ne revint en Syrie qu'en 1205, après la mort d'Aimeri.

Raoul fut sénéchal du royaume de Jérusalem. Il signe en cette qualité des

[1] Voy. ci-dessus, p. 241.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 87, p. 92, 93.

[3] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXI, c. IV, p. 314. (Voir *Les Seigneurs d'Arsur et de Nephin.*)

[4] Vaissette, *Histoire de Languedoc*, t. II, c. CCCCXCVIII.

[5] *Cod. diplomat.* t. I, nos 95, 96, 99, 100, 101, p. 99, 100, 104, 195, 107. — (Voy. plus haut, p. 452.)

[6] *Assises de Jérus.* t. I, p. 327, 383, 515, 543, 544, 559, 570.

[7] *Assises de Jérus.* t. I, p. 400, 523. — Labb. t. I, p. 494. — Lathaumas. c. CCLXXXI, p. 187.

[8] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXVII, c. V, p. 222, 223.

[9] *Assises de Jérus.* t. I, c. CCIV, p. 327, 328. — Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXVII c. X, XI, p. 230, 231.

actes[1] de 1194 à 1217. Il s'appelle toujours Raoul de Tabarie ou de Tibériade, mais il ne prend pas le titre de seigneur[2], qui paraît ne lui avoir jamais appartenu, quoi qu'en dise le Lignage d'outre-mer, non plus qu'à ses frères Guillaume et Otte, ses aînés. En 1219, Raoul se distingua au siége de Damiette[3], où Philippe de Navarre, jeune encore, conversa plusieurs fois avec lui. Le Lignage d'outre-mer[4] dit qu'il avait épousé Agnès, fille de Renaud, sire de Sagette, et d'Helvis d'Ibelin. Un nouveau chapitre[5] dit qu'Helvis, fille de Philippe de Naples, épousa le neveu du seigneur de Tabarie, qui eut des différends avec le roi et quitta le pays, et qu'elle mourut sans héritiers. On pourrait croire d'abord qu'il s'agit ici de ce Raoul dont Helvis aurait été la première femme. Mais Raoul était fils et frère, et non neveu du seigneur de Tabarie. Peut-être s'agit-il, dans ce chapitre du Lignage, de Raoul d'Ysis, ou de Simon, tous deux neveux de Guillaume de Buri, mais dont nous ne connaissons pas autrement la vie et les actions.

Raoul laissa d'Agnès[6] une fille nommée *Eschire,* qui épousa Eudes de Montbéliard, et lui apporta ses droits à la seigneurie de Tibériade, comme on le verra ci-dessous.

Nous remarquons un Guillaume, châtelain de Saint-Omer[7], qui se rendit au siége de Damiette en 1219. Nous ne savons s'il était de la famille des seigneurs de Tibériade; mais il est bien sûr que ce n'était pas Guillaume, le second fils de Gautier, que nous avons vu mort avant l'année 1204.

Enfin, sans rappeler le Laodicius de Roger de Hoveden, nous mentionnerons un Foulques de Tibériade, qui souscrit, le 24 novembre 1225[8], un acte de Marie, abbesse de Sainte-Marie-Magdelène, à Acre. Mais nous ne pensons pas qu'il soit de la famille, ni surtout qu'il ait été seigneur, plus que certains autres personnages que nous avons déjà remarqués avec cette simple qualification, qui paraît simplement désigner leur lieu d'origine.]

[1] *Cod. diplomat.* n[os] 81, 189, 212, p. 87, 234, 253. — *Cartul. S. Sepul.* n° 145, p. 269.

[2] Il faut en excepter le diplôme, si justement suspect, du roi Aimeri en faveur de la commune de Marseille (octobre 1198), où il est nommé parmi les témoins «Radulfi, «domini Tiberiade, regni senescalci.» (De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre,* t. II, p. 25.)

[3] *Assises de Jérus.* t. I, c. XLIX, p. 525.

[4] *Lignages d'outre-mer,* édition Labbe c. VII, édit. Beugnot, c. XVII.

[5] *Lignages d'outre-mer,* c. XV, Beugnot.

[6] *Lignages d'outre-mer,* édit. Labbe, c. VII; édit. Beugnot, c. XVII.

[7] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. XII, p. 343.

[8] *Cod. diplomat.* t. I, n° 213, p. 254.

Tant il y a qu'il est constant que

Eudes de Montbéliard [nommé Hugues[1] par Marin Sanudo], fils[2], comme je crois[3], de Gautier de Montbéliard, bail et régent du royaume de Cypre [et qui avait pour neveux[4] Pierre d'Avalon et Gautier de Dampierre], tint la principauté de Tabarie en l'an 1244; auquel temps Barbaquan, empereur de Perse, estant descendu dans la terre sainte, prit sur lui la ville et le chasteau de Tabarie, au rapport du sire de Joinville[5].

[Eudes de Montbéliard fut connétable du royaume de Jérusalem. Il l'était déjà en 1218[6], lorsqu'il prenait part avec le roi Jean de Brienne à l'expédition de Damiette. Laissé, en 1223[7], gouverneur de la terre sainte par Jean de Brienne partant pour l'Italie, il assista[8] au couronnement de la reine Isabelle, sa fille, en 1225; et resta baile du royaume de Jérusalem[9] au nom de Frédéric II, comme il l'avait été pour Jean de Brienne. Il eut pour successeur dans cette charge[10] Thomas Calan ou d'Acerra, puis Balian de Sagette et Garnier l'Aleman[11], que Frédéric II, à son départ de la terre sainte, en 1229,

[1] Marin. Sanut. l. III, part. 11, c. x, p. 211.

[2] Du Cange a raison de douter. Dans un chapitre du Lignage d'outre-mer, (c. xix, édit. Beugn.), il est dit qu'Alix, veuve du comte Bertot, femme, en secondes noces, de Philippe d'Ibelin, fils de Balian II, était sœur de Gautier de Montbéliard et tante de Eudes de Montbéliard; ce qui, sans rien affirmer, peut faire, il est vrai, supposer que Eudes était le fils de Gautier. Mais une variante d'un autre chapitre (xvii[e] de l'édit. Beugn.) dit positivement qu'Eudes était le neveu de Gautier. Le Lignage (c. ii, des *Rois de Cypre*) nomme Eschive fille de Gautier de Montbéliard et de Bourgogne de Chypre, mais ne fait en cet endroit aucune mention d'Eudes de Montbéliard. Le chap. ix[e] (édit. Beugn.) ne le mentionne pas non plus.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, p. 523.

[4] *Lignages d'outre-mer,* c. xvii, édition Beugnot, variante. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. xxxviii, p. 404.

[5] Joinville, p. 99, 211. — Albufaras. p. 273. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. lix, p. 432. — *Lignages d'outre-mer,* c. vii, xvii.

[6] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. iv, p. 333.

[7] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. xix, p. 355.

[8] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. xx, p. 358.

[9] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXXII, p. 359.

[10] Voir *Les Rois de Jérusalem.*

[11] Voir *Les Seigneurs de Sagette.* — *Assises de Jérus. Successibilité au trône et à la régence,* t. II, p. 399.

établit ses lieutenants, comme baile du royaume de Jérusalem pour son fils Conrad. Garnier l'Aleman s'étant retiré du monde vers 1231, Eudes de Montbéliard le remplaça, et quelques années après (1239), à la mort de Balian, il resta seul lieutenant de la bailie du royaume de Jérusalem. Dans ses rapports avec Frédéric II [1], et lors des débats entre Jean d'Ibelin et Richard Filangieri, il agit presque toujours de concert et en société avec Balian de Sagette.

Il souscrivit [2], comme connétable, plusieurs actes dans les années 1231-1233.

Vers l'an 1239, lorsque les hommes liges du royaume de Jérusalem déclarèrent Frédéric II déchu de la bailie [3], parce que son fils Conrad était en âge de régner, il fut choisi ou maintenu par eux comme lieutenant de la bailie. Mais seul [4] il s'opposa à ce qu'on reconnût Alix pour reine de Jérusalem avant d'avoir de nouveau prévenu Conrad.

L'an 1239 [5], il se trouva au nombre des seigneurs qui tentèrent contre Gaza une attaque infructueuse.

Il avait fortifié Tabarie [6], qui fut cependant prise par le Soudan d'Égypte, en 1247.]

Il devint seigneur de cette principauté au droit de sa femme Eschive, fille aisnée de Raoul de Tabarie, troisiesme fille de Guillaume de Bures et de la princesse Eschive, comme nous apprennons du Lignage d'outre-mer. Mais ce qu'il adjoute, que Raoul, père d'Eschive, fut aussy prince de Tabarie, semble estre directement contraire à ce que l'auteur des Assises du royaume de Hiérusalem en a escrit.

[Nous avons vu que Raoul était le quatrième fils, non de Guillaume de Bures, mais de Gautier, et qu'il ne fut pas seigneur de Tabarie.]

Car [l'auteur des Assises], traittant la question [7] sçavoir si en ligne

[1] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. xxiii, p. 364; l. XXXIII, c. viii, p. 374; c. xxv, p. 390; c. xxviii, p. 394; c. xxxi, p. 398.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, nos 113, 114, 116, 214, 215, p. 121, 122, 124, 126, 255, 256.— De Mas-Latrie *Hist. de Chypre*, t. II, p. 58, note 1; t. III, p. 636.

[3] *Assises de Jérus.* t. II, p. 400.

[4] *Assises de Jérus.* t. II, p. 400.

[5] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXXIII, c. xliv, p. 414.

[6] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXXII, c. lix, p. 432, et note f.

[7] *Assises de Jérus.* l. II, c. xiv; édition Beugnot, t. II, p. 406, 407.

directe la représentation avoit lieu en ce royaume, parmy plusieurs exemples qu'il rapporte pour la négative, il met celuy de la dame de Tabarie; laquelle quoyque issue du puisné, fut préférée en cette principauté à madame Eschive, parce qu'elle estoit plus agée qu'elle; cet héritage, qui n'avoit jamais appartenu aux pères de ces dames, et duquel ils n'avoient jamais esté saisis, pour estre décédés devant leur mère, estant écheu à cette dame de Tabarie du chef de la princesse Eschive son ayeulle. Ce qui semble d'abord ne pouvoir se rapporter qu'à la princesse Eschive, femme de Eudes de Montbéliard, qui auroit esté préférée en cette succession à l'une des deux [autres] Eschive [ses cousines], l'une, fille de Guillaume fils aisné [ou plutôt deuxième fils] de Guillaume de Bures [c'est-à-dire de Gautier]; l'autre, fille de Hoste, second fils du mesme Guillaume,

[C'est-à-dire Gautier. Hoste était le troisième fils. L'aîné, Hugues, mourut, comme on l'a vu, sans postérité. C'est plus probablement Eschive de Tabarie, fille de Hoste, qui disputa la seigneurie de Tabarie à Eschive, fille de Raoul. Les deux dames étaient encore vivantes en 1261.]

Mais n'estoit que le Lignage d'outre-mer[1] dit formellement qu'Eschive, femme de Eudes, estoit fille de Raoul de Tabarie, fils de Guillaume de Bures, je me serois plutost persuadé qu'elle auroit esté fille de Raoul de Tabarie, frère de Hugues, dont j'ay parlé cy-devant, l'un et l'autre enfans de Gautier de Saint-Omer et de la princesse Eschive, qui seroient décédés du vivant de leur mère, ayant laissé, de leur mariage, chacun une fille du nom d'Eschive, et que la fille de Raoul auroit esté préférée à la fille de Hugues, à cause qu'elle auroit esté plus agée.

[Par cette supposition, Du Cange rentre dans la vérité; puisque le Raoul prétendu fils de Guillaume de Bures et Raoul fils de Gautier ne sont qu'un seul et même personnage.]

Quoy qu'il en soit, Eudes de Montbéliard laissa de son mariage avec Eschive, trois filles, sçavoir Marie, qui espousa Hugues d'Ibelin, dont

[1] *Lignage d'outre-mer,* c. VII. Labb. 17, Beugnot, et variante de la fin. — *Assises de Jérus.* t. II, p. 406.

elle n'eut point d'enfans; Jeanne, décédée en jeunesse; et Simone. mariée à

Philippes d'Ibelin, connestable de Cypre, fils de Baudouin[1], séneschal de Cypre, et petit-fils de Jean d'Ibelin, seigneur de Baruth. De cette alliance naquirent Baudouin d'Ibelin, mort jeune[2]; Balian, prince de Tabarie; Hugues et Guy, décédés sans posterité; Marie, femme de Guy, comte de Japhe; Alix, mariée à Gautier de Bessan; Eschive, femme de Gautier de Dampierre; Helvis et Marguerite, mortes en jeunesse.

Balian d'Ibelin, prince de Tabarie et de Galilée, fut un des barons de Cypre qui s'attachèrent au service du roy Henri II[3], contre les entreprises du connestable Almeric de Lusignan, frère du roy, et qui allèrent au-devant de lui pour le recevoir, lorsqu'il rentra en ses états l'an 1309.

[Nous avons vu au contraire que ce prince de Galilée fut un des plus ardents partisans du connétable contre le roi Henri II.]

Il fut depuis prince de Tyr[4], comme on peut recueillir des Épistres du pape Jean XXII, la quelle dignité il possédoit en l'an 1318 et 1331. Il fut conjoint par mariage avec Alix[5], fille de Hugues III, roy de Cypre, de la quelle il procréa Jacques d'Ibelin ou de Tabarie, du quel peut estre issu

Jean de Tabarie, mareschal du royaume de Cypre[6], qui estoit à la suite de Jacques, roy de Cypre l'an 1395, comme on recueille d'un titre du Thrésor des chartes du roy.

[1] *Lignage d'outre-mer*, c. VI, p. 373, 431, édit. Labbe.

[2] Voir *La Généalogie de la maison d'Ibelin*, 1re suite.

[3] Loredano, *De Re' Lusign.* l. IV, p. 226; l. V, p. 270. — Trad. franç. t. I, p. 251 et 298.

[4] Joann. XXII, pap. t. I, *Epist. secr.* 552. apud Rayn. ann. 1318, c. XVII; ann. 1331. c. XXX.

[5] *Lignages d'outre-mer*, c. II, p. 361. 426.

[6] *Thrésor du roy*: layette *Cypre*, tit. V.

[En 1386[1], il était ambassadeur du roi Jacques Ier auprès de la république de Gênes. Il fut témoin de plusieurs actes de ce prince, en 1391, 1395, 1397. Dans les deux derniers il prend le titre de maréchal d'Arménie[2], et non pas de Cypre. On ne voit point qu'il ait porté le titre de prince de Galilée. Il mourut le 22 août 1402[3]. Son épitaphe porte qu'il était fils de BARTHÉLEMI DE TABARIE.]

L'histoire manuscrite des guerres saintes remarque[4] que la ville de Tabarie fut la première que les chrestiens prirent sur les Sarrazins dans la Syrie, et qu'elle fut la première que ces infidèles reprirent sur eux [en 1187].

Les princes de Galilée[5] avoient cour, coin ou droit de monnoye et justice; et à Tabarie il y avoit cour de bourgeoisie et justice, comme aussy au Saphet, qui dépendoit de cette principauté.

[Nous terminerons cet article par la nomenclature de quelques-uns des officiers supérieurs de la principauté de Tibériade.

Connétables :

FOULQUES[6], témoin de deux actes de Gautier, seigneur de Tibériade (28 avril 1165, avril 1168).

N... mari d'Isabelle de Bessan[7], fille de Grémon Ier. Était-ce Bertrand de Porcellet, qui épousa une Isabeau de Bessan?

Maréchaux :

GUILLAUME[8], vers 1165-1170.

GAUTIER DE FLORI[9]; nommé d'abord comme simple baron dans un accord de Marseille avec les Hospitaliers (3 octobre 1233), il obtint, avant 1261[10], la dignité de maréchal de Tabarie contre Hélie Charles, qui la lui disputait. Il semble que ce fut à titre héréditaire.

[1] De Mas-Latrie *Hist. de Chypre*, t. II, p. 406, 412, et note 3; p. 423, 428, 436, note 3.

[2] De Mas-Latrie. *Inscript. de Chypre*, n° 39, p. 519.

[3] Voir plus loin *Les Maréchaux d'Arménie.*

[4] *Hist. manuscr. des Guerres saintes.*

[5] *Assises de Jérus.* p. 552; édit. Beugn. t. I, c. CCLXX, p. 419.

[6] *Cod. diplomat.* t. I, n° 41, 46, p. 42, 48.

[7] *Lignages d'outre-mer*, 15, t. XXVII, B. et c. XXVII, B.

[8] *Cartul. S. Sepulc.* p. 227.

[9] *Cod. diplomat.* t. I, n° 116, p. 126.

[10] *Assises de Jérus.* t. II, p. 407.

Jean de Flori[1], nommé comme homme lige de la seigneurie du royaume de Jérusalem, en 1250 et 1257, souscrit, comme maréchal de Tabarie[2], des actes de 1262 et 1269.

Vicomtes :

Guala ou Gualon[3] est témoin d'un acte de Guillaume de Buri, seigneur de Tibériade (1132), et d'un acte du roi Baudouin III (4 juillet 1147). Ce dernier acte n'est pas signé par le seigneur de Tibériade, quel qu'il fût alors.

Gautier[4] signe plusieurs actes du seigneur Gautier, de 1165 et 1168.]

[1] *Assises de Jérus.* t. II, c. xiii, p. 246. — *Cod. diplomat.* n° 132, p. 157.

[2] *Cod. diplomat.* n°s 142, 147, 149, p. 179, 188, 190.

[3] *Cartul. S. Sepulc.* n° 74, p. 149. — *Cod. diplomat.* n° 24, p. 26.

[4] *Cod. diplomat.* n°s 41, 46, p. 42, 48. — *Cart. S. Sepulc.* n°s 123, 124, p. 227, 228.

LES PRINCES TITULAIRES DE GALILÉE.

Les roys de Cypre, qui l'estoient aussy de Hiérusalem, après la perte de ce dernier royaume, ne laissèrent pas de conserver en leur cour les titres des principales dignitez qui y avoient subsisté longtemps. Entre ces titres imaginaires ausquels on affecta quelques fiefs du royaume de Cypre, comme j'ay remarqué ailleurs, fut celuy de prince de Galilée [le plus honorable après celui de prince d'Antioche[1] et] que nous lisons avoir esté possédé par les seigneurs suivans :

Boemond de Lusignan, second fils de Hugues III, roy de Cypre, s'estant fait religieux de l'ordre des frères prescheurs, et ayant quitté le froc[2], fut créé par son père, prince de Galilée; mais il mourut dans l'an qu'il fut revestu de cette dignité, par une punition exemplaire de Dieu, pour avoir quitté la condition où il avoit esté appellé, l'an 1283. [Selon Ét. Lusignan[3], il ne mourut que peu de temps avant son frère le roi Henri II.] Son corps fut premièrement inhumé en l'église de Nicossie, puis fut revendiqué par les frères prescheurs qui le déposèrent au milieu de leur chapitre.

Guy de Lusignan, fils aisné de Hugues IV, roy de Cypre, fut fait, par son père, prince de Galilée; avec la quelle dignité il espousa Marie de Bourbon, fille de Louys Ier, duc de Bourbon, et de Marie de Hainaut, l'an 1328, comme j'ay remarqué ailleurs[4]. Ce prince décéda du vivant

[1] Ét. de Lusignan, *Généalogie des princes de Galilée*, p. 52.

[2] Loredano, *De' Re Lusign.* t. III, p. 167; trad. franç. t. I, p. 186.

[3] Ét. de Lusignan, *Histoire de Chypre*, p. 143.

[4] *Hist. de Constantinople*, l. VIII, n° 11, p. 269.

de son père, avant l'an 1347, en laquelle année sa veuve se remaria avec Robert de Tarente, empereur de Constantinople. Il laissa de son mariage avec cette princesse un fils unique, sçavoir,

Hugues de Lusignan, prince de Galilée, qui fut exclus de la succession du royaume de Cypre par le roy Pierre, son oncle, sous prétexte que la représentation en ligne directe n'avoit point de lieu en ce royaume. Il mourut sans postérité vers l'an 1386, avant Marie de Bourbon, sa mère.

[Longtemps avant sa mort, dès l'an 1361, le titre de prince de Galilée[1] avait été donné par le roi Pierre I[er] à son frère Jean, auquel en 1336, il confia le gouvernement du royaume.]

Jean de Brie, qui avoit esté éleu lieutenant général du royaume de Cypre après la mort du roy Pierre II, fut élevé, par le roy Jacques son successeur, à la dignité de prince de Galilée, et non d'Antioche, comme escrit le chevalier Loredan[2], incontinent après le décez de Hugues; avec laquelle dignité, et celle de turcoplier du royaume, il se trouve nommé en la procuration du roy Jacques[3], de l'an 1395, pour traiter d'alliance et de confédération avec le roy Charles VI.

Henri de Lusignan, fils du roy Jacques I[er], fut fait prince de Galilée par son père : après la mort duquel, voyant qu'il n'avoit aucune part au gouvernement sous le roy Jean son frère, il se retira mécontent en Italie, l'an 1411[4], avec Hugues de Lusignan, éleu archevesque de Cypre, son autre frère. Depuis, estant de retour, le roy le fit son lieutenant général[5] et luy donna la conduite de ses trouppes contre les

[1] Loredano, l. VI, p. 345; trad. franç. t. I, p. 381; l. VII, p. 383; trad. franç. t. I, p. 420, 421.

[2] Loredano, l. IX, p. 516; trad. franç. t. II, p. 101, 110.

[3] Titres du Trésor, Layette, Cypre, tit. 7. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 398, 400, 428.

[4] Loredano, *De' Re Lusignani*, l. IX. — *Hist. de Chypre*, p. 543.

[5] Loredano, *De' Re Lusignani*, p. 547; trad. franç. t. II, p. 141.

Turcs, qui estoient entrez en Cypre; et en estant venu aux mains avec eux, il perdit la bataille [de Chierokitia] en laquelle il fut tué et le roy fait prisonnier, l'an 1425, ou l'année suivante [le 7 juillet 1426].

POSTÉRITÉ DE HENRY DE LUS[...] [...]RINCE TITULAIRE DE GALILÉE.

[...]NAN[1],
[...] espouse 1°
[...] puis 1er,
[...] Cerines.

Philippes de Lusignan,
prince de Galilée, seigneur de Lapythe et de Chity, dit *Principall*
espouse Cive de Noves, sœur de Jaques, comte de Tripoly[2].

Charles [ou Chardon] de Lusignan, dit *Gaurie*,
ayant suivy le party de la reyne Charlotte,
fut maltraité de Jaques le Bastard, qui luy confisqua tous ses biens.
Il espouse Hélène, dame de Simie,
sœur de Paul Zappe, séneschal de Hiérusalem.

Marie de Lusignan,
espouse Honoré de Requesens,
séneschal de Cypre.

Helvis,
femme d'Hector Chivides.

Philippes de Lusignan,
seigneur de Phimolophie et de Simie,
espouse Isabeau, fille de Jean Perez Fabrice, comte de Japhe.

Ponce,
espouse Medée Podocator.

Jean,
mort
en Savoye.

Mélissende,
espouse
Louys Pamphyle d'Acre.

Marie,
femme de Jaques
Gunème.

Profels de Lusignan,
gouverneur de Limisso, alla à Venise l'an 1521,
pour demander les biens confisquez sur son ayeul,
et mourut agé de vingt-huit ans.
Il espouse : 1° la sœur de Jean de Verny;
2° Isabeau, fille de Bertrand de Zerhau.

Agnès,
espouse Gaspard Palol.

Jason,
succède à son frère
au gouvernement de Limisso.
Il espouse Lucie,
fille de Balian de Flatres.

Pierre Antoine de Lusignan,
espouse Marie,
fille
d'Olivier Gunème.

Jean,
Philippes,
Hercules,
prisonniers des Turcs.
Jean,
religieux
de Saint-Bazile,
mort au siége
de Famagouste, 1571.

Jaques de Lusignan,
religieux de l'ordre
des frères Prêcheurs,
nommé Estienne
en son nom de religion,
auteur
de l'Histoire de Cypre.
1586.

Li[...]
Dom[...]
de S[...]
H[...]
Is[...]
Ma[...]
sans [...]

Hector,
eut postérité
qui sera déduite
ci-après.
A.

Pierre,
espouse N. de Bustron.

Charles,
mort
sans enfans.

Mélissende.

Ursule,
espouse
Louys d'Acre.

Chérubine,
espouse
Carreran
de
Roquesens,
seneschal
de Cypre.

Pantésilée,
espouse
Annibal
Paléologue.

Hélène,
et deuxième femme
de Demetrio
Paléologue,
seigneur d'Eglio,
capitaine
de 50 chevaux.

Philippes
Paléologue,
esclave du Turc.

Pierre,
espouse
N. Muscovno.
Loys,
espouse
N. Devemer.

Jean Perez,
religieux
Augustin.
Philippes.
Pierre.
Marguerite.

Lusignan
Paléologue,
capitaine
à Trévise.

A SUITE [...] [...]GÉNÉALOGIE PRÉCÉDENTE.

H[...] [...]USIGNAN,
fils puisné [...] [...]eur de Psimolophie,
espouse [...] [...] Marguerite Zorzalemi.

1. Philippes de Lusignan,
vint en France l'an 1550,
puis alla à Rome, où il mourut,
à la suite du cardinal Cornaro.

1. Hiérosme,
chanoine de Paphe.

1 [...]
mon[...]
de [...]

1. Marguerite,
espouse N. Crispo.

2. Ambroise.
Jean Perez.
Hercules.

2. Marguerite,
espouse Pierre Prévost
Laure,
espouse N. de Bustron.
Lucrèce.

[1] Est. de Lusignan. *Généal. des princes de Galilée*, fol. 53.—Tableau généal. à la suite de *Chorogr[...]*

Son corps fut porté à Nicossie, et inhumé en l'église des frères prêcheurs.

De lui procéda la postérité qui est remarquée en la table qui suit :

[2] Voir *Les Seigneurs de Sugette*.

LES SEIGNEURS DE TORON.

Hugues de Saint-Omer, prince de Tabarie[1], pour garantir ses limites des courses continuelles des ennemis [et ménager à ses troupes un lieu de refuge et un point d'appui dans les attaques contre Tyr, éloigné de Tabarie d'environ trente milles], fit bâtir [à 10 milles de Tyr] un fort château au lieu nommé l'ancien Tibenin, auquel il donna le nom de Toron, parce qu'il fut élevé sur une haute montagne et pointue. Il estoit assis en égale distance des villes de Tyr et de Paneas ou Belinas, en la tribu d'Aser, entre la mer et le mont Liban, dans un agréable pays, planté d'arbres et de vignes, et propre pour l'agriculture. Après le décès de Hugues, arrivé en l'an 1107,

[Peu de temps après la fondation du Toron, par suite des blessures qu'il avait reçues dans un combat de cavalerie avec ceux de Damas.]

Humfroy, [Humfroi ou Henfred] Ier du nom[2], surnommé *le Vieil* ou *l'Ancien*, obtint [du roi Baudouin Ier] ce chasteau, à la faveur duquel il se rendit maistre de tout le pays qui est depuis le mont Liban, jusqu'à la ville de Tyr, qui estoit sous l'obéissance des Sarrazins et des Turcs. Je n'ay rien remarqué de la famille d'Humfroy dans les écrivains des guerres d'outre-mer, qui, entre les seigneurs et les gentilshommes qui se trouvèrent à la première entreprise de la terre sainte, ne font mention que de deux de ce nom, qui estoient à la suite de Boëmond[3], sçavoir Humfroy de Montcayeux (*de Monte Scabioso*), gentilhomme de la Pouille, et Humfroy, fils de Raoul: estant incertain le quel des deux posséda Toron. Il n'est pas aussi constant si c'est cet Humfroy, ou son fils.

[1] Willelmus Tyr. l. XI, c. v. — Jac. de Vitriaco, l. I. c. XLIII.

[2] Willelmus Tyr. l. XIII, c. XIII.

[3] Bald. Tyr. *Chron. Cassin.* Orderic Vital.

Humfroy, IIe du nom, dit *le Jeune*[1], qui fut fait connestable de Hiérusalem par le roy Baudouin III, Guillaume de Tyr ne s'accordant pas avec soy-mesme sur ce sujet. Car en cest endroit il attribue cette dignité au Jeune[2], conformément au Lignage d'outre-mer: et ailleurs il la donne à Humfroy *le Vieil*[3], ce qui est plus probable[4], comme on peut recueillir de ce que le mesme auteur raconte en divers lieux, et particulièrement en cellui où il marque que le jeune Humfroy décéda du vivant de son père[5], et que Toron et Paneas échurent au troisième Humfroy, de la succession de son ayeul paternel, qui décéda[6] d'une blessure qu'il reçut en un combat contre les infidèles, le vingt et unième jour d'avril l'an 1178. Je crois pareillement qu'il faut rapporter au premier Humfroy[7] le mariage qu'il dit avoir esté fait, deux ans auparavant, entre Humfroy de Toron, connestable de Hiérusalem, et Philippe, fille de Raymond, prince d'Antioche, qui avoit esté répudiée par Andronique Comnène, laquelle décéda incontinent après : veu qu'ailleurs il dit que le jeune Humfroy, fils de l'ancien[8], eut pour femme Estiennette, fille de Philippes, prince de Naples; laquelle ayant surveeu [à] son mary, espousa en secondes noces Miles de Plancy, gentilhomme champenois, séneschal de Hiérusalem: et en troisièmes, Renaud de Chastillon, prince d'Antioche. D'où se tire cette induction, qu'il faut attribuer ce que Guillaume de Tyr raconte des belles actions d'Humfroy de Toron, connestable de Hiérusalem[9], au premier Humfroy[10].

Les auteurs ne parlent point de son premier mariage, duquel il eut

[1] Willelmus Tyr. l. XVII, c. xiv.

[2] Willelmus Tyr. l. XIII, c. xiii. — *Lignage d'outre-mer*, c. xiii, n° 25.

[3] Willelmus Tyc. l. XVII, c. v.

[4] Cet Humfroi le Jeune est le même qui, plus tard, fut appelé *Humfroi le Vieux*. (Voir notre addition ci-après.)

[5] Ce nouvel Humfroi le Jeune, mort avant son père, est le fils du connétable. (Voir ci-après.)

[6] Willelmus Tyr. l. XXI, c. xxvii.

[7] Willelmus Tyr. l. XXI, c. xiii. — Du Cange. *Famil. Augustæ. Byzant.* p. 190, 191.

[8] Willelmus Tyr. l. XXI, c. iv.

[9] Willelmus Tyr. l. XIV, c. xxvi; l. XVII, c. i, x, xiv, xv, xvii, xxi; l. XIX, c. xxi; l. XX, c. viii, xxviii; l. XXI, c. iii, viii, xxvii.

[10] C'est-à-dire au second. Il y a évidemment quatre Humfroi.

le jeune Humfroy; mais il est probable qu'elle estoit (*sic*) fille de Renier de Brus, seigneur de Paneas ou de Belinas, d'autant qu'il succéda à Renier en cette principauté, et la posséda comme à luy écheue de succession, ainsy qu'il est remarqué par Guillaume de Tyr[1]. Ce qui est constant est que le jeune Humfroy, qui estoit né du premier mariage de son père, laissa deux enfans de sa femme Stéphanie[2] ou Estiennette, sçavoir Humfroy III, et Isabelle, femme de Rupin de la Montagne, prince d'Arménie.

[Il n'y a qu'un moyen de concilier les contradictions de Guillaume de Tyr : c'est d'admettre, d'après son récit même et les divers actes où se voit le nom d'Humfroi de Toron, quatre générations de ces Humfroi, au lieu des trois que présente le Lignage d'outre-mer[3].

1° Humfroi, seigneur de Toron depuis 1107, possédait presque tout le pays depuis le Liban jusqu'aux faubourgs de Tyr[4], au moment de la reddition de cette ville aux chrétiens, en 1124. Il fut le père de Humfroi, dit le Jeune, qui fut ensuite connétable. Ce premier Humfroi souscrit un acte du roi Baudouin II, de l'an 1128[5], et peut-être aussi un acte de Foulques[6], de 1136.

2° En 1137, après la mort de Pons, comte de Tripoli, le roi Foulques, délibérant sur ce qu'il y avait à faire[7], admit à son conseil, avec d'autres personnages notables, Humfroi de Toron, encore jeune homme : *tiro et nimium adolescens*. Ce jeune homme était probablement le fils du personnage important qui avait facilité aux chrétiens la conquête de Tyr. Il venait de succéder au titre de son père, mort récemment, si c'est ce dernier qui avait souscrit l'acte de 1136. Humfrei, le fils ou le jeune, assista avec tous les grands personnages du royaume à l'assemblée générale d'Acre[8], tenue en 1146. Vers 1148, lors des démêlés de Baudouin III avec sa mère Mélissende, ce prince le nomma connétable[9] (*constabularius regius*), dignité que Humfroi conserva jusqu'à sa mort, en 1178. Attiré par sa renommée de bravoure, Saladin vint le trouver,

[1] Willelmus Tyr. l. XVIII, c. XII; l. XXII, c. XXVIII.

[2] *Lignage d'outre-mer*, c. XIII, XXV.

[3] *Lignage d'outre-mer*, c. XIII, édition Labbe; c. XV, XXV, édit. Beugnot.

[4] Guill. de Tyr, l. XIII, c. XIII.

[5] *Cartul. S. Sepulc.* n° 44, p. 82.

[6] *Cod. diplomat.* t. I, n° 17, p. 18, 476.

[7] Guill. de Tyr, l. XIV, c. XXVI.

[8] Guill. de Tyr, l. XVII, c. I. — *Gesta Ludov. VII*, 5, 18.

[9] Guill. de Tyr, l. XVII, c. XIV.

dit-on[1], pour recevoir de lui l'ordre de la chevalerie; faveur que ne lui refusa pas Humfroi de Toron. On a vu le même fait attribué à Hugues de Tabarie. C'est ce même Humfroi, le connétable, qui épousa Philippe, fille de Raimond d'Antioche.

3° Humfroi II avait eu un fils mort avant lui; parmi les nombreux diplômes qu'il signe comme témoin, de 1145 à 1178, il en est trois qui font mention de ce fils, nommé comme lui Humfroi, et surnommé *le Jeune,* tandis que le père était devenu Humfroi le Vieux ou l'Ancien. Par un acte du 4 octobre 1157[2], Humfroi, le connétable, fait don aux Hospitaliers de Jérusalem de la moitié du château de Panéas, avec le consentement de son fils Humfroi et de ses filles. Dans deux actes des rois Baudouin III et Amauri, 1160 26 juillet[3], et 1164, 16 juillet[4], le fils signe comme témoin avec son père. Il avait épousé Estéfénie. Il mourut avant 1173, puisque en cette année le roi Baudouin IV fit épouser sa veuve à Miles de Plancy[5], mort avant son père. Ce troisième Humfroi ne porta jamais le titre de seigneur de Toron; c'est là probablement ce qui a causé l'erreur de Guillaume de Tyr et des généalogistes, auteurs du Lignage d'outre-mer, puisqu'il n'y eut en effet que trois seigneurs de Toron nom de Humfroi : le père du connétable, le connétable et son petit-fils, qui lui succéda immédiatement en 1178.]

Humfroi, IIIe [ou plutôt IVe] du nom[6], fut seigneur de Toron et de Belinas après le decès de son ayeul. Guy de Lusignan, roy de Hiérusalem [secondé par Renaud de Châtillon, troisième mari de sa mère Estéfénie,] lui fit espouser Isabelle, mal nommée Melissende par Roger de Hoveden[7], sœur de sa femme, et seconde fille d'Amaury, roy de Hiérusalem, et de Marie Comnène. Les conventions en furent arrestées au mois d'octobre[8], l'an 1180, en la ville de Hiérusalem; mais il ne l'espousa que quatre ans après, à cause du bas age de la princesse.

[1] *Hist. Hieros.* Bongars, p. 1152. — Chron. Guill. de Nang. ann. 1172. — Paoli, *Cod. diplomat.* t. I, p. 476. — Vertot, *Histoire de l'ordre de Malthe*, t. I, p. 190. (Voir plus haut, p. 450, *Les Seigneurs de Tabarie.*)

[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 34, p. 36.

[3] *Cart. S. Sepulc.* n° 54, p. 106.

[4] *Cart. S. Sepulc.* n° 144, p. 267.

[5] Guill. de Tyr, l. XXI, c. IV.

[6] Willelmus Tyr. l. XXII, c. V.

[7] Hoved. p. 515, 679.

[8] Willelmus Tyr. l. XXII. c. V. — *Hist. Hieros.* p. 1170.

[Ce prince était faible d'esprit comme de corps. A la mort de Baudouin V, en 1186, apprenant que les barons songeaient à le faire roi avec sa femme Isabelle[1], il s'échappa, vint à Jérusalem, et fit hommage à la reine Sibylle et au roi Gui de Lusignan.]

Cependant la reyne Sibylle[2] estant décedée sans enfans, l'an 1190, et la succession du royaume devant tomber à Isabelle, Conrad, marquis de Montferrat et seigneur de Tyr, poussé d'ambition de régner, fit tant par présens et par promesses, que les barons du royaume persuadèrent à la princesse de demander la dissolution de son mariage, sous le prétexte du defaut de consentement, et d'espouser ensuite le marquis. Les barons se laissèrent aisément emporter[3] dans la croyance qu'ils avoient qu'Humfroy n'estoit pas capable, à cause de sa jeunesse et du peu d'expérience qu'il avoit, de porter le fais du gouvernement, dont le marquis, qui avoit rendu des preuves de sa valeur en diverses occasions, s'aquiteroit beaucoup mieux. Isabelle, ayant esté ainsi persuadée[4], fit appeler en jugement son mary, et produisit des tesmoins de la violence dont l'on avoit usé envers elle, pour l'obliger à l'espouser. Les tesmoins furent Payen de Cayphas, Balissant mary de sa mère, et Renaud, prince de Sidon ou de Sagette. L'archevesque de Tyr et un autre évesque de la terre sainte, juges nommez par le patriarche de Hiérusalem, qui estoit d'intelligence avec Conrad, ayant donné leur jugement de dissolution, le marquis[5], assisté de Henry, comte de Champagne et des autres barons de l'armée, enleva la princesse, et ensuite l'évesque de Beauvais les maria publiquement.

Humfroy fut fait prisonnier par les infidèles[6] [à la défaite de Tibériade,] au rapport d'un ancien auteur, et recouvra la liberté après la

[1] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. XVIII, XIX.

[2] Willelmus Tyr. l. XXII, c. XXVIII. — Alberic. ann. 1191. — Hoved. p. 679. — *Hist. Hieros.* p. 1170, 1170. — *Gesta Innocent. III,* l. XVI, *epist.* 151. — Jac. de Vitriaco, l. I, c. c. (Voir plus haut *Les Rois de Jérusalem.*)

[3] Ancienne enqueste au *Cartul. de Champagne.*

[4] Rad. de Diceto, ann. 1190, p. 657. — *Hist. Hieros.* p. 1171-1172.

[5] Enqueste de l'ann. 1213 au *Cartul. de Champagne.*

[6] *Hist. Hieros.* p. 1156. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. XLIV. p. 66.

prise de Crahc par Saladin. Il fut aussi un des barons du royaume de Hiérusalem[1] qui vinrent offrir leur service à Richard, roy d'Angleterre, lorsqu'il faisoit la guerre en Cypre. Il avoit eschangé dès l'an 1180[2], Toron, [le Château-Neuf] et Belinas avec le roy Guy[3], sous certaines conditions; mais Toron vint incontinent après en la puissance de Saladin[4], ensuite de la deffaite de Guy, l'an 1187. Il mourut sans enfans l'an 1198[5], et eut pour successeur, [mais non pas immédiat,]

Philippes de Montfort, seigneur de Tyr[6], qui se qualifia seigneur de Toron, au droit de sa femme Marie, dame de Toron, qui estoit fille de Raymond-Rupin, prince d'Antioche, et petite-fille de Raymond d'Antioche et d'Alix, qui estoit fille de Rupin d'Arménie et d'Isabelle, sœur du dernier Humfroy de Toron.

[Ce fut en vertu de son titre de nièce de Hunfroi le Jeune qu'Alix réclama de l'empereur Frédéric II, alors à Acre, la restitution du château de Toron, et l'obtint après avoir prouvé son bon droit (avril 1229). Le roi Guy de Lusignan et sa femme Sibylle avaient confirmé l'accord intervenu entre le roi Baudouin IV et Hunfroi le Jeune. Il avait été stipulé que le comte Joscelin d'Édesse serait mis en possession de Toron et de Châteauneuf avec leurs dépendances, ainsi que de Maron et de plusieurs autres casaux; mais que, s'il arrivait qu'un jugement de la cour du royaume retirât Toron et Châteauneuf à Joscelin, celui-ci aurait en fief à titre perpétuel, non-seulement Maron et les casaux qui en dépendaient, mais encore tout ce que Hunfroi aurait reçu en échange de Toron. Après la mort de Joscelin, sa fille aînée, Béatrix, mariée au comte Othon de Henneberg, vendit, comme on l'a vu, aux chevaliers Teutoniques le château du roi, probablement le même que Châteauneuf, et Guillaume de l'Amandelée, mari de la seconde fille de Joscelin, engagea à des créanciers la

[1] Hoved. p. 691. — *Benedict. Petroburg.* t. II, p. 648. — *Hist. de France*, t. XVII, p. 518, *a*.

[2] Willelmus Tyr. l. XXII, c. v.

[3] Ceci est une inadvertance de Du Cange, car, à la date indiquée par lui, c'était Baudouin IV qui était roi de Jérusalem.

[4] Jac. de Vitr. l. I, c. xcv. — Sanut. l. III, part. 10, c. viii.

[5] Hoveden, p. 789.

[6] *Lignage d'outre-mer*, c. xii, xiii, xv, xxiv, xxv. — *Assises de Jérus.* p. 562. — Vincent Bellov. l. XXXII, c. xxix. (Voir *Les Seigneurs de Tyr*.)

part de succession qui revenait à sa femme. En janvier 1226, Frédéric II et Isabelle de Brienne confirmèrent aux chevaliers la possession de toutes les terres de Joscelin, aussi bien de celles qui relevaient du domaine royal que de celles qui étaient encore occupées par les Sarrasins; mais peu après les chevaliers investirent Jacques de l'Amandelée, fils de la seconde fille de Joscelin, de la portion qui lui revenait du chef de sa mère, à la condition qu'il leur rembourserait la somme qu'ils avaient avancée pour dégager cet héritage. Il est probable que Jacques ne put remplir cet engagement, car en 1229 les Teutoniques étaient maîtres de toutes les terres qui avaient appartenu à Joscelin d'Édesse, sauf de Toron, resté jusqu'alors entre les mains des infidèles, et dont le château avait été détruit en 1219 par Coradin[1]. Néanmoins les Teutoniques, pour constater leur droit, le nommaient *le Toron des chevaliers*, *Turo militum*[2]. Toron ayant été rendu aux chrétiens en vertu du traité conclu avec Malek-Kamel, les Teutoniques demandèrent à en être mis en possession; mais Frédéric II adjugea cette place à Alix. Toutefois, comme il devait un dédommagement aux chevaliers, il leur donna en fief une rente de 7,000 besants à percevoir sur le port d'Acre, cette rente étant précisément celle que Hunfroi le Jeune, dans l'accord primitif, avait reçue en échange de Toron. Les actes qui nous révèlent les péripéties de cette affaire très-embrouillée[3] ne parlent pas du mari d'Alix, laquelle paraît avoir agi alors comme entièrement libre de ses actions. Elle était probablement déjà veuve et avancée en âge. Nous ignorons à quelle époque elle transmit la seigneurie de Toron à sa petite-fille Marie.]

De son mariage avec Marie, il eut Jean, Humfroy, Alix et Éléonore de Montfort.

[Philippe de Montfort avait eu de sa première femme[4], Éléonore, fille du comte d'Auxerre, Pierre de Courtenai, un fils nommé *Philippe*, qui lui succéda dans ses fiefs de France[5], et deux filles, Éléonore et Jeanne, qui ne sont

[1] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. x, p. 339.

[2] Olivier le Scolastique, apud Eckard, *Corp. hist. med. ævi*, t. II, col. 1393.

[3] Huillard-Bréholles, *Histor. diplomat. Frederici sec.* t. II, p. 531, 539, 671, et t. III, p. 123, d'après le cartulaire des Teutoniques aux archives de Berlin.

[4] *Lignage d'outre-mer*, c. XII. Labb. 24. B. — Le P. Anselme, *Hist. généal. et chronol.* t. I, p. 478; t. VI, p. 79-80.

[5] Paoli, *Cod. diplomat.* t. I, p. 530.

point nommées par le Lignage d'outre-mer. De sa seconde femme, Marie d'Antioche, il laissa Jean et Humfroi, ou Anffroi, dont il a été question plus haut[1], et deux filles, Aalis, ou Alix, et Helvis.

Ses actes, comme seigneur de Tyr, seront rappelés ci-après. Nous mentionnerons seulement sa présence, en qualité de seigneur de Toron, à l'assemblée convoquée dans Acre, par Jean d'Ibelin, seigneur d'Arsur, en février 1250[2], et nous observerons que sa mort est fort mal placée par Seb. Paoli, avant janvier 1260[3], malgré un diplôme de son fils Jean, à cette date, qui le mentionne comme défunt. On voit en effet, en 1264[4], Philippe assiégé dans Tyr par les Vénitiens. En 1268, avril, il supplie saint Louis[5] d'accorder à son fils aîné Philippe les fiefs qu'il tenait du roi dans l'Albigeois, le Narbonnais et le Carcassez; et des lettres du roi, de 1268[6], décembre, annoncent qu'il a reçu à l'hommage lige Philippe, le fils aîné du seigneur de Tyr, qui reste son homme lige pour une portion de ces terres. Paoli cite ces deux pièces à l'appui de son opinion. Dans la première il suppose la date fausse; dans la seconde il la lit mal; elle porte en effet : *Anno millesimo ducentesimo sexagesimo octavo, mense decembri.* Paoli a placé la virgule avant *octavo*, et interprète ainsi : L'an 1260, 8 du mois de décembre. Mais ainsi la phrase ne serait pas latine. Enfin Philippe de Montfort cède un casal à l'Hôpital de Jérusalem par un acte de juillet 1269[7]. C'est cette donation qui est confirmée par un acte de son fils, de janvier 1260, postérieur à la mort de son père. Paoli suppose en conséquence que l'acte précédent est de 1259[8]. Mais la date de 1269 y est écrite en toutes lettres. Ainsi il passe sous silence le fait qui se rapporte à l'an 1264, date qui est donnée par plusieurs historiens; et il suppose des erreurs de date dans trois diplômes. Ne serait-il pas plus simple d'admettre que, dans le diplôme seul de janvier 1260[9], la date est erronée, et qu'au lieu de *dues cens et soixante*, il faut lire *dues cens et setante*, comme dans un autre diplôme, où ce même Jean confirme aux Hospitaliers un don de sa bisaïeule Alix? Ce serait

[1] Voir, ci-dessus, *Les Seigneurs de Baruth*, p. 236.

[2] *Assises de Jérusal.* Labb. p. 561-562; Beugn. t. II, c. XIII, p. 246.

[3] Paoli, *Cod. diplomat.* t. I, n° 139, p. 168, 529, 531.

[4] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXXIV, c. IV, p. 447. — De Mas-Latrie. t. II, p. 74 et not. 1.

[5] Paoli, p. 530.

[6] Paoli, p. 530-531.

[7] Paoli, t. I, n° 224, p. 266-267.

[8] Paoli, p. 168-170.

[9] Paoli, n° 150, p. 191.

donc dans les derniers mois de l'an 1269 que l'on pourrait fixer l'époque très probable de la mort de Philippe de Montfort.]

Jean de Montfort, seigneur de Tyr, fils aisné [des enfants du second lit] de Philippe, se fit appeler, du vivant de son père[1], seigneur de Toron, comme on voit en des lettres de l'an 1268 [celles mêmes qui ont été données par Paoli dans ses notes.] Il espousa Marguerite[2], sœur de Hugues, roy de Cypre.

[Nous avons vu qu'en janvier 1270[3] il confirma aux Hospitaliers de Jérusalem des concessions de son père et de sa bisaïeule Alix. En 1273, les Vénitiens l'ayant empêché de séjourner à Acre[4], il se retira à Nazareth, puis à Tyr. Il mourut en 1283[5], la même année que son frère Humfroi.]

[1] A. Galland, *Du Franc Aleu*, p. 160. — De Defos, *Du comté de Castres*, p. 27.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, p. 530. — *Lignage d'outre-mer*, édition Labb. c. III, XII, XIII; édition Beugnot, 4, 15, 24, 25. — De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 73 et note 3.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, p. 170-191.

[4] Continuat. etc. l. XXXIV, c. XVIII, p. 464.

[5] Sanut. l. III, part. 12, c. XIX, p. 229.

LES COMTES DE TRIPOLY.

Raymond, comte de Saint Gilles[1], ou de Tolose, après avoir pris la ville de Tortose sur les Sarrazins, appliqua ses soins à leur donner la chasse et à étendre ses limites. Pour y parvenir il prit résolution d'assiéger la ville de Tripoly; ce qu'il fit. Mais, comme il vit qu'il lui estoit presque impossible d'en venir à bout, à cause des secours continuels que les habitants recevoient de ceux de Babylone, d'Ascalon, de Sydon et de Tyr, il changea le siége en blocus, et fit élever à deux lieues de la place une forteresse, à laquelle il donna le nom de *Mont Pèlerin*, pour incommoder les habitants de Tripoly, et pour servir de retraite aux siens lorsqu'ils feroient des courses.

Phacerol Melic[2], fils de Guemarre, estoit pour lors seigneur de Tripoli. Ce fut durant ce temps là que Raymond bastit une esglise en l'honneur de Saint-Ruf[3], et qu'il la dota de revenus dans la contrée de Tripoly; laquelle il soumit à l'abbaye de Saint-Ruf en Dauphiné.

[Raimond de Saint-Gilles était considéré comme le chef des croisés pendant le voyage à Jérusalem, *princeps milicie christiane in Jerosolimitano itinere*[4], et comme le premier prince des chrétiens établis en Syrie, *christiane militie excellentissimus princeps in partibus Syrie*[5].

On a parlé ci-dessus[6] de la donation, peut-être contestable, qu'il fit en 1103 ou 1104 de la moitié de la ville de Giblet à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Vers ce temps il donna à l'église du Saint-Sépulcre[7] une maison

[1] Albert. Aquensis, l. IX, c. xxxii. — — Willelmus Tyr. l. X, c. xxvii. — Ann. Comn. l. XI. — Alex. p. 330. — Willebr. *Ab Oldenborg. in itinere*, p. 129.

[2] Elmacin. ann. Hegir. 495.

[3] Sammarth. in abbat. S. Ruffi, n. 3.

[4] *Assises de Jérus.* t. II, édit. Beugnot; Chartes, n° 1, p. 479.

[5] *Cartul. S. Sepulc.* n° 91, p. 180-181.

[6] Voir *Les Seigneurs de Giblet*, p. 317.

[7] *Cartul. S. Sepulc.* n° 91, p. 180-183.

située sur le Mont-Pèlerin, une église de Saint-Georges dans les montagnes des environs, enfin l'église qui serait la première de Tripoli après la cathédrale, quand Dieu aurait donné aux chrétiens la possession de cette ville. Cette donation fut confirmée par son successeur, Guillaume Jourdain, en 1106, et enfin par Raimond II, arrière-petit-fils du comte de Saint-Gilles. D'autres donations[1] de ce seigneur, faites à des époques incertaines, en faveur du Saint-Sépulcre et de l'Hôpital de Jérusalem, furent également confirmées par ses successeurs.]

Raymond estant décédé en ce chasteau[2] [du Mont-Pèlerin], le dernier jour de février, l'an 1105,

Guillaume Jourdain, comte de Cerdagne, son neveu[3], et fils de sa sœur, lui succéda, en vertu de sa derniere disposition, en la seigneurie de Tortose et du Mont Pèlerin.

[Il prend comme lui le titre de *christianæ militiæ ductor*[4], dans un acte du 22 août 1106, où il confirme les donations faites par son prédécesseur à l'église du Saint-Sépulcre.]

Il estoit fils de Guillaume Raymond, comte de Cerdagne, et de la fille de Pons III, comte de Tolose, sœur de Raymond, comte de Saint Gilles, que quelques écrivains espagnols[5] nomment *Adalaïde*, la faisant fille de Pierre Raymond, comte de Bèses[6], [ou plutôt comte de Carcassonne, vicomte de Béziers;] cependant

[1] *Cartul. S. Sepulc.* n°s 93, 94, 97, p. 185, 186, 190. — *Cod. diplomat.* t. I, n°s 7, 9, 11, 18, p. 7, 9, 11, 19.

[2] Albertus Aquensis, l. IX, c. xxxii. — Fulcher. l. II, c. xxix, xxxviii. — Willelmus Tyr. l. XI, c. ii. — *Hist. Hieros.* ann. 1105, p. 606. — *Gesta Franc.* c. liv. — Anna Comn. l. XI, p. 332. — Catel. l. II, *Hist. de Tol.*

[3] Albertus Aquensis, l. IX, c. l. — Fulcher. l. II, c. xxix. — *Gesta Franc.* c. liv. — Willelmus Tyr. l. XI, c. ix. — *Hist. Hieros.* ann. 1105. — Ann Comn. l. XI, p. 332.

[4] *Cartul. S. Sepulc.* n° 91, p. 182.

[5] *Surit. in Ind.* ann. 1103.

[6] Surita, cité en note par Du Cange, ne dit rien de la femme de Guillaume Raimond, mère de Guillaume Jourdain; cette dame, nommée *Adélaïde*, ou *Sancia*, n'était pas fille de Pons III. Sur ses rapports de parenté avec Raimond de Saint-Gilles, on peut consulter l'*Histoire générale de Languedoc*, t. II, note 27, p. 599-600. On y voit que Guillaume Jourdain, quoique qualifié toujours *neveu* de Raimond de Saint-Gilles, ne l'était cependant, comme on dit, qu'à la mode de Bretagne.

Bertrand, comte de Tolose[1], fils naturel de Raymond, comte de Saint Gilles, ayant levé plusieurs trouppes dans ses terres, accompagné d'une flotte considérable de Genois, partit de France en Caresme, l'an 1109, et arriva en la terre sainte, où d'abord il eut à démesler avec Guillaume Jourdain touchant la seigneurie de Tortose et du Mont Pèlerin, qu'il pretendoit lui appartenir, comme héritier de son père. Ce différent n'empescha pas qu'il ne formast le siége devant la ville de Tripoly, avec le secours des Genois et de Baudouin I[er], roy de Hiérusalem; laquelle lui fut enfin rendue le dixième jour de juin de la mesme année, et en fit hommage[2] au roy, qui la lui avoit accordée. [Il fut donc en réalité le premier comte de Tripoli.] Durant ce siége, il y eut plusieurs propositions d'accommodement, par les seigneurs françois, entre les deux princes; et enfin[3] le traité fut conclu entre eux, par lequel il fut convenu que Bertrand entreroit en la possession du Mont Pèlerin et de Tortose, et que le comte de Cerdagne posséderoit Arcas et les autres places qu'il avoit prises. Il retira aussi de Tancrède celles qui avaient appartenu au comte de Saint Gilles, son père, et dont il s'estoit emparé. Mais, incontinent après[4], il survint quelque division entre les familles de Bertrand et de Guillaume Jourdain, où, le dernier estant accouru, il y reçut un coup de flesche, dont il mourut. Ce qui fait voir l'erreur de Surita[5], qui rapporte sa mort à l'an 1103; et de ceux[6] qui ont écrit qu'il mourut au siége d'Huesca, l'an 1096.

[Guillaume Jourdain, ainsi que Raimond de Saint-Gilles, est nommé par Pons et Raimond II, comme comte de Tripoli[7], quoique ni l'un ni l'autre n'ait possédé cette ville.]

[1] Albertus Aquensis, l. XI, c. III, IV. — *Hist. Hieros.* p. 608, ann. 1108. — Fulcher. l. II, c. XXXVIII, XL, XLIII. — Will. Tyr. l. II, c. IX, X.

[2] Albertus Aquensis, l. XI, c. XV. — Will. Tyr. XI. I, c. X. — *Chron. Orient.* p. 81. — *Hist. des Calyphes*, de Watier, p. 306. — *Cod. diplomat.* t. I, 408-427.

[3] Albertus Aquensis, l. XI, c. XII.

[4] Albertus Aquensis, l. XI, c. XV. — Fulcher. l. II, c. XXXIX.

[5] Surita, indic. ann. 1103, p. 44.

[6] Andr. Bosch.

[7] *Cod. diplomat.* t. I, n[os] 9, 11, 18, p. 9, 11, 18. — *Cartul. S. Sepulc.* n[os] 93, 97, p. 185, 190.

Après son décez, le comte Bertrand devint maistre d'Arcas, et de toutes les places qui avoient esté possédées par le comte de Cerdagne.

[Entre autres donations qu'il fit à des établissements religieux, nous remarquerons celle-ci, qui est du 1[er] décembre 1112, ou peut-être du 30 novembre 1110[1]. Il rend à l'église du Saint-Sépulcre située au Mont-Pèlerin trois casaux qu'il lui avait déjà donnés autrefois pour le repos de l'âme de Guillaume Jourdain, son cousin, et qu'il avait depuis repris et réunis à son domaine.

En reconnaissance de cette générosité, le prieur de l'église donne au comte un bon cheval et un excellent mulet.]

Il mourut[2] en l'année que le siége de la ville de Tyr fut levé, c'est à dire en l'an 1111 ou 1112.

Quelques auteurs ont douté s'il fut fils légitime ou naturel du comte de Saint Gilles, veu qu'il lui succéda en tous ses estats tant de France que d'outre-mer, et que dans son testament qu'il fit au Mont Pèlerin. il ne parle d'aucun autre de ses héritiers que de Bertrand. Mais[3] Orderic[4], Guibert et Guillaume de Malmesbury disent formellement qu'il estoit né d'une concubine, et que le comte de Saint Gilles, son père. le choisit pour son héritier, *quod in aliquantis patrissaret*, parce qu'il avoit beaucoup de rapport à son humeur, à son esprit et à son inclination. Le dernier ajoute qu'il lui fit espouser une dame de Lombardie. nièce de la fameuse comtesse Mathilde, et qu'il en eut Pons. qui lui succéda au comté de Tripoly. Ce que Catel[5] et quelques autres qui l'ont suivy ont mal conçu, ayant inventé qu'il avoit espousé une Mathilde, niepce de Maruse. Orderic[6] dit qu'il espousa Hele ou Alix, fille de Eudes I[er], duc de Bourgogne, de la quelle il eut Pons, et que cette dame se remaria, après le décez de son mary, avec Guillaume Talevas,

[1] *Cartul. S. Sepulc.* n° 98, p. 192-194.

[2] *Ann. Com.* I. XIV. p. 428. — Willelmus Tyr. l. II, c. XVII, XVIII.

[3] Orderic, l. XIII. p. 897. — Willelm. Malmesb. l. IV, p. 152. 153. — Guibert. l. II, c. XVIII.

[4] Orderic ne dit rien de la naissance. légitime ou non, du comte Bertrand.

[5] Catel, en l'*Histoire des comtes de Tolose*. p. 153. — Labbe. en ses tableaux généalogiques.

[6] Orderic, *loco. cit.*

comte de Pontieu. Catel[1] a rapporté le contrat de son mariage, qui est de l'an 1095, passé en présence du comte de Tolose, son père; d'où il s'est persuadé que cette dame, qu'il espousa alors, se nommoit *Electe*. Mais le même titre, inséré aux preuves de l'histoire des ducs de Bourgogne d'André du Chesne[2], fait assez voir que le mot d'*electa* n'y signifie autre chose que *promise* (*pacta*), son nom y estant seulement designé par la lettre A, c'est à dire Alix. La date de ce mariage me fait croire que

Pons, qui lui succéda au comté de Tripoly n'en estoit pas issu, mais du premier, d'autant qu'au temps du décès de son père il auroit esté trop jeune pour se marier avec la veuve de Tancrède, et pour agir comme il fit; l'histoire faisant foy qu'il entra aussy tost dans le maniement des affaires. Elle est pleine des actions de ce prince[3], que je passe, me contentant de remarquer qu'il fut tué en un combat contre ceux de Damas, qui estoient venus faire des courses dans ses terres, ayant esté abandonné méchamment par les Suriens qui habitoient les montagnes de Liban, vers l'an 1136. Il espousa[4] Cecile, veuve de Tancrède, prince d'Antioche, à la persuasion de ce prince, qui, estant au lit malade, et voyant à ses costez sa femme et Pons, qui promettoit beaucoup à ce temps là, crut qu'il devoit les convier de se marier ensemble après sa mort, pour le bien et l'utilité de la terre sainte. Il laissa de cette alliance le comte Raymond qui suit.

Raymond, II[e] du nom[5], succéda à son père au comté de Tripoly et vengea généreusement sa mort, ayant défait les Suriens et les ayant punis

[1] Catel, en l'*Histoire des comtes de Tolose*, p. 152.

[2] And. du Chesne, *Hist. des ducs de Bourgogne*, Preuves, p. 37.

[3] Albertus Aquensis, l. XII, c. XIX. — Fulcher. l. III, c. XI, XXXIV, XLII, LI. — *Hist. Hieros.* ann. 1122, p. 616. — Will. Tyr. l. XI, c. XIX; l. XIII, c. VII, IX, XVI, XIX; l. XIV, c. V, XXIII. — *Ann. Comn.* l. XIV, p. 428.

[4] Albertus Aquensis, l. XII, c. XIX. — Willelmus Tyr. l. XI, c. XVIII; l. XIV, c. VI; l. XXI, c. V. — Malmesbur. l. IV, p. 153. — Continuat. Aimoin. l. V, c. L; c. XLIX, édit. 1567, in-8°.

[5] Willelmus Tyr. l. XIV, c. XXIII.

par divers supplices. Au mesme temps[1] le sultan Sanguin, ayant appris la deffaite de Pons, vint dans le comté de Tripoly, et y assiégea le chasteau de Montferrand. Mais comme le comte le poursuivoit, après luy avoir fait lever le siége, il fut fait prisonnier par luy[2] dans un combat dans lequel il se vit engagé, et où se trouvèrent aussy le roy de Hiérusalem et le prince Raymond d'Antioche, qui estoient venus à son secours. Ensuite de cette deffaite, Sanguin remit le siége devant la place, dans laquelle le roy et le prince s'estoient enfermez, et la pressa de près. Enfin, sur l'avis qu'il eut de l'arrivée d'un grand secours et de l'approche de Jean Comnène avec une puissante armée, il traitta avec les assiégez, dont la principale condition fut qu'ils lui remetteroient (*sic*) la place entre les mains, et que lui il metteroit le comte en liberté. Il se trouva ensuite[3] au siége et à la prise de la ville de Belinas, dite en latin *Paneas;* et quelque temps après il fut tué par les Assassins[4], comme il rentroit dans Tripoly, vers l'an 1152. Il avoit espousé Odiarte ou Hodierne[5], fille de Baudouin II, roy de Hiérusalem, et laissa de cette alliance Raymond[6], comte de Tripoly, et Melissende[7], qui fut accordée en mariage à l'empereur Manuel; mais elle ne l'esposa pas. Cinnamus[8] s'est mespris, écrivant que ce fut à cause qu'elle n'estoit pas issue de légitime mariage. Elle mourut[9] sans avoir esté mariée.

Raymond, IIIe du nom[10], surnommé *le Jeune*, comte de Tripoly, avoit à peine atteint l'age de douze ans lorsque son père mourut. Il fut fait prisonnier[11] avec plusieurs autres qui estoient venus pour faire lever le siége mis devant Harene par Moradin, au mois d'aoust l'an 1165; et aprez

[1] Willelmus Tyr. l. XIV, c. xxv, xxxvi, xxviii.

[2] La construction de cette phrase la rend obscure. C'est le comte de Tripoli qui fut fait prisonnier par Sanguin.

[3] Willelmus Tyr. l. XV, c. ix, x.

[4] Willelmus Tyr. l. XVII, c. xvi, xvii, xix.

[5] Willelmus Tyr. l. XII, c. iv; l. XVII, c. xix; l. XXI, c. v.

[6] Willelmus Tyr. l. XVII, c. xix.

[7] Willelmus Tyr. l. XVIII, c. xxx, xxxi.

[8] Cinnamus, l. IV, p. 227.

[9] *Lignage d'outre-mer,* c. v, vii.

[10] Willelmus Tyr. l. XVII, c. xix.

[11] Willelmus Tyr. l. XIX, c. ix. — Cinnamus, p. 234. — Bongars, p. 1182. — *Cod. diplomat.* t. I, n° 30, p. 309, n° 51, p. 52.

huit ans[1] de captivité, pendant les quels il souffrit beaucoup, il fut mis en liberté, moyennant une rançon de 80,000 besans d'or; et, incontinent après, le roy Amaury estant décédé l'an 1173[2], il fut éleu bail et régent du royaume, et tuteur du jeune Baudouin IV. En la quelle année il espousa Eschive, veuve de Gautier, prince de Galilée et de Tabarie, au droit de laquelle il posséda cette principauté. Il eut de grands démeslez[3] et de fascheuses querelles avec Guy de Luzignan, comte de Japhe, qui causerent par leurs suites funestes la ruine presque entière de la terre sainte et relevèrent le cœur des Sarrazins. Car Guy[4] ayant esté fait roy après Baudouin IV, dont la mort est imputée par quelques auteurs au comte de Tripoly, il conçut un tel dépit de ce qu'il lui avoit esté préferé[5], que dans la bataille que les chrestiens eurent contre Saladin, sous la conduite de ce roy, qui y fut fait prisonnier, il prit laschement la fuite, et exposa toutes les forces de cet estat à la boucherie de ce sultan, qui sceut bien s'en prévaloir dans la suite, pour satisfaire à sa vengeance particulière[6]. Mais il ne jouit pas longtemps du fruit de sa trahison : car comme il retournoit en la ville de Tripoly, dans le dessein de la livrer entre les mains de Saladin, suivant les traitez qui estoient entre eux, il fut trouvé mort quinze jours après cette deffaite, l'an 1187.

Quelques auteurs[7] disent qu'on trouva après sa mort des marques de la circoncision, qu'il avoit receue depuis peu.

[1] Willelmus Tyr. l. XX, c. xxx.

[2] Willelmus Tyr. l. XXI, c. v. — Math. Paris, ann. 1184, p. 98. — Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXIII, c. i, iv, vi.

[3] Willelmus Tyr. l. XXII, c. ix.

[4] Voir *Les Roys de Hiérusalem.*

[5] Jacobus de Vitriaco, l. I, c. xcviii, xciv, xcvi. — Sanut. l. III, part. 9, c. ix. — Hoveden, p. 636. — Radulph. de Diceto, pages 640, 642. — Math. Paris, ann. 1188, p. 103. — Vincent. Bellov. *Specul. hist.* l. XXX, c. xliii. — Guill. de Nang. *Chron.* ann. 1187, p. 84, édit. de Géraud. — Contin. l. XXIII, c. xxiv, xxvi, xlii.

[6] Selon Coggeshale (*Chron. Terræ Sanctæ* apud Marten. *Ampliss. coll.* t. V, col. 552-556), la réconciliation du comte de Tripoli avec Gui de Lusignan, avant la bataille de Tibériade, avait été sincère, et sa conduite dans la bataille fut à l'abri de tout reproche. Vaissette (*Hist. de Languedoc*, t. II, p. 457-460 et p. 646-648) et, d'après lui, *L'Art de vérifier les dates* (Comtes de Tripoli), ont adopté le récit de Coggeshale.

[7] Monach. S. Mariani, p. 90. — Sanut. l. III, part. 9, c. ix.

D'autres escrivent qu'il mourut après avoir perdu l'esprit[1], et sans recevoir les derniers sacremens. Alberic[2] [et Coggeshale] taschent de l'exempter du blasme de cette trahison; d'autres tiennent[3] qu'il fut empoisonné, ou qu'il mourut de desplaisir d'une perte si signalée que la terre sainte souffroit par cette deffaite. Tant y a qu'il mourut sans enfans. Il se voit un sceau de ce prince[4] attaché à des lettres de l'an 1181, par les quelles il fait quelques donations à Elize, damoiselle de chambre de la comtesse Eschive, sa femme, qui représente, d'un costé un chevalier descendant d'un rocher, et tenant un étendart baissé avec cette inscription : RAYMVNDVS COMES TRIPOLITANVS; et, de l'autre, une ville fermée avec cette légende : ET HÆC SUA CIVITAS TRIPOLIS[5].

[La ville de Tripoli[6] fut assiégée en 1198 par Saladin, qui leva le siége peu après.]

RAYMOND, fils de Boëmond III[7], prince d'Antioche, succéda au comte Raymond, non comme son plus proche parent, comme veut le moine de Saint Marion d'Auxerre[8], mais en vertu de la derniere disposition de ce comte, qui le fit son héritier universel en tous ses biens[9], à cause

[1] Math. Paris, ad. de Diceto.

[2] Alberic, ann. 1187. — Voir la note précédente.

[3] *Expedit. Asiat. Frider. I*, p. 49. — Continuat. de Guillaume de Tyr, l. XXIII, c. XLVII.

[4] *Cartul. de Manosque. — Cod. diplomat.* t. I, n° 4, p. 283.

[5] D. Vaissette (*Hist. génér. de Langued.* t. II, Preuves, col. 497) et, après lui, *L'Art de vérifier les dates* (Comtes de Tripoli), ont décrit un sceau semblable, mais appartenant à Raimond II, à la suite d'un acte de janvier 1145. Ce seigneur est Raimond Ier. Dans *L'Art de vérifier les dates*, qui n'a pas compté Raimond de Saint-Gilles parmi les comtes de Tripoli, ce sceau n'était pas particulier à ce prince. Séb. Paoli, à la suite de l'acte de 1181, dit qu'à ce diplôme était joint le sceau ordinaire des comtes de Tripoli; et la représentation qu'il en donne (t. I, pl. 2e, n° 25) se rapporte à la description de Du Cange, quoique ce sceau appartienne à un diplôme de l'an 1163, n° 38, p. 40. Le nom y est écrit RAIMUNDUS, et la légende ET HEC SUA, etc. On n'y voit point la trace du rocher dont parle Du Cange.

[6] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIV, c. XI, p. 119-120.

[7] Marin. Sanut. l. III, part. 9, c. IX.

[8] Monach. S. Mariani, p. 90.

[9] *Lignage d'outre-mer*, c. IV, V.

qu'il l'avoit tenu sur les fonts de baptesme, pourveu qu'ils ne vinssent à estre réclamez par les comtes de Tolose; au quel cas, il seroit tenu de les restituer. Depuis, le prince Boëmond III traita avec son fils Raymond et l'institua son héritier en la principauté d'Antioche et ses dependances, à condition qu'il abandonneroit le comté de Tripoly à Boëmond son frère puisné, qui prit ensuite le titre de *comte de Tripoly*. Roger d'Hoveden[1] dit que la femme du comte Raymond III, voyant son mary décédé, mit la ville de Tripoly au pouvoir de Raymond, prince d'Antioche, qui en donna après le gouvernement à son fils Joscelin. Mais cet auteur se mesprend premièrement au nom de Raymond, qu'il donne au prince d'Antioche, qui se nommoit *Boëmond;* en second lieu en celui de Joscelin, qui n'est reconnu par aucun auteur.

Boëmond IV, fils puisné de Boëmond III, prince d'Antioche, fut non seulement comte de Tripoly, mais encore prince d'Antioche, comme j'ay remarqué parlant de ces princes. Guillaume de Neubourg[2] dit que de son temps le comté de Tripoly eut quelque relasche, et ne fut pas si fort inquiété par les Turcs. Il eut pour successeur[3] en ces deux estats son fils

Boëmond V, prince d'Antioche et comte de Tripoly[4], qui fut père de

Boëmond VI, sous le quel les Sarrazins se rendirent maistres de la principauté d'Antioche. Il mourut le 11e jour de may, l'an 1275. En la quelle année

[1] Hoveden, p. 636.

[2] Will. Neubrig. l. III, c. XIX.

[3] Voir ci-dessus, *Les Princes d'Antioche*, p. 205.

[4] Ce prince, dans un diplôme de l'an 1236, confirme aux chevaliers Teutoniques la vente de deux casaux que leur avaient faite Isabelle de Bethsan et Bertrand Porcelet, son mari. Il nomme son frère Henri en tête des hommes qui composaient la cour où cette vente fut produite. (*Cartulaire des Teutoniques*, aux archives de Berlin.) Nous n'avons trouvé nulle part ailleurs la mention de cet Henri d'Antioche ou de Tripoli, qui n'était peut-être qu'un fils naturel de Boëmond IV.

Boëmond, VII[e] du nom[1], comte de Tripoly, son fils et de Sibylle d'Arménie, qui estoit en la tutelle de l'évesque de Tortose, reçut l'ordre de chevalerie par les mains du roy d'Arménie, son oncle. Il fit hommage[2] de son comté à Charles, I[er] du nom, roy de Sicile, en qualité de roy de Hiérusalem, l'an 1277. Il eut à démesler[3] avec le seigneur de Giblet en l'an 1275, et avec Paul, évesque de Tripoly, son oncle[4], en l'an 1278 et 1279, et l'obligea de se retirer de la terre sainte.

Le roy conserve une monnoye d'argent de ce prince qui a d'un costé cette incription : Boemvndvs septimvs, et de l'autre un chasteau à trois tours, et ces mots à l'entour : Tripolis civitas Syrie.

Il mourut le 19[e] jour d'octobre, l'an 1287[5], sans laisser aucuns enfans de Marguerite, fille de Louys d'Acre, vicomte de Beaumont, qui est qualifiée niepce de Marguerite de Bourgongne, comtesse de Tonnerre, reyne de Sicile. Cette princesse, ayant survécu à son mary[6], se retira en la cour de France, et, y estant décédée, elle fut inhumée en l'esglise du monastère de Maubuisson, où se voit encore son épitaphe, qui marque le temps de sa mort, en ces termes, sur un tombeau élevé et couvert de plaques de cuivre, sur le quel se voit la figure de cette princesse :

« Cy gist Marguerite, fille monseigneur Loys, fils le roy de Jérusa-« lem, vicomte de Biaumont: femme monseigneur Bemont, prince « d'Antioche, conte de Triple, qui trespassa l'an mil trois cens vingt « huict, le neufviesme jour en avril. »

Le tombeau est parsemé de croix de Hiérusalem dans des losanges de gueulle, et de lyons rampans dans des losanges de sable fleurdelyzé. Il est encore couvert aux costez de plaques aussy de cuivre, toutes parsemées de fleurs de lys, sur un fond en azur[7].

[1] Sanut. l. III, part. 12, c. xiv, xvii.

[2] Sanut. l. III, part. 12, c. xvi.

[3] Sanut. l. III, part. 12, c. xiv, xvii. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 662-668.

[4] Raynald. ann. 1278, n° 81; 1279, 44. — Contin. de Guill. de Tyr. l. XXXIV, c. xxi.

[5] *Lignage d'outre-mer*, c. iv, v.

[6] Du Cange, *Histoire de Constantinople*, p. 206.

[7] Ce monument a été détruit en 1793, avec tous ceux que l'on voyait autrefois dans l'église de Maubuisson. (Dulaure, *Environs de Paris*, t. II, p. 331, et note 2.)

Après la mort de Boëmond, la comtesse Sibylle sa mère fit ses efforts pour se conserver le comté de Tripoly, et voulut engager les habitans à lui faire hommage. Mais ils lui respondirent qu'ils ne le pouvoient faire au préjudice de

Lucie, sœur du prince[1], qui estoit en age pour tenir terre, et estoit pour lors mariée. Ils luy accordèrent neantmoins qu'elle pourroit gouverner le comté de Tripoly jusques à ce que Lucie et son mary, qui estoient absens, fussent de retour. Ensuite de quoi la comtesse Sibylle establit Bertrand de Gibelet pour gouverneur de la ville. Lucie, qu'Ammirato[2] nomme mal *Luciane*, estoit mariée à Narjot de Tocy ou de Toucy, gentilhomme françois du diocèse d'Auxerre, et [qui] estoit fils de Narjot de Toucy, qui avoit esté bail et régent de l'empire de Constantinople[3], et de la fille de l'impératrice Agnès de France et de Théodore Branas ou Vranas. [Aussi le roi Louis IX l'appelait-il son cousin[4].] Le cavalier Loredano[5] luy donne mal le nom de *Narge Triulci*. S'estant retiré, après la prise de Constantinople[6] par Michel Paléologue, au royaume de Naples, le roy Charles Ier lui donna la seigneurie de la Terza en la terre d'Otrante, et le fit amiral du royaume, avec laquelle dignité il paroist dès l'an 1272; et, ayant espousé Lucie, le comté de Tripoly lui échut au droit de sa femme, estant pour lors absent et probablement au royaume de Naples. Mais à peine il en entra en possession[7], la ville de Tripoly ayant esté prise, incontinent après que ce comté lui échut, par Melec Messer [Kelaoun-Malek el-Mansour], sultan de Babylone [c'est-à-dire d'Égypte], qui s'en rendit le maistre

[1] Sanut. l. III, part. 12, c. xx.

[2] Ammirato, *Delle famigl. Neapolit.* t. I, p. 197.

[3] *Hist. de Constantinople*, l. IV, n° 26.

[4] Joinville, édit. de Du Cange, p. 94, et Observ. p. 90. — *Hist. de France*, t. XX, p. 265, *d*, et note 8.

[5] Il caval. Loredano, *Hist. de Chypre*, p. 182; l. IV, V, trad. franç. t. I, p. 201.

[6] Ammirato Summonte, l. III.

[7] Sanut. l. III, part. 12, c. 20. — Stero. ann. 1289. — Wadding. ann. 1288. — Aithon. cap. 52. — Gio. Villani, l. VII, c. cxxviii. — Pachym. l. VII, c. xxxii. — Raynald. ann. 1289. n. 65, 66 et suiv. ann. 1290, nos 1, 2. — Nicol. Trivett. ann. 1288. — *Cod. diplomat.* t. I, n° 225, p. 268.

après un mois de siége, le 26e jour d'avril l'an 1288, ou l'année suivante, comme écrit Aithon, et la fit démolir. Il mourut au royaume de Naples, l'an 1292, laissant la comtesse Lucie sa femme, veuve de lui. Il eut d'elle Philippe de Toucy[1], seigneur de la Terza, amiral de Sicile, auquel Léonor, fille de Charles, IIe du nom, roy de Sicile, fut accordée en mariage; mais les promesses en furent déclarées nulles, à cause du bas age de la princesse, par bulle du pape Boniface VIII, du mois de may l'an 1300.

[Le comté de Tripoli avait été dès l'origine, comme on l'a vu, une des quatre grandes baronnies ou seigneuries de tout le royaume, et non pas, comme le prétendent quelques personnes mal instruites[2], une des quatre baronnies de la seigneurie de Jérusalem en particulier. On peut lire dans deux diplômes, l'un de Boëmond VI (1255)[3], l'autre de Boëmond VII (1278)[4], les noms et les titres de plusieurs des vassaux des comtes de Tripoli. Quant aux seigneuries, villes, châteaux, renfermés dans les limites du comté de Tripoli, on en trouve la nomenclature dans les Notices géographiques de Sébastien Paoli[5].

Un diplôme du comte Raimond II (1143)[6] nous donne l'énumération de tous les lieux, terres et casaux de ce comté qui avaient été concédés par diverses personnes au Saint-Sépulcre de Jérusalem, et dont ce même comte lui confirme la possession.]

[1] Anselme. *Généalog.* t. II, p. 594. (Voir *Les Princes d'Antioche.*)

[2] Labbe. *Abrégé royal de l'alliance chronol. etc.* t. I, p. 550-551.

[3] *Cod. diplomat.* t. I. n° 126, p. 148.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 155, p. 199-200.

[5] *Cod. diplomat.* t. I. p. 427-432.

[6] *Cartul. S. Sepulc.* n° 97. p. 190-192.

LES COMTES TITULAIRES DE TRIPOLY.

[Le titre de comte de Tripoli[1] était généralement réservé à l'héritier du trône de Chypre. Ainsi]

Pierre de Lusignan, fils aîné de Hugues, IVe du nom, roy de Cypre, fut créé par son père comte de Tripoly[2]. Estant parvenu à la couronne, il fit une entreprise avec les chevaliers de Rhodes, les Vénitiens et les Genois, sur la coste de la terre sainte; mit le siége devant la ville de Tripoly[3], la prit d'assaut et la démolit; ce qui arriva en l'an 1366. En la quelle année il fit

Pierre de Lusignan, son fils unique, comte de Tripoly[4]. Lequel ayant succédé à son père au royaume de Cypre en l'an 1368.

Jean de Lusignan, prince d'Antioche, son oncle et son tuteur, eut cette dignité, suivant un auteur moderne[5]; ce qu'il y a lieu de révoquer en doute.

[Ce même auteur, Est. de Lusignan[6], ne nomme pas Jean parmi les comtes titulaires de Tripoli dans ses Généalogies placées en tête de son Histoire de Chypre.]

[1] De Mas-Latrie, t. II, p. 519, note 6.

[2] Il caval. Loredano, *Hist. de Chypre*, l. VI, p. 324, 329; trad. franç. t. I, p. 358-364.

[3] Il caval. Loredano, *Hist. de Chypre*, l. VII, p. 381; trad. franç. t. I, p. 418-419.

[4] Il caval. Loredano, *Hist. de Chypre*, l. VII, p. 384; t. I, p. 421. — *Assises de Jérusal.* édit. de Labbe, p. 457, 458, 563. — Wadding. ann. 1368, n° 3.

[5] Est. de Lusignan, en ses *Généalogies de 67 nobles maisons*, etc. c. LI, p. 95.

[6] *Généal. des comtes de Tripoli*, fol. 45.

Jaques de Lusignan, son fils, la tenoit en l'an 1374[1], si nous en croions le cavalier Loredano.

[Il l'avait reçue de son cousin, le roi Pierre II, qui, le 17 octobre 1372[2], donna ou confirma les grands offices et les titres honorifiques du royaume à divers grands personnages.]

Quelques uns escrivent qu'il l'obtint du roy Pierre II, en faveur de son mariage avec Marie de Lusignan, sœur de ce roy; le quel par son testament du 17 octobre 1382, institua ce sien beau-frère héritier de tous ses estats; mais tous les barons de Cypre adjugèrent la couronne à Jaques de Lusignan, connestable de Cypre, qui estoit pour lors prisonnier dans Gennes. Il eut de sa femme Pierre, comte de Tripoly, Jean, Eschive et Léonor.

Pierre de Lusignan succéda à son père au comté de Tripoly[3]. Le roy Jaques Ier lui fit espouser en l'an 1387, sa fille Isabelle de Lusignan, de la quelle il n'eut point d'enfans.

Jean de Lusignan, son frère, paroist ensuite avec cette qualité, sous le roy Jaques, l'an 1395; en la quelle année il se trouva présent[4], avec les barons du royaume, à la procuration que le roy fit délivrer à Jean de Lusignan, seigneur de Barut, son neveu, pour aller en France contracter alliance avec le roy Charles VI, où il est nommé le premier.

Pierre de Lusignan, comte de Tripoly, se trouva présent au traité de mariage[5] d'Anne, fille de Janus, roy de Cypre, avec Louys de Savoye, comte de Genève, et depuis duc de Savoye, l'an 1432.

[Il est nommé aussi comme témoin d'un acte de la même année, 8 juillet[6].

[1] Loredano, l. VIII, IX, p. 509, 511. — *Hist. de Cypre*, p. 203.

[2] De Mas-Latrie. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 354.

[3] Loredano, l. IX, p. 520; trad. franç. t. II, p. 114. — Est. de Lusignan, *Généal. des rois de Cypre*, fol. 22 v°. — *Chorograffia, etc.* 2e tableau généalogique.

[4] Titre du Trésor du roy. — De Mas-Latrie, t. II, p. 428, et note 1.

[5] *Preuves de l'histoire de Savoye*, p. 363.

[6] De Mas-Latrie, t. III, p. 3.

Jaques de Lusignan, son fils, le [illegible] croions le cavalier Lusignan [illegible]

[Il l'avoit reçu [illegible] de roi Pierre [illegible] octobre [illegible] donna en conforme [illegible] les [illegible] diverses [illegible]

[illegible] son mariage [illegible] testament [illegible] tous ses enfans [illegible] Jaques de Lusignan [illegible] mer dans [illegible] Eschive de [illegible]

Pierre de Lusignan [illegible] Jaques II [illegible] de la [illegible]

Jean [illegible] le roy Jaques [illegible] les barons [illegible] de Lusignan [illegible] mariée [illegible]

Philippe de [illegible] de mariage [illegible] veuve, [illegible]

[Il] [illegible]

[illegible]

par lequel le roi Jean, fils de Janus, donne procuration au cardinal Hugues de Lusignan pour s'occuper de tout ce qui pourra intéresser le royaume de Chypre. Selon Étienne de Lusignan[1], ce Pierre est le même que le fils de Jacques, comte de Tripoli: car il vécut longtemps, dit-il, mourut sans héritiers, et eut Jean Fures ou Tafures pour successeur. Mais comment concilier son titre de comte de Tripoli, qu'il semble avoir acquis dès 1387 en épousant la fille du roi Jacques, et qu'il portait encore en 1432, avec le même titre donné à son frère Jean en 1395?

Ce dernier n'est pas nommé par Étienne de Lusignan parmi les comtes de Tripoli. Cependant nous l'avons vu qualifié de ce titre dans un acte de 1395. Était-il l'aîné, et Pierre fut-il son successeur? Alors ce serait par anticipation que l'historien Lorédan aurait nommé Pierre comte de Tripoli, dès 1387. Si Pierre était l'aîné, il faut que Jean ait été son successeur, et que le Pierre vivant en 1432 soit un personnage différent du premier. C'est ce qui paraît le plus probable; car, entre Jean et le second Pierre, il faut placer le prince Jean, fils du roi Janus, qui fut dès sa naissance, en 1414[2], nommé prince d'Antioche et comte de Tripoli : titre qu'il conserva probablement jusqu'à son avénement au trône en 1432. La suite des comtes titulaires de Tripoli sera donc telle que l'a établie Du Cange, sauf l'omission du prince Jean, que nous avons rétabli à sa place.]

Jean Fures ou Tafures[3], qui fut créé comte de Tripoly par le roy Jacques le Bastard, en reconnoissance de ce qu'il lui avoit presté ses vaisseaux pour l'aider à se rendre maistre du royaume de Cypre. Ce roy lui fit espouser la fille d'un des plus riches barons de sa cour, dont il n'eut point d'enfans; et par son testament, qu'il fit en l'an 1473[4], il voulut qu'il fust un des barons qui devoient gouverner le royaume après sa mort, durant la minorité du jeune prince qui naquit posthume.

[Après la mort de Jacques, son attachement à la mémoire de ce prince le rendit suspect au gouvernement vénitien, qui le fit poursuivre (1474[5]). Il

[1] *Généal. des Comtes de Tripoli*, fol. 45 v°.

[2] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 529.

[3] Loredano, l. XI, p. 695; trad. franç. t. II, p. 297. — *Hist. de Chypre*, p. 182. — Lusign. *Généalog. des comtes de Tripoli*, fol. 46.

[4] Les mêmes et De Mas-Latrie, t. III, p. 345, 346, 355 et note 1.

[5] De Mas-Latrie, t. III, p. 402, 403 et n. 1.

échappa, à ce qu'il paraît, mais sa famille fut amenée à Venise en 1477[1], par ordre du conseil des Dix.]

Jean de Nores, fils puisné de Jaques de Nores[2], l'un des premiers barons de Cypre, acheta de la république de Venise, qui possédoit alors le royaume de Cypre, le titre de comte de Tripoly avec quelques villages y annexés, et la qualité de premier baron de Cypre, pour en jouir par luy et ses hoirs. Il espousa une dame[3] qui se rendit religieuse de l'ordre de Sainte Claire après la mort de son mary, et vécut près de cent ans. Il eut d'elle entre autres enfans le comte de Tripoly qui suit :

Loys de Nores, comte de Tripoly, filz de Jean[4], fut fait, par le sénat de Venise, capitaine de cent gentilshommes. Il fut conjoint par mariage avec une dame de la maison de Ficardi, de la quelle il eut Jaques de Nores, comte de Tripoly; Jean de Nores, qui espousa la fille de Pierre Flatri; Jean Marie de Nores; Octavio Cesar de Nores, évesque de Rovigo et de Parenzo en Istrie; Laure, mariée à Louys Podocator; Marguerite, femme d'Hector Podocator; Émilie, alliée à Scipion Costanzo; Constance, mariée à Pezaro, gentilhomme venitien; et deux autres filles, l'une mariée à Jazon de Bustron, l'autre à Jean Baptiste Benetti [ou Benedetti].

Jaques de Nores, comte de Tripoly, capitaine général de l'artillerie pour les Véuitiens[5], fut tué avec ses frères à la prise de Nicossie l'an 1570, après y avoir signalé sa valeur. Sa femme, fille d'Hercules Podocator et sœur d'Hector, ayant esté prise par les Turcs au mesme temps[6], fut submergée avec ses enfans dans la mer, comme on l'emmenoit à Constantinople.

[1] De Mas-Latrie, p. 409 et note 2, et p. 412.

[2] Est. de Lusign. *Hist. de Chypre*, p. 80, 210.—*Généal. des comtes de Tripoli*, fol. 46.

[3] Est. de Lusignan en ses *Généalogies*, c. 11, p. 96.

[4] Est. de Lusignan, *Généalogie des comtes de Tripoli*, fol. 46 v° et 47.

[5] Ange Calepien, *Disc. de la prinse de Nicosie*, fol. 269 v°. — Thuan. l. XLIX.

[6] Est. de Lusignan, *Généalogie des comtes de Tripoli*, fol. 47.

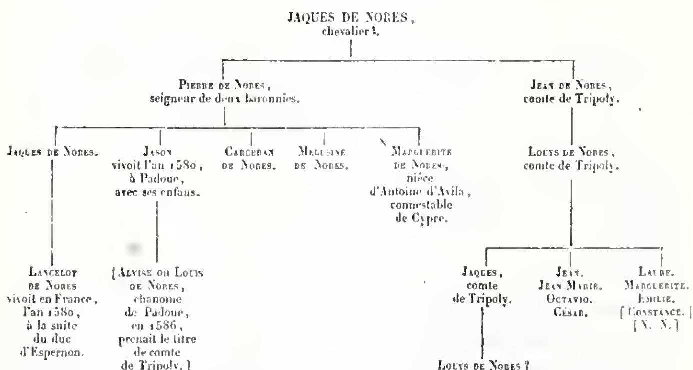
Louys [ou Alvise] de Nores, chanoine de Padoue, fils, comme je présume, de Jaques[1], prenoit le titre de comte de Tripoly en l'an 1586.

[Nous croyons plutôt que c'était un fils de Jazon de Nores[2], puisqu'il était cousin de Lancelot. Les enfants de Jacques n'existant plus, c'est à lui que revenait le titre de comte de Tripoly.]

Je trouve encore un Triphon de Nores, comte de Tripoly[3], qui eut pour fille Sophie, femme d'Octave Baldigare de Cephales de Chypre (*sic*).

Il est parlé dans un titre de la chambre des comptes de Savoie, de l'an 1455, de Guillaume ou Gucotin de Nores, chevalier, conseiller président du conseil, residant à Chambéry.

TABLE GÉNÉALOGIQUE DES COMTES DE TRIPOLY
DE LA MAISON DE NORES.



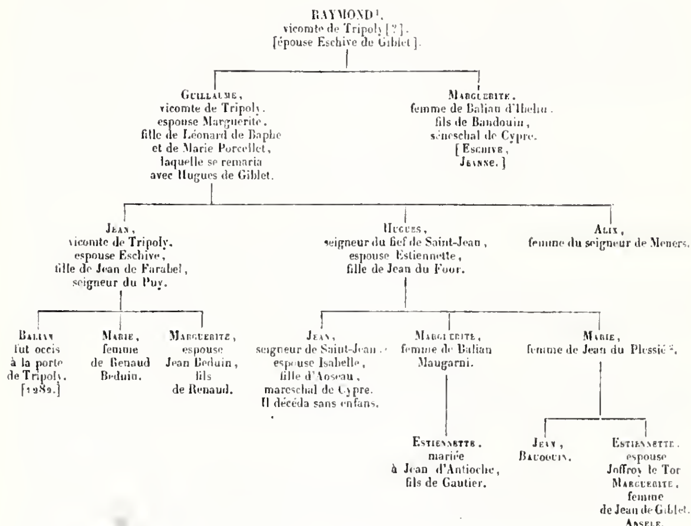
[1] Est. de Lusignan, *Généalogie*, etc. c. LI, fol. 96.

[2] Voir le tableau généalogique qui suit.

[3] Bucellin, p. 93.

[4] Est. de Lusign. *Généalog.* c. LI, fol. 96. — *Hist. de Chypre*, fol. 80. — *Généalog. des comtes de Tripoli*, fol. 46-47. (Voir ci-après la famille de Nores.)

LES VICOMTES DE TRIPOLY.



Il est parlé, en divers endroits du livre du Lignage d'outre-mer[3], de RAYMOND, vicomte, qui de Eschive de Giblet eut quelques filles, sçavoir Marguerite, qui espousa Balian d'Ibelin, fils de Baudouin d'Ibelin, séneschal de Cypre; Eschive, femme de Simon du Four; et Jeanne, mariée à Balian d'Antioche. Il y est encore parlé de GUILLAUME, vicomte.

[1] *Lignage d'outre-mer*, c. XVII, XVI. — Voir *Les Seigneurs de la Blanchegarde*, p. 241.

[2] Voir la généalogie du Plaissié.

[3] *Lignages d'outre-mer*, c. VI, X, XIV, XXIX; * VIII, XXII, XXX, XLI.

qui s'allia avec Marie le Tor : mais je ne sçay s'ils estoient de la famille des vicomtes de Tripoly.

[Ainsi c'est par supposition seulement que dans ce tableau on a donné au premier Raimond le titre de vicomte de Tripoli, et qu'on l'a fait père de Guillaume, vicomte de Tripoli. Mais cette supposition n'est guère admissible.

Ce tableau, qui a été déjà donné en partie dans la généalogie des seigneurs de la Blanchegarde, ne nous présente en définitive que deux personnages reconnus par le texte du Lignage pour avoir été vicomtes de Tripoli, Guillaume et Jean son fils. Nous ne savons au juste si Raimond, mari d'Eschive de Giblet, a été vicomte de Tripoli; mais les actes du XII[e] siècle nous en font connaître quelques autres :

RAIMOND[1], présent à un acte de Pons, comte de Tripoli, en 1132.

GUILLAUME[2], témoin de plusieurs actes, des années 1145, 1163, 1170, 1174.

GÉRARD[3], frère de Raimond de Montolif, souscrit deux actes de Raimond II, comte de Tripoli (mars 1181, et juin 1184).

RAIMOND[4], témoin d'un acte de Boémond IV, comte de Tripoli (8 août 1196), avec le titre de vicomte, sans autre désignation. Est-ce un vicomte de Tripoli?

BERTRAND, témoin du même acte, qualifié seulement vicomte, comme le précédent. L'un des deux fut-il vicomte de Tripoli? Ont-ils pu l'être tous les deux ensemble?

GUILLAUME[5], vicomte de Tripoli, figure deux fois comme témoin, en 1236, de la confirmation du comte Boémond V en faveur des Teutoniques, et en 1241, le 18 novembre, d'un acte d'Albert, patriarche d'Antioche.

[1] D. Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. II. Preuv. n° 453, col. 496.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, n[os] 23, 39, 51, 54, p. 25, 40, 52, 55.

[3] *Cod. diplom.* t. I, n[os] 70, 75, p. 71, 76.

[4] D. Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. II. Preuv. n° 453, col. 498.

[5] *Cod. diplomat.* n° 118, p. 133.

LES PRINCES ET SEIGNEURS DE TYR.

La ville de Tyr, appelée dans les derniers siècles *Sur*, dont l'antiquité et la prérogative ont esté suffisamment exagérées par Foucher de Chartres[1], Guillaume, archevesque de la mesme ville [de Tyr] et autres auteurs, fut assiégée par les barons du royaume de Hiérusalem et les Vénitiens, le 20e jour de mars, et prise le 7e de juillet, selon Foucher[2]; selon Guillaume de Tyr, le 29e jour de juin; et selon Sanudo, le dernier du mesme mois l'an 1124; et ensuitte du traité[3] qui avoit esté arresté en la ville d'Acre, l'année précédente, entre les barons de Hiérusalem d'une part et les Vénitiens d'autre, il fut fait un partage de la ville et de ses dépendances en trois parts, dont les deux apartinrent au roy[4], qui les donna depuis à Fouques, comte d'Anjou, son gendre, et la troisième aux Vénitiens. Elle fut ainsi gouvernée jusques après la deffaite de Guy de Lusignan, roy de Hiérusalem, que Saladin, continuant de recueillir le fruit de ses victoires, fit marcher ses trouppes contre la ville de Tyr, à dessein de l'assiéger; mais par bonheur,

Conrad, marquis de Montferrat[5], qui s'estoit retiré de Constantinople, y arriva le mesme jour que le combat s'estoit donné, et ayant trouvé la

[1] Fulcher. l. III, c. XXIX, XXX. — Jo. Phocas. note 8. — Willelmus Tyr. l. XIII, c. I. — *Hist. Hieros.* p. 1155. — Sanut. l. III, part. 6, c. XII. — *Chron. Orient.* p. 82. — Reinaud, *Extrait des historiens arabes*, p. 48, 49, 50.

[2] Fulcher. l. III, c. XXXIV. — Willelmus Tyr. l. XIII, c. XIV. — Sanut. l. III, part. 6, c. XII.

[3] Willelmus Tyr. l. XII, c. XXV.

[4] Willelmus Tyr. l. XIII, c. XXIV.

[5] *Nicetas in Isaac*, l. II, n° 1. — *Hist. Hierosol.* p. 1154, 1155. — Hoveden. p. 626. — Jac. de Vitriaco, l. I, c. XCV. — *Exped. asiat. Freder. I*, t. V. — Canif p. 49. — *Monach. altissiod.* — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. XLIX, p. 74-76.

ville presque déserte, à cause que la plupart des habitants estoient demeurez sur la place en cette bataille, entreprit de la deffendre contre Saladin, à condition que, s'il la pouvoit conserver, elle lui appartiendroit en propriété : à quoy le reste des habitans et les chrestiens qui s'y estoient retirez consentirent volontiers. Il se comporta avec tant de valeur et de conduite contre les attaques de ce sultan, qu'après y avoir perdu inutilement son temps, il fut contraint de se retirer.

[Immédiatement après sa victoire de Hattin[1], Salah-Eddin prit Tabarie, Nazareth, Acre; mais il n'osa d'abord attaquer Tyr, attendu que là s'étaient réunis les chevaliers qui avaient échappé au désastre de l'armée chrétienne. Appelé ensuite par le châtelain[2], qui avait promis de lui rendre la ville, il se présenta devant les murs; mais Conrad[3] venait d'y entrer et de mettre la place en état de défense. Devenu maître de Jérusalem, Salah-Eddin résolut d'emporter Tyr de vive force. Mais il la trouva défendue par Conrad avec les Hospitaliers et les Templiers, et, après deux mois d'efforts infructueux, il se vit contraint de se retirer le 1er janvier 1188.]

Cependant le roy Guy[4], estant sorty de captivité, voulut rentrer en possession de la ville de Tyr, à quoy le marquis s'estant opposé, il s'émut entre eux une grande querelle, qui s'accrut encore par les droits que Conrad prétendoit avoir au royaume de Hiérusalem par son mariage avec Isabelle, sœur de la femme de Guy. Sur le sujet du quel différend, Geoffroy de Lusignan, frère du roy, appela le marquis de foy mentie et de parjure, en présence de Philippe Auguste et de Richard, roy d'Angleterre, qui estoient partagez d'inclination pour les deux parties; car Richard favorisoit Guy, et Philippe avoit esté gagné par Conrad, qui luy avoit cédé la moitié de la ville de Tyr. Mais à la fin les deux roys moyennerent un accord entre eux, par le quel il fut

[1] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXIII. c. XLV, p. 68; c. XLVII, p. 71. — Radulph. Coggesh. *Ampliss. Coll.* t. V, col. 563, d, e.

[2] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. XLVIII, p. 73; c. XLIX. p. 76.

[3] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. L, p. 77, 78; l. XXIV, c. II, IV, p. 104, 110.

[4] J. de Vitriac. l. I. c. XCVIII. — Rad. Coggesh. *Ampliss. Coll.* t. V, col. 574, a.

arresté entre autres choses[1] que Guy jouïroit de la dignité de roy sa vie durant; que les revenus du royaume seroient partagés entre Guy et Conrad; et que Conrad posséderoit les villes de Tyr, de Sagette et de Baruth, et la moitié de la ville d'Acre, dont lui et ses successeurs feroient hommage et le service accoustumé au roy. Conrad ayant esté tué quelque temps après par les Assassins,

Henry, comte de Champagne[2], qui estoit arrivé peu auparavant au siége d'Acre, espousa Isabelle, sa veuve, le troisième jour après la mort de son mary, et devint par ce moyen seigneur de Tyr, d'Acre, et des autres places qui avoient esté possédées par le marquis, n'ayant pas voulu se faire couronner roy de Hiérusalem, à cause qu'il faisoit état de s'en retourner en France. Mais estant décédé l'an 1198, avant que d'exécuter ce dessein,

Aimery ou Almeric de Lusignan, frère de Guy, roy de Hiérusalem, espousa[3] la reyne Isabelle sa veuve, au moyen de la quelle alliance il devint non seulement roy de ce royaume, mais encore seigneur des villes de Tyr et d'Acre[4]; la quelle seigneurie passa ensuite aux autres roys ses successeurs, les Venitiens estant cependant demeurez en la possession de celle de la troisième partie de la ville de Tyr, jusques environ l'an 1256, comme je remarqueray incontinent.

Balian, seigneur de Tyr[5], paroist en l'an 1228, dans Sanudo.

[Il y a probablement erreur dans le texte de Sanudo. Cet auteur dit qu'en 1228 l'empereur Frédéric II envoya comme députés, au sultan Malec el-Kamel-ben-Adel, Balian, seigneur de Tyr, et Thomas de Lacerne; mais on lit dans la Continuation de Guillaume de Tyr[6], Balian, seigneur de Saete ou Sagette.

[1] Hoveden, p. 697. — Brompton. 1208, 1214.

[2] Jac. de Vitriaco, l. I. c. c. (Voir *Les Rois de Jérusalem.*)

[3] Sanut. l. III, part. 10, c. VIII. — Il caval. Loredano, *De' re Lusignani*, l. IV.

[4] Willebrandus ab Oldenborg. *in Itiner. Terræ Sanctæ*, p. 125.

[5] Sanut. l. III, part. 11, c. XII.

[6] Continuat. etc. l. XXXIII, c. IX, XI p. 370, 372. (Voir *Les Rois de Jérusalem*, et *Les Seigneurs de Sajette.*)

ce qui s'accorde bien mieux avec toute la suite de l'histoire, à moins que ce même Balian de Sajette ne se soit aussi qualifié seigneur de Tyr, titre qu'il aurait pu recevoir de l'empereur, dont il était à cette époque zélé partisan. Dans tous les cas, ce Balian, seigneur de Tyr en 1228, ne peut être le Balian de Baruth, fils aîné du vieux Jean d'Ibelin, puisque en cette année il venait d'être livré par son père en otage à Frédéric, et l'Empereur n'aurait pas chargé d'une mission importante auprès du sultan le fils de son ennemi.]

Je crois que c'est celuy qui fut depuis seigneur de Barut, et qui estoit fils de Jean, seigneur d'Ibelin et de Barut. Mais il semble, de ce que le mesme auteur[1] raconte ailleurs, qu'il ne devint seigneur de cette place qu'en l'an 1240 : en la quelle année il s'en empara sur le gouverneur qui la gardoit au nom de l'empereur et de son fils Conrad, n'ayant pas voulu la remettre entre les mains d'Alix de Lusignan, reyne de Cypre, fille d'Aimery, roy de Hiérusalem, et de la reyne Isabelle, qui avoit esté reconnue reyne du royaume de Hiérusalem par les barons et les estats.

[En 1240, Balian de Baruth, ayant aidé Philippe de Montfort à reprendre Tyr sur Ytier Filangieri[2], qui en était le gouverneur pour l'empereur, fut préposé à la garde de cette ville; mais il n'en fut point seigneur.]

On ne lit pas à quel titre cette seigneurie passa ensuite à

Philippes de Montfort, fils de Guy de Montfort, seigneur de la Ferté-Aleps, et d'Helvis d'Ibelin, dame douairière de Sagette, le quel durant la division et la guerre survenue entre les Venitiens et les Genois[3], l'an 1256, se rendit maistre de la partie de la seigneurie que les Venitiens avoient en la ville de Tyr, estant probable qu'il avoit le reste de la seigneurie qui avoit esté tenue par Balian et ses prédécesseurs.

[Le titre de Philippe de Montfort à la seigneurie de Tyr fut en quelque

[1] Sanut. l. III, part. 11, c. XVI.

[2] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. LII, LIII, LV, p. 422, 423, 426, 427. — Marin. Sanut. l. III, part. 11, cap. XVI, p. 216. — *Assises de Jérus.* t. II, c. II, p. 400, 401. (Voir *Les Seigneurs de Baruth*, p. 233.)

[3] Sanut. l. III, part. 12, c. V.

sorte le droit de conquête; il avait repris cette ville en 1240, sur les impériaux[1], et il refusa de la remettre à Raoul de Soissons, alors baile du royaume de Jérusalem, au nom de sa femme Alix, reine douairière de Chypre. Il fut, vers ce temps, préposé avec Nicolas Anteaume, à la garde du château d'Acre[2]. En 1244, il était connétable d'Acre, lorsqu'il échappa à la défaite des chrétiens par les Karismiens, et se réfugia à Ascalon[3]. Quel que fût son droit au titre de seigneur de Tyr, on le voit, avec cette qualification, convoqué à une assemblée dans la ville d'Acre[4], par Jean d'Ibelin, seigneur d'Arsur (1250). En 1257, 10 août[5], il est témoin, comme seigneur de Sur ou de Tyr, d'un acte du même Ibelin. En 1264, il fut assiégé dans Tyr par les Vénitiens[6], qui furent repoussés.]

Tant y a qu'il se trouve qualifié prince ou seigneur de Tyr en quelques titres de l'an 1268[7], et dans l'Histoire du sire de Joinville. Nous ne lisons pas précisément le temps au quel il passa en la terre sainte, mais seulement qu'il y estoit dès l'an 1244; en la quelle année[8] il se trouva à la bataille où Gautier, comte de Brienne et de Japhe, fut fait prisonnier, s'estant à peine sauvé de cette déroute, le bruit mesme ayant esté qu'il y estoit mort. Il se trouva encore au voyage[9] que le roy saint Louys fit en Égypte l'an 1248, et y fut fait prisonnier comme luy par les Sarrazins; et après avoir recouvré la liberté il suivit le roy dans la terre sainte, où il estoit seigneur de Tyr, non toutefois sans contestation de la part des Venitiens, qui luy firent la guerre; la

[1] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. LII, LIII, etc. p. 422, 423, etc.

[2] *Assis. de Jérus.* t. II, p. 401.

[3] Math. Paris, ann. 1244, p. 428. — *Cod. diplom.* t. I, n° 43, p. 323.

[4] *Assises de Jérus.* t. II, c. XIII, p. 246. — Labbe, *Alliance chronologique,* t. I, p. 562.

[5] *Cod. diplomat.* t. I, n° 132, p. 157, 161, 528.

[6] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. IV, p. 447. — Marin. Sanut. l. III, p. 12, c. VI, p. 221. — De Mas-Latrie. t. II, p. 74. et note 1.

[7] Catel, en l'*Hist. de Langued.* p. 706. — Galland, *Du Franc-Alleu,* p. 160. (Voir *Les Seigneurs de Toron.*) Joinville, p. 106 de la nouvelle édition. — Du Cange, et observat. p. 96.

[8] Math. Paris, ann. 1244, p. 428. — Math. Paris, ann. 1244, p. 421.

[9] Joinville, édit. Ménard, p. 129, 142. 163, 228; édit. Du Cange, p. 61, 67, 76, 77, 106.

quelle dura jusques en l'an 1277[1], que les chevaliers du Temple moyennèrent un traité de paix entre eux et Philippes.

[Philippe était mort, ainsi qu'on l'a vu[2], dans les derniers mois de l'année 1269. Le traité fut conclu avec le seigneur de Tyr, qui était alors Jean de Montfort.]

Par ce traité, les Venitiens recouvrèrent la seigneurie de la troisième partie de la ville de Tyr qui leur avoit esté enlevée [par Philippe]. Philippes [ou plutôt Jean de Montfort, son successeur] ne laissa pas toutefois de conserver le titre de seigneur de Tyr, à cause des autres parties de la seigneurie qu'il posséda probablement.

Jean de Montfort, seigneur de Toron, en conserva le titre jusques à sa mort[3], arrivée sans enfans l'an 1283. Il avoit espousé Marguerite, sœur de Hugues III, roy de Cypre. Enfin la ville de Tyr vint en la puissance des Sarrazins le mesme jour que celle d'Acre[4], le 19 de may, l'an 1291, ayant esté abandonnée des chrestiens. Aucuns attribuent la perte de cette place à la pluralité des seigneurs auxquels elle obéissoit et à la diversité des nations qui l'habitoient.

La Maison de Montfort, en France, est très illustre pour avoir produit de grands hommes qui se sont signalez dans les guerres de nos roys, et particulièrement en celles contre les Albigeois et les Sarrazins. Elle a étendu ses branches dans l'Angleterre, dans l'Italie et dans la terre sainte, où elles n'ont pas moins acquis de réputation et d'honneur que la principale souche en France.

[1] Sanut. l. III, part. 12, c. xvi. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. xxxiii, p. 478.

[2] Voir *Les Seigneurs de Toron*, p. 473.

[3] Sanut. l. III, part. 12, c. xii et xix. — *Lignage d'outre-mer*, c. xii, xxiv. — De Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 73, et note 3.

[4] Sanut. l. III, part. 12, c. xxii. — *Magn. Chron. belg.*

AUTRES FAMILLES

HABITUÉES

AUX ROYAUMES DE HIÉRUSALEM ET DE CYPRE.

LA FAMILLE D'ALEMAN.

La famille d'Aleman ou d'Alaman est l'une des plus illustres de la Provence, d'où elle a passé en la terre sainte, dans le royaume de Cypre et dans celuy de Naples. Ammirato et Philibert Campanile[1] ont donné la généalogie de la branche qui s'établit au royaume de Naples.

[Il ne nous est pas possible d'établir, même d'une manière conjecturale, la filiation de tous les membres de cette famille qui sont nommés dans l'histoire ou dans les actes des seigneurs d'outre-mer, ni de reconnaître, parmi tant de personnages du même nom, quels furent les véritables chefs de la famille d'Aleman.

Le premier qui se présente avec ce surnom est WICKER[2], chevalier distingué par sa bravoure et ses exploits. Il accompagna Godefroi de Bouillon au premier siége d'Arsur, et mourut l'année suivante, peu après la reddition de cette ville aux chrétiens.

Après lui, pendant un siècle nous ne voyons plus aucun seigneur de ce nom.]

[1] Scipione Ammirato, part. I, p. 173, 176. — Campanile, p. 216.

[2] Albertus Aquensis, l. XII, c. I, LXX. p. 293, 314.

Garnier Aleman espousa Pavie[1], fille de Hugues, IIe du nom [surnommé *le Boiteux*], seigneur de Giblet, et ainsy il vécut vers l'an 1180 : au quel temps, Guy, seigneur de Giblet, frère de cette dame vivoit.

[Nous avons vu[2] que Gui, fils de Hugues le Boiteux, était encore mineur en 1197. Par conséquent, sa sœur, si elle était à peu près du même âge, a pu n'être mariée que dans les premières années du XIIIe siècle. Ainsi Garnier Aleman était tout à fait contemporain du personnage qui suit.]

Borrile [nom altéré pour Horri ou Herri] Aleman souscrit un titre de Juliane, dame de Césarée de l'an 1207 [février], au cartulaire de Manosque[3] [et un second de la même dame, à la même époque].

Garnier Aleman et Jean Aleman, seigneurs de Syria [c'est-à-dire Gautier Aleman, avec son frère Heimé, et Jean Aleman, seigneur de Césarée par sa femme Marguerite].

Se trouvèrent à l'assemblée des barons de Hiérusalem qui fut tenue à Acre par le seigneur d'Arsuf, l'an 1250[4]. Je crois que ce Garnier est celuy qui est surnommé *le Jeune*[5], et qui espousa Agnès de Francleu ou de Tenremonde[6], de la quelle il eut les enfans qui suivent :

[1] *Italia sacra*, t. VII, p. 60.—*Lign. d'outre-mer*, c. XIX, p. 396, 443, édition Labbe.

[2] Voir *Les Seigneurs de Giblet*, p. 473.

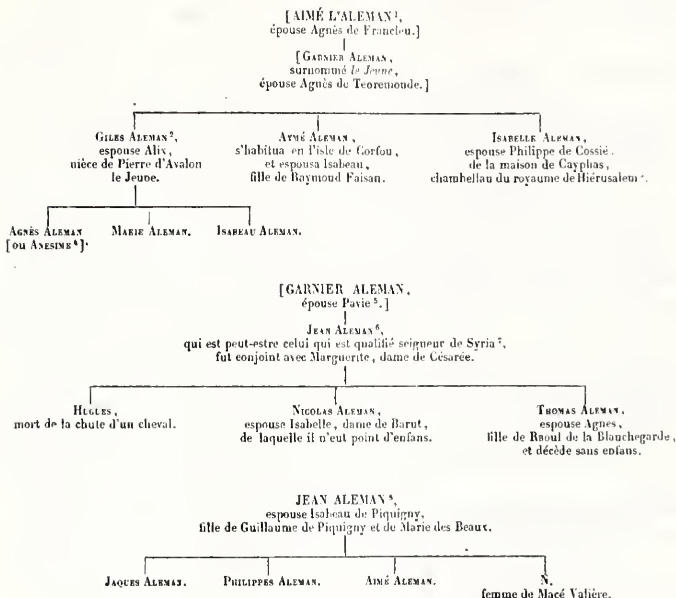
[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 90, p. 95, 516, et n° 10, p. 289.

[4] *Assises de Hiérus.* p. 562, édit. Labbe; t. II. c. XIII, p. 246, édit. Beugnot.

[5] On voit que ce Garnier le Jeune est différent de Garnier Aleman, mari de Pavie, puisque le vrai nom de celui-ci est Gautier. Mais nous verrons plus bas un véritable Garnier le Jeune.

[6] *Lignage d'outre-mer*, c. XIX *bis*, B. (Voir *Les Seigneurs d'Adelon.*)

[GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE D'ALEMAN.]



Giles Aleman[9], père d'Agnès, qui espousa Gautier de Barut ou de

[1] *Lignages d'outre-mer*, c. xxxi, édition Beugnot.

[2] *Lignages d'outre-mer*, c. xxiii, édition Labbe; c. xxxv, édit. Beugnot.

[3] *Lignages d'outre-mer*, c. xix *bis*, xxii, édit. Beugnot.

[4] *Lign. d'outre-mer*, c. xxxi, édit. Beugn.

[5] *Lign. d'outre-mer*, c. xvi. édit. Beugn.

[6] *Lignages d'outre-mer*, l. XIX, c. ix, édit. Beugnot.

[7] Ce mot *Syria* n'est qu'une altération de celui de Césarée, dans la version italienne. Ainsi il n'y a aucun doute sur l'identité du personnage. (Comparez Labbe. t. I. p. 562, et Beugnot, *Assises de Jérus.* t. II, p. 246.)

[8] *Lignages d'outre-mer*, édit. Labb. c. xx; édit. Beugnot, c. xxxii.

[9] *Lignages d'outre-mer*, l. XXI, c. xvii, édit. Beugnot.

la Blanchegarde [paraît être le même que le fils de Garnier Aleman, dit *le Jeune*].

Hugues Aleman eut[1] une fille mariée à Jean, fils de Henry, seigneur de Giblet.

[Les trois éditions du Lignage l'appellent Hugle Salaman; ce qui pourrait n'être qu'une mauvaise disposition de lettres, pour Hugues Alaman.

Après avoir présenté le résultat des recherches de Du Cange, en l'accompagnant de quelques observations, nous essayerons de relier ensemble certaines portions des diverses généalogies dont il nous a tracé le tableau.

Un nouveau chapitre du Lignage[2] nous apprend que Garnier l'Aleman, dit *le Jeune*, mari d'Agnès de Teuremonde, était fils d'Aimé l'Aleman et d'Agnès de Francleu. Nous avons vu, dans la nouvelle édition des Assises de Jérusalem[3], que Gautier Aleman assistait, avec son frère Heimé, à l'assemblée d'Acre de 1250.

Plusieurs diplômes de Frédéric II, datés d'Acre, avril 1229[4], sont souscrits par Garnier l'Aleman et par Aymon, son neveu. Enfin un nouveau chapitre du Lignage[5] affirme positivement que Garnier (selon une variante, Gautier) l'Aleman, qui épousa Pavie, était père de Jean l'Aleman qui fut seigneur de Césarée par son mariage avec Marguerite.

D'après ces données, en admettant l'identité fort vraisemblable d'Aimé, père de Garnier le Jeune, d'Heimé, frère de Gautier, et d'Aymon, neveu de Garnier l'Ancien, on voit le lien qui unit les deux branches principales.

Garnier l'Ancien, époux de Pavie, était le frère du père, encore inconnu, d'Aimé et de Gautier. Il était l'oncle de ces deux chevaliers, et grand oncle par conséquent de Garnier le Jeune. Les dates ne s'y opposent pas : Gautier, Aimé, son frère, et Jean Aleman, seigneur de Césarée, leur cousin germain, ont pu se trouver ensemble à l'assemblée de 1250.

Aimé peut être encore le même que Aimes li Alemans, possesseur d'un fief à Acre[6], qui fut envoyé par Frédéric II au roi de Chypre, en 1230, pour

[1] *Lignages d'outre-mer*, édit. Lab. c. xix, p. 396, 443; édit. Beugnot, c. xxx.

[2] *Lignages d'outre-mer*, c. xxxi, édition Beugnot.

[3] *Assises de Jérus.* t. II, c. xiii, p. 246.

[4] *Hist. diplomat. Frederici II*, Huillard-Bréholles, t. III, p. 121, 123, 125 etc.

[5] *Lign. d'outre-mer*, c. xvi, édit. Beugn.

[6] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. xx, p. 386, et note *f*; et c. xxi, p. 387.

réclamer la garde du royaume, de préférence à Jean d'Ibelin, seigneur de Baruth.

Quant à Garnier l'Aleman, l'Ancien, le mari de Pavie, il paraît que c'est le Garnier qui joua un rôle assez actif dans les affaires du royaume de Jérusalem. Il fut laissé avec Philippe d'Ibelin à la garde d'Acre[1], pendant le couronnement de Jean de Brienne à Tyr, en 1210. Il souscrivit un acte de ce prince[2] du 1er juillet 1211, et un autre d'Adémar de Césarée[3], du 18 octobre 1213. En 1217, il fut envoyé par Boémond IV d'Antioche[4] et André, roi de Hongrie, au roi Hugues Ier de Chypre, pour l'inviter à se joindre à la croisade. L'année suivante, lieutenant du roi dans Acre[5], il envoya des secours à la ville de Césarée contre Coradin. En 1229, il résidait encore à Acre, comme lieutenant de Frédéric II[6], et, la même année[7], il alla défendre les chrétiens de Jérusalem maltraités par les Sarrasins, et chassa ces derniers de la ville. Quoique attaché au parti de l'empereur, il fit, en 1231, prévenir Jean d'Ibelin[8], seigneur de Baruth, des mauvaises dispositions de Richard Filangieri à son égard. Cette même année il signa comme témoin un acte de Balian, sire de Sajette[9] (28 septembre), et deux de Boémond IV d'Antioche[10] (27 octobre). Après cette époque on ne le voit plus paraître. C'est probablement alors qu'il entra dans l'ordre des frères du Temple[11].

Garnier l'Ancien eut deux fils et une fille :

Jean l'Aleman[12], seigneur de Césarée par son mariage avec Marguerite, l'héritière de cette seigneurie, et dont la postérité est décrite par Du Cange d'après l'ancien texte du Lignage[13], au chapitre des seigneurs de Césarée;

Hue ou Hugues, qui épousa la dame d'Adelon[14], vraisemblablement Isabelle,

[1] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXI, c. I et II, p. 312, et note *c*.

[2] *Cartularium S. Sepulc.* n° 145, p. 269.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 11, p. 290.

[4] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXI, c. X, p. 322, et note *h*.

[5] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. V, p. 334.

[6] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. IX, p. 375.—*Assises de Jérus.* t. II, p. 399.

[7] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. XVIII, XIX, p. 384, 386.

[8] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. XXV, p. 390.

[9] *Cod. diplomat.* t. I, n° 214, p. 255.

[10] *Cod. diplomat.* nos 113, 114, p. 121, 122.

[11] *Assises de Jérus.* t. II, p. 399.

[12] *Lignages d'outre-mer*, c. XVI, édition Beugnot.

[13] *Lignages d'outre-mer*, édit. Labbe, c. IX; édit. Beugnot, c. XIX.

[14] *Lignages d'outre-mer*, c. XVI, XXXI, édit. Beugnot. — Voir *Les Seigneurs d'Adelon.*

encore vivante au moment où écrivait le rédacteur de certains chapitres du Lignage, et qui était mort avant elle, sans laisser d'héritier;

Helvis, épouse de Baudouin de Longuevaus, qui alla outre mer, c'est-à-dire dans les pays d'Occident.

Les nouveaux chapitres du Lignage n'ajoutent rien aux détails de la postérité de Garnier l'Aleman le Jeune, telle que l'a donnée Du Cange d'après l'ancien texte, au chapitre des seigneurs d'Adelon [1].

Les deux premières parties de la généalogie des Aleman peuvent donc ainsi se rejoindre avec assez de vraisemblance. Quant à la troisième, nous ne voyons pas à quel rameau se rattache Jean, mari d'Isabelle de Picquigny, non plus que Hugues Aleman, qui termine l'article de Du Cange. Ce personnage, si toutefois il est de la famille des Aleman, ne peut être celui qui épousa la dame d'Adelon, puisque ce dernier mourut avant sa femme sans laisser d'héritier.

On voit encore plusieurs autres personnages du nom d'Aleman figurer dans l'histoire d'outre-mer. Nous allons les énumérer rapidement, sans nous arrêter sur les autres Aleman que mentionnent les historiens des affaires d'Occident [2].

Guillaume Alaman était un seigneur résidant en Thessalie en 1212 [3].

Amauri Saleman, homme lige du prince Boémond V d'Antioche, est nommé comme garant d'un acte d'Albert, patriarche d'Antioche, du 18 novembre 1241 [4]. On pourrait admettre que son nom de famille a subi une altération, comme celui de Hugue Saleman dont nous avons parlé plus haut.

Raoul Aleman ou l'Allemand, chevalier, homme lige du royaume, assiste à l'assemblée d'Acre en 1250 [5]. Il est nommé Jean dans la traduction italienne des Assises. En 1254, il souscrit un acte de Julien [6], seigneur de Sajette.

Amis l'Aleman souscrit, le 3 mars 1265, comme membre de la haute cou[r]

[1] *Lignages d'outre-mer,* édition Labbe, c. XXIII, édition Beugnot, c. XXXV.

[2] Tels sont le Jean Alaman que l'on voit recevoir une paye comme arbalétrier de l'hôtel, au service de Louis IX (*Tabulæ ceratæ*, J. Sarraceni, *Hist. de France*, t. XXI, p. 362, a; 364, a; 392, h), et les deux Gautier et Hugues Alaman, qui jurent pour Richard, comte de Poitiers, frère du roi d'Angleterre, l'observation d'un traité conclu entre ce prince et le roi de France, en 1227. (*Histor. de France*, t. XVIII, p. 32[?], note.)

[3] Du Cange, *Hist. de Cypre*, p. 59.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 118, p. 133.

[5] *Assises de Jérusal.* t. II, c. XIII, p. 246, édit. Labb. t. I, p. 562.

[6] *Cod. diplomat.* t. I, n° 124, p. 144.

encore avant [illegible] de certains [illegible] langage [illegible] qui [illegible] ont [illegible] elle [illegible] dans les pays [illegible]

Les nouveaux [illegible] langage [illegible] texte [illegible]

[illegible]

du royaume de Jérusalem[1], un acte de Raoul de Baruth, seigneur de la Blanchegarde. Serait-ce encore le même que Aimé ou Aymon, frère de Gautier, qui avait assisté à l'assemblée de 1250?

Pierre l'Aleman, abbé de la maison de Beaumont, ordre de Cîteaux, devant Tripoli, est nommé[2] comme garant de l'exactitude de la relation faite, le 18 février 1282, contre Gui de Giblet.

Hélie Alaman, vicomte de Nicosie, est nommé comme témoin d'un traité[3] entre le roi Hugues IV et la république de Gênes, 16 février 1329.]

[1] *Cod. diplomat.* n° 144, p. 182.

[2] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 667.

[3] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 158.

du royaume de Jérusalem[1], un acte de Raoul de Barutth, seigneur de la Blanchegarde. Serait-ce encore le même que Alme ou Almar, frère de Gautier, qui avait assisté à l'assemblée de [illegible]?

Pierre d'Aleman, abbé de la maison de Belmont, ordre de Cîteaux, diocèse de Tripoli, est nommé comme garant de l'exactitude d'une relation faite, le [illegible] février [illegible], contre Guy de Giblet[2].

Hélie Aleman, vicomte de [illegible], est nommé comme témoin d'un traité entre le roi Hugues IV et la république de Gênes [illegible].

[1] Cod. diplomat. t. I, [illegible], p. [illegible] [illegible] de Saint-[illegible] de Chypre, t. II, [illegible]

[2] De Mas-Latrie, Hist. de Chypre, t. II, [illegible] p. 667.

LA FAMILLE SURNOMMÉE D'ANTIOCHE

EN LA TERRE SAINTE.

Rasse de Gaure, gentilhomme du comté de Flandres, vint en la terre sainte, au récit de l'auteur du Lignage d'outre-mer[1], avec Guy de Lusignan, roy de Hiérusalem, du quel on disoit qu'il estoit parent. Je crois que c'est celui que Pierre d'Oudegherst[2] dit avoir suivi Philippes d'Alsace, comte de Flandres, en son voyage de la terre sainte, l'an 1177, et qui souscrit quelques titres de ce comte avec la noblesse de Flandres, en l'an 1169[3]. Il s'habitua outre mer, et y esposa une dame native d'Antioche, d'où sa postérité prit le surnom d'Antioche.

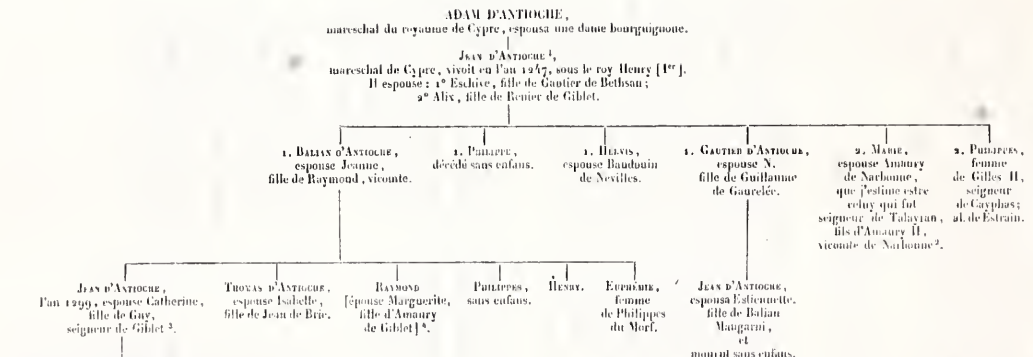
[1] *Lignages d'outre-mer*, c. xxix, xli.

[2] Oudegherst, *Chron. de Fland.* c. lxxvii.

[3] *Hist. de Béthune*, l. II, p. 127.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE SURNOMMÉE D'ANTIOCHE

EN LA TERRE SAINTE.



ADAM D'ANTIOCHE,
mareschal du royaume de Cypre, espousa une dame bourguignone.

JEAN D'ANTIOCHE [1],
mareschal de Cypre, vivoit en l'an 1247, sous le roy Henry [Ier].
Il espouse : 1° Eschive, fille de Gautier de Bethsan ;
2° Alix, fille de Renier de Giblet.

1. BALIAN D'ANTIOCHE, espouse Jeanne, fille de Raymond, vicomte.

1. PHILIPPE, décédé sans enfans.

1. HELVIS, espouse Baudouin de Nevilles.

1. GAUTIER D'ANTIOCHE, espouse N. fille de Guillaume de Gaurelée.

2. MARIE, espouse Amaury de Narbonne, que j'estime estre celuy qui fut seigneur de Talayran, fils d'Amaury II, vicomte de Narbonne [2].

2. PHILIPPES, femme de Gilles II, seigneur de Cayphas; al. de Estrain.

Enfants de Balian :

JEAN D'ANTIOCHE, l'an 1299, espouse Catherine, fille de Guy, seigneur de Giblet [3].

THOMAS D'ANTIOCHE, espouse Isabelle, fille de Jean de Brie.

RAYMOND [épouse Marguerite, fille d'Amaury de Giblet] [4].

PHILIPPES, sans enfans.

HENRY.

EUPHÉMIE, femme de Philippes du Morf.

Enfant de Gautier :

JEAN D'ANTIOCHE, esponsa Estienuette, fille de Balian Maugarni, et mourut sans enfans.

Descendance de Jean :

HUGUES D'ANTIOCHE [5],
suivit le party de Henry, roy de Cypre, dans les mouvemens du royaume, l'an 1309.
[C'est le contraire; il suivit le parti d'Amauri.]

THOMAS D'ANTIOCHE [6],
se signala à la prise d'Alexandrie, l'an 1366, où il fut fait chevalier par le roy de Cypre.

PIERRE D'ANTIOCHE [7],
vivoit l'an 1383.

[1] *Trésor des chartes du roy*, layette Cypre, 5. — *Cartulaire de Champagne*, de la Cour des comptes de Paris.
[2] Catel, *Hist. de Languedoc*, l. IV, p. 610.
[3] Sanut. l. III, part. 13, c. x.
[4] *Lignages d'outre-mer*, c. XXIX.
[5] Il caval. Loredano, l. V, p. 270. — Voir *Les Princes d'Antioche*, p. 209.
[6] Il caval. Loredano, l. VII, p. 371.
[7] Il caval. Loredano, l. IX, p. 511.

[Nous ajouterons peu de chose au tableau de Du Cange.

On voit un premier JEAN D'ANTIOCHE souscrire un acte de Boémond III prince d'Antioche[1], en 1183. Était-ce un frère aîné d'Adam?

ADAM, fils de Rasse, souscrit, le 1er novembre 1197[2], un acte d'Aimeri, roi de Chypre.

JEAN D'ANTIOCHE, son fils, souscrit un acte de Henri Ier, roi de Chypre (10 juin 1232), et, comme maréchal de Chypre, un second acte de ce même roi[4], en 1247.

GAUTIER D'ANTIOCHE, chamberlain du royaume de Chypre, vraisemblablement le frère de Balian, et fils comme lui de Jean et d'Eschive, souscrit, en janvier 1286[5], un acte du roi Henri II de Chypre.

La généalogie de cette famille s'arrête, dans le Lignage, après JEAN D'ANTIOCHE, fils de Balian, et tous les individus de la même génération.

Nous n'avons pu trouver d'après quelle autorité Du Cange l'a continuée de trois degrés, et a fait descendre en ligne droite de père en fils, Hugues, Thomas et Pierre, du dernier Jean d'Antioche.

Il a été parlé longuement de HUGUES D'ANTIOCHE dans l'article des princes de ce nom[6].

THOMAS scelle un acte de la haute cour du royaume de Chypre[7] (5 mai 1346); nommé chevalier en 1366, par le roi Pierre Ier[8], il fut, en qualité d'homme lige de la cour de Chypre, un des seize seigneurs désignés[9] (1369, 16 novembre) pour la révision des Assises.

PIERRE fut, en octobre 1382, un des douze conseillers du royaume[10], en l'absence de Jacques Ier.]

[1] *Cod. diplomat.* t. I, n° 5, p. 284.

[2] De Mas-Latrie, t. III, p. 607.

[3] De Mas-Latrie, t. II, p. 56.

[4] *Abrégé de l'alliance chronolog.* t. II, 656, édit. Labbe.

[5] De Mas-Latrie, t. III, p. 670.

[6] Voir *Les Princes d'Antioche*, p. 209.

[7] *Assises de Jérus.* t. II, p. 389, for. 29.

[8] Loredano, l. VII, p. 372; trad. franç. t. I, p. 409.

[9] *Assises de Jérus.* t. I, p. 6.

[10] De Mas-Latrie, t. II, p. 391. — Loredano, l. IX, p. 511; trad. franç. t. II, p. 105.

LA FAMILLE DE BABIN.

[Avant le premier membre de cette famille présenté par Du Cange, on voit un personnage du nom de Babin, sans prénom connu, mentionné comme étant le seigneur et le suzerain d'un nommé Jean Patrice, auquel il permet, sous le roi Foulques, un échange de certains casaux avec le Saint-Sépulcre[1]; échange qui est confirmé par la reine Melissende en 1151. Ce même Babin est ensuite témoin d'un acte de cette reine[2] en 1152; d'un acte du roi Baudouin III[3], du 27 juin 1155; et d'une donation faite aux Hospitaliers[4] par Eustache, Adam le Noir et autres, en 1163.]

Anseau [ou Anselme] Babin vivoit vers l'an 1200[5]. Il devoit, à cause de ses fiefs situez dans la seigneurie de la ville de Hiérusalem, cinq chevaliers.

[Il avait été témoin, en 1173, d'un acte de Constance[6], comtesse de Saint-Gilles, femme de Raimond V, de Toulouse; et en 1176, d'un acte de Renaud[7], abbé du mont Sion.

La date approximative de 1200, donnée par Du Cange, est fournie par le document intitulé «Le service que la sainte cité de Jérusalem doit[8],» où figurent un certain nombre de personnages tous à peu près de cette époque.]

Raymond [ou Boëmond] Babin vivoit au mesme temps[9], et avoit ses terres en l'étendue de la seigneurie de Naples, à raison des quelles il

[1] *Cartul. S. Sepulc.* n[os] 49, 51, 50, 120, p. 90, 93, 224.

[2] *Cartul. S. Sepulc.* n° 48, p. 89.

[3] *Cartul. S. Sepulc.* n° 52, p. 97.

[4] *Cod. diplomat.* t. I, n° 164, p. 207.

[5] *Assises de Jérus.* p. 554, t. I, p. 423.

[6] *Cod. diplomat.* t. I, n° 52, p. 53.

[7] *Cart. S. Sepulc.* n° 170, p. 309.

[8] *Abrégé royal de l'alliance chron.* édit. Labbe, t. I, c. XLVI, p. 554, 555; *Assises de Jérus.* édit. Beugnot, t. I, c. CCLXI, p. 423.

[9] *Assises de Jérus.* p. 556; Beugnot, 424.

estoit obligé de servir dans les guerres avec un chevalier. Il fut père de Jean Babin [1] et de Marguerite, mariée avec Gautier, seigneur de Bessan.

Jean Babin espousa Isabeau, fille de Thomas [le Lignage [2] dit Philippe] de Maugasteau, et en eut une fille, qui fut mariée à Amaury de Giblet [peut-être le seigneur de Piles [3]], qui en eut Thomas de Giblet et Marguerite, femme de Remond d'Antioche [4].

Jean Babin, IIe du nom, fut conjoint avec Philippes de Bessan [5], sœur de [Gautier de Bessan, et par conséquent belle-sœur de] Marguerite, de la quelle je viens de parler; du quel mariage vint

Raymond Babin, IIe du nom.

[Jean Babin fut, en l'année 1310, député, avec Anseau de Brie, par la reine mère auprès d'Isabelle d'Arménie [6], veuve du prince Amauri, pour la presser de quitter Chypre au plus tôt, puisque le retour de cette princesse en Arménie était une des conditions de la délivrance du roi Henri II.]

Il se trouve présent avec les barons du royaume de Chypre au traité de mariage conclu en la ville de Nicossie [7], entre Fernand de Majorque, prince de la Morée, et Isabelle d'Ibelin, l'an 1315.

Raymond Babin II estoit bouteiller de Cypre en l'an 1368 [8]. Il fut pere de

Jean Babin, III du nom [9], qui estoit à la cour du roy de Cypre, l'an 1373 [ou 1374].

[1] *Lignages d'outre-mer,* Labb. c. xv; Beugnot, c. xxvii.

[2] *Lignages d'outre-mer,* c. xxiv, xxxvi; et c. xxix, xli.

[3] Voir *Les Seigneurs de Piles, de la Maison de Giblet.*

[4] Voir *La Maison d'Antioche.*

[5] *Lignages d'outre-mer,* c. xv, xxvii.

[6] Loredano, l. V, p. 263; trad. franç. t. I, p. 291.

[7] Buchon. *Hist. de Chypre, sous les empereurs français,* t. II, p. 374.

[8] *Assises de Hiérus.* p. 464; t. I, p. 6, édit. Beugnot.

[9] Loredano, l. VIII, p. 563; trad. franç. t. II, p. 52.

estoit obligé de servir dans les [illegible] Hommes de Jean Itdim? et de Marguerite [illegible] seigneurie [illegible] Besson.

Jean Bruno, épouse Isabelle [illegible] Phi- lippe] de Maugastel [illegible] Giblet [illegible] et Marguerite [illegible]

Jean Brun [illegible] de [Gautier] de [illegible] de la quelle [illegible]

Raymond Brun [illegible]

[Jean [illegible] reine mère [illegible] present [illegible] Arménie [illegible]

Il [illegible] traite de [illegible] Maguelone [illegible]

Raymond [illegible] pere de [illegible]

Jean Brun [illegible] l'an 12[illegible]

[illegible]

[On a pu remarquer une certaine confusion et des lacunes dans la suite de ces seigneurs. Ainsi, selon Du Cange, Jean Babin Ier est frère de Marguerite, qui épousa Gautier de Bessan, vivant en l'année 1300; comment peut-il être le fils de Raimond Babin, qui vivait en 1200? Il doit se trouver entre eux plusieurs intermédiaires.

Et d'abord nous voyons un Jean Babin qui souscrit un acte de la reine Alix[1] (octobre 1220). Le même, lors de l'affaire de Casal-Imbert[2] (3 mai 1232), fit conduire à Acre le jeune roi Henri, et resta à la bataille, où il fut blessé dangereusement au visage. Alix[3], qui épousa Baudouin du Morf, était probablement sa fille. Ce Jean Babin n'est certainement pas celui dont le beau-frère vivait en 1300.

Précisément à cette dernière époque existait un autre Jean Babin, celui que Du Cange appelle Jean Babin II, mari de Philippes ou Philippine de Bessan, sœur de ce même Gautier de Bessan qui avait épousé Marguerite, fille de Raimond Babin. Quel lien de parenté unissait ces deux Jean Babin? Le premier, que l'on voit agir en 1232, a pu être le fils de Raimond Babin Ier (mais rien ne le prouve) et le mari d'Isabelle de Maugasteau, dont le frère Thomas était vivant vers le milieu du siècle. Mais il ne peut être le frère de Marguerite, épouse de Gautier de Bessan.

Raimond Babin, père de Marguerite, nécessairement distinct du premier Raimond Babin, paraît être intermédiaire entre les deux Jean Babin. Était-il le fils du premier, le père du second? Nous n'en savons rien. Par la concordance des temps, Jean Babin II peut être le frère de Marguerite, comme l'a supposé Du Cange, quoique le Lignage ne le dise pas. Seulement il faut appliquer à Jean Babin II ce que Du Cange avait dit sur ce point de Jean Babin Ier.

A partir d'ici il n'y a plus de difficulté. Jean Babin II, mari de Philippes de Bessan, est celui qui signa comme témoin, en mai 1306[4], un acte de Henri II, roi de Chypre; que nous avons vu en 1310, agir pour le retour de ce roi, qui assista en 1315 au traité de mariage entre Fernand de Majorque et Isabelle d'Ibelin, et qui souscrivit, le 4 septembre 1328[5], un acte du roi Hugues IV, comme maréchal du royaume de Jérusalem.

[1] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 614.

[2] Continuat. de Guill. de Tyr. l. XXXIII, c. XXXI, p. 397.

[3] *Lignages d'outre-mer*, Labbe, c. XXVIII; Beugnot, c. XL.

[4] De Mas-Latrie, t. II, p. 102.

[5] De Mas-Latrie, p. 143, 144.

Son fils, Raimond Babin III, qu'il avait eu de Philippes de Bessan, fut présent au traité de Hugues IV avec Gènes[1], du 21 février 1338. Le même (?), bouteiller de Chypre[2], fut, en 1369, un des seize seigneurs nommés pour la révision des assises du royaume.

Il était, en 1374, le favori du prince de Galilée, et l'on voit, par le récit d'un historien qui écrit à cette époque[3], qu'il avait alors un fils nommé Jean.

On peut croire que c'est ce fils, Jean Babin III, qui fut envoyé à Gènes par le roi Jacques Ier[4], en 1383, pour y diriger l'éducation de son fils Janus, qui, chambrier du royaume d'Arménie, fut témoin d'un acte du roi Jacques Ier (16 août 1395[5]), comme membre de la haute cour du royaume de Chypre; le même, enfin qui, amiral du royaume, signa un acte du roi Janus[6] (9 octobre 1410).

On voit, après lui, Amauri ou Camerin Babin[7], qui fut tué à la bataille de Chierokitia, où le roi Janus fut fait prisonnier, le 7 juillet 1426.

Telle pourrait être, quoique en partie conjecturale, la suite des seigneurs du nom de Babin :

Babin, sans prénom, vers 1140-1163;

Anseau Babin, ann. 1173-1200?;

Raimond Babin Ier, 1200?

Jean Babin Ier, fils? 1220-1232-1250;

Raimond Babin II, fils? père de Marguerite, qui vivait en 1300, et peut-être aussi de

Jean Babin II, 1306-1328;

Raimond-Babin III, fils, 1338-1374;

Jean Babin III, fils, 1374-1410;

Amauri Babin, 1426.

On trouve encore un Gui Babin qui scelle un acte de la haute cour du royaume de Jérusalem[8] (5 mai 1346), et Hugues Babin, baron de Chypre, qui souscrit un acte du 16 août 1395[9], du roi Jacques Ier, et un autre du roi Janus[10], à la date du 7 juillet 1403; ce sont vraisemblement deux membres de la même famille.]

[1] De Mas-Latrie, t. II, p. 179.

[2] *Assises de Jérus.* t. I, p. 6.

[3] Loredan. *loc. cit.*

[4] Loredan. l. IX, p. 517; trad. franç. t. II, p. 111.

[5] De Mas-Latrie, t. II, p. 428.

[6] De Mas-Latrie, t. II, p. 495.

[7] De Mas-Latrie, t. II, p. 539, note 1.

[8] *Assises de Jérusalem*, t. II, p. 389, formule 29.

[9] De Mas-Latrie, t. II, p. 429.

[10] De Mas-Latrie, t. II, p. 467.

LA FAMILLE DE BARLAIS.

[Renaud Barlais, riche personnage de Chypre[1], fut chargé en 1197, par le roi de Chypre Aimeri, de défendre Jaffa, que le comte Henri de Champagne lui avait rendu. Il était capitaine de quarante chevaliers formant la garnison de cette ville[2]; mais il se conduisit mollement, et la place fut prise par le soudan[3].]

Camerin [ou Aimery] Barlais, ou, comme il est nommé par le chevalier Loredan[4], Barlas, fut estably [en 1222] par Alix, reyne de Cypre, bail régent du royaume de Cypre, [à la place de Philippe d'Ibelin,] sous la minorité du jeune roy Hugues Ier, au lieu du seigneur de Barut, qui s'estoit démis de la régence; mais, n'ayant pas esté receu par la haute cour, il fut obligé de se retirer.

[Aimeri Barlais avait souscrit, en octobre 1220[5], un acte de la reine Alix. En 1227, frappé dans un jeu par un chevalier toscan, cousin de Philippe d'Ibelin[6], il l'assassina par surprise, de concert avec quatre de ses amis. Poursuivi par Philippe d'Ibelin, celui-ci lui fit grâce à la recommandation de son frère, Jean d'Ibelin, le vieux sire de Baruth. En 1229, ayant reparu à Nicosie[7], dans l'espoir de voir arriver l'empereur Frédéric II, dont il était partisan, Aimeri Barlais accusa et provoqua en combat singulier Anseau de Brie, qui l'avait appelé déloyal et traître; mais le vieux sire de Baruth interrompit le combat et sépara les deux adversaires.]

[1] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXVII, c. II, p. 219.

[2] *Assises de Jérus.* t. II, p. 428.

[3] *Lignages d'outre-mer,* c. XX, Beugn.

[4] Loredano, l. I, p. 42; trad. franç. t. I, p. 49. — Voir *Les Rois de Chypre*, p. 61. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. XXI, p. 361 et note d.

[5] De Mas-Latrie, t. III, *Hist. de Chypre,* p. 614.

[6] Loredano, l. I, p. 38, 40; trad. franç. t. I, p. 44, 46. — *Assises de Jérus.* t. I, p. 488, note a.

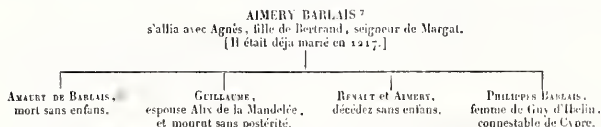
[7] Loredano, l. I, p. 45; trad. franç. t. I, p. 51, 53. — *Assises de Jérus.* t. I, p. 489, note.

Quelque temps après l'empereur Frédéric II s'estant emparé de l'isle de Cypre[1], il fut un des cinq barons qu'il choisit pour gouverner ce royaume; ce qui arriva vers l'an 1230 [ou plutôt 1229].

[Vaincu à Nicosie, le 24 juin de la même année[2], par l'armée du vieux sire de Baruth, il se retira avec le roi au château de Dieu-d'Amour. En 1231, lorsque Jean d'Ibelin eut attiré le roi dans son parti, Aimeri refusa de se joindre à eux[3] contre Richard Filangieri, maréchal de l'empereur. Après la bataille d'Agridi (1232), où il se trouvait avec un commandement[4], il fut envoyé par Richard vers l'empereur pour lui demander du secours; mais, pendant son absence[5], le roi Henri Ier le fit déclarer rebelle par la haute cour du royaume, et tous ses biens furent confisqués. Depuis cet événement, l'histoire ne fait plus mention d'Aimeri Barlais; le diplôme de Boémond VI, comte de Tripoli, cité plus haut, p. 484, note 4, prouve qu'il était mort en 1236, et qu'il avait un fils nommé Jean Barlais.]

La circonstance du temps me fait croire que ce fut lui qui espousa Isabelle[6], fille de Philippes le Roux et d'Estéfénie de Bessan, de laquelle il eut Aimery.

[D'après la pièce précitée, il y a lieu de croire que Jean Barlais était fils de cette Isabelle qui, après la mort d'Aimeri, se serait remariée à Bertrand Porcelet; mais on ne peut supposer, comme le croit Du Cange, que l'autre Aimeri dont il va être question soit le fils du premier Aimeri.]



Aimery Barlais[8] s'allia avec Agnès, fille de Bertrand, seigneur de Margat. [Il était déjà marié en 1217.]

[1] Voir *Les Rois de Chypre*, p. 61.

[2] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. x, p. 377.

[3] Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. xxvii, p. 393.

[4] Loredano, l. I, p. 102, 112; tr. franç. t. I, p. 120, 121.

[5] Loredano, l. I, p. 114; tr. franç. t. I, p. 133.

[6] *Lignages d'outre-mer*, c. xv, xxvii, xxxi.

[7] *Lignages d'outre-mer*, c. xv, xvi, xxvii, xxviii; édit. Beugn. c. xx. *Cod. diplomat.* t. I, n° 106, p. 112.

[8] *Lignages d'outre-mer*, c. vi, viii.

Quelque temps après l'empereur Frédéric II [illegible] l'isle de Cypre;[1] il fut [illegible] gouvern[illegible] ce royaume [illegible]

[Vautier?] de Baruth, [illegible] lorsque [illegible] joindre [illegible] bataille d'[illegible] rové par [illegible] dant son [illegible] royaume [illegible] ne fut plus [illegible] Tripoli [illegible] qu'il avait [illegible]

La [illegible] Isabelle [illegible] il eut [illegible]

[II?] [illegible] de cette [illegible] Pons [illegible] Aimé [illegible]

[illegible]

Marg[illegible]

[1] Voir [illegible]
[2] Continuat[illegible]
c. [illegible] p. 479[illegible]
[3] Continuat[illegible]
c. [illegible]
[4] Lorédano [illegible]
t. I, p. [illegible]

[On voit, en même temps qu'Aimeri Barlais, mari d'Agnès de Margat, un RENAUD BARLAIL ou BARLAIS, ayant pour femme Agasse, et tuteur du jeune seigneur de Maraclée[1], faire hommage pour ce fief, en 1241, à Boémond V d'Antioche. Nous ne savons quels liens de parenté l'unissaient au premier Renaud et à Camerin Barlais.

AMAURI BARLAIS, seigneur d'Arrabe, est le fils d'Aimeri et d'Agnès. Par un acte du 3 mars 1265[2], son cousin, Raoul de Baruth, seigneur de la Blanchegarde, lui vendit pour 6,000 besants d'or une rente de 400 besants, qui était une partie de la rente de 2,000 besants que Amauri Barlais recevait des Hospitaliers de Jérusalem, pour la cession qui leur avait été faite du château de Margat, et que lui-même avait vendue autrefois à ce même Raoul, son cousin. Par un autre acte du 9 novembre 1269[3], il fit remise aux Hospitaliers d'une rente annuelle de 84 besants sur le total de la rente qui lui était due par l'Hôpital pour la cession du château de Margat.

Ses armes sur son sceau sont représentées au n° 63, table VI, des planches gravées qui terminent le premier volume du *Codice diplomatico* de Sébastien Paoli.]

GUILLAUME BARLAIS fut le quatrième mary d'Isabelle, dame de Barut[4], fille de Jean d'Ibelin, seigneur de Barut, de la quelle il n'eut point d'enfans.

[Il peut être le même que Guillaume, fils d'Aimeri, qui aurait eu pour seconde femme Alix[5], fille de Guillaume de la Mandelée, laquelle, devenue veuve, épousa Ague de Bessan.]

[1] *Cod. diplomat.* t. I, n° 118, p. 130, 132. — Voir *Les Seigneurs de Maraclée*.

[2] *Cod. diplomat.* t. I, n° 144, p. 180, 183. — Voir *Les Seigneurs de Margat*, p. 396.

[3] *Cod. diplomat.* t. I, n° 146, p. 184, 185.

[4] *Lignages d'outre-mer*, c. VI, VIII.

[5] *Lignages d'outre-mer*, l. XXVII, c. XV, édit. Beugnot.

LA FAMILLE DE LA BAUME.

Il y a en France plusieurs familles du nom de La Baume, desquelles celle qui porta mesme nom et qui s'establit en Cypre, peut estre issue: mais il est probable qu'elle tire son origine de celle de Bresse[1], de laquelle les comtes de Montrevel sont sortis, comme un auteur judicieux de ce temps a avancé, sans neantmoins qu'on en ayt aucune certitude. Voici ceux qui y paroissent avec ce surnom dans l'histoire et dans les titres.

[Guillaume de la Baume (*de Balma*) souscrit un diplôme du roi Aimeri[2] (1er novembre 1197), et un autre du même roi[3] (mars 1201). Dans le premier, il signe avec son frère Roland; dans le second, avec son frère Rainald. Sont-ce deux frères différents, ou Roland et Rainald ne sont-ils qu'un même individu, dont le nom aurait été altéré par les copistes? Nous ne pouvons décider, car nous n'avons pas d'autres renseignements sur ces personnages.]

Jean de la Baume paroist, avec sa mère Agnès, en un titre de Hugues roy de Cypre[4], du mois de septembre l'an 1210, au cartulaire des Hospitaliers de Manosque[5].

[Un acte du même roi et de la même époque[6], si ce n'est le même acte, mais qui dans tous les cas en diffère par quelques souscriptions, mentionne un Gullaume *de Belma*, précepteur de la maison des Hospitaliers en Chypre.

[1] Guichenon, en l'*Histoire de Bresse*, 3e partie, p. 12, 13 et suiv.

[2] De Mas-Latrie, t. III, p. 607.

[3] *Cartul. S. Sepulc.* n° 177, p. 316.

[4] *Cartul. de Manosque.*

[5] Nous avons dans Paoli un diplôme du roi Hugues, de septembre 1210; mais on ne voit, ni dans le corps de l'acte, ni parmi les souscriptions, les noms de Jean de la Baume et de sa mère Agnès. (*Cod. diplomat.* t. I, n° 97, p. 101, 102.)

[6] *Cod. diplomat.* t. I, n° 97, p. 101, 102.

Ce nom ne pourrait-il pas représenter celui de *Balma* légèrement altéré, et ce Guillaume être ainsi le Guillaume précédent, qui depuis serait entré dans la milice de l'ordre de l'Hôpital? Nous ne voulons point insister sur cette conjecture.

Un Guillaume de la Baume, possesseur d'un casal en Chypre, est mentionné comme défunt dans un acte de Hugues[1], abbé du Temple *Domini* (30 septembre 1233).

Thomas de la Baume[2] espouse Eschive, fille de Raymond de Minars seigneur de Traissades, et de Douce de Soissons. [Il ne laissa pas d'héritier.]

Bernard de la Baume s'allia avec [Odiart, ou] Hodierne[3], fille de Manassis [ou Menassier] de Minars [et cousine germaine d'Eschive, qui vient d'être nommée].

Bernard de la Baume, se maria avec Bienvenue[4], fille de Philippes de Cafran, laquelle, en secondes noces, se remaria avec Jean Letor, qui vivoit en l'an 1247.

[Ce peut être ce Bernard qui est nommé comme témoin d'un acte du roi Henri Ier de Chypre[5], en date du 10 juin 1232.]

Rolland de la Baume[6] fut conjoint avec l'une des filles de Baudouin de Nores et d'Estéfénie du Morf.

Hugues de la Baume [un des douze conseillers du royaume de Chypre, en l'absence de Jacques Ier[7], octobre 1382] fut fait connétable [de Chypre en 1384, puis] du royaume de Hiérusalem[8] l'an 1395, par le roy Jaques, qui luy avoit l'obligation de sa promotion et de

[1] De Mas-Latrie, t. III, p. 637.

[2] *Lignages d'outre-mer*, c. XXVII, XXXIX.

[3] *Lignages d'outre-mer*, c. XXVII, XXXIX.

[4] *Lignages d'outre-mer*, c. XVIII, XXIX.

[5] De Mas-Latrie, t. II, p. 55.

[6] *Lignages d'outre-mer*, c. XXVIII, XL.

[7] De Mas-Latrie, t. II, p. 391.

[8] *Trésor des chartes du roy*, layette Chypre, tit. 7. — De Mas-Latrie, t. II, p. 428.

Ce nom ne montrait-il pas [illegible]
Guillaume être aussi de Guillemie [illegible]
milice de l'ordre de l'Hôpital [illegible]
jecture.

Un Gérard [illegible]
comme défini [illegible]
tembre 1283 [illegible]

[illegible]

son élection[1]. Il fut bruslé dans son palais par les Turcs, lors de la prise de la ville de Nicossie, l'an 1427.

[Du Cange paraît avoir mal compris le texte de Lorédan. Cet écrivain dit que le roi Janus, au retour de sa captivité, alla loger dans le palais de Hugues de la Baume, parce que le sien avait été brûlé. Hugues, si toutefois c'est le même[3], est encore nommé dans un acte de Janus de 1403[4] et dans la chronique de Strambaldi, en 1419.]

Guy de la Baume [frère de Hugues[5], et, comme lui, un des douze conseillers du royaume en 1382, était] mareschal du royaume de Hiérusalem, en la mesme année [1395], sous le règne de Jaques, roy de Cypre. [Ce prince l'avait créé maréchal, vers 1384, en récompense de ses services.] Le chevalier Loredan parle de ces deux derniers en son histoire de Cypre[6]. Guy [de la Baume] fut fait prisonnier à la prise de Famagouste par les Genois[7], l'an 1374. [Ét. de Lusignan ni Lorédan n'en disent rien. Ce Guy n'est peut-être pas le maréchal.]

[1] Il caval. Loredano, l. IX, p. 511, 513, 516; trad. franç. t. II, p. 104, 105, 107, 109, etc.

[2] Loredano, l. IX, p. 569; trad. franç. t. II, p. 165.

[3] Voir plus bas *Les Connétables de Cypre*.

[4] De Mas-Latrie, t. II, p. 467, 530.

[5] De Mas-Latrie, t. II, p. 391, et note 4 p. 428.

[6] Loredano, l. IX, p. 511, 515, etc.

[7] Guichenon, en la *Généalogie de la Baume*, p. 13; *Hist. de Bresse et de Bugey*.

son élection. Il fut brûlé dans son église par les Turcs, lors de la prise de la ville de [illegible], l'an [illegible].

[Du C... [illegible] compte [illegible]. Cet écrivain [illegible] que le roi [illegible] de la Baume [illegible] même [illegible] nique de [illegible].

Germain et Rostain [illegible] Bosquet [illegible] des douze conseillers [illegible] de Hiérusalem [illegible] de Chypre [illegible] de ses [illegible] son [illegible] prise de [illegible] Lorédan [illegible]

[illegible]

LA FAMILLE DE BEDUIN.

Thomas Beduin est, si je ne me trompe, le premier qui se rencontre de ce nom[1].

[C'est lui probablement qui souscrivit un acte de Henri Ier, roi de Chypre[2], du 2 décembre 1233.]

Il y eut grand procez pour sa succession entre ses petits enfants, sçavoir [Othe, ou] Oste Beduin, fils de l'aisné, et Thomas de Malandre, cousin germain de Oste, qui la prétendoit comme plus agé. Mais elle fut adjugée à Oste par la haute cour. On allégua, pour exemple, ce jugement, au différend qui fut, en l'an 1259[3], entre le comte de Brienne et Hugues, depuis roy de Cypre, sur le bail et la régence des royaumes de Cypre et de Hiérusalem sous le jeune roy Hugues.

[Arnoul Beduin souscrivit, ainsi que Thomas, l'acte du roi Henri Ier, de l'année 1233. Rien ne nous indique quel était le lien de parenté qui existait entre eux.]

Renaud Beduin[4] espousa Marie, fille de Jean, vicomte de Tripoly.

[Nous ne pouvons dire non plus si Renaud était issu de l'un des deux seigneurs précédents. Il vivait vers la fin du siècle. Balian, frère de Marie, sa seconde femme, fut tué à la prise de Tripoli par les Turcs, qui eut lieu en 1288. Renaud pourrait donc être, par les dates, le fils de Othe Beduin.

[1] *Assises de Hiérusalem*, édit. de Labbe, p. 518, 521; édit. Beugnot, t. II, p. 404, 406, 408.

[2] De Mas-Latrie. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 57.

[3] On a vu plus haut, *Les Rois de Jérusalem*, p. 41, que ce débat avait eu lieu en 1264.

[4] *Lignages d'outre-mer*, c. XVII, XXI.

Une sœur de Renaud, non nommée [1], fut la deuxième femme de Renier le Petit.]

Jean Beduin [2], fils de Renaud et de sa première femme, fut marié avec Marguerite, sœur de [Marie] la seconde femme de son père.

[Jean Beduin fut témoin, le 31 janvier 1330 [3], de l'acte qui assignait le douaire de Marie de Bourbon. Il paraît avoir eu trois filles :

Beduine, épouse de Geoffroy Poulain [4], seigneur de Caïphas.

N. mariée à Balian de Soissons [5].

Alix, femme de Jean de Tabarie, maréchal d'Arménie, morte le 8 septembre 1357, comme l'indique son épitaphe [6].

Dans le même temps que Renaud et Jean Beduin vivaient,

Simon Bauduin ou Beduin, mari de Catherine de Gaurelée [7], et

Amaury Beduin, leur fils. Ce dernier fut témoin, le 21 février 1338 [8], d'un traité du roi Hugues IV, avec la république de Gênes.

Ces Beduin étaient tous vraisemblablement membres d'une même famille, à laquelle devaient appartenir aussi les personnages qui suivent, et dont les deux premiers étaient contemporains de Renaud et de Jean Beduin, aussi bien que Simon et Amauri.]

Jaques Beduin [9] fut conjoint avec [N. fille de] Marguerite [du Morf, et] de Philippes Giblet.

Hugues Beduin suivit la fortune de Henry, roy de Cypre [10], lorsqu'il fut chassé du royaume par son frère Almeric, l'an 1305.

[1] *Lignages d'outre-mer*, édit. Labb. c. XVII, XXX; édit. Beugn. c. XXI, XLII.

[2] *Lignages d'outre-mer*, c. XVII, XXI.

[3] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 164.

[4] *Lignages d'outre-mer*, c. XXX, p. 408, 448, éd. Labb.

[5] Voir ci-après *La famille de Soissons*.

[6] De Mas-Latrie, *Inscriptions de l'île de Chypre*. — *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 2e série, t. II, p. 518. — *Magasin pittoresque*, 1847, p. 220, 212.

[7] Voir ci-après *La famille du Morf*.

[8] De Mas-Latrie, t. II, p. 178.

[9] *Lignages d'outre-mer*, c. XXVIII, XL. — Voir plus bas *la Maison du Morf*. X.

[10] Loredano, l. IV, p. 219, 221; trad. franç. t. II, p. 243, 245.

[En 1306, Hugues Beduin est nommé comme un des dix hommes liges qui devaient rester attachés au service du roi[1], lors de la convention de Henri II, avec son frère Amauri, au sujet du gouvernement du royaume et des revenus publics. Par l'accord du 4 août 1310 entre les rois de Chypre et d'Arménie[2], relatif au retour du roi Henri II dans son royaume, Hugues Beduin devait rester comme otage en Arménie, avec le sénéchal Philippe d'Ibelin et cinq autres seigneurs, pour garantir l'exécution des articles de cette convention.]

Henry, roi de Cypre, l'envoya en l'an 1314[3] avec l'évesque de Nimocie en ambassade vers le roy d'Aragon pour son mariage avec Marie, sœur du roy. Il souscrivit l'année suivante le traité de mariage de don Fernand de Majorque[4] avec Isabelle d'Ibelin, arresté en présence du mesme roy, en la ville de Nicossie. En l'an 1322, il fut envoyé en Arménie avec une armée[5] pour secourir le roy de ce royaume; et quelque temps après il fut fait amiral de Cypre; avec laquelle qualité il souscrivit en l'an [1328, 4 septembre, un traité de commerce du roi Hugues IV avec Venise[6], et en] 1330 la ratification[7] du mariage de Guy, fils aisné du roy et de Marie de Bourbon.

[En 1329, il avait été un des députés nommés par le roi pour conclure un traité[8] entre ce prince et la république de Gènes.]

Jaques Beduin, surnommé *l'Aisné* [homme lige de la cour de Chypre], se trouve[9] à l'assemblée des barons de Cypre[10], qui fut tenue en

[1] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 102.

[2] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 114; et t. III, p. 705, note 3. — Loredano, lib. V, p. 261; trad. franç. t. I, p. 289.

[3] Surita, l. II. — Indic. Wadding. *in addit. ad* t. III, IV, c. 11, t. VII.

[4] Titres originaux. — Buchon, *Hist. de C. P.* t. II, p. 374.

[5] Loredano, l. V, p. 290; trad. franç. t. I, p. 320.

[6] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 142, 144.

[7] De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 162.

[8] De Mas-Latrie, t. II, p. 150.

[9] *Assises de Hiérus.* p. 563.

[10] *Assises de Jérusal.* t. I, p. 5, 6, édit. Beugnot.

l'an 1368 [ou plutôt le 16 novembre 1369] après la mort du roy Pierre, pour aviser à la régence du royaume

[Et à la révision des assises. Il avait scellé un acte du 7 juillet 1343 [1], qui n'est qu'indiqué parmi les formules des actes de la chancellerie du royaume].

[1] *Assises de Jérusal.* t. II. p. 389. n° 29, édit. Beugnot.